

Conseil Communautaire Du jeudi 14 décembre 2023 à 18 h 00

- 1) **Marchés inférieurs à 40 000 € H.T. passés par délégation du Conseil Communautaire en application de l'article L.2122-22 du CGCT et de la délibération n°5 du Conseil Communautaire du 15 juillet 2020 donnant délégation de compétence du Conseil Communautaire au Président et au Bureau : approuvés**
- 2) **Décisions prises par le Président dans le cadre des délégations consenties par le Conseil de Communauté et délibérations prises par les Bureaux Communautaires du 12 Juillet 24 Août 2023 (voir annexe) : approuvés**
- 3) **Compte rendu des travaux de la Commission Egalité Femmes-Hommes**
- 4) **Délibérations prises :**

Délib N°	Objet	Vote
1	Action Cœur de Ville 2023-2026 : approbation de l'avenant à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville – Opération de Revitalisation des Territoires de Tarbes et Lourdes	À l'unanimité
2	BA Téléports et location d'immeubles 2024: autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif	À l'unanimité
3	Vote et actualisation des Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) dans le cadre du vote du Budget primitif du Budget Principal 2024	À l'unanimité
4	Vote du budget primitif du budget principal 2024	À la majorité (21 abstentions)
5	Vote du budget primitif des budgets annexes 2024	À l'unanimité
6	Avenant n°3 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la CATLP et la Commune d'Aureilhan pour les travaux de rénovation de l'ECLAA à Aureilhan	À l'unanimité
7	Modification des règlements de service eau et assainissement	À l'unanimité
8	Convention relative au recouvrement de la facturation de l'assainissement des communes d'Aureilhan, Bours, Chis, Orleix, Séméac et Soues	À l'unanimité
9	Adhésion de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées au Syndicat Mixte Ouvert AGEDI	À l'unanimité

10	PCAET - bilan 2023 et programme d'actions 2024	À l'unanimité
11	Schéma Directeur des Energies (SDE) - lettre d'intention	À l'unanimité
12	Restitution de la déchèterie Tarbes Nord - convention tripartite SYMAT/Commune de Tarbes/CATLP	À l'unanimité
13	Ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2024	À l'unanimité
14	Zone d'activités économiques : approbation d'un avenant à la convention de mise à disposition partielle de service suite au transfert des zones d'activités économiques	À l'unanimité
15	Contrat de Plan Etat-Région Occitanie 2021-2027 : approbation de la convention d'application du volet enseignement supérieur, recherche, innovation pour le département des Hautes Pyrénées	À l'unanimité
16	Convention opérationnelle avec l'Etablissement public foncier d'Occitanie sur la commune de Juillan « Centre-ville et multisite » - avenant n°1	À l'unanimité
17	Convention opérationnelle avec l'Etablissement public foncier d'Occitanie sur la commune d'Odos « La Hont, Las Traversières et chemin de Juillan » - avenant n°1	À l'unanimité
18	Contrat Territorial Occitanie 2018-2021 : attribution d'un fonds de concours à la commune de Juillan pour l'équipement du centre de santé municipal	À l'unanimité
19	Contrat Territorial Occitanie 2018-2021 : attribution d'un fonds de concours à la Ville de Tarbes pour la construction de locaux pour l'école de rugby	À l'unanimité
20	Contrat Territorial Occitanie 2018-2021 : attribution d'un fonds de concours à la commune de Juillan pour la rénovation du terrain de football synthétique	À l'unanimité
21	Approbation du règlement d'attribution du Fonds de Concours Intercommunal de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie 2022/2028	À l'unanimité
22	Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 : attribution d'un fonds de concours à la commune de Juillan pour l'extension du centre de santé municipal	À l'unanimité
23	Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 : attribution d'un fonds de concours à la commune d'Aureilhan pour la construction d'une salle multi-activités	À l'unanimité
24	Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 : attribution d'un fonds de concours à la commune de Séméac pour la réhabilitation du centre Léo Lagrange	À l'unanimité
25	Contrat Bourg-Centre Occitanie de la commune d'Aureilhan pour la période 2022-2028 : approbation de l'avenant	À l'unanimité
26	Contrat Bourg-Centre Occitanie de la commune de Juillan pour la période 2022-2028 : approbation de l'avenant	À l'unanimité
27	Contrat Bourg-Centre Occitanie de la commune d'Odos pour la période 2022-2028 : approbation du contrat cadre	À l'unanimité

Marchés inférieurs à 40 000 € H.T. ou 70 000€ H.T. pour les marchés de travaux, passés par délégation du Conseil de Communauté en application de l'article L.2122-22 du CGCT et de la délibération n°5 du Conseil Communautaire du 15 juillet 2020 modifiée donnant délégation de compétence du Conseil Communautaire au Président et au Bureau

FOURNISSEURS	OBJET	MONTANT
EUROFINS HYDROLOGIE EST	FAC. EL-IX-23-030602 DU 17/10/2023 AUREILHAN BORDERES STEPS ENTREE ET SORTIE PRLVT LE 26072023 RECHERCHE MICROPOLLUANTS	9 468,00 €
EUROFINS HYDROLOGIE EST	FAC. EL-IX-23-035084 DU 21/11/2023 AUREILHAN BORDERES STEPS CAMPAGNE DE RECHERCHE DE MICROPOLLUANTS 2023	9 468,00 €
EXAPROBE	FAC.CF1N-10509-2023 DU 08/11/2023 SERVICE INTEGRATION PHASE 1,2,3,4	13 800,00 €
GEOETHERMAQ SAS	FAC. F-2023-82 DU 30/11/2023 MEDIATHEQUE 111 FORAGE ET EVALUDEBIT POTENTIEL DE LA NAPPE ET ETUDE SOLDE	18 996,00 €
IN SITU ERGONOMIE	FAC. 2311-405 DU 24/11/2023 MED LOURDES - ANALYSE ERGONOMIE ADULTES	5 700,00 €
CIRIL GROUP	FAC2311-vpi-000953 DU 24/11/2023 SCE FINANCES ET RH PASSAGE A LA NORME M57	5 000,40 €
SETES SA	FAC. 2311474 DU 10/11/2023	20 358,00 €
MARINER 3S FRANCE	FACF2311025 DU09/11/2023 PISC LRDES ROBOT MARINER CLUBLINER 3S	9 496,20 €
INETUM SOFTWARE FRANCE	FAC. 4100039085 DU 03/11/2023 MAINTENANCE ET HEBERGEMENT ANNEE 2023	22 764,68 €
VERTEGO	FACFA23110758 DU07/11/2023 FORMATION OFFICE 365 ADMINISTRAT° SERVICE INFORMATIQUE	9 552,00 €

**Décisions prises par le Président dans le cadre des délégations consenties
par le Conseil de Communauté**

N°	Objet :	A finaliser
143	Partenariat CHD/SPIP 65/Maison d'Arrêt de Tarbes - Action nationale 23/24 du Ministère de la Culture	
156	Mission de contrôle technique pour les travaux de réhabilitation du bâtiment 111 pour l'aménagement d'une médiathèque – Marche n°12PR06PI – Déclaration sans suite	
157	Mission SPS pour les travaux de réhabilitation du bâtiment 111 pour l'aménagement d'une médiathèque – Marche n°12PR06PI – Déclaration sans suite	
172	Modification de la décision constitutive de la régie de recettes et d'avances pour les aires d'accueil gens du voyage	(en cours)
175	Notification du marché de maintenance pour les copieurs TOSHIBA	
183	Convention de servitude de passage et d'autorisation de passage entre la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et Monsieur Vigier, propriétaire de la parcelle BT n°734 située Impasse Vives 65000 TARBES	
193	Acceptation d'indemnité de la SMABTP (dans le cadre de l'assurance Dommages Ouvrage N°558093D7606003) pour la réfection du dommage n°2 de décollement de la faïence zone vestiaires et douches au complexe aquatique de Lourdes d'un montant de 12 000,00 € TTC.	
199	Avenant 1 Maintenance systèmes automatisés de fermeture N°2023MAS017	
201	Contrat de maintenance des ascenseurs et appareils de levage PMR sur l'ensemble du patrimoine de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées – Signature de l'avenant n°2	
205	Convention facturation Assainissement - SMAEP Adour Coteaux	
210	Fourniture, installation, mise en production et maintenance de 2 automates de prêt / retour de documents pour la médiathèque « Louis Aragon » de Tarbes (réseau de lecture publique de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées) Attribution du marché	
211	Constitution de provisions pour créances douteuses BUDGET PRINCIPAL 2023	
212	Constitution de provisions pour créances douteuses BA LOC ATION TELEPORT ET IMMEUBLES 2023	
213	Constitution de provisions pour créances douteuses BA HOTELS D'ENTREPRISES 2023	
214	Modification de la régie de recettes et d'avances pour les aires d'accueil gens du voyage – Annule et remplace l'acte constitutif de la régie de recettes et d'avances du 20 mars 2020	(en cours)
216	Travaux de raccordement de l'alimentation de secours d'Arrodets-ez-Angles à la station de traitement d'Arrayou-Lahitte- N°2023MAT056 - infructueux	
217	Marché de vérification périodique et maintenance sur les onduleurs de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées n°23AG32S - Attribution du marché	
218	Travaux de renouvellement d'un réseau d'eau potable - Chemins Castagnère et des Ardoisières Lugagnan - N°2023MAT057- Attribution du marché	

DELIBERATIONS PRISES LORS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2023

1	Facturation des jetons de badgeages des agents de la CATLP
2	Modification du tableau des effectifs
3	Pose des congés pour les agents du service des piscines de Tarbes et Lourdes
4	Services d'assurances – Lot n°1 Dommages aux biens - Autorisation de signature du marché
5	Services d'assurances – Lot n°3 Véhicules et risques annexes - Autorisation de signature du marché
6	Services de nettoyage du domaine public et d'entretien des espaces verts sur le site de l'Arsenal - Autorisation de signature de l'avenant n°1
7	Admission en non-valeur BP, BA Téléports et location d'immeubles, BA Eau et BA assainissement
8	Protocole transactionnel avec le groupement conjoint ARTELIA/LLC pour une étude sur les modes de gestion en eau potable et en assainissement collectif - Marché N°2022MAS011 - Autorisation de signature du protocole transactionnel
9	Orchestres A l'Ecole
10	Désignation d'un représentant de la CATLP au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
11	Association Ambition Pyrénées : subvention complémentaire pour le chantier "Hapy Saveurs" au titre de l'année 2023
12	Approbation d'Avenants suite à la revalorisation de la provision pour charges
13	Approbation de renouvellement des baux de location
14	Convention de groupement de commandes entre la CATLP, la ville de Tarbes et la SEMI-Tarbes dans le cadre du NPNRU
15	Règlement d'intervention financière en faveur de l'amélioration de l'habitat et des logements du parc locatif dans le cadre des Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et des Opérations de revitalisation du territoire (ORT) – attribution de subventions

Compte-rendu des travaux de la Commission « Égalité Femmes – Hommes »

- Conseil communautaire du 14 décembre 2023 -

	NOM	PRÉNOM	COMMUNE
1	ASSOUÈRE	Marie-Christine	Lourdes
2	BEGORRE	Marc	Lamarque-Pontacq
3	BERNISSANT	Angélique	Tarbes
4	BOUBÉE	Yannick	Aureilhan
5	CALEY	Rébecca	Tarbes
6	CONTE	Christine	Gardères
7	CRASPAY	Gilles	Tarbes
8	DUCLOS	Serge	Orincles
9	LANNE	Valérie	Arrayou-Lahitte
10	LOUBRADOU	Isabelle	Odos
11	MASCLE	Philippe	Luquet
12	MAZUREK	Sylvie	Lourdes
13	MENUET	Stéphanie	Bordères-sur-l'Echez
14	MUR	Ange	Jarret
15	RICART	Evelyne	Aurensan
16	SARRAMEA	Nicole	Bernac-Debat
17	TOSON	Régine	Ibos

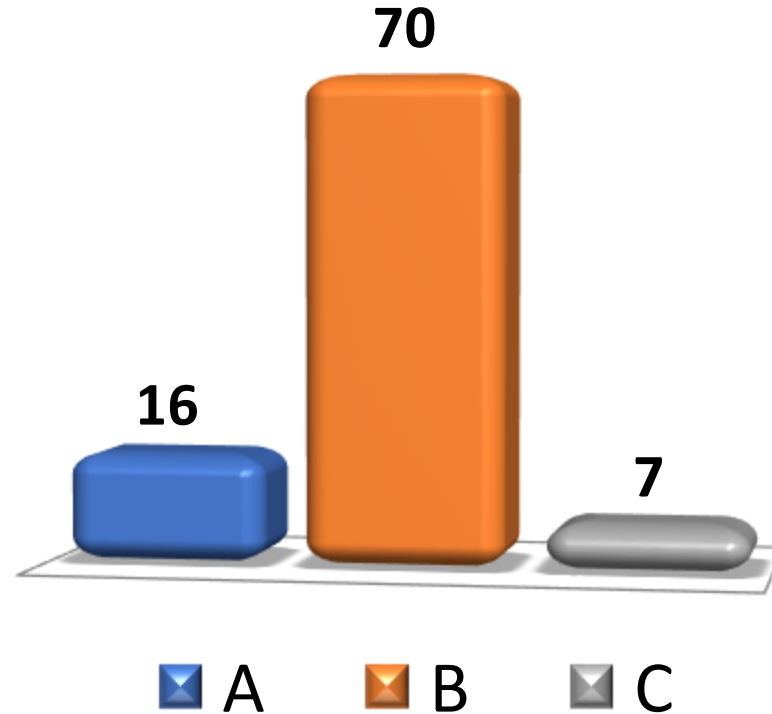
1. Quizz

1) En quelle année les femmes ont obtenu le droit d'ouvrir un compte bancaire sans l'accord de leur mari ?

A) 1945

B) 1965

C) 1981



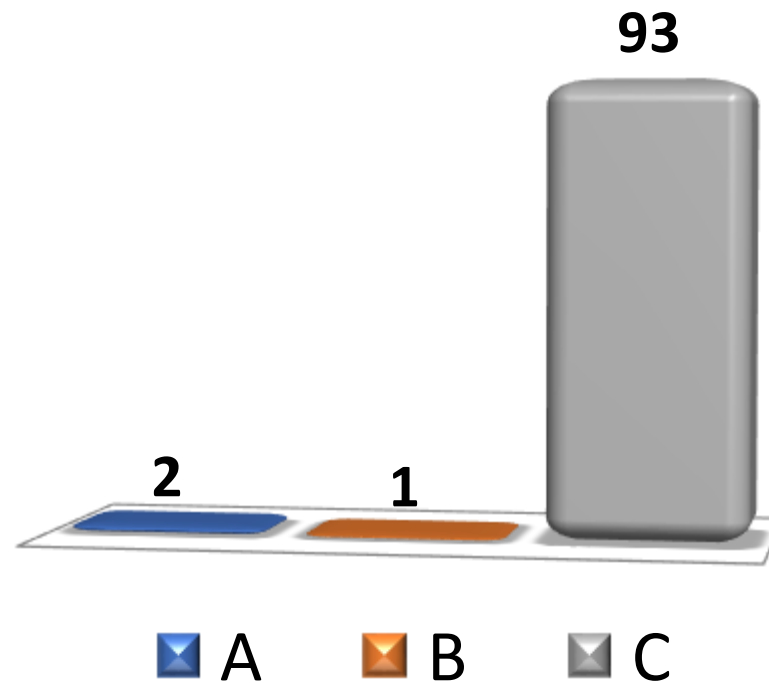
Réponse

Bonne réponse 1965

Il s'agit d'une loi du 13 juillet 1965

2) En quelle année les femmes ont obtenu le droit de vote en France ?

- A) 1789
- B) 1848
- C) 1944



Réponse

Bonne réponse 1944

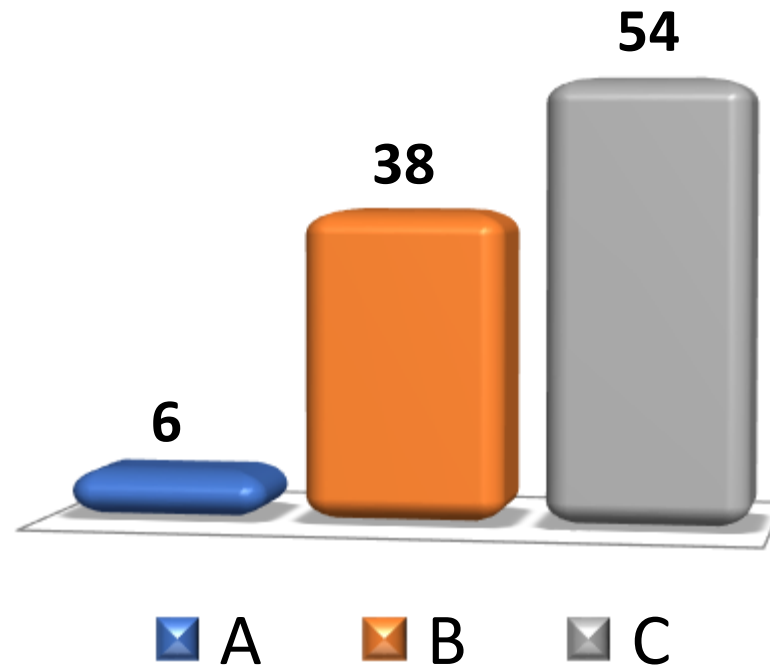
Il s'agit d'une ordonnance du 21 avril 1944.

3) Quand est célébrée la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles

A) 14 février

B) 8 mars

C) 25 novembre



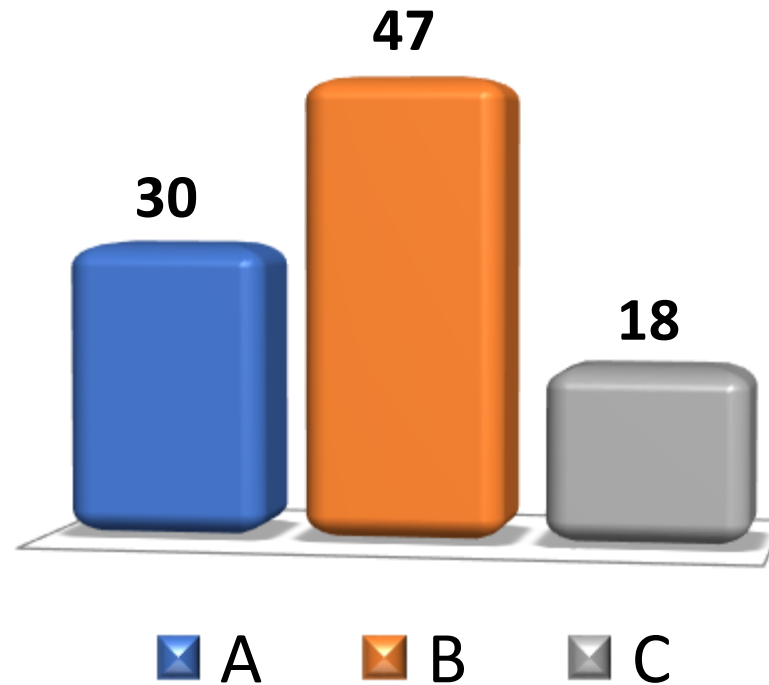
Réponse

Bonne réponse 25 novembre

A ne pas confondre avec le 8 mars qui est la journée internationale des droits des femmes.

4) Combien y-a-t-il de femmes maires sur le périmètre de la CATLP ?

- A) 16
- B) 17
- C) 32



Réponse

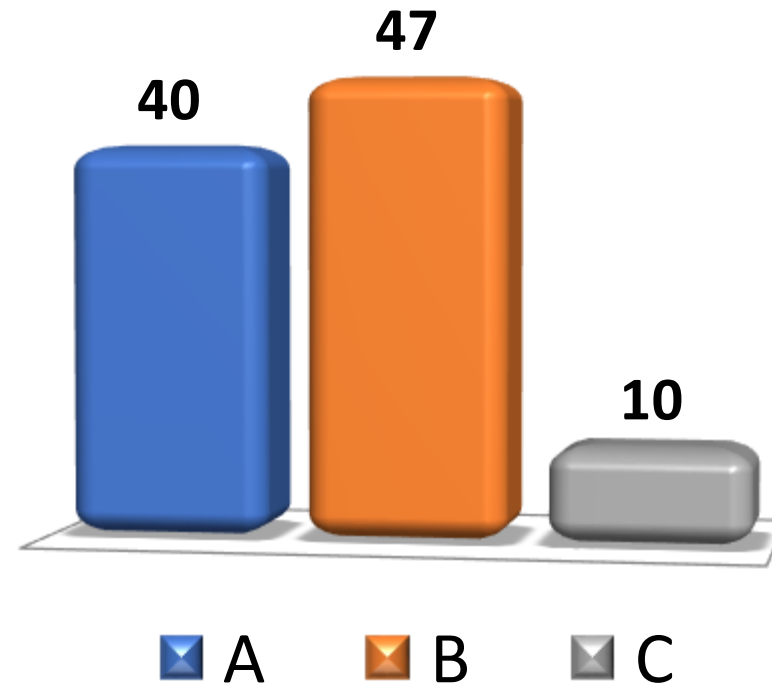
Bonne réponse 16

Il y a 16 femmes élues maires dont une qui n'est pas conseillère communautaire, mais qui est remplacée par une femme au sein du Conseil communautaire.

Et il y a 70 hommes élus maires dont 6 qui ne sont pas conseillers communautaires. Parmi ces 6, 2 sont remplacés par des femmes.

5) Combien de femmes ont déjà pensé à abandonner la politique à la suite de comportements sexistes ?

- A) 1 sur 3
- B) 1 sur 10
- C) 1 sur 100



Réponse

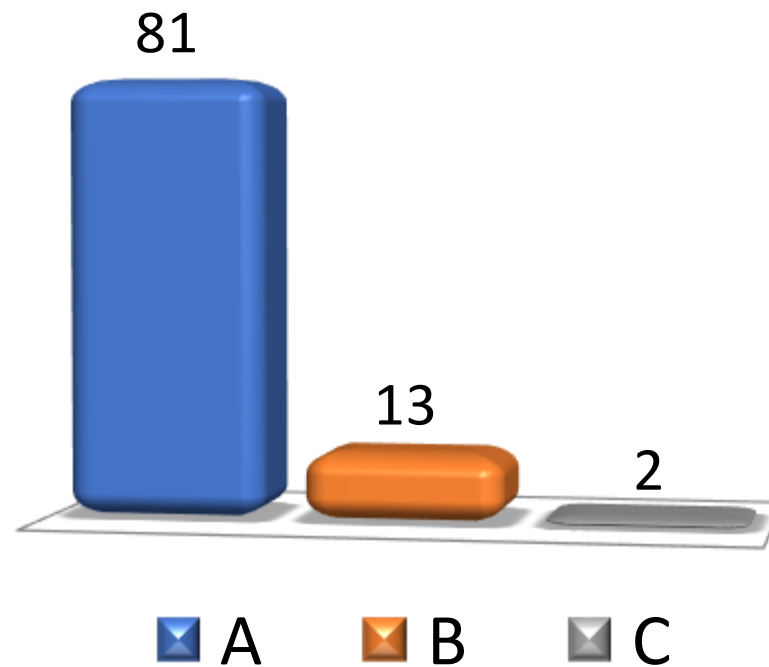
Bonne réponse **1 sur 3** selon l'enquête nationale du Réseau Élués locales de 2021.

6) Quel est le pourcentage de femmes au Conseil communautaire ?

A) 33 %

B) 45 %

C) 51 %



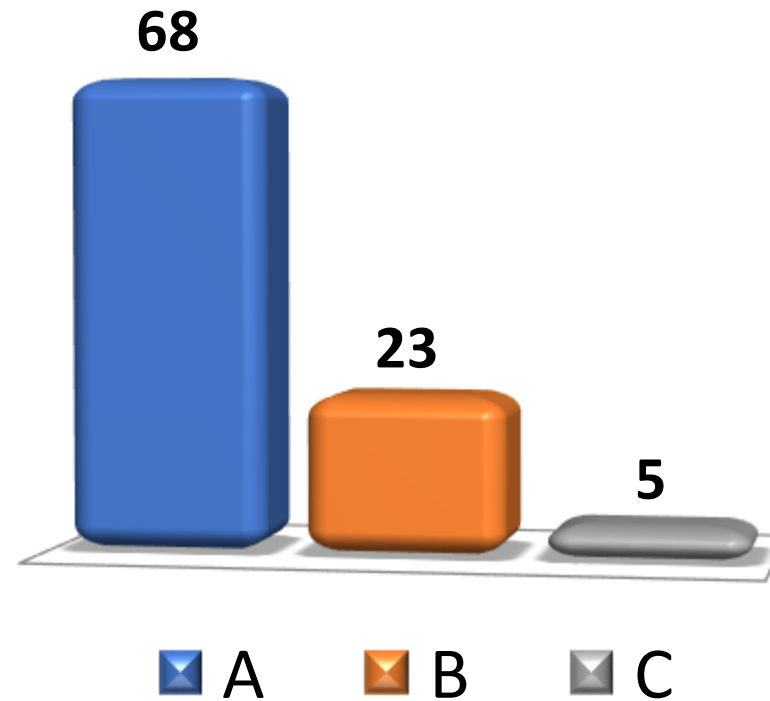
Réponse

Bonne réponse 33 %

Précisément, il y a 43 femmes sur 133 soit 32,3 %.

7) Quel est le pourcentage de femmes au bureau communautaire ?

- A) 17%
- B) 24%
- C) 35%



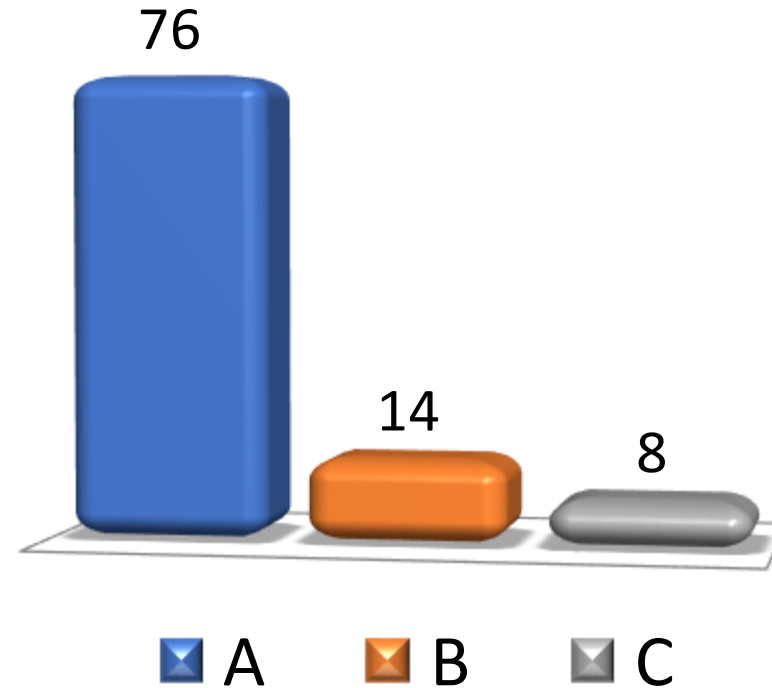
Réponse

Bonne réponse 24 %

Précisément, il y a 13 femmes sur 55 soit
23,6 %

8) Quel est le pourcentage de femmes à la conférence des vice-présidents ?

- A) 8 %
- B) 13 %
- C) 24 %



Réponse

Bonne réponse 13 %

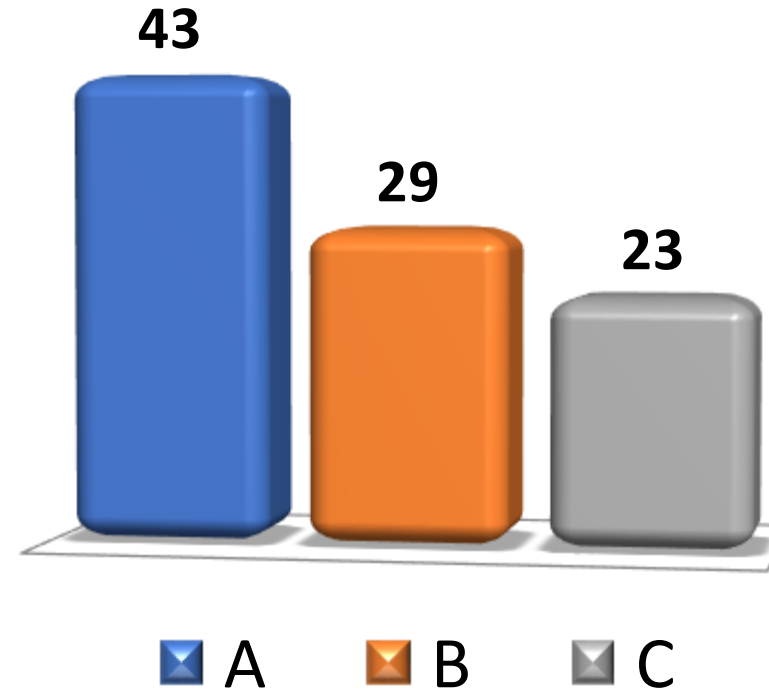
Précisément, il y a 2 femmes sur 16 soit 12,5 %.

9) Est-ce que dire « *Heureusement, on a Camille, notre atout charme de la mission* » constitue un agissement sexiste ?

A) Vrai

B) Faux

C) Je ne sais pas



Réponse

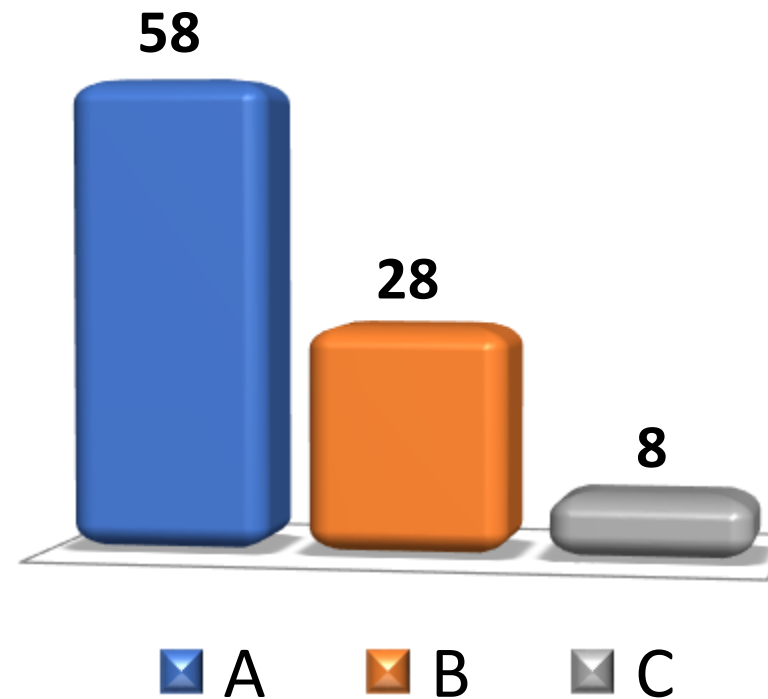
Bonne réponse : Vrai.

10) Est-ce que dire « *la jolie petite brune est une élue de X* » constitue un agissement sexiste ?

A) Vrai

B) Faux

C) Je ne sais pas

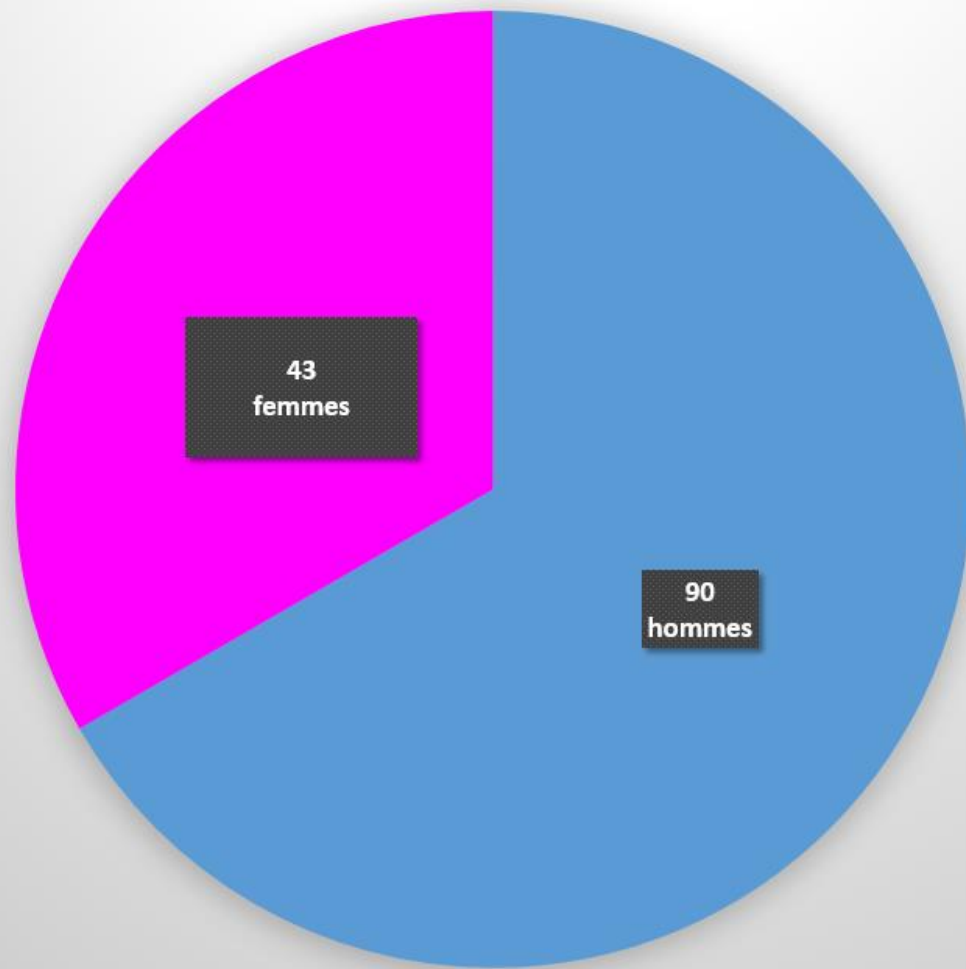


Réponse

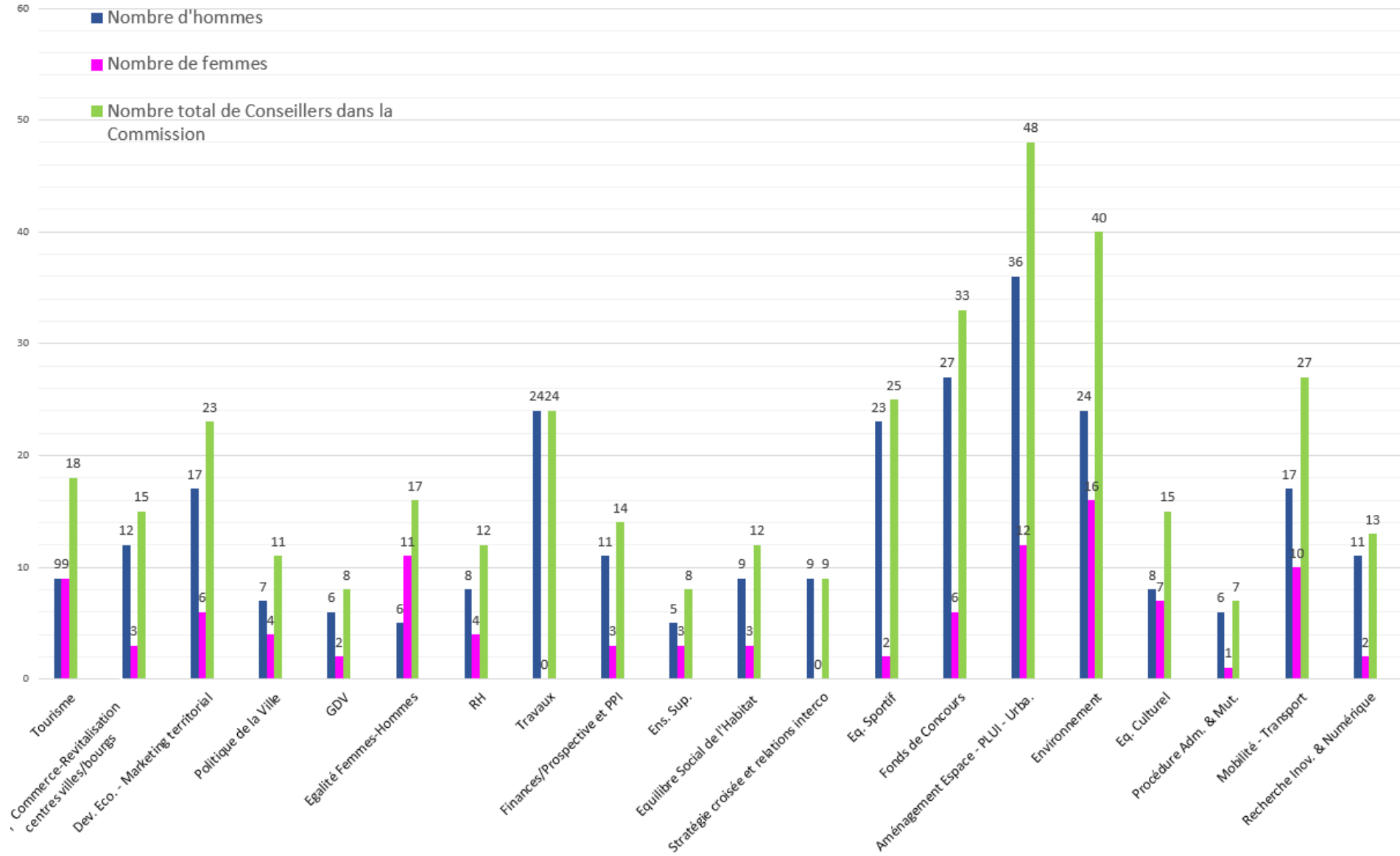
Bonne réponse : Vrai.

2. Situation à la CATLP

Composition du Conseil Communautaire



Composition des commissions



3. Propositions

Adoption d'une délibération sur la prise en charge
des frais de garde pour l'exercice du mandat

Diffusion des informations sur le droit individuel à la
formation (DIF) susceptible d'être utilisé pour des
formations sur l'égalité Femmes - Hommes

À
court terme

Organisation d'une journée d'information/formation
sur l'égalité Femmes/Hommes au profit des élu(e)s

Organisation d'une campagne de sensibilisation pour
la journée des femmes du 8 mars 2024 avec le
service de communication de la CATLP

À
moyen
terme

Appel à candidature pour élaborer des fiches par politiques publiques et sur des questions concrètes (Rôle du maire en matière de violences conjugales ?)

Interventions dans les communes désireuses de favoriser l'engagement de femmes aux prochaines élections municipales

À long
terme

Amélioration de la représentativité des femmes dans la conférence des VP, le bureau et les commissions

Adoption d'un vœu pour appliquer la parité dans les communes de 500 habitants et plus

Réflexions sur l'élaboration de listes paritaires pour les prochaines élections communautaires

MERCI



Photo libre de droit

Source : <https://depositphotos.com/fr/photos/égalité-homme-femme.html>

Conseil Communautaire du jeudi 14 décembre 2023

Délibération n° 1

Action Cœur de Ville 2023-2026 : approbation de l'avenant à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville – Opération de Revitalisation des Territoires de Tarbes et Lourdes

Date de la convocation : le 8 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Thierry LAVIT
M. Jean-Claude BEAUCOUESTE
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNÈRE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
M. Erick BARROUQUERE-THEIL
M. Philippe BAUBAY
M. Francis BORDENAVE
M. Roger-Vincent CALATAYUD
M. Pascal CLAVERIE
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
Mme Andrée DOUBRÈRE
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
M. Jean-Paul GERBET
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
M. Ange MUR
M. François RODRIGUEZ
M. Guillaume ROSSIC
M. Paul SADER
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Martine SIMON
Mme Lola TOULOUZE
Mme Maryse VERDOUX

M. Guy VERGES
M. Vincent ABADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOURE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
Mme Angélique BERNISSANT
M. Gérard BOUE
M. Serge BOURDETTE
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
M. Christophe CAVAILLES
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christine CONTE
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Jean-François DRON
M. Serge DUCLOS
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Patrick GASCHET
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Ginette HURNÉ-RAOUBET
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE

**M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Bruno LARROUX
M. Claude LESGARDES
Mme Francine MATEOS
Mme Sylvie MAZUREK
M. Hervé PALISSE**

**M. Laurent PENIN
M. Sylvain PERETTO
M. Patrick PEY
M. Robert SUBERCAZES
Mme Régine TOSON
Mme Stéphanie MENUET**

Excusés :

**M. Fabrice SAYOUS
Mme Evelyne RICART
Mme Christiane ARAGNOU
M. Jean-Marc BOYA
Jean-François CAZAJOUS
M. Joël CAZEDEBAT
Mme Christelle COATRINE
M. Thomas DA COSTA
M. Mohamed DILMI
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ
M. Francis LAFON PUYO
M. Joffrey LESAGE
Mme Catherine MARALDI
M. Philippe MASCLE
M. Yannick BOUBEE donne pouvoir à M.
Emmanuel ALONSO
M. Gérard CLAVE donne pouvoir à M.
Jacques GARROT
Mme Marie-Henriette CABANNE donne
pouvoir à M. Thierry LAVIT
M. Romain GIRAL donne pouvoir à M.
Jean-Paul GERBET**

**Mme Chantal PAULIEN donne pouvoir à
Mme Christine CONTE
M. Christian ZYTYNSKI donne pouvoir à
Mme Isabelle CHEDEVILLE
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES
M. Jean-Noel CASSOU donne pouvoir à M.
Serge BOURDETTE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à
Mme Lola TOULOUZE
M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à
M. Jean-Louis CRAMPE
Mme Marion MARIN donne pouvoir à M.
David LARRAZABAL
Mme Myriam MENDES donne pouvoir à M.
Pierre LAGONELLE
Mme Marie PLANE donne pouvoir à Mme
Yvette LACAZE
Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir
à M. Jean-Christian PEDEBOY
Mme Virginie SIANI WEMBOU donne
pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE**

Absent(s) :

**M. Jean BURON
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Jean-Luc DOBIGNARD
M. Christian LABORDE
Mme Cécile PREVOST
M. Eric ABBADIE
M. Lucien BOUZET**

**M. Yves CARDEILHAC
M. Sébastien CYPRES
M. Henri FATTA
M. Frédéric LAVAL
M. Stéphane NOGUEZ
M. Alain TALBOT
M. Jean-Marie TAPIE**

Rapporteur : M. TRÉMÈGE

Objet : Action Cœur de Ville 2023-2026 : approbation de l'avenant à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville – Opération de Revitalisation des Territoires de Tarbes et Lourdes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,

des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

Vu la Convention Cadre Pluriannuelle Action Cœur de Ville de Tarbes et de Lourdes signée le 28 septembre 2018 et ses avenants,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2019 portant homologation de la convention-cadre Action Cœur de Ville Tarbes-Lourdes en convention d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT)

Vu l'instruction ministérielle du 24 mai 2023 relative à la mise en œuvre de la prolongation du programme Action Cœur de Ville,

Vu le courrier en date du 27 avril 2023 portant candidature commune des villes de Tarbes et Lourdes à Action Cœur de Ville 2023-2026,

Vu l'avis du Comité Régional d'Engagement sur le projet d'avenant 2023-2026,

EXPOSE DES MOTIFS :

Depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville (ACV) porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente.

La prolongation du programme pour la période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'action Action Cœur de ville, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes Action cœur de ville des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Considérant le bilan très positif du dispositif Action Cœur de Ville sur la période initiale 2018-2022, les villes de Tarbes et Lourdes, associées à la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées se réengagent pour poursuivre la dynamique d'Action Cœur de Ville sur la période 2023-2026, en lien avec les partenaires du programme.

Dans le cadre d'un contexte qui a évolué, il était nécessaire de mettre à jour la stratégie et le projet détaillé de chaque Ville. Ainsi, le projet d'avenant à la convention ACV fixe le cadre pour le déploiement du programme pour les villes de Tarbes et de Lourdes, pour la période 2023-2026. Il se substitue à l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022, dont il établit le bilan. Il décrit de manière détaillée les objectifs et les projets qui seront mis en œuvre, pour chaque Ville, sur la période 2023-2026.

Considérant les évolutions du cadre contractuel et les objectifs ACV 2023-2026, la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées assurera un rôle de coordination et veillera à la prise en compte des enjeux communs aux deux territoires, notamment concernant les actions liées à la transition écologique, à la sobriété foncière et à la mobilité, et à l'accessibilité des cœurs de ville qui sont des thématiques transversales incontournables et prioritaires. A cette échelle, la gouvernance sera assurée par un Comité de Pilotage de la convention Action Cœur de Ville CA TLP – Tarbes – Lourdes présidé par le Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la poursuite du programme Action Cœur de Ville 2023-2026 et d'approuver le projet d'avenant à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville – Opération de Revitalisation des Territoires de Tarbes et Lourdes, joint à la présente délibération (annexe 1).

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à signer l'avenant à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville – Opération de Revitalisation des Territoires de Tarbes et Lourdes et de prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : **19 DEC. 2023**

Publication le : **21 DEC. 2023**

Le Directeur Général des Services,



Jean-Luc Reviller

Le Président, le 15 DEC. 2023



Gérard TRÉMÈGE

Le Secrétaire de séance, le 19 DEC. 2023



Guillaume ROSSIC

Avenant ACV 2023-2026

AVENANT DE PROJET

A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE – OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

DE LA VILLE TARBES ET DE LA VILLE DE LOURDES

ENTRE

- La Commune de Tarbes représentée par son maire Monsieur Gérard TRÉMÈGE ;
- La Commune de Lourdes représentée par son maire Monsieur Thierry LAVIT ;
- La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, représentée par son président Monsieur Gérard TRÉMÈGE,

ci-après, les « **Collectivités bénéficiaires** » ;
d'une part,

- L'État, représenté par Monsieur Jean SALOMON, préfet des Hautes-Pyrénées
- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations, représenté par Madame Annabelle VIOLLET, directrice régionale Occitanie de la Banque des Territoires
- Le groupe Action Logement, représenté par Monsieur François MAGNE, directeur Régional d'Action Logement
- L'Agence Nationale de l'Habitat, représentée par Monsieur Jean SALOMON, préfet des Hautes-Pyrénées
- Le Conseil Régional d'Occitanie, représenté par sa présidente Madame Carole DELGA
- Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, représenté par son président Monsieur Michel PÉLIEU

ci-après, les « **Partenaires financeurs** » ;

- L'Établissement public foncier régional d'Occitanie, représenté par sa directrice générale Madame Sophie LAFENETRE
- La Chambre de Commerce et d'Industrie Tarbes Hautes-Pyrénées, représentée par son président Monsieur François-Xavier BRUNET
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hautes-Pyrénées, représentée par son président Monsieur Daniel PUGÈS
- L'Office Public de l'Habitat des Hautes-Pyrénées représenté, par son directeur Monsieur Jean-Pierre LAFONT-CASSIAT
- La Société anonyme d'Économie Mixte de construction de la Ville de Tarbes, représentée par sa directrice Madame Isabelle BONIS
- L'Entreprise Sociale pour l'Habitat PROMOLOGIS, représentée par son Directeur Général Monsieur Philippe PACHEU

ci-après, les « **Partenaires locaux** »

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

MAIS ÉGALEMENT LES NOUVEAUX PARTENAIRES DE LA CONVENTION ACTION COEUR DE VILLE,

- Le CEREMA, établissement public, représenté par son directeur général Pascal BERTEAUD
- L'ARAC – (FOCCAL), L'Agence Régionale Aménagement Construction Occitanie, représentée par sa directrice Claire MARCHAND-TONEL,

ci-après, les « Partenaires de projet »

Préambule

Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme Action cœur de ville pour les villes de TARBES et de LOURDES, pour la période 2023-2026. Il se substitue à l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022, dont il établit le bilan.

Pour mémoire, la convention Action Cœur de Ville initiale pour les villes de Tarbes et Lourdes a été signée le 28 septembre 2018 pour une durée de 6 ans et 4 mois, à savoir jusqu'au 31 janvier 2025. Elle a établi les grands principes du dispositif avec une phase d'initialisation de 16 mois maximum et une phase de déploiement avec une transformation en ORT qui ne pourra excéder 5 ans avec des engagements financiers mobilisables jusqu'au 31 décembre 2022, les délais de paiement pouvant courir jusqu'au terme de la convention. La phase d'initialisation s'est achevée en 2019 et a permis de finaliser le diagnostic et de valider les premiers éléments de stratégie des deux villes.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique. En 2021, dans le cadre d'un contexte qui a évolué, avec un nouveau projet politique, il est nécessaire de mettre à jour la stratégie et le projet détaillé.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'action Action Cœur de ville, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes Action cœur de ville des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme ACV, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la ville et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants, et analysera le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

Article 1. Engagement général des parties

La signature du présent document confirme l'engagement de la ville de Tarbes et de la ville de Lourdes et de l'EPCI Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées à poursuivre le déploiement du programme Action Cœur de Ville (ACV) engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme – État, Action Logement, ANAH, Banque des Territoires – à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale décrit par la suite. L'Etat mobilisera particulièrement le Fonds Vert et les dotations de soutien à l'investissement local. L'ANAH mobilisera ses financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie dans le cadre des interventions sur l'habitat en centres anciens, Action Logement, la Banque des Territoires et l'EPFO mobiliseront leurs dispositifs respectifs, spécifiquement dédiés au programme ACV.

Les plans de financements contenus dans cet avenant ont un caractère prévisionnel et nécessitent d'être complétés et ajustés au regard des disponibilités financières des différents partenaires (État, opérateurs de l'État, autres financeurs).

Engagement des Parties :

Les villes de Tarbes et Lourdes s'engagent à réaliser un bilan des actions 2018-2022 et des aides financières mobilisées jusqu'à présent et d'adapter l'ensemble du projet à l'évolution du projet politique et sa réalisation.

La ville de Lourdes s'engage à établir une stratégie financière structurante, en corrélation avec le Plan d'Avenir pour Lourdes (PAL) pour le développement d'une stratégie opérationnelle traduite dans le Schéma Directeur Urbain (SDU) en cours de préfiguration et d'élaboration.

La Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées s'engage à veiller à la cohérence d'ensemble du programme au travers de la gouvernance décrite à l'article 2

Les partenaires financeurs

- L'État avec un effet levier en faveur de projets d'investissement sur des espaces et équipements publics (DSIL, DETR, CPER impliqués au cas par cas). Il mobilisera particulièrement le Fonds Vert et les dotations de soutien à l'investissement local.
- Partenaire du programme Action Cœur de Ville depuis son origine, la Banque des Territoires poursuit son engagement en faveur des projets dans les villes bénéficiaires par la mobilisation de moyens en ingénierie et par l'apport de financements (prêts et investissements) et leur sécurisation (consignations).

La Banque des Territoires a souhaité que la prolongation du programme sur la période 2023-2026 soit priorisée vers la concrétisation des projets et la prise en compte des nouveaux enjeux auxquels sont confrontées les villes moyennes : la transformation écologique, le développement économique et commercial, les mutations démographiques.

Elle élargit son intervention à celles des centralités complémentaires au centre-ville : quartiers de gare et entrées de ville.

Elle veille également à accompagner le renforcement du potentiel d'innovation des villes moyennes, pour faire face à de nouveaux défis et être aux rendez-vous de la transition numérique et de la participation citoyenne.

La Banque des Territoires mobilise ses moyens dans des conditions inchangées pour éviter toute rupture dans le déploiement des projets locaux. Elle les complète par un accompagnement renforcé des projets portant sur les thématiques de la sobriété foncière, la nature en ville, les entrées de ville et les quartiers de gare pouvant conduire à un accompagnement pluriannuel dans une démarche de sites pilotes.

- Action Logement s'engage en faveur du logement et de la mobilité des salariés, pour soutenir l'emploi et la performance des entreprises et contribuer au développement de l'attractivité économique et à l'équilibre social des territoires. Action Logement souhaite s'inscrire dans l'Acte II du dispositif Action Cœur de Ville et poursuivre son action sur le volet habitat à l'appui d'un financement dédié à la mise en œuvre des projets de revitalisation, qui a eu un effet levier et qui a démontré son adéquation avec les spécificités des territoires sur l'acte I.

La dynamique étant désormais lancée pour la revitalisation du centre des villes moyennes, l'intervention d'Action Logement évoluera vers une approche en lien avec les enjeux de transition écologique et de sobriété foncière, en accord avec la stratégie RSE et la politique de décarbonation du Groupe Action Logement, et par un resserrement sur le bâti en centre ancien, cœur de cible du programme. Dans le cadre défini par la nouvelle directive relative aux financements dédiés au programme Action Cœur de Ville 2023-2026, Action Logement financera les opérateurs de logements sociaux et privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers, considérés comme stratégiques par la collectivité. Action Logement dédie à Action Cœur de Ville 1Md € de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) au niveau national dans le cadre de la nouvelle convention quinquennale 2023-2027. Cet emploi s'inscrira dans le cadre de la mobilisation des enveloppes régionales et les éventuelles priorisations relèveront, le cas échéant, de la stratégie définie par les délégations régionales d'Action Logement.

- L'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) apporte un soutien à l'ingénierie, un soutien à l'innovation, un soutien de cofinancement des postes de directeur de projet et le reste pour des opérations d'amélioration de l'habitat soutenues par l'ANAH Cœur de Ville.

Avec des partenaires locaux :

- La Région Occitanie s'associe à la démarche initiée et poursuivie par l'Etat au titre de ACV 2023-2026. Les projets sollicitant le soutien financier de la Région seront examinés sur la base des dispositifs d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers de demandes de subventions correspondants. Ils feront l'objet d'une analyse dans le cadre des dispositions fixées au titre du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028, et dans la limite des disponibilités financières de la Région.
- Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées mobilisera ses dispositifs d'intervention en vigueur, au travers de ses crédits sectoriels ou de ses crédits spécifiquement dédiés aux politiques territoriales et dans la limite des engagements inscrits à son budget annuel.
- L'Établissement public foncier d'Occitanie accompagne les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de leurs projets par le biais de conventions opérationnelles foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires aux projets de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention. L'EPF accompagnera les collectivités d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens (fonds de compensation de la surcharge foncière, cofinancement d'études pré-opérationnelles de maîtrise d'œuvre, diagnostic en bâtiments, travaux de sécurisation ou démolition des biens...)

- La Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) de Tarbes Hautes-Pyrénées s'implique dans la mise en œuvre du plan Action Cœur de Ville aux côtés des acteurs locaux, mobilise ses forces d'ingénierie et de détection des besoins et d'accompagnement des porteurs de projets, aide à la réalisation des diagnostics et études.
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) des Hautes-Pyrénées est impliquée au niveau national et local dans le plan d'actions Cœur de ville. La CMA apporte une ingénierie sur les diagnostics, une réflexion sur les situations foncières, mais propose aussi des formations et un accompagnement dans le secteur de l'artisanat et artisanat d'art et contribue à la redynamisation de centre-ville.
- L'OPH 65, PROMOLOGIS et la SEMI Tarbes sont des partenaires privilégiés qui assurent une fonction d'appui professionnel auprès du projet Action Cœur de Ville et intensifient la mobilisation de la création de logements en cœur de ville par le renouvellement urbain et/ou la reconstruction urbaine.

Les partenaires locaux :

- L'ADIL 65 (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement) conseille et informe gratuitement les particuliers et investisseurs sur leurs projets de logement sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales. Dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville, l'ADIL 65 joue un rôle majeur dans l'accompagnement des projets logement et prend place dans l'ensemble des comités.
- Le CAUE 65 (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) conseille et informe gratuitement les particuliers et investisseurs sur leurs projets, et accompagne les collectivités dans la réalisation des grands projets urbains. Il a également une mission d'information à la sensibilité dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.
- PROMOLOGIS, partenaire intégrant les partenaires bailleurs publics, assure une fonction d'appui professionnel auprès du projet Action Cœur de Ville.

Les nouveaux partenaires intégrant la convention ACV sur ce second Avenant de Projet :

- Le CEREMA, établissement public sous la tutelle du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, accompagne l'État et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport.
- L'ARAC, l'Agence régionale d'aménagement et de construction est un partenaire régional des opérateurs publics et privés pour leurs projets de construction, d'aménagement et d'investissement, porteur de la réalisation des opérations FOCCAL; elle est un nouveau partenaire de la ville dans la réalisation des projets. FOCCAL soutiendra le commerce et l'artisanat en centres-villes ou centres-bourgs en Occitanie à travers du portage foncier et immobilier, et des travaux de restructuration ; elle est également un partenaire porteur dans la réalisation des projets.

L'avenant couvre la période du 1er janvier 2023 au 31 Décembre 2026.

Article 2. : Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action cœur de ville

Dans la convention initiale Cœur de ville, pour les villes de Tarbes et Lourdes, la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP) avait été définie, pour sa phase d'initialisation et pré-opérationnelle (finalisation des études), comme le pilote coordinateur du dispositif. Afin d'assurer l'organisation de la phase d'initialisation et une efficacité de pilotage sur les études et diagnostic des collectivités engagées, la CATLP et les villes de Tarbes et Lourdes avaient recruté, sous couvert de la CATLP, pilote coordinateur du projet, un Directeur de projet dont le rôle était d'assurer et de garantir la cohérence du projet global.

Au vu du développement de la phase opérationnelle, et pour une meilleure coordination des instances techniques et de projet, il a été décidé, à partir de fin décembre 2021, que les villes prennent la main sur le pilotage opérationnel de leurs projets respectifs en lien avec leurs modalités d'organisation interne, la CATLP restant un soutien essentiel et un partenaire privilégié.

Coordination du programme ACV2

Considérant les évolutions du cadre contractuel et les objectifs ACV 2023-2026, la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CA TLP) assurera un rôle de coordination et veillera à la prise en compte des enjeux communs aux deux territoires, notamment concernant les actions liées à la transition écologique, à la sobriété foncière et à la mobilité, et à l'accessibilité des cœurs de ville qui sont des thématiques transversales incontournables et prioritaires.

A ce titre, l'inventaire des ZAE prévu par la Loi sera présenté et élargi aux entrées de villes, sites isolés, friches, zones agglomérées. Pour ce faire, l'Agglomération s'appuiera sur ses services et les partenaires du programme.

A cette échelle, la gouvernance sera assurée par un **Comité de Pilotage de la convention Action Cœur de Ville CA TLP – Tarbes - Lourdes**.

Composition du Comité de Pilotage de la convention :

Ce Comité de pilotage est **présidé par le Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées**.

Le Préfet de département et le « référent départemental de l'Etat » désigné par le préfet y participent nécessairement.

Les partenaires financeurs et les partenaires locaux y sont représentés.

- Etat
- Ville de Tarbes
- Ville de Lourdes
- Région Occitanie
- Département des Hautes-Pyrénées
- Banque des territoires
- Action logement
- EPF Occitanie
- ANAH

Accusé de réception en préfecture 065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC Date de télétransmission : 19/12/2023 Date de réception préfecture : 19/12/2023

- OPH65
- SEMI
- PROMOLOGIS
- Chambre de commerce et d'industrie
- Chambre de métiers et de l'artisanat
- CEREMA
- ARAC
- L'association Ambition Pyrénées (association assurant l'animation du projet de territoire départemental)
- L'office du commerce de l'artisanat et des services de la Ville de Tarbes

Ce comité de pilotage pourra être élargi autant que de besoin à des acteurs socio-professionnels afin de partager les résultats d'expérimentations éclairantes ou de bonnes pratiques pouvant être dupliquées.

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du programme.

Il se réunit de façon formelle a minima 2 fois par an.

L'organisation des réunions de ce Comité de Pilotage sera assurée par la CA TLP, en coordination avec les services de l'Etat et des Villes.

La gouvernance se déclinera ensuite, au niveau de chaque Ville, dans le cadre :

- d'un Comité de Projet Local
- d'un Comité technique local

LA VILLE DE TARBES

Considérant son organisation en services opérationnels, la ville de Tarbes a fait le choix d'une direction de projet collégiale coordonnée sous l'autorité du Directeur Général des Services de la ville. Ainsi, tous les services opérationnels sont mobilisés autour de la stratégie municipale définie dans son programme « Tarbes Horizon 2030 », déclinée dans le premier programme ACV, et qu'elle entend poursuivre et conforter dans le nouveau conventionnement.

La Ville de Tarbes organisera un **comité de projet local**, au minimum deux fois par an, qui réunit, sous la présidence du Maire et en lien avec le président de l'intercommunalité, les élus de la commune-centre et de l'intercommunalité et les services de la collectivité impliqués dans le dispositif opérationnel, le préfet de département ou son représentant, qui représente l'Anah, ainsi que les représentants désignés par les financeurs (Banque des Territoires, Action Logement). Y sont également invités les services déconcentrés de l'État (DRAC etc.) et les partenaires locaux associés à la réalisation du projet ACV (direction territoriale de la SNCF etc.).

Les réunions du comité de projet local sont préparées en comité technique local.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la ville.

La Ville de Tarbes mettra en place un **comité technique local** pour conduire le projet Action Cœur de Ville en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026 :

Ce **comité technique** regroupe les équipes opérationnelles de la ville sous l'autorité du Directeur Général des Services de la ville, des élus en charge du programme ACV, et les partenaires extérieurs nécessaires à la mise en œuvre des actions.

La direction de projet a une capacité d'animation des différents services impliqués dans le projet ACV.

Contact de la direction de projet :

Anne SOULIÉ

05 62 44 38 47 – 06 07 14 92 41

a.soulie@mairie-tarbes.fr

LA VILLE DE LOURDES

Face à la crise sanitaire, économique et sociale qui a touché la ville de Lourdes et son territoire depuis 2019, l'État et la région Occitanie se sont mobilisés en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire et ont co-piloté à partir de l'été 2020 l'élaboration d'une feuille de route de 47 actions spécifiques pour la relance du tourisme lourdaise, qui a été finalisée en décembre 2020. Dans le cadre de la visite du Président de la République du 16 juillet 2021 à Lourdes, un échange fructueux s'est déroulé avec les élus, les représentants du sanctuaire et des acteurs socioprofessionnels. Cela a permis de mettre en avant une volonté partagée de définir une stratégie ambitieuse à la hauteur de la notoriété mondiale de Lourdes, de son potentiel et de son rôle structurant pour l'attractivité du territoire Haut-Pyrénéen, qui s'est formalisé par 100 actions de développement appelé Plan d'Avenir pour Lourdes.

Le déploiement du plan doit être réalisé en deux phases, 2022-2025 et 2025-2030. La première phase doit voir la concrétisation de 22 fiches actions qui ont été identifiées comme prioritaires pour la stratégie. Elles seront les principales actions du dispositif ACV 2023-2026. La mise en œuvre du plan relève de la responsabilité de chacun des chefs de file identifiés et donne lieu à des comités de suivi co-présidés par les représentants de l'État, de la Région Occitanie et de la ville de Lourdes, en lien étroit avec le Conseil départemental des Hautes Pyrénées et la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CA TLP), et en tenant compte du rôle particulier du Sanctuaire dans la ville.

La plupart des actions du PAL étant inscrites dans le programme ACV, la Ville de Lourdes assurera leur pilotage technique via les instances de gouvernance technique ACV.

Une des premières actions mise en œuvre est l'action 34 : le Schéma directeur Urbain. La ville de Lourdes accompagnée du CEREMA et de l'État met ainsi en œuvre la définition du projet Lourdes 2030. Il s'agit d'une synthèse intégrale et d'une mise en cohérence de l'ensemble des plans, dispositifs, et cadres réglementaires et financiers qui s'étendent sur le territoire lourdaise pour formaliser le cadre opérationnel de la stratégie de redynamisation. Il a pour vocation de définir et représenter la stratégie opérationnelle de Lourdes. Sous forme d'un outil complet cartographique et technique, il propose des outils de gestion et d'observatoire pour ordonner et qualifier l'évolution urbaine.

Une direction de projet ACV est identifiée au sein de la collectivité, dont la mission principale est le suivi du déploiement du programme. La direction de projet a une capacité d'animation des différents services impliqués dans le projet ACV.

Elle organise le **comité de projet local**, au minimum deux fois par an, qui réunit, sous la présidence du maire et en lien avec le président de l'intercommunalité, les élus de la ville de Lourdes et de

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

l'intercommunalité et les services de la collectivité impliqués dans le dispositif opérationnel, le préfet de département ou son représentant, qui représente l'Anah, ainsi que les représentants désignés par les financeurs (Banque des Territoires, Action Logement). Y sont également invités les services déconcentrés de l'État (DRAC etc.) et les partenaires locaux associés à la réalisation du projet ACV (direction territoriale de la SNCF etc.).

Les réunions du comité de projet local sont préparées en **comité technique local** qui réunit les membres du comité de projet local à un niveau technique.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la ville.

Contact de la directrice de projet :

MEDUS Florie

Florie.medus@ville-lourdes.fr

06.89.55.67.13

Article 3. Suivi du déploiement du programme Action cœur de ville

Les villes de Tarbes et Lourdes s'engagent à participer aux démarches mises en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées aux niveaux national et régional ; newsletter ; publications ; interventions lors de colloques et événements nationaux...).

Dans ce but, les villes de Tarbes et Lourdes réalisent un suivi régulier et précis du déploiement du programme à leur échelle. Les instances de gouvernances visées à l'article 2 se réunissent en tant que de besoin, à échéance régulière.

Une fois le plan d'action validé en comité de pilotage et approuvé en comité régional des financeurs, les villes complètent le tableau collaboratif mis en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) sur la plateforme de recensement des plans d'action ACV, qui couvre à la fois la période 2018-2022 et la période 2023-2026.

Ce tableau est mis à jour au moins une fois par semestre, dès lors qu'une fiche action a été validée par les partenaires qui la pilotent, la financent ou la cofinancent et elle est intégrée à l'avenant ACV. Sur le secteur lourdaise ce tableau équivaut à celui des actions du PAL.

Ce tableau collaboratif permet d'agrèger au niveau national des informations sur les actions programmées localement ; il n'a pas de valeur contractuelle pour l'engagement financier de l'Etat et des partenaires. Il permet d'avoir une vision nationale sur les types d'actions prévues par axe du programme.

Article 4. Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026

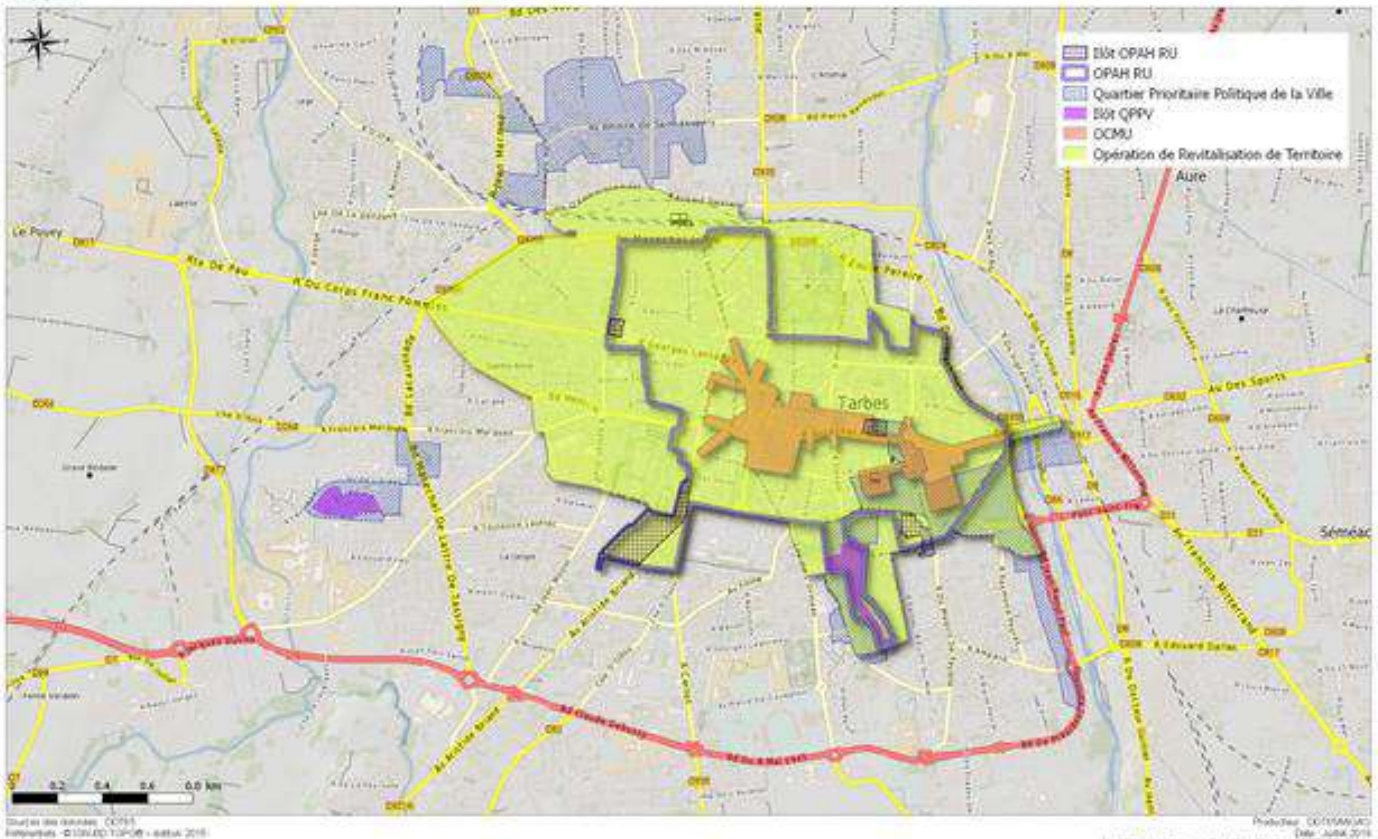
Les périmètres d'action du programme Action cœur de ville pour la période 2023-2026, définis dans cet article, se substituent aux périmètres d'action définis dans l'avenant de projet 2018-2022.

LA VILLE DE TARBES

4-1- Périmètre ACV/ORT et secteurs d'intervention prioritaires (TARBES)

Le périmètre Action Cœur de Ville/Opération de Revitalisation de Territoire de Tarbes a été défini au regard de plusieurs critères :

- ✓ La **typologie du tissu urbain** correspondant à celui d'un centre-ville : tissu dense de petits immeubles en continuité créant des fronts bâtis sur l'espace public (soit la ville médiévale jusqu'à celle des 19^e et 20^e en proximité immédiate) comprenant les grands équipements de centralité.
- ✓ Les **grandes voies pénétrantes** au centre-ville : intérêt majeur dans la construction de l'image qualitative de Tarbes avec des enjeux de mobilité, de montée en gamme de l'habitat et de transformation d'un commerce obsolète.
- ✓ Les **périmètres des dispositifs concourant à la redynamisation** (OPAH-RU, FISAC, opération façades) dont les objectifs concordent avec ceux du plan d'Action Cœur de Ville.
- ✓ L'intégration du **quartier NPNRU Bel Air** avec la possibilité de construire un renforcement du centre-ville par la régénération de l'habitat et la reconstruction d'un quartier en cœur de ville.



Les secteurs d'intervention prioritaires qui avaient été retenus étaient au nombre de cinq. Les trois premiers s'inscrivent dans la « trame historique » de la Ville (cœur de ville qui s'étend de la cité médiévale jusqu'à ses extensions au début du 19^e siècle) ; le quatrième et le cinquième s'inscrivent dans la « trame contemporaine » de la Ville (ville du 20^e siècle).

Les secteurs sont les suivants :

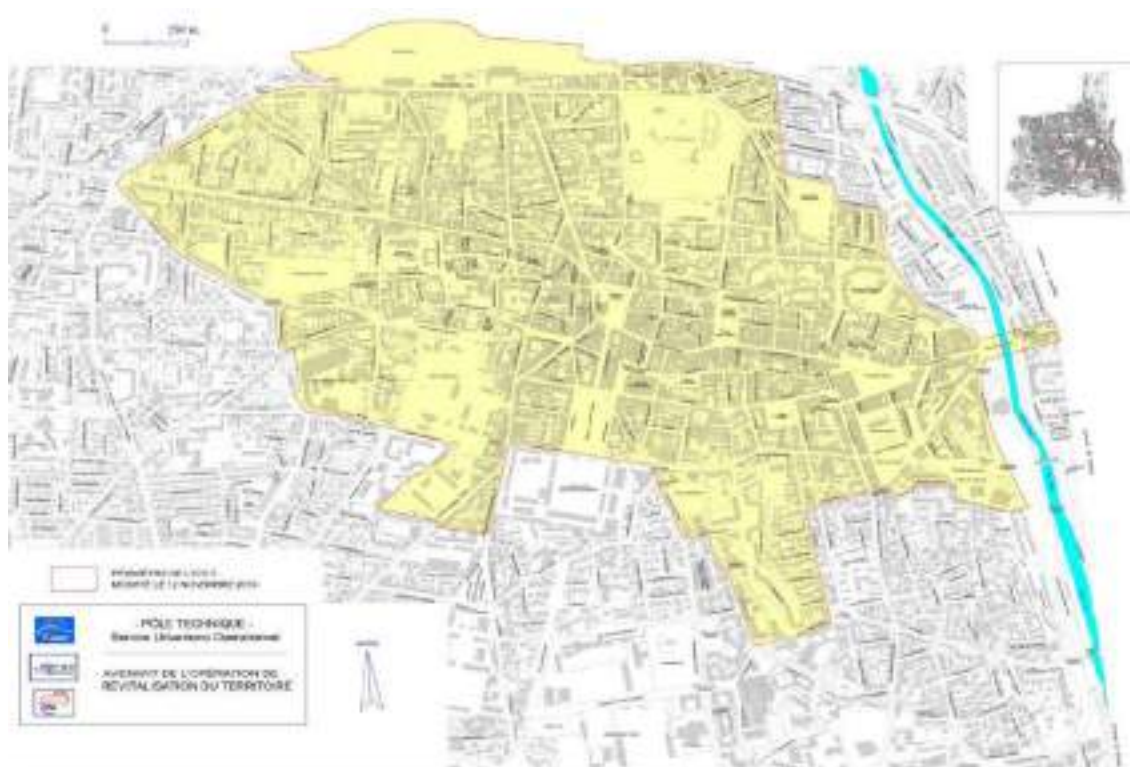
- **1^{er} secteur prioritaire : la rue Brauhauban** (englobant ses alentours et la rue du maréchal Foch), axe majeur du cœur de ville historique dégradé dont la Ville entend faire la vitrine et le laboratoire de sa politique de revitalisation en lien avec l'émergence de nouveaux usages urbains.
- **2^e secteur prioritaire : le réseau des places publiques**, lieux-clefs de la « ville vécue » (centralités historiques, « agoras », lieux de marchés populaires, zones de stationnement gratuit...) et étapes incontournables de la « géographie sensible » de la Ville
 - Place du Foirail (*en lien avec la place Marcadieu*)
 - Place de Verdun
 - En lien avec ces grandes places, d'autres places de taille plus modeste (place St-Anne, place Parmentier, place Saint-Jean...) feront l'objet d'une requalification.
- **3^e secteur prioritaire : le Haras**, un site patrimonial emblématique (bientôt accessible à tous les Tarbais) qui a vocation à devenir l'épicentre d'un nouveau quartier en plein cœur de ville et à conforter l'image et la stratégie de Tarbes, ville du Cheval et destination touristique.

- **4^e secteur prioritaire : l'entrée de ville Ouest**, la rue du Corps Franc Pommiès depuis le rond-point de la route de Pau qui fait l'objet d'un réaménagement intégral.
- **5^e secteur prioritaire : le quartier Bel Air**, quartier retenu dans le nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU) de Tarbes à « raccrocher » au cœur de ville.

Au terme de la période d'initialisation, il est apparu opportun d'ajuster marginalement le périmètre initialement choisi en vue de corriger l'effet-frontière et d'intégrer une opération immobilière considérée comme « stratégique » par la Ville située en proximité immédiate d'un secteur d'intervention prioritaire (la place du Foirail).

L'ajustement proposé concernait la zone sud-est du périmètre actuel. Il visait à **intégrer la pointe Nord de la rue Léon Pouey** où une opération de rénovation portée par un investisseur privé a permis de rénover et de sortir de vacance 6 logements dotés de stationnements adossés (12).

4-2- Ajustement du périmètre ACV/ORT (TARBES)

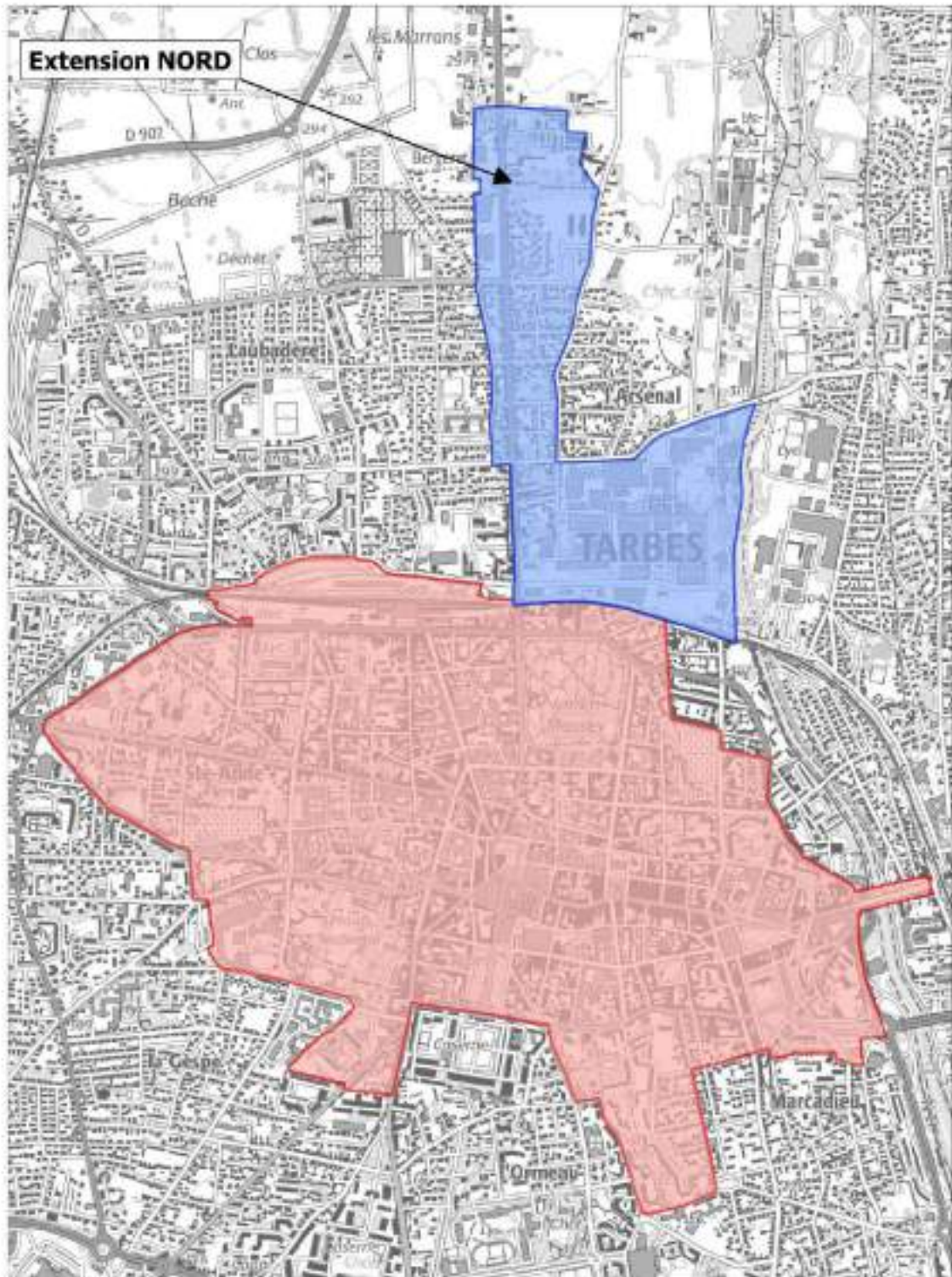


- Centre-ville

Le périmètre initialement défini et décrit ci-dessus est maintenu. Les secteurs d'interventions prioritaires sont également maintenus en priorisant les liaisons entre les places publiques comme la rue Larrey et le secteur du Foirail qui continuera sa mue sur la période 2023-2026.

- Secteurs en entrée de ville

Il est proposé une extension du périmètre sur l'entrée de ville nord, le long de l'avenue Alsace Lorraine jusqu'à la limite du continuum bâti et englobant le quartier de l'Arsenal. L'objectif de cette extension est de permettre la requalification des friches présentes sur ce secteur, ainsi que d'optimiser les liens avec le centre ville notamment en terme de mobilité douce. Il s'agit également d'intégrer dans le périmètre d'intervention du programme ACV, une importante opération de rénovation du bâtiment accueillant le Foyer des Jeunes Travailleurs.



Des cartographies précisant les extensions sur chacun des secteurs sont présentées en annexe 3

LA VILLE DE LOURDES

4.3. La modification du périmètre ORT (LOURDES)

Le périmètre ORT/ ACV a été établi lors du comité de projet du 16 novembre 2021. Au terme de la période d'initialisation et de la première période 2018-2021, il est apparu opportun d'ajuster marginalement le périmètre initialement choisi en vue de corriger l'enveloppe d'intervention afin de construire une cohérence d'ensemble. Les extensions présentées ci-dessous sont des secteurs définis comme « stratégiques » par la Ville, et situés en proximité immédiate d'un secteur d'intervention prioritaire. Pour mémoire le quartier de la gare était déjà inscrit dans le périmètre ORT initial.

- **extension NORD**, Il s'agit d'un linéaire avec des logements et des rez-de-chaussée commerciaux présentant une vacance très importante et un besoin de revalorisation du foncier. C'est l'image d'accès au cœur de ville qui est en jeu.

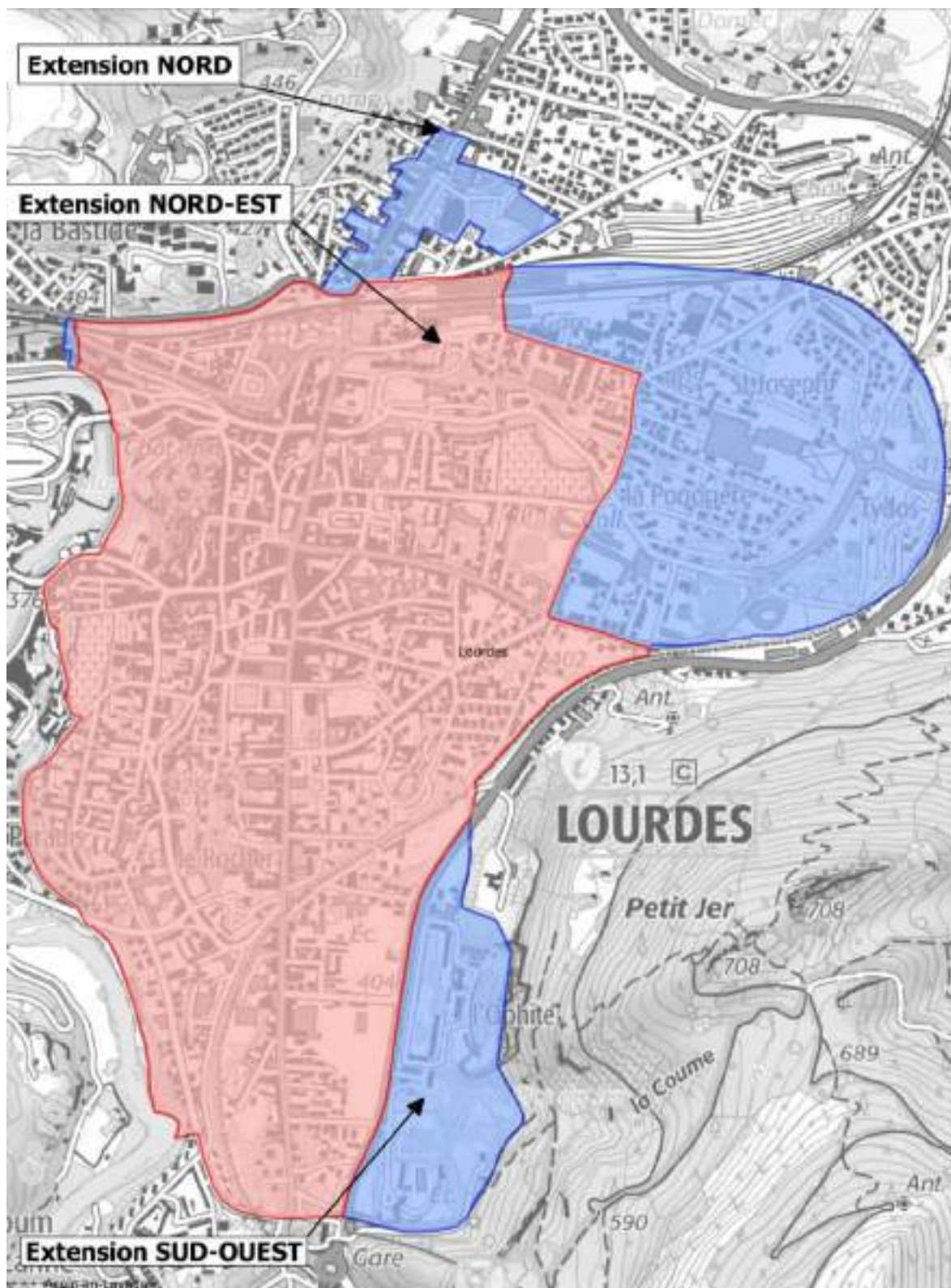
Sur ce secteur, une requalification permettra de mieux articuler la vocation commerciale du bâti en pas-de-porte et la réhabilitation des logements aux étages. Le traitement des accès sera également nécessaire afin d'améliorer l'accessibilité pour l'ensemble des usagers.

- **extension NORD-EST** : quartier de la Poudrière. Il s'agit d'un quartier en grand besoin de renouvellement, la friche Toupnot. Cette friche industrielle de plus de deux hectares représente un grand potentiel de reconstruction et un enjeu de restructuration d'une partie de la ville en démarche écoquartier. Elle est intégrée au programme NPNRU et bénéficie d'une aide au titre du fonds friche.

- **extension SUD-EST** : Lié au programme du NPNRU, le site de démolition est intégré au périmètre ORT car il représente un questionnement d'avenir, et une carte maîtresse dans le projet Lourdes, Cœur des Pyrénées qu'il est nécessaire de relier au cœur de ville.

Des cartographies précisant les extensions sur chacun des secteurs sont présentées en annexe 3

4.4 Identification de chacun des secteurs d'intervention (LOURDES)



Article 5. Modification de la convention d'Opération de revitalisation du territoire

1. La convention ORT

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Pour mémoire, la convention Action Cœur de Ville initiale pour les villes de Tarbes et Lourdes a été signée le 28 septembre 2018 pour une durée de 6 ans et 4 mois, à savoir jusqu'au 31 janvier 2025. Elle a établi les grands principes du dispositif avec une phase d'initialisation de 16 mois maximum et une phase de déploiement avec une transformation en ORT qui ne pourra excéder 5 ans avec des engagements financiers mobilisables jusqu'au 31 décembre 2022, les délais de paiement pouvant courir jusqu'au terme de la convention.

Un avenant de projet signé en janvier 2020 a permis d'intégrer à la convention initiale le diagnostic, la stratégie et le projet détaillé comportant un plan d'actions. L'engagement des deux villes dans la démarche Opération de Revitalisation de Territoire a également été acté par arrêté préfectoral le 19 juillet 2019.

Le présent avenant vaut avenant modificatif de la convention d'Opération de revitalisation du territoire signée par les villes de Tarbes et de Lourdes et l'intercommunalité Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP).

A ce titre, les périmètres ACV 2023-2026 constituent les nouveaux secteurs d'intervention de l'ORT, approuvés en comité de pilotage du 11 Juillet 2023.

Il est toutefois précisé que la mesure d'exemption d'AEC sur le secteur ORT concernant l'entrée de ville ne s'applique pas. En effet, conformément à l'article L752-1-1 du code de commerce, cité ci-dessous, cette dispense concerne exclusivement le secteur ORT comprenant un centre-ville.

*"Par dérogation à l'article L. 752-1, les projets mentionnés aux 1° à 6° du même article L. 752-1 qui ne sont pas considérés comme engendrant une artificialisation des sols au sens du V de l'article L. 752-6 et dont l'implantation est prévue dans un secteur d'intervention d'une opération de revitalisation de territoire définie au I de l'article L. 303-2 du code de la construction et de l'habitation, **comprenant un centre-ville** identifié par la convention de ladite opération, ne sont pas soumis à autorisation d'exploitation commerciale."*

Par extension, tout secteur ORT hors centre-ville n'est pas concerné par cette dérogation. Cette interprétation stricte de la loi, partagée par la DHUP, la DGE et l'ANCT, se justifie par le fait que l'élargissement du périmètre ORT aux entrées de ville ne doit nullement nuire à la dynamique de revitalisation impulsée sur le centre-ville.

2. Précisions sur l'articulation convention OPAH ou OPAH RU et convention d'ORT

Dans le cas où une convention d'OPAH ou d'OPAH-RU est en cours :

Le contenu de la convention précise le volet habitat de l'ORT.

Dans le cas où la convention d'OPAH ou d'OPAH-RU se termine prochainement et que la collectivité souhaite poursuivre les actions d'amélioration de l'habitat privé : *Après un dialogue entre les collectivités et l'Anah et par la réalisation d'une étude pré-opérationnelle/évaluation pour déterminer le contenu, calibrer les objectifs et le périmètre, une nouvelle OPAH est annexée à la convention d'ORT.*

Article 6. Plan d'action prévisionnel global et détaillé pour la période 2023-2026

LA VILLE DE TARBES

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

1- ACV CONTRIBUTEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

1-1 Habitat et logement : poursuivre la politique d'amélioration de l'habitat en cœur de ville déjà engagée

Action 1 : OPAH/RU

L'OPAH-RU 2018/2023 arrive à son terme en novembre 2023. Une étude pré-opérationnelle est en cours.

Au vu des priorités pour le déploiement du programme Action Cœur de Ville 2023-2026 et des axes retenus, les orientations proposées pour le volet habitat sont les suivantes :

- accompagner la rénovation énergétique des logements,
- accompagner les copropriétés (très nombreuses à Tarbes) pour une amélioration globale du bâti et des performances énergétiques des logements,
- accompagner la réhabilitation de logements vacants et la conversion de commerces vacants pour une offre diversifiée et de qualité de l'habitat visant à développer l'attractivité résidentielle, notamment auprès de propriétaires occupants,
- accompagner la restructuration urbaine à l'échelle d'îlots,
- accompagner l'adaptation des logements pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées afin de favoriser le maintien à domicile,
- accompagner les projets d'habitat inclusif,
- accompagner la mise en valeur du patrimoine urbain par la rénovation des façades.

Action 2 : Opération façades

Depuis 2001 la Ville de Tarbes s'est engagée dans une ambitieuse politique d'embellissement et de valorisation du patrimoine architectural de son centre ancien dans le cadre d'un dispositif baptisé « Opération Façades » dont l'objectif vise à améliorer l'image de la ville.

Si elles témoignent de l'histoire de Tarbes, les façades des immeubles constituent, en effet, un élément majeur de son patrimoine. Hélas, leur aspect extérieur est souvent altéré par les dégradations dues aux éléments et/ou au temps voire banalisé par des travaux inappropriés.

Convaincue de la nécessité de préserver la qualité du bâti ancien et de favoriser le ravalement, la Ville de Tarbes a décidé de poursuivre pour la période 2023-2025 le soutien financier aux propriétaires privés désireux de mettre en valeur les façades de leurs(s) immeuble(s) et ainsi participer à l'embellissement de la Ville.

Action 3 : Les actions privées d'habitat

La synthèse des opérations de réhabilitation de logements depuis juillet 2019 démontre un dynamisme certain. : trois ans après le lancement du dispositif Action Cœur de Ville les objectifs attendus dans le secteur de l'habitat ont été atteints.

Les mesures financières incitatives des différents partenaires du programme Action Cœur de Ville sont suivies d'effet. Parmi celles-ci les primes de la Ville de Tarbes et de la CA TLP sont un levier en faveur d'opérations menées par les propriétaires bailleurs et les propriétaires occupants.

Les aides financières publiques ont permis de mobiliser des propriétaires bailleurs et des propriétaires occupants.

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

La majorité des opérations a concerné des réhabilitations lourdes de bâtiments très dégradés, vacants depuis de nombreuses années.

Les réhabilitations d'immeubles et les restaurations de logements se sont réparties dans l'ensemble du périmètre de l'ORT. Toutefois, les secteurs concernés par des travaux de réaménagement urbains initiés par la Ville intéressent particulièrement les porteurs de projet : rue Brauhauban, place du Foirail, rue du Corps Franc Pommies.

Les contacts établis dans le périmètre de l'hypercentre permettent également de mobiliser les propriétaires, soit pour la réhabilitation de leurs biens, soit pour les proposer à la vente. Dans ce secteur les projets sont étudiés en lien avec le service commerce.

La ville de Tarbes souhaite donc poursuivre la prospection de porteurs de projet et inciter à l'investissement du parc logement dégradé du cœur de ville. Cela s'adresse aux porteurs de projets locaux et de moyenne envergure, mais également aux groupes d'envergure.

La ville souhaite toutefois réorienter les aides à l'habitat privé pour :

- Rétablir l'équilibre de peuplement en cœur de ville,
- Eviter la paupérisation du centre-ville en accueillant une population nouvelle.

Action 4 : Rénovation du Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT)

La ville de Tarbes, est propriétaire depuis le 21 décembre 2018 de la totalité des bâtiments qui abritent le Foyer des Jeunes Travailleurs. Ce foyer est géré par l'association dénommée « ATRIUM-FJT », association loi 1901 et qui a une vocation sociale. Le Foyer des Jeunes Travailleurs constitue une institution à but non lucratif qui a pour mission d'accueillir des jeunes en cours d'insertion sociale et professionnelle, en leur offrant une résidence adaptée à leurs besoins.

Il propose également des services socio-éducatifs visant à la valorisation des potentialités des jeunes et au développement de leur autonomie. A ce titre, il relève d'une double réglementation : celle relative au Code de la Construction et de l'Habitation et celle relative aux établissements sociaux et médico-sociaux.

Il comprend plusieurs pôles d'activités :

- Il gère une résidence « habitat jeunes » de 129 lits ouverts tous les jours de l'année.
- Il développe une ingénierie favorisant l'orientation et l'insertion des personnes.
- Il gère des dispositifs d'urgence sociale et d'accompagnement de publics demandeurs d'asile et primo-arrivants.
- Il assure un rôle d'accompagnement en termes de prospection de logements, garantie de loyers, conventionnement ANAH...

La ville de Tarbes souhaite maintenir l'usage des locaux et participe en sa qualité de propriétaire en lien avec l'association ATRIUM FJT et les services de l'Etat (DDETSPP et DDT des Hautes Pyrénées) à l'élaboration d'un projet de réhabilitation du bâtiment sus cité en vue d'humaniser et d'améliorer l'accueil locatif des jeunes travailleurs sur le territoire.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de concertation locale dans les cadres prévus, comme indiqués ci-dessus, par le code de la construction et de l'Habitation et du Code de l'action sociale et des familles.

Ce projet s'inscrit donc dans une orientation de l'usage du bâtiment favorisant :

- Une amélioration du bâti et des conditions d'accueil en logement des jeunes usagers de l'association ATRIUM FJT.
- Une mise en conformité réglementaire relative à l'accessibilité et à la sécurité des usagers.
- Une augmentation de la qualité énergétique du bâtiment et de son impact environnemental.

Action 5 : NPNRU

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Le quartier Bel Air a été retenu par l'ANRU en 2018 au titre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU). Il est le seul quartier de Tarbes à l'avoir été.

Situé à proximité de l'hyper centre-ville, il concentre les problématiques propres aux QPV auxquels s'ajoute une situation d'enclavement.

Avec l'ensemble de ses partenaires (État, CA TLP, Région, Département, ANRU, CDC...), la Ville de Tarbes et son opérateur, la SEMI, ont conçu un projet de renouvellement urbain d'ensemble dont la qualité a été saluée par le Président de la République lors de sa venue à Tarbes.

La convention a été signée le 1er juillet 2021.

La Ville de Tarbes entend, via l'opération de renouvellement urbain d'ampleur qui va s'engager, « raccrocher » le quartier Bel Air au centre-ville et désenclaver les populations qui y vivent.

Afin de porter à connaissance et de rendre plus lisible le NPNRU auprès des habitants du quartier, une maison du projet sera créée sur l'emplacement de la verrière qui jouxte le bâtiment du Parc National des Pyrénées. Un important programme de rénovation afin d'affecter cet emplacement à cet usage doit être mis en œuvre, financé partiellement par des fonds de la Politique de la Ville.

1-2 – Efficacité énergétique et développement de nouvelles énergies

La ville de Tarbes a lancé un ambitieux programme de rénovation énergétique de son patrimoine bâti. De nombreux projets sont en cours et une programmation pluriannuelle d'investissements sur la période 2023-2026, permettra d'intervenir massivement dans ce domaine.

Action 1 : Fabrique artistique Le Pari : travaux de réhabilitation thermique

Destiné exclusivement à la création contemporaine et aux spectacles vivants, Le Pari accueille des artistes ou groupes d'artistes, en plein centre-ville, leur offrant un lieu où peuvent s'exprimer tous les aspects de la création (danse, musique, théâtre). Les artistes y séjournent pendant plusieurs semaines, cherchent, répètent et livrent au public le fruit de leur travail. Il s'agit d'un lieu où le public peut devenir un véritable partenaire des créateurs, agir ou réagir, comme premier regard, première écoute à la création en mouvement.

A l'heure actuelle, les qualités thermique et acoustique, l'accessibilité PMR et les conditions d'accueil ne sont plus satisfaisantes.

Les travaux envisagés ont pour objet l'amélioration thermique de l'enveloppe des salles de spectacles ainsi que l'optimisation des systèmes de production thermique.

Objectif : inscrire les consommations énergétiques du bâtiment dans les objectifs de la réglementation thermique 2030 du décret tertiaire à savoir une baisse de 30 % des consommations.

Le projet bénéficie d'une subvention au titre du Fonds vert 2023.

Action 2 : Rénovation énergétique de bâtiments publics et de l'éclairage public

Pour répondre aux enjeux énergétiques et poursuivre la transition environnementale de son territoire, la Commune de Tarbes a élaboré un plan de sobriété énergétique qui vise à réduire les consommations (sobriété et efficacité) de son parc public d'éclairage et des bâtiments publics.

Ce plan concerne notamment :

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

- Eclairage public : réduction du temps de fonctionnement, baisse d'intensité et extinction sur une partie du territoire, renouvellement progressif des points lumineux par la technologie LED, ...
- Bâtiments administratifs et équipements recevant du public : baisse adaptée des températures de chauffage, réduction du temps de fonctionnement de l'éclairage, audits énergétiques, rénovation thermique et énergétique.
- Développement du photovoltaïque sur les toits de certains bâtiments publics afin de réduire leur facture énergétique.

Concernant l'éclairage public, ce plan s'inscrit dans la continuité du programme de rénovation initié depuis plusieurs années déjà par la ville de Tarbes.

1-3- Transition écologique des mobilités

Action 1 : Elaboration d'un plan vélo et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'actions

La ville de Tarbes souhaite se doter d'un plan vélo afin de définir son programme pluriannuel d'actions pour le développement de la pratique du vélo sur son territoire aboutissant à un réseau cohérent continu et hiérarchisé couvrant la totalité du territoire. Les objectifs poursuivis par la ville de Tarbes sont ainsi les suivants :

- Prendre sa part dans la lutte contre le changement climatique en limitant indirectement l'usage de la voiture donc en diminuant les rejets de gaz à effet de serre, et les pollutions atmosphériques.
- Attractivité touristique : Tarbes disposant d'une gare, à proximité d'un aéroport international, qui peut facilement attirer des touristes pour son patrimoine bâti et naturel de qualité (bâti historique et jardins remarquables...)
- Attractivité résidentielle : nouveaux habitants en recherche d'un cadre de vie respectueux de l'environnement, de déplacements moins coûteux, permettant de faire vivre les commerces et services de proximité

Il s'agira aussi de contribuer au maillage « vélo » interterritorial : Tarbes carrefour V81, Caminadour, V81- itinéraire entre Tarbes et Bagnères de Bigorre... en cohérence avec le schéma directeur de la CATLP.

Un plan pluriannuel d'actions sera défini pour mettre en œuvre les orientations du plan défini.

Action 2 : Aménagement de la rue Larrey

Dans la continuité de l'aménagement de la place au Bois, secteur prioritaire identifié dans ACV1, la ville de Tarbes, poursuivant son objectif de renouveau urbain, souhaite réaménager la rue Larrey qui constitue un axe de circulations entre les quartiers dits du Marcadiou (place et halle commerçante) et le quartier Brauhauban (place et halle commerçante). La typologie urbaine de cette rue est à ce jour exclusivement marquée par une thématique liée à la voirie (chaussées, espaces de stationnement et trottoirs).

L'objectif de cet aménagement est d'offrir une reconversion urbaine qualitative, fonctionnelle et écologique permettant aux différents usagers de la voie de cohabiter harmonieusement.

Action 3 : Aménagement du carrefour de la route de Pau

Le projet d'aménagement du giratoire de la route de Pau s'inscrit dans la continuité de l'important programme d'aménagement de l'avenue du Corps Franc Pomiès, mené dans le cadre du programme ACV1 et de poursuivre ainsi la requalification de l'entrée de ville Ouest de Tarbes qui génère un important flux journalier de véhicules comptabilisé entre 10 000 et 15 000 véhicules/jour.

Il s'agit donc d'améliorer la sécurité, l'attractivité et l'esthétique de ce secteur qui voit converger 5 voies de circulation, dont 3 voies départementales et la voie ferrée avec un passage à niveau.

Il s'agit aussi de répondre aux attentes de la population en matière d'accessibilité et d'encourager les mobilités douces dans ce secteur.

1-4 – Nature en ville et adaptation au changement climatique

La ville de Tarbes souhaite redonner toute sa place à la nature en ville. Au-delà du développement de la biodiversité et de rendre la ville plus belle, il s'agit d'améliorer la qualité de vie des Tarbais. Plusieurs actions concourent à la réalisation de cet objectif :

Action 1 : Poursuite de l'aménagement du site des Haras

La Ville de Tarbes s'est engagée depuis plusieurs années, avec le soutien de ses partenaires, dans une politique ambitieuse de réappropriation de son patrimoine en vue de renforcer l'attractivité du centre-ville. Dans cette perspective, à l'été 2016, elle a fait l'acquisition du site des Haras comprenant des bâtiments équestres et un parc arboré de 9 ha en cœur de ville, en vue de la préservation, de la rénovation et de la valorisation de cet élément exceptionnel du patrimoine culturel et historique tarbais.

Pour Tarbes, Ville du Cheval, l'opération est à la fois écologique (pour répondre à l'enjeu majeur de la nature en ville), patrimoniale (les Haras datent de 1808), urbanistique (les Haras constituent le cœur d'une nouvelle centralité) et économique (le potentiel du site en termes de valorisation touristique et de création d'activités).

Il s'agit d'ouvrir sur la Ville un site hier encore clos, qui a vocation à devenir l'épicentre d'un nouveau quartier en cœur de ville et de faire du tourisme durable et de l'événementiel, des leviers de revitalisation et d'attractivité du cœur de ville.

Le projet d'aménagement global, élaboré en concertation avec les régiments militaires et l'ABF, s'échelonne sur plusieurs exercices (2024-2026), avec les orientations suivantes :

- Permettre aux Tarbais(es) de se réapproprier le site patrimonial majeur en l'ouvrant au public tout au long de l'année
- Faire des Haras l'épicentre d'un quartier rénové et connecté à l'axe Cathédrale/Préfecture/Hôtel de Département en plein cœur de ville
- Intégrer les Haras au réseau des parcs publics tarbais (Chastelain, Bel Air, Massey...)
- Capitaliser sur l'événement Equestria, faire des Haras un vecteur de marketing territorial et accompagner la stratégie touristique de « Tarbes, porte d'entrée des Pyrénées »
- Accroître la fréquentation du site par le développement d'activités ludiques et économiques
- Encourager la résorption de la vacance dans les immeubles alentour.

Action 3 : Programme de renaturation des espaces publics

La ville de Tarbes entend préserver la biodiversité, casser les ilots de chaleur, réintégrer des essences locales dans le paysage urbain, faire pousser des fruits en ville, renouveler les arbres... : Elle porte donc un ambitieux programme de plantation d'arbres en ville ayant pour objectifs :

- De planter sur les terrains municipaux des essences d'arbres naturelles et variées dans une logique forestière
- D'introduire des arbres fruitiers en ville qui pourront, à maturité, profiter à la population

2- ACV CONTRIBUTEUR DE LA TRANSITION ECONOMIQUE

Il est proposé d'amplifier l'action du programme pour le développement économique et les activités productives à l'échelle du territoire, en associant les acteurs privés.

Les priorités du programme ACV1, sont donc prolongées pour la période 2023-2026.

Action 1 : Soutenir la transformation, le développement du commerce de centre-ville

Le projet et l'ambition de la ville de Tarbes est de poursuivre son action afin de redonner toute son attractivité au centre historique et en faire un cœur de ville revivifié.

Pour cela la Ville de Tarbes en collaboration avec son Office de Commerce (Tellement Tarbes) se concentre sur sa capacité et son potentiel pour séduire et accueillir de nouveaux investisseurs, commerçants, avec une stratégie globale dont celle de redynamiser le tissu commercial et artisanal de proximité pour un cœur de ville attractif, revivifié et à l'identité marchande réinventé dont la boucle commerçante sera resserrée.

A cette fin la ville s'appuie sur un réseau de partenaires : ANCT, la Banque des Territoires, la CATLP, la CCI des Hautes-Pyrénées, la CMA des Hautes-Pyrénées, les associations de commerçants, My Traffic.

La ville de Tarbes entend donc poursuivre les actions engagées afin de :

- lutter contre la vacance commerciale :

Pour cela, il sera procédé :

- à l'analyse de l'évolution de la vacance commerciale avec le prestataire MyTraffic qui permettra de mesurer les flux en centre-ville en temps réel mais également l'implantation de chaque type de commerce.
- A l'analyse des zones chaudes zones froides en fonction d'un évènement sur une rue en particulier.

Les données recueillies permettront ainsi une analyse poussée des actions d'animations et d'implantation mises en place avec pour objectif de resserrer la boucle commerciale de Verdun à Marcadiou et embellir le parcours client.

- Appliquer le droit de préemption commercial et périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat (délibération du Conseil Municipal du 30/09/2019)
- Prolonger le moratoire sur les nouvelles implantations commerciales en dehors du périmètre ACV en lien avec l'Etat et la CATLP.
- Continuer les actions auprès des foncières parisiennes et propriétaires afin de les inciter à baisser les loyers des locaux commerciaux et les inciter à participer aux Fabriques à boutiques.

- Poursuivre et développer la taxe sur les friches commerciales en élargissant le secteur et en doublant le taux : 20% 30% 40% vs 10% 15% 20% (délibération du Conseil Municipal du 8 juillet 2019 modifiée par délibération du CM du 3 juillet 2023).

- Fabrique à boutiques « revisitée » :

Le nombre de locaux vacants en centre-ville peut devenir une « opportunité ».

L'objectif, en lien avec l'Office de Commerce Tellement Tarbes, est de mettre à disposition d'un porteur de projet qui sera accompagné dans son développement et sa stratégie, un local vacant à loyer modéré avec bail éphémère d'un an.

Après étude et suivi rigoureux, si l'activité est viable, il s'agira de la pérenniser dans ce local en transformant son bail éphémère en bail 3/6/9.

Poursuivre l'opération sur un autre local avec un nouveau porteur de projet.

- Poursuivre le soutien des moyens de l'Office de Commerce et l'accompagnement du Manager de centre-ville

L'office du commerce et de l'artisanat de Tarbes, avec sa marque Tellement Tarbes a pour mission l'animation, l'observation, le développement de la dynamique commerçante et économique du centre-ville avec un bureau ouvert au public et aux commerçants en plein cœur de la rue piétonne.

- Habillage des vitrines des commerces vacants de la rue Maréchal Foch et de la rue Brauhauban, en partenariat avec le service culture de la Ville, des artistes, de l'office de commerce.

- Poursuivre l'amélioration et le développement de la sonorisation de la Ville, actuellement utilisée uniquement sur les samedis piétons, et les grandes animations sur le secteur de l'hypercentre.

- Encourager et accompagner les porteurs de projets en mettant à disposition un interlocuteur unique avec la CATLP et la Mairie en lien avec le manager de centre-ville.

Il est primordial pour la Ville de poursuivre son développement commercial en proposant des aides à l'installation de nouveaux commerces.

Action 2 : Poursuite de la rénovation de la rue Brauhauban : aménagement de la place Saint Jean

Plus ancienne artère de Tarbes, la rue Brauhauban est l'axe historique majeur du centre-ville. Aujourd'hui piétonne, elle relie la place de Verdun, l'un des cœurs battants de la vie de la cité à la place Jean Jaurès, où se situe l'hôtel de ville.

Elle concentre sur son périmètre tous les phénomènes auxquels les cœurs de ville sont confrontés : vacance élevée (logements et commerces), dégradation du bâti, paupérisation et vieillissement de la population, dégradation des espaces publics, stationnement aléatoire, mendicité...

En faisant de la rue Brauhauban le laboratoire de sa reconquête du centre-ville, la ville de Tarbes souhaite inventer et donner à voir ce que sera la ville de demain.

Ainsi une rénovation complète de la rue a été entreprise dans le cadre du 1^{er} programme ACV. La ville de Tarbes souhaite poursuivre cette réhabilitation dans le cadre d'ACV 2, en intervenant notamment sur la place Saint Jean.

Action 3 : Réfection de la Halle du Foirail et poursuite du réaménagement du secteur Foirail.

L'histoire de Tarbes est étroitement liée à celle de ses places qui sont autant de lieu de vie en cœur de ville. Aussi la ville de Tarbes a engagé depuis de nombreuses années un ambitieux programme de réaménagement, requalification et rénovation de ses places publiques et de leurs liaisons, notamment, par l'opération de grande envergure mise en œuvre autour de la **place du FOIRAIL**

Située en plein cœur de ville, la Place du Foirail est un lieu emblématique. Forte de son marché hebdomadaire et son parking gratuit, elle attire de très nombreux Tarbais.

L'opération FOIRAIL SUD s'inscrit dans le programme des précédentes opérations achevées sur ce secteur.

Cette opération dite « Phase 6 » complète l'ensemble du projet de requalification des espaces publics autour de la nouvelle Halle du Foirail dont la construction démarre en 2023 et se terminera en 2024.

Les commerçants et les riverains seront associés à des ateliers d'informations sur l'évolution du projet. Les objectifs poursuivis sont : préservation des plantations avec nouvelles plantations, création d'espaces perméables, redynamiser le commerce, encourager les mobilités douces, améliorer la sécurité et l'esthétique, réaliser des économies d'énergie, répondre aux attentes en termes d'accessibilité.

L'ensemble du projet de rénovation de la place du Foirail et de ses abords avait fait l'objet d'une inscription dans le premier programme ACV et sera poursuivi sur la période 2023-2026.

Action 4 : Réaménagement de la Place de Verdun

L'histoire de Tarbes est étroitement liée à celle de ses places (Marcadieu, Foirail, Verdun...), qui sont autant de lieux de vie en cœur de ville. La Ville de Tarbes a engagé, depuis de nombreuses années, un ambitieux programme de réaménagement, requalification et rénovation marqué, notamment, par l'opération de grande envergure mise en œuvre autour de la place Marcadieu. Elle le poursuit et entend faire des places publiques les catalyseurs de la reconquête du cœur de ville.

Située en plein cœur de ville, la place de Verdun joue, du fait de sa situation géographique, un rôle majeur dans la vie de la cité. Épicentre de la Ville, elle est un élément structurant du réseau de places publiques. Authentique « agora », elle est l'un des cœurs de battants de Tarbes. Point de convergence des principales artères de la Ville (rues marchandes, pénétrantes...) et lieu de stationnement (parking municipal en sous-sol), elle est le « nœud » du réseau de transport public ALEZAN. Forte de ses restaurants et hôtels, et de ses façades rénovées, elle est un lieu de vie prisé des Tarbaises et des Tarbais.

La place de Verdun accuse, toutefois, un « vieillissement » certain et voit apparaître certains phénomènes qui nuisent à l'image qu'elle entend donner (mendicité, incivilités, insécurité). Sa rénovation, qui fera l'objet de plusieurs phases, doit permettre de renforcer son rôle de centralité.

Action 5 : Aménagement de la promenade du Pradeau

Située en plein cœur de ville, la promenade du Pradeau est un lieu emblématique de la ville qui s'inscrit dans la continuité de la liaison architecturale entre l'Hôtel du département et les Haras de TARBES.

Les objectifs poursuivis par cet aménagement sont : l'harmonisation de l'environnement par la création d'espaces vert et espaces perméables, plantations de nombreux arbres et arbustes, l'amélioration de la

sécurité et l'esthétique, encourager la mobilité douce, répondre aux attentes en termes d'accessibilité, réaliser des économies d'énergie par la rénovation de l'éclairage public.

3- ACV CONTRIBUTEUR DE LA TRANSITION DEMOGRAPHIQUE

3-1 – Habitat – cadre de vie

La ville de Tarbes entend favoriser le maintien des populations en cœur de ville et en attirer de nouvelles en proposant un cadre de vie attractif et une offre de loisirs et de services adaptée.

De plus, afin de proposer des alternatives à l'étalement urbain, l'habitat en centre-ville doit privilégier, grâce à des restructurations à l'échelle d'îlots, une diversification des typologies proposées et une montée en gamme, tout en restant à des prix abordables pour tous.

Action 1 : Préservation du patrimoine et du cadre de vie : restauration de l'Orangerie et du cloître du jardin Massey

Le cloître du jardin Massey est un ouvrage emblématique du jardin, il est en grande partie issu du cloître de l'abbaye de Saint-Sever-de-Rustan construit au XIVème siècle et classé au titre des monuments historiques par arrêté du 9 octobre 1890.

La ville de Tarbes et ses habitants sont très attachés au jardin Massey, aujourd'hui classé Label jardin remarquable, et à son cloître qui participe à l'identité du jardin et à celle de la ville dans son ensemble.

Elle souhaite donc engager la reconstruction et la restauration de cet édifice pour répondre aux altérations récentes et aux évolutions pathologiques depuis son installation à son emplacement actuel.

L'Orangerie est un élément patrimonial indissociable du Jardin Massey de Tarbes, poumon vert en cœur de ville, particulièrement prisé des tarbais et des visiteurs de la ville. Cet édifice construit en 1883 était initialement une serre d'hiver.

Après avoir été laissé un temps à l'abandon, il a été restauré en 1980 par les services techniques de la ville de Tarbes et a été classé au titre des monuments historiques par arrêté du 27 juillet 1995.

L'Orangerie du Jardin Massey présente aujourd'hui des désordres importants auxquels il convient de remédier afin de préserver cet édifice.

Action 2 : Rénovation du palais des sports

La ville de Tarbes est une ville exemplaire dans le domaine du sport. Elle dispose de nombreux équipements susceptibles d'accueillir des compétitions de différents niveaux qu'elle met à disposition du riche tissu associatif sportif local et des clubs. Elle entend par ailleurs développer la pratique du sport à travers différentes actions et notamment la mise en œuvre de son programme européen CAPAS'cité qu'elle mène entre autres, avec sa ville jumelle Huesca.

Plus spécifiquement, le Palais des Sport accueille deux équipes de haut niveau qui viennent s'entraîner et jouer des matchs :

- Une équipe féminine en Ligue Féminine de Basket : le TGB
- Une équipe masculine en N1 : l'Union Tarbes Lourdes Pyrénées.

Le Palais des Sports de Tarbes a été construit il y a 40 ans et n'a subi depuis aucune rénovation majeure. La façade ne met pas en valeur le seul espace de la ville (à part le parc des expositions) pouvant accueillir

1600 personnes. La toiture donne de grands signes de faiblesse malgré des réparations récurrentes et les espaces intérieurs méritent d'être adaptés aux nouveaux besoins.

La restructuration du Palais des Sports permettra une plus grande lisibilité de cette structure, rendant son rôle d'équipement structurant au sein de la ville de Tarbes et de l'agglomération CA TLP.

Action 3 : Création d'une villa des arts

La Ville de Tarbes entend faire de la culture et de la vitalité artistique un vecteur d'attractivité du cœur de ville. Pour cela, elle souhaite renforcer l'offre culturelle en cœur de ville et doter le territoire d'un équipement culturel structurant (résidence, expositions...). Les enjeux sont multiples : création d'un nouveau lieu culturel, achèvement de l'aménagement et de la valorisation de l'ancien Carmel (actuellement partiellement exploité), soutien à la création artistique et culturelle dans le territoire, à l'innovation culturelle, accueil des publics éloignés, accompagnement de la montée en gamme des compagnies artistiques locales, valorisation du patrimoine architectural et arboré.

Le projet consiste en la création d'un lieu de création artistique, de résidence, d'innovation, de production et de diffusion des arts plastiques, visuels et numériques dans l'ancien couvent du Carmel. Il abritera également une plateforme de services et d'ingénierie culturelle à destination des associations locales et un espace de co-working. La Villa des Arts sera le poumon de l'activité culturelle du territoire.

Action 4 : Tarbes ville connectée

Lauréate à plusieurs reprises des 5@ du label Villes Internet, Tarbes souhaite poursuivre sa politique volontariste en matière d'accès au numérique.

L'objectif : être au plus proche des concitoyens en favorisant la circulation d'information et en fluidifiant les échanges. Développer la réactivité des services municipaux, mieux comprendre les attentes des Tarbais, développer les échanges entre l'administration et les administrés... Les avantages au déploiement du programme " Tarbes, ville connectée" sont nombreux.

Dans un premier temps, une application smartphone verra le jour prochainement, axée sur les services au quotidien : signalement, espace familles, menus des cantines, agendas, annuaires, démarches... Un module de concertation citoyenne permettra de favoriser les échanges avec la population via le canal numérique.

Une réflexion a été engagée pour développer des outils de Gestion de relation citoyen (GRC - GRU) afin d'améliorer le service rendu à la population. Un panel de téléservices pourra ainsi être déployé, en complément des nombreuses démarches déjà accessibles en ligne.

Tarbes poursuivra enfin sa politique d'investissement permettant un accès pour tous aux outils numériques.

Action 5 : Rénovation de l'office de Tourisme de Tarbes

Afin de permettre un accueil optimal des visiteurs de la ville de Tarbes, son office de tourisme va être rénové et embelli, en intégrant un volet d'amélioration des technologies de l'information et de la communication.

3-2 – Santé

Action : Création d'un 2nd centre de santé

L'analyse des besoins sociaux de la ville de Tarbes avait mis en lumière une pénurie de médecins généralistes qui affecte le centre-ville. Forte de ce constat, la Ville de Tarbes a donc décidé de prendre la problématique de la démographie médicale à bras le corps en aménageant en plein cœur de ville une Maison municipale de Santé. La Ville de Tarbes a souhaité ainsi faire de l'accès à la santé un levier de regain d'attractivité du centre-ville et avait donc inscrit la création d'un centre de santé comme un des projets prioritaires du 1^{er} programme ACV.

Ce premier centre de santé est désormais saturé et une nouvelle structure s'avère nécessaire pour répondre à la demande toujours croissante.

3-3 – Adapter la ville au vieillissement

Le territoire est frappé de plein fouet par la désertification médicale, ce qui fragilise d'autant les populations notamment les plus vulnérables. Les problématiques de santé rencontrées sont souvent liées à l'âge (chutes, démence, difficultés cognitives) mais sur certains publics spécifiques certaines pathologies liées au mode de vie sont repérées, notamment les addictions. La santé mentale des séniors est une préoccupation grandissante, notamment depuis les confinements successifs qui ont conduit à un isolement et à la recrudescence de syndromes dépressifs chez les sujets fragiles.

Le CCAS de Tarbes est sollicité par un nombre grandissant de personnes séniors souffrant du syndrome de Diogène. Cette problématique étant d'abord et principalement sanitaire, et non sociale, le service cherche des moyens d'être épaulé dans ces accompagnements.

Dans le cadre de leurs missions, les travailleurs sociaux travaillent sur l'accès à la santé mais également sur le droit à la couverture santé (ouverture de droits Complémentaire solidaire par exemple). Dans un deuxième temps, ils travaillent avec les ménages des montages financiers afin de les aider à payer des frais non remboursés (appareillage dentaire ou auditif...).

Action 1 : Création d'une maison des aînés, des aidés et des aidants

L'accroissement de l'espérance de vie et l'avancée en âge des baby boomer posent des enjeux sociétaux : Comment accompagner l'avancée en âge en préservant l'intégrité, la dignité et la citoyenneté des personnes ? Comment soutenir la génération pivot qui accompagne ses parents mais aussi ses enfants et qui subit une charge mentale importante ? Comment rendre plus lisible et accessible le large panel d'aides et accompagnements déjà existant ? Comment travailler en cohérence de territoire sur le développement de nouvelles pratiques ?

Ces profondes mutations impactent également notre territoire Haut-Pyrénéen et plus particulièrement tarbais. Les élus de la Ville de TARBES ont décidé de répondre à ces nouveaux défis à travers la création d'une Maison des Aînés, des Aidants et des Aidés. (M3A). En rajoutant la notion « d'aidés » au projet, Il s'agit aussi de prendre en compte les personnes porteuses de handicap physique, psychique ou social.

Objectifs de la M3A :

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

- Accompagner les publics fragilisés par le grand âge et le handicap afin de les maintenir dans une autonomie optimale au regard de leur situation.
- Assurer aux aidants un large panel de ressources (information, formation, écoute, répit) afin de diminuer la charge mentale et les risques psycho-sociaux des aidants en leur donnant des outils d'accompagnement.
- Créer un lieu unique pour faciliter l'accès des personnes et de leurs aidants à un large panel d'intervenants.

Action 2 : Programme pluri-annuel de mise en accessibilité des bâtiments et espaces publics

La ville Tarbes est engagée depuis de nombreuses années, dans la mise en accessibilité de l'ensemble des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public dont elle est propriétaire. Son objectif est d'améliorer l'accessibilité de ses équipements à tous les publics, qu'ils se déplacent avec une poussette, qu'ils soient âgés, en situation de déficience passagère ou permanente motrice, visuelle, mentale...

Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un agenda d'accessibilité programmée après diagnostic sur l'ensemble de ses établissements recevant du public (ERP) et Installations Ouvertes au Public (IOP).

Ainsi sous l'impulsion de l'Adjointe au maire chargée du handicap et de l'accessibilité, épaulée par une commission communale pour l'accessibilité très active, la ville réalise chaque année un important programme de travaux en mobilisant l'ensemble des partenaires intervenant dans ce domaine.

Actions ACV2 TARBES

Les financements acquis sont indiqués **en gras dans le tableau ci-dessous**. Les autres financements contenus dans cette maquette ont un caractère prévisionnel et nécessitent d'être complétés et ajustés au regard des disponibilités financières des différents partenaires (État, opérateurs de l'État, autres financeurs).

Actions					Coût estimatif (HT)	Europe	État	CR Occitanie	CD 65	CATLP	Ville de Tarbes	Autres
ACTIONS	Programmation											
	2023	2024	2025	2026								
Transition écologique												
1	OPAH-RU de Tarbes 2023-2026				400 000 €						400 000 €	En attente étude pré-opérationnelle
2	Actions privées Habitat											En attente étude pré-opérationnelle
3	Opération Façade				200 000 €						200 000 €	
4	Requalification d'îlots dégradés											En attente étude pré-opérationnelle
5	Rénovation du Foyer des jeunes travailleurs				8 114 823 €	470 000 €	1 071 000 €	396 000 €	198 000 €	50 000 €	148 000 €	Action logement : 630 600 ADEME : 210 000 CAF : 35 000 FJT : 4 906 223
6	Poursuite de l'aménagement des Haras				2 095 000 €		366 625 €	366 625 €	366 625 €	366 625 €	628 500 €	
7	Rénovation énergétique de bâtiments publics				3 000 000 €		1 500 000 €				1 500 000 €	DSIL acquis 41 598
8	Rénovation de l'éclairage public				1 760 000 €		880 000 €				880 000 €	
9	Rénovation énergétique du Pari				730 400 €		365 200 €		120 000 €		245 200 €	DSIL : 146 080 Fonds vert : 219 120
10	Elaboration d'un plan vélo				40 000 €						20 000 €	ADEME : 20 000
	Mise en œuvre des actions du plan vélo				300 000 €		90 000 €				120 000 €	ADEME : 90 000
11	Aménagement du carrefour de la route de Pau				750 000 €				375 000 €		375 000 €	
12	Aménagement de la rue Larrey				623 684 €		184 482 €				439 172 €	
13	Aménagement de la place de la Providence				735 708 €		588 566 €				147 142 €	
Transition économique												
14	Soutien de l'office de commerce: - Lutte contre la vacance commerciale - Pérenniser le dispositif fabrique à Boutique				520 000 €						462 000 €	Tellement Tarbes : 58 000
	Création d'outils d'analyse du développement commercial				23 000 €						230 000 €	
	Rénovation des devantures commerciales				60 000 €					25 000 €	35 000 €	
15	Aménagement de la halle du Foirail				809 400 €		152 417 €		150 000 €		506 983 €	
16	Aménagement de la place du Pradeau				2 333 000 €		699 500 €		699 500 €		934 000 €	
17	Aménagement de la place de Verdun				4 000 000 €		1 200 000 €				2 800 000 €	
18	Aménagement de la place St Jean				583 000 €		174 900 €				408 100 €	
19	Poursuite de la requalification de la rue Brauhauban				833 330 €		250 000 €				583 330 €	
Transition démographique												
20	Restauration de la serre du parc Chastellain: création d'une maison du projet				240 700 €		89 840 €				150 860 €	
21	NPNRU quartier Bel Air				30 328 693 €		6 999 673 €	597 853 €	2 012 400 €	2 596 683 €	7 490 808 €	SEM : 11 552 403, autres : 114 672
22	Création d'un centre de santé municipal				600 000 €		120 000 €	120 000 €	120 000 €		240 000 €	
23	Création d'une Maison des aînés, des aidés et des aidants				1 000 000 €		200 000 €	200 000 €	200 000 €		400 000 €	
24	Programme pluriannuel de mise en accessibilité des bâtiments et espaces publics				1 400 000 €		420 000 €	200 000 €			780 000 €	DSIL acquis : 66253€
25	Tarbes ville connectée				300 000 €		90 000 €				210 000 €	
26	Réhabilitation de l'office de tourisme				120 000 €		36 000 €				84 000 €	
27	Restauration du cloître du jardin Massey				460 000 €		225 526 €				234 474 €	
28	Création d'une Villa des arts				4 000 000 €		800 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	2 000 000 €	
29	Restauration de l'orangerie du Jardin Massey				1 110 674 €		555 337 €		200 000 €		355 317 €	
30	Palais des sports				6 000 000 €		1 800 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €	2 400 000 €	
	Total				73 471 412 €	470 000 €	18 859 066 €	2 760 478 €	5 441 525 €	4 038 308 €	25 407 886 €	
	Total hors NPNRU				43 142 719 €		11 859 393 €	2 162 625 €	3 429 125 €	1 441 625 €	17 917 078 €	

LA VILLE DE LOURDES

Action Cœur de Ville : contributeur de la transition écologique

Axe 1 : HABITAT

Action 42 PAL : Reconvertir la friche Toupnot

La friche industrielle Toupnot a été identifiée, dans le cadre du NPNRU de l'Ophite, pour accueillir un écoquartier, permettant ainsi l'accroissement du nombre de logements de la ville d'une part, tout en valorisant la vocation agricole de parcelles voisines d'autre part.

Axe 2 : ÉCONOMIE

Constituer un observatoire de l'immobilier foncier et économique

L'étude du tissu foncier s'attachera à constituer un référentiel foncier économique avec une double volonté. D'une part, identifier le foncier commercial de centre ville va permettre de définir un périmètre marchand pertinent, de le concentrer et de transformer les périphéries pour enrayer l'effet de vacance commerciale, grâce à l'ensemble des outils d'aménagement de l'ORT. D'autre part, il faut recenser le foncier économique dissimulé à ce jour, afin de bien répondre au besoin de fonctionnement des quartiers, mais également celui des zones économiques extérieures et de connaître le potentiel de développement ; l'objectif est d'évaluer la capacité et le besoin de la ville de Lourdes en matière d'immobilier économique.

Axe 3 : MOBILITÉ

Un nouveau plan de circulation accompagné d'un schéma des mobilités douces.

Dans le but de construire un centre ville apaisé et de construire des espaces publics en faveur des piétons et mobilités collectives et douces, la ville de Lourdes doit reconstruire un plan de circulation sur la réflexion de piétonisation de certaines zones et la gestion des flux d'affluence touristique. Cette réflexion doit s'accompagner de la poursuite du schéma vélo supra communal en le déclinant sur le cœur de ville et la commune.

Axe 4 : PATRIMOINE FORME URBAINE

Étude de renaturation SGREEN.

L'étude a vocation à réaliser un diagnostic de la situation du territoire en matière de fonctionnalité écologique, ciblant les points forts et les faiblesses du territoire pour son adaptation au changement climatique. Ce diagnostic inclut une analyse des projets d'aménagement déjà mis en œuvre ou envisagés par la commune. Les préconisations seront faites selon les enjeux identifiés sur le territoire et les objectifs de la collectivité. L'étude aboutira à une présentation des leviers d'actions possibles pour renforcer la biodiversité en ville et favoriser la résilience du territoire urbain face aux effets du changement climatique (épisodes caniculaires, inondations, sécheresse, tempêtes, ...). Nous souhaitons

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

identifier des lieux et des typologies d'actions potentielles (espaces verts existants à améliorer, alignement d'arbres à planter, nouvel espace vert à créer, zone à déminéraliser, cours d'eau à rouvrir, etc.) ainsi que des indications relatives à leur mise en œuvre.

La requalification du quartier du Bourg

Dans l'ambition de requalification du quartier, le choix est de travailler sur la remise en valeur du quartier historique et du Château au centre de la ville, en associant deux enjeux : recréer une attractivité habitante sur le quartier du bourg mais également retravailler l'identité médiévale de la citadelle Lourdaise à travers le patrimoine et la mémoire historique des lieux. La méthode de requalification de l'ensemble du quartier du bourg demandera des montages opérationnels et financiers (SEM/ concession d'aménagement...).

Axe 5 : EQUIPEMENT

Action 54 : Mener une rénovation énergétique des bâtiments de la collectivité

Une rénovation énergétique globale de ce parc est nécessaire en fixant des objectifs de gain énergétique (usuellement 35%) afin de faire des économies. Un audit énergétique généralisé a démarré en novembre 2021 sur une partie des bâtiments. Suite à cela, un vaste chantier de rénovation énergétique doit être mené sur les bâtiments de la ville de Lourdes. L'objectif est de réduire la facture énergétique par des travaux de rénovation des bâtiments, avec le changement des installations les plus énergivores

Action Cœur de Ville : contributeur de la transition économique

Axe 1 : HABITAT

Action 45 PAL : Élaborer un plan façades et lancer une requalification ciblée des devantures des bancs de la grotte

Un plan façades a été mis en place à destination des propriétaires privés sur un premier secteur Champ Commun/Marcadal financé par la Région Occitanie, la ville de Lourdes et l'ANAH (pour certains dossiers). Ce périmètre sera élargi au fur et à mesure pour avoir une action ciblée, visible et cohérente. Une action complémentaire doit être menée sur les devantures des bancs de la grotte (secteur rue de la grotte en amont du pont vieux), propriété de la ville, et sur les enseignes du centre-ville commerçant (diagnostic, mise aux normes, dépose des enseignes et installation de nouvelles) avec un règlement spécifique et une intervention financière forfaitaire.

Une réhabilitation des devantures des bancs de la grotte sur la zone du pont vieux (partie basse de la rue de la Grotte) sera engagée dès 2022. La ville prévoit d'installer, en 2024, une antenne de l'office de tourisme dans l'un de ses bancs et souhaite réaliser une réhabilitation totale de ce bâtiment commercial afin d'en faire une opération «témoin» mettant en valeur le style architectural initial. Cette opération pourra s'accompagner, dans le respect de leur qualité architecturale, de travaux visant à mieux isoler les bâtiments concernés et donc à réaliser des économies d'énergie.

Créer un Observatoire du Foncier et de l'Habitat

Il est nécessaire de lancer une étude d'analyse du foncier à la parcelle : ce sera le cadre de l'état des lieux sur la qualité bâtie, la vacance, la destination, et le potentiel afin de reprogrammer et reconfigurer le tissu urbain de la ville. L'objectif est de cerner les grands enjeux géographiques : le potentiel d'aération, le potentiel de réhabilitation... Dans le même cadre, une cartographie du mal logement sera établie, afin de construire un socle de connaissance et de géolocaliser le besoin de renouvellement.

Axe 2 : ÉCONOMIE

Le déploiement de services et d'animations du centre ville.

Le centre-ville de la ville de Lourdes, afin de rester un pôle compétitif dans l'attractivité des loisirs culturels et urbains et des consommations de proximité, doit proposer des services et des équipements à la hauteur des attentes contemporaines. La ville doit installer des technologies en faveur de l'information, la valorisation, les consignes, les services commerciaux... au cœur de l'espace public pour faciliter l'accès, l'orientation, le confort des consommateurs. Un plan pluriannuel est envisagé pour investir dans ces équipements (casiers connectés, bornes interactives, panneau numérique d'information, équipements...) Ce plan est accompagné d'un programme d'événements et d'animations du cœur de ville co-construit avec les commerçants

Action 45 PAL : Promouvoir un traitement plus qualitatif des enseignes commerçantes

Comme pour le plan Façade, l'action a pour objectif de faire un état des lieux des enseignes et devantures non réglementaires ou obsolètes, et de proposer un plan de renouvellement des enseignes et devantures. Ce plan est une aide financière proposée aux commerçants répondant à l'obligation de se mettre en conformité avec la réglementation nationale de la publicité extérieure. Ce plan est encadré par un accompagnement qualitatif identique à celui du plan façade.

Action 66 PAL : Structurer une véritable cellule d'aide aux commerçants

Les commerçants de la ville de Lourdes ont pu bénéficier pendant plusieurs années d'un accompagnement financier dans le cadre d'une Opération Collective en Milieu Urbain. Celle-ci étant à présent terminée, la poursuite de cette démarche de modernisation et d'amélioration de l'accessibilité des établissements est souhaitée. Pour cela un accompagnement financier est proposé dans le cadre d'un règlement d'intervention. Il s'agit d'un guichet unique pour les commerçants, cellule de la ville de Lourdes qui travaille en étroite relation avec les partenaires CCI 65, CATLP, Région Occitanie, etc. Entre 2019 et 2021, le service commerce de la ville de Lourdes a soutenu 21 projets à destination des commerces lourdaux : subvention pour des travaux, aide au montage de dossier, conseils personnalisés. A compter de 2022, l'objectif sera porté à 20 commerces aidés par an, avec un ciblage sur des secteurs manquants, afin de diminuer le taux de vacance. Un rapprochement avec l'office de tourisme est souhaité pour mettre en cohérence le projet économique et touristique. Par ailleurs, afin de donner de l'envergure à certains événements (fêtes de Noël par exemple), l'acquisition de chalets en bois est envisagée.

L'extension des périmètres ORT ne devra pas préjudicier aux efforts visant à redynamiser le tissu commercial en centre-ville.

Action 67 PAL : Installer des « boutique-ateliers » dans la rue du Bourg

Tournées autour du savoir-faire pyrénéen et de l'artisanat local, ces boutiques seraient en lien avec les filières de la laine, du bois, de la gastronomie, du bien-être mais aussi des librairies spécialisées

(ouvrages et affiches anciennes). Il s'agira d'attirer des enseignes françaises originaires des Pyrénées. Visiteurs et habitants pourront ainsi déambuler dans la rue du « Made in Pyrénées » qui deviendra, en lien avec la réalisation des halles gourmandes, un élément d'attractivité.

Action 72 PAL : Créer un tiers lieu et une pépinière d'entreprises

Cette action consiste à créer un tiers lieu, en coeur de ville Place Peyramale, comportant l'ensemble des services et des espaces de rencontres nécessaires à l'innovation et à la création dans les domaines du sport, de la santé, du handicap, de la transition écologique et du tourisme par l'accueil de start-ups innovantes. Des actions de formation seront également proposées. Cette action vient concrétiser le travail sur les filières et la diversification économique de la ville et sera en lien avec l'action 67.

Action 73 PAL : Créer un hôtel d'entreprises -HORS ORT

Pour développer et attirer des activités du secteur productif sur Lourdes, l'existence d'un immobilier disponible à proximité d'autres entreprises est aujourd'hui indispensable. La création d'un hôtel d'entreprises à l'entrée de la zone de Saux permettra d'apporter une solution opérationnelle et rapide car le foncier est déjà maîtrisé. Ce projet, estimé à 2,5M€, pourra accueillir des entreprises partenaires de celles déjà présentes notamment dans le secteur des équipements et dispositifs médicaux.

Dans la convention signée avec la DREETS, l'opération a été redéfinie et ré-intitulée

❖ Réaménagement l'accès de la Zone d'Activité Economique de SAUX sur la commune de Lourdes

Il est proposé, dans le cadre du Plan Avenir Lourdes, de réfléchir à moyen voir long terme au développement de la zone en tenant compte des implications nées de la Loi Climat et Résilience qui seront traduites dans le futur PLUi de Lourdes. Il sera peu probable que l'on puisse envisager dans ces conditions une extension de la ZAE de l'autre côté de la RN21 comme cela avait été étudié il y a quelques années.

Cependant, l'amélioration de la desserte s'avèrera indispensable pour ancrer les entreprises déjà présentes et permettre un accès sécurisé à l'hôtel d'entreprises en cours de réalisation sur la parcelle DK229. Le développement récent de la filiale du groupe Sartorius impose de poursuivre la requalification de la zone qui avait bénéficié du soutien de l'Etat entre 2018 et 2022.

Le projet est constitué de 3 composantes :

1. Création d'un giratoire
2. Reprises des revêtements de voirie
3. Empaysagement des abords

Axe 5 : EQUIPEMENT

Action 28 : Rénover le Musée pyrénéen

Labellisé Musée de France au cœur d'un château fort classé Monument historique, ce musée dispose de collections qui sont uniques. Une opération d'aménagement d'un espace pour les réserves est engagée et pourra être poursuivie par un redimensionnement du musée pyrénéen permettant de renforcer la stratégie de reconnexion de la ville à son paysage pyrénéen.

Projet de valorisation du château-fort/musée pyrénéen et de la création d'un nouveau parcours de visite, en plusieurs tranches :

- Tranche 1 : dans le cadre du plan de relance réalisation de travaux de restauration du logis du gouverneur, mise en place d'un chantier des collections et études/démarrage travaux bâtiments des réserves (bâtiment du Lapacca).
- Tranche 2 : dans le cadre du PAL, réalisation des réserves externalisées.

Action 82 : Transformer le guichet unique social en maison du travail saisonnier

Le guichet unique social mis en place par l'UDAF et accueilli au sein de l'agence France services de Lourdes doit évoluer en maison du travail saisonnier afin, notamment, de répondre aux 3 problématiques principales rencontrées par les travailleurs saisonniers que sont le logement, l'accès à l'emploi et l'ouverture des droits. Cette action permettra de favoriser la pluriactivité entre les stations de ski et la ville de Lourdes.

Action 48 : Construire un centre de conférences et auditorium

La ville de Lourdes ne dispose pas d'un lieu d'accueil suffisamment dimensionné pour l'accueil de séminaires, congrès ou événements culturels d'envergure. En cœur de ville, en lieu et place du palais des congrès actuel, face aux Halles, la construction d'un auditorium est envisagée par la Communauté d'Agglomération. La réalisation architecturale devra être exemplaire pour devenir un point d'intérêt pour les visiteurs et devra intégrer des principes de stationnement au niveau de la place Capdevielle. Il devra permettre aussi bien l'accueil de congrès, que la réalisation de séminaires ou l'organisation d'événements culturels. Le projet comportera une forte ambition en termes de réalisation architecturale pour devenir en lui-même un point d'intérêt pour des visiteurs. La construction du centre de conférences - auditorium devra intégrer un stationnement place Capdevielle.

Action 50 : Site du Pic du Jer : Complexe de pratiques sportives « sport nature »

L'action 50 a vocation à développer un parc d'activité d'extérieur et de promotion de la culture, des sports et des loisirs de montagne.

Le contenu de l'action 50 a évolué suite à des modifications décidées par l'UCI. Pour cela, il est nécessaire de créer un parc paysager d'ensemble, qui propose de nouvelles activités sport/loisir/nature/environnement accompagnées d'espaces publics de détente et d'équipements en lien avec les activités pratiquées dans les Pyrénées. Il est notamment prévu dans le projet reconfiguré :

- ✓ Espace d'apprentissage, pédagogique (dont réalité virtuelle), sur les pratiques d'extérieur, les outils, le cadre naturel, les pièges à éviter
- ✓ Illustrations in situ avec des aménagements spécifiques dédiés aux VTTistes, grimpeurs et randonneurs en herbe
- ✓ Un espace de convivialité, offre basée sur une consommation rapide et des tables couvertes ou non selon la météo, promotion des circuits courts
- ✓ Des espaces ouverts d'accueil événementiel
- ✓ Des espaces responsabilisés d'entretien du matériel, roulant ou non
- ✓ Une nécessaire desserte en haut débit.

Action Cœur de Ville : contributeur de la transition démographique

Axe 1 : HABITAT

Action 36 PAL : le NPNRU

Porté par la CATLP et financé par un ensemble de partenaires le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) a pour objet la démolition intégrale du quartier de l'Ophite et la reconstitution partielle de logements en cœur de ville pour densifier le centre en mobilisant des logements vacants et remédier aux défauts urbanistiques induits par la configuration actuelle (concentration de locataires en difficulté, difficulté et dangerosité d'accès, patrimoine dégradé).

Hors périmètre : En parallèle, sur le quartier en veille de Lannedarré, une réflexion de renouvellement et d'amélioration des conditions de logements et de cadre de vie sera menée. L'objectif est, comme pour le quartier de l'Ophite, de bien identifier les besoins de renouvellement pour préparer une phase opérationnelle d'intervention de masse pour proposer un renouvellement urbain de l'ensemble du quartier.

NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN - ECHancier PHYSIQUE DE REALISATION DES OPERATIONS

LOURDES OPHITE			ANNEE DE REALISATION										
FAMILLE OPERATIONS	DATE DE COUVRAGE		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
DEMOLITIONS													
Démol	Bâtiment A (62 logts)	OPH 65											
Démol	Bâtiment B (42 logts)	OPH 65											
Démol	Bâtiment C (48 logts)	OPH 65											
Démol	Bâtiment D (18 logts)	OPH 65											
Démol	Bâtiment E (48 logts)	OPH 65											
Démol	Bâtiment F (10 logts)	OPH 65											
Démol	Bâtiment G (64 logts)	OPH 65											
Démol	Bâtiment H (22 logts)	OPH 65											
Démol	Bâtiment I (187 logts)	OPH 65											
Démol	Bâtiment K (66 logts)	OPH 65											
Démol	relogement 1 (20 logts)	OPH 65											
Démol	relogement 2 (20 logts)	OPH 65											
Démol	relogement 3 (20 logts)	OPH 65											

D : démolition
R : relogement

Relogement :

Actuellement la seconde phase de relogement des bâtiments C, E et RL a débuté :

106 nouveaux ménages sont concernés par cette phase - Au total, 388 ménages restent à reloger d'ici la fin du projet

CONSTRUCTIONS			2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Terrain Lacaze	53 logts (21 PLUS 32 PLA)	OPH 65			E	CH	CH	CH	CH
Terrain Toupirot	15 logts (6 PLUS 9 PLA)	OPH 65							
Terrain Voie Verte	42 logts (17 PLUS 25 PLA)	OPH 65			E	CH	CH	CH	CH
Terrain de la gare	34 logts (13 PLUS 21 PLA)	OPH 65							
Croix du Plessis 2	12 logts (5 PLUS 7 PLA)	OPH 65			PC		AO	CH	CH
Rue de l'Épaulé	9 logts (3 PLUS 6 PLA)	OPH 65			PC		AO	CH	CH

E : engagement d'opération
CH : chantier
PC : permis de construire
AO : appel d'offres

Chantiers de reconstitution de l'offre :

- Chantier de la « Voie Verte » avenue Francis Lagardère (42 logement)

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Programme immobilier réalisé en VEFA par l'entreprise Eiffage

o Pose de la 1ère pierre le 7 novembre 2022

o Livraison prévue en mai 2024

o Nommée résidence « Henri Lamathe »

- Chantier des « terrains Lacaze » boulevard d'Espagne (53 logements)

o Contrat de réservation signé avec l'entreprise SOPIC

- Chantier avenue Eugène Duviou (34 logement)

Permis déposé

Recours déposé contre le permis par des riverains, pour lequel la décision du Tribunal est attendue. Très probable rejet du recours attente courrier de jugement.

- Chantier « Crêtes du Pibeste » avenue Jean Moulin (12 logements)

Permis déposé

Acquisition du terrain d'ici fin juin

- Chantier « L'Égalité » rue de l'Égalité (9 logements)

Consultation de maîtrise d'œuvre en cours

- Chantier « Toupnot » rue des Arrious (15 logements)

Les actions privées Habitat

La ville souhaite poursuivre la prospective de porteurs de projet et inciter à l'investissement du parc logement dégradé du cœur de ville de Lourdes. Cela s'adresse aux porteurs de projets locaux et de moyenne envergure, mais également aux groupes d'envergure. L'action sera également de créer un réseau pour contribuer à la facilitation des échanges entre l'offre et la demande, avec pour premier objectif de trouver 50 logements environ en cœur de ville, pour conforter l'offre de l'OPH 65 sur le cœur de ville.

Poursuivre la politique de l'amélioration de l'habitat du cœur de ville déjà engagée.

Grâce au dispositif OPAH-RU, aux partenaires que sont l'Agglomération et Action logement, l'objectif est de poursuivre les engagements et dépasser les objectifs de rénovation du parc logement de la ville. Continuer de mener une action sur les îlots identifiés, avec une priorité sur l'îlot d'Anvers, ancien hôtel désaffecté et en grande dégradation dont la position géographique est un enjeu majeur dans la requalification du cœur historique et du lien Haut de ville et Bas de ville. Au-delà de la politique d'amélioration de l'habitat, il s'agit de mener un programme de lutte contre l'habitat illégal, afin de veiller à la construction d'un écosystème urbain de qualité. La poursuite des dispositifs OPAH-RU, c'est également l'opportunité de revoir l'offre de logements spécifique liée au travail saisonnier, aux personnes en situation de handicap, ou encore de promouvoir l'habitat adapté au vieillissement de la population.

Axe 2 : ÉCONOMIE

Diversification économique, développement des filières complémentaires

Lourdes, dont le pilier économique est le tourisme culturel, se doit de chercher une diversification pour conforter l'emploi sur son territoire. Le projet "Lourdes, Cœur des Pyrénées", questionne les filières locales du territoire, et propose de construire un schéma multi-filière. La santé, l'éco construction, la transition écologique et le secteur de la montagne sont des pistes de travail pour lesquelles la ville doit constituer un vrai cadre des potentiels de développement. Le but est de rassembler les acteurs potentiels

autour de ces thématiques et de faire émerger ensemble les filières en besoin de développement. De même, la formation doit être questionnée au même titre que ces filières naissantes pour constituer une chaîne complète de la formation à l'emploi et développer des écosystèmes pérennes.

Action 39 PAL : Une nouvelle locomotive du centre ville Les Halles de Lourdes

Les Halles de Lourdes correspondent à un modèle traditionnel de la vente sur étal classique. L'ambition de redynamiser le cœur de ville s'appuie sur un changement de modèle en halle gourmande afin de proposer une animation gastronomique et de consommation sur place adaptée à l'époque actuelle. Une étude de programmation sera menée afin de bien calibrer l'équilibre entre étal traditionnel et étal de consommation. Les Halles doivent être le lieu de rendez-vous des Lourdais et des touristes où les produits locaux sont mis à l'honneur. Pour ce faire, un réaménagement global sera nécessaire.

Axe 3 : MOBILITÉ

Action 35 : Repenser un schéma d'accessibilité de la ville (dont le PAVE)

En parallèle du schéma d'aménagement urbain, un schéma d'accessibilité et de circulation sera élaboré pour définir l'évolution à moyen terme des déplacements dans une ville qui se veut plus moderne, plus respectueuse des piétons et mieux articulée autour d'axes de circulation plus qualitatifs et adaptés aux publics accueillis. Pour ce faire, le résultat de l'étude SMART CITY (action financée par la Banque des territoires dans le cadre d'action cœur de ville) permettra de mettre en place un réseau de parkings hiérarchisés (visiteurs, riverains, etc.) et une signalétique intelligente.

De plus, l'élaboration du PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics) est menée par la ville de Lourdes grâce à un accompagnement en ingénierie financé par l'État via l'ANCT. La restitution du PAVE, sa mise en oeuvre et la candidature à la marque « Destination pour tous », marqueront l'aboutissement de cette action.

Action 59 : Reconstruire le Pont Peyramale

Le pont Peyramale dégradé suite aux diverses inondations ne permet plus un accès sécurisé à la principale zone touristique de la ville. La construction d'un pont est programmée en intégrant toutes les mobilités. En tenant compte des différentes études, de l'état de l'ouvrage actuel et du plan de financement acté dans le PAL, une solution de pont doit être étudiée pour répondre à la problématique de la circulation et des mobilités douces sur ce secteur stratégique en termes touristiques.

Action 83 : Créer une plateforme de mobilité

La création d'une plateforme de mobilité à Lourdes est portée par l'association Wimoov. Elle est à destination des publics en insertion mais également des publics saisonniers, de nouveaux résidents et des habitants confrontés à des difficultés particulières. Cette action est en lien avec la création de la maison du travail saisonnier et porte sur Lourdes et les Vallées des Gaves.

Axe 4 : PATRIMOINE FORME URBAINE

Action 23 : Créer le nouveau chemin de Bernadette

La ville de Lourdes dispose d'un chemin touristique lié à Bernadette qui doit être requalifié pour en faire un véritable outil de découverte et de valorisation du patrimoine de la ville. **Projet en plusieurs phases :**

Accusé de réception en préfecture 065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC Date de télétransmission : 19/12/2023 Date de réception préfecture : 19/12/2023

- Nettoyage de la signalétique verticale et horizontale existante
- Mise en place d'une signalétique horizontale durable sur le parcours défini : clous de jalonnement avec des dispositifs d'éclairage pour une déambulation en journée ou en soirée
- Valorisation numérique de ce parcours et mise en place d'une nouvelle signalétique, en lien avec le Sanctuaire et la ville de Nevers jumelée à Lourdes, dans un second temps.

Action 34 : Préfigurer un schéma directeur urbain

Un schéma directeur urbain (SDU) sera élaboré pour définir les orientations générales d'aménagement et de transformation de la ville à moyen terme. Il devra intégrer l'ensemble des thématiques et des projets (voir ci-dessus) pour les articuler, les prioriser, évaluer finement leurs coûts et leurs impacts. Le schéma directeur urbain constitue la référence en termes d'aménagement de Lourdes.

Gouvernance de la préfiguration du SDU :

Instance de validation :

1- Suivi régulier : COPIL PAL : Point d'étape sur l'avancement du SDU

2- Un comité restreint SDU « AUHD » (aménagement-urbanisme-habitat-déplacements)

Présidence : maire + sous-préfet

Animation : DGS aggro + DGS ville + DCAB + FM

Services de la ville + Services de la CATLP

DDT (direction + AUHD)

Organismes d'animation OPAH + OPH65 + Partenaires financeurs : CDC, région, département ...

Calendrier prévisionnel de la préfiguration du SDU

calendrier prévisionnel	2022				2023				2024				2025			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Définition du besoin																
Analyse et diag complémentaire																
Préfiguration																
Lancement des études complémentaires																
Programmation et Faisabilité																
SDU - Plan guide précis																
Réalisations des actions																

Maquette financière prévisionnelle de la préfiguration du SDU

Coût	opération	Eur.	Etat	BT	Région	CD	CA	Ville
------	-----------	------	------	----	--------	----	----	-------

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

opération (HT)	détaillée				Occitani e	65	TL P	de Lourdes
200 000€			170 000 €					30 000 €
1- Pilotage	SIG analyse 25 000€							25 000€
1- Pilotage	Préfiguration 39 000€							39 000€
2 - Habitat foncier	Etude de marché Stratégie Marketing 35 000€			Structuration des foncières de redynamisation				
6- Programmation Faisabilité	Etude de faisabilité 80 000€			Structuration des foncières de redynamisation				
3- Infrastructure	Réseaux urbains ? chaleur urbaine							
4- Mobilité Fonctionnement	Mobilité Circulation signalétique 50 000€				ADEME : Plans de circulation et mise en place de quartiers apaisés 70%			15 000€
5- Ensemblier	Projet Final 30 000€							

Action 37 : Rénover les trois places centrales : Marcadal, Champ commun et Peyramale

La ville de Lourdes a décidé de lancer un vaste chantier de requalification de l'espace public. En 2022, 2 tranches de travaux :

- Tranche 1 : Sécuriser le pont Maransin en continuité des places centrales avec la réalisation de travaux de confortement d'urgence ainsi que la création d'un plateau traversant pour améliorer l'accessibilité au tiers lieu Amassa et au square du Souvenir français.
- Tranche 2 : pavage au niveau de la place Marcadal et de la rue de la Halle faisant le lien avec le futur aménagement de la place du Champ Commun.

Lieux de vie et de partage, ces places seront rénovées successivement pour devenir des lieux de vie pour les habitants comme pour les pèlerins et touristes. Ce réaménagement urbain proposera aux habitants et aux visiteurs un cœur de ville piéton, apaisé, confortable et moins pollué (végétalisation de l'espace public, réduction de la place de la voiture, amélioration de la qualité de l'air, sécurisation des piétons...). Ces premières tranches de travaux seront complétées par des travaux sur les deux autres places centrales afin de proposer une complémentarité et une cohérence entre ces trois places qui sont le fondement de l'articulation nord-sud du centre de la ville.

Action 43 : Rénover la porte Saint Joseph et réaménager la place Monseigneur Laurence

Il est primordial que la porte Saint Joseph soit rénovée en cohérence avec la porte Saint Michel. Les habitants pourront alors profiter d'un paysage d'exception quel que soit leur lieu d'habitation ou de pèlerinage dans Lourdes. De plus, une attention particulière sera portée pour qu'un geste architectural

fort soit intégré. Ces travaux porteront également sur la requalification de la place Monseigneur Laurence pour en faire un lieu apaisé, sécurisé et accessible prioritairement aux personnes à mobilité réduite.

Axe 5 : ÉQUIPEMENT

Action 29 : Rénover la villa Fialho comme maison du chant polyphonique pyrénéen

La commune est propriétaire de la villa Fialho au pied du Pic du Jer et a pour projet de la rénover pour en faire un lieu culturel dédié au pyrénéisme avec des expositions délocalisées du Musée pyrénéen, des expositions temporaires de résidence artistique et une maison du chant polyphonique pyrénéen.

Action 51 : Créer une Maison des arts et de la jeunesse

Une «Maison des arts et de la jeunesse» sera créée au sein du château de Soum, actuellement inoccupé. L'objectif sera de favoriser les apprentissages artistiques de qualité et de répondre aux aspirations de la jeunesse en créant un lieu de rencontre et de culture à destination de toutes les jeunes, notamment celles des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Elle s'inscrit dans un projet de territoire en partenariat avec l'ESAP de Pau et le conservatoire de Tarbes.

Action 53 : Mettre en place un centre de santé

Un projet de centre de santé communal est en préparation afin de répondre au déficit de médecin traitant et de renforcer l'accès aux soins de premier recours. Il s'agit également d'anticiper la reconfiguration de l'hôpital de Lourdes en lien avec le projet de l'hôpital commun qui verra le jour en 2027. Cette réflexion s'inscrit dans la continuité de l'opération, déjà engagée, de reconstruction à Lourdes d'un centre d'incendie et de secours qui est primordial pour la sécurité de la commune et des 41 autres communes desservies en 1er appel.

Plan d'action global Ville de LOURDES
Maquette financière et calendrier
Actions ACV et Actions ACV inscrites au PAL

Les financements acquis sont indiqués **en gras dans le tableau ci-dessous**. Les autres financements contenus dans cette maquette ont un caractère prévisionnel et nécessitent d'être complétés et ajustés au regard des disponibilités financières des différents partenaires (État, opérateurs de l'État, autres financeurs).

Axe ACV	N° de l'action PAL	Titre de l'action	Calendrier					Maître d'ouvrage	Coût total estimatif HT	Total aides publiques sollicitées	Europe	Etat	Région	Département	CATLP	Ville de Lourdes	Autres financements		
			22	23	24	25	26												
Action Coeur de Ville : contributeur de la transition écologique																			
Axe 1	Action 42	Reconvertir la friche Toupnot					EPF Occitanie / Ville de Lourdes	1 336 896 €	758 791 €	57 %							578 105	43 %	
											Acquis (fonds friche 2021)						EPF (étude) + recettes de la cession du terrain		
Axe 3		Un nouveau plan de circulation accompagné d'un schéma des mobilités douces.					Ville de Lourdes	Schéma mobilité active = 40000€ Plan de circulation = à définir	50 % Ademe pour le schéma vélo obtenu A solliciter pour le plan de circulation : Cerema, Ademe										
Axe 4		Étude de Renaturation SGREEN.					Ville de Lourdes Banque des Territoire	BdT financement intégral											
Axe 4		La requalification du quartier du Bourg					Ville de Lourdes	une première étude de faisabilité	A solliciter BdT										
Axe 5	Action 54	Mener une rénovation énergétique des bâtiments de la collectivité					Ville de Lourdes	1 600 000 €	1 280 000 €	80 %	480 000	30 %	480 000	30 %	320 000	20 %		320 000	20 %
											FEDER ?	Acquis	A solliciter						

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Axe ACV	N° de l'action PAL	Titre de l'action	Calendrier					Maître d'ouvrage	Coût total estimatif HT	Total aides publiques sollicitées	Europe	Etat		Région		Département		CATLP		Ville de Lourdes		Autres financements			
			22	23	24	25	26																		
Action Coeur de Ville : contributeur de la transition économique																									
Axe 1	Action 45	Élaborer un plan façades						Ville de Lourdes	500 000 €	375 000 €	75 %		175 000	35 %	200 000	40 %					200 000	40 %			
												Acquis		A solliciter chaque année. 38 991 acquis pour les dossiers 2022											
Axe 2		Observatoire commercial						CCI/Agglo/Ville de Lourdes		Mis en place par la CCI															
Axe 2		Le déploiement de services et d'animations du centre ville.						Ville de Lourdes	budget annuel du service commerce de la ville 50 000€																
Axe 2	Action 45	Promouvoir un traitement plus qualitatif des enseignes commerçantes						Ville de Lourdes	300 000€	105 000 €			105 000	35%											
												Acquis													
Axe 2	Action 66	Structurer une véritable cellule d'aide aux commerçants						Ville de Lourdes	640 000 €	576 000	90 %		192 000	30 %	192 000	30 %	-	0 %	192 000	30 %	64 000	10 %			
												Acquis		Sollicitation par dossier - pass commerce				Sollicitation par dossier							
Axe 2	Action 67	Installer des « boutiques-ateliers » dans la rue du Bourg						Ville de Lourdes	1 000 000 €		0 %											1 000 000	100 %		
												A solliciter : FOCCAL / Etat										FOCCAL			
Axe 2	Action 72	Créer un tiers-lieu et une pépinière d'entreprises						Ville de Lourdes - INCO	3 500 000 €	1 500 000	43 %	200 000	6 %	500 000	14 %	500 000	14 %	-		300 000	9 %	500 000	14 %	1 500 000	43 %
												250 000 € Acquis -INCO		A solliciter				A solliciter				Fonds privés - INCO			
Axe 2	Action 73	Créer un hôtel d'entreprises						CA TLP	2 500 000 €	771 000	31 %			385 500	15 %	385 500	15 %	-		1 799 000	72 %				
												Acquis													
Axe 5	Action 28	Rénover le Musée pyrénéen						Ville de Lourdes	1 545 000 €	1 200 000 €	78 %		1 200 000	78 %							345 000	22 %			
												Acquis (Relance)								Acquis					
									600 000 €	300 000 €	50%		150 000	25 %	150 000	25 %					300 000	50 %			
Axe 2		Diversification économique, développement des filières complémentaires						Lourdes et ses partenaires	A déterminer	A déterminer															
Axe 3	Action 59	Reconstruire le Pont Peyramale						Ville de Lourdes	5 000 000 €	3 000 000 €	60 %		1 000 000	20 %	750 000	15 %	750 000	15 %	500 000	10 %	2 000 000	40 %			
												Acquis		Acquis		Acquis		Acquis							
Axe 4	Action 23	Créer le nouveau chemin de Bernadette						Ville de Lourdes	300 000 €	210 000 €	70 %		120 000	40 %	45 000	15 %	45 000	15 %			90 000	30 %			
												Acquis		A solliciter		Acquis phase 1 - à solliciter phase 2									
Axe 4	Action 43	Rénover la porte Saint-Joseph et la place Monseigneur Laurence						Ville de Lourdes	1 000 000 €	700 000 €	70 %		400 000	40 %	300 000	30 %					300 000	30 %			
														A solliciter											
Axe 5	Action 82	Transformer le guichet unique social en maison du travail saisonnier						UDAF / Ville de Lourdes / Etat	117 961 €	115 461	98 %		112 961	96 %							2 500	2 %	2 500	2 %	
												Acquis								Acquis		UDAF			
Axe 5		Création de logements saisonniers dans le bâtiment de la congrégation religieuse						Atrium / Foyer des Jeunes Travailleurs	A préciser																
												Acquis - BOP 135													
Axe 5	Action 48	Construire un centre de conférences et auditorium						CA TLP	15 000 000 €	7 000 000 €	47 %		0 %	4 000 000	27 %	1 500 000	10 %	1 500 000	10 %	8 000 000	53 %				
Axe 5	Action 50	Créer un complexe des pratiques sportives outdoor sur le site du Pic du Jer						CA TLP	1 000 000 €	1 412 750 €	141 %		685 000	69 %	685 000	69 %	42 750	4 %	786 360	79 %					
												450 000 € acquis FNADT / 235 000€ sollicité ANS		A ajuster en fonction du dispositif régional sollicité											

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Axe ACV	N° de l'action PAL	Titre de l'action	Calendrier					Maître d'ouvrage	Coût total estimatif HT	Total aides publiques sollicitées	Europe	Etat	Région	Département	CATLP	Ville de Lourdes	Autres financements							
			22	23	24	25	26																	
Action Coeur de Ville : contributeur de la transition démographique																								
Axe 1	Action 36	NPNRU						CATLP	49 122 470 €	45 873 970 €	93 %	18 967 187	39 %	667 500	1 %	4 250 000	9 %	3 248 500	7 %	955 013	2 %	21 034 270	43 %	
												Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis		
Axe 2		Constituer un observatoire du foncier et de l'habitat						Ville de Lourdes	19 000,00 €				A solliciter ANCT-enveloppe SDU											
Axe 1		Poursuivre la politique de l'amélioration de l'habitat du cœur de ville déjà engagée.						Ville de Lourdes	attente du Bilan 2023															
Axe 2	Action 39	Créer les Halles gourmandes des Pyrénées						Ville de Lourdes	1 021 000 €	842 000 €	82 %	371 000	36 %	350 000	34 %		100 000	10 %	200 000	20 %	21 000	2 %		
												A solliciter	A solliciter		A solliciter						Banque des Territoires (étude)			
Axe 3	Action 35	Repenser un schéma d'accessibilité de la ville (dont le PAVE)						Ville de Lourdes	587 036 €	417 484 €	71 %	262 384	45 %	77 550	13 %	77 550	13 %			169 552	29 %			
												Acquis	A solliciter	A solliciter										
Axe 4	Action 34	Élaborer un schéma directeur urbain						Ville de Lourdes	200 000 €	170 000 €	85 %	170 000	85 %						30 000	18 %				
												ANCT Sollicité												
Axe 4	Action 37	Rénover les trois places centrales : Marcadal, Champ Commun et Peyramale						Ville de Lourdes	A recalibrer fin 2023	3 800 000 €		1 140 000	30 %	1 140 000	30%	760 000	20 %			760 000	20 %			
												Acquis	A solliciter	A solliciter										
Axe 5	Action 29	Rénover la villa Fialho comme maison du chant polyphonique pyrénéen						Ville de Lourdes	500 000 €	350 000 €	70 %	200 000	40 %	75 000	15 %	75 000	15 %			150 000	30 %			
												A solliciter	A solliciter	A solliciter										
Axe 5	Action 51	Créer une maison des arts et de la jeunesse						Ville de Lourdes	500 000 €	300 000 €	60 %	100 000	20 %	100 000	20 %	50 000	10 %	50 000	10 %		200 000	40 %		
												FEDER ? A solliciter	A solliciter	A solliciter	A solliciter									
Axe 5	Action 53	Mettre en place un centre de santé						Ville de Lourdes	700 000 €	260 000 €	37 %			130 000	19 %	115 000	16,43%	130 000	19 %	115 000	16,43%		0 %	
												Acquis	Sollicité	Sollicité	Sollicité									
TOTAL								88 289 363 €	71 317 456 €	81 %	780 000 €	1 %	31 604 823 €	36 %	7 502 550 €	8 %	7 680 300 €	9 %	15 040 860 €	17 %	6 586 065 €	7 %	24 135 875 €	27 %

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Article 7. Objectifs et modalités d'évaluation des projets

Au niveau national, un travail a été conduit par l'ANCT en vue d'accompagner les collectivités pour l'élaboration d'indicateurs qualitatifs pertinents. Le niveau national indique que les collectivités pourront poursuivre ce travail de définition sur la période 2024-2025.

Article 8. Validation de l'avenant

L'avenant est adopté en conseil municipal de Tarbes et de Lourdes ainsi qu'en conseil communautaire de la CATLP.

Les villes de Tarbes et Lourdes et la CATLP s'engagent à présenter l'avenant de projet Action cœur de ville au Comité régional des financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action cœur de ville à l'ANCT et aux signataires de l'avenant.

Signatures

A XXX, le XXX

Ville de Tarbes	Ville de Lourdes	CA TLP
[Signature]	[Signature]	[Signature]
<i>Gérard TRÉMÈGE</i> Maire	<i>Thierry LAVIT</i> Maire	<i>Gérard TRÉMÈGE</i> Président
Etat	Banque des Territoires	Action Logement
		[Signature]
<i>Jean SALOMON</i> Préfet	<i>Annabelle VIOLLET</i> Directrice régionale	<i>François MAGNE</i> Directeur régional
Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat	Région Occitanie	Département des Hautes- Pyrénées
[Signature]		[Signature]
<i>Jean SALOMON</i> Préfet	<i>Carole DELGA</i> Présidente	<i>Michel PÉLIEU</i> Président
Etablissement Public Foncier régional d'Occitanie	Chambre de Commerce et d'Industrie Tarbes-Hautes- Pyrénées	Chambre de Métiers et de l'artisanat
[Signature]	[Signature]	[Signature]
<i>Sophie LAFENESTRE</i> Directrice générale	<i>François-Xavier BRUNET</i> Président	<i>Daniel PUGÈS</i> Président
Office Public de l'Habitat des Hautes-Pyrénées	SEMI Tarbes	PROMOLOGIS
[Signature]	[Signature]	[Signature]
Jean-Pierre LAFONT-CASSIAT Directeur	<i>Isabelle BONIS</i> Directrice générale	<i>Philippe PACHEU</i> Directeur général

Annexe 1 – Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022

VILLE DE TARBES

Axe 1 : Habitat

Rappel des objectifs :

- Amélioration de l'habitat existant
- Diminution de la vacance de logements
- Embellissement des façades urbaines

Actions mises en place

- **OPAH-RU 2018-2023**

4 volets d'intervention :

- o rénovation de l'habitat
 - o traitement des logements indécents et insalubres
 - o traitement des copropriétés fragiles
 - o requalification de l'habitat très dégradé
-
- **Actions privées d'habitat**
 - **Opérations façades**
 - **Requalification d'ilots**

Bilan qualitatif et quantitatif des actions

La synthèse des opérations de réhabilitation de logements depuis juillet 2019, (date de la signature de l'arrêté préfectoral portant homologation de la convention-cadre Action Cœur de Ville Tarbes-Lourdes en convention d'Opération de Revitalisation du Territoire), fait état d'un dynamisme certain.

Trois ans après le lancement du dispositif Action Cœur de Ville, les objectifs attendus dans le secteur de l'habitat sont quasiment atteints (254 logements vacants réhabilités sur 300 prévus en fin d'OPAH, en novembre 2023).

Les mesures financières incitatives des différents partenaires du programme Action Cœur de Ville ont été suivies d'effet. Parmi celles-ci les primes de la Ville ont été un levier en faveur d'opérations menées par les propriétaires occupants et plus significativement pour des opérations conduites par les propriétaires bailleurs.

Les aides financières publiques ont permis de mobiliser une quinzaine de propriétaires occupants et 85 propriétaires bailleurs.

Une dizaine de commerces vacants ont été convertis en logements.

La majorité des opérations concerne des réhabilitations lourdes de bâtiments très dégradés, vacants depuis de nombreuses années. Le nombre de logements rénovés varie de 1 à 10 pour un même immeuble.

Les projets ont été portés en grande partie par des Haut-Pyrénéens et dans une moindre mesure par des investisseurs originaires du sud-ouest.

Les travaux ont été réalisés par des entreprises et des artisans locaux. A ce jour les opérations réalisées ont généré 8 038 163 € de travaux.

Les réhabilitations d'immeubles et les restaurations de logements sont réparties dans l'ensemble du périmètre de l'ORT.

Toutefois, les secteurs concernés par des travaux de réaménagement urbains initiés par la Ville intéressent particulièrement les porteurs de projet : rue Brauhauban, place du Foirail, rue du Corps Franc Pommiès.

Les contacts établis dans le périmètre de l'hypercentre ont permis également de mobiliser les propriétaires, soit pour la réhabilitation de leurs biens, soit pour les proposer à la vente. Dans ce secteur les projets ont été étudiés en lien avec le service commerce.

La typologie des logements produits est diversifiée, du studio au T4 et comprend quelques appartements adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Il faut souligner le nombre important de petites surfaces.

La moitié des logements produits sont conventionnés en loyer social, (de 6,47 €/m² à 7,81 €/m² selon le type de conventionnement) et quelques-uns en loyer très social, (de 4,19 €/m² à 6,06 €/m² selon le type de conventionnement), que les bailleurs aient bénéficié ou non des financements directs de l'Anah.

Les propriétaires bailleurs représentent 73 % des porteurs de projet et 34 % des logements locatifs sont réalisés avec des aides de l'Anah complétées des subventions du Département, de la CATLP et d'Action Logement. Dans ce cas et en additionnant les subventions de l'ensemble des financeurs (Région et Ville en complément), les travaux peuvent être couverts jusqu'à 60 % des dépenses.

Quant à eux 59 % des propriétaires occupants passent par l'Anah pour minorer le reste à charge du coût des travaux.

En 3 ans 254 logements ont été réhabilités dans le périmètre de l'ORT et 92 sont en cours de travaux.

	Opérations réalisées			Opérations engagées		
	avec l'Anah	sans l'Anah	Total	avec l'Anah	sans l'Anah	Total
Nb d'immeubles	30	49	79	14	16	30
Nb de logements	75	179	254	47	45	92
Nb de propriétaires bailleurs	21	39	60	11	14	25
Nb de propriétaires occupants	17	10	27	3	2	5
Montant des travaux	3 790 633 €	4 247 530 €	8 038 163 €	2 692 589 €	894 000 €	3 586 589 €
Montant des primes de la Ville payées	168 000 €	303 000 €	471 000 €			
Montant prévisionnel des primes de la Ville				117 000 €	66 000 €	186 000 €

471 000 € de primes pour l'amélioration des logements privés ont été payés par la Ville entre 2019 et 2022, montant nettement supérieur au prévisionnel pour les années 2019 à 2022 qui était de 300 000 €.

Pour les opérations en cours le montant prévisionnel total des primes est évalué à **186 000 €**.

	Objectifs 2019/2023 (fin de l'OPAH-RU)	Nombre de primes payées au 31/12/2022
Prime sortie de vacance	70	116
Prime accession cœur de ville	30	14
Prime conversion d'usage	10	10
Prime maintien à domicile	110	70

OPAH-RU 2018/2023 INTERVENTIONS REALISEES DEPUIS 2018

Année	Dossiers déposés par an			Dépôts par type de propriétaire					Locataire
	Nb de dossiers	Nb de logements	Montant travaux HT	PO	POTM	PB	Nb de logements par convention		
							LC	LCTS	
2018	5	5	73 870 €	1	4	0	0	0	
2019	63	71	1 390 478 €	24	34	2	7	2	3
2020	70	94	2 433 165 €	22	41	6	10	2	1
2021	53	89	2 611 356 €	15	27	8	25	10	3
2022	55	83	3 557 556 €	13	26	9	23	8	6
TOTAL	246	342	10 066 426 €	75	132	25	65	22	13
Objectif		425	9 510 000 €		205	100			
Réalisation objectif		80 %	106 %		101 %			87 %	

PO = propriétaire occupant, POTM = propriétaire occupant très modeste, PB = propriétaire bailleur, LC = loyer conventionné social, LCTS = loyer conventionné très social

L'OPAH-RU a généré 10 M€ de travaux en 4 ans, soit 2,5 M € de travaux annuels.

Les objectifs de réalisation sont atteints avant la fin des 5 années de l'OPAH-RU.

BILAN OPERATION FAÇADES

Année	Nbre de façades	Montant travaux subventionnables	Montant de subventions attribuées
2018	19	141 277	34 110
2019	17	199 276	47 550
2020	12	144 918	32 261
2021	21	350 169	78 044

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

2022	11	147 030	29 991
Total	80	982 670	194 956

Deux enseignements complémentaires ont pu être tirés :

- La coordination des financements ACV a permis de traiter des opérations en immeuble entier, permettant un impact visuel particulièrement significatif
- Les logements réhabilités mis à la location ont quasiment tous trouvés preneurs, démontrant qu'une meilleure adaptation de l'offre était la clé de la reconquête du vaquant.

Axe 2 : Economie

Rappel des objectifs :

- Réduction de la vacance commerciale en centre-ville
- Favoriser et accompagner les nouveaux projets commerciaux
- Favoriser le développement du flux piéton

Actions mises en place

- **Mise en place d'un observatoire du commerce**
- **Soutien de l'Office de commerce, de l'artisanat et des services**
- **Actions FISAC**

Bilan qualitatif et quantitatif des actions

La ville de Tarbes a fait partie du dernier appel à projet FISAC en 2019, et mobilise **120 000€** de fonds pour le devenir de son centre-ville

84 436.51 € de subventions pour 32 commerçants, représentant 1 231 924,25 € d'investissement commerçants dont 717 330.89€ éligibles.

- Année 2020 : 19 287.27 € - 5 commerces (5 créations)
- Année 2021 : 14 684.44 € - 9 commerces (8 créations 1 modernisation)
- Année 2022 : 21 453.90 € - 10 commerces (9 créations 1 modernisation)
- Année 2023 : 29 010.90 € - 8 commerces (5 créations 3 modernisations)

Un investissement total Mairie/CATLP de 168 873.02 € (84 436.51 € x2)

L'accompagnement de la CATLP sur ce dispositif est très impactant, permettant d'accompagner plus de commerçants. Le budget FISAC étant de 120 000 €. Soit 35 563.49 € de plus.

La Banque des Territoires, pour sa part, a participé aux financements des actions suivantes sur la ville de Tarbes :

- **TARBES : ETUDE AMONT EPARECA : ETUDE COMMERCIALE**
Co-financement BdT : 6 400 €
- **Mission SCAN Smart City Tarbes**
Co-financement BdT : 13 200 €
- **TARBES - PLAN DE RELANCE COMMERCE - COFI SOLUTION NUMERIQUE**
Co-financement BdT : 20 000 €
- **TARBES - ACV - COFINANCEMENT POSTE MANAGER DE COMMERCE**
Co-financement BdT : 40 000 €

Ce dispositif ACV COMMERCE a permis l'accompagnement à la création de 27 nouveaux commerces en centre ville et à la modernisation et mise aux normes de 5 commerces existants.

Le projet de Fabrique à Boutique a pris tout son sens durant la période de la convention. Le commerçant a développé son concept et son chiffre d'affaire, lui permettant ainsi de se projeter sur un bail 3 6 9.

L'installation de l'Office de Commerce est également une réussite. Sa notoriété et sa visibilité ont permis d'identifier l'existence d'un réseau et par conséquent l'adhésion de nouveaux commerçants et le développement du chèque cadeau.

Le projet et l'ambition de Tarbes de redonner toute son attractivité au centre historique et en faire un cœur de ville revivifié se poursuit.

Pour cela la Ville de Tarbes en collaboration avec son Office de Commerce (Tellement Tarbes) se concentre sur sa capacité et son potentiel pour séduire et accueillir de nouveaux investisseurs, commerçants, avec une stratégie globale : redynamiser le tissu commercial et artisanal de proximité pour un cœur de ville attractif et à l'identité marchande réinventé grâce à une boucle commerçante resserrée. Le lancement de cette opération a été fortement impacté par la crise sanitaire et la crise économique actuelle. Cependant la volonté et le changement des modes de consommations incitent de nouveaux commerces à s'installer en centre-ville.

Le recrutement récent d'un manager centre-ville sur la Ville de Tarbes va enfin permettre de favoriser fortement son développement.

BILAN FISAC TARDES													
Inv / Fonct	FA	Fiche Action	Coût Total retenu FISAC	Coût Total dépenses	FISAC alloué	FISAC		FISAC				Commentaires	QUI
						Total engagé	Total payé	Reliquat à programmer	Projet en cours d'instructions	Provision reste à programmer	Prévision reste à programmer en %		
F	1	Accompagnement dans la définition de la stratégie de Management et Gestion de Centre-Ville.	15 400 €	4 120 €	0 €	0,00 €	0,00 €	0 €	0	0 €	%	Adhésions au Club des Managers de Centre ville Participation aux 2 salons de la Franchise Adhésion à FNCV (Les vitrines de France) Adhésion Ecocompteur: compteurs piétons permettant d'analyser les flux piétons des rues principales du centre ville: Avenue Foch et Rue Brauhauban (piétonne), renouvellement chaque année	OCAST TELLEMENT TARBES
F	2	Mission Manager Commerce	35 000 €	31 200 €	10 500 €	10 500,00 €	10 500,00 €	0 €	0	0 €	0,00%	La Manager Commerce en poste, participe à la formation diplômante de Manager Centre Ville et à débiter ses nouvelles missions en Janvier 2022. Elle sera a temps plein à l'obtention de son diplôme en novembre 2022.	OCAST TELLEMENT TARBES
F	3	Opération Fête du Printemps Cœur de Ville (annulé COVID - remplacée par "La Folie du Shopping)	9 375 €	14 619 €	2 800 €	2 800,00 €	2 800,00 €	0 €	0	0 €	0,00%	Opération annulée suite au confinement de 2020. En 2021 pour le lancement des soldes et célébrer la fin du confinement, une opération trafic et communication d'envergure avec le groupe NRJ. Une animation pouvoir d'achat retransmise en radio avec 750€ de shooping à dépenser dans l'heure. Animation couplé avec des déambulation de robots géants interactifs.	OCAST TELLEMENT TARBES
F	4	Lancement des nocturnes de la Halle Brauhauban	10 610 €	6 311 €	3 180 €	3 180,00 €	3 180,00 €	0 €	0	0 €		Une année COVID impactant les projets d'animations de la Halle Brauhauban. Reprise des nocturnes en novembre 2022 avec une programmation mensuelle jusqu'au mois de juin 2023. Afin de redynamiser la Halle Brauhauban en journée et en profitant du samedi piétons du mois d'octobre, installation de l'animation "Patpatrouille" licence officielle. Une animation à fort impact trafic avec un relai communication radio avec NRJ et 100%radio	OCAST TELLEMENT TARBES
F	5	Refonte site Internet et outils digitaux Tellement Tarbes	29 975 €	57 456 €	8 990 €	8 990,00 €	8 990,00 €	0 €	0	0 €	0,00%	Projet reprogrammé pour janvier 2023. Le confinement nous a contraint à revoir les priorités et la mise en place d'une marketplace avec la société Trezam. Répondre au besoin immédiat des commerçants non essentiels afin de leur permettre de continuer à travailler pendant le confinement. Subvention 20 000 € par la Banque des Territoires	OCAST TELLEMENT TARBES
F	6	Application YOUACATCH	4 660 €	4 660 €	1 790 €	0,00 €	0,00 €	1 790 €	1	1 790 €	0,00%	La société a fermé le 10 janvier 2021. L'objectif sur le digital est de créer sur 2023 une application mobile Tellement Tarbes	OCAST TELLEMENT TARBES
F	7	Etude d'évaluation de l'opération	6 000 €	6 000 €	1 800 €	0,00 €	0,00 €	1 800 €	0	1 800 €	0,00%		
TOTAL FONCTIONNEMENT			111 020 €	124 366 €	29 060 €	25 470,00 €	25 470,00 €	3 590 €	1	3 590 €			
I	12	Mise en accessibilité et modernisation des points de vente	600 000 €	717 331 €	120 000 €	84 436,51 €	84 436,51 €	35 563 €	0	35 563 €	29,64%	Une année 2020 impacté par le confinement a obligé des reports sur les projets de création et de modernisation. La pénurie de matières à décaler les début de projets et travaux. 32 commerces accompagnés ,	COMMERCE
TOTAL INVESTISSEMENT			600 000 €	717 331 €	120 000 €	84 436,51 €	84 437 €	35 563 €	0	35 563 €			
TOTAL GENERAL			711 020 €		149 060 €	#####	109 907 €	39 153 €	1	39 153 €			

				Subventions	Coût commerçant	Coût travaux éligible					
MONTANT TOTAL 2019-2022 FISAC				120 000,00 €							
2020				19 287,27 €	243 765,66	158 382,30 €					
2021				14 684,44 €	137 174,36	135 580,36 €					
2022				21 453,90 €	234 058,57	193 507,78 €					
2023				29 010,90 €	616 925,66	229 860,45 €					
TOTAL DEPENSES				84 436,51 €	1 231 924,25	717 330,89					
SOLDE FISAC				35 563,49 €							
ENSEIGNE	TYPE	NOM	PRENOM	ADRESSE	DATE CAP	DATE COPIE	COÛT TOTAL COMMERÇANT	COÛT ELIGIBLE	€ FISAC (50% agglo / 50% mairie)	PAIEMENT	
ANNEE 2020: 5 créations de commerces											
1	THE DUBLINERS	Creation	LARROQUE	Régis	1 avenue de la marne	07/07/2020	28/10/2020	24 382,22 €	24 382,22 €	2 438,23 €	16/03/2021
2	CAUBET IMMOBILIER	Creation	CAUBET		13 rue marechal foch	07/07/2020	28/10/2020	35 960,00 €	33 153,80 €	3 315,38 €	16/03/2021
3	BIOCOOP	Creation	JULIEN	Dorian	6 avenue du marché brauhauban	07/07/2020	28/10/2020	118 882,31 €	50 000,00 €	7 500,00 €	12/03/2021
4	BINOCHÉ	Creation	BINOCHÉ	David	71 rue marechal foch	07/07/2020	28/10/2020	40 909,13 €	36 740,28 €	3 670,56 €	31/03/2021
5	LA BOUTIQUE DU VAPOTEUR	Creation	GENAIS	Mikael	78 rue marechal foch	06/10/2020	28/10/2020	23 632,00 €	14 106,00 €	2 363,10 €	16/03/2021
ANNEE 2021: 9 commerces (8 créations 1 modernisation)											
6	EP FINE MER	Creation	PERRET	Jean Charles	Halle Brauhauban Etal 37	08/09/2020	22/02/2021	12 698,00 €	12 698,00 €	1 269,80 €	02/04/2021
7	Agence Foch	Creation	ARINO	Emilie	111 bis rue marechal foch	06/10/2020	22/02/2021	26 694,85 €	26 694,85 €	2 669,48 €	23/03/2021
8	Boulangerie BALAND	Creation	BALAND	Cyril	Halle Brauhauban Etal 14	08/12/2020	22/02/2021	4 546,00 €	4 546,00 €	454,60 €	23/03/2021
9	HUERTA PHOTOS	Creation	HUERTA DE PRADA		19 Rue Halle Brauhauban	08/12/2020	22/02/2021	24 542,30 €	22 948,30 €	2 294,83 €	16/04/2021
10	ETAL HEXAGONE	Modernisation	TRUCAT	Benjamin	6 Rue lamartine	07/07/2020	22/02/2021	11 006,00 €	11 006,00 €	1 100,60 €	16/03/2021
11	OPTIQUE FOCH	Creation	NGUYEN		14 Rue marechal Foch	12/01/2021	22/02/2021	28 506,96 €	28 506,96 €	2 850,70 €	16/03/2021
12	LITTLE SIMONE	Creation	FERARD	Céline	23 rue Brauhauban	06/10/2020	05/07/2021	6 652,00 €	6 652,00 €	665,20 €	10/09/2021
13	COCOONING	Creation	PUYOO	Odile	7 rue massey	17/03/2021	05/07/2021	4 837,76 €	4 837,76 €	725,66 €	10/09/2021
14	BRASSERIE KALON COR	Creation	HUYNH		4 rue francois Mousis	18/05/2021	05/07/2021	17 690,49 €	17 690,49 €	2 653,57 €	26/10/2021
ANNEE 2022: 10 commerces (9 créations, 1 modernisation)											
15	CHOU	Création	CERILLO	Stéphanie	1 rue Ferrère	14/03/2022	23/05/2022	34 988,36 €	23 360,64 €	2 363,06 €	28/06/2022
16	SOLIANA	Création	DA SILVA	Sophie	48 rue Brauhauban	14/03/2022	23/05/2022	6 240,41 €	6 240,41 €	624,04 €	29/07/2022
17	SAVE	Création	DUPUY LANSAC		Rue Brauhauban	14/03/2022	23/05/2022	11 196,26 €	11 196,26 €	1 119,63 €	28/06/2022
18	CENTURY 21	Création	CONSTANTINO		4 Place Verdun	14/03/2022	23/05/2022	62 896,00 €	39 301,54 €	3 930,15 €	05/07/2022
19	L'IMPASSE	Creation	SADOK	Rodolphe	Rue Brauhauban Tellement Tarbes	27/06/2022	13/09/2022	29 244,66 €	28 774,59 €	4 316,19 €	19/10/2022
20	L'ATELIER DU SOURCIL	Création	DUFOUR	Edouard	111 rue Maréchal Foch	27/06/2022	13/09/2022	30 632,30 €	26 313,30 €	2 631,33 €	19/10/2022
21	KYOTO EXPRESS	Création	DAVEAU	Florian	80 rue Marechal Foch	27/06/2022	13/09/2022	13 042,42 €	12 747,92 €	1 912,19 €	07/10/2022
22	PATISSERIE GERIN	Modernisation	GERIN	Damien	2 av marne	18/05/2021	23/05/2022	19 103,27 €	18 858,23 €	1 885,82 €	07/10/2022
23	KRAFT	Création	CORREIA	Isabelle	56 Rue Mal Foch (Ex Celio)	15/11/2022	23/11/2022	12 521,25 €	12 521,25 €		
24	LA SUITE by MONSIEUR	Creation	FELICES	Louisa	14 Rue marechal Foch (ex opt Lafayette)	15/11/2022	23/11/2022	14 193,64 €	14 193,64 €	1 419,36 €	09/12/2022

Accusé de réception en préfecture 2/2022
65-200069300-20221214-CC23174-DMA-cc
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

ANNEE 2023: 8 commerces (5 créations, 3 modernisations)											
25	INTEMPOREL	Création	BELKREIR	Didier	29 bis Rue Brauhauban	21/04/2023	06/06/2023	16 835,67 €	13 264,40 €	1 326,44 €	16/06/2023
26	LHOC	Création	BORDANAVE	Benjamin	2 rue André Fourcade	24/01/2023	06/06/2023	35 406,18 €	33 037,42 €	3 303,74 €	16/06/2023
27	DONUTS DREAM	Création	VIVET	Emilie	29 rue brauhauban	24/01/202	06/06/2023	35 030,00 €	35 030,00 €	3 503,02 €	16/06/2023
28	RENAISSANCE BEAUTE	Modernisation	CAZAJOUS	Charlotte	26 Cours Gambetta	24/01/202	06/06/2023	15 098,29 €	10 634,39 €	1 595,16 €	16/06/2023
29	MIRANDA COIFFURE	Modernisation	MIRANDA	Christelle	1 avenue de la marne	24/01/202	06/06/2023	9 862,30 €	9 862,30 €	1 479,35 €	16/06/2023
30	TERRE DE RUNNING	Création	VANDAELE	Nicolas	19 Avenue de la Marne	21/04/2023	06/06/2023	126 935,28 €	50 000,00 €	7 500,00 €	16/06/2023
31	COLUMBUS CAFE	Création	DO COUTO	Manu	12 bis rue marechal foch	21/04/2023	06/06/2023	319 891,00 €	50 000,00 €	7 500,00 €	16/06/2023
32	COIFFURE P BAUDOIN	Modernisation	DUFFAU	Emilie	26 rue soult	21/04/2023	06/06/2023	57 866,94 €	28 031,94 €	2 803,19 €	16/06/2023

Axe 3 : Mobilité

Rappel des objectifs :

- Favoriser les mobilités douces en développant les infrastructures cyclables
- Connexion des polarités (place publique)
- Faciliter l'accès au centre-ville en poursuivant la requalification des entrées de ville

Actions mises en place

- **Elaboration d'un plan vélo**
- **Création d'un pôle multimodal**
- **Aménagement de la rue du Corps Franc Pomiès**

Bilan qualitatif et quantitatif des actions

1-une politique en faveur du développement des mobilités douces

Avec 100.000 habitants résidant à moins de 15 minutes du cœur de Tarbes en voiture, cette dernière reste le moyen le plus utilisé pour se rendre au centre-ville (7 actifs sur 10 l'utilisent). Tarbes, qui offre plus de 2.000 places de stationnement (notamment sur ses places), dispose d'un nouveau pôle d'échange multimodal (PEM) consécutif au récent déplacement de la gare routière de la place au Bois à l'avenue Pierre de Coubertin (au sud du périmètre ORT).

L'ambition de la ville est de construire un cœur de ville accessible dans lequel la voiture trouve une place adéquate et où les mobilités douces, le report modal et les connexions entre les différentes polarités peuvent être renforcés. La ville de Tarbes s'est engagée dans la réalisation de l'ensemble des connexions des différents moyens de transport notamment par l'amélioration des flux de circulation, l'établissement d'un réseau cyclable et l'organisation des stationnements voitures.

Elle a également pris en compte dans tous ces aménagements urbains les déplacements doux, et s'attache à réaliser des aménagements cyclables afin de créer des liens sécurisés sur l'ensemble de son cœur urbain. Lauréate du label « ville à vélo » la ville de Tarbes dispose d'un réseau de 17,6 km de pistes et bandes cyclables. Certains dispositifs ont été mis en place comme le Tourner à droite, la vélo rue, les zones 30, permettant sous certaines conditions de fluidifier le flux cyclable et de le rendre plus efficace.

2 – Création d'un pôle multimodal

Le projet action cœur de ville a été l'opportunité de construire un nouveau pôle d'échange multimodal (PEM) consécutif au récent déplacement de la gare routière de la place au Bois à l'avenue Pierre de Coubertin (au sud du périmètre ORT).

Outre le fait de libérer l'hypercentre d'un nombre déraisonnable de cars scolaires, l'opération a permis la libération de la place Au Bois en vue de sa renaturation (voir infra)

	Projet	Ville de TARBES	DSIL	CA TLP
Montants	858 417 €	318 448 €	279 680 €	260 289 €

3- Aménagement de la rue du Corps Franc Pomiès

La rue du Corps Franc Pomiès, qui se situe dans le prolongement de la rue Georges Lassalle, est, dans la partie Ouest du périmètre ORT, une importante entrée de ville (depuis la route de Pau). Cette artère d'un peu moins d'1 km de long présentait des problèmes de sécurité liés à la vitesse excessive des véhicules (4.500/jour) et à sa configuration (ligne droite de 850 mètres). Son réaménagement s'est inscrit pleinement dans les objectifs de l'opération Action Cœur de Ville. Il complète celui, déjà engagé, de l'avenue de la Marne (entrée Est de la Ville).

Le projet a permis d'opérer un « relooking » de la rue pour la rendre plus sûre, plus accessible et plus fluide, faciliter l'accès au centre-ville et a contribué à attirer de nouveaux investisseurs. En prenant en compte à la fois la voirie, le stationnement, les mobilités douces (création d'une piste cyclable double sens), l'éclairage public, la végétalisation, le patrimoine, le commerce et l'artisanat et l'habitat, La requalification de la rue a permis d'encourager les opérations de rénovation des logements anciens vacants dont certaines sont déjà engagées.

L'église Saint-Anne, située à son extrémité Est, est un élément du patrimoine communal autour duquel il a semblé opportun de créer un nouveau lieu d'agrément et de vie. Une attention particulière lui a été portée : ses façades ont été ravalées ; un jardin d'inspiration médiévale a été aménagé autour de l'église.

	Projet	Ville de TARBES	DSIL
Montants	523 840€	403 840€	120 000€

Axe 4 : Cadre de vie et Forme urbaine

Rappel des objectifs :

- Amélioration du cadre de vie
- Requalification d'espaces
- Sécurisation des usagers
- Réduction de l'impact environnemental

Actions mises en place

- Aménagement de la place Jean Jaurès
- Réaménagement de l'entrée d'honneur des Haras
- Aménagement de l'espace Foirail
- Requalification de la rue Brauhauban piétonne
- Aménagement de la place au Bois

Bilan qualitatif et quantitatif des actions

1- Aménagement de la Place Jean Jaurès à Tarbes

La place Jean Jaurès à Tarbes, ou place de la Mairie est un lieu central et unique de la vie Tarbaise. Chargée en symbole historique et républicain, la place Jean Jaurès se doit de porter l'image actuelle et novatrice de la ville de Tarbes tout en respect ses traditions et de ses pratiques.

Le projet a permis de redynamiser la place, avec un réaménagement des sols, du mobilier urbain contemporain parfaitement intégré à la forme urbaine de la place, un embellissement végétal tout en conservant les arbres. Au centre de la place, la statue de Danton a fait l'objet d'une restauration minutieuse pour un budget à lui seul de 40.000 €. Le projet a également remis en service et valorisé la pergola du square Albert-Camus pour créer un passage de promenade ombragé.

	Projet	Ville de TARBES	DSIL
Montants	240 000€	168 000€	72000€

2- Réaménagement de l'Entrée d'honneur des Haras de Tarbes :

La Ville de Tarbes s'est engagée depuis plusieurs années, avec le soutien de ses partenaires, dans une politique ambitieuse de réappropriation de son patrimoine en vue de renforcer l'attractivité du centre-ville. Dans cette perspective, à l'été 2016, elle a fait l'acquisition pour un montant de 2 M€ du site des Haras (bâtiments équestres et parc arboré de 9 ha en cœur de ville) en vue de la préservation, de la rénovation et de la valorisation de cet élément exceptionnel du patrimoine culturel et historique tarbais dont une étude (réalisée en 2017) a démontré le formidable potentiel.

Pour Tarbes, Ville du Cheval, l'opération est à la fois patrimoniale (les Haras datent de 1808), urbanistique (les Haras constituent le cœur d'une nouvelle centralité) et économique (le potentiel du site en termes de valorisation touristique et de création d'activités/d'emplois est significatif ; les Haras accueillent 42.000 visiteurs lors du festival de création équestre de notoriété internationale). Il s'agit d'ouvrir sur la Ville un site hier encore clos qui a vocation à devenir l'épicentre d'un nouveau quartier en cœur de ville et de faire du tourisme durable et de l'événementiel des leviers de revitalisation et d'attractivité du cœur de ville.

La première phase du projet a été de réaliser le réaménagement de l'entrée d'honneur des Haras Nationaux de Tarbes, avec la création d'un parvis d'accueil végétalisé répondant aux enjeux de mobilité (vélos, arrêts-minute, parking de 10 places avec borne de recharge électrique) et réalisation d'une fresque murale.

	Projet	Ville de TARBES	DSIL	Région	CA TLP
Montants	265 469€	86 730€	79 639€	51 050€	51 050€

3- Aménagement de l'espace du Foirail, Catalyseur de la reconquête du cœur de ville

L'histoire de Tarbes est étroitement liée à celle de ses places (Marcadieu, Foirail, Verdun...), qui sont autant de lieux de vie en cœur de ville. La Ville de Tarbes a engagé, depuis de nombreuses années, un ambitieux programme de réaménagement, requalification et rénovation marqué, notamment, par l'opération de grande envergure mise en œuvre autour de la place Marcadieu. Elle le poursuit et entend faire des places publiques les catalyseurs de la reconquête du cœur de ville.

Située en plein cœur de ville à proximité immédiate de la place Marcadieu et de la halle éponyme, la place du Foirail est un lieu emblématique. Forte de son marché et de son parking gratuit de plus de 400 places, elle attire de nombreux Tarbais et habitants de l'agglomération.

En concertation avec les riverains et l'architecte des Bâtiments de France, la Ville a engagé un programme de réaménagement d'ensemble en 5 phases. Après les parties Ouest, Nord et Est (travaux achevés), c'est au tour de l'îlot central de la place, entre la rue du IV Septembre et la halle (qui accueille une soixantaine de commerçants lors des marchés), d'être entièrement réaménagé.

La requalification de la place (embellissement, stationnement gratuit, accessibilité, mobilité...) a permis de consolider le réseau de places et ses liaisons, donnant une visibilité qualitative et lisible à cette entrée dans l'hypercentre.

		Projet	Ville de TARBES	DSIL
Montants	<i>Phase 4</i>	709 099€	509 099€	200 000€
	<i>Phase 5</i>	894 791€	536 875€	357 916€

4- Requalification de la Rue Brauhauban piétonne

Plus ancienne artère de Tarbes, la rue Brauhauban est l'axe historique majeur du centre-ville. Aujourd'hui piétonne, elle relie la place de Verdun, l'un des cœurs battants de la vie de la cité, à la place Jean Jaurès, où se situe l'Hôtel de Ville. Via la place Saint-Jean, elle donne accès à l'église Saint-Jean-Baptiste et à la rue du maréchal Foch. Elle se prolonge, dans sa partie Est, en direction de la place Montaut. Elle concentre sur son périmètre tous les phénomènes auxquels les cœurs de ville sont confrontés : vacance élevée (logements et commerces), dégradation du bâti, paupérisation et vieillissement de la population, dégradation des espaces publics, stationnement aléatoire, mendicité...

En faisant de la rue Brauhauban (plus particulièrement de sa section comprise entre la place de Verdun et la place de la Mairie) le laboratoire de sa politique de reconquête du centre-ville, la Ville de Tarbes souhaitait inventer et donner à voir ce que sera la Ville du futur.

Le réaménagement intégral de la rue s'est fait en concertation avec les riverains et les commerçants ainsi que l'ABF. Il a permis la redynamisation du centre-ville et encouragé les opérations de rénovation des logements anciens vacants dont beaucoup sont engagées et certaines réalisées. Les travaux ont permis de réduire significativement la vacance commerciale et d'importants projets de réhabilitation d'immeubles sont en cours.

	Projet	Ville de TARBES	DSIL
Montants	504 000€	302 401€	201 599€

5- Aménagement de la Place Au Bois :

Située en plein cœur de ville à proximité immédiate des places Marcadieu et Foirail, la place au Bois est un élément structurant du réseau de places publiques. Sa fonction urbaine a été profondément modifiée à la suite du récent déplacement de la gare routière (qui occupait son périmètre et a été transférée avenue Pierre de Coubertin). Elle conserve une identité servicielle forte (CAF, CPAM 65), possède un élément de patrimoine (édicule Edmond Lay) et connaissait une augmentation de la vacance (logements et commerces).

Le projet a consisté à **dessiner une nouvelle place** entièrement repensée, végétalisée et embellie pour concilier plusieurs usages urbains (agrément, stationnement, mobilités douces...) au service d'une vie de quartier revivifiée. Sa réalisation a redonné une réelle attractivité à ce secteur en déprise, redevenu aujourd'hui prisé par les habitants.

	Projet	Ville de TARBES	DSIL
Montants	1 703 895€	1 203 907€	499 988€

Axe 5 : Equipements

Rappel des objectifs :

- Amélioration des services publics
- Développement d'infrastructures répondant aux besoins nouveaux
- Accompagner l'émergence de nouveaux usages urbains

Actions mises en place

- **Reconstruction de l'école Jean Macé**
- **Aménagement des abords de l'école Jean Macé**
- **Création d'un centre de santé municipal**

Bilan qualitatif et quantitatif des actions

1- Reconstruction de l'école Jean Macé

La Ville de Tarbes mène, depuis 2011, en partenariat avec la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes Pyrénées une ambitieuse politique de rénovation énergétique de son patrimoine avec un haut niveau de performance énergétique. Elle a procédé à la rénovation complète des écoles Voltaire (673 000 €) et Ormeau Figarol (410 000 €) et envisage celle de l'école Henri IV (500.000 €). La rénovation de l'école Arago-Jean Macé s'inscrit dans le cadre de ce plan global. La Ville souhaitait ainsi faire de cette école du centre-ville entièrement reconstruite selon les normes Haute Qualité Environnementale (HQE) un facteur d'attractivité pour les jeunes ménages.

Situé dans le secteur d'intervention prioritaire Foirail/Marne, ce bâtiment construit au début du 20e siècle était vétuste (« passoire thermique »). L'école Arago-Jean Macé est un bâtiment patrimonial à la qualité architecturale indéniable. La Ville a souhaité faire de cette école du centre-ville reconstruite selon les normes HQE un facteur d'attractivité pour les jeunes ménages.

Cet équipement remarquable en tous points fait désormais figure de vitrine environnementale et constitue un facteur d'attractivité majeur de la Ville toute entière, la faisant rayonner bien au-delà de ses frontières

		Projet	Ville de TARBES	DSIL	Europe
Montants	<i>Phase 1</i>	2 738 334€	En attente attribution FEDER	250 000€	En cours d'instruction
	<i>Phase 2</i>	1 261 805€	En attente attribution FEDER	1420044€	En cours d'instruction

2- Aménagement des abords de l'école Jean Macé

Afin d'accompagner le projet architectural de l'école Jean Macé réhabilitée, la ville de Tarbes a souhaité réaliser une mise en valeur de ses abords par une rénovation qualitative et contemporaine de la voirie, l'intégration d'espaces de végétalisation permettant la désimperméabilisation des sols, afin de réduire les pollutions urbaines et pluviales, et la sécurisation des abords piétonniers.

	Projet	Ville de TARBES	DSIL	Agence de l'eau
Montants	424 988€	220136€	127 496€	77 56€

3 - Création d'un centre de santé municipal

L'analyse des besoins sociaux ayant mis en lumière une pénurie de médecins généralistes qui affecte le centre-ville, la Ville de Tarbes a décidé de prendre la problématique de la démographie médicale à bras le corps en aménageant en plein cœur de ville un Centre de santé municipal.

Idéalement réalisé au niveau de la place Marcadieu, il a connu un succès immédiat, permettant à de nombreux patients du centre-ville de trouver un médecin proche de chez eux.

Mieux, sa réalisation, couplée à la création à l'étage par l'association Ambition Pyrénées de logement réservés aux internes, a permis la réhabilitation complète de l'immeuble.

	Projet	Ville de TARBES	DSIL	Région	CA TLP
Montants	533 628€	199 197€	168 000€	156 431€	10 000

En conclusion :

Au-delà d'un niveau de réalisations très satisfaisant, engageant de manière forte la Mairie et tous ses partenaires, le dispositif ACV1 a permis de développer une réelle culture de la transversalité sur le territoire.

La réalisation d'investissements par la Ville a ainsi toujours été pensée avec l'objectif de créer des effets vertueux sur les 5 axes du dispositif. Cette stratégie vertueuse a pu largement se vérifier et s'est traduite par une réduction des vacances de logement et de commerces significative sur les secteurs traités.

En outre la collectivité a su mettre en place un dispositif d'animation souple, adaptatif, s'appuyant sur toute la force de frappe de ses élus et son administration au service d'une logique d'attractivité qui a fini par se traduire par un regain de population après des années de reflux.

Cette dynamique doit désormais se poursuivre dans le cadre d'ACV 2.

Il reste des chantiers à terminer (poursuite des aménagements de mobilité douce, finalisations d'opération sur nombre d'immeubles, rénovations énergétiques et renaturations...) mais également de nouvelles thématiques à prendre à bras le corps (entrée de Ville Nord, sécurisation de certains espaces publics, diversification de l'habitat,...).

1.2 Bilan du dispositif Économie/Commerce lié à Action cœur de ville (FISAC + Action 66) LOURDES

RÉCAPITULATIF DES COMMERCES ACCOMPAGNES depuis 2019

Année 2019				
Enseigne	Création	Rénovation / Reprise	Aide apportée	Observation
Le Van Gogh		X	OCUM	
Aqui Pizza		X	OCUM	
Le Cantegri		X	OCUM	
Noir ou Blanc	X		OCUM	
Année 2020				
Enseigne	Création	Rénovation / Reprise	Aide apportée	Observation
Chocolaterie Thuries	X		OCUM	
la Picolette	X		OCUM	
Marylène		X	OCUM	
Chez rinou	X		OCUM	
Seed's Home	X		OCUM	
Le Passage		X	OCUM	
l'Alexandra		X	OCUM	
Da Marco		X	OCUM	
Le Basilic		X	OCUM	
Librairie le square		X	OCUM	
Amico del gusto	X		OCUM	
Friterie D'AMOUR	X		administratif	
Fleuriste L'Entre-Pôt	X		administratif CAP	
La Boulique du vapoteur	X		administratif	
Coiffure 5e avenue	X		administratif	
Etai gastronomie chinoise (Halles)	X		administratif	
L'Alambic (boulangerie Halles)	X		administratif	
Kebab Palacio	X		administratif	
Mille et un regard	X		administratif	
Tatoueur Stone Mouse	X		administratif	
Green Sheep Shop	X		administratif	
Restaurant Le Parking	X		administratif	
Le Show case	X		administratif	
Tante Leonne	X		OCUM	
Concept Store Et Sinon ?		X	OCUM	
Waphone	X		OCUM	
Bar Toutatis	X		OCUM	
Tutti Pizza	X		OCUM	
Année 2021				
Enseigne	Création	Rénovation / Reprise	Aide apportée	Observation
Brasserie 57	X		administratif	
Informatique RIB		X	administratif	
Monsieur Vagabond	X		administratif	
La casa de los tapas (Halles)	X		administratif	
Day by Day (Tiers Lieu Amassa)	X		administratif	
Le comptoir	X		OCUM	
La Renaissance		X	administratif	
Année 2022				
Enseigne	Création	Rénovation / Reprise	Aide apportée	Observation
Tonton Karibou	X		administratif	
Brasserie du Pays Toy	X			
Le P'tit Snack	X			
Espadrille Mary's Shoes	X			
Traiteur Portugais	X			
Laverie Automatique	X			
Le 10/20	X			
L'After Work	X			
Panier Collectif Lourdaise	X			
Coffee With Tea Boulevard de la Grotte	X			
Poppy's Dogs		X		
M. Roucoule				
M. Cassou Philippe		X	Action 66	Dossier Action 66 + CATLP il ne souhaite plus les aides
Paris Beauté Cosmétiques				
Samsic				
Zoomania	X		administratif	
Comptoir de la Bio	X		administratif	
Aux milles saveurs	en cours		administratif	
Godscol	X		administratif	
Frip'On	X		administratif	
Pega Leve - Merceria	X		administratif	
Duplax		X		A déjà sollicité la CATLP
Les Gaves d'or Musée de la carte postale / brocante	X			Reçu pour présentation du projet. En attente de retour
Diamond's Nails	X		administratif	En attente CMA pour création entreprise
Amorino	en cours		Action 66	
Tia Terra Céramique	en cours		Action 66	
La Cas de las tapas		X en cours	Action 66	
La Gerbe d'or	en cours		Action 66	

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Oriane et Mady	X		Action 66	COPIL 15/12/2022 En attente d'inauguration
Brasserie des Arts	X		Action 66	COPIL 15/12/2022
Choco Story	X		Action 66	COPIL 11/04/2023
La torrefaction des Pyrénées	X		Action 66	COPIL 15/12/2022
Les fées Cristal	X		Action 66	COPIL 15/12/2022
Année 2023				
Enseigne	Création	Rénovation / Reprise	Aide apportée	Observation
Iris Galerie	X			
Brins de Filles	X		administratif	
Restaurant Africain Mme Koukougnon	X		administratif	
Black Pepper	X		administratif	
Le Carlegril		X en attente	Action 66	En attente retour dossier Action 66 + CATLP
Boulangerie Vignau		X	Action 66 Enseigne	Problème de bail / installation dans une autre ville
Lafourcade David Boulquie/Atelier maroquinerie	X en attente		Action 66	En attente de retour dossier Action 66 + CATLP + Enseigne
Balon Coheris (ex Foly Tif)		X	Action 66	En attente de retour dossier Action 66 + CATLP + DP + Enseigne
Bulles de Coton		X en attente	Action 66	En attente de retour dossier Action 66 + CATLP + DP + Enseigne
Aux petites Mains de St Charbel	X en attente		Action 66	En attente de retour dossier Action 66 + CATLP + DP + Enseigne
Lespagnol Isabelle	X en attente		Action 66	En attente de retour dossier Action 66 + CATLP + commission de sécurité + Enseigne
Tout pour ma piscine	X		Action 66	COPIL 11/04/2023 En attente d'inauguration
Charcuterie Zanesi-Naude		X	Action 66	
O Panier Bigourdan	X en attente		Action 66	En attente retour dossier Action 66 + CATLP + Enseigne
Guinguette Chez Doudoune	X en attente		Action 66	
Au Paradis Gourmand	X		Action 66	COPIL 11/04/2023
Boucherie des Vallées	X		Action 66	COPIL 11/04/2023
La Chaîne d'Or	X		Action 66	COPIL 11/04/2023
Sweety		X	Action 66	COPIL 11/04/2023
Maison du porc noir	X		Action 66	COPIL 11/04/2023
Au palais Gourmand	X en attente		Action 66	En attente retour du bail / récépissé enseigne
Cazaux Clément Caviste	X en attente			
M. Inguimberty				
Restauration Libanaise Etal Halles	X en attente		Administratif Action 66	En attente pour monter dossier Action 66
Fortunato Patricia Prêt à porter enfant	X en attente		Administratif Action 66	En attente pour monter dossier action 66 , RDV business story
Leclerc Pascal	X en attente			En attente pour fromagerie
Tomay Jonathan Nettoyage de véhicule	X en attente			Reçu pour présentation du projet
L'instemps 65		X en attente	Action 66 Enseigne	En attente pour monter dossier Action 66
Carrier Margarita Boutique/ Atelier en peinture d'art	X en attente		Action 66 Enseigne	En attente retour dossier Action 66
Grisenti Bruno Location de voiture	X en attente			Reçu pour présentation du projet
Chez Khalla		X en cours	Action 66 Enseigne	En attente retour dossier Action 66 + CATLP
Toustard Margaux Espace Bien être sport, esthétique, santé	X en attente			Reçu pour présentation du projet , en cours de travaux du hangar
Gulbert Stéphane	X en attente			Reçu pour présentation du projet.

Actions livrées

Commune concernée	Titre du projet	Description du projet	Soies au	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Etat d'avancement	Informations complémentaires	Modifié par	Actualisé par CDP
Lourdes	Le renouvellement de l'offre locative : projet privé mature	Il s'agit ici de l'initiative privée impulsée par le dispositif. Réalisés : 3 10 et 30 bis rue St Anne : réhabilitation de logements vacants en 5 villas mitoyennes dont 3 logements sociaux et 2 logements très sociaux ; outil d'intervention publique volontariste reposant sur un partenariat fort pour résoudre des problèmes spécifiques en matière d'amélioration de l'habitat privé, en complémentarité avec le NPNRU du quartier de l'Ophite et intégré au projet « Action Cœur de Ville »	1.5 - Action foncière (outil de portage ou tranches)	Investisseurs privés ANAH - AL - CA TUP		L1.5	\$ 260 000,000	Action livrée	AL + OPAH-RU a élaboré un financement de 31 logements locatif social ou très sociaux	aurélie.jalut@betsa.gouv.fr	0
Lourdes	Opah RU Cœur de ville :	mettre en avant le territoire par un fédérant les territoires, les filières économiques et les habitants et touristiques en s'appuyant sur une	1.3 - Accompagnement en animation logement/habitat	CA TUP		L1.2	\$ 3 152 000,000	Action livrée		aurélie.jalut@betsa.gouv.fr	0
Lourdes	Adhésion au projet de la marque Pyrénées :	Le projet de marque commerciale en centre-ville doit être conçu. Cette marque intitulée « Rejoins Moi je suis en Ville ! » a ainsi été créée. Elle a pour objectif d'être déployée auprès de l'ensemble des acteurs économiques, de loisirs et de services du centre-ville.	1 à 5 - Axes 1 à 5	Ville de Lourdes			\$ 10,000	Action livrée		aurélie.jalut@betsa.gouv.fr	0
Lourdes	Développement d'un marquetage commercial pour le centre-ville :	La stratégie commerciale portée la Ville de Lourdes consiste à réorganiser le tissu commercial et artisanal de la ville « haute » de Lourdes. Un des objectifs est notamment de structurer et de mettre en valeur une offre commerciale et artisanale de qualité en centre-ville qui contribuera à la revitalisation du Cœur de ville.	2.3 - Animation et programmation commerciale, fédération des commerçants	Ville de Lourdes	ville de Lourdes	L2.3	\$ 40 000,000	Action livrée	rejoins moi je suis en ville	aurélie.jalut@betsa.gouv.fr	0
Lourdes	Sonorisation de l'espace commercial :	Émission et état d'un ascenseur qui assure l'accessibilité d'un quartier isolé par la topographie.	2.3 - Animation et programmation commerciale, fédération des commerçants	Ville de Lourdes	FISAC	L2.3	\$ 30 000,000	Action livrée		aurélie.jalut@betsa.gouv.fr	0
Lourdes	Ascenseur Tour de l'ère		5.2 - Accès aux services publics	Ville de Lourdes	Région - Département		\$ 92 237,000	Action livrée		aurélie.jalut@betsa.gouv.fr	0
Lourdes	Signalétique Jardin des quais St Jean/Espace de détente	refonte de la signalétique - piétons	3.5 - Logistique urbaine	Ville de Lourdes			\$ 30 000,000	Action livrée		florie.medus@ville-lourdes.fr	0
Lourdes	Rue St Anne - Habitat privé projet Mature	réaménagement après démolition d'un flâneur hôtelier	4.4 - Aménagement paysager	Ville de Lourdes	Région		\$ 200 000,000	Action livrée		aurélie.jalut@betsa.gouv.fr	0
Lourdes	Incollation d'un city stade :	Il s'agit ici de l'initiative privée impulsée par le dispositif. Réalisés : 3 10 et 30 bis rue St Anne : réhabilitation de logements vacants en 5 villas mitoyennes dont 3 logements sociaux et 2 logements très sociaux, de consolider les fonctions du jardin existant en proposant une extension par un stade urbain destiné au jeune public adolescent qui à ce jour ne trouve pas d'activités qui leur soient dédiés. De plus, cette extension permettrait d'établir une connexion entre la coalition verte et le centre urbain.	1.4 - Renovation et performance énergétique	M. Carreno Louis	ANAH - Action Logement		\$ 640 000,000	Action livrée		aurélie.jalut@betsa.gouv.fr	0
Lourdes	Maison France Service :	créer dans le bâtiment abritant l'ancienne MCF une Maison France Service (MFS). Son implantation en proximité immédiate du Cœur de ville facilite l'accès à tous aux différents services allant de l'information transversale de premier niveau à l'accompagnement de l'usager dans des démarches spécifiques.	5.6 - Offre et activités sportives et de loisir	Ville de Lourdes	Région	L4.3	\$ 62 750,000	Action livrée		aurélie.jalut@betsa.gouv.fr	0
Lourdes	La ville paysage	un schéma de végétalisation urbaine : Mettre en relation l'ensemble des espaces verts proposant un confort des pratiques urbaines pendant la saison estivale et transformant l'image de la ville. Utiliser les différents espaces de vert existant de la cité en outil écologique, pédagogique social et climatique. Adapter l'espace urbain au changement et au réchauffement climatique tout en développant une animation et identité urbaine et paysagère autour de l'eau et de l'histoire locale.	5.2 - Accès aux services publics	Ville de Lourdes	DÉSE - Région		\$ 100 000,000	Action livrée		aurélie.jalut@betsa.gouv.fr	0
Lourdes	Lancement du plan "la ville des jardins" :		4.5 - Nature en ville, biodiversité, sols vivants	Ville de Lourdes		L4.3	\$ 90 000,000	Action livrée	Trame verte et paysagère SDU - SGreen	aurélie.jalut@betsa.gouv.fr	0
Lourdes, Tarbes	Mise en œuvre de financements complémentaires au FISAC dans le cadre de l'amélioration du commerce :	Financement complémentaire apporté par la CATUP pour l'amélioration des commerces dans les périmètres DCMU	4.5 - Nature en ville, biodiversité, sols vivants	Ville de Lourdes	Banque des territoires (B3)			Action livrée	SDU - Trame verte SGreen	aurélie.jalut@betsa.gouv.fr	0
Tarbes, Lourdes	Observatoire du commerce	créer une cartographie de l'offre commerciale et de la vacance sur les périmètres ACV soit DRT définis dans le cadre du plan ACV. L'observatoire se présente sous forme d'un document numérique, mis à jour à chaque saison, optimisé pour une lecture sur un ordinateur de bureau, synthétisera tous les indicateurs et, au fur à mesure de l'existence de l'historique, illustrera leurs évolutions.	2.1 - Diagnostic, études et stratégies	CA TUP	CCI - CATUP		\$ 30 000,000	Action livrée	CCI	florie.medus@ville-lourdes.fr	0
Tarbes, Lourdes	Observatoire du commerce (Mobilités : Les deux contrats de DSP sont arrivés à leur terme en avril 2020 et la CATUP a lancé une consultation pour choisir le futur exploitant d'un réseau unifié sur le territoire. La dimension stratégique de la mobilité sur le cœur de ville a été prise en compte dans le cahier des charges de la consultation			CA TUP	CCI - CA TUP	CATUP 3	\$ 23 000,000	Action livrée		florie.medus@ville-lourdes.fr	0
Lourdes, Tarbes	Animation du dispositif Action Cœur de Ville :	accueil des porteurs de projets optimisé ; gestion technique pour la mobilisation foncière ; dispositifs financiers innovants renforcés ; Animation de l'axe Économie pour un cœur de ville à l'identité marchande réinventée au périmètre redessiné et lieu de nouvelles « expériences »	1 à 5 - Axes 1 à 5	CA TUP		CATUP 7	\$ 9 000 000,000	Action livrée		aurélie.jalut@betsa.gouv.fr	0
Lourdes	Directeur de Projet :	mise en œuvre de la stratégie permettant de redynamiser les deux cœurs de ville en lien étroit avec les DCS des deux Communes et en s'appuyant sur les services (en charge de l'aménagement, l'urbanisme, les mobilités-déplacements, l'habitat, la politique de la ville, le développement économique et commercial) et notamment en charge de la mise en œuvre du programme d'action cœur de ville dans les documents d'urbanisme intercommunal est essentielle. L'action cœur de ville conforte et oriente les besoins en matière d'équilibre des territoires et représente une opportunité pour formuler ou pour réactualiser le projet DRT des sites prioritaires en matière de revitalisation.	1 à 5 - Axes 1 à 5	CA TUP		CATUP 5	\$ 38 841,000	Action livrée		florie.medus@ville-lourdes.fr	0
Lourdes, Tarbes	Document d'urbanisme : Etude smart city : Développer sur la base d'un diagnostic des besoins des solutions de smart city innovantes pour les deux cœurs de ville		1 à 5 - Axes 1 à 5	CA TUP		CATUP 6	\$ 44 200,000	Action livrée		florie.medus@ville-lourdes.fr	0
Lourdes				CA TUP			\$ 20 000,000	Action livrée		florie.medus@ville-lourdes.fr	0

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Actions en cours

Commune concernée	Type d'activité	Titre du projet	Description du projet	Sous axe	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	N° Fide action	Coût total (TTC)	Date lancement	Date livraison	État d'avancement	Informations complémentaires	Actualisé par CDP
Lourdes	Action	I01 DPAH-RU	Traitement des liets issus de l'étude préopératoire	4.5 - Nature en ville, biodiversité, sols vivants	Ville de Lourdes			\$ 105 000,000	2016	T1 2024	Action en cours et non financée	étude sur 1 lot (lot cagot ribère mais abandon du projet) - Orientation sur Arvens	0
Lourdes	Action	NPNRU :	Dans le cadre du relogement du parc social de l'Opère voué à la démolition totale, le NPNRU prévoit un objectif de 100 logements en cœur de ville.	réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, GRU	Ville de Lourdes	ANRU - ANAH Région département - CATLP	L.1.4	\$ 50 000 000,000	NC	NC	Action en cours et non financée	1 opération de reconduction en constructions + 2 PC déposés	0
Lourdes	Action	Conventions forcées avec l'EPFD :	L'EPF Occitanie se propose d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet par le biais de conventions opérationnelles foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires aux projets de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.	1.5 - Action foncière (outil de partage ou bûches	EPF - Ville de Lourdes		L.1.1	\$ 4 114 000,000	2019	2027	Action en cours et non financée	premier achat sur lot : lot des rachers + Pêche Toupenot.	0
Lourdes	Action; Étude	Halles gourmandes :	faire des halles en support de la vie conviviale citadine et une reconnaissance la production locale pour valoriser l'identité et le terroir Lourdaise afin de devenir une vraie locomotive pour son centre-ville	2.1 - Diagnostic, études et stratégies	Ville de Lourdes		L.2.4	\$ 700 000,000	2021	2021	Action en cours et financée	étude réalisée (Aid - banque des territoires) + phase 1 opérationnelle en 2024	0
Lourdes	Action	Mise en valeur du château fort/Musée Pyrénéen	Réfection des toitures et du bâtiment	4.3 - Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines	Ville de Lourdes			\$ 2 150 000,000	2020	NC	Action en cours et financée		0
Lourdes	Action	Mobilier urbain	remettre de la cohérence dans l'espace central apportant unité adéquate et identification des fonctions de l'espace urbain. Il prévoit la mise en place de codes de matériaux travaillés pour être le support de l'identité lourdaise	4.2 - Réqualification de l'espace public	Ville de Lourdes		L.4.4	\$ 255 000,000	2020	NC	Action en cours et non financée		0
Lourdes	Action	Un tourisme plus vert :	mise en tourisme de la ville et de son espace urbain en utilisant le paysage pour inciter le chaland à découvrir l'ensemble de la ville de Lourdes, et repositionner Lourdes dans son contexte Paysager.	2.1 - Diagnostic, études et stratégies	Ville de Lourdes		L.6.4		NC	NC	Action en cours et financée	Stratégie SDU : Lourdes Cœur des Pyrénées Végétalisation annuelle renforcement de la végétation par des plantations raisonnées (plan de tonte, plantations annuelle...)	0
Lourdes	Action	Végétalisation	aménagement un Auditorium dans l'enceinte du palais des congrès avec un parking site ecoté sur la place capdevielle. Implanter un équipement structurant en plein cœur de ville qui permettrait d'apporter un flux de visiteurs et de consommateurs supplémentaires en centre-ville. Réaménager, de remettre en valeur et redonner une fonction officielle à un bâtiment remarquable du centre-ville (Palais des congrès)	4.4 - Aménagement paysager	Ville de Lourdes			\$ 90 000,000	2020	2021	Action en cours et non financée		0
Lourdes	Action	Aménagement d'un auditorium	aménagement un Auditorium dans l'enceinte du palais des congrès avec un parking site ecoté sur la place capdevielle. Implanter un équipement structurant en plein cœur de ville qui permettrait d'apporter un flux de visiteurs et de consommateurs supplémentaires en centre-ville. Réaménager, de remettre en valeur et redonner une fonction officielle à un bâtiment remarquable du centre-ville (Palais des congrès)	Equipement (construction ou réhabilitation), service ou politique en faveur du tourisme	CATLP - Ville de Lourdes	CATLP		\$ 10 000 000,000	2021	NC	Action en cours et non financée		0
Lourdes	Étude	Étude urbaine :	Dans le cadre de la revitalisation et la redynamisation de son centre-ville, la ville de Lourdes souhaite mettre en place un schéma d'aménagement urbain du cœur de ville afin de pouvoir rénover et réqualifier l'ensemble de l'espace public.	et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	Ville de Lourdes		L.4.1	\$ 150 000,000	NC	NC	Action en cours et financée	SDU - accompagnement CERSMA	0
Lourdes	Étude	Schéma Directeur Urbain	Construire une vision et une stratégie globale de la ville et de son futur aménagement coordonnés ACV, PAI, Bourg centre-Grand site et anticiper les documents structurants PLU, SCoT pour fortifier la stratégie de la Ville.		Ville de Lourdes			\$ 150 000,000	2018	2023	Action en cours et financée		0
Lourdes	Action	OPAH-RU	Mise en œuvre de financements complémentaires à l'ANAH dans le cadre du bâti dégradé : Financement complémentaire apporté par les deux communes pour les propriétaires occupants (POI) et par la CATLP pour les propriétaires bailleurs (PB) dans les périmètres ACV dans le cadre des OPAH-RU	1.3 - Accompagnement et réhabilitation logement/habita t	CATLP - Ville de Lourdes - Ville de Tarbes			\$ 1 200 000,000	NC	NC	Action en cours et financée		0

Actions abandonnées

Commune concernée ▼	Type d'activité ▼	Titre du projet	Description de projet	Axe principal	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	N° fiche action	Coût total (TTC)	Financement complet	Date sign. avenant 2023-2026	Date lancement ▼	Date livraison ▼	Etat d'avancement ▼	Informations complémentaires
Lourdes	Action	Affiner le Made in France :	Dans le cadre des actions de développement de l'attractivité commerciale locale (au) pour le dynamisme de l'offre commerciale du cœur de ville doit être développé. Le développement du « local » passe par deux échelles, celle du local/territoire et territoire, mais également par le « made in France »	Axe 2	Ville de Lourdes		L2.8	non chiffré		031-01-2020 00:00:00	2019	NC	Action abandonnée	
Lourdes	Action	Couveuse à projet :	tester grandeur nature un projet, un concept, un prototype, une innovation de création commerciale ou artisanale. Juste avant la phase d'expérimentation commerciale d'une durée moyenne que propose les fabriques à boutique, la couveuse à projet est un lieu qui propose un accompagnement de « maturation » de projet via le bureau des projets.	Axe 2	Ville de Lourdes		L2.3	\$15 000,00		031-01-2020 00:00:00	2020	2020	Action Abandonnée mais évolué ACV 2	Action qui a évolué (opportunité foncière hors ORT) - tiers lieu centre dialysé ACV 2
Lourdes	Action	Nouveau partenaire levier pour la dynamique commerciale :	Dans sa politique de redynamisation du commerce de centre-ville, la ville de Lourdes a saisi le 18.06.2019 l'établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA), pour devenir un partenaire de la convention action cœur de ville.	Axe 2	Ville de Lourdes		L2.6	\$67 150,00		031-01-2020 00:00:00	2020	2020	Action abandonnée	FOCCAL levier mais action non abouti
Lourdes	Action	Hub urbain autour d'une plateforme multimodale :	créer un pôle d'échanges, un vrai lieu de vie, de travail ou de loisir, qui sera la transition, la passerelle qui a vocation à devenir la clé d'entrée sur le cœur de ville et l'accès au grand territoire.	Axe 3	Ville de Lourdes		L3.4	\$242 237,00		031-01-2020 00:00:00	2019	NC	Action Abandonnée mais évolué ACV 2	Refonte plan de circulation réseau de transport - SDU
Lourdes	Action	Implémentation d'une station d'hydrogène en centre-ville :	Lourdes souhaite conforter sa position de ville à l'environnement propre et son implication dans le développement durable, par un projet de déplacement vert autour d'une station de production d'hydrogène qui pourrait favoriser l'incitation à participer à une solution « zéro émission » pour une mobilité durable et locale.	Axe 4	Ville de Lourdes		L3.5	non chiffré		031-01-2020 00:00:00	2020	2023	Action Abandonnée mais évolué ACV 2	SDU stratégie sur l'énergie intégrale
Lourdes	Action	La ville paysage – Le parcours des Vies :	La ville de Lourdes possède plusieurs sites proposant des points vus variés et remarquables qui peuvent mettre en valeur son paysage Pyrénéen et historique. Actuellement ces sites ne sont pas exploités ou mis en valeur. L'enjeu : Trouver la légitimité d'un cadre de vie vertoyant de qualité, d'image où il fait bon vivre véhiculée à toutes les échelles, de l'échelle locale à l'échelle Européenne.	Axe 4	Ville de Lourdes		L4.3	\$30 000,00		031-01-2020 00:00:00	2020	2022	Action Abandonnée mais évolué ACV 2	Stratégie globale du SDU
Lourdes	Action	Tour du Moulin - Habitat privé projet Mature	Le projet de réhabilitation - poste - impulsé par le dispositif de réhabilitation d'un hôtel vacanciers en 5 à 6 logements.	Axe 1	Ville de Lourdes			\$700 000,00		031-01-2020 00:00:00	2021	2021	Action abandonnée	arrêt du projet pour cause de préservation de la tour du moulin (valeur patrimoniale) refus autorisation d'urbanisme
Lourdes, Tarbes	Etude	Etude foncière commerce		Axe 1 à 5	CA TLP			\$152 000,00		031-01-2020 00:00:00	2020	2023	Action abandonnée	

La Banque des Territoires, pour sa part, a participé aux financements des actions suivantes sur la ville de Lourdes :

- Mission AMP Assistance à Management de Projet
Co-financement BdT : 12 900 €
- LOURDES : ETUDE AMONT ANCT : ETUDE COMMERCIALE
Co-financement BdT : 6 900 €
- Mission SCAN Smart City Lourdes
Co-financement BdT : 27 300 €
- LOURDES - PLAN DE RELANCE COMMERCE - COFI SOLUTION NUMÉRIQUE
Co-financement BdT : 20 000 €
- LOURDES COFINANCEMENT POSTE MANAGER DE COMMERCE
Co-financement BdT : 40 000 €
- LOURDES COFINANCEMENT ETUDE POUR LA CONSTRUCTION ET L'AMENAGEMENT D'UN AUDITORIUM
Co-financement BdT : 25 000 €
- LOURDES - COFINANCEMENT ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE CCI
Co-financement BdT : 114 000 €
- Etude de repositionnement commercial et marketing des Halles de Lourdes
Co-financement BdT : 21 300 €
- SGREEN – Lourdes
Co-financement BdT : 19 500 €

Bilan qualitatif pour la ville de Lourdes

A/ Un dispositif novateur qui aborde le projet de la ville dans sa globalité.

Le dispositif Action Cœur de Ville est une initiative lancée par l'Etat qui a été saisi par la ville en 2018 dans le but de revitaliser le centre-ville de Lourdes. Ce programme pluriannuel qui vise à soutenir financièrement la collectivité dans la mise en œuvre de ses projets de rénovation urbaine, dans l'amélioration de son cadre de vie et de son développement économique.

Cette politique a été novatrice dans son approche.

Les collectivités sont traditionnellement construites sur des services thématiques et abordent la politique de la ville en « silos », les dispositifs étaient jusqu'alors eux aussi, mono orienté et sectorisé sur les thématiques auxquels ils se rattachent.

Action cœur de ville a demandé pour la première fois à la ville, une rédaction de stratégie globale, de poser un regard transversal sur les différentes actions menées.

Grâce au guide et au cadre donné, ce dispositif qui aborde 5 axes thématiques simultanément, questionne le projet dans son ensemble. Ce qui a permis à Lourdes de sortir de la méthode « coup par coup » et d'un aménagement jusqu'alors empirique.

B/ Les avantages exclusifs sur ce dispositif, un coup de pouce non négligeable.

Des financements dédiés et prioritaires : Le dispositif Action Cœur de Ville au niveau national est doté d'un budget de 5 milliards d'euros sur cinq ans, provenant de différents partenaires, notamment l'État, les collectivités locales et les partenaires financeurs. Cette enveloppe financière, c'est notamment ressenti en bénéfice direct via le partenaire Action Logement qui a mobilisé des fonds et des aides financières qui n'existaient pas jusqu'alors.

L'inscription au dispositif a permis à la ville d'être visible en matière d'opportunité d'investissements locatifs. En effet, référencée dans l'annuaire des villes moyennes bénéficiant du dispositif nous avons eu plusieurs contacts d'investisseurs locaux et extérieurs au territoire qui s'intéressent à notre ville.

Les bilans 2021-2022 et l'audition de notre porteur de projet majeur sur l'habitat a permis de faire émerger qu'au moins 3 projets sur 7 n'auraient pas pu voir le jour sans la plus-value de l'accompagnement Financier d'Action Logement. (Témoignage de M. Carreno investisseur Lourdaise).

La plus-value également sur la thématique Habitat est la mise en place d'une organisation collective avec tous les partenaires où l'on discute des projets mais également de la qualité des projets, ce qui n'était jusqu'alors abordé que par des critères administratif. Une instance dédiée au débat a été créée avec les partenaires financeurs mais également locaux comme l'ADIL 65.

Bien souvent, le bonus de la majoration des aides apportés par action logement a permis d'exiger des travaux supplémentaires liés à la qualité et au cadre de vie ; comme la rénovation de la façade ou la création d'un logement adapté aux personnes en situation de handicap.

Projets de rénovation urbaine assurés : le dispositif encourage les collectivités locales à entreprendre des projets de rénovation urbaine. Ces projets peuvent inclure la réhabilitation de bâtiments anciens, la rénovation des espaces publics, l'amélioration de l'accessibilité, etc. Comme pour l'axe habitat, le dispositif Action Cœur de Ville dans sa globalité repose sur un partenariat entre l'État, la ville et les

partenaires, de fait il encourage la collaboration et la coordination entre ces différents acteurs pour assurer la réussite des projets.

Le « plus » du dispositif est l'assurance par l'état et les partenaires financeurs de la priorité du financement sur les dossiers présentés lorsqu'ils sont cohérents, complet et de qualité. C'est un réel coup de pouce pour améliorer et revaloriser nos espaces publics. En effet, la ville a sorti l'ensemble des actions sur le domaine public qu'elle a présenté autant sur le volet équipement que sur le volet espace public. Ces quelques projets, ont largement été soutenus financièrement par nos partenaires. En effet nous avons pu créer comme évoqué dans le premier avenant, le bureau des projets mais également la maison France service qui est un outil indispensable à la population ainsi qu'un City-stade qui jouent un rôle essentiel dans le quotidien des habitants et le lien social de la ville.

La nécessité pour l'avenir ambitieux de la Ville de Lourdes est de poursuivre ce dispositif. Ce travail collectif et cette garantie du soutien financier est indispensable au nouvel avenant encore plus ambitieux en matière de projets et de rénovation urbaine.

L'essor du développement économique du centre-ville : L'objectif du dispositif est également de favoriser le développement économique des centres-villes en soutenant l'animation et l'accompagnement de la modernisation et de l'installation de commerces et d'entreprises, et en favorisant l'attractivité touristique. Grâce au dispositif Action cœur de ville et la mise en place du bureau des projets qui aujourd'hui a abouti à un vrai service commerce, la ville de Lourdes a établi une vraie stratégie renforcée sur le développement économique. En effet, la réflexion de la dynamisation a mis l'accent sur l'animation du centre-ville et le soutien à l'investissement dans le secteur marchand. Le pignon sur rue créé par l'action cœur de ville (aujourd'hui service commerce) est une grande plus-value pour le dialogue et le lien avec les porteurs de projet. Ce lieu est dédié à l'écoute et l'accompagnement technique des projets économiques.

Action Cœur de Ville c'est aussi la proposition de dispositifs de renforcement au moment opportun. Suite à la crise sanitaire, la banque des territoires a proposé des actions directes et très importantes sur l'animation et le lien commerçant avec la plateforme commerçante en ligne et un renforcement de l'ingénieur d'animation Manager commerce qui a permis à la ville d'assurer son soutien sur ces temps difficiles et de consolider sa stratégie d'accompagnement.

Cependant avec la disparition du dispositif FISAC qui participait grandement à l'installation et la modernisation des commerces. La ville de Lourdes a eu la nécessité de remettre en urgence un dispositif similaire dans le cadre de l'Action 66 du PAL pour ne pas perdre la dynamique qu'avait offert ce dispositif, heureusement l'agglomération CA TLP a maintenu l'ensemble de son dispositif CAP afin d'apporter une réponse conséquente et nécessaire aux porteurs de projet.

En matière de mobilité, Action Cœur de Ville a mobilisé les services de l'agglomération sur les mobilités douces, ce qui a donné un premier élan à la politique de mobilité sur Lourdes. En effet, les stations de vélo libre services électriques sont une aubaine pour la ville. La ville de taille moyenne est la meilleure échelle pour développer le Vélo, mais la ville seule n'aurait jamais pu réaliser un service tel que celui-là. Grâce au concours de la CA TLP, ce service se développera dans les années à venir.

Une impulsion de la politique d'aménagement des déplacements doux a été enclenchée par Action Cœur de Ville, le projet V81 ainsi que le schéma vélo porté par la CA TLP ont permis à la ville de Lourdes de s'inscrire aujourd'hui en continuité avec cette démarche. Nous avons ainsi lancé notre propre schéma vélo intra-muros, et nous allons très prochainement re-questionner notre plan de circulation/stationnement.

A l'avenir, il faudra repenser les flux de réseaux de transport et notamment par la mise en œuvre de navettes entre le haut et le bas de ville, avec des parcs de stationnement hors de l'hyper centre...

En ce qui concerne le Patrimoine et la Forme Urbaine, les retours avantageux sur le dispositif ACV sont les aides pour améliorer et revaloriser nos espaces publics, en effet nous avons produit quelques projets qui ont largement été soutenus par nos partenaires. Nous avons eu des discussions inter-services (DDT/Agglo/Ville, des fois CAUE) qui ont amélioré les réflexions et concourus à la qualité de nos projets.

Pour l'avenir, la poursuite du soutien financier est indispensable à la Ville de Lourdes. En effet, la ville de Lourdes est vieillissante, l'espace public même maintenu propre va demander un effort conséquent dans les années à venir. Nous avons pris le sujet à bras le corps. Nous avons engagé avec l'action 37 du PAL une réflexion sur les places principales Peyramale/Champ commun, mais ce sont l'ensemble des places et placettes qui vont également et progressivement devoir se rénover dans le cadre du dispositif Action Coeur de Ville.

C/ Un dispositif avec accompagnement technique inclus

Avec Action Coeur de Ville, ce sont toutes les collectivités locales qui bénéficient d'une ingénierie renforcée avec la nomination d'un directeur de projet financé à 50 % par l'ANAH. Une opportunité et une nécessité si l'on veut conduire le dispositif ACV de façon qualitative. Cela permet, d'une part d'animer le dispositif à l'intérieur de la ville et de ses services et d'autre part d'identifier une porte d'entrée ACV aux partenaires mais également aux porteurs de projet extérieur et d'assurer une meilleure coordination.

Les chefs de projets Action Coeur de Ville sont des professionnels chargés de coordonner et de mettre en œuvre les projets liés au projet de développement dans son ensemble. Cette initiative vise à revitaliser et à redynamiser les centres-villes des villes moyennes en difficulté, mais il n'y a pas de profil préférentiel ou de filière professionnelle prépondérante au recrutement. Même si certaines tâches sont communes et bien cadrées, le rôle des chefs de projets Actions Coeur de Ville peut varier en fonction des besoins spécifiques de chaque projet et de chaque ville concernée.

Cependant, la nouvelle vision transversale apporte avec elle un bouleversement du fonctionnement des services. Un positionnement transversal est une situation délicate et difficile, c'est un accompagnement dans le pilotage de la politique en place mais ce ne peut pas se substituer aux référents et personnels opérationnels des services. Le directeur de projet est responsable de la coordination de l'ensemble des acteurs impliqués dans les projets, tels que les services municipaux, les entreprises, les associations et les partenaires externes. Ils veillent à ce que tous travaillent ensemble de manière concertée pour atteindre les objectifs fixés. Il s'agit d'une mission indépendante et d'un positionnement nouveau au sein de la collectivité.

Le nouvel avenant, introduit une nouvelle notion dans le rôle du chef de projet celui de l'évaluation. Dans la mission précédente le chef de projet surveille en permanence l'avancement des projets, s'assurant que les objectifs sont atteints et que les résultats escomptés sont obtenus. La nouvelle version propose de réelles évaluations et de mesure de l'impact des projets sur la revitalisation des centres-villes cependant bien que nécessaire pour l'ajustement des actions et du dispositif, la confection d'indicateurs clairs et précis est un travail considérable et nécessite de construire des bases de références pour lesquels le chef de projet n'est pas préparé.

L'accompagnement technique et financier de la part de l'État et de ses partenaires- c'est aussi la mobilisation d'ingénieries extérieures pour impulser des réflexions sur des expertises flashs.

- Un accompagnement en formation, et en partage d'expérience dans un « club » directeur de projet ACV national qui permet de pointer les difficultés de certaines situations et de retenir des enseignements pour une éventuelle situation similaire. Cela permet également, à ce nouveau métier « développeur/directeur de projet urbain dans les collectivités » de se former, en effet l'état propose des web-binaire réguliers sur les attentes et les moyens que les directeurs de projets peuvent mettre en œuvre. Cet accompagnement est non négligeable.
- la Banque des Territoires, propose à toutes les villes ACV des expertises flash pour impulser de nouvelles réflexions en amont d'actions concrètes et de la mise en œuvre des projets. Des équipes dédiées sont mises en place pour apporter une expertise et un soutien aux collectivités locales tout au long du processus.

L'ensemble de ces services d'accompagnement font la réussite du dispositif. Cependant le foisonnement des propositions sur l'ensemble des thématiques, implique un plan de charge considérable dédié à la formation, aux réunions extérieures de partage, à l'application des informations et prescriptions à intégrer, bien souvent nouvelles, et à ajouter au fonctionnement existant.

Conclusion

Lourdes et Tarbes sont deux villes ACV qui coopèrent sur le dispositif. Cette coordination a montré que l'impact et les résultats du dispositif Action Cœur de Ville varient d'une ville à l'autre en fonction de différents facteurs tels que la taille de la ville, les ressources disponibles et l'engagement des acteurs locaux sur les sujets qui les différencient.

Lourdes présente ici un bilan « qualité » largement positif, et poursuit sa volonté de consolider sa politique de développement dans le cadre de la poursuite du dispositif pour 2023-2026.

Annexe 2 : Liste et détails des fiches-action qui composent le plan d'action

Elles permettent de définir précisément les investissements par lieux, leurs modalités de pilotage et les partenaires impliqués (y compris les acteurs privés), ainsi que les conditions de leur faisabilité, selon les 5 axes du programme. Pour rappel :

	Période 2023-2026
Axe 1	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Axe 2	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Axe 3	Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Axe 4	Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Axe 5	Constituer un socle de services dans chaque ville

Les financements sollicités auprès d'Action Logement sont inscrits à titre indicatif. Ils sont conditionnés à l'éligibilité de l'opération considérée, à la disponibilité de l'enveloppe au moment du dépôt de la demande et à l'évaluation financière de la situation du maître d'ouvrage

Les décisions d'octroi des financements sont en effet prises par les comités d'engagement compétents d'ALS sur la base d'une évaluation financière de la situation du maître d'ouvrage permettant d'apprécier le niveau de risque de crédit de ce dernier via l'étude de sa solvabilité et pourra conduire à une éventuelle demande de garantie, conformément à l'article 107 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution (ACPR) et qui règlemente ALS en sa qualité de société de financement agréée.

Les caractéristiques des financements, y compris le taux d'intérêt, seront celles en vigueur au jour de l'engagement des opérations.

FICHES ACTION VILLE DE LOURDES



ACTION COEUR DE VILLE : CONTRIBUTEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

AXE 1 HABITAT

Titre du projet	Action 42 PAL - Reconvertir la friche Toupnot
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Date de signature	Convention EPF multisites NPNRU du 30 mars 2021 / PAL du 17 février 2022 / Convention fonds friche du 19 août 2022
Description générale	La friche industrielle Toupnot a été identifiée, dans le cadre du NPNRU de l'Ophite, pour accueillir un écoquartier, permettant ainsi l'accroissement du nombre de logements de la ville d'une part, tout en valorisant la vocation agricole de parcelles voisines d'autre part.
Objectifs	Accroître le nombre de logements, valoriser la vocation agricole des parcelles voisines, promouvoir le développement durable
Maître d'ouvrage	Ville de Lourdes
Partenaires locaux	CATLP, ANRU, Banque des territoires, Région Occitanie, Etat (sous-préfet d'Argelès-Gazost et DDT), EPF Occitanie et Action logement, OPH
Coût total	1 336 896€ (acquisition, travaux de démolition)
Financements prévisionnels sous réserve des disponibilités financières	758 791€ Etat - fonds friche
Date de lancement	Février 2022
Date de livraison	Fin de la démolition = fin 2024 Opération éco-quartier = 2024-2027
Indicateurs d'avancement	Acquisition de l'ensemble des parcelles Démolition des bâtiments industriels Lancement démarche écoquartier, réunions de concertation
Indicateurs de résultats	Livraison du terrain après démolition à la ville de Lourdes Lancement d'une opération d'aménagement globale Avancement de la démarche écoquartier

Accusé de réception en préfecture
 065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
 Date de télétransmission : 19/12/2023
 Date de réception préfecture : 19/12/2023

AXE 3 : MOBILITÉ

Titre du projet	Un nouveau plan de circulation accompagné d'un schéma de mobilités douces
Type de projet	Etude
Axe de rattachement	Axe 3 - Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Date de signature	Schéma directeur des mobilités actives dans le cadre d'AVELO2 (décision Ademe du 17/11/22) Plan de circulation en cours de réalisation
Description générale	Dans le but de construire un centre-ville apaisé et de construire des espaces publics en faveur des piétons et mobilités collectives et douces, la ville de Lourdes doit reconstruire un plan de circulation sur la réflexion de piétonisation de certaines zones et la gestion des flux d'affluence touristique. Cette réflexion doit s'accompagner de la poursuite du schéma vélo supra communal en le déclinant sur le cœur de ville et la commune.
Objectifs	Il s'agit de redonner un espace sécurisé et confortable à chaque type de déplacement (vélo, piétons, voiture, bus...). Donner un cadre de vie apaisé aux lourdais et proposer aux visiteurs une ville accueillante pour tous. Améliorer l'attractivité de la destination. Contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air et réduire les désagréments sonores.
Maître d'ouvrage	Ville de Lourdes
Partenaires locaux	Etat, CATLP, Région, CD65, Keolis, Cerema
Coût total	Schéma mobilités actives = 40 000 euros HT Plan de circulation = à définir
Financements prévisionnels sous réserve des disponibilités financières	50 % Ademe pour le schéma vélo obtenu A solliciter pour le plan de circulation : Cerema, Ademe
Date de lancement	9 mai 2023 pour le schéma mobilités actives / 2024 pour plan de circulation
Date de livraison	2024 mobilités actives / 2025 plan de circulation
Indicateurs d'avancement	Réunions de concertation, restitution diagnostic, plan d'actions, schéma.
Indicateurs de résultats	Restitution finale du schéma mobilités actives en lien avec le plan de circulation

**AXE 4 : PATRIMOINE
FORME URBAINE**

Titre du projet	Etude de renaturation SGREEN
Type de projet	Etude
Axe de rattachement	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	mars 2022
Description générale	<p>L'étude a vocation à réaliser un diagnostic de la situation du territoire en matière de fonctionnalité écologique, ciblant les points forts et les faiblesses du territoire pour son adaptation au changement climatique. Ce diagnostic inclut une analyse des projets d'aménagement déjà mis en œuvre ou envisagés par la commune.</p> <p>L'étude aboutira à une présentation des leviers d'actions possibles pour renforcer la biodiversité en ville et favoriser la résilience du territoire urbain face aux effets du changement climatique (épisodes caniculaires, inondations, sécheresse, tempêtes, ...).</p> <p>Nous souhaitons identifier des lieux et des typologies d'actions potentielles (espaces verts existants à améliorer, alignement d'arbres à planter, nouvel espace vert à créer, zone à déminéraliser, cours d'eau à rouvrir, etc.) ainsi que des indications relatives à leur mise en œuvre.</p>
Objectifs	<p>Compléter le schéma directeur urbain sur le volet environnemental et végétalisation</p> <p>Améliorer la qualité des projets de requalification urbaine</p> <p>Faire de la ville une ville durable, résiliente et améliorer le cadre de vie et l'attractivité du territoire</p>
Maître d'ouvrage	Ville de Lourdes
Partenaires locaux	Banque des territoires
Coût total	Bon de commande 12j Banque des territoires
Financements prévisionnels sous réserve des disponibilités financières	100% Banque des Territoires
Date de lancement	mars 2022
Date de livraison	fin 2023
Indicateurs d'avancement	études et stratégies de renaturation
Indicateurs de résultats	% de "renaturation"

Titre du projet	La requalification Urbaine du quartier du Bourg en priorité
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	
Description générale	<p>Dans l'ambition de requalification du quartier, le choix est de travailler sur la remise en valeur du quartier historique et du Château au centre de la ville, en associant deux enjeux : recréer une attractivité habitante sur le quartier du bourg mais également retravailler l'identité médiévale de la citadelle Lourdaise à travers le patrimoine et la mémoire historique des lieux.</p> <p>La méthode de requalification de l'ensemble du quartier du bourg demandera des montages opérationnels et financiers (SEM/ concession d'aménagement...).</p>
Objectifs	<p>1- Lancer une étude d'outil foncier en partenariat avec la banque des territoires afin de définir une stratégie d'intervention opérationnelle</p> <p>2- Schéma directeur urbain secteurs prioritaire de la ville stratégie d'action et projet urbain global (plan guide)</p>
Maître d'ouvrage	Ville de Lourdes
Partenaires locaux	Banque des territoires
Coût total	<i>à définir</i>
Financements prévisionnels sous réserve des disponibilités financières	<i>à solliciter Banque des territoire</i>
Date de lancement	2024
Date de livraison	2026-27
Indicateurs d'avancement	Attente étude de programmation et Faisabilité du Schéma Directeur Urbain. Prise de contact avec FOCCAL pour un local rue du Bourg pour lancer la dynamique.
Indicateurs de résultats	opérations réalisées

AXE 5: EQUIPEMENT

Titre du projet	Action 54 PAL - Mener une rénovation énergétique des bâtiments de la collectivité
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 5 - Constituer un socle de services dans chaque ville
Date de signature	17 février 2022
Description générale	<p>Une rénovation énergétique globale du parc immobilier communal est nécessaire en fixant des objectifs de gain énergétique (usuellement 35%) afin de faire des économies. Un audit énergétique généralisé a démarré en novembre 2021 sur une partie des bâtiments. Suite à cela, un vaste chantier de rénovation énergétique doit être mené sur les bâtiments de la ville de Lourdes. L'objectif est de réduire la facture énergétique par des travaux de rénovation des bâtiments, avec le changement des installations les plus énergivores.</p> <p>Cette action intervient dans le cadre également de la réalisation d'un schéma directeur immobilier et énergétique, mené avec le soutien de l'Ademe</p>
Objectifs	Réduire la consommation énergétique - mener un vaste chantier de rénovation - contribuer à la lutte contre le changement climatique
Maître d'ouvrage	Ville de Lourdes
Partenaires locaux	Etat (DDT), Région Occitanie, Syndicat Départemental D'énergie, Banque des territoires, ADEME
Coût total	1 600 000€
Financements prévisionnels sous réserve des disponibilités financières	A solliciter = 480 000€ Europe, 480 000€ Etat, 320 000€ Région Occitanie
Date de lancement	Février 2022 pour les diagnostics
Date de livraison	Programme pluriannuel - 2026
Indicateurs d'avancement	Nombre de diagnostics réalisés, nombre d'opérations lancées
Indicateurs de résultats	<p>Nombre de bâtiments rénovés</p> <p>Réalisation d'économies sur les consommations énergétiques</p>

ACTION COEUR DE VILLE: CONTRIBUTEUR DE LA TRANSITION ÉCONOMIQUE**AXE 1 : HABITAT**

Titre du projet	Action 45 PAL - Élaborer un plan façades et lancer une requalification ciblée des devantures des bancs de la grotte
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	17 février 2022
Description générale	<p>La ville de Lourdes a impulsé un plan façades qui vise à améliorer l'apparence des bâtiments de la ville, en mettant l'accent sur deux espaces considérés comme des exemples représentatifs du changement d'image souhaité. En parallèle, des interventions seront menées pour renforcer l'isolation et améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, contribuant ainsi à une approche plus durable de la rénovation urbaine.</p> <p>Un travail spécifique sera réalisé sur le patrimoine communal de la ville des Bancs de la Grotte</p>
Objectifs	Rénovation des façades - isolation et efficacité énergétique - travaux de rénovation ciblés - valorisation du patrimoine lourdais - attractivité de la ville
Maître d'ouvrage	Ville de Lourdes
Partenaires locaux	Etat (ABF et DDT), Région Occitanie, Fondation du Patrimoine
Coût total	500 000€
Financements prévisionnels sous réserve des disponibilités financières	175 000€ Etat acquis A solliciter = 200 000 € Région Occitanie
Date de lancement	2022
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Nombre et surface de façades bénéficiaires de subvention
Indicateurs de résultats	Cohérence et esthétique architecturale

AXE 2 : ECONOMIE

Titre du projet	Constituer un observatoire commercial CCI/ Agglo ACV 1
Type de projet	Action / partiellement réalisée
Axe de rattachement	Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	2021
Description générale	<p>L'étude du tissu foncier s'attachera à constituer un référentiel foncier économique avec une double volonté. D'une part, identifier le foncier commercial global sur la ville et le centre-ville va permettre de définir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un périmètre marchand pertinent sur le cœur de ville, de le concentrer et de transformer les périphéries pour enrayer l'effet de vacance commerciale, grâce à l'ensemble des outils d'aménagement de l'ORT. - Créer une veille sur le secteur Touristique - Quantifier et qualifier le besoin sur les zones commerciales et les commerces de proximité dans les quartiers
Objectifs	<p>Enrayer la vacance commerciale dans le cadre d'une stratégie globale. Évaluer le potentiel de développement économique de la ville. Disposer de facteurs d'attractivité pour de potentiels investisseurs</p>
Maître d'ouvrage	CCI / Agglo CATLP / Ville de Lourdes
Partenaires locaux	Cerema, Etat, CCI, CATLP
Coût total	<i>à étudier</i>
Financements prévisionnels sous réserve des disponibilités financières	<i>à étudier</i>
Date de lancement	2023
Date de livraison	2024
Indicateurs d'avancement	réalisation de la base de donnée globale
Indicateurs de résultats	réduction de la vacance réponse au besoin

AXE 2 : ECONOMIE

Titre du projet	Le déploiement de services et d'animations du centre-ville
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	2023
Description générale	Le centre-ville de la ville de Lourdes, afin de rester un pôle compétitif dans l'attractivité des loisirs culturels et urbains et des consommations de proximité, doit proposer des services et des équipements à la hauteur des attentes contemporaines. La ville doit installer des technologies en faveur de l'information, la valorisation, les consignes, les services commerciaux... au cœur de l'espace public pour faciliter l'accès, l'orientation, le confort des consommateurs. Un plan pluriannuel est envisagé pour investir dans ces équipements (casiers connectés, bornes interactives, panneau numérique d'information, équipements...) Ce plan est accompagné d'un programme d'événements et d'animations du cœur de ville co-construit avec les commerçants.
Objectifs	Développer l'attractivité du centre-ville - proposer des services et équipements modernes
Maître d'ouvrage	Ville de Lourdes
Partenaires locaux	CATLP, Région, Europe (Leader), Banque des Territoires, association de commerçants
Coût total	Budget annuel du service commerce de la ville 50 000 €
Financements prévisionnels sous réserve des disponibilités financières	Aides Etat, Banque des Territoires et Europe déjà acquises voire versées pour des investissements et le fonctionnement du service
Date de lancement	janvier 2021
Date de livraison	Programme pluriannuel - fin 2026
Indicateurs d'avancement	Nombre d'équipements (bornes, market place, bagagerie...) Nombre d'évènements et animations
Indicateurs de résultats	Utilisation des équipements, statistiques d'adhésion, de fréquentation

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Titre du projet	Action 45 PAL - Promouvoir un traitement plus qualitatif des enseignes commerçantes
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur durablement le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	17 février 2022
Description générale	La ville de Lourdes porte un projet visant à améliorer l'esthétique et l'harmonie visuelle des enseignes commerciales locales.
Objectifs	Mise en place d'une charte et d'un cahier de recommandations - uniformisation des enseignes - travail avec l'association des commerçants locale. Accompagner les commerçants et socioprofessionnels à modifier et améliorer qualitativement leurs enseignes.
Maître d'ouvrage	Ville de Lourdes
Partenaires locaux	Commerçants lourdais - Etat (DRAC et DDT)
Coût total	300 000 €
Financements prévisionnels sous réserve des disponibilités financières	105 000 € de l'Etat obtenu (action 45 du PAL)
Date de lancement	Septembre 2023 (adoption du règlement)
Date de livraison	Programme pluriannuel - fin 2026
Indicateurs d'avancement	Nombre d'enseignes accompagnées Réalisation des chartes
Indicateurs de résultats	Enseignes modifiées et rendues conformes Cohérence esthétique Respect de la charte enseignes

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Titre du projet	Action 66 PAL - Structurer une véritable cellule d'aide aux commerçants
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 2 - favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	17 février 2022
Description générale	<p>Un accompagnement financier est mis en place pour la création ou à la rénovation. Il s'agit de permettre aux entreprises commerciales et artisanales de Lourdes de s'implanter, de se moderniser, se restructurer et s'adapter aux évolutions inhérentes à leur secteur d'activité. Les enjeux d'accessibilité et d'embellissement de la ville sont prioritaires dans ce soutien financier.</p> <p>Ce dispositif s'accompagnera de la structuration d'un guichet unique au sein du service commerce qui sera chargé de l'animation, du suivi et de l'évaluation de cette action mais également de l'accompagnement aux commerces lourdais. En effet, les entreprises qui ne seraient pas éligibles à ce dispositif d'aides directes, pourront être accompagnées par le guichet unique dans l'ensemble de leurs démarches.</p>
Objectifs	<p>Promotion, dynamisation et développement de l'activité commerciale, artisanale et de service du territoire</p> <p>Améliorer l'attractivité du territoire pour des acteurs économiques</p>
Maître d'ouvrage	Ville de Lourdes
Partenaires locaux	Chambre de Commerce et d'Industrie 65 - CATLP- Banque des territoires - Région Occitanie - Initiative Pyrénées - Chambre des Métiers et de l'Artisanat - Association des commerçants
Coût total	640 000€
Financements prévisionnels sous réserve des disponibilités financières	<p>192 000€ Etat obtenu,</p> <p>A solliciter = 192 000€ Région Occitanie, 192 000€ CATLP</p>
Date de lancement	Septembre 2022
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	<p>Nombre de commerces soutenus</p> <p>Nombre de comités de pilotage réunis</p>
Indicateurs de résultats	<p>Nombre de commerces soutenus annuellement</p> <p>Montant de travaux réalisés par les porteurs de projet</p> <p>Réduction du taux de vacance</p>

Accusé de réception en préfecture
063-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Titre du projet	Action 67 PAL - Installer des “boutiques-ateliers” dans la rue du Bourg
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 2 - favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	17 février 2022
Description générale	La ville de Lourdes souhaite créer des boutiques axées sur le savoir-faire pyrénéen et l’artisanat local, tel que la laine, le bois, la gastronomie etc. Le but est de créer une rue dédiée au “Made in Pyrénées” où des enseignes françaises originaires de la région des Pyrénées seraient invitées à s’implanter. Cette action est en lien avec l’action 72 relative au tiers-lieu.
Objectifs	Promotion du savoir-faire local, diversification commerciale - animation du centre-ville
Maître d’ouvrage	Ville de Lourdes / FOCCAL
Partenaires locaux	FOCCAL, INCO, CATLP, Région Occitanie, partenaires privés (artisans, commerçants...), association des commerçants locaux, Initiative Pyrénées, Ad’Oc, ...
Coût total	1 000 000€
Financements prévisionnels sous réserve des disponibilités financières	A solliciter = FOCCAL / Etat
Date de lancement	Juin 2023
Date de livraison	Premier local fin 2024 – Autres opérations 2025 - 2026
Indicateurs d’avancement	Nombre de locaux réhabilité.
Indicateurs de résultats	Nombre d’opérations menées avec Foccal Nombre d’acteurs privés / de projets initiés dans la rue du Bourg

Titre du projet	Action 72 PAL - Créer un tiers-lieu et une pépinière d'entreprises
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 5 - Consolider un socle de services dans chaque ville
Date de signature	17 février 2022
Description générale	Cette action consiste à créer un tiers-lieu comportant l'ensemble des services et des espaces de rencontres nécessaires à l'innovation et à la création dans les domaines du sport, de la santé, du handicap, de la transition écologique et du tourisme par l'accueil de start-ups innovantes. Des actions de formation seront également proposées. Cette action vient concrétiser le travail sur les filières et la diversification économique de la ville.
Objectifs	Accompagner l'émergence de solutions innovantes en lien avec les enjeux rencontrés par les acteurs locaux (transition de l'économie pyrénéenne, structuration de filières, animation de réseaux...) Renforcer l'attractivité de Lourdes et la diversification des activités économiques Offrir des espaces de travail abordables pour les porteurs de projets du territoire au sein d'un écosystème dynamique
Maître d'ouvrage	INCO / Ville de Lourdes
Partenaires locaux	INCO, CATLP, Région Occitanie, Agence des Pyrénées, Ad'Oc, Initiative Pyrénées, CCI, CMA, Gelpyvag, UDAF, MTS, Frenc Tech, Agora, réseau des tiers-lieux
Coût total	3 500 000€ (en cours de révision)
Financements prévisionnels sous réserve des disponibilités financières	A solliciter = 200 000€ Europe, 500 000€ Etat (50% Acquis - Inco), 500 000€, Région Occitanie, 300 000€ CATLP
Date de lancement	Premières études dès 2022
Date de livraison	Fin 2024 – ouverture – mise en œuvre 2025-2026
Indicateurs d'avancement	Etudes et réunions de concertation (Coop'ter), groupes de travail - lancement travaux - conventions de partenariat
Indicateurs de résultats	Ouverture du lieu - nombre de partenaires accueillis - nombre de bénéficiaires des accompagnements

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Titre du projet	Action 73 PAL - Créer un hôtel d'entreprises
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 2 - favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	17 février 2022
Description générale	La ville de Lourdes souhaite implanter un hôtel d'entreprises pour stimuler le développement du secteur économique local. La création d'un Hôtel d'entreprise par un acteur privé à nécessite une reconfiguration de l'action au profit d'un Réaménagement l'accès de la Zone d'Activité Economique de SAUX sur la commune de Lourdes.
Objectifs	Développer le secteur productif - mobiliser le foncier déjà maîtrisé
Maître d'ouvrage	CATLP
Partenaires locaux	Etat, Région occitanie, Banque des territoires
Coût total	2 500 000€
Financements prévisionnels sous réserve des disponibilités financières	Etat : 385 550€ - Région : 385 500€ CATLP : 1 799 000€
Date de lancement	2024
Date de livraison	2027
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultats	

AXE 5 : EQUIPEMENT

Titre du projet	Action 28 PAL - Rénover le Château fort
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur durablement le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	17 février 2022
Description générale	<p>Labellisé Musée de France au cœur d'un château fort classé Monument historique, ce musée dispose de collections qui sont uniques. Une opération d'aménagement d'un espace pour les réserves est engagée et pourra être poursuivie par un redimensionnement du musée pyrénéen permettant de renforcer la stratégie de reconnexion de la ville à son paysage pyrénéen.</p> <p>Le projet de valorisation du château-fort/musée pyrénéen et de la création d'un nouveau parcours de visite se fera en plusieurs tranches :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tranche 1 : dans le cadre du plan de relance réalisation de travaux de restauration du logis du gouverneur, mise en place d'un chantier des collections et études/démarrage travaux bâtiments des réserves (bâtiment du Lapacca). - Tranche 2 : dans le cadre du PAL, réalisation des réserves externalisées.
Objectifs	Conservation du patrimoine - amélioration des conditions de stockage - développement de l'offre culturelle
Maître d'ouvrage	Ville de Lourdes
Partenaires locaux	Etat (DRAC)
Coût total	2 145 000€
Financements prévisionnels sous réserve des disponibilités financières	1 350 000€ Etat, 150 000€ Région Occitanie
Date de lancement	2021
Date de livraison	2024 pour opération logis du gouverneur et collections – 2027 pour réserves
Indicateurs d'avancement	Avancement des travaux, chantiers Taux de réalisation du budget 46,66% de réalisation
Indicateurs de résultats	Réception des travaux

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

AXE 2 : ECONOMIE

Titre du projet	Diversification économique, développement des filières complémentaires
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 2 - favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	
Description générale	Lourdes, dont le pilier économique est le tourisme culturel, se doit de chercher une diversification pour conforter l'emploi sur son territoire. Le projet Lourdes, Cœur des Pyrénées, questionne les filières locales du territoire, et propose de construire un schéma multi-filière. La santé, l'éco construction, la transition écologique et le secteur de la montagne sont des pistes de travail pour lesquelles la ville doit constituer un vrai cadre des potentiels de développement. Le but est de rassembler les acteurs potentiels autour de ces thématiques et de faire émerger ensemble les filières en besoin de développement. De même, la formation doit être questionnée au même titre que ces filières naissantes pour constituer une chaîne complète de la formation à l'emploi et développer des écosystèmes pérennes.
Objectifs	Rassembler les acteurs, créer un cadre de développement,
Maître d'ouvrage	Ville de Lourdes / CA TLP
Partenaires locaux	Multipartenaires ACV
Coût total	à déterminer
Financements prévisionnels sous réserve des disponibilités financières	à déterminer
Date de lancement	2023
Date de livraison	2026 fin du dispositif
Indicateurs d'avancement	-
Indicateurs de résultats	Nombre de nouvelles activités.

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

AXE 3 : MOBILITES

Titre du projet	Action 59 PAL – Reconstruire le Pont Peyramale
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 3 - Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Date de signature	17 février 2022
Description générale	Le pont Peyramale dégradé suite aux diverses inondations ne permet plus un accès sécurisé à la principale zone touristique de la ville. La construction d'un pont est programmée en intégrant toutes les mobilités. En tenant compte des différentes études, de l'état de l'ouvrage actuel et du plan de financement acté dans le PAL, une solution de pont doit être étudiée pour répondre à la problématique de la circulation et des mobilités douces sur ce secteur stratégique en termes touristiques.
Objectifs	Favoriser la circulation et les flux des visiteurs
Maître d'ouvrage	Ville de Lourdes
Partenaires locaux	Région, Département, CATLP
Coût total	5 000 000 €
Financements prévisionnels sous réserve des disponibilités financières	Acquis = 1 000 000 € Etat ; 750 000€ Région ; 750 000€ Département ; 750 000 € CATLP
Date de lancement	Mi 2022
Date de livraison	2026-2027
Indicateurs d'avancement	Groupes de travail, lancement études, marchés
Indicateurs de résultats	Inauguration du pont

AXE 4 : PATRIMOINE FORME URBAINE

Titre du projet	Action 23 PAL - Créer le nouveau chemin de Bernadette
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur durablement le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	17 février 2022
Description générale	<p>La ville de Lourdes dispose d'un chemin touristique lié à Bernadette qui doit être requalifié pour en faire un véritable outil de découverte et de valorisation du patrimoine de la ville. Projet en plusieurs phases :</p> <ul style="list-style-type: none">- Nettoyage de la signalétique verticale et horizontale existante- Mise en place d'une signalétique horizontale durable sur le parcours défini : clous de jalonnement avec des dispositifs d'éclairage pour une déambulation en journée ou en soirée- Valorisation numérique de ce parcours en lien avec le Sanctuaire et la ville de Nevers jumelée à Lourdes, dans un second temps.
Objectifs	Favoriser la circulation des touristes entre le Sanctuaire et le centre-ville, ainsi que de promouvoir le slow tourisme.
Maître d'ouvrage	Ville de Lourdes
Partenaires locaux	CATLP, Office de tourisme de Lourdes, Sanctuaire, Région Occitanie
Coût total	300 000€
Financements prévisionnels sous réserve des disponibilités financières	120 000€ Etat obtenus 6409 € CD65 obtenu Région et département à solliciter pour la phase 2
Date de lancement	Mi 2022
Date de livraison	Phase 1 : février 2023 / Phase 2 : fin 2024
Indicateurs d'avancement	Mise en place des clous, communication par l'office de tourisme, cahier des charges pour la phase 2 et lancement des prestations
Indicateurs de résultats	Inauguration du chemin, fréquentation et diffusion des outils de communication, lancement application de valorisation et pose de nouveaux panneaux.

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Titre du projet	Action 43 PAL - Rénover la porte Saint Joseph et réaménager la place Monseigneur Laurence
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 - Améliorer durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	17 février 2022
Description générale	Il est primordial que la porte Saint Joseph soit rénovée en cohérence avec la porte Saint Michel. Les habitants pourront alors profiter d'un paysage d'exception quel que soit leur lieu d'habitation ou de pèlerinage dans Lourdes. De plus, une attention particulière sera portée pour qu'un geste architectural fort soit intégré. Ces travaux porteront également sur la requalification de la place Monseigneur Laurence pour en faire un lieu apaisé, sécurisé et accessible prioritairement aux personnes à mobilité réduite.
Objectifs	Assurer une cohérence architecturale - Faire de Lourdes une "destination pour tous"
Maître d'ouvrage	Ville de Lourdes
Partenaires locaux	Sanctuaire
Coût total	1 000 000€
Financements prévisionnels sous réserve des disponibilités financières	Etat et Région à solliciter
Date de lancement	2024
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultats	

AXE 5 : EQUIPEMENT

Titre du projet	Action 82 PAL - Transformer le guichet unique social en maison du travail saisonnier
Type de projet	Etude puis action
Axe de rattachement	Axe 5 - Constituer un socle de services dans chaque ville
Date de signature	17 février 2023
Description générale	<p>Après un bilan soulignant les difficultés rencontrées par les saisonniers de Lourdes, il convient de transformer le guichet unique social en maison du travail saisonnier (MTS) pour améliorer le service qui leur est rendu.</p> <p>Cette MTS est un espace de ressources et d'informations à destination des saisonniers et des employeurs. Il s'agit d'une animation de réseaux, d'accompagner les employeurs dans leurs processus de recrutement et de répondre à l'ensemble des problématiques des saisonniers.</p>
Objectifs	<p>Répondre aux problématiques que rencontrent les saisonniers (logement, accès à l'emploi, ouverture des droits) : orienter, faciliter les démarches, accompagner, suivre des parcours emploi et formation.</p> <p>Faciliter le retour à l'emploi, pérenniser les contrats et réduire la précarité. Permettre aux employeurs de bénéficier de personnels qualifiés ou à former sur les métiers en tension.</p>
Maître d'ouvrage	UDAF
Partenaires locaux	Ville de Lourdes, Etat (sous-préfet d'Argelès-Gazost, DDETSPP), Région Occitanie, Gelpyvag, CD65, CCPVG, CATLP, ...
Coût total	117 961 €
Financements prévisionnels sous réserve des disponibilités financières	Etat, Ville de Lourdes, CATLP, CCPVG
Date de lancement	2023
Date de livraison	Premières actions en 2023 ; ouverture en 2024
Indicateurs d'avancement	Finalisation étude préfiguration, recrutement d'une chargée de mission, accompagnement de saisonniers, réponse à des appels à projets
Indicateurs de résultats	Actions réalisées, participation à des forums / salons, ouverture du siège de la MTS, nombre d'accompagnement, nombre de recrutements aboutis

Titre du projet	Création de logements saisonniers dans le bâtiment de la congrégation religieuse
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 5 - Constituer un socle de services dans chaque ville
Date de signature	
Description générale	L'association Atrium – Foyer des jeunes travailleurs porte un projet de création de logements saisonniers au sein d'un bâtiment des sœurs dominicaines, dans le secteur de la gare de Lourdes.
Objectifs	Répondre aux problématiques de logements que rencontrent les saisonniers.
Maître d'ouvrage	Atrium – Foyer des jeunes travailleurs
Partenaires locaux	Etat, ville de Lourdes, autres (à préciser)
Coût total	<i>A préciser</i>
Financements prévisionnels sous réserve des disponibilités financières	Etat (BOP 135) acquis <i>Autres : à préciser</i>
Date de lancement	<i>A préciser</i>
Date de livraison	<i>A préciser</i>
Indicateurs d'avancement	Obtention du permis, démarrage des travaux, réception des travaux, déploiement des baux dédiés aux saisonniers
Indicateurs de résultats	Nombre de logements créés, occupés, nombre de bénéficiaires

Titre du projet	Action 48 PAL - Construire un centre de conférences et auditorium
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur durablement le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	17 février 2022
Description générale	<p>La ville de Lourdes ne dispose pas d'un lieu d'accueil suffisamment dimensionné pour l'accueil de séminaires, congrès ou événements culturels d'envergure.</p> <p>Ainsi, la CATLP porte un projet de centre de conférences et auditorium en cœur de ville, en lieu et place du palais des congrès actuel, face aux Halles. La réalisation architecturale devra être exemplaire pour devenir un point d'intérêt pour les visiteurs et devra intégrer des principes de stationnement au niveau de la place Capdevielle. Il devra permettre aussi bien l'accueil de congrès, que la réalisation de séminaires ou l'organisation d'événements culturels.</p> <p>La capacité d'accueil prévisionnelle est de 600 places assises pour la salle événementielle, couplée à une grande salle modulable ; cela permettra de le positionner comme espace pour l'accueil de manifestations à rayonnement régional/national. Cet équipement aura un impact certain sur la destination, avec un outil moderne et structurant permettra de susciter l'intérêt pour l'organisation d'événements d'affaires et participera directement au rayonnement du territoire.</p>
Objectifs	<p>Développer l'accueil de congrès, séminaires et événements culturels sur le territoire</p> <p>Accroître l'attractivité du territoire</p> <p>Diversifier l'activité économique du territoire</p>
Maître d'ouvrage	CATLP
Partenaires locaux	Ville de Lourdes, Banque des territoires, région Occitanie
Coût total	15 000 000€
Financements prévisionnels sous réserve des disponibilités financières	4 000 000€ Etat, 1 500 000€ Région Occitanie, 1 500 000€ Conseil Département 65, 8 000 000€ CATLP
Date de lancement	Etudes en cours depuis mi-2022
Date de livraison	Fin 2027

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Indicateurs d'avancement	Avancement maîtrise d'oeuvre, restitution étude de positionnement, dépôt du PC, démarrage travaux
Indicateurs de résultats	définition de la gouvernance et de l'organe de gestion; programmation anticipée d'évènements et de conférences

Titre du projet	Action 50 PAL - Créer un complexe des pratiques « sport nature » sur le site du Pic du Jer
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 5 - Constituer un socle de services dans chaque ville
Date de signature	17 février 2022
Description générale	Cette action a vocation à développer un parc d'activités d'extérieur et de promotion de la culture, des sports et des loisirs de montagne. Ce projet global devra aboutir à la création d'un parc paysager d'ensemble, qui proposera de nouvelles activités sport/loisir/nature/environnement accompagnées d'espaces publics de détente et d'équipements en lien avec les activités pratiquées dans les Pyrénées. Cela comprend notamment un espace d'apprentissage pédagogique sur les pratiques d'extérieur, des illustrations in situ avec des aménagements spécifiques dédiés aux VTTistes, grimpeurs et randonneurs en herbe, un espace de convivialité, offre basée sur une consommation rapide et des tables couvertes ou non selon la météo, promotion des circuits courts etc. Ce projet devra prendre en compte le contexte du site : Pic du Jer, Epicentre, NPNRU
Objectifs	Identifier Lourdes, Coeur des Pyrénées et porte d'entrée des vallées Rendre les activités de la montagne accessibles à tous et irriguer le territoire Améliorer l'attractivité du territoire et prolonger la saisonnalité par la diversification d'activités
Maître d'ouvrage	CATLP
Partenaires locaux	Ville de Lourdes, Etat, Banques des territoires, région Occitanie, CCPVG, CD65, Pic du Jer, Cprim
Coût total	1 000 000 €
Financements prévisionnels sous réserve des disponibilités financières	Etat (FNADT acquis 450k€; 235k€ sollicité auprès de l'ANS), région, département
Date de lancement	Etudes en 2023
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Définition du programme, groupes de travail et de concertation avec les partenaires, lancement de la maîtrise d'oeuvre puis des travaux
Indicateurs de résultats	réalisation et ouverture du site ; fréquentation

ACTION COEUR DE VILLE: CONTRIBUTEUR DE LA TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE

AXE 1 : HABITAT

Titre du projet	Action 36 PAL - le NPNRU
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Date de signature	1er juillet 2021
Description générale	Porté par la CATLP et financé par un ensemble de partenaires le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) a pour objet la démolition intégrale du quartier de l'Ophite et la reconstitution partielle de logements en cœur de ville pour densifier le centre en mobilisant des logements vacants et remédier aux défauts urbanistiques induits par la configuration actuelle (concentration de locataires en difficulté, difficulté et dangerosité d'accès, patrimoine dégradé).
Objectifs	Améliorer l'habitat Lourdais Intégrer les quartiers prioritaires dans la dynamique locale et intercommunale de rénovation et de requalification de l'habitat afin d'accroître l'attractivité de ces territoires Mener une politique d'ensemble de réhabilitation urbaine et sociale des quartiers de la politique de la ville Agir en faveur du développement économique
Maître d'ouvrage	CATLP
Partenaires locaux	Ville de Lourdes, Etat, Région Occitanie, Conseil Départemental, EPF, OPH, Banque des Territoires, Action Logement, CAF, GIP politique de la ville
Coût total	49 122 470 €
Financements prévisionnels sous réserve des disponibilités financières	Etat (ANRU, ANAH), Caisse des Dépôts, région, département, Ville, OPH, CA TLP
Date de lancement	Juillet 2021
Date de livraison	2032
Indicateurs	Nombre de relogements, démolition des logements PC dégradés

Accusé de réception en préfecture
05/20069300-2023-PC-003114-01-CC
Date de transmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

d'avancement	pour la reconstitution des logements, lancement des travaux
Indicateurs de résultats	Nombre de relogements effectifs, démolition des bâtiments dans les délais prévus, mise à disposition des nouveaux logements, définition du projet d'aménagement post NPNRU

Titre du projet	Créer un observatoire du foncier et de l'habitat
Type de projet	Etude
Axe de rattachement	Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration: vers une offre attractive de l'habitat
Date de signature	
Description générale	L'étude du tissu foncier s'attachera à constituer un référentiel foncier habitat, économique et fonctionnel construit. D'une part, faire le lien avec l'observatoire du foncier commercial de centre ville en renforçant l'observatoire par le foncier économique, hôtelier et d'entreprise disséminé dans le tissu urbain. D'autre part, il faut recenser et catégoriser le foncier habitat (vacants et dégradés).
Objectifs	<p>Identifier le foncier pouvant être réhabilité ou transformé en logement en centre-ville notamment</p> <p>L'objectif est de répondre au besoin de fonctionnement des quartiers, mais également celui des zones économiques extérieures et de connaître le potentiel de développement ; l'objectif est d'évaluer la capacité et le besoin de la ville de Lourdes en matière d'immobilier économique.</p>
Maître d'ouvrage	Ville de Lourdes
Partenaires locaux	CEREMA / ETAT / Agglo CATLP/ DEPARTEMENT
Coût total	19 000€ HT
Financements prévisionnels sous réserve des disponibilités financières	à solliciter ANCT - enveloppe SDU
Date de lancement	2023
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	outil
Indicateurs de résultats	Etat initial du foncier comparaison.

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Titre du projet	Les actions privées habitat
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Date de signature	ACV1 et ACV2
Description générale	La ville souhaite poursuivre la prospective de porteurs de projet et inciter à l'investissement du parc logement dégradé du cœur de ville de Lourdes. Cela s'adresse aux porteurs de projets locaux et de moyenne envergure, mais également aux groupes d'envergure. L'action sera également de créer un réseau pour contribuer à la facilitation des échanges entre l'offre et la demande, avec pour premier objectif de trouver 50 logements environ en cœur de ville, pour conforter l'offre de l'OPH 65 sur le cœur de ville.
Objectifs	Inciter à l'investissement local - créer un réseau pour faciliter les échanges
Maître d'ouvrage	Multi partenaires ANAH/AL/CATLP/Ville
Partenaires locaux	ANAH, Action Logement, Agglo CATLP, Ville
Coût total	<i>enveloppe évolutive</i>
Financements prévisionnels sous réserve des disponibilités financières	à solliciter ANAH à solliciter AL à solliciter Agglo CA TLP
Date de lancement	2018 - 2026
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	-
Indicateurs de résultats	Nombre de logement réhabilités

Titre du projet	Poursuivre la politique de l'amélioration de l'habitat du cœur de ville déjà engagée
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Date de signature	Décembre 2019
Description générale	Grâce au dispositif OPAH-RU, aux partenaires que sont l'Agglomération et Action logement, l'objectif est de poursuivre les engagements et dépasser les objectifs de rénovation du parc logement de la ville. Continuer de mener une action sur les îlots identifiés, avec une priorité sur l'îlot d'Anvers, ancien hôtel désaffecté et en grande dégradation dont la position géographique est un enjeu majeur dans la requalification du cœur historique et du lien Haut de ville et Bas de ville. Au-delà de la politique d'amélioration de l'habitat, il s'agit de mener un programme de lutte contre l'habitat illégal, afin de veiller à la construction d'un écosystème urbain de qualité. La poursuite des dispositifs OPAH-RU, c'est également l'opportunité de revoir l'offre de logements spécifique liée au travail saisonnier, aux personnes en situation de handicap, ou encore de promouvoir l'habitat adapté au vieillissement de la population.
Objectifs	Lutter contre la précarité énergétique Participer au maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap, Intervenir sur le parc immobilier vacant pour développer une offre locative permanente de qualité, requalifier les logements locatifs occupés Traiter les situations d'habitat indigne
Maître d'ouvrage	CATLP
Partenaires locaux	Etat, ANAH, Action Logement, Département, Ville de Lourdes
Coût total	A déterminer
Financements prévisionnels sous réserve des disponibilités financières	ANAH, CA TLP, Département
Date de lancement	2019
Date de livraison	Fin 2024 - à poursuivre

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Indicateurs d'avancement	Bilan Altair et Urbanis : accompagnement porteurs de projet, études îlots
Indicateurs de résultats	Nombre de dossiers déposés et aboutis; bilan des travaux réalisés et des subventions obtenues ; nombre de logements rénovés et remis sur le marché

AXE 2 : ECONOMIE

Titre du projet	Action 39 PAL - Une nouvelle locomotive du centre ville, les Halles gourmandes
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 2 - favoriser un développement économique et commercial diversifié
Date de signature	17 février 2022
Description générale	Les Halles de Lourdes correspondent à un modèle traditionnel de la vente sur étal classique. L'ambition de redynamiser le cœur de ville s'appuie sur un changement de modèle en halle gourmande afin de proposer une animation gastronomique et de consommation sur place adaptée à l'époque actuelle. Une étude de programmation sera menée afin de bien calibrer l'équilibre entre étal traditionnel et étal de consommation. Les Halles doivent être le lieu de rendez-vous des Lourdais et des touristes où les produits locaux sont mis à l'honneur. Pour ce faire, un réaménagement global sera nécessaire.
Objectifs	Dynamiser le centre-ville - mettre en avant des produits locaux - renforcer l'attractivité du territoire
Maître d'ouvrage	Ville de Lourdes
Partenaires locaux	Région Occitanie, Banque des territoires, Etat
Coût total	1 021 000€
Financements prévisionnels sous réserve des disponibilités financières	A solliciter = 371 000€ Etat, 350 000€ Région Occitanie, 100 000€ CATLP
Date de lancement	2024
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	Définition du programme, lancement consultation maîtrise d'oeuvre et travaux
Indicateurs de résultats	Création des nouveaux espaces des halles, taux de remplissage des étals, fréquentation

AXE 3 : MOBILITÉ

Titre du projet	Action 35 PAL - Repenser un schéma d'accessibilité de la ville (dont le PAVE)
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 3 - Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Date de signature	17 février 2022
Description générale	<p>En parallèle du schéma directeur urbain, un schéma d'accessibilité et de circulation sera élaboré pour définir l'évolution à moyen terme des déplacements dans une ville qui se veut plus moderne, plus respectueuse des piétons et mieux articulée autour d'axes de circulation plus qualitatifs et adaptés aux publics accueillis. Pour ce faire, le résultat de l'étude SMART CITY (action financée par la Banque des territoires dans le cadre d'action cœur de ville) permettra de mettre en place un réseau de parkings hiérarchisés (visiteurs, riverains, etc.) et une signalétique intelligente.</p> <p>En outre, l'élaboration du PAVE est menée par la ville de Lourdes grâce à un accompagnement en ingénierie financé par l'État via l'ANCT. La restitution du PAVE, sa mise en œuvre et la candidature à la marque « Destination pour tous », marquent l'aboutissement de cette action.</p>
Objectifs	Cette action a pour but de faire de la ville de Lourdes une destination moderne, respectueuse des piétons, et mieux articulée autour d'axes de circulation plus qualitatifs et adaptés aux publics accueillis.
Maître d'ouvrage	Ville de Lourdes
Partenaires locaux	ANCT, Etat (DDT) obtenus pour le PAVE A solliciter = Région Occitanie, Banque des territoires
Coût total	587 036€
Financements prévisionnels sous réserve des disponibilités financières	262 384€ Etat, 77 500€ Région Occitanie, 77 500€ CD65
Date de lancement	2022
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Lancement et restitution du PAVE (diagnostic et plan d'actions), phasage des dépenses de mise en accessibilité, définition plan d'actions Smart City
Indicateurs de résultats	Candidature Destination pour tous, travaux de mise en accessibilité réalisés, mise en place de panneaux de signalétique intelligent en lien avec plan de circulation

Accuse de réception en préfecture
065-210069300-20231214111231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Titre du projet	Action 83 PAL - Créer une plateforme de mobilité
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 3 - Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Date de signature	17 février 2022
Description générale	La création d'une plateforme de mobilité à Lourdes est portée par l'association Wimoov. Elle est à destination des publics en insertion mais également des publics saisonniers, de nouveaux résidents et des habitants confrontés à des difficultés particulières. Cette action est en lien avec la création de la maison du travailleur saisonnier et porte sur Lourdes et les Vallées des Gaves. Elle doit être développée à partir de 2024 avec des antennes dans les vallées.
Objectifs	Développer les mobilités douces à destination de publics divers - lever les freins à l'insertion professionnelle
Maître d'ouvrage	Association Wimoov
Partenaires locaux	Etat (sous-préfet d'Argelès-Gazost, DDETSPP), Ville de Lourdes, Région Occitanie, CATLP, Département des Hautes-Pyrénées et pôle emploi, CCPVG
Coût total	400 000€
Financements prévisionnels sous réserve des disponibilités financières	200 000€ Etat, 40 000€ Région Occitanie, 60 000€ CD65, 40 000€ CATLP, 20 000€ autres
Date de lancement	2022
Date de livraison	Plateforme existante depuis 2022
Indicateurs d'avancement	Mise en oeuvre de la permanence, des accompagnements, des véhicules mis à disposition
Indicateurs de résultats	Nombre d'accompagnements réalisés, nombre de retours à l'emploi / formation / insertion réalisés, nombre de véhicules mis à disposition...cf. bilans annuels

Titre du projet	Action 34 PAL - Préfigurer le schéma directeur urbain (SDU)
Type de projet	Etude
Axe de rattachement	Axe 4 - Améliorer durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	17 février 2022
Description générale	Un schéma directeur urbain (SDU) sera élaboré pour définir les orientations générales d'aménagement et de transformation de la ville à moyen terme. Il devra intégrer l'ensemble des thématiques et des projets (voir ci-dessus) pour les articuler, les prioriser, évaluer finement leurs coûts et leurs impacts. Le schéma directeur urbain constitue la référence en termes d'aménagement de Lourdes.
Objectifs	Transformer la ville
Maître d'ouvrage	Ville de Lourdes
Partenaires locaux	CATLP, ANCT, Etat (DDT), Région Occitanie, Banque des territoires, CEREMA
Coût total	200 000€
Financements prévisionnels sous réserve des disponibilités financières	170 000€ Etat
Date de lancement	2022
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Restitution des études
Indicateurs de résultats	Plan guide

Titre du projet	Action 37 PAL - Rénover les trois places centrales, Rénover les 3 places centrales, aménager le secteur Maransin et sécuriser l'axe Nord/Sud
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur durablement le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	17 février 2022
Description générale	Lieux de vie et de partage, ces places seront rénovées successivement pour devenir des lieux de vie pour les habitants comme pour les pèlerins et touristes. Ce réaménagement urbain proposera aux habitants et aux visiteurs un cœur de ville piéton, apaisé, confortable et moins pollué (végétalisation de l'espace public, réduction de la place de la voiture, amélioration de la qualité de l'air, sécurisation des piétons...). Ces premières tranches de travaux seront complétées par des travaux sur les deux autres places centrales afin de proposer une complémentarité et une cohérence entre ces trois places qui sont le fondement de l'articulation nord-sud du centre de la ville.
Objectifs	Améliorer l'espace public via un réaménagement urbain
Maître d'ouvrage	Ville de Lourdes
Partenaires locaux	Région Occitanie
Coût total	A recalibrer
Financements prévisionnels sous réserve des disponibilités financières	1 140 000€ Etat obtenu A solliciter = Région Occitanie, CD65
Date de lancement	2023
Date de livraison	En deux tranches : 2024 et 2028
Indicateurs d'avancement	Marcadal: réalisé
Indicateurs de résultats	

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

AXE 5 : EQUIPEMENTS

Titre du projet	Action 29 PAL - Rénover la villa Fialho comme maison du chant polyphonique pyrénéen
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 5 - Constituer un socle de services dans chaque ville
Date de signature	17 février 2022
Description générale	<p>La commune est propriétaire de la villa Fialho au pied du Pic du Jer et a pour projet de la rénover pour en faire un lieu culturel dédié au pyrénéisme avec des expositions délocalisées du Musée pyrénéen, des expositions temporaires de résidence artistique et une maison du chant polyphonique pyrénéen.</p> <p>Ce projet devra également s'inscrire en lien avec le projet de complexe de sport de nature du site du Pic du Jer et avec le Pic du Jer.</p>
Objectifs	<p>Promouvoir l'identité locale traditionnelle en lien avec le positionnement " Lourdes, Coeur des Pyrénées "</p> <p>Diversifier l'offre touristique du territoire</p>
Maître d'ouvrage	Ville de Lourdes
Partenaires locaux	Etat (DRAC), région, département
Coût total	500 000€
Financements prévisionnels sous réserve des disponibilités financières	Etat 2000 000€, Région 75 000€, CD65 75000€ à solliciter
Date de lancement	2025
Date de livraison	-
Indicateurs d'avancement	-
Indicateurs de résultats	-

Titre du projet	Action 51 PAL - Créer une maison des arts et de la jeunesse
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 5 - Constituer un socle de services dans chaque ville
Date de signature	17 février 2022
Description générale	Une « Maison des arts et de la jeunesse » sera créée au sein du château de Soum, actuellement inoccupé. L'objectif sera de favoriser les apprentissages artistiques de qualité et de répondre aux aspirations de la jeunesse en créant un lieu de rencontre et de culture à destination de toutes les jeunes, notamment celles des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Elle s'inscrit dans un projet de territoire en partenariat avec l'ESAP de Pau et le conservatoire de Tarbes.
Objectifs	Promouvoir une éducation artistique de qualité
Maître d'ouvrage	Ville de Lourdes
Partenaires locaux	Etat (DSDEN) et Région Occitanie
Coût total	500 0000€
Financements prévisionnels sous réserve des disponibilités financières	A solliciter : Europe, Etat, Région Occitanie, CD65
Date de lancement	2025 (études)
Date de livraison	2027
Indicateurs d'avancement	-
Indicateurs de résultats	-

Titre du projet	Action 53 PAL - Mettre en place un centre de santé
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 5 - Constituer un socle de services dans chaque ville
Date de signature	17 février 2022
Description générale	Un projet de centre de santé communal est en préparation afin de répondre au déficit de médecin traitant et de renforcer l'accès aux soins de premier recours. Il s'agit également d'anticiper la reconfiguration de l'hôpital de Lourdes en lien avec le projet de l'hôpital commun qui verra le jour en 2027. Cette réflexion s'inscrit dans la continuité de l'opération, déjà engagée, de reconstruction à Lourdes d'un centre d'incendie et de secours qui est primordial pour la sécurité de la commune et des 41 autres communes desservies en 1er appel.
Objectifs	Répondre à une problématique d'accès aux soins liée à la démographie médicale. Allier soins, prévention, santé publique, et accueil social dans une structure regroupée et coordonnée. Mettre en place une politique locale de santé cohérente en lien avec un futur contrat local de santé
Maître d'ouvrage	Ville de Lourdes
Partenaires locaux	ARS, CPAM,
Coût total	700 000€
Financements prévisionnels sous réserve des disponibilités financières	Ont été sollicités : 130 000€ Etat (acquis), 115 000€ Région Occitanie, 130 000€ CD65, 115 000€ CATLP
Date de lancement	Premiers groupes de travail en 2022 et étude démarrée en 2023 (AMO)
Date de livraison	fin 2024 – début 2025
Indicateurs d'avancement	Groupes de concertation, diagnostic et rédaction du projet de santé, maîtrise d'oeuvre et lancement consultation travaux, recrutement de l'équipe
Indicateurs de résultats	Finalisation du projet de santé, validation du projet par ARS et CPAM, configuration de l'équipe médicale, ouverture du CDS.

FICHES ACTION VILLE DE TARBES



ACTION COEUR DE VILLE : CONTRIBUTEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fiche-action

OPAH/RU

ACV : contributeur de la transition écologique

Coût estimatif : 400 000 € HT

Calendrier prévisionnel : 2023-2026

Maître d'ouvrage

Commune de TARBES

Représentant légal de la structure : Gérard TRÉMÈGE, Maire

Adresse : Hôtel de Ville – BP 31 329 – 65 013 TARBES Cedex 9

Téléphone : 05 62 44 38 47 – Mail : resp.secr.gen@mairie-tarbes.fr

Service en charge du dossier : Habitat

Coordonnées : 05 62 44 38 38

Présentation du projet

1 – Contexte du projet

L'OPAH-RU 2018/2023 arrive à son terme en novembre 2023. Une étude pré- opérationnelle est en cours.

2 - Objectifs poursuivis

- Habitat et logement : poursuivre la politique d'amélioration de l'habitat en cœur de ville déjà engagée

3 - Description détaillée du projet / des travaux

Au vu des priorités pour le déploiement du programme Action Cœur de Ville 2023- 2026 et des axes retenus, les orientations proposées pour le volet habitat sont les suivantes :

- accompagner la rénovation énergétique des logements,
- accompagner les copropriétés (très nombreuses à Tarbes) pour une amélioration globale du bâti et des performances énergétiques des logements,

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Site internet : www.mairie-tarbes.fr

- accompagner la réhabilitation de logements vacants et la conversion de commerces vacants pour une offre diversifiée et de qualité de l'habitat visant à développer l'attractivité résidentielle, notamment auprès de propriétaires occupants,
- accompagner la restructuration urbaine à l'échelle d'îlots,

- accompagner l'adaptation des logements pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées afin de favoriser le maintien à domicile,
- accompagner les projets d'habitat inclusif,
- accompagner la mise en valeur du patrimoine urbain par la rénovation des façades
- copropriété
- rééquilibrage des équilibres de peuplement

Plan de financement prévisionnel : (sous réserve des disponibilités financières)

	Nature	Subvention sollicitée O/N	Subvention acquise O/N	Montant	% de la dépense
Ville de Tarbes	Subventions pour l'amélioration des logements privés			400 000 €	100
Etat	ANAH	N			
Conseil Régional		N			
Conseil Régional FEDER		N			
Conseil Départemental		N			
CA TLP		N			
Banque des Territoires		N			
EPF Occitanie		N			
Autres		N			
TOTAL				400 000 €	100

Fiche-action

Actions privées d'habitat

ACV : contributeur de la transition écologique

Coût estimatif : € HT

Calendrier prévisionnel : 2023-2026

Maître d'ouvrage

Commune de TARBES

Représentant légal de la structure : Gérard TRÉMÈGE, Maire

Adresse : Hôtel de Ville – BP 31 329 – 65 013 TARBES Cedex 9

Téléphone : 05 62 44 38 47 – Mail : resp.secr.gen@mairie-tarbes.fr

Service en charge du dossier : Urbanisme

Coordonnées : 05 62 44 38 21

Présentation du projet

1 – Contexte du projet

La synthèse des opérations de réhabilitation de logements depuis juillet 2019 démontre un dynamisme certain: trois ans après le lancement du dispositif Action Cœur de Ville les objectifs attendus dans le secteur de l'habitat ont été atteints.

Les mesures financières incitatives des différents partenaires du programme Action Cœur de Ville sont suivies d'effet. Parmi celles-ci les primes de la Ville de Tarbes et de la CA TLP sont un levier en faveur d'opérations menées par les propriétaires bailleurs et les propriétaires occupants.

Les aides financières publiques ont permis de mobiliser des propriétaires bailleurs et des propriétaires occupants.

La majorité des opérations a concerné des réhabilitations lourdes de bâtiments très dégradés, vacants depuis de nombreuses années.

Les réhabilitations d'immeubles et les restaurations de logements se sont réparties dans l'ensemble du périmètre de l'ORT. Toutefois, les secteurs concernés par des travaux de réaménagement urbains initiés par la Ville intéressent particulièrement les porteurs de projet : rue Brauhauban, place du Foirail, rue du Corps Franc Pommies.

Les contacts établis dans le périmètre de l'hypercentre permettent également de mobiliser les propriétaires, soit pour la réhabilitation de leurs biens, soit pour les proposer à la vente. Dans ce secteur les projets sont étudiés en lien avec le service commerce.

2 - Objectifs poursuivis

- Habitat et logement : poursuivre la politique d'amélioration de l'habitat en cœur de ville déjà engagée

3 - Description détaillée du projet / des travaux

La ville de Tarbes souhaite donc poursuivre la prospection de porteurs de projet afin d'encourager à l'investissement du parc logement dégradé du cœur de ville. Cela concerne des porteurs de projets locaux et de moyenne envergure, mais également aux groupes d'envergure.

Accusé de réception en préfecture
06520068930120231214 CG231214_014CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de mise en ligne : 19/12/2023

La ville souhaite toutefois réorienter les aides à l'habitat privé pour :

- Rétablir l'équilibre de peuplement en cœur de ville,
- Eviter la paupérisation du centre-ville en accueillant une population nouvelle.

Plan de financement prévisionnel : (sous réserve des disponibilités financières)

	Nature	Subvention sollicitée O/N	Subvention acquise O/N	Montant	% de la dépense
Ville de Tarbes					
Etat					
Conseil Régional					
Conseil Régional FEDER					
Conseil Départemental					
CA TLP					
Banque des Territoires					
EPF Occitanie					
Autres					
TOTAL					100

Fiche-action

Opération façades

ACV : contributeur de la transition écologique

Coût estimatif : 200 000 € HT

Calendrier prévisionnel : 2023-2026

Maître d'ouvrage

Commune de TARBES

Représentant légal de la structure : Gérard TRÉMÈGE, Maire

Adresse : Hôtel de Ville – BP 31 329 – 65 013 TARBES Cedex 9

Téléphone : 05 62 44 38 47 – Mail : resp.secr.gen@mairie-tarbes.fr

Service en charge du dossier : Habitat

Coordonnées : 05 62 44 38 38

Présentation du projet

1 – Contexte du projet

Depuis 2001 la Ville de Tarbes s'est engagée dans une ambitieuse politique d'embellissement et de valorisation du patrimoine architectural de son centre ancien dans le cadre d'un dispositif baptisé « Opération Façades » dont l'objectif vise à améliorer l'image de la ville.

Si elles témoignent de l'histoire de Tarbes, les façades des immeubles constituent, en effet, un élément majeur de son patrimoine. Hélas, leur aspect extérieur est souvent altéré par les dégradations dues aux éléments et/ou au temps voire banalisés par des travaux inappropriés.

2 - Objectifs poursuivis

- Habitat et logement : poursuivre la politique d'amélioration de l'habitat en cœur de ville déjà engagée

3 - Description détaillée du projet / des travaux

Convaincue de la nécessité de préserver la qualité du bâti ancien et de favoriser le ravalement, la Ville de Tarbes a décidé de poursuivre pour la période 2023-2025 le soutien financier aux propriétaires privés désireux de mettre en valeur les façades de leurs(s) immeuble(s) et ainsi participer à l'embellissement de la Ville

Plan de financement prévisionnel : (sous réserve des disponibilités financières)

	Nature	Subvention sollicitée O/N	Subvention acquise O/N	Montant	% de la dépense
Ville de Tarbes	Subvention Opération Façades			200 000 €	100
Etat		N			
Conseil Régional		N			
Conseil Régional FEDER		N			
Conseil Départemental		N			
CA TLP		N			
Banque des Territoires		N			
EPF Occitanie		N			
Autres		N			
TOTAL				200 000 €	100

Fiche-action

Rénovation du Foyer des jeunes travailleurs

ACV : contributeur de la transition écologique

Coût estimatif : 8 114 823 € HT

Calendrier prévisionnel : 2024-2026

Maître d'ouvrage

Commune de TARBES

Représentant légal de la structure : Gérard TRÉMÈGE, Maire

Adresse : Hôtel de Ville – BP 31 329 – 65 013 TARBES Cedex 9

Téléphone : 05 62 44 38 47 – Mail : resp.secr.gen@mairie-tarbes.fr

Service en charge du dossier : Architecture-bâtiments

Présentation du projet

1 – Contexte du projet

La ville de Tarbes, est propriétaire depuis le 21 décembre 2018 de la totalité des bâtiments qui abritent le Foyer des Jeunes Travailleurs. Ce foyer est géré par l'association dénommée « ATRIUM-FJT », association loi 1901 et qui a une vocation sociale. Le Foyer des Jeunes Travailleurs constitue une institution à but non lucratif qui a pour mission d'accueillir des jeunes en cours d'insertion sociale et professionnelle, en leur offrant une résidence adaptée à leurs besoins.

21

Il propose également des services socio-éducatifs visant à la valorisation des potentialités des jeunes et au développement de leur autonomie. A ce titre, il relève d'une double réglementation : celle relative au Code de la Construction et de l'Habitation et celle relative aux établissements sociaux et médico-sociaux.

Il comprend plusieurs pôles d'activités :

- Il gère une résidence « habitat jeunes » de 129 lits ouverts tous les jours de l'année.
- Il développe une ingénierie favorisant l'orientation et l'insertion des personnes.
- Il gère des dispositifs d'urgence sociale et d'accompagnement de publics demandeurs d'asile et primo-arrivants.
- Il assure un rôle d'accompagnement en termes de prospection de logements, garantie de loyers, conventionnement ANAH...

2 - Objectifs poursuivis

- Habitat et logement : poursuivre la politique d'amélioration de l'habitat en cœur de ville déjà engagée

3 - Description détaillée du projet / des travaux

La ville de Tarbes souhaite maintenir l'usage des locaux et participer en tant que propriétaire en lien avec l'association ATRIUM FJT et les services de l'Etat (DDT des Hautes Pyrénées) à l'élaboration d'un projet de réhabilitation du bâtiment

Accusé de réception en préfecture
065-200089300120231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de récépissé : 19/12/2023

sus cité en vue d'humaniser et d'améliorer l'accueil locatif des jeunes travailleurs sur le territoire.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de concertation locale dans les cadres prévus, comme indiqués ci-dessus, par le code de la construction et de l'Habitation et du Code de l'action sociale et des familles.

Ce projet s'inscrit donc dans une orientation de l'usage du bâtiment favorisant :

- Une amélioration du bâti et des conditions d'accueil en logement des jeunes usagers de l'association ATRIUM FJT.
- Une mise en conformité réglementaire relative à l'accessibilité et à la sécurité des usagers.
- Une augmentation de la qualité énergétique du bâtiment et de son impact environnemental.

Plan de financement prévisionnel : (sous réserve des disponibilités financières)

	Nature	Subvention sollicitée O/N	Subvention acquise O/N	Montant	% de la dépense
Ville de Tarbes		O		148 000	1,8
Etat	DDT (Bop135) (aide sollicitée par le FJT)	O		1 071 000	13,3
Conseil Régional	(aide sollicitée par le FJT)	O		396 000	4,8
Conseil Régional FEDER	(aide sollicitée par le FJT)		O	470 000	5,8
Conseil Départemental	(aide sollicitée par le FJT)	O		198 000	2,4
CA TLP	(aide sollicitée par le FJT)		O	50 000	0,6
Banque des Territoires					
EPF Occitanie					
Action logement	(aide sollicitée par le FJT)		O	630 600	7,7
FJT	(aide sollicitée par le FJT)			4 906 223	60,5
Autres (aides sollicitées par le FJT)	ADEME CAF 65		O	210 000	2,6
			O	35 000	0,4
TOTAL				8 114 823 €	100

Fiche-action

Poursuite de l'aménagement des Haras

ACV : contributeur de la transition écologique

Coût estimatif : 2 095 000 € HT
Calendrier prévisionnel : 2024-2026

Maître d'ouvrage

Commune de TARBES

Représentant légal de la structure : Gérard TRÉMÈGE, Maire

Adresse : Hôtel de Ville – BP 31 329 – 65 013 TARBES Cedex 9

Téléphone : 05 62 44 38 47 – Mail : resp.secr.gen@mairie-tarbes.fr

Service en charge du dossier : Architecture-bâtiments

Coordonnées : 05 62 44 47 84

Présentation du projet

1 – Contexte du projet

La Ville de Tarbes s'est engagée depuis plusieurs années, avec le soutien de ses partenaires, dans une **politique ambitieuse de réappropriation de son patrimoine** en vue de renforcer l'attractivité du centre-ville. Dans cette perspective, à l'été 2016, elle a fait l'acquisition pour un montant de 2 M€ du site des Haras (bâtiments équestres et parc arboré de 9 ha en cœur de ville) en vue de la préservation, de la rénovation et de la valorisation de cet élément exceptionnel du patrimoine culturel et historique tarbais dont une étude (réalisée en 2017) a démontré le formidable potentiel.

Pour Tarbes, Ville du Cheval, l'opération est à la fois patrimoniale (les Haras datent de 1808), urbanistique (les Haras constituent le cœur d'une nouvelle centralité) et économique (le potentiel du site en termes de valorisation touristique et de création d'activités/d'emplois est significatif ; les Haras accueillent 42.000 visiteurs lors du festival de création équestre de notoriété internationale).

Il s'agit d'ouvrir sur la Ville un site hier encore clos qui a vocation à devenir l'épicentre d'un **nouveau quartier en cœur de ville** et de **faire du tourisme durable et de l'événementiel des leviers de revitalisation et d'attractivité du cœur de ville**.

Une 1^{ère} tranche de travaux a été engagée pour un montant de 1,5 M€ (hors acquisition). Elle a porté sur la rénovation du Manège et de la Conciergerie ainsi que la mise en accessibilité de la médiathèque. Ces travaux ont bénéficié du soutien financier des partenaires de la Ville : Etat, Région Occitanie, Département des Hautes-Pyrénées, Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées. Ils se sont poursuivis par le réaménagement de l'entrée historique de l'avenue du régiment de Bigorre.

Le projet d'aménagement global, élaboré en concertation avec les régiments militaires et l'ABF, s'échelonne sur plusieurs exercices et s'articule autour de plusieurs volets :

- ✓ un volet patrimonial
- ✓ un volet urbanistique
- ✓ un volet environnemental
- ✓ un volet économique.

2 - Objectifs poursuivis

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

- Permettre aux Tarbais(es) de se réappropriier le site patrimonial majeur en l'ouvrant au public tout au long de l'année
- Faire des Haras l'épicentre d'un quartier rénové et connecté à l'axe Cathédrale/Préfecture/Hôtel de Département en plein cœur de ville
- Intégrer les Haras au réseau des parcs publics tarbais (Chastelain, Bel Air, Massey...)
- Répondre à l'enjeu de la nature en ville
- Capitaliser sur l'événement Equestria, faire des Haras un vecteur de marketing territorial et accompagner la stratégie touristique de « Tarbes, porte d'entrée des Pyrénées »
- Accroître la fréquentation du site par le développement d'activités ludiques et économiques
- Encourager la résorption de la vacance dans les immeubles alentour.

3 - Description détaillée du projet / des travaux

Le réaménagement portera sur :

- La Maison du Cheval : restauration de la couverture et des façades extérieures
- L'esplanade Sud de la Médiathèque : reprofilage d'une surface d'environ 1000 m² pour évacuer les eaux de pluie vers 4 puisards et un caniveau à créer
- La Carrière équestre extérieure Ouest : travaux de terrassement, mise en place d'un empierrement sur géotextile, d'une bordure béton, étalement du sable qualité équestre, pose du système d'arrosage et d'une clôture bois
- Les Maisons du Directeur et sous-Directeur : restauration de la couverture et des façades extérieures, reconversion
- L'Ecurie Devèze : rénovation et/ou reconversion
- L'ancienne infirmerie (ancien Escadron Foch) : reconversion.

Plan de financement prévisionnel global: (sous réserve des disponibilités financières)

	Nature	Subvention sollicitée O/N	Subvention acquise O/N	Montant	% de la dépense
Ville de Tarbes				628 500	40
Etat	DSIL / Fonds vert	N		366 625	17,5
Conseil Régional		N		366 625	17,5
Conseil Régional FEDER					
Conseil Départemental		N		366 625	17,5
CA TLP		O		366 625	17,5
Banque des Territoires		O			
EPF Occitanie					
Autres					
TOTAL				2 095 000 €	100

Fiche-action

Rénovation énergétique de bâtiments publics

ACV : contributeur de la transition écologique

Coût estimatif : 3 000 000 € HT

Calendrier prévisionnel : 2023-2026

Maître d'ouvrage

Commune de TARBES

Représentant légal de la structure : Gérard TRÉMÈGE, Maire

Adresse : Hôtel de Ville – BP 31 329 – 65 013 TARBES Cedex 9

Téléphone : 05 62 44 38 47 – Mail : resp.secr.gen@mairie-tarbes.fr

Service en charge du dossier : Architecture-bâtiments

Coordonnées : 05 62 44 47 84

Présentation du projet

1 – Contexte du projet

Pour répondre aux enjeux énergétiques et poursuivre la transition environnementale de son territoire, la Commune de Tarbes a élaboré un plan de sobriété énergétique qui vise à réduire les consommations (sobriété et efficacité) de son parc public d'éclairage et des bâtiments publics.

2 - Objectifs poursuivis

- Efficacité énergétique et développement de nouvelles énergies

3 - Description détaillée du projet / des travaux

Ce plan concerne notamment :

- Bâtiments administratifs et équipements recevant du public : baisse adaptée des températures de chauffage, réduction du temps de fonctionnement de l'éclairage, audits énergétiques, rénovation thermique et énergétique.
- Développement du photovoltaïque sur les toits de certains bâtiments publics afin de réduire leur facture énergétique.

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Plan de financement prévisionnel : (sous réserve des disponibilités financières)

	Nature	Subvention sollicitée O/N	Subvention acquise O/N	Montant	% de la dépense
Ville de Tarbes	DSIL DSIL 2023 rénovation école acquise (41 598€)			1 500 000	50
Etat		O (1 ^{ère} tranche)	O (1 ^{ère} tranche)	1 500 000	50
Conseil Régional					
Conseil Régional FEDER					
Conseil Départemental					
CA TLP					
Banque des Territoires					
EPF Occitanie					
Autres					
TOTAL				3 000 000 €	100

Fiche-action

Rénovation énergétique de l'éclairage public

ACV : contributeur de la transition écologique

Coût estimatif : 1 760 000 € HT

Calendrier prévisionnel : 2023-2026

Maître d'ouvrage

Commune de TARBES

Représentant légal de la structure : Gérard TRÉMÈGE, Maire

Adresse : Hôtel de Ville – BP 31 329 – 65 013 TARBES Cedex 9

Téléphone : 05 62 44 38 47 – Mail : resp.secr.gen@mairie-tarbes.fr

Service en charge du dossier : VRD

Coordonnées : 05 62 44 47 79

Présentation du projet

1 – Contexte du projet

Pour répondre aux enjeux énergétiques et poursuivre la transition environnementale de son territoire, la Commune de Tarbes a élaboré un plan de sobriété énergétique qui vise à réduire les consommations (sobriété et efficacité) de son parc public d'éclairage et des bâtiments publics.

2 - Objectifs poursuivis

- Efficacité énergétique et développement de nouvelles énergies

3 - Description détaillée du projet / des travaux

Réduction du temps de fonctionnement, baisse d'intensité et extinction sur une partie du territoire, renouvellement progressif des points lumineux par la technologie LED, ...
Ce plan s'inscrit dans la continuité du programme de rénovation initié depuis plusieurs années déjà par la ville de Tarbes.

Plan de financement prévisionnel : (sous réserve des disponibilités financières)

	Nature	Subvention sollicitée O/N	Subvention acquise O/N	Montant	% de la dépense
Ville de Tarbes				880 000	50
Etat	Fonds vert	O	N	880 000	50
Conseil Régional					
Conseil Régional FEDER					
Conseil Départemental					
CA TLP					
Banque des Territoires					
EPF Occitanie					
Autres					
TOTAL				1 760 000 €	100

Fiche-action

Fabrique artistique le Pari : travaux de réhabilitation thermique

ACV : contributeur de la transition écologique

Coût estimatif : 730 400 € HT

Calendrier prévisionnel : 2023-2024

Maître d'ouvrage

Commune de TARBES

Représentant légal de la structure : Gérard TRÉMÈGE, Maire

Adresse : Hôtel de Ville – BP 31 329 – 65 013 TARBES Cedex 9

Téléphone : 05 62 44 38 47 – Mail : resp.secr.gen@mairie-tarbes.fr

Service en charge du dossier : Architecture-bâtiments

Coordonnées : 05 62 44 47 84

Présentation du projet

1 – Contexte du projet

Destiné exclusivement à la création contemporaine et aux spectacles vivants, Le Pari accueille des artistes ou groupes d'artistes, en plein centre-ville, leur offrant un lieu où peuvent s'exprimer tous les aspects de la création (danse, musique, théâtre). Les artistes y séjournent pendant plusieurs semaines, cherchent, répètent et livrent au public le fruit de leur travail. Il s'agit d'un lieu où le public peut devenir un véritable partenaire des créateurs, agir ou réagir, comme premier regard, première écoute à la création en mouvement.

2 - Objectifs poursuivis

- Efficacité énergétique et développement de nouvelles énergies
- Favoriser l'amélioration de l'offre attractive d'habitat.

3 - Description détaillée du projet / des travaux

A l'heure actuelle, les qualités thermique et acoustique, l'accessibilité PMR et les conditions d'accueil ne sont plus satisfaisantes.

Les travaux envisagés ont pour objet l'amélioration thermique de l'enveloppe des salles de spectacles ainsi que l'optimisation des systèmes de production thermique.

Objectif : inscrire les consommations énergétiques du bâtiment dans les objectifs de la réglementation thermique 2030 du décret tertiaire à savoir une baisse de 30 % des consommations.

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Plan de financement prévisionnel : (sous réserve des disponibilités financières)

	Nature	Subvention sollicitée O/N	Subvention acquise O/N	Montant	% de la dépense
Ville de Tarbes				245 200	34
Etat	Fonds vert DSIL	O	O	219 120	30
		O	O	146 080	20
Conseil Régional					
Conseil Régional FEDER					
Conseil Départemental		O	O	120 000	16
CA TLP					
Banque des Territoires					
EPF Occitanie					
Autres					
TOTAL				730 400 €	100

Fiche-action

Elaboration d'un plan vélo et mise en œuvre des actions du plan

ACV : contributeur de la transition écologique

Coût estimatif : 340 000 € HT

Calendrier prévisionnel : 2023-2026

Maître d'ouvrage

Commune de TARBES

Représentant légal de la structure : Gérard TRÉMÈGE, Maire

Adresse : Hôtel de Ville – BP 31 329 – 65 013 TARBES Cedex 9

Téléphone : 05 62 44 38 47 – Mail : resp.secr.gen@mairie-tarbes.fr

Service en charge du dossier : VRD

Coordonnées : 05 62 44 47 79

Présentation du projet

1 – Contexte du projet

La ville de Tarbes souhaite se doter d'un plan vélo afin de définir son programme pluriannuel d'actions pour le développement de la pratique du vélo sur son territoire aboutissant à un réseau cohérent continu et hiérarchisé couvrant la totalité du territoire.

2 - Objectifs poursuivis

Transition écologique des mobilités.

3- Description des actions

Les objectifs poursuivis par la ville de Tarbes sont ainsi les suivants :

- Prendre sa part dans la lutte contre le changement climatique en limitant indirectement l'usage de la voiture donc en diminuant les rejets de gaz à effet de serre, et les pollutions atmosphériques.
- Attractivité touristique : Tarbes disposant d'une gare, à proximité d'un aéroport international, qui peut facilement attirer des touristes pour son patrimoine bâti et naturel de qualité (bâti historique et jardins remarquables...)
- Attractivité résidentielle : nouveaux habitants en recherche d'un cadre de vie respectueux de l'environnement, de déplacements moins coûteux, permettant de faire vivre les commerces et services de proximité.

Il s'agira aussi de contribuer au maillage « vélo » interterritorial : Tarbes carrefour V81, Caminadour, V81- itinéraire entre Tarbes et Bagnères de Bigorre... en cohérence avec le schéma directeur de la CATLP.

Un plan pluriannuel d'actions sera défini pour mettre en oeuvre les orientations du Plan défini.

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Plan de financement prévisionnel : (sous réserve des disponibilités financières)

	Nature	Subvention sollicitée O/N	Subvention acquise O/N	Montant	% de la dépense
Ville de Tarbes				140 000	41
Etat		N		90 000	26
Conseil Régional					
Conseil Régional FEDER					
Conseil Départemental					
CA TLP					
Banque des Territoires					
EPF Occitanie					
Autres	ADEME	O	O (étude plan vélo)	20 000 (étude) 90 000	33
TOTAL				340 000 €	100

Fiche-action

Aménagement du carrefour de la route de Pau

ACV : contributeur de la transition écologique

Coût estimatif : 750 000 € HT

Calendrier prévisionnel : 2025-2026

Maître d'ouvrage

Commune de TARBES

Représentant légal de la structure : Gérard TRÉMÈGE, Maire

Adresse : Hôtel de Ville – BP 31 329 – 65 013 TARBES Cedex 9

Téléphone : 05 62 44 38 47 – Mail : resp.secr.gen@mairie-tarbes.fr

Service en charge du dossier : VRD

Coordonnées : 05 62 44 47 79

Présentation du projet

1 – Contexte du projet

Le projet d'aménagement du giratoire de la route de Pau s'inscrit dans la continuité de l'important programme d'aménagement de l'avenue du Corps Franc Pomiès, mené dans le cadre du programme ACV1 et de poursuivre ainsi la requalification de l'entrée de ville Ouest de Tarbes qui génère un important flux journalier de véhicules comptabilisé entre 10 000 et 15 000 véhicules/jour.

2 - Objectifs poursuivis

- Transition écologique des mobilités

3 - Description détaillée du projet / des travaux

Il s'agit d'améliorer la sécurité, l'attractivité et l'esthétique de ce secteur qui voit converger 5 voies de circulation, dont 3 voies départementales et la voie ferrée avec un passage à niveau.

Il s'agit aussi de répondre aux attentes de la population en matière d'accessibilité et d'encourager les mobilités douces dans ce secteur.

Plan de financement prévisionnel : (sous réserve des disponibilités financières)

	Nature	Subvention sollicitée O/N	Subvention acquise O/N	Montant	% de la dépense
Ville de Tarbes				375 000	50
Etat					
Conseil Régional					
Conseil Régional FEDER					
Conseil Départemental				375 000	50
CA TLP					
Banque des Territoires					
EPF Occitanie					
Autres					
TOTAL				750 000 €	100

Fiche-action

Aménagement de la rue Larrey

ACV : contributeur de la transition écologique

Coût estimatif : 623 684 € HT

Calendrier prévisionnel : 2023-2025

Maître d'ouvrage

Commune de TARBES

Représentant légal de la structure : Gérard TRÉMÈGE, Maire

Adresse : Hôtel de Ville – BP 31 329 – 65 013 TARBES Cedex 9

Téléphone : 05 62 44 38 47 – Mail : resp.secr.gen@mairie-tarbes.fr

Service en charge du dossier : VRD

Coordonnées : 05 62 44 47 79

Présentation du projet

1 – Contexte du projet

Dans la continuité de l'aménagement de la place au Bois, secteur prioritaire identifié dans ACV1, la ville de Tarbes, poursuivant son objectif de renouveau urbain, souhaite réaménager la rue Larrey qui constitue un axe de circulations entre les quartiers dits du Marcadiou (place et halle commerçante) et le quartier Brauhauban (place et halle commerçante). La typologie urbaine de cette rue est à ce jour exclusivement marquée par une thématique liée à la voirie (chaussées, espaces de stationnement et trottoirs).

2 - Objectifs poursuivis

- Transition écologique des mobilités

3 - Description détaillée du projet / des travaux

L'objectif de cet aménagement est d'offrir une reconversion urbaine qualitative, fonctionnelle et écologique permettant aux différents usagers de la voie de cohabiter harmonieusement.

- **les axes de circulation des véhicules** : la rue LARREY est maintenue en sens unique d'Est en Ouest, la largeur est calibrée à 3.5m de chaussée bordée côté nord d'une bande d'espace vert avec des massifs arbustifs et côté sud du stationnement et des poches d'espaces verts.
- **la piste cyclable double sens** : une piste cyclable double sens de 3.05m est aménagée le long de la rue LARREY afin de rejoindre les itinéraires cyclables ainsi que les deux édifices très fréquentés des halles MARCADIEU et BRAUHAUBAN. Elle est complétée par une bande d'espace vert côté sud qui sépare la chaussée routière à la piste et du côté nord un pavé incliné. Le revêtement de sol sera en enrobé grenailé de couleur beige afin d'harmoniser les pistes cyclables sur la ville.
- **les cheminements piétons trottoirs** : (texte en référence de l'Arrêté du 8 décembre 2014 et Arrêté du 15 janvier 2007 modifié le 18 septembre 2012) pour les circulations piétonnes, des trottoirs sont maintenus le long de la rue avec des traversées piétonnes prévues à de nombreux

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception en préfecture : 19/12/2023

carrefours sont pourvues des dispositifs « accessibilité » tels que de potelets bicolores noir et blanc, des bandes d'éveil au sol en dalle normalisée avant franchissement de chaussée. Des barrières et potelets sont localement disposés pour sécuriser la rue, tout équipement est conforme aux arrêtés en référence.

- **les matériaux de sol** : les revêtements de sol, qualitatifs, en harmonisation avec la place au Bois, de produit bitumineux (enrobés noir sur chaussées et stationnements). La piste cyclable est construite en enrobé grenailé de couleur beige afin d'harmoniser les pistes cyclables sur la ville. Les espaces piétons sont construits en pavés granit sciés.
- **l'aspect végétal** : en harmonisation avec la nouvelle place au Bois, la rue LARREY offre une bande d'espace vert qui sépare la chaussée routière à la piste cyclable. Des poches d'espace vert à gauche de la chaussée sont créées avec des arbustes.
- **les équipements** : l'aménagement de la rue est complété par du mobilier urbain avec des barrières de protection, des potelets, des corbeilles de propreté, appuis vélo... Deux arrêts de bus aux normes PMR sont implantés.

Plan de financement prévisionnel : (sous réserve des disponibilités financières)

	Nature	Subvention sollicitée O/N	Subvention acquise O/N	Montant	% de la dépense
Ville de Tarbes				439 172	70
Etat	Fonds mobilité active DSIL	O	O	122 113	30
		O	O	62 369	
Conseil Régional					
Conseil Régional FEDER					
Conseil Départemental					
CA TLP					
Banque des Territoires					
EPF Occitanie					
Autres					
TOTAL				623 684 €	100

Fiche-action

Aménagement de la place de la Providence

ACV : contributeur de la transition écologique

Coût estimatif : 735 708 € HT
Calendrier prévisionnel : 2023-2024

Maître d'ouvrage

Commune de TARBES
Représentant légal de la structure : Gérard TRÉMÈGE, Maire

Adresse : Hôtel de Ville – BP 31 329 – 65 013 TARBES Cedex 9
Téléphone : 05 62 44 38 47 – Mail : resp.secr.gen@mairie-tarbes.fr

Service en charge du dossier : Pôle paysage et espaces publics
Coordonnées : 05 62 44 38 38

Présentation du projet

1 – Contexte du projet

La place de la Providence est située dans une zone essentiellement pavillonnaire du secteur Nord de la Ville, en périphérie du QPV Nord.

Orientée d'Est en Ouest, cette place s'étend sur 161 ml de longueur et sur 41 ml de largeur. Une partie s'y ajoute le long du gymnase (extrémité Ouest) elle comprend un accès au stade. Elle est desservie par deux axes de circulation routière : la rue du chemin de Perseigna à l'Est et la rue des Tamaris à l'Ouest. Deux dessertes bordent la place et relient ces deux rues en permettant d'accéder aux résidences pavillonnaires côté Sud ainsi qu'au groupe scolaire côté Nord.

Cette place est fortement fréquentée aux heures de fin de classe par les parents qui viennent en nombre récupérer leurs enfants. Les riverains en font usage pour sortir leurs animaux de compagnie mais la configuration extrêmement minérale du site n'offre que très peu d'espaces de convivialités. La pratique périodique de la pétanque est le seul loisir identifié sur le site.

Cette place a fait l'objet de plusieurs réaménagements au cours du temps. Le dernier en date a fait la part belle à un revêtement pavé autobloquant ainsi qu'à de larges zones stabilisées, surélevées, (grâce à des apports de remblais) et extrêmement compactée, ne permettant que très peu l'infiltration des eaux de ruissèlement. A ce jour aucune surface de pelouse n'est présente sur site et les massifs arbustifs représente 1300m².

Les arbres implantés sur le site présentent de sérieux affaiblissements physiologiques obligeant régulièrement la réalisation de tailles de suppressions de gros bois mort dans les houppiers. La présence d'un pourridié racinaire a été détecté sur plusieurs d'entre eux (*Armillaria melea*) et a engendré des mesures d'abattage de sécurité récents

2 - Objectifs poursuivis et description des travaux

Le projet de la place de la Providence veut permettre l'amélioration du cadre de vie des habitants en tenant compte des enjeux majeurs liés aux nouveaux aménagements urbains. En poursuivant cet objectif et au travers de ce projet, la collectivité souhaite développer des axes de travail sur ce site tels que :

- l'inclusion de toutes et de tous,
- la création d'un véritable îlot de fraîcheur,

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

- la prise en compte et l'amélioration de la biodiversité,
- l'infiltration de toutes les eaux de pluie tombées sur le site,
- la sécurité des usagers,
- une gestion durable de l'espace nouvellement créé.

La prise en compte des usages existants ainsi que la proximité immédiate de deux écoles et d'un centre de loisirs (dont les accès se font via la place de la Providence) confèrent à ce projet une dimension pédagogique en lien avec le programme Education au Développement Durable développé par la ville depuis plus de dix ans en partenariat avec l'éducation nationale.

Ce projet s'inscrit donc dans un esprit pédagogique prenant en compte le développement durable et la renaturation des villes.

Plan de financement prévisionnel : (sous réserve des disponibilités financières)

	Nature	Subvention sollicitée O/N	Subvention acquise O/N	Montant
Ville de Tarbes				147 142
État	Dotations politiques de la ville 2023	O	O	588 566
Conseil Régional				
Conseil Départemental				
CA TLP				
Autre				
TOTAL				735 708 €

ACTION COEUR DE VILLE: CONTRIBUTEUR DE LA TRANSITION ECONOMIQUE

Fiche-action

Soutenir la transformation, le développement du commerce de centre-ville

ACV : contributeur de la transition économique

Coût estimatif : 603 000 € HT

Calendrier prévisionnel : 2023-2026

Maître d'ouvrage

Commune de TARBES

Représentant légal de la structure : Gérard TRÉMÈGE, Maire

Adresse : Hôtel de Ville – BP 31 329 – 65 013 TARBES Cedex 9

Téléphone : 05 62 44 38 47 – Mail : resp.secr.gen@mairie-tarbes.fr

Services en charge du dossier : commerce - artisanat

Coordonnées : 05 62 44 47 22

Présentation du projet

1 – Contexte du projet

Le projet et l'ambition de la ville de Tarbes est de poursuivre son action afin de redonner toute son attractivité au centre historique et en faire un cœur de ville revivifié.

Pour cela la Ville de Tarbes en collaboration avec son Office de Commerce (Tellement Tarbes) se concentre sur sa capacité et son potentiel pour séduire et accueillir de nouveaux investisseurs, commerçants, avec une stratégie globale dont celle de redynamiser le tissu commercial et artisanal de proximité pour un cœur de ville attractif, revivifié et à l'identité marchande réinventé dont la boucle commerçante sera resserrée.

A cette fin la ville s'appuie sur un réseau de partenaires : ANCT, la Banque des Territoires, la CATLP, la CCI des Hautes-Pyrénées, la CMA des Hautes-Pyrénées, les associations de commerçants, My Traffic.

2 - Description détaillée du projet / des travaux

La ville de Tarbes entend donc poursuivre les actions engagées afin de lutter contre la vacance commerciale :

Pour cela, il sera procédé :

- à l'analyse de l'évolution de la vacance commerciale avec le prestataire MyTraffic qui permettra de mesurer les flux en centre-ville en temps réel mais également l'implantation de chaque type de commerce.

- A l'analyse des zones chaudes zones froides en fonction d'un évènement sur une rue en particulier.

Les données recueillies permettront ainsi une analyse poussée des actions d'animations et d'implantation mises en place avec pour objectif de resserrer la boucle commerciale de Verdun à Marcadieu et embellir le parcours client.

Accusé de réception en préfecture
06/06/2023 10:01:00
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

o Appliquer le droit de préemption commercial et périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat (délibération du Conseil Municipal du 30/09/2019)

o Prolonger le moratoire sur les nouvelles implantations commerciales en dehors du périmètre ACV en lien avec l'Etat et la CATLP.

o Continuer les actions auprès des foncières parisiennes et propriétaires afin de les inciter à baisser les loyers des locaux commerciaux et les inciter à participer aux Fabriques à boutiques.

o Poursuivre et développer la taxe sur les friches commerciales en élargissant le secteur et en doublant le taux : 20% 30% 40% vs 10% 15%
20% (délibération du Conseil Municipal du 8 juillet 2019 modifiée par délibération du CM du 3 juillet 2023).

o Fabrique à boutiques « revisitée » :
Le nombre de locaux vacants en centre-ville peut devenir une « opportunité ».
L'objectif, en lien avec l'Office de Commerce Tellement Tarbes, est de mettre à disposition d'un porteur de projet qui sera accompagné dans son développement et sa stratégie, un local vacant à loyer modéré avec bail éphémère d'un an.
Après étude et suivi rigoureux, si l'activité est viable, il s'agira de la pérenniser dans ce local en transformant son bail éphémère en bail 3/6/9.
Poursuivre l'opération sur un autre local avec un nouveau porteur de projet.

o Poursuivre le soutien des moyens de l'Office de Commerce et l'accompagnement du Manager de centre-ville
L'office du commerce et de l'artisanat de Tarbes, avec sa marque Tellement Tarbes a pour mission l'animation, l'observation, le développement de la dynamique commerçante et économique du centre-ville avec un bureau ouvert au public et aux commerçants en plein cœur de la rue piétonne.
Habillage des vitrines des commerces vacants de la rue Maréchal Foch et de la rue Brauhauban, en partenariat avec le service culture de la Ville, des artistes, de l'office de commerce.
Poursuivre l'amélioration et le développement de la sonorisation de la Ville, actuellement utilisée uniquement sur les samedis piétons, et les grandes animations sur le secteur de l'hypercentre.
Encourager et accompagner les porteurs de projets en mettant à disposition un interlocuteur unique avec la CATLP et la Mairie en lien avec le manager de centre-ville.
Il est primordial pour la Ville de poursuivre son développement commercial en proposant des aides à l'installation de nouveaux commerces.

Plan de financement prévisionnel : (sous réserve des disponibilités financières)

	Nature	Subvention sollicitée O/N	Subvention acquise O/N	Montant	% de la dépense
Ville de Tarbes				520 000	86,2
Etat					
Conseil Régional					
Conseil Régional FEDER					
Conseil Départemental					
CA TLP	Complément aides devantures			25 000	4,1
Banque des Territoires					
Autres	Tellement Tarbes adhérents			58 000	9,7
TOTAL				603 000 €	100

Acquiescé en réception le 19/12/2023
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Fiche-action

Aménagement de la halle du Foirail

ACV : contributeur de la transition économique

Coût estimatif : 809 400 € HT

Calendrier prévisionnel : 2023-2024

Maître d'ouvrage

Commune de TARBES

Représentant légal de la structure : Gérard TRÉMÈGE, Maire

Adresse : Hôtel de Ville – BP 31 329 – 65 013 TARBES Cedex 9

Téléphone : 05 62 44 38 47 – Mail : resp.secr.gen@mairie-tarbes.fr

Services en charge du dossier : VRD et Architecture

Coordonnées : 05 62 44 47 79

Présentation du projet

1 – Contexte du projet

L'histoire de Tarbes est étroitement liée à celle de ses places qui sont autant de lieu de vie en cœur de ville. Aussi la ville de Tarbes a engagé depuis de nombreuses années un ambitieux programme de réaménagement, requalification et rénovation de ses places publiques et de leurs liaisons, notamment, par l'opération de grande

envergure mise en œuvre autour de la place du FOIRAIL.

Située en plein cœur de ville, la Place du Foirail est un lieu emblématique. Forte de son marché hebdomadaire et son parking gratuit, elle attire de très nombreux Tarbais.

L'opération FOIRAIL SUD s'inscrit dans le programme des précédentes opérations achevées sur ce secteur.

2 - Description détaillée du projet / des travaux

L'opération FOIRAIL SUD s'inscrit dans le programme des précédentes opérations achevées sur ce secteur.

Cette opération dite « Phase 6 » complète l'ensemble du projet de requalification des espaces publics autour de la nouvelle Halle du Foirail dont la construction démarre en 2023 et se terminera en 2024.

Les commerçants et les riverains seront associés à des ateliers d'informations sur l'évolution du projet.

Les objectifs poursuivis sont : préservation des plantations avec nouvelles plantations, création d'espaces perméables, redynamiser le commerce, encourager les mobilités douces, améliorer la sécurité et l'esthétique, réaliser des économies d'énergie, répondre aux attentes en termes d'accessibilité.

L'ensemble du projet de rénovation de la place du Foirail et de ses abords avait fait l'objet d'une inscription dans le premier programme ACV et sera poursuivi sur la période 2023-2026.

Plan de financement prévisionnel : (sous réserve des disponibilités financières)

	Nature	Subvention sollicitée O/N	Subvention acquise O/N	Montant	% de la dépense
Ville de Tarbes				506 983	63
Etat	DSIL	O	O	152 417	19
Conseil Régional					
Conseil Régional FEDER					
Conseil Départemental		O	O	150 000	18
CA TLP					
Banque des Territoires					
Autres					
TOTAL				809 400 €	100

Fiche-action

Aménagement de la place du Pradeau

ACV : contributeur de la transition économique

Coût estimatif : 2 333 000 € HT
Calendrier prévisionnel : 2025-2026

Maître d'ouvrage

Commune de TARBES
Représentant légal de la structure : Gérard TRÉMÈGE, Maire

Adresse : Hôtel de Ville – BP 31 329 – 65 013 TARBES Cedex 9
Téléphone : 05 62 44 38 47 – Mail : resp.secr.gen@mairie-tarbes.fr

Service en charge du dossier : VRD
Coordonnées : 05 62 44 47 84

Présentation du projet

1 – Contexte du projet

La Ville de Tarbes s'est engagée depuis plusieurs années, avec le soutien de ses partenaires, dans une **politique ambitieuse de réappropriation de son patrimoine** en vue de renforcer l'attractivité du centre-ville. Dans cette perspective, à l'été 2016, elle a fait l'acquisition pour un montant de 2 M€ du site des Haras (bâtiments équestres et parc arboré de 9 ha en cœur de ville) en vue de la préservation, de la rénovation et de la valorisation de cet élément exceptionnel du patrimoine culturel et historique tarbais dont une étude (réalisée en 2017) a démontré le formidable potentiel.

Pour Tarbes, Ville du Cheval, l'opération est à la fois patrimoniale (les Haras datent de 1808), urbanistique (les Haras constituent le cœur d'une nouvelle centralité) et économique (le potentiel du site en termes de valorisation touristique et de création d'activités/d'emplois est significatif ; les Haras accueillent 42.000 visiteurs lors du festival de création équestre de notoriété internationale).

Située en plein cœur de ville, la promenade du Pradeau est un lieu emblématique de la ville qui s'inscrit dans la continuité de la liaison architecturale entre l'Hôtel du département et les Haras de TARBES.

2 - Objectifs poursuivis

Les objectifs poursuivis par cet aménagement sont : l'harmonisation de l'environnement par la création d'espaces vert et espaces perméables, plantations de nombreux arbres et arbustes , l'amélioration de la sécurité et l'esthétique, encourager la mobilité douce, répondre aux attentes en termes d'accessibilité, réaliser des économies d'énergie par la rénovation de l'éclairage public..

Plan de financement prévisionnel global: (sous réserve des disponibilités financières)

	Nature	Subvention sollicitée O/N	Subvention acquise O/N	Montant	% de la dépense
Ville de Tarbes				934 000	40
Etat	DSIL / Fonds vert	N		699 500	30
Conseil Régional					
Conseil Régional FEDER					
Conseil Départemental		N		699 500	30
CA TLP					
Banque des Territoires					
EPF Occitanie					
Autres					
TOTAL				2 333 000 €	100

Fiche-action

Réaménagement de la place de Verdun

ACV : contributeur de la transition économique

Coût estimatif : 4 000 000 € HT

Calendrier prévisionnel : 2025-2026

Maître d'ouvrage

Commune de TARBES

Représentant légal de la structure : Gérard TRÉMÈGE, Maire

Adresse : Hôtel de Ville – BP 31 329 – 65 013 TARBES Cedex 9

Téléphone : 05 62 44 38 47 – Mail : resp.secr.gen@mairie-tarbes.fr

Services en charge du dossier : VRD et ARchitecture

Coordonnées : 05 62 44 47 79

Présentation du projet

1 – Contexte du projet

L'histoire de Tarbes est étroitement liée à celle de ses places (Marcadieu, Foirail, Verdun...), qui sont autant de lieux de vie en cœur de ville. La Ville de Tarbes a engagé, depuis de nombreuses années, un ambitieux programme de réaménagement, requalification et rénovation marqué, notamment, par l'opération de grande envergure mise en œuvre autour de la place Marcadieu. Elle le poursuit et entend **faire des places publiques les catalyseurs de la reconquête du cœur de ville.**

Située en plein cœur de ville, la place de Verdun joue, du fait de son situation géographique, un rôle majeur dans la vie de la cité. Épicentre de la Ville, elle est un élément structurant du réseau de places publiques. Authentique « agora », elle est l'un des cœurs de battants de Tarbes. Point de convergence des principales artères de la Ville (rues marchandes, pénétrantes...) et lieu de stationnement (parking en DSP), elle est le « nœud » du réseau de transport public ALEZAN. Forte de ses restaurants et hôtels, et de ses façades rénovées, elle est un lieu de vie prisé des Tarbaises et des Tarbais.

Trait d'union entre les secteurs d'intervention prioritaire de l'ORT, elle accuse, toutefois, un « vieillissement » certain et voit apparaître certains phénomènes (mendicité, incivilités, insécurité). Sa rénovation doit permettre de renforcer son rôle de centralité. Le projet consiste à réaménager la place (végétalisation, embellissement, sécurisation, accessibilité...) au service d'une vie de quartier revivifiée.

2 - Objectifs poursuivis

- Réaménager les espaces publics
- Végétaliser la place
- Sécuriser et tranquilliser les espaces publics
- Conforter le « nœud de réseau » ALEZAN
- Encourager les mobilités douces et les comportements écoresponsables

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de réception en préfecture : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

- Connecter la place au réseau de places publiques et améliorer les connexions avec les autres polarités de la Ville
- Redynamiser le commerce grâce à l'offre de stationnement
- Renforcer la commercialité et l'offre de services
- Valoriser le patrimoine (façades...)
- Favoriser l'amélioration de l'offre attractive d'habitat et la résorption de la vacance.

3 - Description détaillée du projet / des travaux

Le projet se déroulera en trois phases.

Il consiste à réaménager la place et comporte quatre volets :

- Volet espaces publics
- Volet mobilité
- Volet commerce
- Volet habitat.

Plan de financement prévisionnel : en attente de l'étude de programmation
(sous réserve des disponibilités financières)

	Nature	Subvention sollicitée O/N	Subvention acquise O/N	Montant	% de la dépense
Ville de Tarbes				2 800 000 €	
Etat	DSIL / Fonds vert		N	1 200 000 €	30%
Conseil Régional					
Conseil Régional FEDER					
Conseil Départemental					
CATLP					
Banque des Territoires					
Autres					
TOTAL				4 000 000 €	100

Fiche-action

Aménagement de la place Saint Jean

ACV : contributeur de la transition économique

Coût estimatif : 583 000 € HT

Calendrier prévisionnel : 2025-2026

Maître d'ouvrage

Commune de TARBES

Représentant légal de la structure : Gérard TRÉMÈGE, Maire

Adresse : Hôtel de Ville – BP 31 329 – 65 013 TARBES Cedex 9

Téléphone : 05 62 44 38 47 – Mail : resp.secr.gen@mairie-tarbes.fr

Service en charge du dossier : VRD

Coordonnées : 05 62 44 47 79

Présentation du projet

1 – Contexte du projet

Plus ancienne artère de Tarbes, la rue Brauhauban est l'axe historique majeur du centre-ville. Aujourd'hui piétonne, elle relie la place de Verdun, l'un des cœurs battants de la vie de la cité à la place Jean Jaurès, où se situe l'hôtel de ville.

Elle concentre sur son périmètre tous les phénomènes auxquels les cœurs de ville sont confrontés : vacance élevée (logements et commerces), dégradation du bâti, paupérisation et vieillissement de la population, dégradation des espaces publics, stationnement aléatoire, mendicité...

En faisant de la rue Brauhauban le laboratoire de sa reconquête du centre-ville, la ville de Tarbes souhaite inventer et donner à voir ce que sera la ville de demain.

Ainsi une rénovation complète de la rue a été entreprise dans le cadre du 1^{er} programme ACV.

2 - Objectifs poursuivis

- Requalifier les espaces publics
- Rénover l'offre de logements pour inciter les jeunes ménages à s'installer dans le périmètre
- Redynamiser l'offre commerciale en donnant au quartier une identité forte (valorisation des circuits courts, commerce éthique...) autour de la notion d'expérience
- Promouvoir les nouvelles formes d'économie (tiers-lieu artisanal...) et encourager les porteurs de projets privés (appel à projets pour la reconversion de l'édicule de la Poste)
- Valoriser le patrimoine (maison natale de Th. Gautier...)
- Encourager les mobilités douces
- Offrir de nouveaux services (espace de médiation numérique, maison de santé...)
- Expérimenter les innovations (digitales...) qui feront de Tarbes une ville intelligente.

3 - Description détaillée du projet / des travaux

La **requalification de la place Saint-Jean** consistera en un aménagement en pavés granit, une mise en place d'une structure d'ombrage par la plantation d'un double alignement d'arbres (en

Accusé de réception en préfecture
de 20230330-20231214-02251_2_F11-00
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de dépôt en préfecture : 19/12/2023

rappel de ce qui existait dans les années 1900), la mise en place de mobilier urbain (assises, bornes vélos, borne d'information digitale...).

Plan de financement prévisionnel global : (sous réserve des disponibilités financières)

	Nature	Subvention sollicitée O/N	Subvention acquise O/N	Montant	% de la dépense
Ville de Tarbes				408 100	70
Etat	DSIL / Fonds vert	N		174 900	30
Conseil Régional					
Conseil Régional FEDER					
Conseil Départemental					
CA TLP					
EPF Occitanie	Acquisitions foncières				
Epareca	Etudes / acquisitions				
Banque des Territoires	AMO appel à projets édicule				
Autres					
TOTAL				583 000 €	100

Fiche-action

Poursuite de la requalification de la rue Brauhauban

ACV : contributeur de la transition économique

Coût estimatif : 833 330 € HT

Calendrier prévisionnel : 2024-2026

Maître d'ouvrage

Commune de TARBES

Représentant légal de la structure : Gérard TRÉMÈGE, Maire

Adresse : Hôtel de Ville – BP 31 329 – 65 013 TARBES Cedex 9

Téléphone : 05 62 44 38 47 – Mail : resp.secr.gen@mairie-tarbes.fr

Service en charge du dossier : VRD

Coordonnées : 05 62 44 47 79

Présentation du projet

1 – Contexte du projet

Plus ancienne artère de Tarbes, la rue Brauhauban est l'axe historique majeur du centre-ville. Aujourd'hui piétonne, elle relie la place de Verdun, l'un des cœurs battants de la vie de la cité, à la place Jean Jaurès, où se situe l'Hôtel de Ville. Via la place Saint-Jean, elle donne accès à l'église Saint-Jean-Baptiste et à la rue du maréchal Foch. Elle se prolonge, dans sa partie Est, en direction de la place Montaut. Elle concentre sur son périmètre tous les phénomènes auxquels les cœurs de ville sont confrontés : vacance élevée (logements et commerces), dégradation du bâti, paupérisation et vieillissement de la population, dégradation des espaces publics, stationnement aléatoire, mendicité...

En faisant de la rue Brauhauban (plus particulièrement de sa section comprise entre la place de Verdun et la place de la Mairie) le **laboratoire de sa politique de reconquête du centre-ville**, la Ville de Tarbes souhaite inventer et donner à voir ce que sera la Ville du futur.

Le réaménagement intégral de la rue est fait en concertation avec les riverains et les commerçants ainsi que l'ABF. Il est destiné à favoriser la redynamisation du centre-ville et encouragera les opérations de rénovation des logements anciens vacants dont certaines sont déjà engagées. Les travaux s'étaleront sur plusieurs années. Ils mobiliseront l'ensemble des financements publics et privés alloués au programme Action Cœur de Ville et de nouveaux partenariats avec de opérateurs publics (EPF Occitanie, Epareca, Action Logement).

2 - Objectifs poursuivis

- Requalifier les espaces publics

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

- Rénover l'offre de logements pour inciter les jeunes ménages à s'installer dans le périmètre
- Redynamiser l'offre commerciale en donnant au quartier une identité forte (valorisation des circuits courts, commerce éthique...) autour de la notion d'expérience
- Promouvoir les nouvelles formes d'économie (tiers-lieu artisanal...) et encourager les porteurs de projets privés (appel à projets pour la reconversion de l'édicule de la Poste)
- Valoriser le patrimoine (maison natale de Th. Gautier...)
- Encourager les mobilités douces
- Offrir de nouveaux services (espace de médiation numérique, maison de santé...)
- Expérimenter les innovations (digitales...) qui feront de Tarbes une ville intelligente.

3 - Description détaillée du projet / des travaux

Le projet intègre l'aspect qualitatif, sécuritaire et paysager des aménagements en tenant compte des impératifs d'accessibilité (PMR), de développement durable (modes doux de déplacement, sobriété énergétique, utilisation de pavés de récupération...) et de connectivité (implantation de bornes interactive WIFI et mise en place de supports pour les caméras de vidéo-protection).

Après le remplacement préalable des branchements en plomb sur la totalité de la rue, les travaux de la **1^{ère} phase** (section Verdun/Pierre Cohou) et de la **2^e phase** (section Pierre Cohou/Jean Jaurès) ont porté sur le réaménagement global par :

- Reconstruction de l'axe central en pavés granit sciés
- Pose de caniveaux pour la collecte des eaux de surface
- Reconstruction du cheminement piéton par calepinage en dalles granit
- Mise en place de mobilier urbain (jardinières, bancs, appuis vélos, corbeilles de propreté, potelets, bornes d'information digitale...)
- Requalification du Square Trélut (murets, massifs végétaux et éléments de mobilier urbain dégradés) et végétalisation
- Mise en place d'une signalétique intégrée dans le cheminement piéton
- En lien avec la requalification des espaces publics :
 - Reconversion de l'édicule dit de La Poste (propriété de la Ville)
 - Installation de l'Office du Commerce
 - Acquisition d'un immeuble à rénover par la Ville
 - Acquisitions et portage foncier par l'Établissement public foncier d'Occitanie pour le compte de la Ville
 - Intervention de l'Établissement public d'aménagement et de restructuration des locaux commerciaux et artisanaux.

Une 3^e phase permettra d'achever le réaménagement de la section comprise entre la place Jean Jaurès et la place Montaut.

Plan de financement prévisionnel global: (sous réserve des disponibilités financières)

	Nature	Subvention sollicitée O/N	Subvention acquise O/N	Montant	% de la dépense
Ville de Tarbes				583 330	88
Etat	DSIL	N		250 000	12
Conseil Régional					
Conseil Régional FEDER					
Conseil Départemental					
CA TLP					
EPF Occitanie	Acquisitions foncières				
Epareca	Etudes / acquisitions				
Banque des Territoires	AMO appel à projets édicule				
Autres					
TOTAL				833 330 €	100

Fiche-action

Restauration de la serre du parc Chastellain: création d'une maison du projet

ACV : contributeur de la transition démographique

Coût estimatif : 240 700 € HT

Calendrier prévisionnel : 2024

Maître d'ouvrage

Commune de TARBES

Représentant légal de la structure : Gérard TRÉMÈGE, Maire

Adresse : Hôtel de Ville – BP 31 329 – 65 013 TARBES Cedex 9

Téléphone : 05 62 44 38 47 – Mail : resp.secr.gen@mairie-tarbes.fr

Service en charge du dossier : Architecture-bâtiments

Coordonnées : 05 62 44 47 84

Présentation du projet

1 – Contexte du projet

La ville de Tarbes s'est engagée dans un ambitieux programme de renouvellement urbain du quartier Bel Air (NPNRU).

Le projet d'aménagement du quartier est un projet urbain et architectural d'ensemble qui porte une ambition de désenclavement, de changement d'image et de nouveau architectural porteur d'une ouverture vers le centre-ville dans l but de créer une continuité urbaine avec ce dernier.

Cette nouvelle image du quartier passera par la démolition de logements du bailleur social SEMI Tarbes et la reconstruction de nouveaux logements répondant aux exigences du marché actuel, par la requalification de logements et la résidentialisation en lien avec les différentes copropriétés du quartier.

Une maison du projet doit donc voir le jour afin de faire le lien avec les habitants du quartier sur l'élaboration du projet et ses différentes étapes de réalisation. Ce lieu sera un espace d'information et de concertation sur le projet.

Un lieu a été identifié comme pouvant servir ces ambitions, situé en lisière du périmètre du quartier, dans un espace attenant au bâtiment abritant le siège du Parc National des Pyrénées utilisé par le passé comme serre de la villa.

Cette restauration remplira ainsi un double objectif de maison du projet mais également de préservation du patrimoine constitué par cette serre.

2 - Objectif poursuivi

- Habitat et logement : poursuivre la politique d'amélioration de l'habitat en cœur de ville déjà engagée.

3 - Description détaillée du projet

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

La ville de Tarbes très attachée à son patrimoine souhaite engager des travaux de restauration dans le but de réutiliser cet édifice comme maison du projet dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier Bel Air tout au long de sa restructuration, puis de lui redonner sa fonction de « serre » et plus précisément de jardin intérieur composé de fleurs de montagne.

L'étude de diagnostic constitue un préalable indispensable aux travaux de restauration et réutilisation de la serre.

Le programme prévoit une restauration de l'ossature métallique ainsi que du vitrage, des travaux de maçonnerie, de peinture et d'électricité.

Plan de financement prévisionnel : (sous réserve des disponibilités financières)

	Nature	Subvention sollicitée O/N	Subvention acquise O/N	Montant	% de la dépense
Ville de Tarbes				150 860	62.68
Etat	Dotations politiques de la ville 2023	O	O	89 840	37,32
Conseil Régional					
Conseil Régional FEDER					
Conseil Départemental					
CA TLP					
Banque des Territoires					
EPF Occitanie					
Autres					
TOTAL				240 700 €	100

Fiche-action

NPNRU quartier Bel Air

ACV : contributeur de la transition écologique

Coût estimatif : 30 328 693 € HT
Calendrier prévisionnel : 2024-2026

Maître d'ouvrage

Commune de TARBES
Représentant légal de la structure : Gérard TRÉMÈGE, Maire

Adresse : Hôtel de Ville – BP 31 329 – 65 013 TARBES Cedex 9
Téléphone : 05 62 44 38 47 – Mail : resp.secr.gen@mairie-tarbes.fr

Service en charge du dossier : Urbanisme opérationnel
Coordonnées : 05 62 44 38 21

Présentation du projet

1 – Contexte du projet

Le quartier Bel Air a été retenu par l'ANRU en 2018 au titre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU). Il est le seul quartier de Tarbes à l'avoir été.

Situé à proximité de l'hyper centre-ville, il concentre les problématiques propres aux QPV auxquels s'ajoute une situation d'enclavement.

Avec l'ensemble de ses partenaires (État, CA TLP, Région, Département, ANRU, CDC...), la Ville de Tarbes et son opérateur, la SEMI, ont conçu un projet de renouvellement urbain d'ensemble dont la qualité a été saluée par le Président de la République lors de sa venue à Tarbes.

La convention pluriannuelle a été signée le 1^{er} juillet 2021.

La Ville de Tarbes entend, via l'opération de renouvellement urbain d'ampleur qui va s'engager, « raccrocher » le quartier Bel Air au centre-ville et désenclaver les populations qui y vivent.

2 - Objectifs poursuivis

- Habitat et logement : poursuivre la politique d'amélioration de l'habitat en cœur de ville déjà engagée.

3 - Description détaillée du projet / des travaux

- Démolir une partie du parc social très dégradé et vacant
- Reconstituer partiellement l'offre de logements (location, accession) de qualité à prix abordables
- Sécuriser et résidentialiser
- Réaménager les espaces publics
- Reconfigurer la voirie

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

- Requalifier l'offre commerciale, de services à la population et d'équipements publics

Plan de financement prévisionnel : (sous réserve des disponibilités financières)

	Nature	Subvention sollicitée O/N	Subvention acquise O/N	Montant
Ville de Tarbes				7 480 808
ANRU				6 999 673
État				
Conseil Régional				597 853
Conseil Départemental				2 012 400
CA TLP				2 596 683
Epareca				
Banque des Territoires				
Action Logement				
Autre	SEMI			11 552 403
Autre				114 672
TOTAL				30 328 693 €

Les subventions figurant dans le tableau ci-dessus ont été contractualisées à la signature de la convention NPNRU le 1^{er} juillet 2021 et sont donc acquise sous réserve du respect des dates limites d'engagement et de paiement.

Fiche-action

Création d'une maison de santé

ACV : contributeur de la transition démographique

Coût estimatif : 600 000 € HT

Calendrier prévisionnel : 2025-2026

Maître d'ouvrage

Commune de TARBES

Représentant légal de la structure : Gérard TRÉMÈGE, Maire

Adresse : Hôtel de Ville – BP 31 329 – 65 013 TARBES Cedex 9

Téléphone : 05 62 44 38 47 – Mail : resp.secr.gen@mairie-tarbes.fr

Service en charge du dossier : CCAS

Coordonnées : 05 62 44 47 69

Présentation du projet

1 – Contexte et description du projet

Le territoire est frappé de plein fouet par la désertification médicale, ce qui fragilise d'autant les populations notamment les plus vulnérables. Les problématiques de santé rencontrées sont souvent liées à l'âge (chutes, démence, difficultés cognitives) mais sur certains publics spécifiques certaines pathologies liées au mode de vie sont repérées, notamment les addictions. La santé mentale des séniors est une préoccupation grandissante, notamment depuis les confinements successifs qui ont conduit à un isolement et à la recrudescence de syndromes dépressifs chez les sujets fragiles.

L'analyse des besoins sociaux de la ville de Tarbes avait mis en lumière une pénurie de médecins généralistes qui affecte le centre-ville. Forte de ce constat, la Ville de Tarbes a donc décidé de prendre la problématique de la démographie médicale à bras le corps en aménageant en plein cœur de ville une Maison municipale de Santé. La Ville de Tarbes a souhaité ainsi faire de l'accès à la santé un levier de regain d'attractivité du centre-ville et avait donc inscrit la création d'un centre de santé comme un des projets prioritaires du 1er programme ACV.

Ce premier centre de santé est désormais saturé et une nouvelle structure s'avère nécessaire pour répondre à la demande toujours croissante.

La création d'un centre de santé semble ainsi être une réponse adaptée à la dégradation de l'offre de santé de la commune de Tarbes. Son but principal est de maintenir à court et moyen terme une offre locale de santé de qualité et accessible à tous.

Le centre de santé municipal, en complémentarité de l'offre de santé du secteur libéral déjà existante, permettra aux habitants de Tarbes et sa région d'avoir accès dans des délais acceptables à la médecine générale de premier recours, et à chaque patient qui le souhaite, d'avoir un médecin traitant référent.

2 - Objectif poursuivi

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

- Adapter la ville au vieillissement
- Déployer une nouvelle offre d'accès à la santé

Plan de financement prévisionnel : (sous réserve des disponibilités financières)

	Nature	Subvention sollicitée O/N	Subvention acquise O/N	Montant	% de la dépense
Ville de Tarbes				240 000	40
Etat	DSIL	N		120 000	20
Conseil Régional		N		120 000	20
Conseil Régional FEDER					
Conseil Départemental		N		120 000	20
CA TLP					
Banque des Territoires					
EPF Occitanie					
Autres					
TOTAL				600 000 €	100

Fiche-action

Création d'une maison des aînés, des aidés et des aidants

ACV : contributeur de la transition démographique

Coût estimatif : 1 000 000 € HT

Calendrier prévisionnel : 2024-2026

Maître d'ouvrage

Commune de TARBES

Représentant légal de la structure : Gérard TRÉMÈGE, Maire

Adresse : Hôtel de Ville – BP 31 329 – 65 013 TARBES Cedex 9

Téléphone : 05 62 44 38 47 – Mail : resp.secr.gen@mairie-tarbes.fr

Service en charge du dossier : CCAS

Coordonnées : 05 62 44 47 69

Présentation du projet

1 – Contexte du projet

Le territoire est frappé de plein fouet par la désertification médicale, ce qui fragilise d'autant les populations notamment les plus vulnérables. Les problématiques de santé rencontrées sont souvent liées à l'âge (chutes, démence, difficultés cognitives) mais sur certains publics spécifiques certaines pathologies liées au mode de vie sont repérées, notamment les addictions. La santé mentale des séniors est une préoccupation grandissante, notamment depuis les confinements successifs qui ont conduit à un isolement et à la recrudescence de syndromes dépressifs chez les sujets fragiles.

2 - Objectif poursuivi

- Adapter la ville au vieillissement

3 - Description détaillée du projet

L'accroissement de l'espérance de vie et l'avancée en âge des baby boomer posent des enjeux sociétaux : Comment accompagner l'avancée en âge en préservant l'intégrité, la dignité et la citoyenneté des personnes ? Comment soutenir la génération pivot qui accompagne ses parents mais aussi ses enfants et qui subit une charge mentale importante ? Comment rendre plus lisible et accessible le large panel d'aides et accompagnements déjà existant ? Comment travailler en cohérence de territoire sur le développement de nouvelles pratiques ?

Ces profondes mutations impactent également notre territoire Haut-Pyrénéen et plus particulièrement tarbais. Les élus de la Ville de TARBES ont décidé de répondre à ces nouveaux défis à travers la création d'une Maison des Aînés, des Aidants et des Aidés. (M3A). En rajoutant la notion « d'aidés » au projet, Il s'agit aussi de prendre en compte les personnes porteuses de handicap physique, psychique ou social.

Objectifs de la M3A :

- Accompagner les publics fragilisés par le grand âge et le handicap afin de les maintenir dans une autonomie optimale au regard de leur situation.

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

- Assurer aux aidants un large panel de ressources (information, formation, écoute, répit) afin de diminuer la charge mentale et les risques psycho-sociaux des aidants en leur donnant des outils d'accompagnement.
- Créer un lieu unique pour faciliter l'accès des personnes et de leurs aidants à un large panel d'intervenants.

Plan de financement prévisionnel : (sous réserve des disponibilités financières)

	Nature	Subvention sollicitée O/N	Subvention acquise O/N	Montant	% de la dépense
Ville de Tarbes				400 000	40
Etat	DSIL	N		200 000	20
Conseil Régional		N		200 000	20
Conseil Régional FEDER					
Conseil Départemental		N		200 000	20
CA TLP					
Banque des Territoires					
EPF Occitanie					
Autres					
TOTAL				1 000 000 €	100

Fiche-action

Programme pluriannuel de mise en accessibilité des bâtiments et espaces publics

ACV : contributeur de la transition démographique

Coût estimatif : 1 400 000 € HT

Calendrier prévisionnel : 2023-2026

Maître d'ouvrage

Commune de TARBES

Représentant légal de la structure : Gérard TRÉMÈGE, Maire

Adresse : Hôtel de Ville – BP 31 329 – 65 013 TARBES Cedex 9

Téléphone : 05 62 44 38 47 – Mail : resp.secr.gen@mairie-tarbes.fr

Service en charge du dossier : Architecture-bâtiments

Coordonnées : 05 62 44 47 84

Présentation du projet

1 – Contexte du projet

La ville Tarbes est engagée depuis de nombreuses années, dans la mise en accessibilité de l'ensemble des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public dont elle est propriétaire.

2 - Objectif poursuivi

- Adapter la ville au vieillissement

3 - Description détaillée du projet / des travaux

L'objectif de la ville de Tarbes est d'améliorer l'accessibilité de ses équipements à tous les publics, qu'ils se déplacent avec une poussette, qu'ils soient âgés, en situation de déficience passagère ou permanente motrice, visuelle, mentale...

Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un agenda d'accessibilité programmée après diagnostic sur l'ensemble de ses établissements recevant du public (ERP) et Installations Ouvertes au Public (IOP).

Ainsi sous l'impulsion de l'Adjointe au maire chargée du handicap et de l'accessibilité, épaulée par une commission communale pour l'accessibilité très active, la ville réalise chaque année un important programme de travaux en mobilisant l'ensemble des partenaires intervenant dans ce domaine.

Plan de financement prévisionnel : (sous réserve des disponibilités financières)

	Nature	Subvention sollicitée O/N	Subvention acquise O/N	Montant	% de la dépense
Ville de Tarbes				780 000	56
Etat	DSIL	O (1 ^{ère} tranche)	O (1 ^{ère} tranche) <i>DSIL 2023 : 66 259€ acquise</i>	420 000	30
Conseil Régional		O (1 ^{ère} tranche)		200 000	14
Conseil Régional FEDER					
Conseil Départemental					
CA TLP					
Banque des Territoires					
EPF Occitanie					
Autres					
TOTAL				1 400 000 €	100

Fiche-action

Tarbes ville connectée

ACV : contributeur de la transition démographique

Coût estimatif : 300 000 € HT

Calendrier prévisionnel : 2024-2026

Maître d'ouvrage

Commune de TARBES

Représentant légal de la structure : Gérard TRÉMÈGE, Maire

Adresse : Hôtel de Ville – BP 31 329 – 65 013 TARBES Cedex 9

Téléphone : 05 62 44 38 47 – Mail : resp.secr.gen@mairie-tarbes.fr

Service en charge du dossier : VRD, Communication

Coordonnées : 05 62 44 47 69

Présentation du projet

1 – Contexte et description du projet

Lauréate à plusieurs reprises des 5@ du label Villes Internet, Tarbes souhaite poursuivre sa politique volontariste en matière d'accès au numérique.

L'objectif : être au plus proche des concitoyens en favorisant la circulation d'information et en fluidifiant les échanges. Développer la réactivité des services municipaux, mieux comprendre les attentes des Tarbais, développer les échanges entre l'administration et les administrés... Les avantages au déploiement du programme " Tarbes, ville connectée" sont nombreux.

2 - Objectif poursuivi

- Améliorer le cadre de vie des habitants
- Rendre la ville plus attractive

3 – Description du projet

Dans un premier temps, une application smartphone verra le jour prochainement, axée sur les services au quotidien : signalement, espace familles, menus des cantines, agendas, annuaires, démarches... Un module de concertation citoyenne permettra de favoriser les échanges avec la population via le canal numérique.

Une réflexion a été engagée pour développer des outils de Gestion de relation citoyen (GRC - GRU) afin d'améliorer le service rendu à la population. Un panel de téléservices pourra ainsi être déployé, en complément des nombreuses démarches déjà accessibles en ligne.

Tarbes poursuivra enfin sa politique d'investissement permettant un accès pour tous aux outils numériques.

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Plan de financement prévisionnel : (sous réserve des disponibilités financières)

	Nature	Subvention sollicitée O/N	Subvention acquise O/N	Montant	% de la dépense
Ville de Tarbes				210 000	70
Etat	DSIL	N	N	90 000	30
Conseil Régional					
Conseil Régional FEDER					
Conseil Départemental					
CA TLP					
Banque des Territoires					
EPF Occitanie					
Autres					
TOTAL				300 000 €	100

Fiche-action

Rénovation de l'office de tourisme de Tarbes

ACV : contributeur de la transition démographique

Coût estimatif : 120 000 € HT

Calendrier prévisionnel : 2024-2025

Maître d'ouvrage

Commune de TARBES

Représentant légal de la structure : Gérard TRÉMÈGE, Maire

Adresse : Hôtel de Ville – BP 31 329 – 65 013 TARBES Cedex 9

Téléphone : 05 62 44 38 47 – Mail : resp.secr.gen@mairie-tarbes.fr

Service en charge du dossier : Architecture

Coordonnées : 05 62 44 47 84

Présentation du projet

1 – Contexte du projet

La ville de Tarbes entend favoriser le maintien des populations en cœur de ville et en attirer de nouvelles en proposant un cadre de vie attractif et une offre de loisirs et de services adaptée. De plus, afin de proposer des alternatives à l'étalement urbain, l'habitat en centre-ville doit privilégier, grâce à des restructurations à l'échelle d'îlots, une diversification des typologies proposées et une montée en gamme, tout en restant à des prix abordables pour tous.

2 - Objectifs poursuivis

- Rendre la ville plus accueillante et plus attractive

3 - Description détaillée du projet / des travaux

Afin de permettre un accueil optimal des visiteurs de la ville de Tarbes, son office de tourisme va être rénové et embelli, en intégrant un volet d'amélioration des technologies de l'information et de la communication.

Plan de financement prévisionnel global : (sous réserve des disponibilités financières)

	Nature	Subvention sollicitée O/N	Subvention acquise O/N	Montant	% de la dépense
Ville de Tarbes				84 000	70
Etat		N		36 000	30
Conseil Régional					
Conseil Régional FEDER					
Conseil Départemental					
CA TLP					
Banque des Territoires					
Fonds privés <i>à préciser</i>					
Autres					
TOTAL				120 000 €	100

Fiche-action

Restauration du cloître du jardin Massey

ACV : contributeur de la transition démographique

Coût estimatif : 460 000 € HT

Calendrier prévisionnel : 2023-2024

Maître d'ouvrage

Commune de TARBES

Représentant légal de la structure : Gérard TRÉMÈGE, Maire

Adresse : Hôtel de Ville – BP 31 329 – 65 013 TARBES Cedex 9

Téléphone : 05 62 44 38 47 – Mail : resp.secr.gen@mairie-tarbes.fr

Service en charge du dossier : Architecture

Coordonnées : 05 62 44 47 84

Présentation du projet

1 – Contexte du projet

Le cloître du jardin Massey est un ouvrage emblématique du jardin, il est en grande partie issu du cloître de l'abbaye de Saint-Sever-de-Rustan construit au XIV^{ème} siècle et classé au titre des monuments historiques par arrêté du 9 octobre 1890.

La ville de Tarbes et ses habitants sont très attachés au jardin Massey, aujourd'hui classé Label jardin remarquable, et à son cloître qui participe à l'identité du jardin et à celle de la ville dans son ensemble.

Elle souhaite donc engager la reconstruction et la restauration de cet édifice pour répondre aux altérations récentes et aux évolutions pathologiques depuis son installation à son emplacement actuel.

2 - Objectifs poursuivis

- Rendre la ville plus accueillante et plus attractive

3 - Description détaillée du projet / des travaux

Le protocole de restauration a été établi dans le respect absolu du monument et de ses éléments constitutifs.

Seules les pierres les plus dégradées seront remplacées lorsque leur emploi, leur réparation ou leur renforcement sera impossible. L'étude préconise le emploi de l'ensemble des bases et des chapiteaux des colonnes

Les vestiges encore en place ne sont pas exempts de pathologies. Leur restauration devra être assurée par des équipes de restauration spécialisées en pierre de taille pour les parapets, les arcatures et les maçonneries supérieures, et en sculpture pour les parties sculptées des colonnettes.

La toiture de tuiles creuses en bâtière doit être remise en cause de **abus de récapitons en restauration** car elle comporte plusieurs inconvénients ; il est proposé de supprimer la **totalité de la toiture et corniche en**

Abus de récapitons en restauration
065-2006930-2023-12-14-00231214_01a-CC
Date de réception : 19/12/2023
Date de copie : 19/12/2023

briques et tuiles creuses au profit d'une structure de toit à la fois évocatrice et contemporaine offrant une meilleure couverture.

Dans le cadre de ce projet de restauration, l'avis des services de l'Etat demande une requalification de l'aménagement de l'aire intérieure. Les abords extérieurs ne seront pas modifiés pour ne pas altérer les qualités paysagères du lieu mais la régénération des sols est prévue.

Cet aménagement permettra un usage mieux défini du lieu, avec la possibilité d'un usage culturel par des installations de toutes natures : concert, théâtre, lectures, danse etc.

Plan de financement prévisionnel global : (sous réserve des disponibilités financières)

	Nature	Subvention sollicitée O/N	Subvention acquise O/N	Montant	% de la dépense
Ville de Tarbes	DSIL DRAC			234 474	51
Etat		O	O	138 000	30
		O (1 ^{ère} tranche)	N	87 526 €	19
Conseil Régional					
Conseil Régional FEDER					
Conseil Départemental					
CA TLP					
Banque des Territoires					
Fonds privés <i>à préciser</i>					
Autres					
TOTAL				460 000 €	100

Fiche-action

Création d'une Villa des Arts

ACV : contributeur de la transition démographique

Coût estimatif : 4 000 000 € HT

Calendrier prévisionnel : 2024-2026

Maître d'ouvrage

Commune de TARBES

Représentant légal de la structure : Gérard TRÉMÈGE, Maire

Adresse : Hôtel de Ville – BP 31 329 – 65 013 TARBES Cedex 9

Téléphone : 05 62 44 38 47 – Mail : resp.secr.gen@mairie-tarbes.fr

Service en charge du dossier : Architecture

Coordonnées : 05 62 44 47 84

Présentation du projet

1 – Contexte du projet

La Ville de Tarbes entend **faire de la culture et de la vitalité artistique un vecteur d'attractivité du cœur de ville**. Pour cela, elle souhaite renforcer l'offre culturelle en cœur de ville et doter le territoire d'un équipement culturel structurant (résidence, expositions...). Les enjeux sont multiples : création d'un nouveau lieu culturel, achèvement de l'aménagement et de la valorisation de l'ancien Carmel (actuellement partiellement exploité), soutien à la création artistique et culturelle dans le territoire, à l'innovation culturelle, accueil des publics éloignés, accompagnement de la montée en gamme des compagnies artistiques locales, valorisation du patrimoine architectural et arboré.

2 - Objectifs poursuivis

- Rendre la ville plus accueillante et plus attractive

3 - Description détaillée du projet / des travaux

Le projet consiste en la création d'un lieu de création artistique, de résidence, d'innovation, de production et de diffusion des arts plastiques, visuels et numériques dans l'ancien couvent

du Carmel. Il abritera également une plateforme de services et d'ingénierie culturelle à destination des associations locales et un espace de co-working. La Villa des Arts sera le poumon de l'activité culturelle du territoire. Sa conception s'appuie sur des partenariats avec l'ESAP, l'espace d'art contemporain « le Parvis », le FRAC, la DRAC Occitanie et avec la ville de Huesca en Espagne. La mise en place d'une biennale d'art contemporain transfrontalière alimentera l'activité du Carmel et les échanges dans le domaine de la recherche et la création contemporaine sous toutes ses formes et expressions.

La vocation de ce lieu, au rayonnement étendu à l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et au Département des Hautes-Pyrénées, est de favoriser la création et l'innovation artistique, élèves d'établissements scolaires, publics des quartiers prioritaires et grand public, enseignants et étudiants de l'Ecole Supérieure des Arts dont la proximité constitue un élément dynamique important.

Accusé de réception en préfecture
065200693002025214-652014-01-00
Date de télétransmission: 19/12/2023
Date de publication: 19/12/2023

Plan de financement prévisionnel global : (sous réserve des disponibilités financières)

	Nature	Subvention sollicitée O/N	Subvention acquise O/N	Montant	% de la dépense
Ville de Tarbes				2 000 000	50
Etat	DRAC	N		800 000	20
Conseil Régional		N		400 000	10
Conseil Régional FEDER					
Conseil Départemental				400 000	10
CA TLP		N		400 000	10
Banque des Territoires					
Fonds privés <i>à préciser</i>					
Autres					
TOTAL				4 000 000 €	100

Fiche-action

Restauration de l'Orangerie du jardin Massey

ACV : contributeur de la transition démographique

Coût estimatif : 1 110 674 € HT

Calendrier prévisionnel : 2023-2024

Maître d'ouvrage

Commune de TARBES

Représentant légal de la structure : Gérard TRÉMÈGE, Maire

Adresse : Hôtel de Ville – BP 31 329 – 65 013 TARBES Cedex 9

Téléphone : 05 62 44 38 47 – Mail : resp.secr.gen@mairie-tarbes.fr

Service en charge du dossier : Architecture

Coordonnées : 05 62 44 47 84

Présentation du projet

1 – Contexte du projet

L'Orangerie est un élément patrimonial indissociable du Jardin Massey de Tarbes, poumon vert en cœur de ville, particulièrement prisé des tarbais et des visiteurs de la ville. Cet édifice construit en 1883 était initialement une serre d'hiver.

Après avoir été laissé un temps à l'abandon, il a été restauré en 1980 par les services techniques de la ville de Tarbes et a été classé au titre des monuments historiques par arrêté du 27 juillet 1995.

L'Orangerie du Jardin Massey présente aujourd'hui des désordres importants auxquels il convient de remédier afin de préserver cet édifice.

2 - Objectifs poursuivis

- Rendre la ville plus accueillante et plus attractive

3 - Description détaillée du projet / des travaux

L'Orangerie du Jardin Massey qui a fait l'objet de malheurs au moment de sa construction, présente depuis quelques mois des désordres importants qui nécessitent des travaux de

sécurisation et la restauration complète du corps central et de son dôme, la restauration de la zinguerie, le remplacement des poteaux en fonte et du verre bombé du dôme, la restauration de l'ossature et de la couverture pour les ailes latérales.

Les poteaux qui structurent le corps central du dôme se sont affaiblis suite à une corrosion active issue d'écoulements d'eau provenant des couvertures.

Un maître d'œuvre du patrimoine a été désigné afin d'exercer une mission de maîtrise d'œuvre complète pour la restauration de la structure métallique de l'Orangerie.

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Plan de financement prévisionnel global : (sous réserve des disponibilités financières)

	Nature	Subvention sollicitée O/N	Subvention acquise O/N	Montant	% de la dépense
Ville de Tarbes				355 317	32
Etat	DRAC	O	O	555 337	50
Conseil Régional					
Conseil Régional FEDER					
Conseil Départemental		O	O	200 000	18
CA TLP					
Banque des Territoires					
Fonds privés <i>à préciser</i>					
Autres					
TOTAL				1 110 674 €	100

Fiche-action

Rénovation du palais des sports

ACV : contributeur de la transition démographique

Coût estimatif : 6 000 000 € HT

Calendrier prévisionnel : 2024-2026

Identification du maître d'ouvrage

Nom : Commune de TARBES

Représentant légal de la structure : Gérard TREMEGE, Maire

Adresse : Hôtel de ville BP 31 329
65 013 TARBES Cedex 9
Téléphone : 05 62 44 38 38

Présentation du projet

1 – Contexte du projet

La ville de Tarbes est une ville exemplaire dans le domaine du sport. Elle dispose de nombreux équipements susceptibles d'accueillir des compétitions de différents niveaux qu'elle met à disposition du riche tissu associatif sportif local et des clubs. Elle entend par ailleurs développer la pratique du sport à travers différentes actions et notamment la mise en œuvre de son programme européen CAPAS'cité qu'elle mène entre autres, avec sa ville jumelle Huesca.

Plus spécifiquement, le Palais des Sport accueille deux équipes de haut niveau qui viennent s'entraîner et jouer des matchs :

- Une équipe féminine en Ligue Féminine de Basket : le TGB
- Une équipe masculine en N1 : l'Union Tarbes Lourdes Pyrénées.

2 - Objectifs poursuivis

Restructuration du Palais des Sports pour une plus grande lisibilité rendant son rôle d'équipement structurant au sein de la ville de Tarbes et de l'agglomération CA TLP.

3 - Description détaillée du projet / des travaux

Le Palais des Sports a été construit il y a 40 ans et n'a subi depuis aucune rénovation majeure. La façade ne met pas en valeur le seul espace de la ville (à part le parc des expositions) pouvant accueillir 1600 personnes. La toiture donne de grands signes de faiblesse malgré des réparations récurrentes et les espaces intérieurs méritent d'être adaptés aux nouveaux besoins.

- Etude technique complète (y compris structure porteuse) : la prestation comprendra deux volets :
 - Le diagnostic structure : il apparaît nécessaire d'engager une étude pour s'assurer que l'ossature bois est conforme aux réglementations en vigueur des couvertures de bâtiments sportifs

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

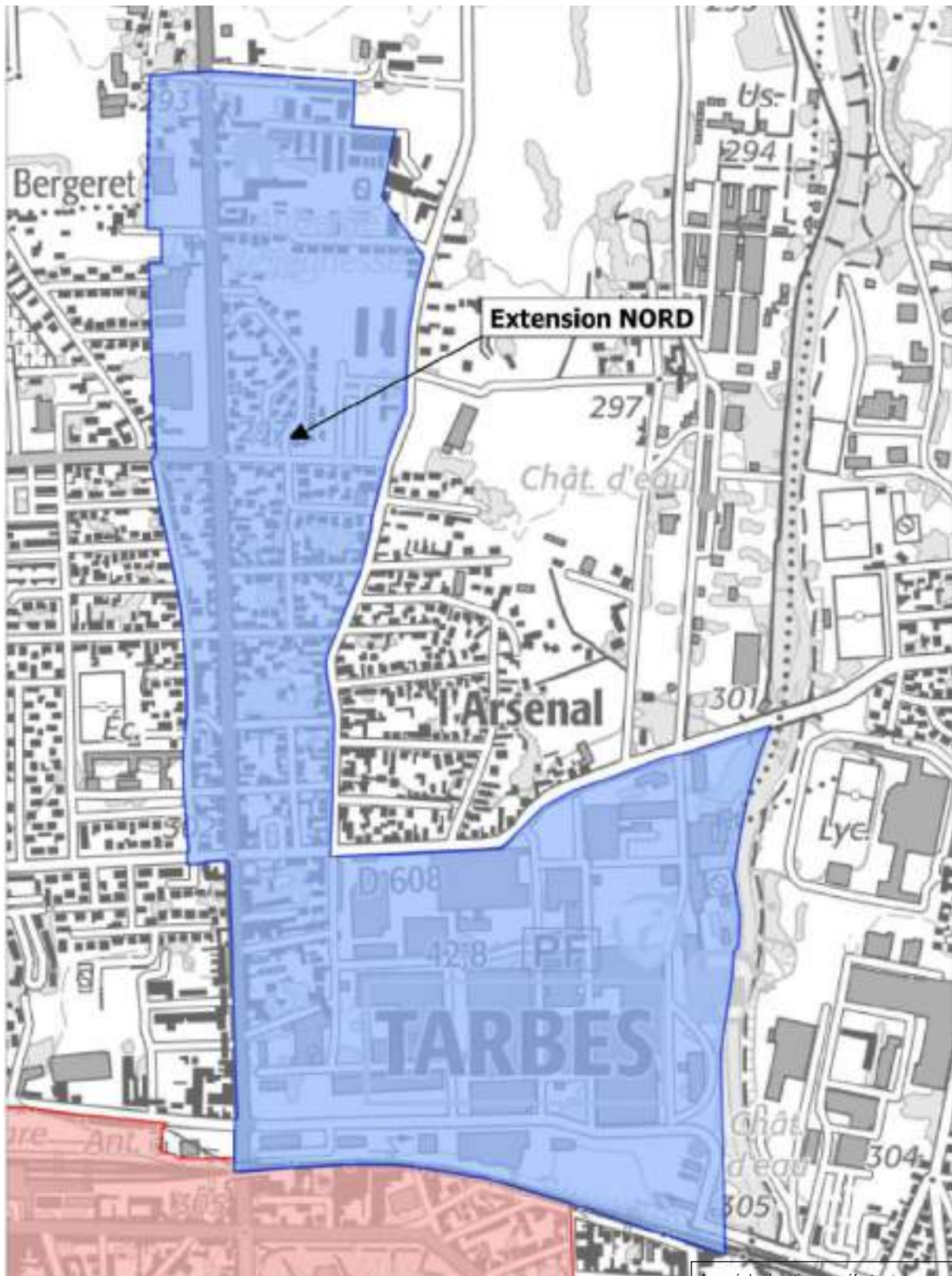
- Le diagnostic technique et fonctionnel pour donner une vision complète de l'état du bâtiment et de son environnement, de définir les besoins, les travaux de mise aux normes, les coûts et une programmation dans le temps.
- Travaux de restructuration.

Plan de financement prévisionnel : (sous réserve des disponibilités financières)

	Nature	Demandé O/N	Acquise O/N	Montant	% de la dépense
Europe					
Etat	Fonds vert / ANS			1 800 000	30
Conseil régional				600 000	10
Conseil départemental				600 000	10
Communauté d'Agglomération				600 000	10
Ville de Tarbes				2 400 000	40
Autres					
TOTAL				6 000 000	100

Annexe 3 : Cartographie des périmètres des secteurs d'intervention

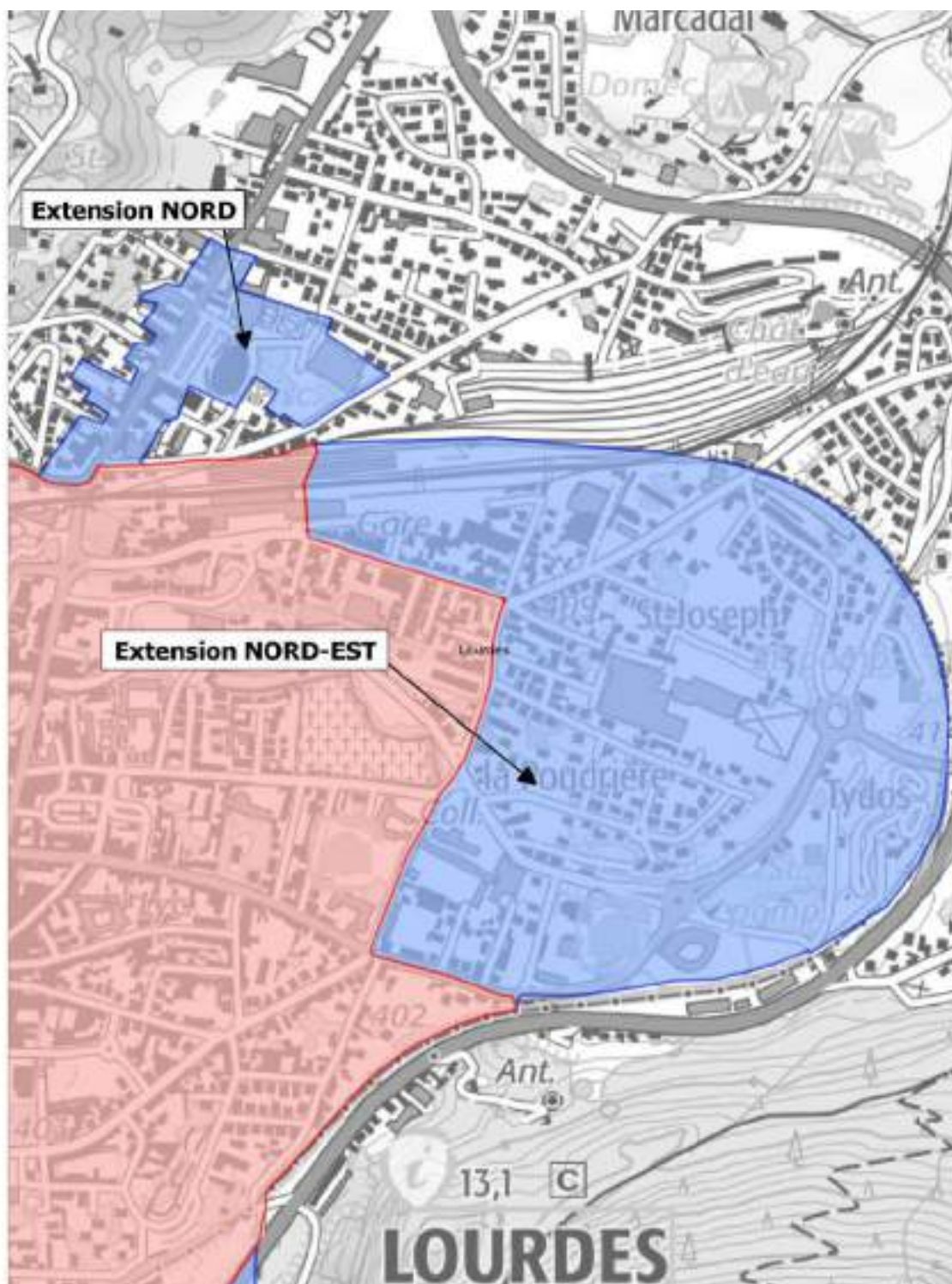
VILLE DE TARBES
Extension NORD



Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

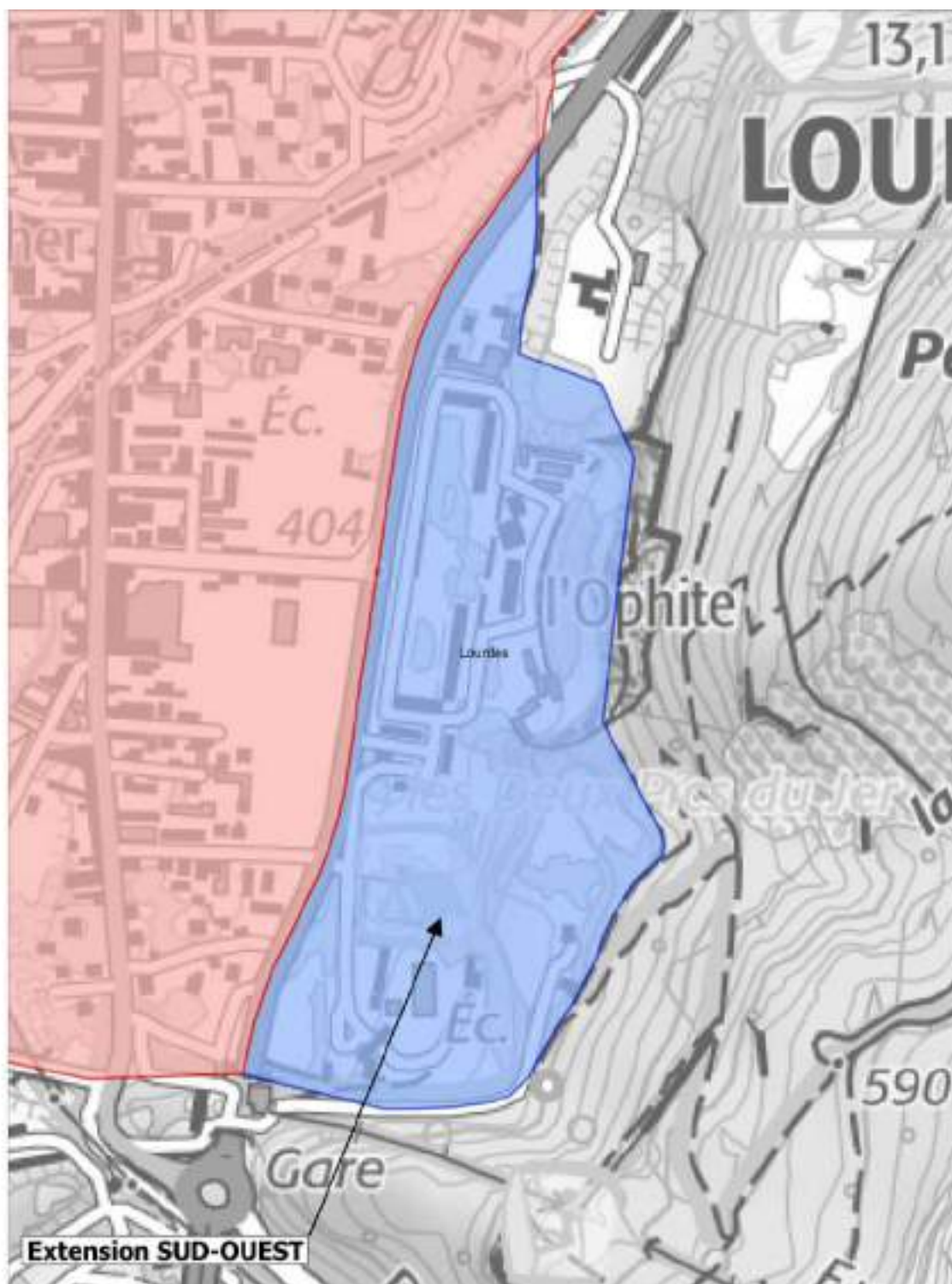
VILLE DE LOURDES

EXTENSION NORD et NORD EST



Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

EXTENSION SUD EST



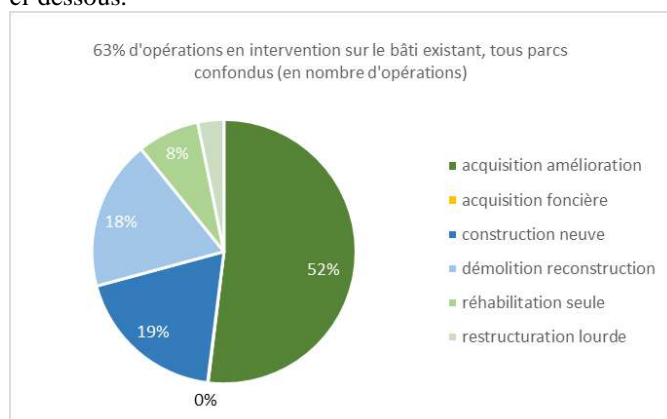
Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Annexe 4 : Bilans Action Logement, ANAH et regard qualitatif des Services de l'Etat

Bilan 2018-2022 Action Logement

<https://www.calameo.com/read/0071184410a7ecf9e39cd>

Les produits de financement Action Cœur de Ville d'Action Logement ont permis sur la phase 2018-2022 du programme d'accompagner des opérations de logement majoritairement sur le bâti existant (63%) tel que détaillé ci-dessous.



Les financements évoluent pour accompagner la trajectoire bas carbone des maîtres d'ouvrage et rehausser les exigences environnementales des projets en amplifiant l'accent déjà mis sur l'intervention sur le bâti existant.

Bilan Action logement Lourdes

LOURDES	PRÊT	SUB	Nbr Logement	
2 rue de la grotte	308 018,00	132 008,00	6,00	
6 place champ commun	337 147,00	144 191,00	9,00	
7 rue de Bagnères	444 292,00	190 411,00	10,00	
11 rue notre dame de Vergt		54 966,00	2,00	
14 rue notre dAme de Vergt	210 105,00	90 045,00	4,00	
16 Bld Roger Cazenave	91 467,00	39 200,00	2,00	
25 place Marcadal	138 712,00	59 448,00	2,00	
26 rue Maréchal Foch	216 207,00	92 660,00	5,00	
10 rue St anne	75 000,00	28 000,00	5,00	
9 opét° bailleurs privés	1 820 948,00	830 929,00	45,00	2 651 877,00

Bilan Anah

Depuis le lancement du programme Action coeur de ville en 2018, l'Anah a sensiblement accompagné sa mise en œuvre dans les territoires. Ainsi fin 2022 ce sont au total :

- 190 OPAH-RU qui ont été engagées ;
- 183 chefs de projet financés pour 16 M€ ;
- Plus de 181 000 logements financés pour plus d'1 Md€ (y compris MaPrimeRénov').

Pour cette nouvelle phase, l'Anah se positionne dans la continuité de la première phase du programme, afin de permettre aux collectivités de poursuivre leurs actions. L'offre de l'Anah se veut plurielle pour s'adapter autant que possible aux besoins de chaque territoire :

- en recherchant une appropriation toujours plus importante des différents outils et dispositifs mis en place par l'Anah (en particulier VIR-DIIF, mais aussi RHI-THIRORI)
- en mettant l'accent sur la lutte contre l'habitat indigne, l'accompagnement des copropriétés de centre ancien, la lutte contre la vacance des logements et la mobilisation du parc privé à vocation sociale ;
- le tout en réponse aux objectifs d'adaptation au changement climatique et de sobriété énergétique et foncière.

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_01a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de mise en ligne : 19/12/2023

Regard qualitatif des services de l'Etat DREAL Occitanie, DDT-ANAH et Préfecture des Hautes Pyrénées)

Le déploiement d'ACV1 s'est fait concomitamment avec la mise en œuvre d'un programme NPNRU sur les sites de Bel-Air (Tarbes) et de l'Ophite (Lourdes), et également de deux OPAH-RU.

Fin 2021, chaque commune a repris le pilotage opérationnel de leurs projets respectifs, la CATLP conservant son rôle de coordination sur les volets transition écologique, sobriété foncière, mobilité...

Le dédoublement des postes de chefs de projet s'est cependant traduit par une vacance à long terme du poste de Tarbes, malgré les relances de l'État, nuisant certainement à la cohérence globale de l'action.

- L'action de Tarbes s'est focalisée sur des actions opérationnelles et mûres, ce qui a permis l'achèvement de 80 % d'entre elles. Les actions habitat-logement ont connu un véritable succès puisque près de 400 logements ont été rénovés et remis à la location.

En outre, les actions manquent toutefois de cohérence d'ensemble et le volet renaturation devra être accentué.

L'élargissement du périmètre ORT à l'entrée de ville Nord, est cohérent avec le projet de rénovation du FJT, mais la stratégie globale d'intervention manque de cohérence et la question des installations commerciales devra faire l'objet d'une vigilance afin de ne pas concurrencer le commerce de centre-ville.

- Concernant la ville de Lourdes, la commune a préféré une vision plus stratégique en lançant un schéma directeur urbain, d'où un lancement un peu tardif des actions.
Sur le volet logement, 117 opérations ont bénéficié d'un financement ANAH, mais le volet coercitif reste à renforcer.

* Analyse des compléments apportés par l'avenant ACV2 :

Sur Tarbes, Le volet coercitif de lutte contre l'habitat indigne (pilier de l'OPAH-RU en cours d'étude) devra être renforcé sur la période ACV2. Par ailleurs les logements rénovés devront être plus largement accessibles.

Sur Lourdes, ACV2 permettra de hiérarchiser les secteurs d'intervention en priorisant l'hypercentre et en organisant les déplacements centralités-périphérie.

La nécessité de renforcer globalement la gouvernance et le déficit d'opérateurs en matière d'aménagement devront conduire les collectivités à rechercher de nouveaux partenariats.

Conseil Communautaire du jeudi 14 décembre 2023

Délibération n° 2

**BA Téléports et location d'immeubles 2024: autorisation de
mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du
budget primitif**

Date de la convocation : le 8 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Thierry LAVIT
M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
M. Erick BARROUQUERE-THEIL
M. Philippe BAUBAY
M. Francis BORDENAVE
M. Roger-Vincent CALATAYUD
M. Pascal CLAVERIE
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
Mme Andrée DOUBRERE
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
M. Jean-Paul GERBET
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
M. Ange MUR
M. François RODRIGUEZ
M. Guillaume ROSSIC
M. Paul SADER
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Martine SIMON
Mme Lola TOULOUZE
Mme Maryse VERDOUX

M. Guy VERGES
M. Vincent ABADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOURE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
Mme Angélique BERNISSANT
M. Gérard BOUE
M. Serge BOURDETTE
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
M. Christophe CAVAILLES
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christine CONTE
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Jean-François DRON
M. Serge DUCLOS
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Patrick GASCHET
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Ginette HURNÉ-RAOUBET
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE

M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Bruno LARROUX
M. Claude LESGARDS
Mme Francine MATEOS
Mme Sylvie MAZUREK
M. Hervé PALISSE

M. Laurent PENIN
M. Sylvain PERETTO
M. Patrick PEY
M. Robert SUBERCAZES
Mme Régine TOSON
Mme Stéphanie MENUET

Excusés :

M. Fabrice SAYOUS
Mme Evelyne RICART
Mme Christiane ARAGNOU
M. Jean-Marc BOYA
Jean-François CAZAJOUS
M. Joël CAZEDEBAT
Mme Christelle COATRINE
M. Thomas DA COSTA
M. Mohamed DILMI
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ
M. Francis LAFON PUYO
M. Joffrey LESAGE
Mme Catherine MARALDI
M. Philippe MASCLE
M. Yannick BOUBEE donne pouvoir à M.
Emmanuel ALONSO
M. Gérard CLAVE donne pouvoir à M.
Jacques GARROT
Mme Marie-Henriette CABANNE donne
pouvoir à M. Thierry LAVIT
M. Romain GIRAL donne pouvoir à M.
Jean-Paul GERBET

Mme Chantal PAULIEN donne pouvoir à
Mme Christine CONTE
M. Christian ZYTYNSKI donne pouvoir à
Mme Isabelle CHEDEVILLE
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES
M. Jean-Noel CASSOU donne pouvoir à M.
Serge BOURDETTE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à
Mme Lola TOULOUZE
M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à
M. Jean-Louis CRAMPE
Mme Marion MARIN donne pouvoir à M.
David LARRAZABAL
Mme Myriam MENDES donne pouvoir à M.
Pierre LAGONELLE
Mme Marie PLANE donne pouvoir à Mme
Yvette LACAZE
Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir
à M. Jean-Christian PEDEBOY
Mme Virginie SIANI WEMBOU donne
pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE

Absent(s) :

M. Jean BURON
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CAZAUON
M. Jean-Luc DOBIGNARD
M. Christian LABORDE
Mme Cécile PREVOST
M. Eric ABBADIE
M. Lucien BOUZET

M. Yves CARDEILHAC
M. Sébastien CYPRES
M. Henri FATTA
M. Frédéric LAVAL
M. Stéphane NOGUEZ
M. Alain TALBOT
M. Jean-Marie TAPIE

Rapporteur : M. FEGNE

Objet : BA Téléports et location d'immeubles 2024: autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier L1612-1
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-

Adour-Echez, du Montaignu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric
Vu le Débat d'Orientation Budgétaire acté en conseil communautaire le 30 novembre 2023,
Vu le budget 2023 du BA Téléports et location d'immeubles et les décisions modificatives s'y rattachant,

EXPOSE DES MOTIFS :

Contrairement aux années précédentes le budget annexe Téléports et locations d'immeubles ne peut être voté en fin d'année de l'exercice n-1, car nous avons besoin de reprendre le résultat de l'année 2023.

Dans ce cas de figure l'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. ».

Les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget comprenant les budgets supplémentaires et décisions modificatives. En revanche, les crédits de restes à réaliser et les remboursements de la dette doivent être exclus.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de faire application de l'article L1612-1 à hauteur de 125 500 € (502 000 € x 25%) selon la répartition suivante :

	Crédits ouverts au BP 2023	25 %	Avance BP 2024
Chapitre 20			
2031	60 500,00 €	15 125,00 €	15 125,00 €
2033	1 500,00 €	375,00 €	375,00 €
Total	62 000,00 €	15 500,00 €	15 500,00 €
Chapitre 21			
2153	155 000,00 €	38 750,00 €	38 750,00 €
2131	285 000,00 €	71 250,00 €	71 250,00 €
Total	440 000,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €
Total global	502 000,00 €	125 500,00 €	125 500,00 €

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser pour le budget annexe Téléports et locations d'immeubles le Président dans l'attente du vote du budget primitif à l'engager, à la liquider et à mandater des dépenses d'investissement en vertu de l'article L1612-1 du CGCT selon le montant global et la répartition par chapitre définis ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : **19 DEC. 2023**

Publication le : **21 DEC. 2023**

Le Directeur Général des Services,


Jean-Luc Reviller

Le Président, le 15 DEC. 2023


Gérard TRÉMÈGE

Le Secrétaire de séance, le 19 DEC. 2023


Guillaume ROSSIC

Conseil Communautaire du jeudi 14 décembre 2023

Délibération n° 3

Vote et actualisation des Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) dans le cadre du vote du Budget primitif du Budget Principal 2024

Date de la convocation : le 8 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Thierry LAVIT
M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
M. Erick BARROQUERE-THEIL
M. Philippe BAUBAY
M. Francis BORDENAVE
M. Roger-Vincent CALATAYUD
M. Pascal CLAVERIE
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
Mme Andrée DOUBRERE
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
M. Jean-Paul GERBET
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
M. Ange MUR
M. François RODRIGUEZ
M. Guillaume ROSSIC
M. Paul SADER
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Martine SIMON
Mme Lola TOULOUZE
Mme Maryse VERDOUX

M. Guy VERGES
M. Vincent ABADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOURE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
Mme Angélique BERNISSANT
M. Gérard BOUE
M. Serge BOURDETTE
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
M. Christophe CAVAILLES
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christine CONTE
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Jean-François DRON
M. Serge DUCLOS
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Patrick GASCHET
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Ginette Hourné-RAOUBET
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE

M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Bruno LARROUX
M. Claude LESGARDS
Mme Francine MATEOS
Mme Sylvie MAZUREK
M. Hervé PALISSE

M. Laurent PENIN
M. Sylvain PERETTO
M. Patrick PEY
M. Robert SUBERCAZES
Mme Régine TOSON
Mme Stéphanie MENUET

Excusés :

M. Fabrice SAYOUS
Mme Evelyne RICART
Mme Christiane ARAGNOU
M. Jean-Marc BOYA
Jean-François CAZAJOUS
M. Joël CAZEDEBAT
Mme Christelle COATRINE
M. Thomas DA COSTA
M. Mohamed DILMI
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ
M. Francis LAFON PUYO
M. Joffrey LESAGE
Mme Catherine MARALDI
M. Philippe MASCLE
M. Yannick BOUBEE donne pouvoir à M.
Emmanuel ALONSO
M. Gérard CLAVE donne pouvoir à M.
Jacques GARROT
Mme Marie-Henriette CABANNE donne
pouvoir à M. Thierry LAVIT
M. Romain GIRAL donne pouvoir à M.
Jean-Paul GERBET

Mme Chantal PAULIEN donne pouvoir à
Mme Christine CONTE
M. Christian ZYTYNSKI donne pouvoir à
Mme Isabelle CHEDEVILLE
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES
M. Jean-Noel CASSOU donne pouvoir à M.
Serge BOURDETTE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à
Mme Lola TOULOUZE
M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à
M. Jean-Louis CRAMPE
Mme Marion MARIN donne pouvoir à M.
David LARRAZABAL
Mme Myriam MENDES donne pouvoir à M.
Pierre LAGONELLE
Mme Marie PLANE donne pouvoir à Mme
Yvette LACAZE
Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir
à M. Jean-Christian PEDEBOY
Mme Virginie SIANI WEMBOU donne
pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE

Absent(s) :

M. Jean BURON
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Jean-Luc DOBIGNARD
M. Christian LABORDE
Mme Cécile PREVOST
M. Eric ABBADIE
M. Lucien BOUZET

M. Yves CARDEILHAC
M. Sébastien CYPRES
M. Henri FATTA
M. Frédéric LAVAL
M. Stéphane NOGUEZ
M. Alain TALBOT
M. Jean-Marie TAPIE

Rapporteur : M. FEGNE

Objet : Vote et actualisation des Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) dans le cadre du vote du Budget primitif du Budget Principal 2024

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article R2311-1,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,

des communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 28 septembre 2023 relative à l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M.27 à compter du 1^{er} janvier 2024,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) adopté en Conseil communautaire du 30 novembre 2023,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire acté en conseil communautaire le 30 novembre 2023,

EXPOSE DES MOTIFS :

La présente délibération a pour objet, conformément à l'article R 2311-9 du CGCT et au RBF adopté par la CATLP, de réviser les autorisations de programme et crédits de paiement à l'occasion du vote du budget primitif du budget principal 2024.

Cette révision, conformément à l'état détaillé mis en annexe de la présente délibération, se traduit par :

- des modifications des AP existantes, celles-ci peuvent porter sur le montant initial de l'AP, sur sa durée et sur le montant des CP ouverts sur l'exercice budgétaire et les exercices budgétaires suivants,
- la création de nouvelles AP
- et la clôture d'AP

Pour les AP clôturées les motifs sont les suivants :

- **AP 201901 PIC DU JER** : projet initial redimensionné, évalué à un million d'euros inférieur au montant d'ouverture d'une AP soit 2 millions d'euros en vertu du RBF de la CA-TLP.
- **AP 201904 : CONSTRUCTION AIRE D'ACCUEIL GV DE LOURDES** : cette opération a changé d'objet, il ne s'agit plus d'une aire d'accueil mais d'une aire de sédentarisation et l'évaluation du projet est inférieure à 2 millions d'euros.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : d'approuver la révision des AP-CP, conformément à l'état détaillé ci-joint à la présente délibération, relative à l'étape budgétaire du budget primitif du budget principal 2024.


à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : 19 DEC. 2023

Publication le : 21 DEC. 2023

Le Directeur Général des Services,



Jean-Luc Reviller

Le Président, le 15 DEC. 2023



Gérard TRÉMÈGE

Le Secrétaire de séance, le 19 DEC. 2023



Guillaume ROSSIC

ANNEXE : AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL 2024

Type de Programme : INTERVENTION INVESTISSEMENT

Programme	Date de création	Durée	Montant initial total	CP antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	MONTANT RECALE
AP202301 GRAND PROJET FERROVIAIRE DU SUD OUEST (GPSO)	2023	40	12 200 000,00 €			305 000,00 €	305 000,00 €	305 000,00 €	305 000,00 €	305 000,00 €	305 000,00 €	305 000,00 €	305 000,00 €	12 200 000,00 €
AP202302 NPNRU TARBES LOURDES	2020	11	5 000 000,00 €			- €	670 000,00 €	2 040 000,00 €	752 000,00 €	- €	- €	1 974 500,00 €		5 436 500,00 €
AP202303 FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES POUR CATASTROPH	2023	3	500 000,00 €			166 000,00 €	166 000,00 €	168 000,00 €						500 000,00 €
AP202401 FONDS DE CONCOURS COMMUNES 2017/23	2024	3	1 000 000,00 €				500 000,00 €	400 000,00 €	100 000,00 €					1 000 000,00 €
AP202402 FONDS DE CONCOURS COMMUNES 2024	2024	3	500 000,00 €				200 000,00 €	200 000,00 €	100 000,00 €					500 000,00 €
AP2024063 FONDS DE CONCOURS CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE ;	2024	7	3 500 000,00 €				300 000,00 €	500 000,00 €	600 000,00 €	2 000 000,00 €				3 400 000,00 €
AP202404 FONDS DE CONCOURS CONTRAT PLAN ETAT REGION 2021/20	2024	5	1 150 000,00 €				100 000,00 €	200 000,00 €	500 000,00 €	350 000,00 €				1 150 000,00 €
SOUS TOTAL			23 850 000,00 €	- €	- €	471 000,00 €	2 241 000,00 €	3 813 000,00 €	2 357 000,00 €	2 655 000,00 €	305 000,00 €	2 279 500,00 €	305 000,00 €	24 186 500,00 €

Reste 305 000 € par an pour les 32 années restantes soit 9 760 000 €

Type de Programme : PROJET

Programme	AP - Date de création	Durée	Montant total	CP antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	TOTAL
AP201902 SCOT PLH CA TLP DOC D'URBANISME	2020	7	1 807 133,00 €	677 463,83 €	490 734,00 €	433 416,00 €	179 000,00 €	26 519,17 €	- €					1 807 133,00 €
AP2024 PLUIs	2024		2 091 498,00 €				620 935,00 €	190 933,00 €	610 933,00 €	222 899,00 €	222 899,00 €	222 899,00 €		2 091 498,00 €
AP201701 CONSTRUCTION MEDIATHEQUE ARSENAL	2017	10	21 721 000,00 €	53 044,37 €	33 161,96 €	939 448,40 €	1 152 000,00 €	9 230 000,00 €	9 448 000,00 €	865 345,27 €				21 721 000,00 €
AP201903 UNIVERSCIEL	2019	10	16 320 000,00 €	115 201,20 €	11 880,00 €	100 000,00 €	- €	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	3 092 918,80 €	3 000 000,00 €			16 320 000,00 €
AP202101 AUDITORIUM DE LOURDES	2021	8	14 400 000,00 €	108,00 €	45 330,00 €	214 760,00 €	202 000,00 €	2 800 000,00 €	4 000 000,00 €	3 500 000,00 €	3 637 802,00 €			14 400 000,00 €
SOUS TOTAL			56 339 631,00 €	845 817,40 €	581 105,96 €	1 687 624,40 €	2 153 935,00 €	17 247 452,17 €	19 058 933,00 €	7 681 163,07 €	6 860 701,00 €	222 899,00 €		56 339 631,00 €
SOUS GLOBAL			80 189 631,00 €	845 817,40 €	581 105,96 €	2 158 624,40 €	4 394 935,00 €	21 060 452,17 €	21 415 933,00 €	10 336 163,07 €	7 165 701,00 €	2 502 399,00 €	305 000,00 €	80 526 131,00 €

Autorisations de programme clôturées sur 2024

AP201901 PIC DU JER : CENTRE D'ENTRAINEMENT - PHASE 1	2019	10
AP201904 CONSTRUCTION AIRE ACCUEIL GV DE LOURDES	2019	8

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_03a-AU
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Conseil Communautaire du jeudi 14 décembre 2023

Délibération n° 4

Vote du budget primitif du budget principal 2024

Date de la convocation : le 8 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Thierry LAVIT
M. Fabrice SAYOUS
M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNÈRE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
M. Erick BARROUQUERE-THEIL
M. Philippe BAUBAY
M. Francis BORDENAVE
M. Roger-Vincent CALATAYUD
M. Pascal CLAVERIE
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
Mme Andrée DOUBRÈRE
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
M. Jean-Paul GERBET
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
M. Ange MUR
M. François RODRIGUEZ
M. Guillaume ROSSIC
M. Paul SADER
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Martine SIMON
Mme Lola TOULOUZE
Mme Maryse VERDOUX
M. Guy VERGES

M. Vincent ABADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOURE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
Mme Angélique BERNISSANT
M. Gérard BOUE
M. Serge BOURDETTE
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
M. Christophe CAVAILLES
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
Daniel DARRE
M. Jean-François DRON
M. Serge DUCLOS
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Patrick GASCHET
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Ginette HURNÉ-RAOUBET
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Bruno LARROUX

**M. Claude LESGARDS
Mme Francine MATEOS
Mme Sylvie MAZUREK
M. Hervé PALISSE
M. Laurent PENIN**

**M. Sylvain PERETTO
M. Patrick PEY
M. Robert SUBERCAZES
Mme Régine TOSON
Mme Stéphanie MENUET**

Excusés :

**Mme Evelyne RICART
Mme Christiane ARAGNOU
M. Jean-Marc BOYA
Jean-François CAZAJOUS
M. Joël CAZEDEBAT
M. Thomas DA COSTA
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Francis LAFON PUYO
M. Joffrey LESAGE
Mme Catherine MARALDI
M. Philippe MASCLE
M. Yannick BOUBEE donne pouvoir à M.
Emmanuel ALONSO
M. Gérard CLAVE donne pouvoir à M.
Jacques GARROT
Mme Marie-Henriette CABANNE donne
pouvoir à M. Thierry LAVIT
M. Romain GIRAL donne pouvoir à M.
Jean-Paul GERBET
Mme Chantal PAULIEN donne pouvoir à
Mme Christine CONTE**

**M. Christian ZYTYNSKI donne pouvoir à
Mme Isabelle CHEDEVILLE
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES
M. Jean-Noel CASSOU donne pouvoir à M.
Serge BOURDETTE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à
Mme Lola TOULOUZE
M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à
M. Jean-Louis CRAMPE
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne
pouvoir à M. Fabrice SAYOUS
Mme Marion MARIN donne pouvoir à M.
David LARRAZABAL
Mme Myriam MENDES donne pouvoir à M.
Pierre LAGONELLE
Mme Marie PLANE donne pouvoir à Mme
Yvette LACAZE
Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir
à M. Jean-Christian PEDEBOY
Mme Virginie SIANI WEMBOU donne
pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE**

Absent(s) :

**M. Jean BURON
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Jean-Luc DOBIGNARD
M. Christian LABORDE
Mme Cécile PREVOST
M. Eric ABBADIE
M. Lucien BOUZET**

**M. Yves CARDEILHAC
M. Sébastien CYPRES
M. Henri FATTA
M. Frédéric LAVAL
M. Stéphane NOGUEZ
M. Alain TALBOT
M. Jean-Marie TAPIE**

Rapporteur : M. FEGNE

Objet : Vote du budget primitif du budget principal 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4 et les articles L.5216-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 28 septembre 2023 relative à l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M.27 à compter du 1^{er} janvier 2024,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,

des communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire acté en conseil communautaire le 30 novembre 2023,

EXPOSE DES MOTIFS :

Le budget primitif du Budget Principal pour l'exercice 2024, s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à la somme de 108 279 765 € se décomposant ainsi qu'il suit :

La section de FONCTIONNEMENT s'élève à 91 908 480 €.

- Les Recettes : elles se composent principalement des ressources fiscales qui se décomposent elles-mêmes en impôts et taxes (fraction TVA TH et CVAE et FPIC) pour 31 575 000 € et en fiscalité locale (Cotisation Economique Territoriale, IFR, TF, TASCOT, TEOM, et GEMAPI...) pour un montant de 40 528 700 €, de la dotation de compensation des E.P.C.I. pour 8 180 000 €, de la dotation d'intercommunalité pour 3 370 000 €, des produits des services pour 2 585 640 € y compris les remboursements de frais par les communes et autres structures (chapitre 70), de diverses participations (chapitre 74) pour 767 290 €, des allocations compensatrices pour 2 870 000 € (chapitre 74), d'autres produits de gestion (chapitre 75) pour 393 250 € dont les loyers pour l'Espace Public Occitanie et les terrains familiaux et de 1 621 000 € d'opérations d'ordre de section à section (travaux en régie et neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipements versées).

- Les Dépenses : elles se composent principalement de charges à caractère général pour un montant de 8 879 685 €, de 14 586 803 € de charges du personnel, de 38 523 364 € des atténuations de produits comprenant 26 845 000 € d'attribution de compensation et de 11 628 364 € de FNGIR, de 25 148 020 € d'autres charges de gestion courantes comprenant le reversement de la taxe des ordures ménagères, 48 485 € de frais de fonctionnement des groupes d'élus, 357 677 € des charges financières (intérêts – icne), des charges exceptionnelles pour 4 600 € et de 3 600 000 € de dotations aux amortissements. L'autofinancement est de 759 846 €.

La section d'INVESTISSEMENT s'élève à 16 371 285 €.

- Les Recettes : elles se composent principalement des subventions pour 330 343 €, de l'emprunt d'un montant de 10 525 196 €, de 20 000 € d'encaissement de cautions pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, de 910 000 € de FCTVA, de 200 000 € pour des opérations patrimoniales, de 25 900 € de remboursements de prêts par le SIMAJE et le SYMAT, de 3 600 000 € de dotations aux amortissements et de 759 846 € d'autofinancement,

- Les Dépenses : elles se composent principalement des dépenses dites d'équipement pour un montant de 13 177 085 € dont 5 606 000 € de subventions d'équipement à verser, d'études et d'annonces, de travaux et d'acquisitions diverses, du remboursement du capital de la dette à hauteur de 1 353 200 €, de 20 000 € de remboursement de cautions pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, de 200 000 € pour des opérations patrimoniales et 1 621 000 € d'opérations d'ordre de section à section (travaux en régie et neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipements versées).

Le taux de fongibilité proposé pour l'exercice budgétaire 2024 est de 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement, il sera mentionné à la page 5 du document budgétaire.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : d'approuver le Budget Primitif 2024 du Budget Principal et de voter pour cet exercice budgétaire le taux fongibilité à 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement.

à la majorité avec 85 voix pour et 21 abstention(s)

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : **19 DEC. 2023**

Publication le : **21 DEC. 2023**

Le Directeur Général des Services,

Jean-Luc Reviller

Le Président, le 15 DEC. 2023



Gérard TRÉMÈGE

Le Secrétaire de séance, le 19 DEC. 2023



Guillaume ROSSIC

BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET : PRESENTATION DES AP ET CP VOTES

Suite à l'impossibilité de produire cette présentation de manière dématérialisée dans le logiciel de comptabilité CIVIL NET FINANCES, elle est mise en annexe du BP 2024 et fait partie intégrante du document budgétaire afin d'être soumise au vote du Conseil communautaire

Type de Programme : INTERVENTION INVESTISSEMENT

Programme	Date de création	Durée	Montant initial total	CP antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	MONTANT RECALE
AP202301 GRAND PROJET FERROVIAIRE DU SUD OUEST (GPSO)	2023	40	12 200 000,00 €			305 000,00 €	305 000,00 €	305 000,00 €	305 000,00 €	305 000,00 €	305 000,00 €	305 000,00 €	305 000,00 €	12 200 000,00 €
AP202302 NPNRU TARBES LOURDES	2020	11	5 000 000,00 €			- €	670 000,00 €	2 040 000,00 €	752 000,00 €	- €	- €	1 974 500,00 €		5 436 500,00 €
AP202303 FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES POUR CATASTROPH	2023	3	500 000,00 €			166 000,00 €	166 000,00 €	168 000,00 €						500 000,00 €
AP202401 FONDS DE CONCOURS COMMUNES 2017/23	2024	3	1 000 000,00 €				500 000,00 €	400 000,00 €	100 000,00 €					1 000 000,00 €
AP202402 FONDS DE CONCOURS COMMUNES 2024	2024	3	500 000,00 €				200 000,00 €	200 000,00 €	100 000,00 €					500 000,00 €
AP202403 FONDS DE CONCOURS CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 20	2024	7	3 500 000,00 €				300 000,00 €	500 000,00 €	600 000,00 €	2 000 000,00 €				3 400 000,00 €
AP202404 FONDS DE CONCOURS CONTRAT PLAN ETAT REGION 2021/20	2024	5	1 150 000,00 €				100 000,00 €	200 000,00 €	500 000,00 €	350 000,00 €				1 150 000,00 €
SOUS TOTAL			23 850 000,00 €	- €	- €	471 000,00 €	2 241 000,00 €	3 813 000,00 €	2 357 000,00 €	2 655 000,00 €	305 000,00 €	2 279 500,00 €	305 000,00 €	24 186 500,00 €

Reste 305 000 € par an pour les 32 années restantes soit 9 760 000 €

Type de Programme : PROJET

Programme	AP - Date de création	Montant total	CP antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	TOTAL
AP201902 SCOT PLH CA TLP DOC D'URBANISME	2020	7	1 807 133,00 €	677 463,83 €	490 734,00 €	433 416,00 €	179 000,00 €	26 519,17 €	- €				1 807 133,00 €
AP202405 PLUls	2024	6	2 091 498,00 €			620 935,00 €	190 933,00 €	610 933,00 €	222 899,00 €	222 899,00 €	222 899,00 €		2 091 498,00 €
AP201701 CONSTRUCTION MEDIATHEQUE ARSENAL	2017	10	21 721 000,00 €	53 044,37 €	33 161,96 €	939 448,40 €	1 152 000,00 €	9 230 000,00 €	9 448 000,00 €	865 345,27 €			21 721 000,00 €
AP201903 UNIVERSCIEL	2019	10	16 320 000,00 €	115 201,20 €	11 880,00 €	100 000,00 €	- €	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	3 092 918,80 €	3 000 000,00 €		16 320 000,00 €
AP202101 AUDITORIUM DE LOURDES	2021	8	14 400 000,00 €	108,00 €	45 330,00 €	214 760,00 €	202 000,00 €	2 800 000,00 €	4 000 000,00 €	3 500 000,00 €	3 637 802,00 €		14 400 000,00 €
SOUS TOTAL			56 339 631,00 €	845 817,40 €	581 105,96 €	1 687 624,40 €	2 153 935,00 €	17 247 452,17 €	19 058 933,00 €	7 681 163,07 €	6 860 701,00 €	222 899,00 €	56 339 631,00 €
SOUS GLOBAL			80 189 631,00 €	845 817,40 €	581 105,96 €	2 158 624,40 €	4 394 935,00 €	21 060 452,17 €	21 415 933,00 €	10 336 163,07 €	7 165 701,00 €	2 502 399,00 €	80 526 131,00 €

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_04a-AU
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Rapport d'analyse

Identification du flux : 2024- 065020- 963- 00- 01- -2023/12/5-16:50:32
COM AGGLO TARBES LOURDES PYRENEES- BUDGET PRINCIPAL - 2024- Budget Principal

Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)

Pavé d'information(s) :

Information : Vous pouvez utiliser un plan de compte et une présentation de l'exercice précédent pour voter votre budget, dès lors que celui-ci a été voté avant le premier janvier de l'exercice auquel il s'applique.

1 information

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : COM
AGGLO TARBES LOURDES PYRENEES (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20006930000016

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE TARBES

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	34
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	37
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	42

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	45
A1.01 - Opérations non ventilables	48
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	49
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	52
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	53
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	54
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	57
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	60
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	63
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	65
A1.908 - Fonction 8 - Transports	68
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	72
A2.01 - Opérations non ventilables	74
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	75
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	81
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	82
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	83
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	86
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	92
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	95
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	97
A2.938 - Fonction 8 - Transports	100

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	104
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	108
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	109
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	110
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	113
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	163
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	164
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	165
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	168
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	169
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	170
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	171
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	172
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	174

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	128774

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	45279731.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	679.86
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	701.13
3	Dépenses d'équipement brut / population	102.33
4	Encours de dette / population (2) (3)	285.20
5	DGF / population	89.69
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	16.66
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	103.21
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	14.59
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	39.96
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	16 371 285,00	16 371 285,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		16 371 285,00	16 371 285,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	91 908 480,00	91 908 480,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		91 908 480,00	91 908 480,00
TOTAL DU BUDGET (4)		108 279 765,00	108 279 765,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL	0.00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	3 029 320,00	0,00	2 868 155,00	2 868 155,00	2 868 155,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	4 358 000,00	0,00	5 606 000,00	5 606 000,00	5 606 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	2 630 700,00	0,00	4 662 930,00	4 662 930,00	4 662 930,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	1 515 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
Total des dépenses d'équipement		11 533 020,00	0,00	13 177 085,00	13 177 085,00	13 177 085,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 384 000,00	0,00	1 373 200,00	1 373 200,00	1 373 200,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 884 000,00	0,00	1 373 200,00	1 373 200,00	1 373 200,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		13 417 020,00	0,00	14 550 285,00	14 550 285,00	14 550 285,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	1 441 000,00		1 621 000,00	1 621 000,00	1 621 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	300 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 741 000,00		1 821 000,00	1 821 000,00	1 821 000,00

TOTAL	15 158 020,00	0,00	16 371 285,00	16 371 285,00	16 371 285,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 371 285,00
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 062 563,00	0,00	330 343,00	330 343,00	330 343,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	8 523 257,00	0,00	10 525 196,00	10 525 196,00	10 525 196,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		9 585 820,00	0,00	10 855 539,00	10 855 539,00	10 855 539,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 095 000,00	0,00	910 000,00	910 000,00	910 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	50 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	24 480,00	0,00	25 900,00	25 900,00	25 900,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 169 480,00	0,00	955 900,00	955 900,00	955 900,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		10 755 300,00	0,00	11 811 439,00	11 811 439,00	11 811 439,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	702 720,00		759 846,00	759 846,00	759 846,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	3 400 000,00		3 600 000,00	3 600 000,00	3 600 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	300 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 402 720,00		4 559 846,00	4 559 846,00	4 559 846,00

TOTAL	15 158 020,00	0,00	16 371 285,00	16 371 285,00	16 371 285,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 371 285,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	2 738 846,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	7 515 545,00	0,00	8 879 685,00	8 879 685,00	8 879 685,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	13 483 880,00	0,00	14 586 803,00	14 586 803,00	14 586 803,00
014	Atténuations de produits	38 608 364,00	0,00	38 523 364,00	38 523 364,00	38 523 364,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	23 859 173,00	0,00	25 148 020,00	25 148 020,00	25 148 020,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	38 100,00	0,00	48 485,00	48 485,00	48 485,00
Total des dépenses de gestion courante		83 505 062,00	0,00	87 186 357,00	87 186 357,00	87 186 357,00
66	Charges financières	361 653,00	0,00	357 677,00	357 677,00	357 677,00
67	Charges spécifiques (3)	5 600,00	0,00	4 600,00	4 600,00	4 600,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		83 872 315,00	0,00	87 548 634,00	87 548 634,00	87 548 634,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	702 720,00		759 846,00	759 846,00	759 846,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	3 400 000,00		3 600 000,00	3 600 000,00	3 600 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 102 720,00		4 359 846,00	4 359 846,00	4 359 846,00

TOTAL	87 975 035,00	0,00	91 908 480,00	91 908 480,00	91 908 480,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	91 908 480,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 315 200,00	0,00	2 585 640,00	2 585 640,00	2 585 640,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	22 275 000,00	0,00	31 575 000,00	31 575 000,00	31 575 000,00
731	Fiscalité locale	46 664 300,00	0,00	40 528 700,00	40 528 700,00	40 528 700,00
74	Dotations et participations (3)	14 938 020,00	0,00	15 187 290,00	15 187 290,00	15 187 290,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	341 440,00	0,00	393 250,00	393 250,00	393 250,00
Total des recettes de gestion courante		86 548 960,00	0,00	90 284 880,00	90 284 880,00	90 284 880,00
76	Produits financiers	5 075,00	0,00	2 600,00	2 600,00	2 600,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		86 554 035,00	0,00	90 287 480,00	90 287 480,00	90 287 480,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 441 000,00		1 621 000,00	1 621 000,00	1 621 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 441 000,00		1 621 000,00	1 621 000,00	1 621 000,00

TOTAL	87 995 035,00	0,00	91 908 480,00	91 908 480,00	91 908 480,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	91 908 480,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 738 846,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	71 000,00	71 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 373 200,00	0,00	1 373 200,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	2 868 155,00	0,00	2 868 155,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	5 606 000,00	0,00	5 606 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	4 662 930,00	300 000,00	4 962 930,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	40 000,00	0,00	40 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		1 450 000,00	1 450 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		14 550 285,00	1 821 000,00	16 371 285,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 371 285,00
---	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	8 879 685,00		8 879 685,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	14 586 803,00		14 586 803,00
014	Atténuations de produits	38 523 364,00		38 523 364,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	25 148 020,00	0,00	25 148 020,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	48 485,00		48 485,00
66	Charges financières	357 677,00	0,00	357 677,00
67	Charges spécifiques (9)	4 600,00	0,00	4 600,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	3 600 000,00	3 600 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		759 846,00	759 846,00
Dépenses de fonctionnement – Total		87 548 634,00	4 359 846,00	91 908 480,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	91 908 480,00
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	910 000,00	0,00	910 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	330 343,00	0,00	330 343,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	10 545 196,00	0,00	10 545 196,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	200 000,00	200 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	25 900,00	0,00	25 900,00
28	Amortissement des immobilisations		3 600 000,00	3 600 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		759 846,00	759 846,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		11 811 439,00	4 559 846,00	16 371 285,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 371 285,00
---	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	15 000,00		15 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 585 640,00		2 585 640,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		100 000,00	100 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	31 575 000,00		31 575 000,00
731	Fiscalité locale	40 528 700,00		40 528 700,00
74	Dotations et participations (8)	15 187 290,00		15 187 290,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	393 250,00	0,00	393 250,00
76	Produits financiers	2 600,00	0,00	2 600,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	1 521 000,00	1 521 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		90 287 480,00	1 621 000,00	91 908 480,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	91 908 480,00
--	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		15 158 020,00	0,00	0,00	16 371 285,00	16 371 285,00	2 726 000,00	13 645 285,00	16 371 285,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 029 320,00	0,00	0,00	2 868 155,00	2 868 155,00	1 523 000,00	1 345 155,00	2 868 155,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	4 358 000,00	0,00	0,00	5 606 000,00	5 606 000,00	1 203 000,00	4 403 000,00	5 606 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 630 700,00	0,00	0,00	4 662 930,00	4 662 930,00	0,00	4 662 930,00	4 662 930,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 515 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		11 533 020,00	0,00	0,00	13 177 085,00	13 177 085,00	2 726 000,00	10 451 085,00	13 177 085,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 384 000,00	0,00		1 373 200,00	1 373 200,00		1 373 200,00	1 373 200,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 884 000,00	0,00	0,00	1 373 200,00	1 373 200,00	0,00	1 373 200,00	1 373 200,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		13 417 020,00	0,00	0,00	14 550 285,00	14 550 285,00	2 726 000,00	11 824 285,00	14 550 285,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 441 000,00			1 621 000,00	1 621 000,00		1 621 000,00	1 621 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	300 000,00			200 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00
Total des dépenses d'ordre		1 741 000,00			1 821 000,00	1 821 000,00		1 821 000,00	1 821 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	16 371 285,00
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		15 158 020,00	0,00	16 371 285,00	16 371 285,00	16 371 285,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 062 563,00	0,00	330 343,00	330 343,00	330 343,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	8 523 257,00	0,00	10 525 196,00	10 525 196,00	10 525 196,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		9 585 820,00	0,00	10 855 539,00	10 855 539,00	10 855 539,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 095 000,00	0,00	910 000,00	910 000,00	910 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	50 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	24 480,00	0,00	25 900,00	25 900,00	25 900,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 169 480,00	0,00	955 900,00	955 900,00	955 900,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		10 755 300,00	0,00	11 811 439,00	11 811 439,00	11 811 439,00
021	Virement de la section de fonctionnement	702 720,00		759 846,00	759 846,00	759 846,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	3 400 000,00		3 600 000,00	3 600 000,00	3 600 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	300 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des recettes d'ordre		4 402 720,00		4 559 846,00	4 559 846,00	4 559 846,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	16 371 285,00
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

COM AGGLO TARBES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		15 158 020,00	0,00	0,00	16 371 285,00	16 371 285,00	2 726 000,00	13 645 285,00	16 371 285,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 029 320,00	0,00	0,00	2 868 155,00	2 868 155,00	1 523 000,00	1 345 155,00	2 868 155,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	502 000,00	0,00	0,00	342 935,00	342 935,00	112 000,00	230 935,00	342 935,00
2031	Frais d'études	1 794 500,00	0,00	0,00	2 260 000,00	2 260 000,00	1 352 000,00	908 000,00	2 260 000,00
2033	Frais d'insertion	490 220,00	0,00	0,00	104 720,00	104 720,00	59 000,00	45 720,00	104 720,00
2051	Concessions, droits similaires	242 600,00	0,00	0,00	160 500,00	160 500,00	0,00	160 500,00	160 500,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	4 358 000,00	0,00	0,00	5 606 000,00	5 606 000,00	1 203 000,00	4 403 000,00	5 606 000,00
204123	Subv.Régions : Projet infrastructure	305 000,00	0,00	0,00	305 000,00	305 000,00	305 000,00	0,00	305 000,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	770 000,00	0,00	0,00	1 486 000,00	1 486 000,00	166 000,00	1 320 000,00	1 486 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	2 075 000,00	0,00	0,00	2 395 000,00	2 395 000,00	670 000,00	1 725 000,00	2 395 000,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	220 000,00	0,00	0,00	215 000,00	215 000,00	0,00	215 000,00	215 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	185 000,00	0,00	0,00	462 000,00	462 000,00	62 000,00	400 000,00	462 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	750 000,00	0,00	0,00	690 000,00	690 000,00	0,00	690 000,00	690 000,00
2046	Attributions compensation investissement	53 000,00	0,00	0,00	53 000,00	53 000,00	0,00	53 000,00	53 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 630 700,00	0,00	0,00	4 662 930,00	4 662 930,00	0,00	4 662 930,00	4 662 930,00
2111	Terrains nus	55 000,00	0,00	0,00	270 000,00	270 000,00	0,00	270 000,00	270 000,00
2128	Autres agencements et aménagement	225 500,00	0,00	0,00	442 000,00	442 000,00	0,00	442 000,00	442 000,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00	0,00	224 000,00	224 000,00	0,00	224 000,00	224 000,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	182 500,00	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00
21318	Autres bâtiments publics	195 000,00	0,00	0,00	195 000,00	195 000,00	0,00	195 000,00	195 000,00
2138	Autres constructions	225 000,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	142 700,00	0,00	0,00	267 130,00	267 130,00	0,00	267 130,00	267 130,00
21728	Autres agencements (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	286 000,00	286 000,00	0,00	286 000,00	286 000,00
217314	Bâtiments culturels et sportifs	852 100,00	0,00	0,00	318 200,00	318 200,00	0,00	318 200,00	318 200,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	230 000,00	0,00	0,00	568 000,00	568 000,00	0,00	568 000,00	568 000,00
21738	Autres constructions (mise à dispo)	41 500,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00

COM AGGLO TARDES Lourdes Pyrenees - Budget Principal - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
21752	Installations de voirie (mise à dispo)	30 000,00	0,00		1 075 000,00	1 075 000,00	0,00	1 075 000,00	1 075 000,00
217828	Autres matériels de transport (mad)	0,00	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
217848	Autres matériels bureau, mobiliers (mad)	0,00	0,00		28 000,00	28 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00		116 000,00	116 000,00	0,00	116 000,00	116 000,00
21838	Autre matériel informatique	139 700,00	0,00		215 500,00	215 500,00	0,00	215 500,00	215 500,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	222 100,00	0,00		137 800,00	137 800,00	0,00	137 800,00	137 800,00
2188	Autres immobilisations corporelles	89 600,00	0,00		123 300,00	123 300,00	0,00	123 300,00	123 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 515 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
2313	Constructions	1 070 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	200 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	245 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		11 533 020,00	0,00	0,00	13 177 085,00	13 177 085,00	2 726 000,00	10 451 085,00	13 177 085,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 384 000,00	0,00		1 373 200,00	1 373 200,00		1 373 200,00	1 373 200,00
1641	Emprunts en euros	1 334 000,00	0,00		1 353 200,00	1 353 200,00		1 353 200,00	1 353 200,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	50 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276358	Créance Autres groupements	500 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 884 000,00	0,00	0,00	1 373 200,00	1 373 200,00	0,00	1 373 200,00	1 373 200,00

COM AGGLO TARBES Lourdes Pyrenees - Budget Principal - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		13 417 020,00	0,00	0,00	14 550 285,00	14 550 285,00	2 726 000,00	11 824 285,00	14 550 285,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	1 441 000,00			1 621 000,00	1 621 000,00		1 621 000,00	1 621 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	1 321 000,00			1 521 000,00	1 521 000,00		1 521 000,00	1 521 000,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	21 000,00			21 000,00	21 000,00		21 000,00	21 000,00
13912	Subv. transf. Régions	30 000,00			30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	20 000,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
198	Neutralisation des amortissements	1 250 000,00			1 450 000,00	1 450 000,00		1 450 000,00	1 450 000,00
	Charges transférées (7)	120 000,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
2138	Autres constructions	120 000,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	300 000,00			200 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00
21318	Autres bâtiments publics	100 000,00			200 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00
2313	Constructions	200 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 741 000,00			1 821 000,00	1 821 000,00		1 821 000,00	1 821 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		15 158 020,00	0,00	16 371 285,00	16 371 285,00	16 371 285,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 062 563,00	0,00	330 343,00	330 343,00	330 343,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	670 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	226 343,00	0,00	226 343,00	226 343,00	226 343,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	31 220,00	0,00	104 000,00	104 000,00	104 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	8 523 257,00	0,00	10 525 196,00	10 525 196,00	10 525 196,00
1641	Emprunts en euros	8 523 257,00	0,00	10 525 196,00	10 525 196,00	10 525 196,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		9 585 820,00	0,00	10 855 539,00	10 855 539,00	10 855 539,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 095 000,00	0,00	910 000,00	910 000,00	910 000,00
10222	FCTVA	1 095 000,00	0,00	910 000,00	910 000,00	910 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	50 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	50 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	24 480,00	0,00	25 900,00	25 900,00	25 900,00
276358	Créance Autres groupements	24 480,00	0,00	25 900,00	25 900,00	25 900,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 169 480,00	0,00	955 900,00	955 900,00	955 900,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		10 755 300,00	0,00	11 811 439,00	11 811 439,00	11 811 439,00
021	Virement de la section de fonctionnement	702 720,00		759 846,00	759 846,00	759 846,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	3 400 000,00		3 600 000,00	3 600 000,00	3 600 000,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	150 000,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
28031	Frais d'études	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	0,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	50 000,00		39 000,00	39 000,00	39 000,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	10 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	600 000,00		590 000,00	590 000,00	590 000,00
28041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	20 000,00		0,00	0,00	0,00

COM AGGLO TARBES Lourdes Pyrenees - Budget Principal - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	35 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
280415332	ADM : Bâtiments, installations	800,00		273 000,00	273 000,00	273 000,00
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	30 000,00		0,00	0,00	0,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	25 000,00		0,00	0,00	0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	29 000,00		0,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	340 000,00		160 000,00	160 000,00	160 000,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	430 000,00		330 000,00	330 000,00	330 000,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	450 000,00		490 000,00	490 000,00	490 000,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	35 000,00		270 000,00	270 000,00	270 000,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	190 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	130 000,00		90 000,00	90 000,00	90 000,00
28046	Attributions compensation investissement	3 500,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	95 000,00		120 000,00	120 000,00	120 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 600,00		16 000,00	16 000,00	16 000,00
28128	Autres aménagements de terrains	3 000,00		1 600,00	1 600,00	1 600,00
281318	Autres bâtiments publics	100 000,00		90 000,00	90 000,00	90 000,00
281328	Autres bâtiments privés	0,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
28138	Autres constructions	6 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
281533	Réseaux câblés	4 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
281534	Réseaux d'électrification	0,00		11 000,00	11 000,00	11 000,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	1 500,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
2815731	Matériel roulant	15 000,00		13 000,00	13 000,00	13 000,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	140 000,00		115 000,00	115 000,00	115 000,00
281752	Installations de voirie (m. à dispo)	1 600,00		1 700,00	1 700,00	1 700,00
281758	Autres inst.,matériel,outil. techniques	90 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
2817828	Autres matériels transport (m. à dispo)	5 000,00		3 200,00	3 200,00	3 200,00
2817838	Autre matériel informatique (m. à dispo)	25 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
2817848	Autres matériels de bureau et mobiliers	20 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	50 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
281828	Autres matériels de transport	130 000,00		120 000,00	120 000,00	120 000,00
281838	Autre matériel informatique	100 000,00		80 000,00	80 000,00	80 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	14 000,00		18 000,00	18 000,00	18 000,00
28188	Autres immo. corporelles	60 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	300 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
2031	Frais d'études	100 000,00		180 000,00	180 000,00	180 000,00
2033	Frais d'insertion	100 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	100 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		4 402 720,00		4 559 846,00	4 559 846,00	4 559 846,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		87 975 035,00	0,00	0,00	91 908 480,00	91 908 480,00	0,00	91 908 480,00	91 908 480,00
011	Charges à caractère général (3)	7 515 545,00	0,00	0,00	8 879 685,00	8 879 685,00	0,00	8 879 685,00	8 879 685,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	13 483 880,00	0,00		14 586 803,00	14 586 803,00		14 586 803,00	14 586 803,00
014	Atténuations de produits	38 608 364,00	0,00		38 523 364,00	38 523 364,00		38 523 364,00	38 523 364,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	23 859 173,00	0,00	0,00	25 148 020,00	25 148 020,00	0,00	25 148 020,00	25 148 020,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	38 100,00	0,00		48 485,00	48 485,00		48 485,00	48 485,00
Total des dépenses de gestion des services		83 505 062,00	0,00	0,00	87 186 357,00	87 186 357,00	0,00	87 186 357,00	87 186 357,00
66	Charges financières	361 653,00	0,00		357 677,00	357 677,00		357 677,00	357 677,00
67	Charges spécifiques (3)	5 600,00	0,00		4 600,00	4 600,00		4 600,00	4 600,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		367 253,00	0,00	0,00	362 277,00	362 277,00		362 277,00	362 277,00
Total des dépenses réelles		83 872 315,00	0,00	0,00	87 548 634,00	87 548 634,00	0,00	87 548 634,00	87 548 634,00
023	Virement à la section d'investissement	702 720,00			759 846,00	759 846,00		759 846,00	759 846,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	3 400 000,00			3 600 000,00	3 600 000,00		3 600 000,00	3 600 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		4 102 720,00			4 359 846,00	4 359 846,00		4 359 846,00	4 359 846,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	91 908 480,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

COM AGGLO TARBES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		87 995 035,00	0,00	91 908 480,00	91 908 480,00	91 908 480,00
013	Atténuations de charges (2)	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 315 200,00	0,00	2 585 640,00	2 585 640,00	2 585 640,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	22 275 000,00	0,00	31 575 000,00	31 575 000,00	31 575 000,00
731	Fiscalité locale	46 664 300,00	0,00	40 528 700,00	40 528 700,00	40 528 700,00
74	Dotations et participations (2)	14 938 020,00	0,00	15 187 290,00	15 187 290,00	15 187 290,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	341 440,00	0,00	393 250,00	393 250,00	393 250,00
Total des recettes de gestion des services		86 548 960,00	0,00	90 284 880,00	90 284 880,00	90 284 880,00
76	Produits financiers	5 075,00	0,00	2 600,00	2 600,00	2 600,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		5 075,00	0,00	2 600,00	2 600,00	2 600,00
Total des recettes réelles		86 554 035,00	0,00	90 287 480,00	90 287 480,00	90 287 480,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	1 441 000,00	0,00	1 621 000,00	1 621 000,00	1 621 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 441 000,00	0,00	1 621 000,00	1 621 000,00	1 621 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	91 908 480,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		87 975 035,00	0,00	0,00	91 908 480,00	91 908 480,00	0,00	91 908 480,00	91 908 480,00
011	Charges à caractère général (4)	7 515 545,00	0,00	0,00	8 879 685,00	8 879 685,00	0,00	8 879 685,00	8 879 685,00
60611	Eau et assainissement	215 650,00	0,00		218 400,00	218 400,00	0,00	218 400,00	218 400,00
60612	Energie - Electricité	2 087 650,00	0,00		2 325 200,00	2 325 200,00	0,00	2 325 200,00	2 325 200,00
60622	Carburants	75 400,00	0,00		91 600,00	91 600,00	0,00	91 600,00	91 600,00
60623	Alimentation	15 570,00	0,00		17 100,00	17 100,00	0,00	17 100,00	17 100,00
60628	Autres fournitures non stockées	6 600,00	0,00		2 150,00	2 150,00	0,00	2 150,00	2 150,00
60631	Fournitures d'entretien	39 800,00	0,00		41 800,00	41 800,00	0,00	41 800,00	41 800,00
60632	Fournitures de petit équipement	293 760,00	0,00		265 210,00	265 210,00	0,00	265 210,00	265 210,00
60636	Habillement et vêtements de travail	30 250,00	0,00		35 650,00	35 650,00	0,00	35 650,00	35 650,00
6064	Fournitures administratives	34 150,00	0,00		39 150,00	39 150,00	0,00	39 150,00	39 150,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	242 800,00	0,00		245 500,00	245 500,00	0,00	245 500,00	245 500,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00		4 750,00	4 750,00	0,00	4 750,00	4 750,00
6068	Autres matières et fournitures	144 100,00	0,00		211 700,00	211 700,00	0,00	211 700,00	211 700,00
611	Contrats de prestations de services	917 780,00	0,00		1 490 500,00	1 490 500,00	0,00	1 490 500,00	1 490 500,00
6132	Locations immobilières	25 000,00	0,00		15 700,00	15 700,00	0,00	15 700,00	15 700,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		1 300,00	1 300,00	0,00	1 300,00	1 300,00
61358	Autres	48 880,00	0,00		18 350,00	18 350,00	0,00	18 350,00	18 350,00
614	Charges locatives et de copropriété	2 800,00	0,00		2 800,00	2 800,00	0,00	2 800,00	2 800,00
61521	Entretien terrains	232 000,00	0,00		257 400,00	257 400,00	0,00	257 400,00	257 400,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	158 200,00	0,00		328 700,00	328 700,00	0,00	328 700,00	328 700,00
615231	Entretien, réparations voiries	50 000,00	0,00		176 400,00	176 400,00	0,00	176 400,00	176 400,00
615232	Entretien, réparations réseaux	83 300,00	0,00		36 500,00	36 500,00	0,00	36 500,00	36 500,00
61551	Entretien matériel roulant	60 000,00	0,00		62 500,00	62 500,00	0,00	62 500,00	62 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	69 700,00	0,00		65 700,00	65 700,00	0,00	65 700,00	65 700,00
6156	Maintenance	326 050,00	0,00		465 730,00	465 730,00	0,00	465 730,00	465 730,00
6161	Multirisques	120 580,00	0,00		160 580,00	160 580,00	0,00	160 580,00	160 580,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	6 000,00	0,00		75 000,00	75 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00
617	Etudes et recherches	99 000,00	0,00		187 200,00	187 200,00	0,00	187 200,00	187 200,00
6182	Documentation générale et technique	51 500,00	0,00		47 500,00	47 500,00	0,00	47 500,00	47 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	64 000,00	0,00		68 000,00	68 000,00	0,00	68 000,00	68 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	249 810,00	0,00		280 960,00	280 960,00	0,00	280 960,00	280 960,00

COM AGGLO TARBES Lourdes Pyrenees - Budget Principal - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
62268	Autres honoraires, conseils	14 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	46 500,00	0,00		57 500,00	57 500,00	0,00	57 500,00	57 500,00
6228	Divers	16 500,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6231	Annonces et insertions	142 400,00	0,00		118 200,00	118 200,00	0,00	118 200,00	118 200,00
6232	Fêtes et cérémonies	3 750,00	0,00		1 950,00	1 950,00	0,00	1 950,00	1 950,00
6233	Foires et expositions	17 000,00	0,00		15 500,00	15 500,00	0,00	15 500,00	15 500,00
6234	Réceptions	57 445,00	0,00		50 635,00	50 635,00	0,00	50 635,00	50 635,00
6236	Catalogues et imprimés	89 000,00	0,00		95 200,00	95 200,00	0,00	95 200,00	95 200,00
6238	Divers	452 560,00	0,00		344 980,00	344 980,00	0,00	344 980,00	344 980,00
6247	Transports collectifs	17 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	41 550,00	0,00		37 950,00	37 950,00	0,00	37 950,00	37 950,00
6261	Frais d'affranchissement	30 600,00	0,00		32 600,00	32 600,00	0,00	32 600,00	32 600,00
6262	Frais de télécommunications	115 600,00	0,00		121 230,00	121 230,00	0,00	121 230,00	121 230,00
627	Services bancaires et assimilés	1 500,00	0,00		1 100,00	1 100,00	0,00	1 100,00	1 100,00
6281	Concours divers (cotisations)	79 010,00	0,00		88 910,00	88 910,00	0,00	88 910,00	88 910,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	186 400,00	0,00		176 700,00	176 700,00	0,00	176 700,00	176 700,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	324 750,00	0,00		310 700,00	310 700,00	0,00	310 700,00	310 700,00
62878	Remb. frais à des tiers	12 500,00	0,00		8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00
6288	Autres services extérieurs	10 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
63512	Taxes foncières	17 200,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6358	Autres droits	1 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	87 950,00	0,00		100 500,00	100 500,00	0,00	100 500,00	100 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	13 483 880,00	0,00		14 586 803,00	14 586 803,00		14 586 803,00	14 586 803,00
6217	Personnel affecté par la commune du GFP	63 615,00	0,00		59 265,00	59 265,00		59 265,00	59 265,00
6218	Autre personnel extérieur	10 850,00	0,00		13 500,00	13 500,00		13 500,00	13 500,00
6331	Versement mobilité	83 893,00	0,00		87 750,00	87 750,00		87 750,00	87 750,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	40 188,00	0,00		41 791,00	41 791,00		41 791,00	41 791,00
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	235,00	0,00		51,00	51,00		51,00	51,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	164 596,00	0,00		176 125,00	176 125,00		176 125,00	176 125,00
64111	Rémunération principale titulaires	6 205 716,00	0,00		6 522 498,00	6 522 498,00		6 522 498,00	6 522 498,00
64112	SFT, indemnité de résidence	110 487,00	0,00		56 920,00	56 920,00		56 920,00	56 920,00
64113	NBI	0,00	0,00		58 584,00	58 584,00		58 584,00	58 584,00
64118	Autres indemnités	1 108 687,00	0,00		1 276 226,00	1 276 226,00		1 276 226,00	1 276 226,00
64131	Rémunérations	1 831 729,00	0,00		2 248 587,00	2 248 587,00		2 248 587,00	2 248 587,00

COM AGGLO TARBES Lourdes Pyrenees - Budget Principal - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		7 337,00	7 337,00		7 337,00	7 337,00
64138	Primes et autres indemnités	34 192,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 408 432,00	0,00		1 625 683,00	1 625 683,00		1 625 683,00	1 625 683,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 849 973,00	0,00		2 116 790,00	2 116 790,00		2 116 790,00	2 116 790,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	87 396,00	0,00		85 319,00	85 319,00		85 319,00	85 319,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	132 992,00	0,00		29 681,00	29 681,00		29 681,00	29 681,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	28 000,00	0,00		28 000,00	28 000,00		28 000,00	28 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	185 512,00	0,00		25 688,00	25 688,00		25 688,00	25 688,00
64731	Allocations chômage versées directement	187,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	0,00		65 000,00	65 000,00		65 000,00	65 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	70 200,00	0,00		50 008,00	50 008,00		50 008,00	50 008,00
6478	Autres charges sociales diverses	7 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	60 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00		12 000,00	12 000,00
014	Atténuations de produits	38 608 364,00	0,00		38 523 364,00	38 523 364,00		38 523 364,00	38 523 364,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	30 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
739211	Attribution de compensation	26 950 000,00	0,00		26 845 000,00	26 845 000,00		26 845 000,00	26 845 000,00
739221	FNGIR	11 628 364,00	0,00		11 628 364,00	11 628 364,00		11 628 364,00	11 628 364,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	23 859 173,00	0,00	0,00	25 148 020,00	25 148 020,00	0,00	25 148 020,00	25 148 020,00
65311	Indemnités de fonction	877 000,00	0,00		907 570,00	907 570,00	0,00	907 570,00	907 570,00
65312	Frais de mission et de déplacement	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65313	Cotisations de retraite	45 000,00	0,00		43 220,00	43 220,00	0,00	43 220,00	43 220,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	173 000,00	0,00		177 450,00	177 450,00	0,00	177 450,00	177 450,00
65315	Formation	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6553	Service d'incendie	540 000,00	0,00		600 000,00	600 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00
65568	Autres contributions	20 144 300,00	0,00		20 907 000,00	20 907 000,00	0,00	20 907 000,00	20 907 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	260 000,00	0,00		300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00
65733	Subv. fonct. départements	43 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
657363	Subv. fonct. étab. à caract. adm.	449 023,00	0,00		606 720,00	606 720,00	0,00	606 720,00	606 720,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	50 000,00	0,00		55 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	30 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	1 012 900,00	0,00		1 198 560,00	1 198 560,00	0,00	1 198 560,00	1 198 560,00

COM AGGLO TARBES Lourdes Pyrenees - Budget Principal - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	196 950,00	0,00		24 100,00	24 100,00	0,00	24 100,00	24 100,00
65818	Autres	4 000,00	0,00		219 400,00	219 400,00	0,00	219 400,00	219 400,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6584	Amendes fiscales et pénales	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65888	Autres	10 500,00	0,00		10 500,00	10 500,00	0,00	10 500,00	10 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	38 100,00	0,00		48 485,00	48 485,00		48 485,00	48 485,00
65861	Frais de personnel	33 100,00	0,00		45 485,00	45 485,00		45 485,00	45 485,00
65862	Matériel, équipement et fournitures	5 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
Total des dépenses de gestion des services		83 505 062,00	0,00	0,00	87 186 357,00	87 186 357,00	0,00	87 186 357,00	87 186 357,00
66	Charges financières	361 653,00	0,00		357 677,00	357 677,00		357 677,00	357 677,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	367 600,00	0,00		365 000,00	365 000,00		365 000,00	365 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-5 947,00	0,00		-7 323,00	-7 323,00		-7 323,00	-7 323,00
67	Charges spécifiques (4)	5 600,00	0,00		4 600,00	4 600,00		4 600,00	4 600,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 600,00	0,00		4 600,00	4 600,00		4 600,00	4 600,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		367 253,00	0,00	0,00	362 277,00	362 277,00		362 277,00	362 277,00
Total des dépenses réelles		83 872 315,00	0,00	0,00	87 548 634,00	87 548 634,00	0,00	87 548 634,00	87 548 634,00
023	Virement à la section d'investissement	702 720,00			759 846,00	759 846,00		759 846,00	759 846,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	3 400 000,00			3 600 000,00	3 600 000,00		3 600 000,00	3 600 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	3 400 000,00			3 600 000,00	3 600 000,00		3 600 000,00	3 600 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		4 102 720,00			4 359 846,00	4 359 846,00		4 359 846,00	4 359 846,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	48 300,24
Montant des ICNE de l'exercice N-1	55 624,02
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-7 323,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		87 995 035,00	0,00	91 908 480,00	91 908 480,00	91 908 480,00
013	Atténuations de charges (3)	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 315 200,00	0,00	2 585 640,00	2 585 640,00	2 585 640,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	17 540,00	17 540,00	17 540,00
7062	Redevances services à caractère culturel	220 000,00	0,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
70631	Redevances services à caractère sportif	510 200,00	0,00	497 000,00	497 000,00	497 000,00
70682	Location de compteurs	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
70688	Autres prestations de services	4 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	0,00	0,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00
7078	Autres marchandises	13 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
70841	Mise à dispo personnel BA,régie	451 500,00	0,00	505 000,00	505 000,00	505 000,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	30 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00	32 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	80 000,00	0,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	832 000,00	0,00	1 062 000,00	1 062 000,00	1 062 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	73 100,00	0,00	78 100,00	78 100,00	78 100,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	22 275 000,00	0,00	31 575 000,00	31 575 000,00	31 575 000,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	1 155 000,00	0,00	1 155 000,00	1 155 000,00	1 155 000,00
7323	Revers. pré. / jeux et paris hippiques	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
7328	Autres fiscalités reversées	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	21 100 000,00	0,00	23 200 000,00	23 200 000,00	23 200 000,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	0,00	0,00	7 200 000,00	7 200 000,00	7 200 000,00
731	Fiscalité locale	46 664 300,00	0,00	40 528 700,00	40 528 700,00	40 528 700,00
73111	Impôts directs locaux	17 031 000,00	0,00	16 835 000,00	16 835 000,00	16 835 000,00
73112	Cotisation sur la VAE	6 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	2 100 000,00	0,00	2 300 000,00	2 300 000,00	2 300 000,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	625 000,00	0,00	670 000,00	670 000,00	670 000,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	19 168 300,00	0,00	19 833 700,00	19 833 700,00	19 833 700,00
73136	Taxe gest° milieux aqua, prévent° inond	840 000,00	0,00	890 000,00	890 000,00	890 000,00
74	Dotations et participations (3)	14 938 020,00	0,00	15 187 290,00	15 187 290,00	15 187 290,00
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	3 370 000,00	0,00	3 370 000,00	3 370 000,00	3 370 000,00
741126	Dotation de compensation des EPCI	8 180 000,00	0,00	8 180 000,00	8 180 000,00	8 180 000,00
744	FCTVA	8 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
74718	Autres participations Etat	317 200,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00

COM AGGLO TARBES Lourdes Pyrenees - Budget Principal - BP - 2024

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
7472	Participation régions	25 000,00	0,00	13 500,00	13 500,00	13 500,00
7473	Participation départements	142 120,00	0,00	146 090,00	146 090,00	146 090,00
747888	Autres	225 700,00	0,00	347 700,00	347 700,00	347 700,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	2 600 000,00	0,00	2 800 000,00	2 800 000,00	2 800 000,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	341 440,00	0,00	393 250,00	393 250,00	393 250,00
752	Revenus des immeubles	311 440,00	0,00	357 650,00	357 650,00	357 650,00
75888	Autres	30 000,00	0,00	35 600,00	35 600,00	35 600,00
Total des recettes de gestion des services		86 548 960,00	0,00	90 284 880,00	90 284 880,00	90 284 880,00
76	Produits financiers	5 075,00	0,00	2 600,00	2 600,00	2 600,00
76238	Remb. Int. emprunts transf. autres tiers	5 075,00	0,00	2 600,00	2 600,00	2 600,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		86 554 035,00	0,00	90 287 480,00	90 287 480,00	90 287 480,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 441 000,00		1 621 000,00	1 621 000,00	1 621 000,00
722	Immobilisations corporelles	120 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
77681	Neutralisation des amortissements	1 250 000,00		1 450 000,00	1 450 000,00	1 450 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte resultat	71 000,00		71 000,00	71 000,00	71 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 441 000,00		1 621 000,00	1 621 000,00	1 621 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	3 268 000,00	0,00	0,00	0,00	3 091 920,00	160 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 353 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	168 000,00	0,00	0,00	0,00	1 762 720,00	15 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 203 000,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	503 800,00	0,00	0,00	0,00	1 189 200,00	145 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		910 000,00	10 777 439,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	910 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	226 343,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	10 525 196,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	25 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		4 449 435,00	465 000,00	1 222 930,00	1 893 000,00		14 550 285,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	20 000,00	0,00	0,00	0,00		1 373 200,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	692 435,00	0,00	42 000,00	188 000,00		2 868 155,00
204	Subventions d'équipement versées	1 382 000,00	465 000,00	711 000,00	1 705 000,00		5 606 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 355 000,00	0,00	469 930,00	0,00		4 662 930,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		40 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		20 000,00	0,00	84 000,00	0,00		11 811 439,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		910 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	84 000,00	0,00		330 343,00
16	Emprunts et dettes assimilées	20 000,00	0,00	0,00	0,00		10 545 196,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		25 900,00

COM AGGLO TARBES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	910 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	910 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		2 101 000,00	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des états financiers	1 353 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	38 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	53 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	120 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	234 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	262 800,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		10 777 439,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	226 343,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des états financiers	10 525 196,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	25 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des états financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des états financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	1 150 000,00	0,00	3 268 000,00
164	Emprunts auprès des étés financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 353 200,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	1 150 000,00	0,00	1 203 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	269 800,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 777 439,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	226 343,00
164	Emprunts auprès des étés financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 525 196,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 900,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211	212	213	221	222	223
			Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	386 220,00	0,00	1 334 300,00	0,00	0,00	0,00	342 000,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	52 220,00	0,00	1 232 000,00	0,00	0,00	0,00	202 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	225 000,00	0,00	53 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	109 000,00	0,00	48 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	526 400,00	0,00	503 000,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	183 000,00	0,00	63 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	30 500,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	70 000,00	0,00	280 000,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	99 200,00	0,00	140 000,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	114 700,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	29 000,00	0,00	20 000,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 091 920,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 732 220,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 500,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	239 200,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	393 200,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 800,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 965 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	282 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 643 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	920 000,00	0,00	749 500,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 500,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	920 000,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	442 000,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	814 935,00	0,00	4 449 435,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	342 935,00	0,00	342 935,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	349 500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	462 000,00	0,00	1 382 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	442 000,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 643 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	465 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	465 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		463 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
213	Constructions	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	19 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	286 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
218	Autres immobilisations corporelles	116 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		84 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	84 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	325 000,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	325 000,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel, risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	434 000,00	1 222 930,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	42 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	386 000,00	711 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	27 930,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	286 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400 000,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400 000,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	305 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	188 000,00	0,00	1 893 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	188 000,00	0,00	188 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	305 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 705 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		10 000,00	46 585 293,00	0,00	600 000,00	25 000,00	13 048 225,00	171 350,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 660 660,00	0,00	0,00	0,00	3 889 545,00	171 350,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	3 695 647,00	0,00	0,00	0,00	8 512 280,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	38 523 364,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00	2 296 460,00	0,00	600 000,00	25 000,00	645 800,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	48 485,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	357 677,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		40 000,00	85 994 400,00	0,00	0,00	0,00	1 080 240,00	280 000,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	356 100,00	0,00	0,00	0,00	823 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	31 555 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	39 638 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	10 000,00	14 420 000,00	0,00	0,00	0,00	226 790,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	10 450,00	280 000,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	2 966 824,00	1 220 265,00	22 548 903,00	372 774,00		87 548 634,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 873 880,00	224 700,00	1 059 550,00	0,00		8 879 685,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	646 884,00	475 565,00	883 653,00	372 774,00		14 586 803,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		38 523 364,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	445 060,00	520 000,00	20 605 700,00	0,00		25 148 020,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		48 485,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		357 677,00
67	Charges spécifiques	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00		4 600,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	530 000,00	36 300,00	1 976 540,00	350 000,00		90 287 480,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		15 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	81 000,00	0,00	975 540,00	350 000,00		2 585 640,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		31 575 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	890 000,00	0,00		40 528 700,00
74	Dotations et participations	0,00	383 200,00	36 300,00	111 000,00	0,00		15 187 290,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	65 800,00	0,00	0,00	0,00		393 250,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 600,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	
DEPENSES			10 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables		10 000,00
RECETTES			40 000,00
744	FCTVA		10 000,00
758	Produits divers de gestion courante		30 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		46 024 293,00	0,00	561 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	272 200,00	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	61 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	3 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	336 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	128 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	37 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	31 500,00	0,00	413 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	8 700,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	78 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	82 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	66 827,00	0,00	3 684,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	2 427 448,00	0,00	101 302,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	892 722,00	0,00	39 014,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	115 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	1 138 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	345 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	641 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	217 985,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	357 677,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	38 523 364,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		85 994 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	356 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	39 638 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	1 155 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
735	Fraction de TVA	30 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741	D.G.F.	11 550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	2 870 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
762	Produits autres immo. financières	2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
735	Fraction de TVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741	D.G.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
762	Produits autres immo. financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 585 293,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	273 300,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 250,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	336 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 860,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 650,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	445 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 100,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 550,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 511,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 528 750,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	931 736,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 138 240,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	345 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	641 720,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	219 985,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	357 677,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 523 364,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 994 400,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	356 100,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 638 700,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 155 000,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
735	Fraction de TVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 400 000,00
741	D.G.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 550 000,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 870 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
762	Produits autres immo. financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00	600 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00	600 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211	212	213	221	222	223
			Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
	DEPENSES	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	4 120 583,00	0,00	3 200 489,00	0,00	0,00	0,00	522 000,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	132 860,00	0,00	444 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	68 570,00	0,00	16 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	15 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	111 100,00	0,00	142 370,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	580,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	13 450,00	0,00	28 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	4 500,00	0,00	10 615,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	30 265,00	0,00	43 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	9 250,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	16 400,00	0,00	29 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	67 810,00	0,00	63 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	81 057,00	0,00	48 823,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	2 462 106,00	0,00	1 673 568,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	1 004 877,00	0,00	648 933,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	8,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	522 000,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	20 800,00	0,00	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	463 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	215 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	225 290,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	4 474 833,00	0,00	730 320,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	1 742 600,00	0,00	202 250,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	1 600,00	0,00	1 700,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	3 000,00	0,00	4 000,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	244 070,00	0,00	160 890,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	11 600,00	0,00	3 400,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	800,00	0,00	200,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	14 650,00	0,00	9 900,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	82 500,00	0,00	54 500,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	52 839,00	0,00	4 057,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	1 657 233,00	0,00	148 376,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	651 241,00	0,00	64 047,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	584 500,00	0,00	31 800,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	495 000,00	0,00	2 000,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	85 000,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 048 225,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 522 210,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 770,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 850,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	658 430,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 580,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 100,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 115,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 265,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 250,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 980,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	267 910,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186 776,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 941 283,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 369 098,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	572 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 800,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 080 240,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	712 500,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	226 790,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 650,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		267 998,00	374 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	3 000,00	114 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	113 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	146 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	5 943,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	186 392,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	69 163,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	19 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	19 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		538 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 111 357,00	257 680,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	377 150,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	59 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	513 500,00	252 680,00
613	Locations	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00	0,00
617	Etudes et recherches	94 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	10 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	5 000,00
625	Déplacements et missions	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 994,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 323,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 790,00	0,00
655	Contributions obligatoires	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	67 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	155 000,00	0,00	284 000,00	71 200,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 000,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	155 000,00	0,00	157 000,00	71 200,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 200,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	417 279,00	0,00	2 966 824,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	497 350,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	825 430,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 400,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 200,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	53 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	34 000,00	0,00	39 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	26 700,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	3 800,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	150 700,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	4 306,00	0,00	12 243,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	238 834,00	0,00	486 549,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	53 139,00	0,00	148 092,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	1 300,00	0,00	301 300,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	64 000,00	0,00	131 560,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	12 200,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	383 200,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		718 665,00	0,00	290 000,00	0,00	0,00	0,00	151 600,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	3 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
623	Pub., publications, relations publiques	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 500,00
625	Déplacements et missions	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
628	Divers	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	10 101,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	335 232,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	130 232,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	65 000,00	0,00	290 000,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00
RECETTES		0,00	0,00	36 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	36 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	1 220 265,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 100,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 600,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 101,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	335 232,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 232,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	520 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 300,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 300,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		1 036 766,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	105 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	7 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	7 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	114 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	4 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	30 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	14 555,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	462 791,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	182 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		311 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	311 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		157 097,00	0,00	0,00	521 440,00	727 000,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	467 000,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	3 274,00	0,00	0,00	989,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	110 365,00	0,00	0,00	32 585,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	43 458,00	0,00	0,00	12 866,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	727 000,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		42 000,00	155 000,00	0,00	450 000,00	890 000,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	42 000,00	155 000,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	890 000,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	151 000,00	22 548 903,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 850,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	474 700,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 700,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 900,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	28 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	156 500,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	6 200,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 700,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 818,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	605 741,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	239 094,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 560 700,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 540,00	1 976 540,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 540,00	17 540,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	958 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	890 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 000,00	111 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	372 774,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	7 268,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	272 597,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	92 909,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	372 774,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 268,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	272 597,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 909,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					25 275 240,00									
1641 Emprunts en euros (total)					25 275 240,00									
00000101592 (2013-07)	Crédit Agricole	09/07/2013	29/07/2013	05/07/2014	60 000,00	F	FIXE	3,760	3,833		A	P	O	A-1
0033245V (2014-01)	Crédit Foncier	30/12/2014	20/02/2015	20/05/2015	5 000 000,00	F	FIXE	2,600	2,643		T	P	O	A-1
0226620303800202 (2013-05)	Crédit Mutuel	26/11/2013	30/04/2014	31/07/2014	1 100 000,00	F	FIXE	3,480	3,440		T	P	O	A-1
10278 02266 20288503 (2015-02)	CAISSE DE CREDIT MUTUEL LOURDES	07/03/2014	01/01/2015	31/03/2015	1 000 000,00	F	FIXE	3,900	3,970		T	X Durée Ajustable	O	A-1
102780030200020035301 (2022-01)	Crédit Mutuel	05/04/2022	25/04/2022	30/06/2022	4 000 000,00	F	FIXE	1,190	1,195		T	P	O	A-1
51060715925 (2008-01)	Crédit Agricole	19/12/2008	30/12/2008	15/03/2009	130 000,00	F	FIXE	5,110	5,214		T	P	O	A-1
54493 (2013-04)	Crédit Agricole	13/05/2013	08/07/2013	05/10/2013	800 000,00	V	TEC05	5,990	3,294		T	P	O	A-1
7010342 (2006-02)	Caisse d'Epargne	12/07/2006	17/07/2007	20/07/2008	1 357 100,00	F	FIXE	3,650	3,781		A	P	O	A-1
7623121 (2009-01)	Caisse d'Epargne	21/12/2009	07/01/2010	15/01/2011	728 140,00	F	FIXE	4,040	4,034		A	C	O	A-1
8237293 (2012-02)	Caisse d'Epargne	20/09/2012	30/11/2012	01/03/2013	2 000 000,00	F	FIXE	5,080	5,179		T	C	O	A-1
CP1749 (2022-02)	Crédit Agricole	04/04/2022	07/04/2022	07/07/2022	3 000 000,00	C	TAUX STRUCTURES	1,460	1,489		T	C	O	B-1
MIN514568EUR (2015-01)	Caisse Française de Financement Local	08/11/2013	01/01/2015	01/04/2015	1 000 000,00	V	EURIBOR03M	1,620	1,932		T	C	O	A-1
MON273641EUR (2010-03)	Caisse Française de Financement Local	17/12/2010	17/12/2010	01/04/2011	250 000,00	F	FIXE	1,850	1,863		T	P	O	A-1
MON273642EUR (2010-02)	Caisse Française de Financement Local	17/12/2010	17/12/2010	01/04/2011	500 000,00	F	FIXE	1,850	1,863		T	P	O	A-1
MON281089EUR (2013-06)	LA BANQUE POSTALE	08/11/2013	09/12/2013	01/12/2014	1 000 000,00	V	EURIBOR12M	1,340	1,183		A	P	O	A-1
XU00333383 (2010-01)	Crédit Agricole	20/12/2010	27/12/2010	31/03/2011	2 250 000,00	V	EURIBOR03M	0,380	0,573		T	C	O	A-1
co8992 (2016-01)	Crédit Agricole	19/02/2016	08/03/2016	04/06/2016	1 100 000,00	V	EURIBOR03M	3,190	1,628		T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

COM AGGLO TARBES Lourdes Pyrenees - Budget Principal - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					25 275 240,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		14 300 180,46					1 353 120,08	363 516,24	0,00	48 233,54
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		14 300 180,46					1 353 120,08	363 516,24	0,00	48 233,54
00000101592 (2013-07)	N	0,00	A-1	23 782,78	4,51	F	FIXE	3,760	4 412,07	894,23	0,00	359,18
0033245V (2014-01)	N	0,00	A-1	3 126 224,42	11,14	F	FIXE	2,600	242 471,26	78 930,50	0,00	8 557,23
0226620303800202 (2013-05)	N	0,00	A-1	470 892,94	5,33	F	FIXE	3,480	79 079,91	15 362,53	0,00	2 297,21
10278 02266 20288503 (2015-02)	N	0,00	A-1	643 659,95	11,00	F	FIXE	3,900	47 832,29	24 408,83	0,00	64,55
102780030200020035301 (2022-01)	N	0,00	A-1	3 757 014,60	23,25	F	FIXE	1,190	141 134,26	44 080,22	0,00	119,52
51060715925 (2008-01)	N	0,00	A-1	45 701,81	4,96	F	FIXE	5,110	8 236,48	2 179,20	0,00	90,41
54493 (2013-04)	N	0,00	A-1	292 018,04	4,51	V	TEC05	5,150	55 721,94	13 974,26	0,00	2 910,04
7010342 (2006-02)	N	0,00	A-1	354 246,40	3,55	F	FIXE	3,650	83 857,62	12 929,99	0,00	4 461,41
7623121 (2009-01)	N	0,00	A-1	254 849,00	6,04	F	FIXE	4,040	36 407,00	10 295,90	0,00	8 487,49
8237293 (2012-02)	N	0,00	A-1	533 333,48	3,92	F	FIXE	5,080	133 333,32	24 553,35	0,00	1 749,78
CP1749 (2022-02)	N	0,00	B-1	2 820 000,00	23,27	C	TAUX STRUCTURES	1,460	120 000,00	40 965,18	0,00	9 417,00
MIN514568EUR (2015-01)	N	0,00	A-1	416 666,55	6,00	V	EURIBOR03M	5,575	66 666,68	22 202,25	0,00	4 987,42
MON273641EUR (2010-03)	N	0,00	A-1	42 051,30	2,00	F	FIXE	1,850	18 473,97	650,27	0,00	109,05
MON273642EUR (2010-02)	N	0,00	A-1	84 102,53	2,00	F	FIXE	1,850	36 947,92	1 300,56	0,00	218,09
MON281089EUR (2013-06)	N	0,00	A-1	417 111,70	4,92	V	EURIBOR12M	5,374	75 486,70	22 789,18	0,00	1 580,91
XU00333383 (2010-01)	N	0,00	A-1	300 000,00	2,00	F	FIXE	3,800	150 000,00	9 456,46	0,00	15,83
co8992 (2016-01)	N	0,00	A-1	718 524,96	12,18	V	EURIBOR03M	5,426	53 058,66	38 543,33	0,00	2 808,42
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COM AGGLO TARBES Lourdes Pyrenees - Budget Principal - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		14 300 180,46					1 353 120,08	363 516,24	0,00	48 233,54

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
CP1749 (2022-02)	Crédit Agricole	3 000 000,00	2 820 000,00	1	25,00		1.46	EURIBOR03M	0,00		1,460	40 965,18	0,00	19,72
TOTAL (B)		3 000 000,00	2 820 000,00						0,00			40 965,18	0,00	19,72
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		3 000 000,00	2 820 000,00						0,00			40 965,18	0,00	19,72

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	16	0	0	0	0	
	% de l'encours	80,27	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	11 480 180,46	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	19,72	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 820 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		2017-06-28
	Catégories de biens amortis		
L	LOGICIELS (2051)	2	28/06/2017
L	VOITURES, CAMIONS & VEHICULES INDUSTRIELS (2182)	5	28/06/2017
L	FRAIS DE RECHERCHES ET DEVELOPPEMENT	1	28/06/2017
L	FRAIS URBANISME REALISATION CADASTRALE(202) c2017	10	28/06/2017
L	MATERIEL DE BUREAU & MOBILIER (2184)	10	28/06/2017
L	MATERIEL INFORMATIQUE (2183)	3	28/06/2017
L	MATERIEL ELECTRIQUE OU ELECTRONIQUE (2183)	5	28/06/2017
L	RESO EAU 21531/ASS 21532/M4 2153/M14 21538	30	28/06/2017
L	EQUIPEMENTS SPORTIFS (2188)	15	28/06/2017
L	PLANTATIONS M14-2121/M4-2121	15	28/06/2017
L	AUTRES AGENCEMENTS & AMENAGEMENTS TERRAINS (2128)	20	28/06/2017
L	BATIMENTS LEGERS & ABRIS (2138)	15	28/06/2017
L	M 49 INST GENERALE AGENCEMENT&AMENAGMT DIVERS 2181	5	28/06/2017
L	SUBV ETAT ET ETS NATIONAUX	10	28/06/2017
L	SUBVENTION INVTEQUIPEMENT AUTRES	20	28/06/2017
L	AUTOBUS (2156)	15	28/06/2017
L	INSTALLATION ,MATERIEL &OUTILLAG TECH - M14 (2158)	5	28/06/2017
L	MATERIEL ROULANT (21571)	5	28/06/2017
L	MAT, OUTILLAGES VOIRIE (21578)	5	28/06/2017
L	RESEAUX VOIRIE(2151)M14/M4 INSTA COMPLEX SPECIFI	15	28/06/2017
L	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES MISES A DISPO (2087)	5	28/06/2017
L	ANNONCES & INSERTIONS (2033)	5	28/06/2017
L	INSTRUMENTS DE MUSIQUE (2188)	5	28/06/2017
L	MATERIEL CLASSIQUE (2188)	5	28/06/2017
L	BATIMENTS (21318)	0	28/06/2017
L	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (2088)	30	28/06/2017
L	FRAIS D'ETUDES & DE RECHERCHE (2031)	5	28/06/2017
L	TERRAIN BATIS (2115)	0	28/06/2017
L	TERRAINS AMENAGES AUTRES QUE VOIRIE (2113)	0	28/06/2017
L	CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI (2145)	0	28/06/2017
L	RESEAUX CABLES (21533)	30	28/06/2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	21534 RESEAU D ELECTRIFICATION	30	28/06/2017
L	AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES INCENDIE (21568)	15	28/06/2017
L	TERRAINS NUS (21721)	10	28/06/2017
L	INST, AGENCEMENT & AMENAGEMENT CONSTRUCTIONS (2135)	10	28/06/2017
L	SUBVENTIONS EQUIPMT MOBILIER MAT ETUDES 2041411	5	28/06/2017
L	SUB BATIMENT ET INSTALLATION 204422	0	28/06/2017
L	SUB EQUIPMT NAT BIENS MOBILIER MAT ETUDES 204411	5	28/06/2017
L	SUBVENT EQUIPMT BIENS MOBILIER MAT ETUDES 2041581	5	28/06/2017
L	SUBVENT EQUIPMT BIENS MOBILIER MAT ETUDES 2041641	5	28/06/2017
L	SUBVENT EQUIPMT BIENS MOBILIER MAT ETUDES 204171	5	28/06/2017
L	SUBVENT EQUIPMT BIENS MOBILIER MAT ETUDES 20421	5	28/06/2017
L	SUBVENTIONS BAT ET INSTALLATIONS > 15 000 2041412	30	28/06/2017
L	SUBVENTIONS BAT ET INSTALLATIONS <15 000 2041412	5	28/06/2017
L	SUBVENTIONS BAT ET INSTALLATIONS >15 000 2041632	30	28/06/2017
L	SUBVENTIONS BAT ET INSTALLATIONS <15 000 2041632	5	28/06/2017
L	SUBVENTIONS BAT ET INSTALLATIONS >15 000 2041642	30	28/06/2017
L	SUBVENTIONS BAT ET INSTALLATIONS < 15 000 2041642	5	28/06/2017
L	SUBVENTIONS BAT ET INSTALLATIONS >15 000 204172	30	28/06/2017
L	SUBVENTIONS BAT ET INSTALLATIONS < 15 000 204172	5	28/06/2017
L	SUBVENTIONS BAT ET INSTALLATIONS >15 000 204182	30	28/06/2017
L	SUBVENTIONS BAT ET INSTALLATIONS < 15 000 204182	5	28/06/2017
L	SUBVENTIONS BAT ET INSTALLATIONS >15 000 20422	30	28/06/2017
L	SUBVENTIONS BAT ET INSTALLATIONS <15 000 20422	5	28/06/2017
L	SUBVENTIONS BAT ET INSTALLATIONS > 15 000 204132	30	28/06/2017
L	SUBVENTION AC < 15 000 2046	5	28/06/2017
L	SUBVENTION AC > 15 000 2046	30	28/06/2017
L	SUBVENTION BAT ET INSTALLATIONS > 15 000 204122	30	28/06/2017
L	SUBVENTION BAT ET INSTALLATIONS < 15 000 204122	5	28/06/2017
L	SUBVENTIONS BAT ET INSTALLATIONS < 15 000 204132	5	28/06/2017
L	SUBVENTIONS BAT ET INSTALLATIONS > 15 000 2041482	30	28/06/2017
L	SUBVENTIONS BAT ET INSTALLATIONS < 15 000 2041482	5	28/06/2017
L	SUBVENTIONS BAT ET INSTALLATIONS > 15 000 2041512	30	28/06/2017
L	SUBVENTIONS BAT ET INSTALLATIONS < 15 000 2041512	5	28/06/2017
L	SUBVENTIONS BAT ET INSTALLATIONS >15 000 2041582	30	28/06/2017
L	SUBVENTIONS BAT ET INSTALLATIONS < 15 000 2041582	5	28/06/2017
L	SUBVENTIONS PROJET INFRASTRUCTURE INTERET NATIONAL	40	28/06/2017
L	21735 INST GEN AGENCEMENT AMNGMT DE CONSTRUCTIONS	15	28/06/2017
L	MATERIEL INFORMATIQUE (21783)	3	28/06/2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	MATERIEL DE TRANSPORT (21782)	5	28/06/2017
L	MATERIEL DE BUREAU & MOBILIER (21784)	10	28/06/2017
L	MATERIEL CLASSIQUE (21788)	5	28/06/2017
L	INSTRUMENTS DE MUSIQUE (21788)	5	28/06/2017
L	EQUIPEMENTS SPORTIFS (21788)	15	28/06/2017
L	INSTALLATION DE VOIRIE (21752)	10	28/06/2017
L	BATIMENTS LEGERS & ABRIS (21731)	15	28/06/2017
L	AUTRES CONSTRUCTIONS (21738)	15	28/06/2017
L	AGENCEMENT & AMENAGEMENT TERRAIN PLANTATION (2172)	10	28/06/2017
L	BATIMENTS - IMMEUBLES DE RAPPORT (2132)	30	28/06/2017
L	OEUVRE D'ART ET FONDS ANCIENS BIBLIO&MUSEE (2161)	0	28/06/2017
L	INST, MATERIEL & OUTILLAGE TECHNIQUE (21758)	5	28/06/2017

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					7 682 055,96	5 446 126,42										154 101,67	325 891,17	
ASSOCIATION MARIE SAINT FRAI	2011	P	Financement et extension de l'EHPAD	Crédit Foncier	2 493 922,50	1 476 253,46	13,25	T	V	LIVRETA	2,129	V	LIVRETA	3,130	A-1	57 347,44	73 590,79	
ASSOCIATION MARIE SAINT FRAI	2011	P	Restructuration d'une maison de retraite Saint Frai, 2 rue Marie Saint Frai à Tarbes	Crédit Mutuel	2 352 694,00	1 690 024,70	15,18	M	F	FIXE	3,919	F	FIXE	3,850	A-1	63 610,10	83 082,27	
ASSOCIATION MARIE SAINT FRAI	2021	P	Financement Maison Marie Saint Frai	Société Générale	1 846 251,50	1 714 953,70	16,51	M	F	FIXE	1,206	F	FIXE	1,200	A-1	20 063,40	94 033,23	
CRESCENDO	2013	P	Financement 2013	Crédit Agricole	31 500,00	23 088,55	12,94	M	F	FIXE	4,101	F	FIXE	4,010	A-1	900,49	1 392,18	
CRESCENDO	2009	P	Bâtiment d'accueil de nouvelles entreprises	Crédit Agricole	445 000,00	268 353,63	10,03	M	F	FIXE	5,252	F	FIXE	2,500	A-1	6 436,29	23 895,75	
CRESCENDO	2018	P	Emprunteur : CRESCENDO	Crédit Agricole	122 687,96	53 802,52	2,94	M	F	FIXE	1,941	F	FIXE	1,760	A-1	803,50	17 837,90	
MLE WEISS ROSE OU M. DOERR	2014	P	Emprunteur : MLE WEISS ROSE ou M. DOERR	Crédit Agricole	40 000,00	13 168,26	2,84	M	F	FIXE	3,619	F	FIXE	3,560	A-1	398,05	4 361,99	
SOCIETE DES COURSES DE TARBES	2013	P	Aménagement et équipements de l'activité équestre - Hippodrome de Laloubère	Crédit Agricole	100 000,00	43 980,02	5,03	S	F	FIXE	4,205	F	FIXE	4,160	A-1	1 754,71	7 273,81	
VEGEPLAST IMMO	2018	P	Soutien financier de la SAS VEGEPLAST IMMO	Caisse d'Epargne	250 000,00	162 501,58	7,42	T	F	FIXE	1,753	F	FIXE	1,800	A-1	2 787,69	20 423,25	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					107 178 887,29	83 957 596,90										1 455 848,26	2 683 850,69	
CARITAS HABITAT	2019	P	CARITAS HABITAT	Caisse des Dépôts et Consignations	37 674,80	36 786,73	48,25	T	V	LIVRETA	2,443	V	LIVRETA	1,800	A-1	719,91	57,63	
CARITAS HABITAT	2019	P	CARITAS HABITAT	Caisse des Dépôts et Consignations	52 980,00	51 331,19	38,25	T	V	LIVRETA	2,363	V	LIVRETA	1,800	A-1	1 144,30	219,07	
CARITAS HABITAT	2020	P	Ac Amél. 4 lgts Lourdes Sarsan	Caisse des Dépôts et Consignations	78 610,80	78 610,80	19,00	A	V	LIVRETA	2,242	V	LIVRETA	0,300	A-1	490,14	3 819,70	
ICF ATLANTIQUE SA D'HLM	2012	P	Contrat CDC n° 1232498	Caisse des Dépôts et Consignations	556 899,60	426 221,93	24,92	A	V	LIVRETA	2,501	V	LIVRETA	2,600	A-1	11 081,77	12 317,24	
ICF ATLANTIQUE SA D'HLM	2012	P	Contrat CDC n° 1232499	Caisse des Dépôts et Consignations	343 710,40	263 768,44	25,00	A	V	LIVRETA	1,729	V	LIVRETA	0,300	A-1	791,30	9 769,63	
O.P.A.C. 65	2001	P	Acquisition-Amélioration de 2 logements à usage locatif au 1 rue des Haras, à TARBES	Comité Interprofessionnel du Logement Pyréen	4 756,40	842,73	4,00	A	F	FIXE	0,996	F	FIXE	1,000	A-1	8,43	207,54	
O.P.A.C. 65	2001	P	Construction de 6 logements locatifs BUALA Tranche 3 à SEMEAC	Comité Interprofessionnel du Logement Pyréen	21 326,00	21 326,00	18,00	A	F	FIXE	0,876	F	FIXE	1,250	A-1	266,58	0,00	
O.P.A.C. 65	2001	P	Financement de la Construction de 12 logements à usage locatif LA PASSADE à IBOS	Comité Interprofessionnel du Logement Pyréen	34 758,40	34 683,67	18,00	A	F	FIXE	0,876	F	FIXE	1,250	A-1	434,48	0,00	
O.P.A.C. 65	2001	P	Construction de 24 logements à usage locatif RAVEL 2 - rue de l'Eglantine à AUREILHAN	Comité Interprofessionnel du Logement Pyréen	45 734,80	45 734,80	18,00	A	F	FIXE	0,876	F	FIXE	1,250	A-1	571,68	0,00	
O.P.A.C. 65	2001	P	Construction de 5 logements à usage locatif, Immeube MARCADIEU - rue Pellet à TARBES	Comité Interprofessionnel du Logement Pyréen	17 074,40	17 074,40	18,00	A	F	FIXE	0,876	F	FIXE	1,250	A-1	213,43	0,00	

COM AGGLO TARDES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
O.P.A.C. 65	2002	P	Acquisition - Amélioration de 24 logements INDIVID. GROUPE situés Résidence rue G. Lassalle, à TARBES	Comité Interprofessionnel du Logement Pyrenéen	39 200,00	8 638,87	5,00	A	F	FIXE	1,000	F	FIXE	1,000	A-1		86,39	1 693,56
O.P.A.C. 65	2002	P	Construction neuve de 24 logements INDIVID. GROUPE situés RAVEL 2 - 65000 TARBES	Comité Interprofessionnel du Logement Pyrenéen	14 512,00	3 503,64	5,00	A	F	FIXE	2,000	F	FIXE	2,000	A-1		70,07	673,24
O.P.A.C. 65	2002	P	Construction neuve de 12 logements INDIVID. GROUPE situés MOISSON 3ème tranche - 64800 AUREILHAN	Comité Interprofessionnel du Logement Pyrenéen	2 728,00	601,24	5,00	A	F	FIXE	1,000	F	FIXE	1,000	A-1		6,01	117,86
O.P.A.C. 65	2002	P	Construction de 12 logements à usage locatif MOISSON 3ème tranche - AUREILHAN	Comité Interprofessionnel du Logement Pyrenéen	36 880,80	36 880,80	19,00	A	F	FIXE	0,876	F	FIXE	1,250	A-1		461,01	0,00
O.P.A.C. 65	2002	P	Opération de CONSTRUCT. NEUVE de 8 logements INDIVID. GROUPE située rue Vincent Scotto, à TARBES	Comité Interprofessionnel du Logement Pyrenéen	21 840,00	4 813,06	5,00	A	F	FIXE	1,000	F	FIXE	1,000	A-1		48,13	943,55
O.P.A.C. 65	2002	P	Opération de CONSTRUCT. NEUVE de 16 logements colectifs située : Chemin clair - 65000 TARBES	Comité Interprofessionnel du Logement Pyrenéen	40 400,00	8 903,31	5,00	A	F	FIXE	1,000	F	FIXE	1,000	A-1		89,03	1 745,40
O.P.A.C. 65	2002	P	Opération d'Acqu. - Amélioration d'1 logement INDI. DIFFUS située 71 rue Alsace Lorraine, à TARBES	Comité Interprofessionnel du Logement Pyrenéen	5 336,00	1 052,80	5,00	A	F	FIXE	1,000	F	FIXE	1,000	A-1		10,53	206,39
O.P.A.C. 65	2002	P	Op de CONSTRUCT NEUVE de 6 logements INDIVID. GROUPE située MOISSON F FRANCOIS MILLET, AUREILHAN	Comité Interprofessionnel du Logement Pyrenéen	21 600,00	5 214,82	5,00	A	F	FIXE	2,000	F	FIXE	2,000	A-1		104,30	1 002,06

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
O.P.A.C. 65	2002	P	Opération d'Acq. - Amélioration d'un logement INDIV. DIFFUS situé rue du Docteur Roux 65000 TARBES	Comité Interprofessionnel du Logement Pyréen	5 336,00	1 135,68	5,00	A	F	FIXE	1,000	F	FIXE	1,000	A-1		11,36	222,63
O.P.A.C. 65	2002	P	Acquisition / Amélioration de 4 logements à usage locatif CHEMIN CLAIR, à TARBES	Comité Interprofessionnel du Logement Pyréen	15 244,80	15 244,80	19,00	A	F	FIXE	0,876	F	FIXE	1,250	A-1		190,56	0,00
O.P.A.C. 65	2002	P	Opération d'Acq. - Amélioration de 6 logements COLLECTIF située: LACASSY rue Jean Jaurès à AUREILHAN	Comité Interprofessionnel du Logement Pyréen	11 600,00	2 556,44	5,00	A	F	FIXE	1,000	F	FIXE	1,000	A-1		25,56	501,15
O.P.A.C. 65	2002	P	Opération de CONSTRUCT. NEUVE de 12 logements INDIVID. GROUPE située LA PASSADE - 65420 IBOS	Comité Interprofessionnel du Logement Pyréen	5 731,60	1 263,16	5,00	A	F	FIXE	1,000	F	FIXE	1,000	A-1		12,63	247,62
O.P.A.C. 65	2003	P	Opération de CONSTRUCT. NEUVE de 22 logements COLLECTIF située B. LAPOINTE - 65000 TARBES	Comité Interprofessionnel du Logement Pyréen	10 400,00	2 736,85	6,00	A	F	FIXE	1,000	F	FIXE	1,000	A-1		27,37	444,86
O.P.A.C. 65	2003	P	Construction de 2 logements à usage locatif Lacassy Résidence LA TOUR à AUREILHAN	Comité Interprofessionnel du Logement Pyréen	8 000,00	8 000,00	20,00	A	F	FIXE	0,876	F	FIXE	1,250	A-1		100,00	0,00
O.P.A.C. 65	2003	P	Opération de CONSTRUCT. NEUVE de 7 logements INDIVID. GROUPE située MOISSON2 JF MILLET à AUREILHAN	Comité Interprofessionnel du Logement Pyréen	16 000,00	4 210,46	6,00	A	F	FIXE	1,000	F	FIXE	1,000	A-1		42,10	684,40

COM AGGLO TARDES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
O.P.A.C. 65	2003	P	Opération de CONSTRUCT. NEUVE de 12 logements INDIVID. GROUPE située LA PASSADE - 65310 IBOS	Comité Interprofessionnel du Logement Pyrenéen	19 200,00	5 052,58	6,00	A	F	FIXE	1,000	F	FIXE	1,000	A-1		50,52	821,28
O.P.A.C. 65	2003	P	Opération de AGO. AMELIORATION de logement COLLECTIF située : LACASSY 35 av Jean Jaurès à AUREILHAN	Comité Interprofessionnel du Logement Pyrenéen	1 600,00	421,10	6,00	A	F	FIXE	1,000	F	FIXE	1,000	A-1		4,21	68,44
O.P.A.C. 65	2003	P	Opération de ACQ. AMELIORATION de 5 logements COLLECTIF située : PLACE MARCADIEU - 65000 TARBES	Comité Interprofessionnel du Logement Pyrenéen	12 800,00	3 368,42	6,00	A	F	FIXE	1,000	F	FIXE	1,000	A-1		33,68	547,52
O.P.A.C. 65	2003	P	Opération de CONSTRUCT. NEUVE de 1 logement INDIV. DIFFUS située: LACASSY LATOUR - 65800 AUREILHAN	Comité Interprofessionnel du Logement Pyrenéen	5 316,00	1 398,97	6,00	A	F	FIXE	1,000	F	FIXE	1,000	A-1		13,99	227,39
O.P.A.C. 65	2003	P	Opération de CONSTRUCT. NEUVE de 1 logement INDIV. DIFFUS située : LES TEMPLIERS 65320 BORDERES	Comité Interprofessionnel du Logement Pyrenéen	5 316,00	1 398,97	6,00	A	F	FIXE	1,000	F	FIXE	1,000	A-1		13,99	227,39
O.P.A.C. 65	2003	P	Construction de 12 logements à usage locatif - Hameau de la Plaine à LALOUBERE	Comité Interprofessionnel du Logement Pyrenéen	16 032,00	16 032,00	20,00	A	F	FIXE	0,876	F	FIXE	1,250	A-1		200,40	0,00
O.P.A.C. 65	2003	P	Opération de CONSTRUCT. NEUVE de 22 logements INDIVID. GROUPE située : BOBY LAPOINTE - 65000 TARBES	Comité Interprofessionnel du Logement Pyrenéen	4 400,00	1 157,92	6,00	A	F	FIXE	1,000	F	FIXE	1,000	A-1		11,58	188,21

COM AGGLO TARRES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
O.P.A.C. 65	2004	P	Opération de CONSTRUCT. NEUVE de 24 logements COLLECTIF située :	Comité Interprofessionnel du Logement Pyréen	64 000,00	19 552,36	7,00	A	F	FIXE	1,000	F	FIXE	1,000	A-1		195,52	2 710,51
O.P.A.C. 65	2004	P	Opération de CONSTRUCT. NEUVE de 2 logements INDIVID. GROUPE située RSE LA TOUR LACASSY à AUREILHAN	Comité Interprofessionnel du Logement Pyréen	5 600,00	1 710,86	7,00	A	F	FIXE	1,000	F	FIXE	1,000	A-1		17,11	237,17
O.P.A.C. 65	2004	P	Opération de CONSTRUCT. NEUVE de 12 logements INDIVID. GROUPE située CHEMIN DE LA PASSADZ 65420 IBOS	Comité Interprofessionnel du Logement Pyréen	4 800,00	1 466,44	7,00	A	F	FIXE	1,000	F	FIXE	1,000	A-1		14,66	203,29
O.P.A.C. 65	2001	P	Construction de 10 logements - J. Turettes Ossun	Comité Interprofessionnel du Logement Pyréen	21 342,80	3 781,50	4,00	A	F	FIXE	1,000	F	FIXE	1,000	A-1		37,82	931,29
O.P.A.C. 65	2002	P	Construction de 6 logement - J. de Terettes Ossun	Comité Interprofessionnel du Logement Pyréen	15 244,80	15 244,80	19,00	A	F	FIXE	0,876	F	FIXE	1,250	A-1		190,56	0,00
O.P.A.C. 65	2004	P	Construction de 6 logement - Chemin de Lagnet Résidence Balaitous Juillan	Comité Interprofessionnel du Logement Pyréen	20 000,00	20 000,00	20,00	A	F	FIXE	0,881	F	FIXE	1,250	A-1		250,00	0,00
O.P.A.C. 65	2003	P	Construction de 6 logements - chemin Delagnet Balaitous Juillan	Comité Interprofessionnel du Logement Pyréen	13 600,00	3 586,57	6,00	A	F	FIXE	0,999	F	FIXE	1,000	A-1		35,79	581,34
O.P.A.C. 65	2003	P	Construction de 8 logements - Jean Turettes Ossun	Comité Interprofessionnel du Logement Pyréen	25 600,00	7 344,92	6,00	A	F	FIXE	2,000	F	FIXE	2,000	A-1		146,90	1 164,34
O.P.A.C. 65	2003	P	Construction de 1 logement - chemin de Lagnet RCE Balaitous Juillan	Comité Interprofessionnel du Logement Pyréen	5 312,00	1 397,89	6,00	A	F	FIXE	1,000	F	FIXE	1,000	A-1		13,98	227,22

COM AGGLO TARDES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
O.P.A.C. 65	2005	P	Construction de 6 logements - Résidence Balaitous Juillan	Comité Interprofessionnel du Logement Pyrenéen	2 400,00	833,86	8,00	A	F	FIXE	1,000	F	FIXE	1,000	A-1		8,34	100,64
O.P.A.C. 65	2007	P	Construction de 1 logement - RCE Balaitous chemin du Lagnet Juillan	Comité Interprofessionnel du Logement Pyrenéen	4 400,00	1 711,44	9,00	A	F	FIXE	1,017	F	FIXE	1,000	A-1		17,12	182,67
O.P.A.C. 65	2009	P	Construction de 12 logements - rue de la Forêt Hameau	Comité Interprofessionnel du Logement Pyrenéen	59 057,60	59 057,60	22,00	A	F	FIXE	1,015	F	FIXE	1,250	A-1		738,22	0,00
O.P.A.C. 65	2005	P	Opération de CONSTRUCT. NEUVE de 7 logements INDIVID. GROUPE située J.F. MILLET 2 65800 AUREILHAN	Comité Interprofessionnel du Logement Pyrenéen	4 000,00	1 389,81	8,00	A	F	FIXE	1,000	F	FIXE	1,000	A-1		13,90	167,72
O.P.A.C. 65	2005	P	Opération de CONSTRUCT. NEUVE de 12 logements INDIVID. GROUPE située RUE J. F. MILLET 3 à AUREILHAN	Comité Interprofessionnel du Logement Pyrenéen	30 800,00	10 701,09	8,00	A	F	FIXE	1,000	F	FIXE	1,000	A-1		107,01	1 291,52
O.P.A.C. 65	2005	P	Opération de CONSTRUCT. NEUVE de 1 logement INDIV. DIFFUS située LA TOUR 35 Av. I Jaures à AUREILHAN	Comité Interprofessionnel du Logement Pyrenéen	2 800,00	972,88	8,00	A	F	FIXE	1,000	F	FIXE	1,000	A-1		9,73	117,41
O.P.A.C. 65	2005	P	CONSTRUCT. NEUVE de 2 logements INDIVID. GROUPE situés LA TOUR 35, Av. Jean Jaurés à AUREILHAN	Comité Interprofessionnel du Logement Pyrenéen	800,00	277,97	8,00	A	F	FIXE	1,000	F	FIXE	1,000	A-1		2,78	33,54
O.P.A.C. 65	2005	P	CONSTRUCT. NEUVE de 27 logements INDIVID. GROUPE situés : RESIDENCE LES TEMPLIERS à BORDERES	Comité Interprofessionnel du Logement Pyrenéen	63 200,00	21 958,13	8,00	A	F	FIXE	1,000	F	FIXE	1,000	A-1		219,58	2 650,12

COM AGGLO TARDES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
O.P.A.C. 65	2005	P	CONSTRUCT. NEUVE de 16 logements INDIVID. GROUPE situés CARRERE Residence GENTIANE 65000 TARBES	Comité Interprofessionnel du Logement Pyréen	37 526,80	13 038,27	8,00	A	F	FIXE	1,000	F	FIXE	1,000	A-1		130,38	1 573,58
O.P.A.C. 65	2006	P	CONSTRUCT. NEUVE de 43 logements COLLECTIF situés RCE MOULOUDJI Avenue St EXUPERY - 65000 TARBES	Comité Interprofessionnel du Logement Pyréen	116 000,00	45 118,84	9,00	A	F	FIXE	1,000	F	FIXE	1,000	A-1		451,19	4 815,99
O.P.A.C. 65	2006	P	Opération d'ACQ. AMELIORATION de 7 logements COLLECTIF située : RUE ROBERT DESTARAC - 65000 TARBES	Comité Interprofessionnel du Logement Pyréen	19 000,00	7 390,15	9,00	A	F	FIXE	1,000	F	FIXE	1,000	A-1		73,90	788,83
O.P.A.C. 65	2007	P	Acquisition-amélioration de 2 logements PLAI situés 4 RUE ACHILLE JUBINAL a TARBES	Comité Interprofessionnel du Logement Pyréen	7 600,00	3 268,52	10,00	A	F	FIXE	1,000	F	FIXE	1,000	A-1		32,68	312,40
O.P.A.C. 65	2007	P	Construction de 8 logements, Résidence Blanche ODIN Centre Ville Jean Jaurès a AUREILHAN	Comité Interprofessionnel du Logement Pyréen	27 264,00	27 264,00	20,00	A	F	FIXE	1,015	F	FIXE	1,250	A-1		340,80	0,00
O.P.A.C. 65	2000	P	Financement d'une opération d'Acquisition-Amélioration d'un logement situé à SEMEAC, r Estrade Lodié	Comité Interprofessionnel du Logement Pyréen	9 146,94	1 221,51	3,00	A	F	FIXE	1,000	F	FIXE	1,000	A-1		12,22	403,12
O.P.A.C. 65	2000	P	Opération de Construction de 12 logements situés à SEMEAC, pasteur 2, av François Mitterand	Comité Interprofessionnel du Logement Pyréen	25 611,44	3 420,17	3,00	A	F	FIXE	1,000	F	FIXE	1,000	A-1		34,20	1 128,73
O.P.A.C. 65	2001	P	Acquisition-Amélioration de 2 logements à usage locatif au 3 rue Schrader - ERMITAGE à TARBES	Comité Interprofessionnel du Logement Pyréen	9 146,80	1 620,56	4,00	A	F	FIXE	1,000	F	FIXE	1,000	A-1		16,21	399,12

COM AGGLO TARRES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
O.P.A.C. 65	2001	P	Construction de 21 logements à usage locatif BUALA 3ème tranche à SEMEAC	Comité Interprofessionnel du Logement Pyrénéen	21 891,60	3 878,71	4,00	A	F	FIXE	1,000	F	FIXE	1,000	A-1		38,79	955,24
O.P.A.C. 65	2001	P	Construction de 24 logements à usage locatif, RAVEL2 Rue de l'Eglantine à AUREILHAN	Comité Interprofessionnel du Logement Pyrénéen	33 660,80	5 963,96	4,00	A	F	FIXE	1,000	F	FIXE	1,000	A-1		59,64	1 468,78
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2005	P	Contrat CDC n° 1040836	Caisse des Dépôts et Consignations	170 870,80	106 977,87	18,75	A	V	LIVRETA	2,078	V	LIVRETA	2,250	A-1		2 407,00	4 574,56
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2005	P	Contrat CDC n° 1040837	Caisse des Dépôts et Consignations	29 655,60	23 127,14	33,75	A	V	LIVRETA	2,280	V	LIVRETA	2,250	A-1		520,36	460,15
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2006	P	Contrat CDC n° 1054593	Caisse des Dépôts et Consignations	26 264,80	16 769,82	18,17	A	V	LIVRETA	2,463	V	LIVRETA	1,500	A-1		251,55	769,37
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2006	P	Contrat CDC n° 1054594	Caisse des Dépôts et Consignations	6 029,60	4 788,85	33,17	A	V	LIVRETA	2,655	V	LIVRETA	1,500	A-1		71,83	109,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2009	P	Contrat CDC n° 1136443	Caisse des Dépôts et Consignations	360 732,00	258 833,89	25,67	A	V	LIVRETA	2,286	V	LIVRETA	2,250	A-1		5 823,76	7 434,06
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2008	P	Contrat CDC n° 1133093	Caisse des Dépôts et Consignations	74 148,40	58 740,66	35,67	A	V	LIVRETA	2,371	V	LIVRETA	2,250	A-1		1 321,66	1 076,44
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2012	P	Contrat CDC n° 1209548	Caisse des Dépôts et Consignations	100 000,00	36 514,76	4,08	A	F	FIXE	1,880	F	FIXE	1,900	A-1		693,78	7 030,66
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2006	P	Contrat CDC n° 1052864	Caisse des Dépôts et Consignations	1 035 991,60	686 797,84	19,58	A	V	LIVRETA	2,270	V	LIVRETA	2,500	A-1		17 169,94	26 886,16
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2006	P	Contrat CDC n° 1052865	Caisse des Dépôts et Consignations	173 608,80	140 183,89	34,58	A	V	LIVRETA	2,491	V	LIVRETA	2,500	A-1		3 504,60	2 552,13
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2006	P	Contrat CDC n° 1052886	Caisse des Dépôts et Consignations	1 640 323,60	1 121 399,68	20,17	A	V	LIVRETA	2,187	V	LIVRETA	1,500	A-1		16 821,00	45 826,55
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2006	P	Contrat CDC n° 1052889	Caisse des Dépôts et Consignations	240 988,80	196 612,13	35,17	A	V	LIVRETA	2,429	V	LIVRETA	1,500	A-1		2 949,18	4 158,82

COM AGGLO TARRES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2006	P	Contrat CDC n° 1052898	Caisse des Dépôts et Consignations	839 184,80	556 327,20	19,67	A	V	LIVRETA	2,276	V	LIVRETA	2,500	A-1	13 908,18	21 778,61	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2006	P	Contrat CDC n° 1052906	Caisse des Dépôts et Consignations	240 597,20	194 275,00	34,67	A	V	LIVRETA	2,496	V	LIVRETA	2,500	A-1	4 856,88	3 536,89	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2006	P	Contrat CDC n° 1052907	Caisse des Dépôts et Consignations	286 163,20	189 708,36	19,67	A	V	LIVRETA	2,276	V	LIVRETA	2,500	A-1	4 742,71	7 426,54	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2006	P	Contrat CDC n° 1052908	Caisse des Dépôts et Consignations	29 458,40	23 786,77	34,67	A	V	LIVRETA	2,496	V	LIVRETA	2,500	A-1	594,67	433,05	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2007	P	Contrat CDC n° 1087186	Caisse des Dépôts et Consignations	7 200,40	5 107,48	24,42	A	V	LIVRETA	2,456	V	LIVRETA	1,450	A-1	74,06	170,96	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2007	P	Contrat CDC n° 1092833	Caisse des Dépôts et Consignations	20 412,40	12 919,21	19,58	A	V	LIVRETA	1,951	V	LIVRETA	2,000	A-1	258,38	531,71	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2008	P	Contrat CDC n° 1104661	Caisse des Dépôts et Consignations	93 756,00	7 084,09	0,17	A	V	LIVRETA	2,225	V	LIVRETA	1,450	-	102,72	7 084,09	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2008	P	Contrat CDC n° 1109179	Caisse des Dépôts et Consignations	145 200,00	10 904,76	0,33	A	V	LIVRETA	2,123	V	LIVRETA	1,450	A-1	158,12	10 904,76	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2008	P	Contrat CDC n° 1114246	Caisse des Dépôts et Consignations	138 848,80	100 274,44	25,58	A	V	LIVRETA	2,401	V	LIVRETA	2,450	A-1	2 456,72	2 803,40	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2008	P	Contrat CDC n° 1114247	Caisse des Dépôts et Consignations	27 201,60	21 674,44	35,58	A	V	LIVRETA	2,535	V	LIVRETA	2,450	A-1	531,02	381,98	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2008	P	Contrat CDC n° 1122639	Caisse des Dépôts et Consignations	53 600,00	20 709,97	6,00	A	V	LIVRETA	1,703	V	LIVRETA	0,750	A-1	155,32	2 892,66	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2008	P	Contrat CDC n° 1122646	Caisse des Dépôts et Consignations	140 756,00	20 756,59	1,00	A	V	LIVRETA	1,642	V	LIVRETA	0,750	A-1	155,68	10 339,52	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2008	P	Contrat CDC n° 1124923	Caisse des Dépôts et Consignations	75 338,00	11 109,72	1,00	A	V	LIVRETA	1,722	V	LIVRETA	0,750	A-1	83,32	5 534,10	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2009	P	Contrat CDC n° 1127189	Caisse des Dépôts et Consignations	33 600,00	4 913,29	1,17	A	V	LIVRETA	1,681	V	LIVRETA	1,250	A-1	61,42	2 441,39	

COM AGGLO TARRES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2009	P	Contrat CDC n° 1128390	Caisse des Dépôts et Consignations	3 047,60	455,19	1,17	A	V	LIVRETA	2,080	V	LIVRETA	1,600	A-1	7,28	225,79	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2009	P	Contrat CDC n° 1129986	Caisse des Dépôts et Consignations	20 294,80	2 967,69	1,17	A	V	LIVRETA	1,700	V	LIVRETA	1,250	A-1	37,10	1 474,63	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2009	P	Contrat CDC n° 1130186	Caisse des Dépôts et Consignations	907 706,80	648 871,78	26,25	A	V	LIVRETA	2,170	V	LIVRETA	1,250	A-1	8 110,90	20 353,01	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2009	P	Contrat CDC n° 1130187	Caisse des Dépôts et Consignations	205 608,00	165 283,25	36,25	A	V	LIVRETA	2,342	V	LIVRETA	1,250	A-1	2 066,04	3 540,82	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2009	P	Contrat CDC n° 1133868	Caisse des Dépôts et Consignations	46 206,00	5 146,75	1,25	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,250	A-1	64,34	2 557,39	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2009	P	Contrat CDC n° 1137750	Caisse des Dépôts et Consignations	131 506,40	98 732,73	26,58	A	V	LIVRETA	2,526	V	LIVRETA	2,600	A-1	2 567,05	2 425,26	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2009	P	Contrat CDC n° 1137751	Caisse des Dépôts et Consignations	66 756,00	54 773,93	36,58	A	V	LIVRETA	2,683	V	LIVRETA	2,600	A-1	1 424,12	813,70	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2009	P	Contrat CDC n° 1137764	Caisse des Dépôts et Consignations	67 821,20	48 623,89	26,58	A	V	LIVRETA	2,528	V	LIVRETA	2,600	A-1	1 264,22	1 194,40	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2009	P	Contrat CDC n° 1137796	Caisse des Dépôts et Consignations	204 948,00	143 514,47	21,58	A	V	LIVRETA	2,452	V	LIVRETA	2,600	A-1	3 731,38	4 718,25	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2009	P	Contrat CDC n° 1137797	Caisse des Dépôts et Consignations	220 103,20	180 596,70	36,58	A	V	LIVRETA	2,683	V	LIVRETA	2,600	A-1	4 695,52	2 682,88	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2009	P	Contrat CDC n° 1137802	Caisse des Dépôts et Consignations	13 765,20	10 832,64	36,58	A	V	LIVRETA	1,918	V	LIVRETA	1,800	A-1	194,99	192,88	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2009	P	Contrat CDC n° 1144759	Caisse des Dépôts et Consignations	1 093 627,20	827 193,01	26,75	A	V	LIVRETA	2,513	V	LIVRETA	2,600	A-1	21 507,02	17 981,08	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2009	P	Contrat CDC n° 1144760	Caisse des Dépôts et Consignations	113 868,00	94 184,67	36,75	A	V	LIVRETA	2,676	V	LIVRETA	2,600	A-1	2 448,80	1 115,20	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2009	P	Contrat CDC n° 1145013	Caisse des Dépôts et Consignations	182 909,60	131 517,00	26,75	A	V	LIVRETA	1,650	V	LIVRETA	1,700	A-1	2 235,79	3 350,77	

COM AGGLO TARRES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2009	P	Contrat CDC n° 1145047	Caisse des Dépôts et Consignations	1 695 961,60	1 258 680,90	26,75	A	V	LIVRETA	2,174	V	LIVRETA	2,250	A-1	28 320,32	29 138,60	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2009	P	Contrat CDC n° 1145048	Caisse des Dépôts et Consignations	202 402,80	164 428,63	36,75	A	V	LIVRETA	2,341	V	LIVRETA	2,250	A-1	3 699,64	2 166,52	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2009	P	Contrat CDC n° 1145050	Caisse des Dépôts et Consignations	19 200,00	7 411,56	6,75	A	V	LIVRETA	1,650	V	LIVRETA	2,250	A-1	166,76	964,81	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2009	P	Contrat CDC n° 1145052	Caisse des Dépôts et Consignations	7 886,80	3 044,46	6,75	A	V	LIVRETA	1,650	V	LIVRETA	2,250	A-1	68,50	396,32	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2009	P	Contrat CDC n° 1150336	Caisse des Dépôts et Consignations	428 372,40	317 922,40	26,92	A	V	LIVRETA	2,180	V	LIVRETA	2,250	A-1	7 153,26	7 359,94	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2009	P	Contrat CDC n° 1150340	Caisse des Dépôts et Consignations	71 627,60	58 189,06	36,92	A	V	LIVRETA	2,344	V	LIVRETA	2,250	A-1	1 309,25	766,70	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2010	P	Contrat CDC n° 1158711	Caisse des Dépôts et Consignations	33 280,80	27 524,25	38,25	A	V	LIVRETA	1,917	V	LIVRETA	0,800	A-1	220,20	604,16	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2010	P	Contrat CDC n° 1158919	Caisse des Dépôts et Consignations	138 137,20	118 455,16	38,25	A	V	LIVRETA	2,646	V	LIVRETA	1,600	A-1	1 895,28	2 211,06	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2010	P	Contrat CDC n° 1159027	Caisse des Dépôts et Consignations	299 297,60	232 827,03	27,58	A	V	LIVRETA	2,546	V	LIVRETA	2,600	A-1	6 053,50	4 754,51	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2010	P	Contrat CDC n° 1159028	Caisse des Dépôts et Consignations	82 559,20	69 573,34	37,58	A	V	LIVRETA	2,695	V	LIVRETA	2,600	A-1	1 808,91	775,42	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2010	P	Contrat CDC n° 1159029	Caisse des Dépôts et Consignations	42 124,40	32 769,05	27,58	A	V	LIVRETA	2,546	V	LIVRETA	2,600	A-1	852,00	669,17	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2010	P	Contrat CDC n° 1159030	Caisse des Dépôts et Consignations	41 586,80	30 871,03	27,58	A	V	LIVRETA	1,692	V	LIVRETA	1,700	A-1	524,81	745,42	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2010	P	Contrat CDC n° 1159835	Caisse des Dépôts et Consignations	16 452,40	6 674,40	7,33	A	V	LIVRETA	1,192	V	LIVRETA	1,250	A-1	83,43	798,48	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2010	P	Contrat CDC n° 1176862	Caisse des Dépôts et Consignations	282 174,80	83 196,72	3,00	A	F	FIXE	1,891	F	FIXE	1,900	A-1	1 580,74	20 215,70	

COM AGGLO TARRES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2010	P	Contrat CDC n° 1177505	Caisse des Dépôts et Consignations	94 934,80	75 391,12	28,00	A	V	LIVRETA	2,574	V	LIVRETA	1,100	A-1	829,30	2 221,20	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2010	P	Contrat CDC n° 1177817	Caisse des Dépôts et Consignations	379 720,00	323 583,35	38,00	A	V	LIVRETA	2,713	V	LIVRETA	1,100	A-1	3 559,42	6 689,02	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2010	P	Contrat CDC n° 1177828	Caisse des Dépôts et Consignations	90 320,00	74 302,44	38,00	A	V	LIVRETA	1,949	V	LIVRETA	0,300	A-1	222,91	1 798,76	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2010	P	Contrat CDC n° 1158709	Caisse des Dépôts et Consignations	159 743,60	122 862,13	28,25	A	V	LIVRETA	1,759	V	LIVRETA	0,800	A-1	982,90	3 781,01	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2010	P	Contrat CDC n° 1158917	Caisse des Dépôts et Consignations	682 170,00	544 857,91	28,25	A	V	LIVRETA	2,489	V	LIVRETA	1,600	A-1	8 717,73	14 912,49	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2011	P	Contrat CDC n° 1187364	Caisse des Dépôts et Consignations	119 920,00	26 115,32	3,42	A	F	FIXE	1,886	F	FIXE	1,900	A-1	496,19	6 345,68	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2011	P	Contrat CDC n° 1193647	Caisse des Dépôts et Consignations	339 659,20	266 909,98	28,58	A	V	LIVRETA	2,575	V	LIVRETA	2,600	A-1	6 939,66	6 279,64	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2011	P	Contrat CDC n° 1193650	Caisse des Dépôts et Consignations	53 072,40	44 759,44	38,58	A	V	LIVRETA	2,716	V	LIVRETA	2,600	A-1	1 163,74	676,16	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2011	P	Contrat CDC n° 1193666	Caisse des Dépôts et Consignations	82 377,60	64 733,72	28,58	A	V	LIVRETA	2,575	V	LIVRETA	2,600	A-1	1 683,08	1 523,00	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2010	P	Contrat CDC n° 1177813	Caisse des Dépôts et Consignations	1 269 500,00	1 008 155,54	28,00	A	V	LIVRETA	2,477	V	LIVRETA	1,100	A-1	11 089,71	29 702,68	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2010	P	Contrat CDC n° 1177821	Caisse des Dépôts et Consignations	289 039,20	221 202,51	28,00	A	V	LIVRETA	1,739	V	LIVRETA	0,300	A-1	663,61	7 312,11	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2011	P	Contrat CDC n° 1201707	Caisse des Dépôts et Consignations	498 848,40	391 682,07	28,92	A	V	LIVRETA	2,471	V	LIVRETA	2,600	A-1	10 183,73	9 215,19	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2011	P	Contrat CDC n° 1201709	Caisse des Dépôts et Consignations	158 525,60	133 560,02	38,92	A	V	LIVRETA	2,718	V	LIVRETA	2,600	A-1	3 472,56	2 017,62	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2011	P	Contrat CDC n° 1201710	Caisse des Dépôts et Consignations	150 161,20	117 902,44	28,92	A	V	LIVRETA	2,471	V	LIVRETA	2,600	A-1	3 065,46	2 773,92	

COM AGGLO TARRES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2011	P	Contrat CDC n° 1205725	Caisse des Dépôts et Consignations	111 012,40	89 704,00	29,00	A	V	LIVRETA	2,489	V	LIVRETA	1,100	A-1	986,74	2 540,12	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2011	P	Contrat CDC n° 1205726	Caisse des Dépôts et Consignations	18 313,20	15 744,61	39,00	A	V	LIVRETA	2,721	V	LIVRETA	1,100	A-1	173,19	315,48	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2012	P	Contrat CDC n° 1217202	Caisse des Dépôts et Consignations	718 510,00	557 733,38	29,25	A	V	LIVRETA	2,494	V	LIVRETA	1,600	A-1	8 923,74	14 630,37	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2012	P	Contrat CDC n° 1217204	Caisse des Dépôts et Consignations	150 340,00	128 930,14	39,25	A	V	LIVRETA	2,740	V	LIVRETA	1,600	A-1	2 062,88	2 325,95	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2012	P	Contrat CDC n° 1219450	Caisse des Dépôts et Consignations	332 427,20	267 884,80	29,50	A	V	LIVRETA	2,489	V	LIVRETA	1,600	A-1	4 286,16	7 027,11	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2012	P	Contrat CDC n° 1219451	Caisse des Dépôts et Consignations	48 948,80	41 978,02	39,50	A	V	LIVRETA	2,740	V	LIVRETA	1,600	A-1	671,65	757,30	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2012	P	Contrat CDC n° 1219506	Caisse des Dépôts et Consignations	21 002,40	9 817,80	29,50	A	V	LIVRETA	1,838	V	LIVRETA	0,800	A-1	78,54	290,86	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2012	P	Contrat CDC n° 1219507	Caisse des Dépôts et Consignations	7 000,80	5 812,98	39,50	A	V	LIVRETA	1,979	V	LIVRETA	0,800	A-1	46,50	123,89	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2012	P	Contrat CDC n° 1226025	Caisse des Dépôts et Consignations	243 508,40	195 487,02	29,67	A	V	LIVRETA	2,503	V	LIVRETA	2,600	A-1	5 082,66	3 529,78	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2012	P	Contrat CDC n° 1226030	Caisse des Dépôts et Consignations	49 831,60	42 585,24	39,67	A	V	LIVRETA	2,758	V	LIVRETA	2,600	A-1	1 107,22	420,02	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2012	P	Contrat CDC n° 1226031	Caisse des Dépôts et Consignations	76 784,80	59 562,04	29,67	A	V	LIVRETA	1,772	V	LIVRETA	1,800	A-1	1 072,12	1 269,95	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2012	P	Contrat CDC n° 1226033	Caisse des Dépôts et Consignations	15 455,20	12 780,04	39,67	A	V	LIVRETA	1,999	V	LIVRETA	1,800	A-1	230,04	165,80	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2012	P	Contrat CDC n° 1226039	Caisse des Dépôts et Consignations	234 930,40	188 600,66	29,67	A	V	LIVRETA	2,503	V	LIVRETA	2,600	A-1	4 903,62	3 405,44	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2012	P	Contrat CDC n° 1226040	Caisse des Dépôts et Consignations	100 135,60	85 574,19	39,67	A	V	LIVRETA	2,758	V	LIVRETA	2,600	A-1	2 224,93	844,03	

COM AGGLO TARRES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2012	P	Contrat CDC n° 1226041	Caisse des Dépôts et Consignations	158 552,80	122 989,56	29,67	A	V	LIVRETA	1,772	V	LIVRETA	1,800	A-1	2 213,81	2 622,32	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2012	P	Contrat CDC n° 1226042	Caisse des Dépôts et Consignations	48 230,00	39 881,78	39,67	A	V	LIVRETA	1,999	V	LIVRETA	1,800	A-1	717,87	517,42	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2012	P	Contrat CDC n° 1230935	Caisse des Dépôts et Consignations	125 374,40	107 142,82	39,83	A	V	LIVRETA	2,722	V	LIVRETA	2,600	A-1	2 785,71	1 554,64	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2013	P	Contrat CDC n° 1238025	Caisse des Dépôts et Consignations	280 166,40	244 755,34	40,08	A	V	LIVRETA	2,767	V	LIVRETA	1,600	A-1	3 916,08	4 270,13	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2013	P	Contrat CDC n° 1238028	Caisse des Dépôts et Consignations	85 828,00	72 784,19	40,08	A	V	LIVRETA	2,007	V	LIVRETA	0,800	A-1	582,27	1 507,00	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2016	P	Résidence Saint Barthelemy	CILEO	40 000,00	30 994,15	18,49	T	F	FIXE	1,509	F	FIXE	1,500	A-1	456,70	1 464,96	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2012	P	Contrat CDC n° 1230932	Caisse des Dépôts et Consignations	442 476,00	355 216,96	29,83	A	V	LIVRETA	2,490	V	LIVRETA	2,600	A-1	9 235,64	7 962,88	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2013	P	Contrat CDC n° 1238024	Caisse des Dépôts et Consignations	580 590,40	478 635,20	30,08	A	V	LIVRETA	2,548	V	LIVRETA	1,600	A-1	7 658,16	12 046,73	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2013	P	Contrat CDC n° 1238027	Caisse des Dépôts et Consignations	270 160,40	215 973,35	30,08	A	V	LIVRETA	1,789	V	LIVRETA	0,800	A-1	1 727,79	6 166,35	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2013	P	Contrat CDC n° 1238071	Caisse des Dépôts et Consignations	283 002,00	232 922,65	30,17	A	V	LIVRETA	2,529	V	LIVRETA	1,600	A-1	3 726,76	5 862,41	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2013	P	Contrat CDC n° 1238072	Caisse des Dépôts et Consignations	25 247,60	20 145,52	30,17	A	V	LIVRETA	1,798	V	LIVRETA	0,800	A-1	161,16	575,18	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2013	P	Contrat CDC n° 1238095	Caisse des Dépôts et Consignations	120 854,00	99 467,96	30,17	A	V	LIVRETA	2,529	V	LIVRETA	1,600	A-1	1 591,49	2 503,50	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2013	P	Contrat CDC n° 5000602	Caisse des Dépôts et Consignations	110 196,40	90 243,09	31,00	A	V	LIVRETA	1,856	V	LIVRETA	0,300	A-1	270,73	2 691,12	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2013	P	Contrat CDC n° 5000603	Caisse des Dépôts et Consignations	36 732,00	31 576,27	41,00	A	V	LIVRETA	2,010	V	LIVRETA	0,300	A-1	94,73	706,57	

COM AGGLO TARRES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2013	P	Contrat CDC n° 5000739	Caisse des Dépôts et Consignations	57 941,20	51 161,40	41,00	A	V	LIVRETA	2,767	V	LIVRETA	1,100	A-1	562,78	964,90	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2013	P	Contrat CDC n° 5003970	Caisse des Dépôts et Consignations	126 801,60	111 964,33	41,00	A	V	LIVRETA	2,766	V	LIVRETA	1,100	A-1	1 231,61	2 111,64	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2013	P	Contrat CDC n° 5003972	Caisse des Dépôts et Consignations	41 558,00	35 724,90	41,00	A	V	LIVRETA	2,011	V	LIVRETA	0,300	A-1	107,18	799,40	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2013	P	Contrat CDC n° 5004084	Caisse des Dépôts et Consignations	135 994,80	120 081,82	41,00	A	V	LIVRETA	2,766	V	LIVRETA	1,100	A-1	1 320,90	2 264,74	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2013	P	Contrat CDC n° 5004086	Caisse des Dépôts et Consignations	32 020,00	27 525,65	41,00	A	V	LIVRETA	2,011	V	LIVRETA	0,300	A-1	82,58	615,93	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2013	P	Contrat CDC n° 5006428	Caisse des Dépôts et Consignations	24 336,80	19 930,12	31,00	A	V	LIVRETA	1,852	V	LIVRETA	0,300	A-1	59,79	594,33	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2013	P	Contrat CDC n° 5006429	Caisse des Dépôts et Consignations	13 712,40	11 787,72	41,00	A	V	LIVRETA	2,008	V	LIVRETA	0,300	A-1	35,36	263,77	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2013	P	Contrat CDC n° 5000738	Caisse des Dépôts et Consignations	244 664,80	206 019,07	31,00	A	V	LIVRETA	2,577	V	LIVRETA	1,100	A-1	2 266,21	5 406,32	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2013	P	Contrat CDC n° 5001355	Caisse des Dépôts et Consignations	10 652,80	9 157,57	41,00	A	V	LIVRETA	1,992	V	LIVRETA	0,300	A-1	27,47	204,92	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2013	P	Contrat CDC n° 5001353	Caisse des Dépôts et Consignations	28 781,20	25 413,47	41,00	A	V	LIVRETA	2,730	V	LIVRETA	1,100	A-1	279,55	479,30	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2013	P	Contrat CDC n° 5003584	Caisse des Dépôts et Consignations	666 524,80	588 533,59	41,00	A	V	LIVRETA	2,753	V	LIVRETA	1,100	A-1	6 473,87	11 099,72	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2013	P	Contrat CDC n° 5003586	Caisse des Dépôts et Consignations	62 979,20	54 139,40	41,00	A	V	LIVRETA	2,004	V	LIVRETA	0,300	A-1	162,42	1 211,46	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2013	P	Contrat CDC n° 5003969	Caisse des Dépôts et Consignations	291 504,00	245 459,83	31,00	A	V	LIVRETA	2,571	V	LIVRETA	1,100	A-1	2 700,06	6 441,31	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2013	P	Contrat CDC n° 5003971	Caisse des Dépôts et Consignations	120 810,00	98 934,87	31,00	A	V	LIVRETA	1,832	V	LIVRETA	0,300	A-1	296,80	2 950,32	

COM AGGLO TARRES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2013	P	Contrat CDC n° 5006451	Caisse des Dépôts et Consignations	50 066,80	41 001,19	31,00	A	V	LIVRETA	1,850	V	LIVRETA	0,300	A-1	123,00	1 222,69	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2013	P	Contrat CDC n° 5006452	Caisse des Dépôts et Consignations	16 688,80	14 346,36	41,00	A	V	LIVRETA	2,006	V	LIVRETA	0,300	A-1	43,04	321,02	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2014	P	Contrat CDC n° 5018502	Caisse des Dépôts et Consignations	107 728,40	95 026,06	41,25	A	V	LIVRETA	2,791	V	LIVRETA	1,600	A-1	1 520,42	1 604,22	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2014	P	Contrat CDC n° 5018504	Caisse des Dépôts et Consignations	44 207,20	37 957,90	41,25	A	V	LIVRETA	2,042	V	LIVRETA	0,800	A-1	303,66	763,99	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2013	P	Contrat CDC n° 5032732	Caisse des Dépôts et Consignations	288 460,00	254 706,80	41,00	A	V	LIVRETA	2,753	V	LIVRETA	1,100	A-1	2 801,78	4 803,76	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2013	P	Contrat CDC n° 5032734	Caisse des Dépôts et Consignations	71 097,20	61 117,95	41,00	A	V	LIVRETA	2,004	V	LIVRETA	0,300	A-1	183,35	1 367,62	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2013	P	Contrat CDC n° 5001352	Caisse des Dépôts et Consignations	90 791,20	76 450,39	31,00	A	V	LIVRETA	2,552	V	LIVRETA	1,100	A-1	840,96	2 006,20	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2013	P	Contrat CDC n° 5001354	Caisse des Dépôts et Consignations	60 292,80	49 375,55	31,00	A	V	LIVRETA	1,822	V	LIVRETA	0,300	A-1	148,13	1 472,42	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2013	P	Contrat CDC n° 5003583	Caisse des Dépôts et Consignations	1 734 774,80	1 460 760,54	31,00	A	V	LIVRETA	2,552	V	LIVRETA	1,100	A-1	16 068,36	38 333,01	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2013	P	Contrat CDC n° 5003585	Caisse des Dépôts et Consignations	167 337,20	137 037,36	31,00	A	V	LIVRETA	1,822	V	LIVRETA	0,300	A-1	411,11	4 086,56	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2004	P	Contrat CDC n° 1026889	Caisse des Dépôts et Consignations	360 299,20	196 740,56	16,17	A	V	LIVRETA	1,917	V	LIVRETA	1,250	A-1	2 459,26	10 458,78	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2013	P	Contrat CDC n° 5004083	Caisse des Dépôts et Consignations	173 371,20	145 986,58	31,00	A	V	LIVRETA	2,552	V	LIVRETA	1,100	A-1	1 605,85	3 830,95	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2013	P	Contrat CDC n° 5004085	Caisse des Dépôts et Consignations	69 080,00	56 571,64	31,00	A	V	LIVRETA	1,821	V	LIVRETA	0,300	A-1	169,72	1 687,01	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2014	P	Contrat CDC n° 5018501	Caisse des Dépôts et Consignations	339 452,00	285 529,18	31,25	A	V	LIVRETA	2,592	V	LIVRETA	1,600	A-1	4 568,47	6 902,30	

COM AGGLO TARRES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2014	P	Contrat CDC n° 5018503	Caisse des Dépôts et Consignations	219 286,40	179 367,29	31,25	A	V	LIVRETA	1,863	V	LIVRETA	0,800	A-1	1 434,94	4 940,60	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2014	P	Contrat CDC n° 5020026	Caisse des Dépôts et Consignations	168 000,00	79 767,28	6,25	A	V	LIVRETA	0,765	V	LIVRETA	0,250	A-1	199,42	11 310,14	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2014	P	Contrat CDC n° 5020027	Caisse des Dépôts et Consignations	11 780,80	5 799,00	6,25	A	V	LIVRETA	1,665	V	LIVRETA	1,600	A-1	92,78	789,50	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2014	P	Contrat CDC n° 5020033	Caisse des Dépôts et Consignations	216 000,00	102 557,94	6,25	A	V	LIVRETA	0,765	V	LIVRETA	0,250	A-1	256,40	14 541,62	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2014	P	Contrat CDC n° 5020034	Caisse des Dépôts et Consignations	23 709,20	11 670,66	6,25	A	V	LIVRETA	1,665	V	LIVRETA	1,600	A-1	186,73	1 588,90	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2014	P	Contrat CDC n° 5025589	Caisse des Dépôts et Consignations	55 752,80	45 502,20	31,67	A	V	LIVRETA	1,909	V	LIVRETA	1,800	A-1	819,04	875,01	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2014	P	Contrat CDC n° 5025590	Caisse des Dépôts et Consignations	15 454,80	13 241,44	41,67	A	V	LIVRETA	2,060	V	LIVRETA	1,800	A-1	238,34	156,07	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2004	P	Contrat CDC n° 1026890	Caisse des Dépôts et Consignations	70 104,00	52 269,07	31,17	A	V	LIVRETA	2,361	V	LIVRETA	1,250	A-1	653,36	1 338,50	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2014	P	Contrat CDC n° 5030529	Caisse des Dépôts et Consignations	80 541,20	55 850,00	16,75	A	V	LIVRETA	1,489	V	LIVRETA	1,750	A-1	977,38	2 638,08	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2014	P	Contrat CDC n° 5030535	Caisse des Dépôts et Consignations	241 624,40	167 550,51	16,75	A	V	LIVRETA	1,489	V	LIVRETA	1,750	A-1	2 932,13	7 914,29	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2013	P	Contrat CDC n° 5032731	Caisse des Dépôts et Consignations	701 379,60	590 594,03	31,00	A	V	LIVRETA	2,552	V	LIVRETA	1,100	A-1	6 496,54	15 498,26	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2013	P	Contrat CDC n° 5032733	Caisse des Dépôts et Consignations	206 091,60	168 774,50	31,00	A	V	LIVRETA	1,822	V	LIVRETA	0,300	A-1	506,32	5 032,99	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2014	P	Contrat CDC n° 5038535	Caisse des Dépôts et Consignations	262 584,40	124 676,45	6,67	A	V	LIVRETA	0,821	V	LIVRETA	1,250	A-1	1 558,46	16 882,87	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2014	P	Contrat CDC n° 5053065	Caisse des Dépôts et Consignations	216 000,00	102 304,30	6,83	A	V	LIVRETA	0,837	V	LIVRETA	1,250	A-1	1 278,80	13 853,94	

COM AGGLO TARRES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2014	P	Contrat CDC n° 5054790	Caisse des Dépôts et Consignations	160 174,00	143 659,53	42,00	A	V	LIVRETA	2,823	V	LIVRETA	1,100	A-1	1 580,26	2 630,85	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2014	P	Contrat CDC n° 5054792	Caisse des Dépôts et Consignations	60 407,60	52 910,94	42,00	A	V	LIVRETA	2,070	V	LIVRETA	0,300	A-1	158,73	1 154,67	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2015	P	Contrat CDC n° 5062531	Caisse des Dépôts et Consignations	7 007,20	5 881,93	32,25	A	V	LIVRETA	1,963	V	LIVRETA	0,800	A-1	47,06	156,46	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2015	P	Contrat CDC n° 5062532	Caisse des Dépôts et Consignations	14 104,40	12 339,62	42,25	A	V	LIVRETA	2,106	V	LIVRETA	0,800	A-1	98,72	241,57	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2014	P	Contrat CDC n° 5062533	Caisse des Dépôts et Consignations	32 400,00	22 186,75	32,00	A	V	LIVRETA	1,911	V	LIVRETA	0,300	A-1	66,56	640,60	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2014	P	Contrat CDC n° 5062534	Caisse des Dépôts et Consignations	10 800,00	9 459,70	42,00	A	V	LIVRETA	2,062	V	LIVRETA	0,300	A-1	28,38	206,44	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2014	P	Contrat CDC n° 5062536	Caisse des Dépôts et Consignations	8 214,80	6 903,78	32,00	A	V	LIVRETA	1,911	V	LIVRETA	0,300	A-1	20,71	199,33	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2014	P	Contrat CDC n° 5062537	Caisse des Dépôts et Consignations	11 112,00	9 733,00	42,00	A	V	LIVRETA	2,062	V	LIVRETA	0,300	A-1	29,20	212,40	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2015	P	Contrat CDC n° 5063040	Caisse des Dépôts et Consignations	540 000,00	292 298,01	7,25	A	V	LIVRETA	0,872	V	LIVRETA	0,250	A-1	730,74	36 218,75	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2015	P	Contrat CDC n° 5063041	Caisse des Dépôts et Consignations	130 790,80	72 928,82	7,25	A	V	LIVRETA	1,768	V	LIVRETA	1,600	A-1	1 166,86	8 617,75	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2015	P	Contrat CDC n° 1274912	Caisse des Dépôts et Consignations	17 184,88	4 323,16	5,33	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	2,200	A-1	95,11	691,42	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2015	P	Contrat CDC n° 1274921	Caisse des Dépôts et Consignations	43 449,38	13 198,09	3,08	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,650	A-1	217,77	3 244,50	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2015	P	Contrat CDC n° 1274922	Caisse des Dépôts et Consignations	10 289,86	3 708,16	5,08	T	V	LIVRETA	0,631	V	LIVRETA	2,650	A-1	115,84	637,84	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2015	P	Contrat CDC n° 1274932	Caisse des Dépôts et Consignations	166 432,17	80 872,97	7,51	A	V	LIVRETA	1,449	V	LIVRETA	1,880	A-1	1 520,41	9 650,69	

COM AGGLO TARBES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2015	P	Contrat CDC n° 1274953	Caisse des Dépôts et Consignations	28 176,23	18 713,52	14,08	A	V	LIVRETA	2,238	V	LIVRETA	1,600	A-1		299,42	1 161,70
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2004	P	Contrat CDC n° 1027983	Caisse des Dépôts et Consignations	212 908,40	121 387,38	16,25	A	V	LIVRETA	2,133	V	LIVRETA	1,250	A-1		1 517,34	6 452,98
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2014	P	Contrat CDC n° 5054789	Caisse des Dépôts et Consignations	643 418,80	554 171,16	32,00	A	V	LIVRETA	2,626	V	LIVRETA	1,100	A-1		6 095,88	14 020,31
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2014	P	Contrat CDC n° 5054791	Caisse des Dépôts et Consignations	256 826,00	215 838,44	32,00	A	V	LIVRETA	1,896	V	LIVRETA	0,300	A-1		647,52	6 231,94
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2016	P	Construction de 9 logements situés rue de la Bruyère à Tarbes	CILEO	6 000,00	4 559,79	18,24	T	F	FIXE	1,256	F	FIXE	1,250	A-1		55,95	223,88
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2016	P	Construction de 9 logements situés rue le Bruyère à Tarbes	CILEO	7 200,00	6 335,29	33,99	T	F	FIXE	1,238	F	FIXE	1,250	A-1		78,48	150,53
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2014	P	Construction de 8 logements collectifs situés Lot. le Viscos 65320 BORDERES SUR ECHEZ	CILEO	8 000,00	5 755,96	16,24	A	F	FIXE	1,500	F	FIXE	1,500	A-1		86,34	299,77
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2016	P	Construction de 37 logements, opération Mounic, situés rue Raymond Peyres à Tarbes	CILEO	64 000,00	49 590,56	18,49	T	F	FIXE	1,509	F	FIXE	1,500	A-1		730,71	2 343,95
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2016	P	Construction de 37 logements, opération Mounic, situés rue Raymond Peyres à Tarbes	CILEO	24 000,00	21 008,70	33,49	T	F	FIXE	1,509	F	FIXE	1,500	A-1		312,40	486,59
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2016	P	Construction de 26 logements, opération Gayolles situés à Bordères sur l'Echez	CILEO	16 000,00	14 005,83	33,49	T	F	FIXE	1,509	F	FIXE	1,500	A-1		208,27	324,38
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2014	P	Construction de 38 logements, situés Domaine des Pyrénées à Bordères	CILEO	14 400,00	11 833,57	31,24	T	F	FIXE	1,255	F	FIXE	1,250	A-1		146,47	311,55

COM AGGLO TARRES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2015	P	Opération d'acquisition ou construction de logements locatifs	CILEO	24 000,00	18 153,88	17,99	A	F	FIXE	1,500	F	FIXE	1,500	A-1		272,31	886,02
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2004	P	Contrat CDC n° 1027986	Caisse des Dépôts et Consignations	38 304,80	28 559,80	31,25	A	V	LIVRETA	2,383	V	LIVRETA	1,250	A-1		357,00	731,36
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2015	P	Opération d'acquisition ou construction de logements locatifs	CILEO	8 000,00	6 920,48	32,99	A	F	FIXE	1,500	F	FIXE	1,500	A-1		103,81	163,61
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2016	P	Construction de 22 logements individuels situés lieu-dit Sendère 65320 Borderes sur l'Echez	CILEO	32 000,00	24 503,99	18,24	T	F	FIXE	1,508	F	FIXE	1,500	A-1		360,96	1 176,36
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2016	P	Construction de 22 logements individuels situés lieu-dit Sendère 65320 Borderes sur l'Echez	CILEO	16 000,00	14 041,82	33,24	T	F	FIXE	1,508	F	FIXE	1,500	A-1		208,79	328,33
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2013	P	Opération d'acquisition ou de construction de logements locatifs	CILEO	36 000,00	24 655,49	16,24	T	F	FIXE	1,255	F	FIXE	1,250	A-1		301,75	1 377,18
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2018	P	LALOUBERE	Comité Interprofessionnel du Logement Pyrénéen	98 317,20	91 214,06	31,00	A	F	FIXE	1,250	F	FIXE	1,250	A-1		1 140,18	2 427,15
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2015	P	PROVIDENCE	Comité Interprofessionnel du Logement Pyrénéen	24 000,00	18 153,88	17,49	A	F	FIXE	1,500	F	FIXE	1,500	A-1		272,31	886,02
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2004	P	Contrat CDC n° 1028274	Caisse des Dépôts et Consignations	28 416,80	3 361,46	1,25	A	V	LIVRETA	2,151	V	LIVRETA	1,250	A-1		42,02	1 670,29
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2004	P	Contrat CDC n° 1028277	Caisse des Dépôts et Consignations	91 469,20	10 819,99	1,17	A	V	LIVRETA	2,125	V	LIVRETA	1,250	A-1		135,25	5 376,40
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2018	P	Contrat CDC n° 1341993	Caisse des Dépôts et Consignations	141 031,08	125 898,18	28,25	A	V	LIVRETA	3,730	V	LIVRETA	2,500	A-1		3 147,46	3 393,26
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2018	P	Contrat CDC n° 1341994	Caisse des Dépôts et Consignations	258 966,12	235 664,93	31,17	A	V	LIVRETA	2,999	V	LIVRETA	1,650	A-1		3 888,47	5 649,81

COM AGGLO TARRES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2018	P	Contrat CDC n° 1341995	Caisse des Dépôts et Consignations	296 684,10	249 708,20	23,59	A	V	LIVRETA	3,372	V	LIVRETA	3,200	A-1	7 990,66	6 370,44	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2018	P	Contrat CDC n°1342002	Caisse des Dépôts et Consignations	2 332 124,92	2 134 590,36	31,29	A	V	LIVRETA	3,304	V	LIVRETA	2,000	A-1	42 691,81	48 264,38	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2018	P	Contrat CDC n° 1342003	Caisse des Dépôts et Consignations	27 808,73	24 417,15	28,67	A	V	LIVRETA	2,965	V	LIVRETA	2,600	A-1	634,84	400,89	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2018	P	Contrat CDC n° 1341990	Caisse des Dépôts et Consignations	151 471,93	133 752,21	25,08	A	V	LIVRETA	3,810	V	LIVRETA	2,650	A-1	3 544,43	4 042,81	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2018	P	Contrat CDC n° 1341991	Caisse des Dépôts et Consignations	52 568,62	46 908,39	28,25	A	V	LIVRETA	3,703	V	LIVRETA	2,470	A-1	1 158,64	1 269,15	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2018	P	Contrat CDC n° 1341998	Caisse des Dépôts et Consignations	83 247,85	73 623,78	29,08	A	V	LIVRETA	2,963	V	LIVRETA	1,600	A-1	1 177,98	2 142,81	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2015	P	Contrat CDC n° 1274948	Caisse des Dépôts et Consignations	20 216,67	6 884,63	3,50	A	V	LIVRETA	1,564	V	LIVRETA	1,600	A-1	110,16	1 693,70	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2019	P	Contrat CDC n° 1346447	Caisse des Dépôts et Consignations	67 830,96	63 506,96	34,17	A	V	LIVRETA	3,107	V	LIVRETA	1,600	A-1	1 016,11	1 367,71	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2019	P	Contrat CDC n° 1346455	Caisse des Dépôts et Consignations	21 823,94	19 895,42	25,50	A	V	LIVRETA	2,951	V	LIVRETA	1,600	A-1	318,33	623,07	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2019	P	Contrat CDC n° 1346456	Caisse des Dépôts et Consignations	9 455,78	8 620,20	25,50	A	V	LIVRETA	2,951	V	LIVRETA	1,600	A-1	137,92	269,96	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2019	P	Contrat CDC n° 1346457	Caisse des Dépôts et Consignations	8 052,75	7 341,15	25,58	A	V	LIVRETA	3,004	V	LIVRETA	2,600	A-1	190,87	201,11	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2019	P	Contrat CDC n° 1346471	Caisse des Dépôts et Consignations	19 992,98	11 482,56	3,00	A	V	LIVRETA	1,683	V	LIVRETA	1,100	A-1	126,31	2 869,63	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2019	P	Contrat CDC n° 1346475	Caisse des Dépôts et Consignations	16 963,39	11 335,72	5,50	A	V	LIVRETA	2,040	V	LIVRETA	1,600	A-1	181,37	1 842,17	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2019	P	Contrat CDC n° 1346476	Caisse des Dépôts et Consignations	6 106,82	4 080,86	5,50	A	V	LIVRETA	2,040	V	LIVRETA	1,600	A-1	65,29	663,18	

COM AGGLO TARRES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2019	P	Contrat CDC n° 1346477	Caisse des Dépôts et Consignations	304 825,06	271 255,58	20,34	A	V	LIVRETA	2,872	V	LIVRETA	1,600	A-1	4 340,09	10 970,29	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2019	P	Contrat CDC n° 1346479	Caisse des Dépôts et Consignations	408 243,42	348 202,76	19,83	A	V	LIVRETA	2,854	V	LIVRETA	2,600	A-1	9 053,27	13 494,47	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2015	P	Contrat CDC n° 5077506	Caisse des Dépôts et Consignations	682 429,60	601 239,58	33,00	A	V	LIVRETA	2,722	V	LIVRETA	1,100	A-1	6 613,64	14 678,31	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2015	P	Contrat CDC n° 5077507	Caisse des Dépôts et Consignations	357 290,80	325 620,87	43,00	A	V	LIVRETA	2,907	V	LIVRETA	1,100	A-1	3 581,83	5 793,32	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2015	P	Contrat CDC n° 5077508	Caisse des Dépôts et Consignations	334 493,20	288 533,77	33,00	A	V	LIVRETA	1,990	V	LIVRETA	0,300	A-1	865,60	8 073,56	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2015	P	Contrat CDC n° 5077509	Caisse des Dépôts et Consignations	127 653,20	113 984,88	43,00	A	V	LIVRETA	2,148	V	LIVRETA	0,300	A-1	341,96	2 427,22	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2015	P	Contrat CDC n° 5085157	Caisse des Dépôts et Consignations	181 961,60	160 313,26	33,00	A	V	LIVRETA	2,771	V	LIVRETA	1,100	A-1	1 763,44	3 913,80	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2015	P	Contrat CDC n° 5085158	Caisse des Dépôts et Consignations	67 320,40	61 353,18	43,00	A	V	LIVRETA	2,907	V	LIVRETA	1,100	A-1	674,88	1 091,57	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2016	P	Contrat CDC n° 5095436	Caisse des Dépôts et Consignations	505 391,60	444 793,28	33,08	A	V	LIVRETA	2,773	V	LIVRETA	1,600	A-1	7 116,69	9 323,74	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2016	P	Contrat CDC n° 5095437	Caisse des Dépôts et Consignations	180 244,40	164 102,01	43,08	A	V	LIVRETA	2,956	V	LIVRETA	1,600	A-1	2 625,63	2 357,33	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2016	P	Contrat CDC n° 5095438	Caisse des Dépôts et Consignations	181 057,60	155 995,72	33,08	A	V	LIVRETA	2,040	V	LIVRETA	0,800	A-1	1 247,96	3 807,60	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2016	P	Contrat CDC n° 5095439	Caisse des Dépôts et Consignations	61 736,00	55 061,53	43,08	A	V	LIVRETA	2,192	V	LIVRETA	0,800	A-1	440,49	975,36	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2016	P	Contrat CDC n°5099344	Caisse des Dépôts et Consignations	239 641,20	210 907,34	33,25	A	V	LIVRETA	2,769	V	LIVRETA	1,600	A-1	3 374,52	4 421,03	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2016	P	Contrat CDC n° 5099345	Caisse des Dépôts et Consignations	105 472,80	96 026,84	43,25	A	V	LIVRETA	2,950	V	LIVRETA	1,600	A-1	1 536,43	1 379,43	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2016	P	Contrat CDC n°5099346	Caisse des Dépôts et Consignations	79 414,40	68 421,90	33,25	A	V	LIVRETA	2,037	V	LIVRETA	0,800	A-1	547,38	1 670,07	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2016	P	Contrat CDC n° 5099347	Caisse des Dépôts et Consignations	27 637,60	24 649,61	43,25	A	V	LIVRETA	2,188	V	LIVRETA	0,800	A-1	197,20	436,64	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2016	P	Contrat CDC n°5099355	Caisse des Dépôts et Consignations	252 547,60	222 266,20	33,25	A	V	LIVRETA	2,769	V	LIVRETA	1,600	A-1	3 556,26	4 659,13	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2016	P	Contrat CDC n° 5099356	Caisse des Dépôts et Consignations	76 622,80	69 760,59	43,25	A	V	LIVRETA	2,950	V	LIVRETA	1,600	A-1	1 116,17	1 002,11	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2016	P	Contrat CDC n°5099357	Caisse des Dépôts et Consignations	120 411,20	103 743,96	33,25	A	V	LIVRETA	2,037	V	LIVRETA	0,800	A-1	829,95	2 532,22	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2016	P	Contrat CDC n° 5099358	Caisse des Dépôts et Consignations	30 111,60	26 856,14	43,25	A	V	LIVRETA	2,188	V	LIVRETA	0,800	A-1	214,85	475,73	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2016	P	Contrat CDC n° 5102629	Caisse des Dépôts et Consignations	143 100,40	125 942,14	33,08	A	V	LIVRETA	2,773	V	LIVRETA	1,600	A-1	2 015,08	2 639,99	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2016	P	Contrat CDC n° 5102630	Caisse des Dépôts et Consignations	30 711,60	26 460,52	33,08	A	V	LIVRETA	2,040	V	LIVRETA	0,800	A-1	211,68	645,86	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2016	P	Contrat CDC n° 5102632	Caisse des Dépôts et Consignations	28 624,80	26 061,21	43,08	A	V	LIVRETA	2,955	V	LIVRETA	1,600	A-1	416,98	374,37	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2016	P	Contrat CDC n° 5102633	Caisse des Dépôts et Consignations	195 927,60	172 435,16	33,08	A	V	LIVRETA	2,773	V	LIVRETA	1,600	A-1	2 758,96	3 614,58	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2016	P	Contrat CDC n° 5102634	Caisse des Dépôts et Consignations	84 554,40	76 981,85	43,08	A	V	LIVRETA	2,955	V	LIVRETA	1,600	A-1	1 231,71	1 105,85	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2016	P	Contrat CDC n° 5102635	Caisse des Dépôts et Consignations	59 165,60	50 975,93	33,08	A	V	LIVRETA	2,040	V	LIVRETA	0,800	A-1	407,81	1 244,24	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2016	P	Contrat CDC n° 5102636	Caisse des Dépôts et Consignations	20 446,40	18 235,88	43,08	A	V	LIVRETA	2,191	V	LIVRETA	0,800	A-1	145,89	323,03	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2016	P	Contrat CDC n° 5104771	Caisse des Dépôts et Consignations	345 600,00	177 120,00	8,75	A	V	LIVRETA	0,769	V	LIVRETA	1,250	A-1	2 214,00	18 716,37	

COM AGGLO TARRES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2016	P	Contrat CDC n° 5104772	Caisse des Dépôts et Consignations	35 215,60	17 536,74	8,75	A	V	LIVRETA	2,019	V	LIVRETA	2,600	A-1		455,96	1 652,13
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2016	P	Contrat CDC n°5110045	Caisse des Dépôts et Consignations	614 003,60	547 063,22	33,33	A	V	LIVRETA	3,234	V	LIVRETA	2,110	A-1		11 543,03	10 365,44
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2016	P	Contrat CDC n° 5110046	Caisse des Dépôts et Consignations	321 481,60	296 093,59	43,33	A	V	LIVRETA	3,406	V	LIVRETA	2,110	A-1		6 247,58	3 690,35
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2016	P	Contrat CDC n° 5112588	Caisse des Dépôts et Consignations	23 244,40	20 731,38	43,58	A	V	LIVRETA	2,222	V	LIVRETA	1,800	A-1		373,16	165,21
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2016	P	Contrat CDC n° 5112589	Caisse des Dépôts et Consignations	36 996,80	31 875,72	33,58	A	V	LIVRETA	2,097	V	LIVRETA	1,800	A-1		573,76	469,52
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2016	P	Contrat CDC n° 5128016	Caisse des Dépôts et Consignations	4 800,00	3 693,01	18,67	A	V	LIVRETA	1,703	V	LIVRETA	1,750	A-1		64,63	142,14
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2016	P	Contrat CDC n°5143064	Caisse des Dépôts et Consignations	13 322,80	11 882,42	43,92	A	V	LIVRETA	2,221	V	LIVRETA	1,800	A-1		213,88	94,69
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2016	P	Contrat CDC n°5143065	Caisse des Dépôts et Consignations	39 200,00	33 773,96	33,92	A	V	LIVRETA	2,096	V	LIVRETA	1,800	A-1		607,93	497,49
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2016	P	Contrat CDC n°5147762	Caisse des Dépôts et Consignations	250 276,40	147 731,99	8,92	A	V	LIVRETA	0,772	V	LIVRETA	1,250	A-1		1 846,65	15 610,92
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2017	P	Contrat CDC n° 5192429	Caisse des Dépôts et Consignations	67 200,00	54 290,00	19,83	A	V	LIVRETA	1,843	V	LIVRETA	1,750	A-1		950,08	1 944,75
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2018	P	Opération : Pavillons du Hameau Saint Roch	Caisse des Dépôts et Consignations	751 840,00	529 747,15	20,17	A	V	LIVRETA	1,296	V	LIVRETA	1,600	A-1		8 475,96	20 735,27
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2019	P	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES PYRENEES A TARBES	Caisse des Dépôts et Consignations	12 961,60	12 251,62	46,33	A	V	LIVRETA	2,426	V	LIVRETA	0,800	A-1		98,01	199,25
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2019	P	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES PYRENEES A TARBES	Caisse des Dépôts et Consignations	138 626,40	130 336,66	36,33	A	V	LIVRETA	3,103	V	LIVRETA	1,600	A-1		2 085,39	2 424,27
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2019	P	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES PYRENEES A TARBES	Caisse des Dépôts et Consignations	68 666,00	65 584,16	46,33	A	V	LIVRETA	3,196	V	LIVRETA	1,600	A-1		1 049,35	849,02

COM AGGLO TARDES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2019	P	OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DES HAUTES PYRENEES A TARBES	Caisse des Dépôts et Consignations	45 800,80	42 602,90	36,33	A	V	LIVRETA	2,339	V	LIVRETA	0,800	A-1	340,82	938,06	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2019	P	OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DES HAUTES PYRENEES A TARBES	Caisse des Dépôts et Consignations	71 514,00	67 596,76	46,17	A	V	LIVRETA	2,429	V	LIVRETA	0,800	A-1	540,78	1 099,34	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2019	P	OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DES HAUTES PYRENEES A TARBES	Caisse des Dépôts et Consignations	710 174,80	667 706,97	36,17	A	V	LIVRETA	3,118	V	LIVRETA	1,600	A-1	10 683,31	12 419,41	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2005	P	Contrat CDC n° 1040828	Caisse des Dépôts et Consignations	595 983,60	339 589,54	17,25	A	V	LIVRETA	2,208	V	LIVRETA	1,250	A-1	4 244,87	16 940,35	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2019	P	OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DES HAUTES PYRENEES A TARBES	Caisse des Dépôts et Consignations	206 395,60	197 132,22	46,17	A	V	LIVRETA	3,201	V	LIVRETA	1,600	A-1	3 154,12	2 551,98	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2019	P	OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DES HAUTES PYRENEES A TARBES	Caisse des Dépôts et Consignations	306 389,20	284 996,49	36,17	A	V	LIVRETA	2,345	V	LIVRETA	0,800	A-1	2 279,97	6 275,25	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2019	P	OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DES HAUTES PYRENEES A TARBES	Caisse des Dépôts et Consignations	13 728,40	12 976,42	46,33	A	V	LIVRETA	2,426	V	LIVRETA	0,800	A-1	103,81	211,04	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2019	P	OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DES HAUTES PYRENEES A TARBES	Caisse des Dépôts et Consignations	105 824,80	99 496,57	36,33	A	V	LIVRETA	3,103	V	LIVRETA	1,600	A-1	1 591,94	1 850,65	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2019	P	OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DES HAUTES PYRENEES A TARBES	Caisse des Dépôts et Consignations	57 513,60	54 932,29	46,33	A	V	LIVRETA	3,196	V	LIVRETA	1,600	A-1	878,92	711,13	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2019	P	OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DES HAUTES PYRENEES A TARBES	Caisse des Dépôts et Consignations	41 185,20	38 309,56	36,33	A	V	LIVRETA	2,339	V	LIVRETA	0,800	A-1	306,48	843,53	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2005	P	Contrat CDC n° 1040829	Caisse des Dépôts et Consignations	99 110,00	75 421,11	32,25	A	V	LIVRETA	2,389	V	LIVRETA	1,250	A-1	942,76	1 860,48	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2019	P	OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DES HAUTES PYRENEES A TARBES	Caisse des Dépôts et Consignations	460 211,60	391 956,06	16,42	A	V	LIVRETA	1,709	V	LIVRETA	0,550	A-1	2 155,76	21 587,00	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2019	P	OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DES HAUTES PYRENEES A TARBES	Caisse des Dépôts et Consignations	12 439,20	11 757,84	46,42	A	V	LIVRETA	2,424	V	LIVRETA	0,800	A-1	94,06	191,22	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2019	P	OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DES HAUTES PYRENEES A TARBES	Caisse des Dépôts et Consignations	80 402,80	75 594,78	36,42	A	V	LIVRETA	3,097	V	LIVRETA	1,600	A-1	1 209,52	1 406,07	

COM AGGLO TARDES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2019	P	OFFICE PUBLIC DE L HABILAT DES HAUTES PYRENEES A TARBES	Caisse des Dépôts et Consignations	39 044,00	37 291,64	46,42	A	V	LIVRETA	3,190	V	LIVRETA	1,600	A-1	596,67	482,76	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2019	P	OFFICE PUBLIC DE L HABILAT DES HAUTES PYRENEES A TARBES	Caisse des Dépôts et Consignations	45 638,40	42 451,84	36,42	A	V	LIVRETA	2,336	V	LIVRETA	0,800	A-1	339,62	934,73	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2005	P	Contrat CDC n° 1040832	Caisse des Dépôts et Consignations	787 817,20	462 810,60	18,75	A	V	LIVRETA	2,078	V	LIVRETA	2,250	A-1	10 413,24	19 790,62	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2019	P	OFFICE PUBLIC DE L HABILAT DES HAUTES PYRENEES A TARBES	Caisse des Dépôts et Consignations	7 920,80	7 486,93	46,50	A	V	LIVRETA	2,430	V	LIVRETA	0,800	A-1	59,90	121,76	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2019	P	OFFICE PUBLIC DE L HABILAT DES HAUTES PYRENEES A TARBES	Caisse des Dépôts et Consignations	42 079,20	39 141,14	36,50	A	V	LIVRETA	2,343	V	LIVRETA	0,800	A-1	313,13	861,84	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2019	P	OFFICE PUBLIC DE L HABILAT DES HAUTES PYRENEES A TARBES	Caisse des Dépôts et Consignations	38 336,80	36 616,18	46,50	A	V	LIVRETA	3,201	V	LIVRETA	1,600	A-1	585,86	474,01	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2019	P	OFFICE PUBLIC DE L HABILAT DES HAUTES PYRENEES A TARBES	Caisse des Dépôts et Consignations	146 294,40	137 546,12	36,50	A	V	LIVRETA	3,108	V	LIVRETA	1,600	A-1	2 200,74	2 558,37	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2005	P	Contrat CDC n° 1040833	Caisse des Dépôts et Consignations	154 141,20	120 208,17	33,75	A	V	LIVRETA	2,280	V	LIVRETA	2,250	A-1	2 704,68	2 391,73	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2019	P	Acquisition et amélioration d un logement - Tarbes	Caisse des Dépôts et Consignations	63 248,00	61 674,16	36,67	A	V	LIVRETA	2,376	V	LIVRETA	1,800	A-1	1 110,14	759,61	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2019	P	Acquisition et amélioration d un logement - Tarbes	Caisse des Dépôts et Consignations	21 806,80	21 383,74	46,67	A	V	LIVRETA	2,453	V	LIVRETA	1,800	A-1	384,91	139,08	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2019	P	Opération - Amé Thermique - 103 logements	Caisse des Dépôts et Consignations	597 400,00	508 797,59	16,67	A	V	LIVRETA	1,787	V	LIVRETA	1,550	A-1	7 886,36	23 240,60	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2019	P	Opération - Amé Thermique - 103 logements	Caisse des Dépôts et Consignations	106 600,80	92 163,69	16,67	A	V	LIVRETA	2,713	V	LIVRETA	2,600	A-1	2 396,26	3 782,65	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2005	P	Contrat CDC n° 1040834	Caisse des Dépôts et Consignations	117 340,40	73 463,84	18,75	A	V	LIVRETA	2,078	V	LIVRETA	2,250	A-1	1 652,94	3 141,45	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2019	P	Les prés Saint Frai 26 logements	Caisse des Dépôts et Consignations	379 347,20	356 662,57	36,83	A	V	LIVRETA	3,145	V	LIVRETA	2,600	A-1	9 273,23	3 188,79	

COM AGGLO TARRES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2019	P	Les prés Saint Frai 26 logements	Caisse des Dépôts et Consignations	249 780,80	238 570,22	46,83	A	V	LIVRETA	3,224	V	LIVRETA	2,600	A-1	6 202,82	770,68	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2019	P	Les prés Saint Frai 26 logements	Caisse des Dépôts et Consignations	111 319,60	105 221,98	46,83	A	V	LIVRETA	2,459	V	LIVRETA	1,800	A-1	1 894,00	684,36	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2005	P	Contrat CDC n° 1040835	Caisse des Dépôts et Consignations	56 203,20	43 830,48	33,75	A	V	LIVRETA	2,280	V	LIVRETA	2,250	A-1	986,18	872,08	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2020	P	Am. therm. Bat 1et 2 MOUYSSSET	Caisse des Dépôts et Consignations	453 200,00	288 143,77	17,25	A	V	LIVRETA	1,906	V	LIVRETA	0,550	A-1	1 584,79	14 579,72	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2020	P	Am. therm. Bat 1et 2 MOUYSSSET	Caisse des Dépôts et Consignations	338 673,20	306 217,15	17,25	A	F	FIXE	0,431	F	FIXE	0,470	A-1	1 439,22	16 342,52	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2005	P	Contrat CDC n° 1040845	Caisse des Dépôts et Consignations	312 664,40	188 984,61	18,75	A	V	LIVRETA	2,078	V	LIVRETA	2,250	A-1	4 252,15	8 081,33	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2020	P	OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	Caisse des Dépôts et Consignations	444 000,00	399 799,48	17,42	A	V	LIVRETA	1,908	V	LIVRETA	0,550	A-1	2 198,90	20 229,37	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2019	P	OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	Caisse des Dépôts et Consignations	327 034,40	304 200,20	36,83	A	V	LIVRETA	2,382	V	LIVRETA	1,800	A-1	5 475,60	3 746,68	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2020	P	OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	Caisse des Dépôts et Consignations	314 408,80	261 685,69	17,42	A	F	FIXE	0,913	F	FIXE	0,990	A-1	2 590,69	13 352,86	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2020	P	Amélioration Therm 6 lgts G. Lassalle	Caisse des Dépôts et Consignations	19 554,40	18 179,24	22,50	A	V	LIVRETA	2,972	V	LIVRETA	1,600	A-1	290,87	612,49	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2020	P	Amélioration Therm 6 lgts G. Lassalle	Caisse des Dépôts et Consignations	43 200,00	39 842,37	22,50	A	V	LIVRETA	2,199	V	LIVRETA	0,750	A-1	298,82	1 494,81	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2020	P	Réhabilitation Ther Martinet 54 de 41 lgts	Caisse des Dépôts et Consignations	301 650,40	271 933,74	22,50	A	V	LIVRETA	2,199	V	LIVRETA	0,750	A-1	2 039,50	10 202,40	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2020	P	Près Saint SEMEAC tranche 2	Caisse des Dépôts et Consignations	56 675,60	56 675,60	47,58	A	V	LIVRETA	3,312	V	LIVRETA	2,600	A-1	1 473,56	75,18	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2020	P	Près Saint SEMEAC tranche 2	Caisse des Dépôts et Consignations	96 444,80	96 444,80	37,58	A	V	LIVRETA	3,252	V	LIVRETA	2,600	A-1	2 507,56	657,76	

COM AGGLO TARRES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2020	P	Près Saint SEMEAC tranche 2	Caisse des Dépôts et Consignations	28 337,60	28 337,60	47,58	A	V	LIVRETA	2,557	V	LIVRETA	1,800	A-1	510,08	134,19	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2020	P	Près Saint SEMEAC tranche 2	Caisse des Dépôts et Consignations	43 902,80	43 902,80	37,58	A	V	LIVRETA	2,502	V	LIVRETA	1,800	A-1	790,25	452,23	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2005	P	Contrat CDC n° 1040846	Caisse des Dépôts et Consignations	64 518,80	50 315,48	33,75	A	V	LIVRETA	2,280	V	LIVRETA	2,250	A-1	1 132,10	1 001,10	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2020	C	Près Saint SEMEAC tranche 2	Caisse des Dépôts et Consignations	12 000,00	12 000,00	37,58	A	F	FIXE	1,094	F	FIXE	0,000	A-1	0,00	0,00	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2020	P	Rénovation TH. Relais de la Montagne	Caisse des Dépôts et Consignations	51 200,00	46 103,01	17,83	A	V	LIVRETA	1,993	V	LIVRETA	1,550	A-1	714,60	1 897,45	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2020	P	Construction SEMEAC	Caisse des Dépôts et Consignations	172 325,20	169 721,58	48,00	A	V	LIVRETA	3,303	V	LIVRETA	1,100	A-1	1 866,94	2 632,26	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2020	P	Construction SEMEAC	Caisse des Dépôts et Consignations	482 644,00	472 973,21	38,00	A	V	LIVRETA	3,239	V	LIVRETA	1,100	A-1	5 202,70	9 777,17	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2020	P	Construction SEMEAC	Caisse des Dépôts et Consignations	60 156,00	59 039,06	48,00	A	V	LIVRETA	2,549	V	LIVRETA	0,300	A-1	177,12	1 120,29	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2020	P	Construction SEMEAC	Caisse des Dépôts et Consignations	153 871,60	150 245,24	38,00	A	V	LIVRETA	2,490	V	LIVRETA	0,300	A-1	450,74	3 637,24	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2005	P	Contrat CDC n° 1040853	Caisse des Dépôts et Consignations	305 234,00	190 505,88	18,75	A	V	LIVRETA	2,063	V	LIVRETA	2,250	A-1	4 286,38	8 146,38	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2021	P	Rénov Ener Tr2 Turon de Gloire²	Caisse des Dépôts et Consignations	522 000,00	496 023,76	18,25	A	V	LIVRETA	2,124	V	LIVRETA	0,550	A-1	2 728,13	23 640,23	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2021	P	Rénov Ener Tr2 Turon de Gloire	Caisse des Dépôts et Consignations	409 804,80	390 495,33	18,25	A	F	FIXE	0,569	F	FIXE	0,620	A-1	2 421,07	19 429,18	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2021	P	CONSTR 4 lgts Azereix	Caisse des Dépôts et Consignations	8 126,80	7 975,90	48,25	A	V	LIVRETA	2,604	V	LIVRETA	0,800	A-1	63,81	112,34	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2021	P	CONSTR 4 lgts Azereix	Caisse des Dépôts et Consignations	32 817,60	32 044,17	38,25	A	V	LIVRETA	2,558	V	LIVRETA	0,800	A-1	256,35	619,87	

COM AGGLO TARRES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2021	P	CONSTR 4 lgts Azereix	Caisse des Dépôts et Consignations	109 158,40	106 971,18	38,25	A	V	LIVRETA	3,309	V	LIVRETA	1,600	A-1	1 711,54	1 693,18	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2021	P	CONSTR 4 lgts Azereix	Caisse des Dépôts et Consignations	25 218,00	24 836,99	48,25	A	V	LIVRETA	3,361	V	LIVRETA	1,600	A-1	397,39	264,28	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2021	P	Rénov éner Bat 3 + 5 Mouysset	Caisse des Dépôts et Consignations	393 485,20	374 944,69	18,25	A	F	FIXE	0,569	F	FIXE	0,620	A-1	2 324,66	18 655,46	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2021	P	Rénov éner Bat 3 + 5 Mouysset	Caisse des Dépôts et Consignations	466 400,00	443 190,58	18,25	A	V	LIVRETA	2,124	V	LIVRETA	0,550	A-1	2 437,55	21 122,23	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2021	P	Mouysset Bât 4	Caisse des Dépôts et Consignations	364 000,00	345 886,30	18,42	A	V	LIVRETA	2,125	V	LIVRETA	0,550	A-1	1 902,38	16 484,76	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2005	P	Contrat CDC n° 1040854	Caisse des Dépôts et Consignations	69 899,20	54 511,42	33,75	A	V	LIVRETA	2,280	V	LIVRETA	2,250	A-1	1 226,51	1 084,59	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2021	P	MOUYSSET bat 1 et 2	Caisse des Dépôts et Consignations	133 200,00	126 571,58	18,42	A	V	LIVRETA	2,113	V	LIVRETA	0,550	A-1	696,14	6 032,34	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2005	P	Contrat CDC n° 1040871	Caisse des Dépôts et Consignations	18 800,40	7 986,70	18,75	A	V	LIVRETA	2,078	V	LIVRETA	2,250	A-1	179,70	341,53	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2021	P	LAUBADERE K_RH 65LLS 65000	Caisse des Dépôts et Consignations	70 730,40	70 730,40	19,00	A	F	FIXE	0,634	F	FIXE	0,690	A-1	82,66	3 310,28	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2005	P	Contrat CDC n° 1040872	Caisse des Dépôts et Consignations	30 262,80	23 600,68	33,75	A	V	LIVRETA	2,280	V	LIVRETA	2,250	A-1	531,02	469,57	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2023	P	Saint Frai - Acquisition en VEFA 1 LLS 65600	Caisse des Dépôts et Consignations	40 635,20	0,00	39,24	A	V	LIVRETA	3,514	V	LIVRETA	1,530	A-1	108,33	744,05	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2023	P	Saint Frai - Acquisition en VEFA 1 LLS 65600	Caisse des Dépôts et Consignations	14 923,20	0,00	49,24	A	V	LIVRETA	3,517	V	LIVRETA	1,530	A-1	39,78	200,89	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2005	P	Contrat CDC n° 1040880	Caisse des Dépôts et Consignations	512 171,20	256 525,79	18,75	A	V	LIVRETA	2,078	V	LIVRETA	2,250	A-1	5 771,83	10 969,51	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2005	P	Contrat CDC n° 1040881	Caisse des Dépôts et Consignations	118 198,40	92 177,90	33,75	A	V	LIVRETA	2,280	V	LIVRETA	2,250	A-1	2 074,00	1 834,02	

COM AGGLO TARRES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2005	P	Contrat CDC n° 1040882	Caisse des Dépôts et Consignations	149 602,40	82 325,55	18,75	A	V	LIVRETA	2,078	V	LIVRETA	2,250	A-1	1 852,32	3 520,39	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2005	P	Contrat CDC n° 1040883	Caisse des Dépôts et Consignations	34 568,80	26 958,74	33,75	A	V	LIVRETA	2,280	V	LIVRETA	2,250	A-1	606,57	536,38	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2020	P	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	Caisse des Dépôts et Consignations	38 500,80	34 811,15	17,83	A	F	FIXE	0,432	F	FIXE	0,470	A-1	163,61	1 857,84	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2021	P	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	Caisse des Dépôts et Consignations	341 242,80	325 333,81	18,42	A	F	FIXE	0,671	F	FIXE	0,730	A-1	2 374,94	16 025,13	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2021	P	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	Caisse des Dépôts et Consignations	338 000,00	338 000,00	19,00	A	V	LIVRETA	2,215	V	LIVRETA	0,050	A-1	172,29	16 819,86	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2023	P	Lannedarré RH 10LLS Lourdes	Caisse des Dépôts et Consignations	58 000,00	0,00	19,24	A	V	LIVRETA	2,517	V	LIVRETA	0,550	A-1	53,19	2 751,38	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES	2023	P	Lannedarré RH 10LLS Lourdes	Caisse des Dépôts et Consignations	67 573,60	0,00	19,24	A	F	FIXE	2,833	F	FIXE	2,830	A-1	315,89	2 558,59	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2005	P	Contrat CDC n° 1040811	Caisse des Dépôts et Consignations	865 066,00	526 897,26	17,17	A	V	LIVRETA	2,136	V	LIVRETA	1,250	A-1	6 586,22	26 284,16	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2005	P	Contrat CDC n° 1040812	Caisse des Dépôts et Consignations	174 530,00	135 722,59	32,17	A	V	LIVRETA	2,333	V	LIVRETA	1,250	A-1	1 696,53	3 347,99	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2005	P	Contrat CDC n° 1040821	Caisse des Dépôts et Consignations	73 737,20	57 341,45	32,17	A	V	LIVRETA	2,326	V	LIVRETA	1,250	A-1	716,77	1 414,49	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2005	P	Contrat CDC n° 1040815	Caisse des Dépôts et Consignations	616 226,40	375 333,22	17,17	A	V	LIVRETA	2,136	V	LIVRETA	1,250	A-1	4 691,66	18 723,42	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2006	P	Contrat CDC n° 1057711	Caisse des Dépôts et Consignations	31 311,60	24 945,56	33,50	A	V	LIVRETA	2,633	V	LIVRETA	1,500	A-1	374,18	567,81	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2006	P	Contrat CDC n° 1057727	Caisse des Dépôts et Consignations	17 817,20	14 194,75	33,50	A	V	LIVRETA	2,633	V	LIVRETA	1,500	A-1	212,92	323,10	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2006	P	Contrat CDC n° 1057731	Caisse des Dépôts et Consignations	13 441,20	8 601,57	18,50	A	V	LIVRETA	2,451	V	LIVRETA	1,500	A-1	129,02	394,63	

COM AGGLO TARRES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2005	P	Contrat CDC n° 1040816	Caisse des Dépôts et Consignations	125 220,80	97 377,48	32,17	A	V	LIVRETA	2,333	V	LIVRETA	1,250	A-1	1 217,22	2 402,09	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2007	P	Contrat CDC n° 1089395	Caisse des Dépôts et Consignations	119 240,40	87 823,76	34,58	A	V	LIVRETA	2,734	V	LIVRETA	2,650	A-1	2 327,33	1 682,73	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2007	P	Contrat CDC n° 1089397	Caisse des Dépôts et Consignations	164 665,20	121 280,36	34,58	A	V	LIVRETA	2,755	V	LIVRETA	2,650	A-1	3 213,93	2 323,77	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2006	P	Contrat CDC n° 1091806	Caisse des Dépôts et Consignations	22 493,30	4 721,72	3,42	A	F	FIXE	6,153	F	FIXE	4,800	A-1	541,03	1 111,92	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2007	P	Contrat CDC n° 1109873	Caisse des Dépôts et Consignations	60 283,47	29 097,67	37,00	S	V	INFFRXT	2,772	V	INFFRXT	1,950	A-1	2 176,89	109,80	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2022	P	Contrat CDC n° 1110043	Caisse des Dépôts et Consignations	1 223 136,78	1 220 438,64	27,50	S	V	INFFRXT	2,020	V	INFFRXT	1,950	A-1	48 534,39	12 839,43	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2008	P	Contrat CDC n° 1114436	Caisse des Dépôts et Consignations	97 740,40	58 521,71	25,67	A	V	LIVRETA	2,418	V	LIVRETA	2,450	A-1	1 433,78	2 155,30	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2008	P	Contrat CDC n° 1114439	Caisse des Dépôts et Consignations	109 504,80	71 491,96	35,67	A	V	LIVRETA	2,521	V	LIVRETA	2,450	A-1	1 751,55	1 949,12	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2005	P	Contrat CDC n° 1040817	Caisse des Dépôts et Consignations	610 915,60	372 098,50	17,17	A	V	LIVRETA	2,136	V	LIVRETA	1,250	A-1	4 651,23	18 562,06	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2008	P	Contrat CDC n° 1116022	Caisse des Dépôts et Consignations	11 737,20	7 491,75	25,75	A	V	LIVRETA	2,749	V	LIVRETA	2,800	A-1	209,77	243,53	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2008	P	Contrat CDC n° 1116024	Caisse des Dépôts et Consignations	19 368,80	13 496,20	35,75	A	V	LIVRETA	2,857	V	LIVRETA	2,800	A-1	377,89	307,85	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2008	P	Contrat CDC n° 1120366	Caisse des Dépôts et Consignations	462 331,20	279 134,82	25,92	A	V	LIVRETA	2,536	V	LIVRETA	2,600	A-1	7 257,50	10 108,59	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2008	P	Contrat CDC n° 1120368	Caisse des Dépôts et Consignations	154 744,00	101 778,81	35,92	A	V	LIVRETA	2,652	V	LIVRETA	2,600	A-1	2 646,25	2 718,63	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2008	P	Contrat CDC n° 1120680	Caisse des Dépôts et Consignations	743 784,40	449 063,62	25,92	A	V	LIVRETA	2,548	V	LIVRETA	2,600	A-1	11 675,66	16 262,39	

COM AGGLO TARDES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2008	P	Contrat CDC n° 1120684	Caisse des Dépôts et Consignations	357 314,00	235 013,90	35,92	A	V	LIVRETA	2,652	V	LIVRETA	2,600	A-1		6 110,36	6 277,50
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2008	P	Contrat CDC n° 1122426	Caisse des Dépôts et Consignations	222 200,40	134 154,63	25,92	A	V	LIVRETA	2,548	V	LIVRETA	2,600	A-1		3 488,02	4 858,28
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2005	P	Contrat CDC n° 1040818	Caisse des Dépôts et Consignations	105 691,20	82 190,37	32,17	A	V	LIVRETA	2,334	V	LIVRETA	1,250	A-1		1 027,38	2 027,46
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2008	P	Contrat CDC n° 1122450	Caisse des Dépôts et Consignations	30 132,80	19 819,06	35,92	A	V	LIVRETA	2,652	V	LIVRETA	2,600	A-1		515,30	529,39
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2009	P	Contrat CDC n° 1137437	Caisse des Dépôts et Consignations	1 170 756,80	819 547,51	26,58	A	V	LIVRETA	2,489	V	LIVRETA	2,600	A-1		21 308,24	21 251,73
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2009	P	Contrat CDC n° 1137460	Caisse des Dépôts et Consignations	424 822,80	364 942,89	36,58	A	V	LIVRETA	2,566	V	LIVRETA	2,600	A-1		9 488,52	4 291,41
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2009	P	Contrat CDC n° 1146146	Caisse des Dépôts et Consignations	244 959,20	210 976,76	36,92	A	V	LIVRETA	2,579	V	LIVRETA	2,590	A-1		5 464,30	2 488,85
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2010	P	Contrat CDC n° 1152561	Caisse des Dépôts et Consignations	104 226,40	82 174,82	27,08	A	V	LIVRETA	2,563	V	LIVRETA	1,600	A-1		1 314,80	2 234,86
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2010	P	Contrat CDC n° 1152572	Caisse des Dépôts et Consignations	24 221,20	20 697,10	37,08	A	V	LIVRETA	2,716	V	LIVRETA	1,600	A-1		331,15	369,64
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2005	P	Contrat CDC n° 1040820	Caisse des Dépôts et Consignations	202 509,20	123 344,98	17,17	A	V	LIVRETA	2,136	V	LIVRETA	1,250	A-1		1 541,81	6 153,04
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2010	P	Contrat CDC n° 1162004	Caisse des Dépôts et Consignations	33 541,60	25 346,90	27,42	A	V	LIVRETA	1,793	V	LIVRETA	0,800	A-1		202,78	778,53
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2010	P	Contrat CDC n° 1162013	Caisse des Dépôts et Consignations	52 196,40	42 812,25	37,42	A	V	LIVRETA	1,953	V	LIVRETA	0,800	A-1		342,50	911,56
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2011	P	Contrat CDC n° 1178635	Caisse des Dépôts et Consignations	1 199 367,20	931 248,62	28,75	A	V	LIVRETA	2,516	V	LIVRETA	2,600	A-1		24 212,46	17 828,66
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2011	P	Contrat CDC n° 1178637	Caisse des Dépôts et Consignations	383 466,80	319 379,71	38,75	A	V	LIVRETA	2,670	V	LIVRETA	2,600	A-1		8 303,87	3 331,78

COM AGGLO TARDES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2011	P	Contrat CDC n° 1179601	Caisse des Dépôts et Consignations	155 038,80	121 272,13	28,33	A	V	LIVRETA	2,577	V	LIVRETA	1,600	A-1	1 940,36	3 481,10	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2011	P	Contrat CDC n° 1179602	Caisse des Dépôts et Consignations	35 428,40	29 726,12	38,33	A	V	LIVRETA	2,722	V	LIVRETA	1,600	A-1	475,62	596,81	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2011	P	Contrat CDC n° 1179604	Caisse des Dépôts et Consignations	830 306,00	649 469,58	28,33	A	V	LIVRETA	2,577	V	LIVRETA	1,600	A-1	10 391,51	18 642,95	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2011	P	Contrat CDC n° 1179606	Caisse des Dépôts et Consignations	205 139,60	172 121,93	38,33	A	V	LIVRETA	2,722	V	LIVRETA	1,600	A-1	2 753,95	3 455,68	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2011	P	Contrat CDC n° 1182760	Caisse des Dépôts et Consignations	48 566,40	37 988,89	28,25	A	V	LIVRETA	2,605	V	LIVRETA	1,600	A-1	607,82	1 090,46	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2011	P	Contrat CDC n° 1189125	Caisse des Dépôts et Consignations	24 608,00	18 137,98	28,67	A	V	LIVRETA	1,804	V	LIVRETA	1,800	A-1	326,48	431,35	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2011	P	Contrat CDC n° 1189127	Caisse des Dépôts et Consignations	36 619,20	28 995,38	38,67	A	V	LIVRETA	1,955	V	LIVRETA	1,800	A-1	521,92	434,24	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2011	P	Contrat CDC n° 1191890	Caisse des Dépôts et Consignations	46 796,80	33 398,99	28,83	A	V	LIVRETA	1,784	V	LIVRETA	1,800	A-1	601,18	887,24	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2011	P	Contrat CDC n° 1191894	Caisse des Dépôts et Consignations	16 096,80	12 324,73	38,83	A	V	LIVRETA	1,930	V	LIVRETA	1,800	A-1	221,84	220,69	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2011	P	Contrat CDC n° 1201760	Caisse des Dépôts et Consignations	83 940,80	73 470,72	37,67	A	V	LIVRETA	2,729	V	LIVRETA	2,600	A-1	1 910,24	812,84	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2011	P	Contrat CDC n° 1201761	Caisse des Dépôts et Consignations	65 173,03	55 273,62	37,42	A	V	LIVRETA	1,963	V	LIVRETA	0,800	A-1	442,19	1 037,52	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2003	P	Contrat CDC n° 1022039	Caisse des Dépôts et Consignations	476 146,00	259 251,67	15,58	A	V	LIVRETA	2,197	V	LIVRETA	2,250	A-1	5 833,16	13 640,95	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2011	P	Contrat CDC n° 1178628	Caisse des Dépôts et Consignations	174 445,60	135 448,29	28,75	A	V	LIVRETA	2,516	V	LIVRETA	2,600	A-1	3 521,66	2 593,14	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2011	P	Contrat CDC n° 1178629	Caisse des Dépôts et Consignations	79 286,00	66 035,29	38,75	A	V	LIVRETA	2,670	V	LIVRETA	2,600	A-1	1 716,92	688,88	

COM AGGLO TARDES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2011	P	Contrat CDC n° 1195646	Caisse des Dépôts et Consignations	773 037,60	595 326,07	30,17	A	V	LIVRETA	2,227	V	LIVRETA	1,400	A-1	8 334,56	18 842,53	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2011	P	Contrat CDC n° 1195647	Caisse des Dépôts et Consignations	229 350,00	187 215,68	40,17	A	V	LIVRETA	2,561	V	LIVRETA	1,600	A-1	2 995,45	4 410,01	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2011	P	Contrat CDC n° 1195650	Caisse des Dépôts et Consignations	296 181,60	221 807,11	30,17	A	V	LIVRETA	1,526	V	LIVRETA	0,600	A-1	1 330,84	7 710,84	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2011	P	Contrat CDC n° 1195657	Caisse des Dépôts et Consignations	87 611,60	69 767,33	40,17	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	0,800	A-1	558,14	1 838,77	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2011	P	Contrat CDC n° 1197507	Caisse des Dépôts et Consignations	1 130 515,20	887 167,76	29,25	A	V	LIVRETA	2,542	V	LIVRETA	1,600	A-1	14 194,68	25 714,42	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2011	P	Contrat CDC n° 1197519	Caisse des Dépôts et Consignations	263 499,20	219 807,04	39,25	A	V	LIVRETA	2,691	V	LIVRETA	1,600	A-1	3 516,91	4 605,89	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2011	P	Contrat CDC n° 1197522	Caisse des Dépôts et Consignations	152 374,00	115 770,61	29,25	A	V	LIVRETA	1,798	V	LIVRETA	0,800	A-1	926,16	3 731,72	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2011	P	Contrat CDC n° 1197535	Caisse des Dépôts et Consignations	53 831,20	43 567,25	39,25	A	V	LIVRETA	1,950	V	LIVRETA	0,800	A-1	348,54	1 046,66	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2012	P	Contrat CDC n° 1218900	Caisse des Dépôts et Consignations	142 794,40	106 869,28	29,42	A	V	LIVRETA	2,587	V	LIVRETA	1,600	A-1	1 709,91	3 572,31	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2012	P	Contrat CDC n° 1219082	Caisse des Dépôts et Consignations	42 642,40	26 539,54	14,50	A	V	LIVRETA	2,255	V	LIVRETA	1,600	A-1	424,63	1 678,18	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2012	P	Contrat CDC n° 1219220	Caisse des Dépôts et Consignations	136 319,20	101 026,36	29,67	A	V	LIVRETA	2,534	V	LIVRETA	2,600	A-1	2 626,68	2 415,88	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2012	P	Contrat CDC n° 1219230	Caisse des Dépôts et Consignations	12 701,20	9 978,52	39,67	A	V	LIVRETA	2,674	V	LIVRETA	2,600	A-1	259,44	160,82	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2012	P	Contrat CDC n° 1219235	Caisse des Dépôts et Consignations	60 122,80	44 589,75	29,67	A	V	LIVRETA	1,801	V	LIVRETA	1,800	A-1	802,62	1 069,96	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2012	P	Contrat CDC n° 1219273	Caisse des Dépôts et Consignations	9 094,80	6 958,67	39,67	A	V	LIVRETA	1,927	V	LIVRETA	1,800	A-1	125,26	130,73	

COM AGGLO TARDES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2012	P	Contrat CDC n° 1219301	Caisse des Dépôts et Consignations	45 345,20	33 964,47	29,50	A	V	LIVRETA	1,837	V	LIVRETA	0,800	A-1		271,72	1 140,63
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2012	P	Contrat CDC n° 1219310	Caisse des Dépôts et Consignations	11 556,00	8 929,72	39,50	A	V	LIVRETA	1,958	V	LIVRETA	0,800	A-1		71,44	253,83
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2012	P	Contrat CDC n° 1219445	Caisse des Dépôts et Consignations	42 204,40	31 300,66	29,92	A	V	LIVRETA	1,784	V	LIVRETA	1,800	A-1		563,41	751,08
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2012	P	Contrat CDC n° 1219471	Caisse des Dépôts et Consignations	3 940,00	3 014,60	39,92	A	V	LIVRETA	1,912	V	LIVRETA	1,800	A-1		54,26	56,63
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2012	P	Contrat CDC n° 1223825	Caisse des Dépôts et Consignations	536 800,00	299 432,75	9,67	A	F	FIXE	2,152	F	FIXE	2,350	A-1		7 036,67	26 911,50
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2012	P	Contrat CDC n° 1224266	Caisse des Dépôts et Consignations	353 726,80	197 312,58	9,67	A	F	FIXE	2,152	F	FIXE	2,350	A-1		4 636,84	17 733,45
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2012	P	Contrat CDC n° 1224521	Caisse des Dépôts et Consignations	105 400,00	58 793,23	9,67	A	F	FIXE	2,152	F	FIXE	2,350	A-1		1 381,64	5 284,04
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2012	P	Contrat CDC n° 1225445	Caisse des Dépôts et Consignations	190 001,20	105 984,67	9,67	A	F	FIXE	2,152	F	FIXE	2,350	A-1		2 490,64	9 525,37
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2012	P	Contrat CDC n° 1225516	Caisse des Dépôts et Consignations	655 914,40	183 360,11	9,67	A	F	FIXE	0,000	F	FIXE	2,350	A-1		4 308,96	16 479,48
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2012	P	Contrat CDC n° 1227781	Caisse des Dépôts et Consignations	84 669,20	62 794,46	29,75	A	V	LIVRETA	1,819	V	LIVRETA	1,800	A-1		1 130,30	1 506,79
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2012	P	Contrat CDC n° 1227809	Caisse des Dépôts et Consignations	27 521,20	21 057,19	39,75	A	V	LIVRETA	1,944	V	LIVRETA	1,800	A-1		379,03	395,60
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2012	P	Contrat CDC n° 1228180	Caisse des Dépôts et Consignations	716 956,80	551 852,81	30,00	A	V	LIVRETA	2,535	V	LIVRETA	1,100	A-1		6 070,38	20 515,11
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2012	P	Contrat CDC n° 1228189	Caisse des Dépôts et Consignations	94 086,40	76 200,30	40,00	A	V	LIVRETA	2,675	V	LIVRETA	1,100	A-1		838,20	2 282,58
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2012	P	Contrat CDC n° 1228244	Caisse des Dépôts et Consignations	20 883,60	16 518,28	40,00	A	V	LIVRETA	1,928	V	LIVRETA	0,300	A-1		49,56	539,69

COM AGGLO TARDES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2012	P	Contrat CDC n° 1228248	Caisse des Dépôts et Consignations	126 373,60	97 358,26	30,00	A	V	LIVRETA	1,802	V	LIVRETA	0,300	A-1	292,08	3 633,96	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2012	P	Contrat CDC n° 1228422	Caisse des Dépôts et Consignations	694 027,60	530 295,53	30,25	A	V	LIVRETA	2,519	V	LIVRETA	1,600	A-1	8 484,73	17 188,58	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2012	P	Contrat CDC n° 1228438	Caisse des Dépôts et Consignations	135 171,20	108 673,80	40,25	A	V	LIVRETA	2,663	V	LIVRETA	1,600	A-1	1 738,78	2 733,96	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2012	P	Contrat CDC n° 1228440	Caisse des Dépôts et Consignations	146 503,60	112 034,16	30,25	A	V	LIVRETA	1,800	V	LIVRETA	0,800	A-1	896,27	3 644,10	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2012	P	Contrat CDC n° 1228443	Caisse des Dépôts et Consignations	36 120,80	28 359,76	40,25	A	V	LIVRETA	1,926	V	LIVRETA	0,800	A-1	226,88	789,82	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2012	P	Contrat CDC n° 1231280	Caisse des Dépôts et Consignations	41 508,40	30 761,93	29,92	A	V	LIVRETA	2,570	V	LIVRETA	2,600	A-1	799,81	735,62	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2013	P	Contrat CDC n° 1256936	Caisse des Dépôts et Consignations	72 000,00	58 823,98	31,00	A	V	LIVRETA	2,608	V	LIVRETA	1,100	A-1	647,06	1 855,60	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2003	P	Contrat CDC n° 1022041	Caisse des Dépôts et Consignations	104 388,40	76 496,24	30,58	A	V	LIVRETA	2,368	V	LIVRETA	2,250	A-1	1 721,16	1 732,86	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2014	P	Contrat CDC n° 5004765	Caisse des Dépôts et Consignations	150 000,00	122 282,06	31,67	A	V	LIVRETA	1,900	V	LIVRETA	1,800	A-1	2 201,08	2 027,05	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2014	P	Contrat CDC n° 5004766	Caisse des Dépôts et Consignations	33 825,20	28 307,38	41,67	A	V	LIVRETA	2,030	V	LIVRETA	1,800	A-1	509,53	333,64	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2013	P	Contrat CDC n° 5031628	Caisse des Dépôts et Consignations	647 348,80	517 104,24	31,58	A	V	LIVRETA	2,575	V	LIVRETA	2,600	A-1	13 444,71	9 818,67	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2013	P	Contrat CDC n° 5031629	Caisse des Dépôts et Consignations	240 964,80	201 407,27	41,58	A	V	LIVRETA	2,723	V	LIVRETA	2,600	A-1	5 236,59	2 393,93	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2013	P	Contrat CDC n° 5031630	Caisse des Dépôts et Consignations	102 299,20	79 726,81	31,58	A	V	LIVRETA	1,839	V	LIVRETA	1,800	A-1	1 435,08	1 755,30	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2013	P	Contrat CDC n° 5031631	Caisse des Dépôts et Consignations	47 195,60	38 560,70	41,58	A	V	LIVRETA	1,988	V	LIVRETA	1,800	A-1	694,09	566,77	

COM AGGLO TARRES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2014	P	Contrat CDC n° 5064374	Caisse des Dépôts et Consignations	522 112,80	434 677,68	32,08	A	V	LIVRETA	2,677	V	LIVRETA	1,600	A-1	6 954,84	11 373,47	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2014	P	Contrat CDC n° 5064375	Caisse des Dépôts et Consignations	59 813,20	51 782,14	42,08	A	V	LIVRETA	2,816	V	LIVRETA	1,600	A-1	828,52	1 006,32	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2014	P	Contrat CDC n° 5064376	Caisse des Dépôts et Consignations	106 686,00	86 869,78	32,08	A	V	LIVRETA	1,925	V	LIVRETA	0,800	A-1	694,96	2 546,21	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2014	P	Contrat CDC n° 5064377	Caisse des Dépôts et Consignations	12 684,40	10 756,10	42,08	A	V	LIVRETA	2,067	V	LIVRETA	0,800	A-1	86,05	240,85	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2014	P	Contrat CDC n° 5072403	Caisse des Dépôts et Consignations	40 000,00	27 773,98	10,00	A	V	LIVRETA	1,950	V	LIVRETA	1,100	A-1	305,51	2 521,99	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2014	P	Contrat CDC n° 5072420	Caisse des Dépôts et Consignations	40 000,00	28 511,44	11,00	A	V	LIVRETA	2,005	V	LIVRETA	1,100	A-1	313,62	2 373,88	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2014	P	Contrat CDC n° 5039287	Caisse des Dépôts et Consignations	697 708,40	574 589,61	32,25	A	V	LIVRETA	2,576	V	LIVRETA	1,600	A-1	9 193,43	15 883,19	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2014	P	Contrat CDC n° 5039288	Caisse des Dépôts et Consignations	239 949,20	205 366,67	42,25	A	V	LIVRETA	2,723	V	LIVRETA	1,600	A-1	3 285,87	4 313,55	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2014	P	Contrat CDC n° 5039289	Caisse des Dépôts et Consignations	259 526,80	209 186,09	32,25	A	V	LIVRETA	1,854	V	LIVRETA	0,800	A-1	1 673,49	6 421,14	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2014	P	Contrat CDC n° 5039290	Caisse des Dépôts et Consignations	98 719,20	82 833,05	42,25	A	V	LIVRETA	2,001	V	LIVRETA	0,800	A-1	662,66	1 974,96	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2014	P	Contrat CDC n° 5062936	Caisse des Dépôts et Consignations	171 197,20	137 989,88	32,42	A	V	LIVRETA	1,883	V	LIVRETA	0,800	A-1	1 103,92	4 235,71	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2014	P	Contrat CDC n° 5062937	Caisse des Dépôts et Consignations	14 465,60	12 137,76	42,42	A	V	LIVRETA	2,027	V	LIVRETA	0,800	A-1	97,10	289,40	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2014	P	Contrat CDC n° 5049636	Caisse des Dépôts et Consignations	86 751,60	70 462,87	32,75	A	V	LIVRETA	1,901	V	LIVRETA	1,800	A-1	1 268,33	1 386,77	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2014	P	Contrat CDC n° 5049637	Caisse des Dépôts et Consignations	33 246,40	28 122,33	42,75	A	V	LIVRETA	2,046	V	LIVRETA	1,800	A-1	506,20	356,97	

COM AGGLO TARDES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2018	P	Contrat CDC n° 1337605	Caisse des Dépôts et Consignations	96 394,39	85 527,98	34,42	A	V	LIVRETA	3,338	V	LIVRETA	2,000	A-1	1 710,56	2 357,69	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2018	P	Contrat CDC n° 1337666	Caisse des Dépôts et Consignations	119 183,64	102 507,89	24,50	A	V	LIVRETA	2,824	V	LIVRETA	1,600	-	1 640,13	3 781,80	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2018	P	Contrat CDC n° 1337667	Caisse des Dépôts et Consignations	76 159,22	65 503,29	24,50	A	V	LIVRETA	2,824	V	LIVRETA	1,600	-	1 048,05	2 416,60	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2018	P	Contrat CDC n° 1337668	Caisse des Dépôts et Consignations	117 130,15	95 311,75	24,50	A	V	LIVRETA	2,817	V	LIVRETA	1,600	-	1 524,99	3 516,32	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2018	P	Contrat CDC n° 1337669	Caisse des Dépôts et Consignations	808 900,12	633 440,32	25,42	A	V	LIVRETA	2,876	V	LIVRETA	1,600	-	10 135,04	20 667,88	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2018	P	Contrat CDC n° 1337671	Caisse des Dépôts et Consignations	153 804,85	132 930,48	25,50	A	V	LIVRETA	2,844	V	LIVRETA	1,600	-	2 126,89	4 713,37	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2018	P	Contrat CDC n° 1337672	Caisse des Dépôts et Consignations	75 824,04	64 835,94	23,50	A	V	LIVRETA	2,802	V	LIVRETA	1,600	-	1 037,38	2 501,86	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2018	P	Contrat CDC n° 1337673	Caisse des Dépôts et Consignations	146 986,15	124 931,77	22,50	A	V	LIVRETA	2,779	V	LIVRETA	1,600	-	1 998,91	5 042,54	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2018	P	Contrat CDC n° 1337674	Caisse des Dépôts et Consignations	91 972,50	64 497,41	25,50	A	V	LIVRETA	2,864	V	LIVRETA	1,600	-	1 031,96	2 286,91	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2018	P	Contrat CDC n°1337835	Caisse des Dépôts et Consignations	512 240,79	430 449,63	29,58	A	V	LIVRETA	2,942	V	LIVRETA	2,600	A-1	11 191,69	10 385,88	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2018	P	Contrat CDC n°1337836	Caisse des Dépôts et Consignations	707 379,90	594 430,25	29,58	A	V	LIVRETA	2,942	V	LIVRETA	2,600	A-1	15 455,19	14 342,41	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2018	P	Contrat CDC n° 1337921	Caisse des Dépôts et Consignations	52 558,64	45 558,70	24,00	A	V	LIVRETA	2,813	V	LIVRETA	1,100	A-1	501,14	1 839,39	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2018	P	Contrat CDC n° 1337922	Caisse des Dépôts et Consignations	175 195,47	151 487,72	24,33	A	V	LIVRETA	2,848	V	LIVRETA	1,600	-	2 423,80	5 397,23	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2018	P	Contrat CDC n° 1337924	Caisse des Dépôts et Consignations	41 507,35	35 635,08	27,83	A	V	LIVRETA	2,916	V	LIVRETA	2,600	A-1	926,51	729,56	

COM AGGLO TARRES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2018	P	Contrat CDC n° 1337928	Caisse des Dépôts et Consignations	51 976,53	44 580,53	23,50	A	V	LIVRETA	2,806	V	LIVRETA	1,600	-	713,29	1 687,95	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2018	P	Contrat CDC n° 1337929	Caisse des Dépôts et Consignations	114 188,99	94 686,25	23,75	A	V	LIVRETA	2,838	V	LIVRETA	2,600	A-1	2 461,84	2 688,43	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2018	P	Contrat CDC n° 1337930	Caisse des Dépôts et Consignations	173 052,14	147 746,92	28,75	A	V	LIVRETA	2,930	V	LIVRETA	2,600	A-1	3 841,42	3 147,44	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2018	C	Contrat CDC n°5258035	Caisse des Dépôts et Consignations	5 600,00	5 600,00	35,75	A	F	FIXE	2,243	F	FIXE	1,850	A-1	103,60	0,00	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2018	P	Réhabilitation therm Tarbes Bernac 2l	Caisse des Dépôts et Consignations	11 200,00	10 712,58	21,00	A	V	LIVRETA	1,975	V	LIVRETA	0,250	A-1	26,78	487,36	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2018	P	4 avenue Sports Bordères / Echez 2l	Caisse des Dépôts et Consignations	19 472,80	18 357,30	46,83	A	V	LIVRETA	2,367	V	LIVRETA	1,800	A-1	330,43	119,40	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2018	P	4 avenue Sports Bordères / Echez 2l	Caisse des Dépôts et Consignations	13 424,00	12 454,00	36,83	A	V	LIVRETA	2,274	V	LIVRETA	1,800	A-1	224,17	153,39	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2004	P	Contrat CDC n° 1029326	Caisse des Dépôts et Consignations	24 987,00	19 685,04	31,17	A	V	LIVRETA	2,849	V	LIVRETA	1,700	A-1	334,64	468,02	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2017	P	Contrat CDC n° 1289014	Caisse des Dépôts et Consignations	30 622,42	23 373,60	18,67	A	V	LIVRETA	2,838	V	LIVRETA	2,900	A-1	677,84	918,66	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2015	P	Contrat CDC n° 5050494	Caisse des Dépôts et Consignations	754 287,60	639 377,14	33,33	A	V	LIVRETA	2,640	V	LIVRETA	1,600	A-1	10 230,04	16 956,38	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2015	P	Contrat CDC n° 5050495	Caisse des Dépôts et Consignations	204 545,60	176 848,08	43,33	A	V	LIVRETA	2,762	V	LIVRETA	1,600	A-1	2 829,57	3 928,43	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2015	P	Contrat CDC n° 5050496	Caisse des Dépôts et Consignations	227 299,20	187 103,42	33,33	A	V	LIVRETA	1,908	V	LIVRETA	0,800	A-1	1 496,83	5 855,36	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2015	P	Contrat CDC n° 5050497	Caisse des Dépôts et Consignations	68 774,80	58 518,30	43,33	A	V	LIVRETA	2,044	V	LIVRETA	0,800	A-1	468,15	1 455,98	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2015	P	Contrat CDC n° 5113490	Caisse des Dépôts et Consignations	128 000,00	103 290,72	16,00	A	V	LIVRETA	1,470	V	LIVRETA	0,250	A-1	258,23	6 332,29	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2015	P	Contrat CDC n° 5113491	Caisse des Dépôts et Consignations	51 200,00	41 316,29	16,00	A	V	LIVRETA	1,470	V	LIVRETA	0,250	A-1	103,29	2 532,92	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2015	P	Contrat CDC n° 5113492	Caisse des Dépôts et Consignations	128 000,00	103 290,72	16,00	A	V	LIVRETA	1,470	V	LIVRETA	0,250	A-1	258,23	6 332,29	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2015	P	Contrat CDC n° 5113493	Caisse des Dépôts et Consignations	38 400,00	30 987,22	16,00	A	V	LIVRETA	1,470	V	LIVRETA	0,250	A-1	77,47	1 899,69	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2015	P	Contrat CDC n° 5116642	Caisse des Dépôts et Consignations	135 738,00	113 021,91	33,00	A	V	LIVRETA	1,944	V	LIVRETA	0,300	A-1	339,06	3 919,62	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2015	P	Contrat CDC n° 5116643	Caisse des Dépôts et Consignations	88 646,00	77 614,00	43,00	A	V	LIVRETA	2,808	V	LIVRETA	1,100	A-1	853,75	1 972,36	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2015	P	Contrat CDC n° 5116644	Caisse des Dépôts et Consignations	41 987,60	36 152,06	43,00	A	V	LIVRETA	2,081	V	LIVRETA	0,300	A-1	108,46	1 020,36	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2015	P	Contrat CDC n° 5116645	Caisse des Dépôts et Consignations	297 589,20	255 246,25	33,00	A	V	LIVRETA	2,683	V	LIVRETA	1,100	A-1	2 807,71	7 614,71	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2016	P	Contrat CDC n° 5124775	Caisse des Dépôts et Consignations	23 873,60	20 504,47	43,33	A	V	LIVRETA	2,146	V	LIVRETA	0,800	A-1	164,04	479,39	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2016	P	Contrat CDC n° 5124776	Caisse des Dépôts et Consignations	64 932,40	53 931,38	33,33	A	V	LIVRETA	2,020	V	LIVRETA	0,800	A-1	431,45	1 610,82	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2016	P	Contrat CDC n° 5124777	Caisse des Dépôts et Consignations	67 982,00	59 374,81	43,33	A	V	LIVRETA	2,904	V	LIVRETA	1,600	A-1	950,00	1 222,68	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2016	P	Contrat CDC n° 5124778	Caisse des Dépôts et Consignations	228 428,80	195 443,15	33,33	A	V	LIVRETA	2,794	V	LIVRETA	1,600	A-1	3 127,09	4 892,87	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2016	P	Contrat CDC n° 5146122	Caisse des Dépôts et Consignations	40 000,00	30 534,16	18,75	A	V	LIVRETA	2,495	V	LIVRETA	2,600	A-1	793,89	1 200,58	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2017	P	Contrat CDC n° 5166887	Caisse des Dépôts et Consignations	230 800,00	197 099,25	18,33	A	V	LIVRETA	1,719	V	LIVRETA	0,750	A-1	1 478,24	10 293,63	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2016	P	Contrat CDC n°5169129	Caisse des Dépôts et Consignations	69 196,40	60 363,92	34,00	A	V	LIVRETA	2,060	V	LIVRETA	0,300	A-1	181,09	1 875,16	

COM AGGLO TARDES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2016	P	Contrat CDC n°5169130	Caisse des Dépôts et Consignations	30 849,60	27 668,18	44,00	A	V	LIVRETA	2,186	V	LIVRETA	0,300	A-1	83,00	686,72	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2017	P	Contrat CDC n° 5178495	Caisse des Dépôts et Consignations	417 034,80	372 934,20	35,08	A	V	LIVRETA	2,859	V	LIVRETA	1,600	A-1	5 966,95	9 556,44	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2017	P	Contrat CDC n° 5178496	Caisse des Dépôts et Consignations	155 207,20	139 826,83	45,08	A	V	LIVRETA	2,946	V	LIVRETA	1,600	A-1	2 237,23	3 229,70	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2017	P	Contrat CDC n° 5178497	Caisse des Dépôts et Consignations	71 104,40	63 647,66	35,08	A	V	LIVRETA	2,147	V	LIVRETA	0,800	A-1	509,18	1 619,66	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2017	P	Contrat CDC n° 5178498	Caisse des Dépôts et Consignations	34 737,60	31 774,09	45,08	A	V	LIVRETA	2,257	V	LIVRETA	0,800	A-1	254,19	619,07	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2017	P	Contrat CDC n° 5182628	Caisse des Dépôts et Consignations	50 356,40	45 075,51	35,25	A	V	LIVRETA	2,138	V	LIVRETA	0,800	A-1	360,60	1 147,05	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2017	P	Contrat CDC n° 5182629	Caisse des Dépôts et Consignations	14 832,40	13 567,03	45,25	A	V	LIVRETA	2,249	V	LIVRETA	0,800	A-1	108,54	264,33	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2017	P	Contrat CDC n° 5182630	Caisse des Dépôts et Consignations	24 000,00	19 056,04	18,42	A	V	LIVRETA	2,531	V	LIVRETA	1,600	A-1	304,90	927,70	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2017	P	Contrat CDC n° 5198632	Caisse des Dépôts et Consignations	29 000,00	22 605,46	18,83	A	V	LIVRETA	1,775	V	LIVRETA	1,750	A-1	395,60	967,93	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2018	P	Contrat CDC n° 5205981	Caisse des Dépôts et Consignations	100 800,00	83 390,21	18,08	A	V	LIVRETA	2,656	V	LIVRETA	1,600	A-1	1 334,24	4 059,64	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2018	P	Opération - Chemin PoudrièreTarbes 2I	Caisse des Dépôts et Consignations	17 092,80	15 634,60	45,83	A	V	LIVRETA	2,301	V	LIVRETA	1,800	A-1	281,42	152,53	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2018	P	Opération - Chemin PoudrièreTarbes 2I	Caisse des Dépôts et Consignations	14 982,80	13 411,55	35,83	A	V	LIVRETA	2,199	V	LIVRETA	1,800	A-1	241,41	211,62	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2018	P	Contrat CDC n° 5239199	Caisse des Dépôts et Consignations	38 677,20	35 779,63	45,75	A	V	LIVRETA	2,380	V	LIVRETA	1,800	A-1	644,03	249,42	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2018	P	Contrat CDC n°5239200	Caisse des Dépôts et Consignations	240 396,80	220 642,20	35,75	A	V	LIVRETA	3,057	V	LIVRETA	2,600	A-1	5 736,70	2 138,18	

COM AGGLO TARDES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2018	P	Contrat CDC n°5239201	Caisse des Dépôts et Consignations	88 198,00	82 700,46	45,75	A	V	LIVRETA	3,149	V	LIVRETA	2,600	A-1	2 150,21	304,90	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2018	P	Contrat CDC n° 5239202	Caisse des Dépôts et Consignations	99 724,80	90 257,27	35,75	A	V	LIVRETA	2,287	V	LIVRETA	1,800	A-1	1 624,63	1 180,21	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2019	P	PROMOLOGIS S.A. D HABITATION LOYER MODERE	Caisse des Dépôts et Consignations	47 193,60	43 783,46	36,92	A	V	LIVRETA	2,310	V	LIVRETA	1,800	A-1	788,10	539,26	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2019	P	PROMOLOGIS S.A. D HABITATION LOYER MODERE	Caisse des Dépôts et Consignations	31 857,60	30 032,64	46,92	A	V	LIVRETA	2,398	V	LIVRETA	1,800	A-1	540,59	195,33	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2019	C	PROMOLOGIS S.A. D HABITATION LOYER MODERE	Caisse des Dépôts et Consignations	11 200,00	11 200,00	46,17	A	F	FIXE	2,334	F	FIXE	1,800	A-1	201,60	0,00	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2019	P	PROMOLOGIS S.A. D HABITATION LOYER MODERE	Caisse des Dépôts et Consignations	70 953,20	66 888,65	46,92	A	V	LIVRETA	2,398	V	LIVRETA	1,800	A-1	1 204,00	435,04	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2019	P	PROMOLOGIS S.A. D HABITATION LOYER MODERE	Caisse des Dépôts et Consignations	187 288,80	173 755,56	36,92	A	V	LIVRETA	2,310	V	LIVRETA	1,800	A-1	3 127,60	2 140,06	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2019	P	PROMOLOGIS S.A. D HABITATION LOYER MODERE	Caisse des Dépôts et Consignations	501 799,20	470 450,35	36,92	A	V	LIVRETA	3,055	V	LIVRETA	2,600	A-1	12 231,71	4 206,13	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2019	P	PROMOLOGIS S.A. D HABITATION LOYER MODERE	Caisse des Dépôts et Consignations	190 103,60	181 037,42	46,92	A	V	LIVRETA	3,147	V	LIVRETA	2,600	A-1	4 706,97	584,82	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2019	C	PROMOLOGIS S.A. D HABITATION LOYER MODERE	Caisse des Dépôts et Consignations	58 800,00	58 800,00	46,17	A	F	FIXE	2,341	F	FIXE	1,800	A-1	1 058,40	0,00	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2019	P	Opération - Tarbes	Caisse des Dépôts et Consignations	150 800,00	144 806,90	21,67	A	V	LIVRETA	2,920	V	LIVRETA	2,600	A-1	3 764,98	3 981,29	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2019	P	Opération - Tarbes - 2 logements	Caisse des Dépôts et Consignations	10 400,00	9 947,39	21,67	A	V	LIVRETA	2,135	V	LIVRETA	1,750	A-1	174,08	310,48	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2019	P	Opération - Tarbes - 2 logements	Caisse des Dépôts et Consignations	6 000,00	5 346,70	21,67	A	F	FIXE	0,849	F	FIXE	0,870	A-1	46,52	221,57	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2020	P	Réaménagement du prêt 1057719 (réf interne : 143)	Caisse des Dépôts et Consignations	112 030,97	102 670,54	33,67	A	V	LIVRETA	3,451	V	LIVRETA	2,900	A-1	2 977,44	1 707,48	

COM AGGLO TARDES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2020	P	Réaménagement du prêt 1081181 (réf interne 148)	Caisse des Dépôts et Consignations	213 684,38	194 348,38	34,42	A	V	LIVRETA	3,419	V	LIVRETA	1,900	A-1	3 692,62	5 542,75	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2019	P	CN 19 rue Moisson Aureihan	Caisse des Dépôts et Consignations	365 410,80	343 165,32	37,00	A	V	INFFRXT	0,637	V	INFFRXT	0,660	A-1	11 411,06	1 294,92	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2019	P	CN 19 rue Moisson Aureihan	Caisse des Dépôts et Consignations	218 394,40	208 960,12	46,92	A	F	FIXE	3,081	F	FIXE	1,330	A-1	2 779,17	3 228,78	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2019	P	CN 19 rue Moisson Aureihan	Caisse des Dépôts et Consignations	126 408,80	117 778,02	36,92	A	F	FIXE	2,230	F	FIXE	0,500	A-1	588,89	2 905,74	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2019	P	CN 19 rue Moisson Aureihan	Caisse des Dépôts et Consignations	75 550,40	71 529,12	46,92	A	F	FIXE	2,334	F	FIXE	0,500	A-1	357,64	1 353,86	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2019	C	CN 19 rue Moisson Aureihan	Caisse des Dépôts et Consignations	114 000,00	114 000,00	46,92	A	F	FIXE	1,878	F	FIXE	1,010	A-1	1 151,40	0,00	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2019	P	CN 241 rue Guillaumet - Soues	Caisse des Dépôts et Consignations	219 990,40	210 001,90	37,00	A	F	FIXE	2,228	F	FIXE	0,500	A-1	1 050,01	5 031,74	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2019	P	CN 241 rue Guillaumet - Soues	Caisse des Dépôts et Consignations	92 057,20	88 798,76	47,00	A	F	FIXE	2,332	F	FIXE	0,500	A-1	443,99	1 641,45	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2019	C	CN 241 rue Guillaumet - Soues	Caisse des Dépôts et Consignations	48 000,00	48 000,00	37,00	A	F	FIXE	1,093	F	FIXE	0,000	A-1	0,00	0,00	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2019	C	CN 241 rue Guillaumet - Soues	Caisse des Dépôts et Consignations	144 000,00	144 000,00	47,00	A	F	FIXE	1,860	F	FIXE	0,980	A-1	1 411,20	0,00	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2019	P	CN 241 rue Guillaumet - Soues	Caisse des Dépôts et Consignations	181 423,60	176 247,07	47,00	A	F	FIXE	3,081	F	FIXE	1,340	A-1	2 361,71	2 640,40	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2019	P	CN 241 rue Guillaumet - Soues	Caisse des Dépôts et Consignations	433 550,80	413 292,35	37,00	A	V	INFFRXT	0,593	V	INFFRXT	0,610	A-1	27 953,05	7 910,81	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2020	C	CN 6 rue Lupau - TARBES	Caisse des Dépôts et Consignations	12 000,00	12 000,00	37,25	A	F	FIXE	1,092	F	FIXE	0,000	A-1	0,00	0,00	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2020	C	CN 6 rue Lupau - TARBES	Caisse des Dépôts et Consignations	36 000,00	36 000,00	47,25	A	F	FIXE	1,717	F	FIXE	0,720	A-1	259,20	0,00	

COM AGGLO TARDES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2020	P	CN 6 rue Lupau à Tarbes	Caisse des Dépôts et Consignations	30 148,00	29 588,23	48,42	A	V	LIVRETA	2,498	V	LIVRETA	0,800	A-1	236,70	416,75	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2020	P	CN 6 rue Lupau à Tarbes	Caisse des Dépôts et Consignations	57 831,60	56 468,66	38,42	A	V	LIVRETA	2,431	V	LIVRETA	0,800	A-1	451,75	1 092,35	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2021	P	CN 8 lgts rue du Béarn ODOS	Caisse des Dépôts et Consignations	48 000,00	47 022,17	38,42	A	F	FIXE	0,975	F	FIXE	1,020	A-1	479,63	987,80	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2021	P	JUILIAN Réhab 1 lgt ch Bousqu	Caisse des Dépôts et Consignations	5 719,60	5 515,07	23,50	A	F	FIXE	0,893	F	FIXE	0,920	A-1	50,74	206,41	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2021	C	JUILIAN Réhab 1 lgt ch Bousqu	Caisse des Dépôts et Consignations	4 000,00	4 000,00	28,50	A	F	FIXE	0,717	F	FIXE	0,000	A-1	0,00	0,00	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2021	P	JUILIAN Réhab 1 lgt ch Bousqu	Caisse des Dépôts et Consignations	6 000,00	5 767,12	23,50	A	V	LIVRETA	2,391	V	LIVRETA	0,750	A-1	43,25	205,86	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2021	P	TARBES Réhab 20 L Cité Pano	Caisse des Dépôts et Consignations	48 000,00	46 304,68	23,50	A	F	FIXE	0,990	F	FIXE	1,020	A-1	472,31	1 712,61	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2021	P	CN 8 lgts rue du Béarn ODOS	Caisse des Dépôts et Consignations	49 196,00	49 196,00	39,42	A	V	LIVRETA	2,569	V	LIVRETA	0,300	A-1	302,62	1 159,42	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2021	P	CN 8 lgts rue du Béarn ODOS	Caisse des Dépôts et Consignations	11 960,40	11 960,40	49,42	A	V	LIVRETA	2,612	V	LIVRETA	0,300	A-1	73,57	222,08	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2021	P	CN 8 lgts rue du Béarn ODOS	Caisse des Dépôts et Consignations	20 542,40	20 542,40	49,42	A	V	LIVRETA	3,365	V	LIVRETA	1,100	A-1	465,27	310,37	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2021	P	CN 8 lgts rue du Béarn ODOS	Caisse des Dépôts et Consignations	95 412,80	95 412,80	40,00	A	V	INFFRXT	0,451	V	INFFRXT	0,450	A-1	4 456,17	224,40	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2022	P	Aureilhan CN 14 lgts av Sports	Caisse des Dépôts et Consignations	159 753,60	159 753,60	39,08	A	V	INFFRXT	5,742	V	INFFRXT	0,130	A-1	215,18	5 087,67	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2020	P	PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	Caisse des Dépôts et Consignations	726 703,26	660 775,20	26,92	A	F	FIXE	0,710	F	FIXE	0,710	A-1	4 691,50	22 288,82	
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2020	P	PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	Caisse des Dépôts et Consignations	275 965,72	250 929,52	26,92	A	F	FIXE	0,710	F	FIXE	0,710	A-1	1 781,60	8 464,18	

COM AGGLO TARDES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2020	P	PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	Caisse des Dépôts et Consignations	112 806,59	92 740,95	12,75	A	V	LIVRETA	3,111	V	LIVRETA	3,000	A-1		2 782,23	5 591,42
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2020	P	PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	Caisse des Dépôts et Consignations	61 927,50	50 912,05	12,75	A	V	LIVRETA	3,111	V	LIVRETA	3,000	A-1		1 527,36	3 069,52
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2020	P	PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	Caisse des Dépôts et Consignations	61 927,50	54 656,12	13,00	A	V	LIVRETA	3,068	V	LIVRETA	1,500	A-1		819,84	3 744,08
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2020	P	PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	Caisse des Dépôts et Consignations	43 843,36	34 114,74	9,75	A	V	LIVRETA	2,900	V	LIVRETA	2,950	A-1		1 006,38	2 861,31
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2020	P	PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	Caisse des Dépôts et Consignations	428 258,00	396 706,25	21,83	A	V	LIVRETA	3,068	V	LIVRETA	2,600	A-1		10 314,36	10 388,73
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2022	P	PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	Caisse des Dépôts et Consignations	130 196,80	130 196,80	49,08	A	V	LIVRETA	3,450	V	LIVRETA	1,100	A-1		1 484,18	1 967,11
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2022	P	PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	Caisse des Dépôts et Consignations	60 951,20	60 951,20	39,08	A	V	LIVRETA	2,660	V	LIVRETA	0,300	A-1		189,47	1 436,46
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2022	P	PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	Caisse des Dépôts et Consignations	54 826,00	54 826,00	49,08	A	V	LIVRETA	2,686	V	LIVRETA	0,300	A-1		170,43	1 017,98
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2022	P	PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	Caisse des Dépôts et Consignations	84 000,00	84 000,00	39,08	A	F	FIXE	1,032	F	FIXE	1,080	A-1		155,89	1 690,10
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2022	P	PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	Caisse des Dépôts et Consignations	132 000,00	132 000,00	24,83	A	V	LIVRETA	2,624	V	LIVRETA	1,750	A-1		1 730,33	4 254,30
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2022	P	PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	Caisse des Dépôts et Consignations	482 598,80	482 598,80	24,83	A	V	LIVRETA	3,449	V	LIVRETA	2,600	A-1		9 389,07	13 946,46
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2022	P	PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	Caisse des Dépôts et Consignations	76 228,00	76 228,00	24,83	A	V	LIVRETA	3,529	V	LIVRETA	2,600	A-1		2 202,89	2 202,89
PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	2022	C	PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE	Caisse des Dépôts et Consignations	44 000,00	44 000,00	29,83	A	F	FIXE	0,718	F	FIXE	0,000	A-1		0,00	0,00

COM AGGLO TARDES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DE LA VILLE DE TARDES	2007	P	Contrat CDC n° 1091669	Caisse des Dépôts et Consignations	616 528,80	436 319,55	26,67	A	V	LIVRETA	2,545	V	LIVRETA	3,000	A-1	13 089,59	12 698,24	
SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DE LA VILLE DE TARDES	2007	P	Contrat CDC n° 1091670	Caisse des Dépôts et Consignations	68 271,20	52 292,49	36,67	A	V	LIVRETA	2,701	V	LIVRETA	3,000	A-1	1 568,78	1 048,30	
SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DE LA VILLE DE TARDES	2007	P	Contrat CDC n° 1096589	Caisse des Dépôts et Consignations	649 678,00	492 541,44	25,75	A	V	LIVRETA	2,331	V	LIVRETA	2,450	A-1	12 067,26	13 770,11	
SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DE LA VILLE DE TARDES	2007	P	Contrat CDC n° 1096590	Caisse des Dépôts et Consignations	101 986,80	85 347,72	35,75	A	V	LIVRETA	2,465	V	LIVRETA	2,450	A-1	2 091,02	1 504,14	
SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DE LA VILLE DE TARDES	2007	P	Contrat CDC n° 1096592	Caisse des Dépôts et Consignations	189 289,60	146 390,22	25,75	A	V	LIVRETA	2,639	V	LIVRETA	2,800	A-1	4 098,93	3 902,56	
SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DE LA VILLE DE TARDES	2007	P	Contrat CDC n° 1096593	Caisse des Dépôts et Consignations	13 910,40	11 858,34	35,75	A	V	LIVRETA	2,767	V	LIVRETA	2,800	A-1	332,03	195,04	
SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DE LA VILLE DE TARDES	2009	P	Contrat CDC n° 1144270	Caisse des Dépôts et Consignations	92 894,40	77 349,82	28,83	A	V	LIVRETA	2,380	V	LIVRETA	2,600	A-1	2 011,10	1 267,10	
SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DE LA VILLE DE TARDES	2009	P	Contrat CDC n° 1144271	Caisse des Dépôts et Consignations	2 705,60	2 440,26	38,83	A	V	LIVRETA	2,557	V	LIVRETA	2,600	A-1	63,45	18,35	

COM AGGLO TARDES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DE LA VILLE DE TARDES	2004	P	Contrat CDC n° 1032695	Caisse des Dépôts et Consignations	11 057,60	6 674,21	16,58	A	V	LIVRETA	2,710	V	LIVRETA	2,700	A-1	180,20	305,29	
SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DE LA VILLE DE TARDES	2004	P	Contrat CDC n° 1032697	Caisse des Dépôts et Consignations	25 286,40	19 941,15	31,58	A	V	LIVRETA	2,860	V	LIVRETA	2,700	A-1	538,41	368,61	
SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DE LA VILLE DE TARDES	2004	P	Contrat CDC n° 1032699	Caisse des Dépôts et Consignations	26 000,00	20 503,90	31,58	A	V	LIVRETA	2,860	V	LIVRETA	2,700	A-1	553,60	379,02	
SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DE LA VILLE DE TARDES	2004	P	Contrat CDC n° 1037046	Caisse des Dépôts et Consignations	18 000,80	14 848,11	32,67	A	V	LIVRETA	3,244	V	LIVRETA	3,200	A-1	475,14	235,28	
SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DE LA VILLE DE TARDES	2010	P	Financement de la construction de 12 logements - Le Jardin des Orangers	DEXIA Clf	652 000,00	465 402,37	18,08	A	V	LIVRETA	2,055	V	LIVRETA	2,190	A-1	10 192,31	19 546,53	
SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DE LA VILLE DE TARDES	2011	P	Programme immobilier - Rue de la Libération	DEXIA Clf	652 000,00	464 918,04	18,08	A	V	LIVRETA	2,440	V	LIVRETA	2,690	A-1	12 506,30	19 067,29	
SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DE LA VILLE DE TARDES	2004	P	Contrat CDC n° 1037048	Caisse des Dépôts et Consignations	3 999,20	3 298,77	32,67	A	V	LIVRETA	3,244	V	LIVRETA	3,200	A-1	105,56	52,27	
SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DE LA VILLE DE TARDES	2008	P	Construction de 14 logements - Avenue de la Libération	Caisse Française de Financement Local	720 000,00	43 585,79	15,33	M	V	EURIBOR01M	0,473	V	EURIBOR01M	1,847	A-1	1 251,13	1 967,19	

COM AGGLO TARDES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DE LA VILLE DE TARDES	2005	P	Contrat CDC n° 1046788	Caisse des Dépôts et Consignations	18 864,00	11 865,56	17,83	A	V	LIVRETA	2,704	V	LIVRETA	2,700	A-1	320,37	503,98	
SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DE LA VILLE DE TARDES	2005	P	Contrat CDC n° 1046789	Caisse des Dépôts et Consignations	27 536,00	22 055,93	32,83	A	V	LIVRETA	2,863	V	LIVRETA	2,700	A-1	595,51	387,56	
SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DE LA VILLE DE TARDES	2011	P	Contrat CDC n° 1176220	Caisse des Dépôts et Consignations	80 000,00	66 504,91	30,08	A	V	LIVRETA	1,703	V	LIVRETA	0,800	A-1	532,04	1 898,81	
SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DE LA VILLE DE TARDES	2010	P	Contrat CDC n° 1176217	Caisse des Dépôts et Consignations	40 000,00	32 576,32	29,00	A	V	LIVRETA	2,471	V	LIVRETA	1,100	A-1	358,34	922,45	
SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DE LA VILLE DE TARDES	2011	P	Contrat CDC n° 1183146	Caisse des Dépôts et Consignations	48 000,00	40 793,12	30,17	A	V	LIVRETA	2,386	V	LIVRETA	1,600	A-1	652,69	1 026,72	
SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DE LA VILLE DE TARDES	2011	P	Contrat CDC n° 1183147	Caisse des Dépôts et Consignations	35 000,00	31 831,82	40,17	A	V	LIVRETA	2,560	V	LIVRETA	1,600	A-1	509,31	555,36	
SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DE LA VILLE DE TARDES	2011	P	Contrat CDC n° 1199575	Caisse des Dépôts et Consignations	26 000,00	20 233,93	29,83	A	V	LIVRETA	1,744	V	LIVRETA	1,800	A-1	364,21	514,58	
SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DE LA VILLE DE TARDES	2010	P	Trésorerie avec remboursement intégral du prêt 51034416090	Crédit Agricole	2 002 500,00	1 462 819,82	17,44	T	F	FIXE	4,620	F	FIXE	4,340	A-1	62 564,15	57 180,45	

COM AGGLO TARDES LOURDES PYRENEES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DE LA VILLE DE TARBES	2015	P	Contrat CDC n° 1278756	Caisse des Dépôts et Consignations	102 569,20	80 703,78	19,67	A	V	LIVRETA	3,058	V	LIVRETA	3,200	A-1		2 582,52	2 843,49
SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DE LA VILLE DE TARBES	2015	P	Contrat CDC n° 1278757	Caisse des Dépôts et Consignations	23 927,20	18 826,46	19,67	A	V	LIVRETA	3,058	V	LIVRETA	3,200	A-1		602,45	663,32
SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DE LA VILLE DE TARBES	2015	P	Contrat CDC n° 1278758	Caisse des Dépôts et Consignations	122 998,32	85 910,64	14,33	T	V	LIVRETA	2,311	V	LIVRETA	2,600	A-1		2 783,05	4 262,43
SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DE LA VILLE DE TARBES	2022	P	Prêt équipement classique	Crédit Coopératif	2 059 350,00	2 032 801,70	17,51	T	F	FIXE	0,832	F	FIXE	0,830	A-1		16 540,60	106 745,23
TOTAL GENERAL					114 860 943,25	89 403 723,32											1 609 949,93	3 009 741,86

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	479 992,84
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	479 992,84
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'origine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				13 175,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Extension cooperative Haricot Tarbais	2010	COOPERATIVE HARICOT TARBAIS	15	13 175,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				13 175,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		89,00	3,86	92,86	56,65	10,50	67,15
Adjoint administratif pal 1 cl	C	19,00	1,46	20,46	18,35	0,00	18,35
Adjoint administratif pal 2 cl	C	7,00	0,99	7,99	6,79	0,00	6,79
Adjoint administratif terr.	C	16,00	1,31	17,31	12,11	0,00	12,11
Administrateur	A	0,00	0,10	0,10	0,00	0,00	0,00
Administrateur général	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	20,00	0,00	20,00	5,60	5,80	11,40
Attaché hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	3,00	0,00	3,00	2,90	0,00	2,90
Directeur territorial	A	3,00	0,00	3,00	1,00	0,70	1,70
Rédacteur	B	12,00	0,00	12,00	2,00	4,00	6,00
Rédacteur principal 1 cl	B	5,00	0,00	5,00	3,90	0,00	3,90
Rédacteur principal 2 cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		91,00	7,23	98,23	83,78	2,00	85,78
Adjoint technique pal 1 cl	C	21,00	0,83	21,83	20,83	0,00	20,83
Adjoint technique pal 2 cl	C	11,00	1,09	12,09	11,09	0,00	11,09
Adjoint technique territorial	C	28,00	5,31	33,31	29,06	0,00	29,06
Agent de maîtrise	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Agent de maîtrise principal	C	3,00	0,00	3,00	1,80	0,00	1,80
Ingénieur	A	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal	A	7,00	0,00	7,00	5,00	1,00	6,00
Technicien	B	8,00	0,00	8,00	6,00	1,00	7,00
Technicien principal de 1 cl	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Technicien principal de 2 cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM AGGLO TARBES Lourdes Pyrenees - Budget Principal - BP - 2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		27,00	0,57	27,57	20,00	2,00	22,00
Educateur A.P.S pal 1er cl	B	13,00	0,00	13,00	10,00	0,00	10,00
Educateur A.P.S pal 2cl	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Educateur territorial A.P.S	B	11,00	0,57	11,57	7,00	2,00	9,00
FILIERE CULTURELLE (h)		109,30	18,14	127,44	76,97	18,21	95,18
Adjoint du patrimoine pal 1 cl	C	14,00	0,00	14,00	12,60	0,00	12,60
Adjoint du patrimoine pal 2 cl	C	6,00	0,00	6,00	5,70	0,00	5,70
Adjoint territorial patrimoine	C	9,00	0,00	9,00	7,00	0,00	7,00
Assistant conservation pal 1c	B	5,00	0,00	5,00	4,80	0,00	4,80
Assistant conservation pal 2c	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Assistant de conservation	B	4,00	0,00	4,00	2,00	1,00	3,00
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	11,00	1,78	12,78	8,59	1,00	9,59
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	12,00	5,56	17,56	5,28	6,40	11,68
Assistant ens. artistique	B	9,30	8,92	18,22	1,00	8,18	9,18
Attaché cons.	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Bibliothécaire territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Conservateur en chef (biblio)	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur étab ens art 1ca	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Professeur ens. art. Hcl.	A	15,00	0,00	15,00	12,00	0,00	12,00
Professeur ens. art. cl.N	A	18,00	1,88	19,88	12,00	1,63	13,63
FILIERE ANIMATION (i)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint d'animation pal 1 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		318,30	29,80	348,10	239,40	32,71	272,11

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326-352 - Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 343-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
syndicat mixte de la zone aeroportuaire TLP-Pyrenia	01/01/2017	Contribution previsionnelle	175 000,00
PETR Pays de Lourdes & vallée des Gaves	01/01/2017	Contribution	140 000,00
PETR Pays de Lourdes & vallée des Gaves GEMAPI FONCT	01/01/2017	Contribution	375 000,00
SM de Pau SCOT	01/01/2017	Contribution	1 300,00
PETR Pays de Lourdes & vallée des Gaves GEMAPI INVEST	02/01/2017	Contribution	275 000,00
SYMAT	01/03/2017	Contribution	19 833 000,00
SM de l'Adour Amont FONCT	01/01/2019	Contribution	165 000,00
SM de l'Adour Amont GEMAPI INVEST	01/01/2019	Contribution	50 000,00
Syndicat Bassin Versant Gabas Louts Bahus	01/01/2019	Contribution	12 000,00
PETR plaine et valée de Bigorre	01/01/2023	Contribution	30 000,00
Syndicat Mixte du Bassin du gave de Pau (SMBGP) FONC	01/01/2024	Contribution	18 000,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Amenagement de zones	BA Agmt de zones ex ccco			20006930000115	SPA	oui
Location d'immeubles et autres	BA Hotel d'entreprises/location immeubles	31/08/2000	31/08/2000	20006930000057	SPA	oui
Cooperative du Haricot Tarbais	BA Haricot Tarbais/location -vente	01/03/2001	01/03/2001	20006930000040	SPA	oui
ZAC	BA Cap Aero Pyrenees	16/02/2005	16/02/2005	20006930000149	SPA	oui
ZAC	BA Parc des Pyrenees	26/07/2006	26/07/2006	20006930000032	SPA	oui
ZAC	BA Ecoparc	16/11/2012	16/11/2012	20006930000024	SPA	oui
ZAC	BA Saux	05/03/2015	05/03/2015	20006930000131	SPA	oui
Location d'immeubles et autres	BA location Teleport2,3 et 4 et immeubles/location immeubles	21/12/2017	21/12/2017	20006930000123	SPA	oui
ZAC	BA Parc de l'adour	28/06/2018	28/06/2018	20006930000198	SPA	oui
ZAC	BA Gabas et st Pe	28/11/2018	28/11/2018	20006930000099	SPA	oui
Assainissement	BA Assainissement	25/09/2019	25/09/2019	20006930000214	SPIC	oui
Eau	BA Eau	25/09/2019	26/09/2019	20006930000206	SPIC	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		1 424 200,00	I 1 424 200,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 353 200,00	1 353 200,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 353 200,00	1 353 200,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		71 000,00	71 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	71 000,00	71 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépendances de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 424 200,00	0,00	0,00	1 424 200,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		5 522 089,00	III 5 522 089,00
Ressources propres externes de l'année (a)		1 162 243,00	1 162 243,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	910 000,00	910 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	226 343,00	226 343,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
276358	Créance Autres groupements	25 900,00	25 900,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		4 359 846,00	4 359 846,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation de document</i>	150 000,00	150 000,00
28031	<i>Frais d'études</i>	10 000,00	10 000,00
2804122	<i>Subv. Régions : Bâtiments, installations</i>	20 000,00	20 000,00
2804132	<i>Subv. Dpt : Bâtiments, installations</i>	39 000,00	39 000,00
28041411	<i>Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel</i>	1 000,00	1 000,00
28041412	<i>Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations</i>	590 000,00	590 000,00
28041482	<i>Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations</i>	0,00	0,00
28041512	<i>Subv. Grpt : Bâtiments, installations</i>	30 000,00	30 000,00
280415332	<i>ADM : Bâtiments, installations</i>	273 000,00	273 000,00
280415341	<i>IC : Bien mobilier, matériel</i>	0,00	0,00
280415342	<i>IC : Bâtiments, installations</i>	0,00	0,00
28041581	<i>Autres grpts-Biens mob., mat. et études</i>	0,00	0,00
28041582	<i>Autres grpts - Bâtiments et installat°</i>	160 000,00	160 000,00
2804182	<i>Autres org pub - Bât. et installations</i>	330 000,00	330 000,00
2804183	<i>Autres org pub-Proj infrastruct int nat.</i>	490 000,00	490 000,00
280421	<i>Privé - Biens mob., matériel et études</i>	270 000,00	270 000,00
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	200 000,00	200 000,00
2804411	<i>Sub nat org pub - Biens mob, mat, études</i>	90 000,00	90 000,00
28046	<i>Attributions compensation investissement</i>	70 000,00	70 000,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	120 000,00	120 000,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	16 000,00	16 000,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	1 600,00	1 600,00
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	90 000,00	90 000,00
281328	<i>Autres bâtiments privés</i>	3 000,00	3 000,00
28138	<i>Autres constructions</i>	20 000,00	20 000,00
281533	<i>Réseaux câblés</i>	3 000,00	3 000,00
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>	11 000,00	11 000,00
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	1 500,00	1 500,00
2815731	<i>Matériel roulant</i>	13 000,00	13 000,00
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	115 000,00	115 000,00
281752	<i>Installations de voirie (m. à dispo)</i>	1 700,00	1 700,00
281758	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	100 000,00	100 000,00
2817828	<i>Autres matériels transport (m. à dispo)</i>	3 200,00	3 200,00
2817838	<i>Autre matériel informatique (m. à dispo)</i>	40 000,00	40 000,00
2817848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	30 000,00	30 000,00
281788	<i>Autres immo. corporelles (m. à dispo)</i>	50 000,00	50 000,00

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
281828	Autres matériels de transport	120 000,00	120 000,00
281838	Autre matériel informatique	80 000,00	80 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	18 000,00	18 000,00
28188	Autres immo. corporelles	40 000,00	40 000,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	759 846,00	759 846,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	5 522 089,00	0,00	0,00	0,00	5 522 089,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 424 200,00
Ressources propres disponibles	IV	5 522 089,00
Solde	V = IV - II (8)	4 097 889,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Conseil Communautaire du jeudi 14 décembre 2023

Délibération n° 5

Vote du budget primitif des budgets annexes 2024

Date de la convocation : le 8 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE	Mme Christine ABBADIE-CHELLE
M. Patrick VIGNES	Mme Laurence ANCIEN
M. Fabrice SAYOUS	Mme Elisabeth ARHEIX
M. Jean-Claude BEAUQUESTE	Mme Marie-Christine ASSOURE
M. Jérôme CRAMPE	M. Jean-Philippe BAKLOUTI
M. Jean-Michel SEGNERE	Mme Caroline BAPT
M. Denis FEGNE	Mme Marie-Paule BARON
M. Marc BEGORRE	Mme Angélique BERNISSANT
Mme Valérie LANNE	M. Gérard BOUE
M. André LABORDE	M. Serge BOURDETTE
M. Jean-Claude PIRON	Mme Elisabeth BRUNET
M. Jean-Christian PEDEBOY	Mme Rebecca CALEY
M. Emmanuel ALONSO	Mme Danielle CARCAILLON
M. Erick BARROQUERE-THEIL	M. Rémi CARMOUZE
M. Philippe BAUBAY	M. Jean-Claude CASTEROT
M. Francis BORDENAVE	M. Claude CAUSSADE
M. Roger-Vincent CALATAYUD	M. Christophe CAVAILLES
M. Pascal CLAVERIE	M. Hervé CHARLES
M. Jean-Louis CRAMPE	Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Gilles CRASPAY	M. Serge CIEUTAT
Mme Andrée DOUBRERE	Mme Christelle COATRINE
M. Philippe ERNANDEZ	Mme Christine CONTE
M. Jacques GARROT	Daniel DARRE
M. Jean-Paul GERBET	M. Jean-François DRON
Mme Yvette LACAZE	M. Jean-Marc DUCLOS
M. David LARRAZABAL	M. Joseph FOURCADE
M. Jean-Claude LASSARRETTE	M. Patrick GASCHET
M. Roger LESCOUTE	M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Isabelle LOUBRADOU	Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET
M. Alain LUQUET	Mme Nathalie HUMBERT
M. Ange MUR	M. Philippe JOUANOLOU
M. François RODRIGUEZ	Mme Agnès LABARTHE
M. Guillaume ROSSIC	Mme Evelyne LABORDE
M. Paul SADER	M. Bernard LACOSTE
Mme Nicole SARRAMEA	M. Paul LAFAILLE
Mme Martine SIMON	M. Pierre LAGONELLE
Mme Lola TOULOUZE	M. René LAPEYRE
Mme Maryse VERDOUX	M. Bruno LARROUX
M. Guy VERGES	M. Claude LESGARDS
M. Vincent ABADIE	Mme Francine MATEOS

M. Hervé PALISSE
M. Laurent PENIN
M. Sylvain PERETTO
M. Patrick PEY

M. Robert SUBERCAZES
Mme Régine TOSON
Mme Stéphanie MENUET

Excusés :

M. Thierry LAVIT
Mme Evelyne RICART
Mme Christiane ARAGNOU
M. Jean-Marc BOYA
Jean-François CAZAJOUS
M. Joël CAZEDEBAT
M. Thomas DA COSTA
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Serge DUCLOS
M. Francis LAFON PUYO
M. Joffrey LESAGE
Mme Catherine MARALDI
M. Philippe MASCLE
Mme Sylvie MAZUREK
M. Yannick BOUBEE donne pouvoir à M.
Emmanuel ALONSO
M. Gérard CLAVE donne pouvoir à M.
Jacques GARROT
Mme Marie-Henriette CABANNE donne
pouvoir à M. Thierry LAVIT
M. Romain GIRAL donne pouvoir à M.
Jean-Paul GERBET
Mme Chantal PAULIEN donne pouvoir à

Mme Christine CONTE
M. Christian ZYTYNSKI donne pouvoir à
Mme Isabelle CHEDEVILLE
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES
M. Jean-Noel CASSOU donne pouvoir à M.
Serge BOURDETTE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à
Mme Lola TOULOUZE
M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à
M. Jean-Louis CRAMPE
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne
pouvoir à M. Fabrice SAYOUS
Mme Marion MARIN donne pouvoir à M.
David LARRAZABAL
Mme Myriam MENDES donne pouvoir à M.
Pierre LAGONELLE
Mme Marie PLANE donne pouvoir à Mme
Yvette LACAZE
Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir
à M. Jean-Christian PEDEBOY
Mme Virginie SIANI WEMBOU donne
pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE

Absent(s) :

M. Jean BURON
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Jean-Luc DOBIGNARD
M. Christian LABORDE
Mme Cécile PREVOST
M. Eric ABBADIE
M. Lucien BOUZET

M. Yves CARDEILHAC
M. Sébastien CYPRES
M. Henri FATTA
M. Frédéric LAVAL
M. Stéphane NOGUEZ
M. Alain TALBOT
M. Jean-Marie TAPIE

Rapporteur : M. FEGNE

Objet : Vote du budget primitif des budgets annexes 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4 et les articles L.5216-1 et suivants,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-

Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du Grand Tarbes du 1^{er} mars 2003 portant création du budget annexe Coopérative Haricot Tarbais,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du Grand Tarbes du 16 décembre 2011 portant création d'un budget annexe intitulé aménagement de la ZAC ECOPARC,
Vu la délibération du conseil communautaire du Grand Tarbes du 6 janvier 2016 intégrant le BA Télésite dans le BA Hôtels d'entreprises,
Vu la délibération du conseil communautaire de la CA-TLP du 28 novembre 2018 intégrant la BA ZA de ST PE dans le BA ZA de Gabas
Vu le Débat sur les orientations budgétaires acté au conseil communautaire 30 du novembre 2023

EXPOSE DES MOTIFS :

Vote Budget Primitif du BA Coopérative Haricot Tarbais 2024 (M. 57)

Le budget primitif du Budget Annexe Coopérative Haricot Tarbais pour l'exercice 2024, s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à 27 900 €, il se décompose donc de la manière suivante :

La section de FONCTIONNEMENT s'élève à 7 865 €.

- Les Recettes : elles se composent de la subvention d'équilibre en provenance du Budget Principal d'un montant de 5 695 € et de l'amortissement des subventions perçues dans le cadre de l'extension du bâtiment pour 2 170 €,
- Les Dépenses : elles se composent de 1 005 € pour l'entretien du bâtiment et de la dotation aux amortissements pour l'extension du bâtiment d'un montant de 6 860 €,

La section d'INVESTISSEMENT s'élève à 20 035 €.

- Les Recettes : elles se composent pour 6 860 € de la dotation d'amortissement pour l'extension du bâtiment et de 13 175 € versés par la coopérative pour l'exécution du contrat de location-vente,
- Les Dépenses : elles se composent de 17 865 € concernant le remboursement d'emprunt et de 2 170 € pour l'amortissement des subventions perçues dans le cadre de l'extension du bâtiment.

Vote Budget Primitif du BA Hôtels d'entreprises 2024 (M. 57)

Pour l'exercice 2024, le budget primitif du Budget Annexe Hôtels d'entreprises, s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à la somme de 1 195 219 €.

La section de FONCTIONNEMENT s'élève à 631 900 €.

- Les Recettes : elles se composent de 538 415 € des loyers des trois hôtels d'entreprises et du RIE, de 7 500 € pour les panneaux photovoltaïques installés sur le RIE et de 85 985 € pour l'amortissement des subventions,

- Les Dépenses : elles se composent de 187 350 € pour les charges à caractère général relatives aux trois hôtels d'entreprises et au RIE, de 1 010 € pour les écritures afférentes à des régularisations en fin d'exercice liées à la TVA et à des admissions en non-valeur, de 20 265 € de charges d'intérêts d'ICNE compris pour le remboursement de l'emprunt du RIE et de 279 730 € pour l'amortissement du RIE et des trois hôtels d'entreprises. L'autofinancement est de 143 545 €.

La section d'INVESTISSEMENT s'élève à 563 319 €.

- Les Recettes : elles se composent de l'autofinancement pour 143 545 €, de 15 000 € d'encaissement de cautions, de 279 730 € pour l'amortissement du RIE et des trois hôtels d'entreprises et d'un emprunt de 125 044 €,

- Les Dépenses : elles se composent de 85 985 € pour l'amortissement des subventions perçues pour les trois hôtels d'entreprises, de 15 000 € pour la restitution de cautions, 133 334 € de remboursement de capital pour le RIE, de 70 000 € pour la poursuite des travaux de mise aux normes (désenfumage) pour l'hôtel d'entreprises situés boulevard Renaudet et 259 000 € pour des études énergétiques et photovoltaïques ainsi que la poursuite des travaux d'aménagement pour les bureaux des services eau et assainissement sur le Télésite.

Le vote du Budget Primitif du BA Téléports et Location Immeubles est reporté à mars 2024 (M. 4)

Vote Budget Primitif du BA Eau 2024 (M.49)

Le budget primitif 2024 du Budget Annexe Eau s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à 12 616 500 €, il se décompose donc de la manière suivante :

La section d'EXPLOITATION s'élève à 9 606 000 €.

- Les Recettes : elles se composent, pour 8 651 000 € des redevances perçues sur les usagers et des redevances pour la modernisation du réseau, du reversement par le budget assainissement du personnel mis à disposition pour un montant de 570 000 €, des subventions de l'Agence de l'eau pour 205 000 € et de l'amortissement des subventions perçues et des travaux en régie pour 180 000 €.

- Les Dépenses : elles se composent de 2 779 000 € pour les charges à caractère général, de 2 270 000 € pour les charges de personnel, de 2 134 000 € de reversements de redevances à l'Agence de l'Eau Adour Garonne perçues pour la modernisation des réseaux, de 32 300 € de charges de gestion courante, de 111 997 € de charges financières, de 41 000 € de charges de gestion courantes et de charges exceptionnelles, de 850 000 € pour les dotations aux amortissements et du virement à la section d'investissement pour 1 387 703 €.

La section d'INVESTISSEMENT s'élève à 3 010 500 €.

- Les Recettes : elles se composent d'un emprunt pour 545 797 €, de subvention de l'Agence de l'eau pour 127 000 €, de la dotation aux amortissements pour 850 000 €, des opérations patrimoniales pour 100 000 € et du virement de la section de fonctionnement pour 1 387 703 €.

- Les Dépenses : elles se composent de 15 000 € de frais d'annonces, 400 000 € de frais d'études, de 29 000 € d'acquisition de logiciel, de 1 983 000 € pour l'extension des réseaux, de 13 000 € d'équipement récurrents pour les besoins du service (véhicule, matériel informatiques

et mobiliers), de 290 500 € de remboursement du capital des emprunts, de 100 000 € d'opérations patrimoniales et de 180 000 € d'amortissement des subventions perçues et de travaux en régie.

Vote Budget Primitif du BA Assainissement 2024 (M.49)

Le budget primitif 2024 du Budget Annexe Assainissement s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à 18 778 790 €, il se décompose de la manière suivante :

La section d'EXPLOITATION s'élève à 11 942 000 €.

- Les Recettes : elles se composent des redevances et taxes perçues sur les usagers pour 11 230 000 € dont 300 000 € pour l'assainissement non collectif, de 182 000 € de subvention d'exploitation et 530 000 € pour l'amortissement des subventions perçues et des travaux en régie.

- Les Dépenses : elles se composent de 2 824 200 € pour les charges à caractère général, de 1 404 000 € de charges personnel comprenant le reversement effectué au budget annexe eau pour le personnel administratif du service, de 339 300 € d'autres charges de gestion courante dont 100 000 € de subventions attribuées aux particuliers pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif, de 716 131 € de charges financières, de 3 555 000 € de charges exceptionnelles dont le reversement de la redevance assainissement à Suez pour la ville de Tarbes, de la dotation aux amortissements pour 1 600 000 € et du virement à la section d'investissement pour 1 503 369 €.

La section d'INVESTISSEMENT s'élève à 6 836 790 €.

- Les Recettes : elles se composent de subventions à percevoir pour 196 000 €, d'un emprunt de 3 287 421 €, de la dotation aux amortissements pour 1 600 000 €, d'opérations patrimoniales pour 250 000 € et du virement de la section de fonctionnement pour 1 503 369 €.

- Les Dépenses : elles se composent de 20 000 € de frais d'annonces, de 736 000 € d'études pour la réalisation du schéma directeur et le lancement de la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un hangar, de 35 000 € d'acquisition de matériel informatique et de 3 249 000 € pour des travaux d'extension et de renouvellement obligatoire des réseaux, de 2 016 790 € pour le remboursement du capital des emprunts, de 530 000 € pour l'amortissement des subventions perçues et travaux régie et de 250 000 € pour des opérations patrimoniales.

Vote Budget Primitif du BA Aménagement du Parc des Pyrénées 2024 (M. 57)

Le budget primitif 2024 du Budget Annexe aménagement Parc d'activités des Pyrénées s'équilibre globalement en dépenses et en recettes 1 868 305 €, il se décompose de la manière suivante :

La section de FONCTIONNEMENT s'élève à 1 147 305 €.

- Les Recettes : elles se composent de 120 000 € pour la constatation des stocks de 2023 en stocks achevés, de 450 000 € de stocks en cours pour les travaux, les frais accessoires et les charges financières prévus en 2024, de 400 000 € pour les terrains qu'il est prévu de vendre en 2024, de l'intégration des charges d'intérêts , ICNE compris dans les stocks pour un montant de 45 000 €, de la subvention de 132 305 € en provenance du budget principal pour couvrir les dépenses de fonctionnement de la zone non intégrées dans les stocks.

- Les Dépenses : elles se composent de 405 000 € pour les travaux concernant la réalisation d'une voie de desserte complémentaire et les frais accessoires prévus en 2024, de 132 305 € pour les frais d'entretien de la zone (hors intégration dans les stocks) de 120 000 € pour la sortie des stocks en cours de 2023 pour les passer en stocks achevés sur 2023, de 400 000 € pour la sortie du stock des terrains aménagés qu'il est prévu de vendre sur 2024, de l'intégration des charges d'intérêts ICNE compris dans les stocks pour un montant de 45 000 € et de 45 000 € pour les charges d'intérêts déduction faite des ICNE.

La section d'INVESTISSEMENT s'élève 721 000 €.

- Les Recettes : elles se composent de 120 000 € pour la sortie de stocks en cours de 2023 pour les passer en stocks achevés sur 2024, de 400 000 € pour la sortie du stock des terrains aménagés qu'il est prévu de vendre en 2024 et d'un emprunt de 201 000 €.

- Les Dépenses : elles se composent de 450 000 € pour l'intégration des stocks en cours pour les travaux, les frais accessoires et les charges financières prévus 2024, de 120 000 € pour la constatation des stocks de 2023 en stocks achevés et de 151 000 € pour le remboursement du capital de l'emprunt contracté fin 2013.

Vote Budget Primitif du BA Ecoparc 2024 (M.57)

Le budget primitif 2024 du Budget Annexe aménagement de la ZAC ECOPARC s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à 113 505 €, il se décompose donc de la manière suivante :

La section de FONCTIONNEMENT s'élève à 63 505 €.

- Les Recettes : elles se composent de 20 000 € pour la constatation des stocks de 2023 en stocks achevés, de 30 000 € de stocks en cours pour les travaux prévus en 2024, de 13 505 € pour la subvention d'équilibre en provenance du budget principal qui englobent également les dépenses de fonctionnement non intégrées dans les stocks.

- Les Dépenses : elles se composent de 30 000 € de stocks en cours pour les travaux prévus en 2024, de 20 000 € pour la sortie des stocks en cours de 2023 pour les passer en stocks achevés sur 2024 et de 13 505 € pour les dépenses de fonctionnement de la zone hors stocks

La section d'INVESTISSEMENT s'élève à 50 000 €.

- Les Recettes : elles se composent de 20 000 € pour la sortie de stocks en cours de 2023 pour les passer en stocks achevés sur 2024 et d'un emprunt de 30 000 €.

- Les Dépenses : elles se composent de 30 000 € pour l'intégration des stocks en cours de 2024, de 20 000 € pour la constatation des stocks de 2023 en stocks achevés sur 2024.

Vote Budget Primitif du BA des zones artisanales du Gabas et de St Pé 2024 (M.57)

Le budget primitif 2024 du Budget Annexe Lotissement Gabas s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à 343 705 €, il se décompose donc de la manière suivante :

La section de FONCTIONNEMENT s'élève à 213 705 €.

- Les Recettes : elles se composent de 20 000 € pour la constatation des stocks de 2023 en stocks achevés sur 2024, de 110 000 € pour la constatation des stocks en cours en 2023, 40

000 € pour la vente d'un terrain situé sur la zone artisanale du Gabas et de 43 705 € pour une subvention en provenance du budget principal pour couvrir les dépenses de fonctionnement qui ne sont pas intégrées dans les stocks.

- Les Dépenses : elles se composent notamment de 110 000 € pour des travaux et des frais accessoires pour 2024, de 20 000 € pour la constatation des stocks de 2023 en stocks achevés sur 2024, 45 000 € pour le prix de revient du terrain vendu et de 38 705 € pour les dépenses de fonctionnement de la zone hors stocks.

La section d'INVESTISSEMENT s'élève à 130 000 €.

- Les Recettes : elles se composent de 20 000 € pour la constatation des stocks de 2023 en stocks achevés sur 204 et de 45 000 € pour le prix de revient du terrain vendu.

- Les Dépenses : elles se composent de 110 000 € pour l'intégration des stocks en cours 2024 et de 20 000 € pour la constatation des stocks de 2023 en stocks achevés sur 2024.

Vote Budget Primitif du BA Cap Aéro 2024 (M.57)

Le budget primitif 2024 du Budget Annexe de la zone d'activités Cap Aéro Pyrénées s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à 469 405 €, il se décompose de la manière suivante :

La section de FONCTIONNEMENT s'élève à 267 405 €.

- Les Recettes : elles se composent de 42 000 € pour la constatation des stocks de 2023 en stocks achevés en 2024, de 32 000 € de stocks en cours pour les travaux et les frais accessoires prévus en 2024, de la vente d'un terrain pour 120 000 € et d'une subvention de 73 405 € en provenance du budget principal pour couvrir les dépenses de fonctionnement qui ne sont pas intégrées dans les stocks et de la moins –value relative à la vente d'un terrain.

- Les Dépenses : elles se composent de 32 000 € pour les travaux et les frais accessoires prévus en 2024, de 42 000 € pour la sortie des stocks en cours de 2023 pour les passer en stocks achevés sur 2024, de la vente d'un terrain pour 160 000 € et de 33 405 € pour les dépenses de fonctionnement de la zone hors stocks.

La section d'INVESTISSEMENT s'élève 202 000 €.

- Les Recettes : elles se composent de 42 000 € pour la constatation des stocks de 2023 en stocks achevés sur 2024, et de 160 000 € pour la vente du terrain.

- Les Dépenses : elles se composent de 42 000 € pour la constatation des stocks de 2023 en stocks achevés sur 2024, de 32 000 € pour l'intégration des stocks en cours pour les travaux et les frais accessoires prévus en 2024 et de 128 000 € pour le remboursement de l'avance faite par le budget principal au budget annexe.

Vote Budget Primitif du BA Aménagement du Parc de l'Adour 2024 (M.57)

Le budget primitif 2024 du Budget Annexe aménagement du Parc de l'Adour s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à 2 225 755 €, il se décompose donc de la manière suivante :

La section de FONCTIONNEMENT s'élève à 1 160 505 €

- Les Recettes : elles se composent de 210 000 € pour la constatation des stocks de 2023 en stocks achevés sur 2024, de 850 000 € de stocks en cours pour les études et les frais accessoires prévus en 2024, de 73 505 € pour la subvention d'équilibre en provenance du budget principal pour couvrir les dépenses de fonctionnement non intégrées dans les stocks et de 27 000 € de loyers versés par la société FACEO.

- Les Dépenses : elles se composent de 850 000 € pour les études, les travaux et les frais accessoires prévus en 2024, de 210 000 € pour la sortie des stocks en cours de 2023 pour les passer en stocks achevés sur 2024, de 70 005 € pour les dépenses de fonctionnement de la zone hors stocks, de 295 300 € pour la sortie de terrain vendu et de 27 000 € pour le virement à la section d'investissement.

La section d'INVESTISSEMENT s'élève à 1 065 250 €.

- Les Recettes : elles se composent de 210 000 € pour la sortie des stocks en cours de 2023 pour les passer en stocks achevés sur 2024, de 5 250 € de cautions, de 823 000 € d'emprunt et de 27 000 € pour le virement en provenance de la section de fonctionnement.

- Les Dépenses : elles se composent de 850 000 € pour l'intégration des stocks en cours pour les études, les travaux et les frais accessoires prévus en 2024, de 210 000 € pour la constatation des stocks de 2023 en stocks achevés sur 2024 et de 5 250 € de cautions.

Vote Budget Primitif du BA Aménagement ZAC Pyrène-Aéro pôle 2024 (M.4)

Le budget primitif du Budget Annexe Aménagement de zones dit zone Pyrène-Aéro pôle pour l'exercice 2024, s'équilibre globalement en dépenses à 1 240 200 € et en recettes à 1 584 500 €, il se décompose donc de la manière suivante :

La section de FONCTIONNEMENT s'élève à 849 500 €.

- Les Recettes : elles se composent de recettes de loyers pour 4 100 €, de l'amortissement des subventions perçues dans le cadre des travaux de voirie, d'éclairage et d'infrastructure pour 350 700 €, de la cession d'un terrain pour 350 000 € et de la subvention d'équilibre en provenance du budget principal pour 144 700 €.

- Les Dépenses : elles se composent de 114 500 € pour l'entretien des zones et les charges afférentes à ces dernières de la cession d'un terrain pour 350 000 € et de 385 000 € pour la dotation aux amortissements relatifs aux travaux de voirie, d'éclairage et d'infrastructure.

La section d'INVESTISSEMENT s'élève à 390 700 € en dépenses et à 735 000 € en recettes.

- Les Recettes : elles se composent pour 385 000 € de la dotation aux amortissements, et de 350 000 € pour la sortie d'actif suite à la vente d'un terrain.

- Les Dépenses : elles se composent de 40 000 € pour de travaux divers et de 350 700 € pour l'amortissement des subventions perçues dans le cadre de la création des zones.

Vote Budget Primitif du BA ZAC de Saux 2024 (M.4)

Le budget primitif 2024 du Budget Annexe de la Zone industrielle de Saux s'équilibre globalement en dépenses à 354 100 € et en recettes à 511 500 €, il se décompose donc de la manière suivante :

La section de FONCTIONNEMENT s'élève à 267 500 €.

- Les Recettes : elles se composent de l'amortissement des subventions pour 9 600 €, de la vente d'un terrain pour un montant de 165 000 € et d'une subvention d'équilibre du BP à hauteur de 92 900 €.

- Les Dépenses : elles se composent de 23 500 € pour les charges à caractère général (entretien de la zone, honoraires, annonces légales et taxes foncières), de dotations aux amortissements pour 75 000 € et de la sortie du terrain pour 169 000 €.

La section d'INVESTISSEMENT s'élève à en dépenses à 86 600 € et à 244 000 € en recettes.

- Les Recettes : elles se composent des amortissements pour 75 000 € et de la sortie du terrain vendu pour 169 000 €,

- Les Dépenses : elles se composent de 77 000 € d'annonce, d'études et du lancement pour les travaux d'aménagement d'entrée de zone et des amortissements des subventions perçues pour 9 600 €.

Pour les budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M 57, il ne sera pas instaurer de taux fongibilité.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : d'approuver le vote de l'ensemble des Budgets Primitifs 2024 des Budgets Annexes et ne pas voter de taux de fongibilité pour les budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : 19 DEC. 2023

Publication le : 21 DEC. 2023

Le Directeur Général des Services,

Jean-Luc Reviller

Le Président, le 15 DEC. 2023

Gérard TRÉMÈGE

Le Secrétaire de séance, le 19 DEC. 2023

Guillaume ROSSIC

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : COM
AGGLO TARBES LOURDES PYRENEES (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20006930000040

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE TARBES

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : B.A. COOPÉRATIVE DU HARICOT TARBAIS (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	20 035,00	20 035,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		20 035,00	20 035,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	7 865,00	7 865,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		7 865,00	7 865,00
TOTAL DU BUDGET (4)		27 900,00	27 900,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	17 865,00	0,00	17 865,00	17 865,00	17 865,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		17 865,00	0,00	17 865,00	17 865,00	17 865,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		17 865,00	0,00	17 865,00	17 865,00	17 865,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	2 170,00		2 170,00	2 170,00	2 170,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		2 170,00		2 170,00	2 170,00	2 170,00

TOTAL	20 035,00	0,00	20 035,00	20 035,00	20 035,00
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	20 035,00
---	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	13 175,00	0,00	13 175,00	13 175,00	13 175,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		13 175,00	0,00	13 175,00	13 175,00	13 175,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		13 175,00	0,00	13 175,00	13 175,00	13 175,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	6 860,00		6 860,00	6 860,00	6 860,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		6 860,00		6 860,00	6 860,00	6 860,00

TOTAL	20 035,00	0,00	20 035,00	20 035,00	20 035,00
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	20 035,00
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	4 690,00
--	-----------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 005,00	0,00	1 005,00	1 005,00	1 005,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 005,00	0,00	1 005,00	1 005,00	1 005,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	6 860,00		6 860,00	6 860,00	6 860,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		6 860,00		6 860,00	6 860,00	6 860,00

TOTAL	7 865,00	0,00	7 865,00	7 865,00	7 865,00
--------------	-----------------	-------------	-----------------	-----------------	-----------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 865,00
--	-----------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	5 695,00	0,00	5 695,00	5 695,00	5 695,00
Total des recettes de gestion courante		5 695,00	0,00	5 695,00	5 695,00	5 695,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 695,00	0,00	5 695,00	5 695,00	5 695,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	2 170,00	0,00	2 170,00	2 170,00	2 170,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		2 170,00	0,00	2 170,00	2 170,00	2 170,00

TOTAL	7 865,00	0,00	7 865,00	7 865,00	7 865,00
--------------	-----------------	-------------	-----------------	-----------------	-----------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 865,00
--	-----------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	4 690,00
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	2 170,00	2 170,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	17 865,00	0,00	17 865,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		17 865,00	2 170,00	20 035,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	20 035,00
---	------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 000,00		1 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	5,00	0,00	5,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	6 860,00	6 860,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 005,00	6 860,00	7 865,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 865,00
--	-----------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	13 175,00	0,00	13 175,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		6 860,00	6 860,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		13 175,00	6 860,00	20 035,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	20 035,00
---	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	5 695,00	0,00	5 695,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	2 170,00	2 170,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		5 695,00	2 170,00	7 865,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 865,00
--	-----------------

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : COM
AGGLO TARBES LOURDES PYRENEES (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20006930000057

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE TARBES

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : B.A. HOTELS D'ENTREPRISES (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	563 319,00	563 319,00
	+		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	563 319,00	563 319,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	631 900,00	631 900,00
	+		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	631 900,00	631 900,00
	+	1 195 219,00	1 195 219,00
	TOTAL DU BUDGET (4)		

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	98 000,00	0,00	179 000,00	179 000,00	179 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	155 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		253 000,00	0,00	329 000,00	329 000,00	329 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	148 334,00	0,00	148 334,00	148 334,00	148 334,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		148 334,00	0,00	148 334,00	148 334,00	148 334,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		401 334,00	0,00	477 334,00	477 334,00	477 334,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	85 985,00		85 985,00	85 985,00	85 985,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		85 985,00		85 985,00	85 985,00	85 985,00

TOTAL	487 319,00	0,00	563 319,00	563 319,00	563 319,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	563 319,00
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	69 357,00	0,00	125 044,00	125 044,00	125 044,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		69 357,00	0,00	125 044,00	125 044,00	125 044,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		84 357,00	0,00	140 044,00	140 044,00	140 044,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	123 453,00		143 545,00	143 545,00	143 545,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	279 509,00		279 730,00	279 730,00	279 730,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		402 962,00		423 275,00	423 275,00	423 275,00

TOTAL	487 319,00	0,00	563 319,00	563 319,00	563 319,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	563 319,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	337 290,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	164 400,00	0,00	187 350,00	187 350,00	187 350,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 210,00	0,00	1 010,00	1 010,00	1 010,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		166 610,00	0,00	188 360,00	188 360,00	188 360,00
66	Charges financières	27 320,00	0,00	20 265,00	20 265,00	20 265,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		193 930,00	0,00	208 625,00	208 625,00	208 625,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	123 453,00		143 545,00	143 545,00	143 545,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	279 509,00		279 730,00	279 730,00	279 730,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		402 962,00		423 275,00	423 275,00	423 275,00

TOTAL	596 892,00	0,00	631 900,00	631 900,00	631 900,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	631 900,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	11 300,00	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	499 607,00	0,00	538 415,00	538 415,00	538 415,00
Total des recettes de gestion courante		510 907,00	0,00	545 915,00	545 915,00	545 915,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		510 907,00	0,00	545 915,00	545 915,00	545 915,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	85 985,00	0,00	85 985,00	85 985,00	85 985,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		85 985,00	0,00	85 985,00	85 985,00	85 985,00

TOTAL	596 892,00	0,00	631 900,00	631 900,00	631 900,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	631 900,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	337 290,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	85 985,00	85 985,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	148 334,00	0,00	148 334,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	179 000,00	0,00	179 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	150 000,00	0,00	150 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		477 334,00	85 985,00	563 319,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	563 319,00
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	187 350,00		187 350,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1 010,00	0,00	1 010,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	20 265,00	0,00	20 265,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	279 730,00	279 730,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		143 545,00	143 545,00
Dépenses de fonctionnement – Total		208 625,00	423 275,00	631 900,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	631 900,00
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	140 044,00	0,00	140 044,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		279 730,00	279 730,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		143 545,00	143 545,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		140 044,00	423 275,00	563 319,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	563 319,00
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	7 500,00		7 500,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	538 415,00	0,00	538 415,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	85 985,00	85 985,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		545 915,00	85 985,00	631 900,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	631 900,00
--	-------------------

REPUBLIQUE FRANCAISE

20006930000206 COM AGGLO TARBES LOURDES PYRENEES

POSTE COMPTABLE DE SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE TARBES

SERVICE PUBLIC LOCAL
ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

M49

BUDGET PRIMITIF

B.A.EAU

ANNEE 2024

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION		EXPLOITATION	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	9 606 000.00	9 606 000.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE D'EXPLOITATION REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		9 606 000.00	9 606 000.00

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	3 010 500.00	3 010 500.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		3 010 500.00	3 010 500.00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		12 616 500.00	12 616 500.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 121 200.00	2 779 000.00	2 779 000.00	2 779 000.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 841 857.00	2 270 000.00	2 270 000.00	2 270 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 350 000.00	2 134 000.00	2 134 000.00	2 134 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	25 000.00	32 300.00	32 300.00	32 300.00
Total des dépenses de gestion des services		5 338 057.00	7 215 300.00	7 215 300.00	7 215 300.00
66	CHARGES FINANCIERES	113 390.00	111 997.00	111 997.00	111 997.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000.00	41 000.00	41 000.00	41 000.00
Total des dépenses réelles d'exploitation		5 471 447.00	7 368 297.00	7 368 297.00	7 368 297.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	665 453.00	1 387 703.00	1 387 703.00	1 387 703.00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	350 000.00	850 000.00	850 000.00	850 000.00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 015 453.00	2 237 703.00	2 237 703.00	2 237 703.00
TOTAL		6 486 900.00	9 606 000.00	9 606 000.00	9 606 000.00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)	9 606 000.00
---	--------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	6 242 900.00	9 221 000.00	9 221 000.00	9 221 000.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	144 000.00	205 000.00	205 000.00	205 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				
Total des recettes de gestion des services		6 386 900.00	9 426 000.00	9 426 000.00	9 426 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Total des recettes réelles d'exploitation		6 386 900.00	9 426 000.00	9 426 000.00	9 426 000.00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	100 000.00	180 000.00	180 000.00	180 000.00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		100 000.00	180 000.00	180 000.00	180 000.00
TOTAL		6 486 900.00	9 606 000.00	9 606 000.00	9 606 000.00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)	9 606 000.00
---	--------------

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 057 703.00
--	--------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	300 000.00	444 000.00	444 000.00	444 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 300 000.00	1 896 000.00	1 896 000.00	1 896 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	100 000.00	100 000.00	100 000.00	100 000.00
	Total des opérations d'équipement				
Total des dépenses d'équipement		2 700 000.00	2 440 000.00	2 440 000.00	2 440 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	417 000.00	290 500.00	290 500.00	290 500.00
Total des dépenses financières		417 000.00	290 500.00	290 500.00	290 500.00
4581	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement		3 117 000.00	2 730 500.00	2 730 500.00	2 730 500.00
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	100 000.00	180 000.00	180 000.00	180 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	250 000.00	100 000.00	100 000.00	100 000.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		350 000.00	280 000.00	280 000.00	280 000.00
TOTAL		3 467 000.00	3 010 500.00	3 010 500.00	3 010 500.00

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	3 010 500.00
---	--------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	110 000.00	127 000.00	127 000.00	127 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (hors 165)	2 091 547.00	545 797.00	545 797.00	545 797.00
Total des recettes d'équipement		2 201 547.00	672 797.00	672 797.00	672 797.00
106	Réserves				
Total des recettes financières					
4582	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des recettes réelles d'investissement		2 201 547.00	672 797.00	672 797.00	672 797.00
021	Virement de la section d'exploitation	665 453.00	1 387 703.00	1 387 703.00	1 387 703.00
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	350 000.00	850 000.00	850 000.00	850 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	250 000.00	100 000.00	100 000.00	100 000.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 265 453.00	2 337 703.00	2 337 703.00	2 337 703.00
TOTAL		3 467 000.00	3 010 500.00	3 010 500.00	3 010 500.00

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	3 010 500.00
---	--------------

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 057 703.00
--	--------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 779 000.00		2 779 000.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 270 000.00		2 270 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 134 000.00		2 134 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	32 300.00		32 300.00
66	CHARGES FINANCIERES	111 997.00		111 997.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	41 000.00		41 000.00
68	<i>Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.</i>		850 000.00	850 000.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 387 703.00	1 387 703.00
	Dépenses d'exploitation - Total	7 368 297.00	2 237 703.00	9 606 000.00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 606 000.00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		100 000.00	100 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	290 500.00		290 500.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)	444 000.00		444 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	1 896 000.00	180 000.00	2 076 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	100 000.00		100 000.00
	Dépenses d'investissement - Total	2 730 500.00	280 000.00	3 010 500.00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 010 500.00
---	---------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	9 221 000.00		9 221 000.00
72	PRODUCTION IMMOBILISEE		80 000.00	80 000.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	205 000.00		205 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		100 000.00	100 000.00
	Recettes d'exploitation - Total	9 426 000.00	180 000.00	9 606 000.00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 606 000.00
---	--------------

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	127 000.00		127 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	545 797.00		545 797.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		100 000.00	100 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		850 000.00	850 000.00
021	Virement de la section d'exploitation		1 387 703.00	1 387 703.00
	Recettes d'investissement - Total	672 797.00	2 337 703.00	3 010 500.00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 010 500.00
---	--------------

REPUBLIQUE FRANCAISE

20006930000214 COM AGGLO TARBES LOURDES PYRENEES

POSTE COMPTABLE DE SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE TARBES

SERVICE PUBLIC LOCAL
ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

M49

BUDGET PRIMITIF

B.A. ASSAINISSEMENT

ANNEE 2024

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION		EXPLOITATION	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	11 942 000.00	11 942 000.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE D'EXPLOITATION REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		11 942 000.00	11 942 000.00

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	6 836 790.00	6 836 790.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		6 836 790.00	6 836 790.00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		18 778 790.00	18 778 790.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 728 400.00	2 824 200.00	2 824 200.00	2 824 200.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 059 750.00	1 404 000.00	1 404 000.00	1 404 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	87 000.00			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	240 000.00	339 300.00	339 300.00	339 300.00
Total des dépenses de gestion des services		4 115 150.00	4 567 500.00	4 567 500.00	4 567 500.00
66	CHARGES FINANCIERES	742 575.00	716 131.00	716 131.00	716 131.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 055 000.00	3 555 000.00	3 555 000.00	3 555 000.00
Total des dépenses réelles d'exploitation		7 912 725.00	8 838 631.00	8 838 631.00	8 838 631.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 239 275.00	1 503 369.00	1 503 369.00	1 503 369.00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 000 000.00	1 600 000.00	1 600 000.00	1 600 000.00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 239 275.00	3 103 369.00	3 103 369.00	3 103 369.00
TOTAL		10 152 000.00	11 942 000.00	11 942 000.00	11 942 000.00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)	11 942 000.00
---	---------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	9 657 000.00	11 230 000.00	11 230 000.00	11 230 000.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	195 000.00	182 000.00	182 000.00	182 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				
Total des recettes de gestion des services		9 852 000.00	11 412 000.00	11 412 000.00	11 412 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Total des recettes réelles d'exploitation		9 852 000.00	11 412 000.00	11 412 000.00	11 412 000.00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	300 000.00	530 000.00	530 000.00	530 000.00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		300 000.00	530 000.00	530 000.00	530 000.00
TOTAL		10 152 000.00	11 942 000.00	11 942 000.00	11 942 000.00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)	11 942 000.00
---	---------------

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 573 369.00
--	--------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	300 000.00	778 000.00	778 000.00	778 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 840 000.00	2 912 000.00	2 912 000.00	2 912 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	170 000.00	350 000.00	350 000.00	350 000.00
	Total des opérations d'équipement				
Total des dépenses d'équipement		3 310 000.00	4 040 000.00	4 040 000.00	4 040 000.00
106	Réserves				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 096 216.00	2 016 790.00	2 016 790.00	2 016 790.00
Total des dépenses financières		2 096 216.00	2 016 790.00	2 016 790.00	2 016 790.00
4581	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement		5 406 216.00	6 056 790.00	6 056 790.00	6 056 790.00
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	300 000.00	530 000.00	530 000.00	530 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	270 000.00	250 000.00	250 000.00	250 000.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		570 000.00	780 000.00	780 000.00	780 000.00
TOTAL		5 976 216.00	6 836 790.00	6 836 790.00	6 836 790.00

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	6 836 790.00
---	--------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	150 000.00	196 000.00	196 000.00	196 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (hors 165)	3 316 941.00	3 287 421.00	3 287 421.00	3 287 421.00
Total des recettes d'équipement		3 466 941.00	3 483 421.00	3 483 421.00	3 483 421.00
106	Réserves				
Total des recettes financières					
4582	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des recettes réelles d'investissement		3 466 941.00	3 483 421.00	3 483 421.00	3 483 421.00
021	Virement de la section d'exploitation	1 239 275.00	1 503 369.00	1 503 369.00	1 503 369.00
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 000 000.00	1 600 000.00	1 600 000.00	1 600 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	270 000.00	250 000.00	250 000.00	250 000.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 509 275.00	3 353 369.00	3 353 369.00	3 353 369.00
TOTAL		5 976 216.00	6 836 790.00	6 836 790.00	6 836 790.00

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	6 836 790.00
---	--------------

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 573 369.00
--	--------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 824 200.00		2 824 200.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 404 000.00		1 404 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	339 300.00		339 300.00
66	CHARGES FINANCIERES	716 131.00		716 131.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 555 000.00		3 555 000.00
68	<i>Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.</i>		1 600 000.00	1 600 000.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 503 369.00	1 503 369.00
	Dépenses d'exploitation - Total	8 838 631.00	3 103 369.00	11 942 000.00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	11 942 000.00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		450 000.00	450 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 016 790.00		2 016 790.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)	778 000.00		778 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	2 912 000.00	330 000.00	3 242 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	350 000.00		350 000.00
106	RESERVES			
	Dépenses d'investissement - Total	6 056 790.00	780 000.00	6 836 790.00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 836 790.00
---	---------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	11 230 000.00		11 230 000.00
72	PRODUCTION IMMOBILISEE		80 000.00	80 000.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	182 000.00		182 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		450 000.00	450 000.00
	Recettes d'exploitation - Total	11 412 000.00	530 000.00	11 942 000.00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	11 942 000.00
---	---------------

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	196 000.00		196 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 287 421.00		3 287 421.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		250 000.00	250 000.00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		1 600 000.00	1 600 000.00
021	Virement de la section d'exploitation		1 503 369.00	1 503 369.00
	Recettes d'investissement - Total	3 483 421.00	3 353 369.00	6 836 790.00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 836 790.00
---	--------------

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : COM
AGGLO TARBES LOURDES PYRENEES (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20006930000032

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE TARBES

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : B.A. AMENAGEMENT PARC DES PYRENEES (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	721 000,00	721 000,00
	+		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	(si solde positif) 0,00
	=		=
	Total de la section d'investissement (2)	721 000,00	721 000,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 147 305,00	1 147 305,00
	+		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	(si excédent) 0,00
	=		=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 147 305,00	1 147 305,00
	+		+
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 868 305,00	1 868 305,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	153 240,00	0,00	151 000,00	151 000,00	151 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		153 240,00	0,00	151 000,00	151 000,00	151 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		153 240,00	0,00	151 000,00	151 000,00	151 000,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	1 026 180,00		570 000,00	570 000,00	570 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 026 180,00		570 000,00	570 000,00	570 000,00

TOTAL	1 179 420,00	0,00	721 000,00	721 000,00	721 000,00
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	721 000,00
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	201 000,00	201 000,00	201 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	201 000,00	201 000,00	201 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	201 000,00	201 000,00	201 000,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 179 420,00		520 000,00	520 000,00	520 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 179 420,00		520 000,00	520 000,00	520 000,00

TOTAL	1 179 420,00	0,00	721 000,00	721 000,00	721 000,00
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	721 000,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	-50 000,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	902 000,00	0,00	537 300,00	537 300,00	537 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		902 005,00	0,00	537 305,00	537 305,00	537 305,00
66	Charges financières	41 180,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		943 185,00	0,00	582 305,00	582 305,00	582 305,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 179 420,00		520 000,00	520 000,00	520 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	41 180,00		45 000,00	45 000,00	45 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 220 600,00		565 000,00	565 000,00	565 000,00

TOTAL	2 163 785,00	0,00	1 147 305,00	1 147 305,00	1 147 305,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 147 305,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	979 420,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	117 005,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	132 305,00	132 305,00	132 305,00
Total des recettes de gestion courante		1 096 425,00	0,00	532 305,00	532 305,00	532 305,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 096 425,00	0,00	532 305,00	532 305,00	532 305,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 026 180,00	0,00	570 000,00	570 000,00	570 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	41 180,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 067 360,00	0,00	615 000,00	615 000,00	615 000,00

TOTAL	2 163 785,00	0,00	1 147 305,00	1 147 305,00	1 147 305,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 147 305,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	-50 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	151 000,00	0,00	151 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		570 000,00	570 000,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		151 000,00	570 000,00	721 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	721 000,00
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	537 300,00		537 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		45 000,00	45 000,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	5,00	0,00	5,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	45 000,00	0,00	45 000,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		520 000,00	520 000,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		582 305,00	565 000,00	1 147 305,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 147 305,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	201 000,00	0,00	201 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		520 000,00	520 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		201 000,00	520 000,00	721 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	721 000,00
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	400 000,00		400 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		570 000,00	570 000,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	132 305,00	0,00	132 305,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		45 000,00	45 000,00
Recettes de fonctionnement – Total		532 305,00	615 000,00	1 147 305,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 147 305,00
--	---------------------

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : COM
AGGLO TARBES LOURDES PYRENEES (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20006930000024

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE TARBES

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : B.A. ZAC ECOPARC PYRENEES (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	50 000,00	50 000,00
	+		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	50 000,00	50 000,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	63 505,00	63 505,00
	+		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	63 505,00	63 505,00
	+	113 505,00	113 505,00
	TOTAL DU BUDGET (4)		

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	70 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		70 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00

TOTAL	70 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	50 000,00
---	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	50 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		50 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		50 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00

TOTAL	70 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	50 000,00
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	-30 000,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	56 600,00	0,00	43 500,00	43 500,00	43 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		56 605,00	0,00	43 505,00	43 505,00	43 505,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		56 605,00	0,00	43 505,00	43 505,00	43 505,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00

TOTAL	76 605,00	0,00	63 505,00	63 505,00	63 505,00
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	63 505,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	6 605,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	13 505,00	13 505,00	13 505,00
Total des recettes de gestion courante		6 605,00	0,00	13 505,00	13 505,00	13 505,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 605,00	0,00	13 505,00	13 505,00	13 505,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	70 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		70 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00

TOTAL	76 605,00	0,00	63 505,00	63 505,00	63 505,00
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	63 505,00
--	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	-30 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		50 000,00	50 000,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	50 000,00	50 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	50 000,00
---	------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	43 500,00		43 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	5,00	0,00	5,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		20 000,00	20 000,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		43 505,00	20 000,00	63 505,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	63 505,00
--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	30 000,00	0,00	30 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		20 000,00	20 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		30 000,00	20 000,00	50 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	50 000,00
---	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		50 000,00	50 000,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	13 505,00	0,00	13 505,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		13 505,00	50 000,00	63 505,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	63 505,00
--	------------------

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNAL : COM
AGGLO TARBES LOURDES PYRENEES (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20006930000099

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE TARBES

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : B.A. Z.A. DU GABAS ET DE ST PE (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A

		DEPENSES		RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	130 000,00		130 000,00
	+		+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00		0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00		(si solde positif) 0,00
	=		=	
	Total de la section d'investissement (2)	130 000,00		130 000,00

		DEPENSES		RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	213 705,00		213 705,00
	+		+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00		0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00		(si excédent) 0,00
	=		=	
	Total de la section de fonctionnement (3)	213 705,00		213 705,00
	+		+	
	TOTAL DU BUDGET (4)	343 705,00		343 705,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	16 932,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		16 932,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		16 932,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	249 000,00		130 000,00	130 000,00	130 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		249 000,00		130 000,00	130 000,00	130 000,00

TOTAL	265 932,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	130 000,00
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	265 932,00		65 000,00	65 000,00	65 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		265 932,00		65 000,00	65 000,00	65 000,00

TOTAL	265 932,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	130 000,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	-65 000,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	236 500,00	0,00	148 700,00	148 700,00	148 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		236 505,00	0,00	148 705,00	148 705,00	148 705,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		236 505,00	0,00	148 705,00	148 705,00	148 705,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	265 932,00		65 000,00	65 000,00	65 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		265 932,00		65 000,00	65 000,00	65 000,00

TOTAL	502 437,00	0,00	213 705,00	213 705,00	213 705,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	213 705,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	219 024,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	34 413,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	43 705,00	43 705,00	43 705,00
Total des recettes de gestion courante		253 437,00	0,00	83 705,00	83 705,00	83 705,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		253 437,00	0,00	83 705,00	83 705,00	83 705,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	249 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		249 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00

TOTAL	502 437,00	0,00	213 705,00	213 705,00	213 705,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	213 705,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	-65 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		130 000,00	130 000,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	130 000,00	130 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	130 000,00
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	148 700,00		148 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	5,00	0,00	5,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		65 000,00	65 000,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		148 705,00	65 000,00	213 705,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	213 705,00
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	65 000,00	0,00	65 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		65 000,00	65 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		65 000,00	65 000,00	130 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	130 000,00
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	40 000,00		40 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		130 000,00	130 000,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	43 705,00	0,00	43 705,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		83 705,00	130 000,00	213 705,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	213 705,00
--	-------------------

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : COM
AGGLO TARBES LOURDES PYRENEES (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20006930000149

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE TARBES

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : B.A. CAP AERO PYRENEES CCPL (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

	II
	A

	DEPENSES	RECETTES
VOTE	202 000,00	202 000,00
	+	+
REPORTS		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=
Total de la section d'investissement (2)	202 000,00	202 000,00

	DEPENSES	RECETTES
VOTE	267 405,00	267 405,00
	+	+
REPORTS		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	(si excédent) 0,00
	=	=
Total de la section de fonctionnement (3)	267 405,00	267 405,00
	+	+
TOTAL DU BUDGET (4)	469 405,00	469 405,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	258 000,00	0,00	128 000,00	128 000,00	128 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		258 000,00	0,00	128 000,00	128 000,00	128 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		258 000,00	0,00	128 000,00	128 000,00	128 000,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	82 000,00		74 000,00	74 000,00	74 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		82 000,00		74 000,00	74 000,00	74 000,00

TOTAL	340 000,00	0,00	202 000,00	202 000,00	202 000,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	202 000,00
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	340 000,00		202 000,00	202 000,00	202 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		340 000,00		202 000,00	202 000,00	202 000,00

TOTAL	340 000,00	0,00	202 000,00	202 000,00	202 000,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	202 000,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	128 000,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	59 400,00	0,00	65 400,00	65 400,00	65 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		59 405,00	0,00	65 405,00	65 405,00	65 405,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		59 405,00	0,00	65 405,00	65 405,00	65 405,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	340 000,00		202 000,00	202 000,00	202 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		340 000,00		202 000,00	202 000,00	202 000,00

TOTAL	399 405,00	0,00	267 405,00	267 405,00	267 405,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	267 405,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	290 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	27 405,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	73 405,00	73 405,00	73 405,00
Total des recettes de gestion courante		317 405,00	0,00	193 405,00	193 405,00	193 405,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		317 405,00	0,00	193 405,00	193 405,00	193 405,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	82 000,00	0,00	74 000,00	74 000,00	74 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		82 000,00	0,00	74 000,00	74 000,00	74 000,00

TOTAL	399 405,00	0,00	267 405,00	267 405,00	267 405,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	267 405,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	128 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	128 000,00	0,00	128 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		74 000,00	74 000,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		128 000,00	74 000,00	202 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	202 000,00
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	65 400,00		65 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	5,00	0,00	5,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		202 000,00	202 000,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		65 405,00	202 000,00	267 405,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	267 405,00
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		202 000,00	202 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	202 000,00	202 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	202 000,00
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	120 000,00		120 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		74 000,00	74 000,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	73 405,00	0,00	73 405,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		193 405,00	74 000,00	267 405,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	267 405,00
--	-------------------

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : COM
AGGLO TARBES LOURDES PYRENEES (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20006930000198

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE TARBES

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : B.A. AMENAGEMENT ZAC PARC DE L'ADOUR (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 065 250,00	1 065 250,00
	+		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	1 065 250,00	1 065 250,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 160 505,00	1 160 505,00
	+		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 160 505,00	1 160 505,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	2 225 755,00	2 225 755,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	85 710,00	0,00	5 250,00	5 250,00	5 250,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		85 710,00	0,00	5 250,00	5 250,00	5 250,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		85 710,00	0,00	5 250,00	5 250,00	5 250,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	350 000,00		1 060 000,00	1 060 000,00	1 060 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		350 000,00		1 060 000,00	1 060 000,00	1 060 000,00

TOTAL	435 710,00	0,00	1 065 250,00	1 065 250,00	1 065 250,00
--------------	-------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 065 250,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	823 000,00	823 000,00	823 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	823 000,00	823 000,00	823 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 250,00	0,00	5 250,00	5 250,00	5 250,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		5 250,00	0,00	5 250,00	5 250,00	5 250,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		5 250,00	0,00	828 250,00	828 250,00	828 250,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	35 160,00		27 000,00	27 000,00	27 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	395 300,00		210 000,00	210 000,00	210 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		430 460,00		237 000,00	237 000,00	237 000,00

TOTAL	435 710,00	0,00	1 065 250,00	1 065 250,00	1 065 250,00
--------------	-------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 065 250,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	-823 000,00
--	--------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	320 000,00	0,00	923 500,00	923 500,00	923 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		320 005,00	0,00	923 505,00	923 505,00	923 505,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		320 005,00	0,00	923 505,00	923 505,00	923 505,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	35 160,00		27 000,00	27 000,00	27 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	395 300,00		210 000,00	210 000,00	210 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		430 460,00		237 000,00	237 000,00	237 000,00

TOTAL	750 465,00	0,00	1 160 505,00	1 160 505,00	1 160 505,00
--------------	-------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 160 505,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	295 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	70 005,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	35 160,00	0,00	100 505,00	100 505,00	100 505,00
Total des recettes de gestion courante		400 465,00	0,00	100 505,00	100 505,00	100 505,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		400 465,00	0,00	100 505,00	100 505,00	100 505,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	350 000,00	0,00	1 060 000,00	1 060 000,00	1 060 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		350 000,00	0,00	1 060 000,00	1 060 000,00	1 060 000,00

TOTAL	750 465,00	0,00	1 160 505,00	1 160 505,00	1 160 505,00
--------------	-------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 160 505,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	-823 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	--------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 250,00	0,00	5 250,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		1 060 000,00	1 060 000,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		5 250,00	1 060 000,00	1 065 250,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 065 250,00
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	923 500,00		923 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	5,00	0,00	5,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		210 000,00	210 000,00
023	Virement à la section d'investissement		27 000,00	27 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		923 505,00	237 000,00	1 160 505,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 160 505,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	828 250,00	0,00	828 250,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		210 000,00	210 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		27 000,00	27 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		828 250,00	237 000,00	1 065 250,00
+				
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
+				
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT				0,00
=				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				1 065 250,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		1 060 000,00	1 060 000,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	100 505,00	0,00	100 505,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		100 505,00	1 060 000,00	1 160 505,00
+				
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00
=				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				1 160 505,00

REPUBLIQUE FRANCAISE

20006930000115 COM AGGLO TARBES LOURDES PYRENEES

POSTE COMPTABLE DE SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE TARBES

SERVICE PUBLIC LOCAL
ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

M4

BUDGET PRIMITIF

B.A. AMENAGEMENT DE ZONES CCCO

ANNEE 2024

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION		EXPLOITATION	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	849 500.00	849 500.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE D'EXPLOITATION REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		849 500.00	849 500.00

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	390 700.00	735 000.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		390 700.00	735 000.00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		1 240 200.00	1 584 500.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
011 65	CHARGES A CARACTERE GENERAL AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	96 700.00	114 500.00	114 500.00	114 500.00
Total des dépenses de gestion des services		96 700.00	114 500.00	114 500.00	114 500.00
Total des dépenses réelles d'exploitation		96 700.00	114 500.00	114 500.00	114 500.00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	385 000.00	735 000.00	735 000.00	735 000.00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		385 000.00	735 000.00	735 000.00	735 000.00
TOTAL		481 700.00	849 500.00	849 500.00	849 500.00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)	849 500.00
---	------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	18 100.00	4 100.00	4 100.00	4 100.00
Total des recettes de gestion des services		18 100.00	4 100.00	4 100.00	4 100.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	112 900.00	494 700.00	494 700.00	494 700.00
Total des recettes réelles d'exploitation		131 000.00	498 800.00	498 800.00	498 800.00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	350 700.00	350 700.00	350 700.00	350 700.00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		350 700.00	350 700.00	350 700.00	350 700.00
TOTAL		481 700.00	849 500.00	849 500.00	849 500.00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)	849 500.00
---	------------

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	384 300.00
--	------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 300.00			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	33 000.00	40 000.00	40 000.00	40 000.00
	Total des opérations d'équipement				
Total des dépenses d'équipement		34 300.00	40 000.00	40 000.00	40 000.00

Total des dépenses financières					
4581	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement		34 300.00	40 000.00	40 000.00	40 000.00
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	350 700.00	350 700.00	350 700.00	350 700.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000.00			
Total des dépenses d'ordre d'investissement		450 700.00	350 700.00	350 700.00	350 700.00

TOTAL		485 000.00	390 700.00	390 700.00	390 700.00
--------------	--	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	390 700.00
---	------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (hors 165)				
Total des recettes d'équipement					

Total des recettes financières					
4582	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des recettes réelles d'investissement					
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	385 000.00	735 000.00	735 000.00	735 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000.00			
Total des recettes d'ordre d'investissement		485 000.00	735 000.00	735 000.00	735 000.00

TOTAL		485 000.00	735 000.00	735 000.00	735 000.00
--------------	--	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	735 000.00
---	------------

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	384 300.00
--	------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	114 500.00		114 500.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		350 000.00	350 000.00
68	Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.		385 000.00	385 000.00
	Dépenses d'exploitation - Total	114 500.00	735 000.00	849 500.00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	849 500.00
---	------------

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		350 700.00	350 700.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	40 000.00		40 000.00
	Dépenses d'investissement - Total	40 000.00	350 700.00	390 700.00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	390 700.00
---	------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 100.00		4 100.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	494 700.00	350 700.00	845 400.00
	Recettes d'exploitation - Total	498 800.00	350 700.00	849 500.00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	849 500.00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		350 000.00	350 000.00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		385 000.00	385 000.00
	Recettes d'investissement - Total		735 000.00	735 000.00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	735 000.00
---	-------------------

REPUBLIQUE FRANCAISE

20006930000131 COM AGGLO TARBES LOURDES PYRENEES

POSTE COMPTABLE DE SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE TARBES

SERVICE PUBLIC LOCAL
ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

M4

BUDGET PRIMITIF

B.A. Z.I DE SAUX CCPL

ANNEE 2024

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION		EXPLOITATION	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	267 500.00	267 500.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE D'EXPLOITATION REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		267 500.00	267 500.00

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	86 600.00	244 000.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		86 600.00	244 000.00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		354 100.00	511 500.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	55 000.00	23 500.00	23 500.00	23 500.00
Total des dépenses de gestion des services		55 000.00	23 500.00	23 500.00	23 500.00

Total des dépenses réelles d'exploitation		55 000.00	23 500.00	23 500.00	23 500.00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	194 000.00	244 000.00	244 000.00	244 000.00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		194 000.00	244 000.00	244 000.00	244 000.00

TOTAL		249 000.00	267 500.00	267 500.00	267 500.00
--------------	--	------------	------------	------------	------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)	267 500.00
---	------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	239 400.00	257 900.00	257 900.00	257 900.00
Total des recettes réelles d'exploitation		239 400.00	257 900.00	257 900.00	257 900.00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	9 600.00	9 600.00	9 600.00	9 600.00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		9 600.00	9 600.00	9 600.00	9 600.00

TOTAL		249 000.00	267 500.00	267 500.00	267 500.00
--------------	--	------------	------------	------------	------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)	267 500.00
---	------------

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	234 400.00
--	------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 000.00	17 000.00	17 000.00	17 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	40 000.00	40 000.00	40 000.00	40 000.00
	Total des opérations d'équipement				
Total des dépenses d'équipement		82 000.00	77 000.00	77 000.00	77 000.00

Total des dépenses financières					
4581	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement		82 000.00	77 000.00	77 000.00	77 000.00
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	9 600.00	9 600.00	9 600.00	9 600.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	10 000.00			
Total des dépenses d'ordre d'investissement		19 600.00	9 600.00	9 600.00	9 600.00

TOTAL		101 600.00	86 600.00	86 600.00	86 600.00
--------------	--	-------------------	------------------	------------------	------------------

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	86 600.00
---	-----------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
Total des recettes d'équipement					

Total des recettes financières					
4582	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des recettes réelles d'investissement					
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	194 000.00	244 000.00	244 000.00	244 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	10 000.00			
Total des recettes d'ordre d'investissement		204 000.00	244 000.00	244 000.00	244 000.00

TOTAL		204 000.00	244 000.00	244 000.00	244 000.00
--------------	--	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	244 000.00
---	------------

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	234 400.00
--	------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	23 500.00		23 500.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		169 000.00	169 000.00
68	Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.		75 000.00	75 000.00
	Dépenses d'exploitation - Total	23 500.00	244 000.00	267 500.00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	267 500.00
---	------------

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		9 600.00	9 600.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)	17 000.00		17 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	20 000.00		20 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	40 000.00		40 000.00
	Dépenses d'investissement - Total	77 000.00	9 600.00	86 600.00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	86 600.00
---	-----------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	257 900.00	9 600.00	267 500.00
	Recettes d'exploitation - Total	257 900.00	9 600.00	267 500.00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	267 500.00
---	------------

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		169 000.00	169 000.00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		75 000.00	75 000.00
	Recettes d'investissement - Total		244 000.00	244 000.00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	244 000.00
---	------------

Conseil Communautaire du jeudi 14 décembre 2023

Délibération n° 6

Avenant n°3 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la CATLP et la Commune d'Aureilhan pour les travaux de rénovation de l'ECLAA à Aureilhan

Date de la convocation : le 8 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Fabrice SAYOUS
M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
M. Erick BARROQUERE-THEIL
M. Philippe BAUBAY
M. Francis BORDENAVE
M. Roger-Vincent CALATAYUD
M. Pascal CLAVERIE
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
M. Ange MUR
M. François RODRIGUEZ
M. Guillaume ROSSIC
M. Paul SADER
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Lola TOULOUZE
Mme Maryse VERDOUX
M. Guy VERGES
M. Vincent ABADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE

Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOUIERE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
Mme Angélique BERNISSANT
M. Gérard BOUE
M. Serge BOURDETTE
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
M. Christophe CAVAILLES
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
Daniel DARRE
M. Jean-François DRON
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Patrick GASCHET
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Bruno LARROUX
M. Claude LESGARDS

**Mme Francine MATEOS
M. Hervé PALISSE
M. Laurent PENIN
M. Sylvain PERETTO**

**M. Patrick PEY
M. Robert SUBERCAZES
Mme Régine TOSON
Mme Stéphanie MENUET**

Excusés :

**M. Thierry LAVIT
Mme Evelyne RICART
Mme Christiane ARAGNOU
M. Jean-Marc BOYA
Mme Marie-Henriette CABANNE
Mme Andrée DOUBRERE
M. Jean-Paul GERBET
M. Romain GIRAL
Mme Martine SIMON
Jean-François CAZAJOUS
M. Joël CAZEDEBAT
M. Thomas DA COSTA
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Serge DUCLOS
M. Francis LAFON PUYO
M. Joffrey LESAGE
Mme Catherine MARALDI
M. Philippe MASCLE
Mme Sylvie MAZUREK
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Yannick BOUBEE donne pouvoir à M.
Emmanuel ALONSO
M. Gérard CLAVE donne pouvoir à M.**

**Jacques GARROT
Mme Chantal PAULIEN donne pouvoir à
Mme Christine CONTE
M. Christian ZYTYNSKI donne pouvoir à
Mme Isabelle CHEDEVILLE
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES
M. Jean-Noel CASSOU donne pouvoir à M.
Serge BOURDETTE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à
Mme Lola TOULOUZE
M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à
M. Jean-Louis CRAMPE
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne
pouvoir à M. Fabrice SAYOUS
Mme Marion MARIN donne pouvoir à M.
David LARRAZABAL
Mme Myriam MENDES donne pouvoir à M.
Pierre LAGONELLE
Mme Marie PLANE donne pouvoir à Mme
Yvette LACAZE
Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir
à M. Jean-Christian PEDEBOY**

Absent(s) :

**M. Jean BURON
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Jean-Luc DOBIGNARD
M. Christian LABORDE
Mme Cécile PREVOST
M. Eric ABBADIE
M. Lucien BOUZET**

**M. Yves CARDEILHAC
M. Sébastien CYPRES
M. Henri FATTA
M. Frédéric LAVAL
M. Stéphane NOGUEZ
M. Alain TALBOT
M. Jean-Marie TAPIE**

Rapporteur : M. BEAUQUESTE

**Objet : Avenant n°3 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la CATLP et la
Commune d'Aureilhan pour les travaux de rénovation de l'ECLAA à Aureilhan**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu le Code de la commande publique et en particulier l'article L. 2422-12,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté
d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,
des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-

Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

Vu la délibération n°17 du 30 Novembre 2017 « Travaux de rénovation de l'ECLA à Aureilhan : convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Commune d'Aureilhan et la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées »,

Vu la délibération n°12 du 28 janvier 2021 « Avenant n°1 à la convention de co-maitrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées et la Commune d'Aureilhan pour les travaux de rénovation de l'ECLA à Aureilhan »,

Vu la délibération n°9 du 31 mars 2022 « Avenant n°2 à la convention de co-maitrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées et la Commune d'Aureilhan pour les travaux de rénovation de l'ECLA à Aureilhan ».

EXPOSE DES MOTIFS :

Lorsque la réalisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relève simultanément de la compétence du plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Chacune des entités soumises au livre IV de la deuxième partie du Code de la commande publique doit satisfaire elle-même aux obligations de maître d'ouvrage lorsqu'un immeuble ou un équipement est réalisé pour son compte.

Aussi, une convention a été signée le 16 Janvier 2018 entre la Commune d'Aureilhan et la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP) afin de réaliser des travaux de rénovation du bâtiment dénommé l'ECLA situé au 24 avenue Jean-Jaurès 65800 AUREILHAN où il était précisé que les travaux auraient dû s'élever à 55 505 € HT.

Des travaux supplémentaires ont été ajoutés au vu de la vétusté des équipements conformément à l'avenant n°1 signée le 4 février 2021 pour un montant total d'opération de 368 050€ H.T.

Suite à la consultation travaux faite par la Commune, une réévaluation de l'enveloppe financière a été faite par avenant n°2 pour un montant total d'opération à 543 923,14 € H.T.

Suite à la réalisation des travaux, l'enveloppe financière doit être réévaluée et fait l'objet de l'avenant n°3 :

Le coût de cette rénovation est de 575 204,39 € H.T, soit 690 245,25 €TTC répartis comme ci-après :

Le coût des annonces de publicité, non initialement prévu dans la convention et les précédents avenants, s'élève à 1 403,48 € H.T soit 1 684,17 € TTC.

Le coût de la maîtrise d'œuvre est de 46 444,59 € H.T soit 55 733,51 € TTC. Le montant initial du marché était de 30 400 € H.T. Un avenant de 16 044,57 € H.T a été approuvé par le Conseil Municipal le 11/04/2023.

Le coût du contrôle technique est de 3 830,00 € H.T, soit 4 596,00 € TTC.

Le coût du contrôle SPS est de 2 850,00 € H.T, soit 3 420,00 € TTC.

Un diagnostic amiante, non initialement prévu dans la convention et dans les précédents avenants, a été réalisé pour un montant de 639,00 € H.T soit 766,80 € TTC. Le constat avant travaux s'élève à 807,67 € H.T, soit 969,20 € TTC.

Le nouveau montant total des travaux est de 519 229,65 € H.T, soit 623 075,58 € TTC. Il est décomposé conformément au tableau annexé.

La Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, occupant 63% de l'immeuble, il est convenu entre les parties qu'elle remboursera à la Commune 63% du montant total des travaux en TTC soit :

- 139 200,89 € HT, soit 167 041,07 € TTC à la charge de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, partie Ecole de Musique.
- 226 201,44 € HT, soit 271 441,73 € TTC à la charge de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, partie Bibliothèque.

214 601,37 € HT, soit 257 521,64 € TTC sont à la charge de la Commune. »

« Les paiements interviendront au réel en fin d'année sur service fait en TTC, sur présentation du décompte annuel retraçant les dépenses acquittées (tableau récapitulatif visé par le receveur municipal) ainsi que d'un titre de paiement établi par la Commune. »

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant n°3 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage jointe à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à signer cet avenant et à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : **19 DEC. 2023**

Publication le : **21 DEC. 2023**


Le Directeur Général des Services,

Jean-Luc Reviller

Le Président, le 15 DEC. 2023


Gérard TRÉMÈGE

Le Secrétaire de séance, le 19 DEC. 2023


Guillaume ROSSIC

Lots	Montant initial du marché en HT	PSE en HT	Avenant en HT	Date délibération Aureilhan	Justification de l'avenant	Montant total HT	Montant total TTC
Lot 1 : VRD	26 328,00 €					26 328,00 €	31 593,60 €
Lot 2 : Gros Œuvre et étanchéité	85 609,17 €	8 016,00 €	3 402,00 €	22/11/2022	Les cornières sur le pourtour de la Villa Oustau au niveau des solins ont été posées à l'envers (le joint d'étanchéité côté extérieur). On observe des infiltrations d'eau	99 090,90 €	118 909,08 €
			1 063,33 €	22/11/2022	Escalier Monumental : Problème de Constitution des supports de menuiseries Curetage et blocage de l'appui de fenêtre de l'escalier monumental qui ne tient pas.		
Lot 3 : Charpente couverture zinguerie	46 955,51 €		2 980,00 €	22/11/2022	Auvent Entrée de la Bibliothèque : Fourniture et pose de quatre Entraits pour maintien des poteaux et assemblages de l'auvent	58 035,51 €	69 642,61 €
			8 100,00€	22/11/2022	Auvent Entrée de la Bibliothèque : Fourniture et pose de quatre Entraits pour maintien des poteaux et assemblages de l'auvent		
Lot 4 : Menuiseries acier, Ferronnerie, ascenseur	84 976,03 €	13 216,84 €	7 541,31 €	22/11/2022	Restauration des ferronneries des menuiseries de l'escalier monumental. Ce qui était prévu au marché : souder les parties abîmées, sablage et thermolaquage. Ce qui a été réalisé : Parties étain découvertes, réalisation de patron de ces partie étain, l'entreprise a coupé les parties étain pour les remplacer par de l'acier. Souder les parties, sablage et thermolaquage. (Photo et vidéo de cette réalisation).	107 967,03 €	129 560,44 €
			2 232,85 €	22/11/2022	Changement de modèle de châssis de désenfumage (la DRAC a demandé à changer de désenfumage) et la conception des grilles (la DRAC a émis le souhait d'une verrière, donc on reste sur une grille de protection mais d'une modénature verrière avec le rappel des ferronneries de l'escalier monumental. Nous ne sommes pas sûr de la couleur marron, c'est une proposition de l'entreprise, nous nous serions restés sur le bleu gris		

Lots	Montant initial du marché en HT	PSE en HT	Avenant en HT	Date délibération Aureilhan	Justification de l'avenant	Montant total HT	Montant total TTC
Lot 5 : Menuiserie Bois	60 640,00 €	1 870,00 €	4 200,00 €	22/11/2022	Escalier Monumental : Problème de Constitution des supports de menuiseries Création d'ossature de renfort et de support afin de réaliser l'habillage des menuiseries.	65 463,84 €	78 556,61 €
			-1 246,16 €	18/10/2023	Moins-values : Porte de douche, diminution signalétique, garde-corps auditorium, patère auditorium, portes R+2 Plus-values : Porte CF, Reprise parquet pour fixation destratificateur, Bandes podotactiles		
Lot 6 : Plâtrerie, isolation	35 542,21 €	2 300,00 €	-820,00 €	18/10/2023	Travaux en moins-value : Reprise des allèges des salles de musique Travaux en plus-value : Démolition de la cloison et reprise au plâtre des jonctions	37 022,21 €	44 426,65 €
Lot 7 : Plomberie, Sanitaire	14 460,00 €		-750,00 €	18/10/2023	Changement du ballon ECS non réalisé	13 710,00 €	16 452,00 €
Lot 8 : Electricité	25 000,00 €	4 412,51 €	-1051,04 €	18/10/2023	Travaux en moins-value : - Remplacement luminaires R+1 - Déplacement CTA - Travaux ballon ECS Travaux en plus-value : - Luminaire cage escalier secours	28 361,47 €	34 033,76 €
Lot 9 : Ventilation et VMC	60 240,00 €					60 240,00 €	72 228,00 €
Lot 10 : Peinture, faux plafonds, carrelage, faience	17 377,00 €	946,50 €	4 687,19 €	18/10/2023	Travaux en plus-value : - Aléas murs R+2, humidité dans les murs, - Mise en peinture WC R-1	23 010,69 €	27 612,83 €

Révisions de prix

Lots	Montant total TTC	Révision de Prix TTC	Montant total TTC
Lot 6 : Plâtrerie, isolation	44 426,65 €	2 729,74 €	47 156,39 €
Lot 8 : Electricité	34 033,76 €	2 388,16 €	36 421,92 €
CSPS	3 420,00 €	273,60 €	3 693,60 €
Contrôle Technique	4 596,00 €	367,68 €	4 963,68 €

**AVENANT n°3 A LA CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES ET LA COMMUNE D'AUREILHAN POUR LES TRAVAUX DE
RENOVATION DE L'ECLA A AUREILHAN**

ENTRE LES SOUSSIGNES,

La Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, Zone Tertiaire Pyrène Aéro Pôle, Téléport 1 - 65290 JUILLAN, représentée par son Président, Monsieur Gérard TREMEGE, habilité aux présentes par délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023,

ci-après dénommée "Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées",

D'UNE PART,

ET,

La Commune d'Aureilhan représentée par M. ALONSO, Maire, dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du 18 décembre 2023,

Ci-après dénommée "la Commune",

D'AUTRE PART,

IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

Une convention a été signée le 16 janvier 2018 déterminant les modalités de co-maîtrise d'ouvrage de l'opération de rénovation du bâtiment désigné ECLA sis 24 avenue Jean Jaurès à Aureilhan.

Le montant initial des travaux était estimé à 66 606 € TTC, frais de maîtrise d'œuvre compris.

La Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées occupant 63% de l'immeuble (39% pour la partie bibliothèque et 24% pour la partie Ecole de musique), il est convenu entre les parties qu'il rembourse à la Commune le montant total des travaux soit :

- 15 985,44 € TTC à la charge de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, partie école de musique ;
- 25 976,34 € TTC à la charge de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, partie bibliothèque

L'avenant n°1 du 4 février 2021 modifie l'estimation du projet. Le montant des travaux est alors estimé à 320 050,00 € HT et les frais de maîtrise d'œuvre à 48 000,00 € HT, soit un montant total de l'opération à 368 050,00 € HT.

L'avenant n°2 du 6 avril 2022 remplace et annule l'avenant n°1. Suite à la consultation faite par la commune d'Aureilhan, une réévaluation de l'enveloppe financière doit-être faite. Le montant total de l'opération est de 543 923,14 € HT répartis comme ci-après :

- Le coût de la maitrise d'œuvre est de 45 283,31 € HT
- Le coût de la mission de coordination SPS est de 2 850,00 € HT
- Le coût de la mission de contrôle technique est de 3 830,00 € HT
- Le coût des travaux est de à 482 413,83 € HT

Le présent avenant annule et remplace l'avenant 1 et 2 et concerne la reprise de certains articles de la convention.

Suite à la réalisation des travaux, l'enveloppe financière doit être réévaluée et fait l'objet du présent avenant.

ARTICLE 2 – REPRISE DES ARTICLES

2.1 L'article 4 est annulé et est remplacé par :

« Les travaux de rénovation ont pour objets principaux la mise aux normes de sécurité incendie et d'accessibilité, la réparation des toitures, l'amélioration thermique du bâtiment et la réfection du relevage des eaux usées. »

2.2 Le premier alinéa de l'article 5 est remplacé par :

« Le coût de cette rénovation est de 580 003,70 € HT, soit 696 004,44 € TTC répartis comme ci-après :

Le coût des annonces de publicité non initialement prévu dans la convention et les précédents avenants s'élève à 1 403,48 € HT soit 1 684,17 € TTC.

Le coût de la maitrise d'œuvre est de 46 444,59 € HT soit 55 733,51 € TTC. L'offre de base était de 30 400,00 € HT. Un avenant de 16 044,57 € HT a été approuvé par le Conseil Municipal le 11/04/2023.

Le coût du contrôle technique est de 4 136,40 € HT, soit 4 963,68 € TTC

Le coût du contrôle SPS est de 3 078,00 € HT, soit 3 693,60 € TTC

Un diagnostic amiante, non initialement prévu dans la convention et dans les précédents avenants a été réalisé pour un montant de 639,00 € HT soit 766,80 € TTC. Le constat avant travaux s'élève à 807,67 € HT, soit 969,20 € TTC.

Le montant total des travaux finalisé est de 523 494,57 € HT, soit 628 193,48 € TTC. Il est décomposé comme suit :

Lots	Montant initial du marché en HT	PSE en HT	Avenant en HT	Dates délibération Aureilhan	Justification de l'avenant	Montant total HT	Montant total TTC
Lot 1 : VRD	26 328,00 €					26 328,00 €	31 593,60 €
Lot 2 : Gros Œuvre et étanchéité	85 609,17 €	8 016,00 €	3 402,00 €	22/11/2022	Les cornières sur le pourtour de la Villa Oustau au niveau des solins ont été posées à l'envers (le joint d'étanchéité côté extérieur). On observe des infiltrations d'eau	99 090,90 €	118 909,08 €
			1 063,33 €	22/11/2022	Escalier Monumental : Problème de Constitution des supports de menuiseries Curetage et blocage de l'appuis de fenêtre de l'escalier monumental qui ne tient pas.		
Lot 3 : Charpente couverture zinguerie	46 955,51 €		2 980,00 €	22/11/2022	Auvent Entrée de la Bibliothèque : Fourniture et pose de quatre Entraits pour maintien des poteaux et assemblages de l'auvent	58 035,51 €	69 642,61 €
			8 100,00€	22/11/2022	Auvent Entrée de la Bibliothèque : Fourniture et pose de quatre Entraits pour maintien des poteaux et assemblages de l'auvent		
Lot 4 : Menuiseries acier, Ferronnerie, ascenseur	84 976,03 €	13 216,84 €	7 541,31 €	22/11/2022	Restauration des ferronneries des menuiseries de l'escalier monumental. Ce qui était prévu au marché : souder les parties abîmées, sablage et thermolaquage. Ce qui a été réalisé : Parties étain découvertes, réalisation de patron de ces partie étain, l'entreprise a coupé les parties étain pour les remplacer par de l'acier. Souder les parties, sablage et thermolaquage. (Photo et vidéo de cette réalisation).	107 967,03 €	129 560,44 €
			2 232,85 €	22/11/2022	Changement de modèle de châssis de désenfumage (la DRAC a demandé à changer de désenfumage) et la conception des grilles (la DRAC a émis le souhait d'une verrière, donc on reste sur une grille de protection mais d'une modénature verrière avec le rappel des ferronneries de l'escalier monumental. Nous ne sommes pas sûr de la couleur marronne, c'est une proposition de l'entreprise, nous nous serions restés sur le bleu gris		

Lots	Montant initial du marché en HT	PSE en HT	Avenant en HT	Dates délibération Aureilhan	Justification de l'avenant	Montant total HT	Montant total TTC
Lot 5 : Menuiserie Bois	60 640,00 €	1 870,00 €	4 200,00 €	22/11/2022	Escalier Monumental : Problème de Constitution des supports de menuiseries Création d'ossature de renfort et de support afin de réaliser l'habillage des menuiseries.	65 463,84 €	78 556,61 €
			-1 246,16 €	18/10/2023	Moins-values : Porte de douche, diminution signalétique, garde-corps auditorium, patère auditorium, portes R+2 Plus-values : Porte CF, Reprise parquet pour fixation destratificateur, Bandes podotactiles		
Lot 6 : Plâtrerie, isolation	35 542,21 €	2 300,00 €	-820,00 €	18/10/2023	Travaux en moins-value : Reprise des allèges des salles de musique Travaux en plus-value : Démolition de la cloison et reprise au plâtre des jonctions	37 022,21 €	44 426,65 €
Lot 7 : Plomberie, Sanitaire	14 460,00 €		-750,00 €	18/10/2023	Changement du ballon ECS non réalisé	13 710,00 €	16 452,00 €
Lot 8 : Electricité	25 000,00 €	4 412,51 €	-1051,04 €	18/10/2023	Travaux en moins-value : - Remplacement luminaires R+1 - Déplacement CTA - Travaux ballon ECS Travaux en plus-value : - Luminaire cage escalier secours	28 361,47 €	34 033,76 €
Lot 9 : Ventilation et VMC	60 240,00 €					60 240,00 €	72 228,00 €
Lot 10 : Peinture, faux plafonds, carrelage, faïence	17 377,00 €	946,50 €	4 687,19 €	18/10/2023	Travaux en plus-value : - Aléas murs R+2, humidité dans les murs, - Mise en peinture WC R-1	23 010,69 €	27 612,83 €

Révisions de prix

Lots	Montant total TTC	Révision de Prix TTC	Montant total TTC
Lot 6 : Plâtrerie, isolation	44 426,65 €	2 729,74 €	47 156,39 €
Lot 8 : Electricité	34 033,76 €	2 388,16 €	36 421,92 €
CSPS	3 420,00 €	273,60 €	3 693,60 €
Contrôle Technique	4 596,00 €	367,68 €	4 963,68 €

2.3 Le 3ième alinéa de l'article 5 est remplacé par :

« La Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, occupant 63% de l'immeuble, il est convenu entre les parties qu'il remboursera à la Commune 63% du montant total des travaux en TTC soit :

- 139 200,89 € HT, soit 167 041,07 € TTC à la charge de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, partie Ecole de Musique.
- 226 201,44 € HT, soit 271 441,73 € TTC à la charge de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, partie Bibliothèque.

214 601,37 € HT, soit 257 521,64 € TTC sont à la charge de la Commune. »

2.4 L'article 6 est remplacé par :

« Les paiements interviendront au réel en fin d'année sur service fait en TTC, sur présentation du décompte annuel retraçant les dépenses acquittées (tableau récapitulatif visé par le receveur municipal) ainsi que d'un titre de paiement établi par la Commune. »

Les autres articles de la convention initiale restent valides. Toutefois, une version consolidée de celle-ci est annexée.

Fait à Juillan, le _____ en deux exemplaires

Le Maire de la Commune
D'Aureilhan,

Emmanuel ALONSO.

Le Président de la
Communauté d'Agglomération Tarbes
Lourdes Pyrénées,

Gérard TREMEGE.

Conseil Communautaire du jeudi 14 décembre 2023

Délibération n° 7

Modification des règlements de service eau et assainissement

Date de la convocation : le 8 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Fabrice SAYOUS
M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNÈRE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
M. Erick BARROQUERE-THEIL
M. Philippe BAUBAY
M. Francis BORDENAVE
M. Roger-Vincent CALATAYUD
M. Pascal CLAVERIE
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
M. Ange MUR
M. François RODRIGUEZ
M. Guillaume ROSSIC
M. Paul SADER
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Lola TOULOUZE
Mme Maryse VERDOUX
M. Guy VERGES
M. Vincent ABADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX

Mme Marie-Christine ASSOURE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
Mme Angélique BERNISSANT
M. Gérard BOUE
M. Serge BOURDETTE
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
M. Christophe CAVAILLES
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
Daniel DARRE
M. Jean-François DRON
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Patrick GASCHET
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Bruno LARROUX
M. Claude LESGARDS
Mme Francine MATEOS
M. Hervé PALISSE
M. Laurent PENIN
M. Sylvain PERETTO

M. Patrick PEY
M. Robert SUBERCAZES

Mme Régine TOSON
Mme Stéphanie MENUET

Excusés :

M. Thierry LAVIT
Mme Evelyne RICART
Mme Christiane ARAGNOU
M. Jean-Marc BOYA
Mme Marie-Henriette CABANNE
Mme Andrée DOUBRERE
M. Jean-Paul GERBET
M. Romain GIRAL
Mme Martine SIMON
Jean-François CAZAJOUS
M. Joël CAZEDEBAT
M. Thomas DA COSTA
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Serge DUCLOS
M. Francis LAFON PUYO
M. Joffrey LESAGE
Mme Catherine MARALDI
M. Philippe MASCLE
Mme Sylvie MAZUREK
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Yannick BOUBEE donne pouvoir à M.
Emmanuel ALONSO
M. Gérard CLAVE donne pouvoir à M.

Jacques GARROT
Mme Chantal PAULIEN donne pouvoir à
Mme Christine CONTE
M. Christian ZYTYNSKI donne pouvoir à
Mme Isabelle CHEDEVILLE
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES
M. Jean-Noel CASSOU donne pouvoir à M.
Serge BOURDETTE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à
Mme Lola TOULOUZE
M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à
M. Jean-Louis CRAMPE
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne
pouvoir à M. Fabrice SAYOUS
Mme Marion MARIN donne pouvoir à M.
David LARRAZABAL
Mme Myriam MENDES donne pouvoir à M.
Pierre LAGONELLE
Mme Marie PLANE donne pouvoir à Mme
Yvette LACAZE
Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir
à M. Jean-Christian PEDEBOY

Absent(s) :

M. Jean BURON
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CAZAUON
M. Jean-Luc DOBIGNARD
M. Christian LABORDE
Mme Cécile PREVOST
M. Eric ABBADIE
M. Lucien BOUZET

M. Yves CARDEILHAC
M. Sébastien CYPRES
M. Henri FATTA
M. Frédéric LAVAL
M. Stéphane NOGUEZ
M. Alain TALBOT
M. Jean-Marie TAPIE

Rapporteur : M. PIRON

Objet : Modification des règlements de service eau et assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté
d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,
des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-
Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de
ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

EXPOSE DES MOTIFS :

La décision n° 2023-184 a décidé d'instituer une régie prolongée d'avances et de recettes.

La régie encaissera les recettes issues des factures d'eau et d'assainissement selon les tarifs en vigueur.

Les recettes désignées ci-dessus seront encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Prélèvement bancaire et mensualisation
- Virement
- Chèque bancaire ou postal
- Carte bancaire par internet ou sur place (TPE)
- Numéraire

De fait, un règlement et un contrat de mensualisation des factures d'eau et d'assainissement sont mis en place.

Ils définissent les conditions d'accès à la mensualisation : avis d'échéance, montant et échéancier de prélèvement, facture et régularisation annuelle, changement de compte bancaire, changement d'adresse de facturation ...

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'adopter le règlement de mensualisation ci-joint,

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1er Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération

à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : **19 DEC. 2023**

Publication le : **21 DEC. 2023**


Le Directeur Général des Services,

Jean-Luc Reviller

Le Président, le 15 DEC. 2023


Gérard TRÉMÈGE

Le Secrétaire de séance, le 19 DEC. 2023


Guillaume ROSSIC

REGLEMENT DE MENSUALISATION DES FACTURES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Article 1. Conditions d'accès à la mensualisation

Le prélèvement mensuel est assis sur un montant prévisionnel, soumis à régularisation en fin de période, et ce, en fonction de la consommation relevée et des tarifs en vigueur. L'abonné souhaitant opter pour la mensualisation en fera la demande auprès du Service Communautaire Eau-Assainissement-GEPU de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

Il ne peut y avoir de prélèvement mensuel si le montant de la mensualité est inférieur à 10 €.

Pour les abonnés ayant souscrit un contrat de prélèvement mensuel en cours d'année, le nombre d'échéances sera adapté selon le nombre de mois restant avant la relève des compteurs et l'édition de la facture de solde. Le nombre minimal d'échéances possibles avant édition de la facture de solde, la première année de mise en place, est fixé à 4.

Le renvoi signé et daté du contrat de mensualisation et du mandat de prélèvement SEPA vaut acceptation des présentes conditions. L'abonné reconnaît que le contrat de mensualisation sera caduc après deux rejets de prélèvement successifs. Cette caducité sera actée sans information préalable de l'abonné par le Service Communautaire Eau-Assainissement-GEPU. Le contrat de mensualisation pourra être réactivé l'année suivante, après réception de la facture de solde.

Le Service Communautaire Eau-Assainissement-GEPU se réserve le droit de modifier d'une année sur l'autre les conditions de mise en place de ce système de paiement.

Article 2. Avis d'échéance

Le redevable optant pour le prélèvement automatique mensuel recevra une facture annuelle ainsi qu'un échéancier comprenant le montant et la date des 10 prélèvements qui seront effectués sur son compte. L'abonné a la possibilité de demander la modification du montant de ses échéances, au regard d'un changement de situation, ou en raison d'échéances calculées sur la base d'une surconsommation subie l'année précédente.

Article 3. Montant et échéancier de prélèvement

Chaque prélèvement sera effectué le 10 de chaque mois (ou le 1^{er} jour ouvrable suivant), selon l'avis d'échéances fixé par le calendrier de mensualisation.

Pour les abonnés présentant un historique de consommation, le montant du prélèvement sera basé sur 90 % de la facturation établie l'année précédente divisé

par 10 mensualités. Le dernier prélèvement correspondra à la régularisation annuelle.

En l'absence d'historique de consommation, le montant du prélèvement sera calculé sur la base de 40 m³/an/adulte et 15 m³/an/enfant. A ce titre, l'abonné a déclaré ci-avant le nombre d'adultes et d'enfants concernés.

Article 4. Facture et régularisation annuelle

Un relevé de compteur sera réalisé par le Service Communautaire Eau-Assainissement-GEPU afin d'établir la facture annuelle de consommation permettant la régularisation des prélèvements.

Si le montant de la facture annuelle est inférieur à la somme des prélèvements effectués, le trop-perçu sera remboursé par le Service Communautaire Eau-Assainissement-GEPU.

Si le montant de la facture annuelle est supérieur à la somme des prélèvements opérés, le solde sera prélevé selon l'échéancier fixé.

Article 5. Changement de compte bancaire

En cas de changement de compte bancaire ou postal, l'abonné s'engage à en informer le Service Communautaire Eau-Assainissement-GEPU, à fournir un nouveau relevé d'identité bancaire ou postal et signer un nouveau mandat de prélèvement SEPA. Afin d'être prise en compte, la modification devra être effective avant le 20 du mois. Dans le cas contraire, cette modification interviendra le mois suivant.

Article 6. Changement d'adresse de facturation

En cas de changement d'adresse de facturation, l'abonné s'engage à en informer le Service Communautaire Eau-Assainissement-GEPU sans délai et à lui indiquer sa nouvelle adresse. De même, en cas de modification des habitudes de consommation ou de composition du foyer, l'abonné s'engage à informer le Service Communautaire Eau-Assainissement-GEPU afin que l'échéancier de paiement puisse être actualisé.

Article 7. Renouvellement du contrat de mensualisation

Sauf dénonciation d'une des parties formulée par écrit au plus tard 1 mois avant l'échéance annuelle, le présent contrat sera renouvelé par tacite reconduction.

Article 8. Renseignements, informations, réclamations, recours, difficultés de paiement

Toute demande de renseignement concernant le décompte de la facture ou toute contestation amiable est à adresser au Service Communautaire Eau-Assainissement-GEPU.

En vertu de l'article L. 1617.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'abonné dispose d'un délai de deux mois à réception de la facture pour contester la somme en saisissant directement :

- Le Tribunal d'Instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R 321.1 du Code de l'Organisation Judiciaire,
- Le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil.

Pensez à vérifier régulièrement l'index de votre compteur afin de contrôler votre consommation et constater d'éventuelles fuites.

Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées
Service Communautaire Eau-Assainissement-GEPU
Zone Tertiaire Pyrène Aéro-Pôle – Téléport 1
CS 51331
65013 TARBES Cedex 9

Accueil Physique
du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
le vendredi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
Télésite – Zone Bastillac
Rue Morane-Saulnier à Tarbes

Accueil Téléphonique
du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
le vendredi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
05.62.44.47.92.

eaux.contact@agglo-tlp.fr

Conseil Communautaire du jeudi 14 décembre 2023

Délibération n° 8

**Convention relative au recouvrement de la facturation de
l'assainissement des communes d'Aureilhan, Bours, Chis, Orleix,
Séméac et Soues**

Date de la convocation : le 8 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Fabrice SAYOUS
M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
M. Erick BARROQUERE-THEIL
M. Philippe BAUBAY
M. Francis BORDENAVE
M. Roger-Vincent CALATAYUD
M. Pascal CLAVERIE
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
M. Ange MUR
M. François RODRIGUEZ
M. Guillaume ROSSIC
M. Paul SADER
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Lola TOULOUZE
Mme Maryse VERDOUX
M. Guy VERGES
M. Vincent ABADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE

Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOURE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
Mme Angélique BERNISSANT
M. Gérard BOUE
M. Serge BOURDETTE
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
M. Christophe CAVAILLES
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
Daniel DARRE
M. Jean-François DRON
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Patrick GASCHET
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Bruno LARROUX
M. Claude LESGARDS

Mme Francine MATEOS
M. Hervé PALISSE
M. Laurent PENIN
M. Sylvain PERETTO

M. Patrick PEY
M. Robert SUBERCAZES
Mme Régine TOSON
Mme Stéphanie MENUET

Excusés :

M. Thierry LAVIT
Mme Evelyne RICART
Mme Christiane ARAGNOU
M. Jean-Marc BOYA
Mme Marie-Henriette CABANNE
Mme Andrée DOUBRERE
M. Jean-Paul GERBET
M. Romain GIRAL
Mme Martine SIMON
Jean-François CAZAJOUS
M. Joël CAZEDEBAT
M. Thomas DA COSTA
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Serge DUCLOS
M. Francis LAFON PUYO
M. Joffrey LESAGE
Mme Catherine MARALDI
M. Philippe MASCLE
Mme Sylvie MAZUREK
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Yannick BOUBEE donne pouvoir à M.
Emmanuel ALONSO
M. Gérard CLAVE donne pouvoir à M.

Jacques GARROT
Mme Chantal PAULIEN donne pouvoir à
Mme Christine CONTE
M. Christian ZYTYNSKI donne pouvoir à
Mme Isabelle CHEDEVILLE
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES
M. Jean-Noel CASSOU donne pouvoir à M.
Serge BOURDETTE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à
Mme Lola TOULOUZE
M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à
M. Jean-Louis CRAMPE
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne
pouvoir à M. Fabrice SAYOUS
Mme Marion MARIN donne pouvoir à M.
David LARRAZABAL
Mme Myriam MENDES donne pouvoir à M.
Pierre LAGONELLE
Mme Marie PLANE donne pouvoir à Mme
Yvette LACAZE
Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir
à M. Jean-Christian PEDEBOY

Absent(s) :

M. Jean BURON
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Jean-Luc DOBIGNARD
M. Christian LABORDE
Mme Cécile PREVOST
M. Eric ABBADIE
M. Lucien BOUZET

M. Yves CARDEILHAC
M. Sébastien CYPRES
M. Henri FATTA
M. Frédéric LAVAL
M. Stéphane NOGUEZ
M. Alain TALBOT
M. Jean-Marie TAPIE

Rapporteur : M. PIRON

Objet : Convention relative au recouvrement de la facturation de l'assainissement des communes d'Aureilhan, Bours, Chis, Orleix, Séméac et Soues

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article R.2224-19-7,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté
d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,
des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-

Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

EXPOSE DES MOTIFS :

Le Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable Adour Coteaux exerce la compétence eau potable en régie sur les communes d'Aureilhan, Boulon, Bours, Chis, Dours, Lizos, Oléac-Debat, Orleix, Sabalos, Sarrouilles, Séméac et Soues.

La CATLP exerçait directement la compétence assainissement sur les communes de Bours, Chis et Orleix et, à partir du 1^{er} janvier 2025, sur Aureilhan, Séméac et Soues.

Pour que les usagers des communes concernées puissent bénéficier d'une facture unique eau-assainissement et conformément à l'article R. 2224-19-7 du C.G.C.T., la CATLP a demandé au SMAEP Adour Coteaux, qui l'accepte, de facturer pour son compte, sur la facture d'eau, les redevances dues par les usagers du service d'assainissement collectif, conformément à la réglementation en vigueur.

DECIDE

Article 1 : de signer la convention relative au recouvrement de la facturation de l'assainissement des communes d'Aureilhan, Bours, Chis, Orleix, Séméac et Soues.

Article 2 : d'autoriser, en cas d'empêchement de sa part, le 1^{er} Vice-président à prendre toutes dispositions et à signer tout document afférent à la présente décision.

à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : **19 DEC. 2023**

Publication le : **21 DEC. 2023**

Le Directeur Général des Services,


Jean-Luc Reviller

Le Président, le 15 DEC. 2023


Gérard TRÉMÈGE

Le Secrétaire de séance, le 19 DEC. 2023


Guillaume ROSSIC

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TARBES LOURDES PYRÉNÉES

Convention relative

à la facturation de l'assainissement collectif des communes d'AUREILHAN, BOURS, CHIS, ORLEIX, SEMEAC et SOUES

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, représentée par Monsieur Gérard TREMEGE, agissant en qualité de Président, dûment habilité aux présentes et désignée ci-après par l'appellation : « **la CATLP** »,
d'une part,

ET :

Le SMAEP Adour Coteaux dont le siège social est situé 9 Av. François Mitterrand, 65600 Séméac, représenté par son Président M. DUFFAU Serge, dûment habilité à l'effet des présentes et désigné dans ce qui suit par « **le SMAEP Adour Coteaux** »,
d'autre part

EXPOSE :

Le SMAEP Adour Coteaux exerce la compétence eau potable en régie sur les communes d'Aureilhan, Boulin, Bours, Chis, Dours, Lizos, Oléac-Debat, Orleix, Sabalos, Sarrouilles, Séméac et Soues.

La CATLP exerce la compétence assainissement collectif sur les communes d'Aureilhan, Bours, Chis, Orleix, Séméac et Soues.

Pour que les usagers des communes concernées puissent bénéficier d'une facture unique eau-assainissement et conformément à l'article R. 2224-19-7 du C.G.C.T., la CATLP a demandé au SMAEP Adour Coteaux, qui l'accepte, de facturer pour son compte, sur la facture d'eau, les redevances dues par les usagers du service d'assainissement collectif, conformément à la réglementation en vigueur.

Service communautaire Eau / Assainissement

Considérant que cette convention n'entraîne pas un transfert de compétence mais une prestation de service de facturation de l'assainissement.

La convention va fixer :

- les modalités de facturation de la redevance assainissement ainsi que les modalités de collecte de la TVA sur ces redevances assainissement afin de respecter les obligations légales incombant en la matière à la CATLP,

En complément, les parties prenantes à la convention déterminent certaines modalités de coopération pour le bon exercice de leurs responsabilités et missions respectives dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

DANS CES CONDITIONS, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – INFORMATION DES ABONNES DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

L'information des abonnés concernés, les informant de la mise en place d'une facture unique, sera faite par la CATLP, suivant un courrier mutuel et cosigné par la CATLP et le SMAEP Adour Coteaux.

ARTICLE 2 – MODALITES DE FACTURATION ET TARIF DE LA REDEVANCE :

La facturation des redevances relatives à l'assainissement collectif instituées par la CATLP dans le cadre de la réglementation en vigueur sera opérée par le SMAEP Adour Coteaux avec les redevances relatives à la fourniture d'eau potable, sur une même et unique facture dont la présentation sera strictement conforme aux dispositions de l'arrêté du 10 juillet 1996.

Cet engagement ne pourra en aucun cas comme en aucune circonstance :

- Entraîner une perturbation ou un retard dans l'émission des factures d'eau,
- Obliger le SMAEP Adour Coteaux à émettre une facture distincte pour la redevance d'assainissement.

Il s'entend pour des modalités de facturation calquées sur l'eau potable et sera réalisé selon les mêmes conditions techniques.

- ***2.1 - Liste des redevables***

La CATLP est seule responsable de l'établissement de la liste des immeubles raccordés au réseau d'assainissement dont les occupants sont à assujettir à la redevance d'assainissement ; elle pourra le cas échéant y joindre une liste des immeubles raccordables non raccordés pour prise en compte par le SMAEP Adour Coteaux de cette situation dans ses fichiers.

Dans le cadre d'un échange régulier intervenant au rythme et dans les formes matérielles les plus adaptés, la CATLP adresse au SMAEP Adour Coteaux des demandes de mises à jour des fichiers de facturation, lesquelles donnent lieu en retour à l'établissement par le SMAEP Adour coteaux d'un document de prise en charge et d'une nouvelle liste.

Les mises à jour à opérer devront être communiquées au SMAEP Adour Coteaux un mois avant la date prévue pour l'émission des factures.

Service communautaire Eau / Assainissement

Le raccordement au réseau d'assainissement collectif étant obligatoire et réglementaire, il n'y a pas lieu de faire signer un contrat d'abonnement pour l'assainissement. La CATLP fera néanmoins parvenir au SMAEP Adour Coteaux un nombre suffisant de règlements en version papier à destination des abonnés.

- **2.2 - Tarif de la redevance et option éventuelle pour la TVA**

La CATLP est seule responsable du calcul des tarifs des redevances applicables au service de l'assainissement.

Le tarif se devant d'être connu avant le début de la période de consommation, la CATLP notifiera au SMAEP Adour Coteaux dans le mois suivant le vote des tarifs et au plus tard 1 mois avant le début de chaque période de facturation, le tarif hors TVA à appliquer pour la période considérée.

En l'absence d'une telle notification, le SMAEP Adour Coteaux reconduira le tarif appliqué précédemment.

La CATLP, à la date des présentes, a opté pour la TVA. Elle s'engage à verser au Service des Impôts Entreprises (SIE) la TVA mentionnée sur les factures établies en son nom et pour son compte. Le SMAEP Adour Coteaux n'est en aucun cas le redevable de la TVA assise sur les redevances d'assainissement.

- **2.3 – Facturation des redevances d'assainissement collectif**

Le SMAEP Adour Coteaux calcule le montant de la redevance due par le client au titre de l'assainissement collectif. Il porte ce montant sur la même facture que celle afférente aux sommes dues au titre de la fourniture d'eau potable mais dans une rubrique distincte, conformément à la réglementation. Il fait figurer les coordonnées (adresse et n° de téléphone) et heures d'ouverture au public du point d'accueil de la CATLP.

Il est entendu que les sommes facturées pour le compte de la CATLP comprennent : les parts CATLP (part fixe et part variable), organismes publics et taxes (TVA) perçues au titre de l'assainissement.

Le SMAEP Adour Coteaux établit les factures aux périodes prévues, soit à la date de signature de la présente convention :

- La période de relève se situe entre le mois de juin et le mois d'octobre,
- Et les périodes de facturation sont :
 - Mai : prorata temporis pour l'abonnement + 40% de la consommation de l'année N-1,
 - Novembre : prorata temporis pour l'abonnement + régularisation de la consommation,
 - Mensuelles pour les clôtures et les nouveaux contrats.

En cas de modification de ces périodes, le SMAEP Adour Coteaux informe la CATLP dans les meilleurs délais.

Sauf impossibilité technique, à chaque facturation, le SMAEP Adour Coteaux transmettra le rôle sous format Pdf et Excel ainsi que les factures émises.

Service communautaire Eau / Assainissement

- **2.4 - Cas particuliers**

- La facturation de la redevance d'assainissement sera assurée directement par la CATLP pour toutes les consommations d'eau issue de sources qui ne relèvent pas du contrat de délégation d'eau potable et notamment de puits privés,
- Il en sera de même des redevances d'assainissement perçues auprès des usagers non domestiques soumis à convention spéciale de déversement et ce à raison de leurs seuls effluents non domestiques,
- Enfin, la CATLP assurera le cas échéant également le recouvrement auprès des propriétaires d'immeubles raccordables non raccordés de la somme équivalente à la redevance d'assainissement (et de l'éventuelle majoration qui s'y rattache au terme du délai de deux ans). Le SMAEP Adour Coteaux communiquera en tant que de besoin à la CATLP les consommations enregistrées pour ces immeubles,
- Clôture des abonnements intervenant avant la première facturation semestrielle : la facturation de l'assainissement sera prise en charge par la CATLP

Le SMAEP Adour Coteaux transmettra à la CATLP qui s'engage à les traiter, toutes les réclamations relatives aux redevances d'assainissement. La CATLP informera SMAEP Adour Coteaux 1 mois avant la facturation de toute décision ayant un impact sur la facturation assainissement.

2.5 – Traitement des écrêtements relatifs à l'assainissement

En cas de consommation anormale d'eau consécutive à des fuites après compteur sur les habitations principales, le SMAEP Adour Coteaux en informe les abonnés dès constatation et instruit les demandes d'écrêtement qui lui sont adressées, conformément à la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 dite loi Warsmann.

Le SMAEP Adour Coteaux transfère le dossier de demande d'écrêtement à la CATLP qui émet un avis sous 15 jours, en indiquant les volumes assainissement admis en réduction, conformément au 2^{ème} alinéa de l'article R2224-19-2 du CGCT « le volume d'eau qui n'a pas été collecté par le service assainissement ne doit pas être pris en compte pour le calcul de la redevance assainissement. ». Ce dossier comportera :

- La consommation des 3 dernières années
- L'attestation du plombier confirmant la réparation et faisant mention explicitement du lieu d'écoulement de la fuite.

Pour la part assainissement, sans avis rendu par la CATLP au moment de la facturation, la facture ne pourra pas tenir compte des volumes assainissement admis en réduction.

Pour toute décision intervenant après la facturation, il appartiendra à chaque collectivité de traiter ses demandes de réduction de facture.

ARTICLE 3 – RECOUVREMENT DES REDEVANCES :

- *3.1 – Redevance assainissement :*

En application des dispositions de l'article R 2229-19-7 du CGCT, le SMAEP Adour Coteaux, par l'intermédiaire de son comptable, assure le recouvrement des redevances d'assainissement pendant

Service communautaire Eau / Assainissement

la période amiable qui, pour un rôle donné, prend fin 60 jours après la date d'envoi des factures correspondantes.

Pour les arrêts de compte, le SMAEP Adour Coteaux établit les factures en fonction des demandes des usagers et dresse chaque mois un état de prise en charge des factures encaissées.

Au terme de la phase amiable afférente à chaque rôle, le comptable du SMAEP Adour Coteaux dispose d'un délai de 10 jours pour procéder aux derniers encaissements.

Après avoir reversé les encaissements constatés au titre des redevances d'assainissement pour la période amiable, le comptable assignataire transmet les données de facturation extraites du ou des rôles pour lesquels subsistent des factures non payées ou partiellement payées afin que la CATLP puisse, en tant qu'ordonnateur, établir les titres de paiement nécessaires à ce que le comptable public procède au recouvrement des sommes impayées, et le cas échéant, engage les actions contentieuses qui s'imposent.

Les opérations de facturation, recouvrement et reversement des redevances assainissement seront hors budget pour le SMAEP Adour Coteaux.

En aucun cas, le SMAEP Adour Coteaux ne pourra être tenu pour responsable vis-à-vis de la CATLP du non-paiement de la redevance par les usagers.

- **3.2 – échéancier de paiement :**

Pour tenir compte de la situation économique des usagers, le comptable public peut accorder des échéanciers de paiement.

- **3.3 – reversement des redevances :**

Au terme de la phase amiable, le comptable public du SMAEP Adour Coteaux reversera la totalité des encaissements réalisés.

Ces opérations seront hors budget pour le SMAEP Adour Coteaux.

- **3.4 - Versement de la redevance « modernisation des réseaux » à l'Agence de l'eau :**

La déclaration et le reversement de la redevance, au profit de l'Agence de l'Eau, sur les sommes encaissées seront effectués par le SMAEP Adour Coteaux.

ARTICLE 4 - REMUNERATION DU SMAEP ADOUR COTEAUX

Le paramétrage du logiciel de facturation INCOM dont le devis s'élève à 3 350 € HT, et qui permet au SMAEP Adour Coteaux de facturer sur sa facture d'eau potable la part assainissement des communes de Bours, Chis et Orleix, sera pris en charge par la CATLP ainsi que tous frais liés uniquement à l'assainissement.

Pour la prestation relative à la facturation de la redevance d'assainissement en application de la présente convention, il sera alloué au SMAEP Adour Coteaux, pour frais de confection des factures (abonnement, consommation, ouverture, résiliation, ...), de comptabilisation des recettes et

Service communautaire Eau / Assainissement

d'établissement des comptes une part égale à 1 € H.T./ facture, plafonné à deux factures par an et par abonné du service de l'assainissement.

La facturation de l'assainissement des communes de :

- Bours, Chis et Orleix sera effective dès 2023,
- Aureilhan, Séméac et Soues sera effective à partir de 2025.

Sur la base de deux factures par an, l'estimation de la rémunération est de :

Commune	Nombre d'abonnés 2022	Rémunération € HT/an
Bours	107	214
Chis	89	178
Orleix	868	1736
Sous total	1 064	2 128
Aureilhan	3 515	7030
Séméac	2 473	4946
Soues	1 409	2818
Sous total	7 397	14 794
Total	8461	16 922

S'il s'avérait que la rémunération précitée devienne nettement inférieure aux moyens mis en œuvre par le SMAEP Adour Coteaux pour la prise en charge de la facturation de l'assainissement, les parties conviendraient d'une renégociation. En cas de désaccord, il pourrait être mis un terme à la présente convention dans les conditions définies dans l'article 5.

Le SMAEP Adour Coteaux adressera chaque année au cours du 1^{er} trimestre de l'année N+1 un état récapitulatif correspondant à sa rémunération suivi de l'émission d'un titre de recette.

Si la CATLP souhaite bénéficier de la possibilité de joindre des documents à l'envoi des factures (ou autres opérations similaires), et sous réserve que le poids des fichiers n'entraîne pas de difficultés dans l'envoi des factures, les parties conviendront de se rencontrer pour en définir les modalités financières liées aux surcoûts de traitement et d'envoi des documents. Un devis sera alors établi et signé des deux parties pour valider les modalités de l'opération.

ARTICLE 5 - PRISE D'EFFET - DUREE DE LA CONVENTION - VALIDITÉ

La présente convention prend effet à compter du 01 janvier 2024 ou à partir du moment où elle aura acquis son caractère exécutoire (visa de la Préfecture) et pour une durée de 10 ans.

La CATLP aura la faculté de mettre fin chaque année à ladite convention avec effet de l'année suivante, moyennant préavis signifié par lettre recommandée avec A.R. au SMAEP Adour Coteaux avant le 31 décembre de l'année précédente.

Le SMAEP Adour Coteaux peut mettre fin à ladite convention avec effet de l'année suivante, moyennant préavis signifié par lettre recommandée avec A.R. à la CATLP avant le 31 décembre de l'année précédente.

Elle pourra être révisée à chaque échéance annuelle à la demande de l'une des parties.

Enfin, la résiliation interviendra de plein droit avec effet de l'entrée en vigueur du contrat à intervenir dans le cas où la CATLP déciderait de la délégation de son service d'assainissement et souhaiterait que son délégataire de l'assainissement réalise la facturation.

Tous les cas non prévus par la présente convention ainsi que son actualisation seront étudiés par chaque partie, à sa demande. Dès qu'une nouvelle convention aura été mise au point, elle se substituera à la précédente, après approbation par le Bureau de la CATLP et celui du SMAEP Adour Coteaux.

ARTICLE 6 - OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES DANS LE CADRE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES RECUEILLIES

La CATLP et le SMAEP Adour Coteaux s'engagent à utiliser le fichier des abonnés en conformité avec le règlement général sur la protection des données (RGPD) et toute loi ou réglementation le transposant, le mettant en œuvre ou le complétant, ainsi que les règles, recommandations ou code de conduite adoptés par les autorités chargées de la protection des données.

A ce titre, les finalités du traitement des données personnelles sont limitées à celles nécessaires à la délivrance du service, objet du présent contrat et au respect des obligations légales dont les données personnelles prévues à l'article R. 2224-18 du CGCT et/ou selon les dispositions contractuelles précisées ci-dessus. En tant que responsable de traitement, le SMAEP Adour Coteaux est tenu de mettre en place une Politique de Gestion et de Confidentialité des données personnelles ayant pour objet

- D'informer de la manière dont sont utilisées et protégées les données personnelles des usagers du service,
- De définir les modalités de rectifications et autres modifications relatives aux demandes des abonnés,
- De mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir un niveau de sécurité des données personnelles adapté au risque de préjudice pour les personnes concernées,

Service communautaire Eau / Assainissement

- De tenir un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées dans le cadre du contrat et de le mettre à la disposition de l'autorité de contrôle sur demande,
- De mettre en place un Délégué à la protection des données dont les coordonnées devront être communiquées à la CATLP.

Dans le cadre d'un transfert de fichier contenant des données personnelles soit à l'échéance du contrat soit sur demande, la Collectivité doit mettre également en place, en tant que responsable de Traitement, une politique de gestion et de confidentialité des données en conformité avec la réglementation en vigueur.

ARTICLE 7 - CONTESTATIONS

En cas de contestation pour l'application de la présente convention, les parties s'engagent, avant de recourir à la procédure contentieuse, à rechercher un règlement amiable du différend.

En cas de contestation dans l'exécution de la présente convention, les parties sont d'accord pour s'en remettre en premier lieu à l'arbitrage du Préfet ou de son représentant avant toute action devant le Tribunal compétent.

Fait à TARBES, le

Pour la CATLP

Pour le SMAEP Adour COTEAUX

Le Président

Le Président

Gérard TREMEGE

Serge DUFFAU

Conseil Communautaire du jeudi 14 décembre 2023

Délibération n° 9

Adhésion de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées au Syndicat Mixte Ouvert AGEDI

Date de la convocation : le 8 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Fabrice SAYOUS
M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNÈRE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
M. Erick BARROUQUERE-THEIL
M. Philippe BAUBAY
M. Francis BORDENAVE
M. Roger-Vincent CALATAYUD
M. Pascal CLAVERIE
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
M. Ange MUR
M. François RODRIGUEZ
M. Guillaume ROSSIC
M. Paul SADER
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Lola TOULOUZE
Mme Maryse VERDOUX
M. Guy VERGES
M. Vincent ABADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Laurence ANCIEN

Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOURE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
Mme Angélique BERNISSANT
M. Gérard BOUE
M. Serge BOURDETTE
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
M. Christophe CAVAILLES
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
Daniel DARRE
M. Jean-François DRON
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Patrick GASCHET
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Bruno LARROUX
M. Claude LESGARDS
Mme Francine MATEOS
M. Hervé PALISSE

**M. Laurent PENIN
M. Sylvain PERETTO
M. Patrick PEY**

**M. Robert SUBERCAZES
Mme Régine TOSON
Mme Stéphanie MENUET**

Excusés :

**M. Thierry LAVIT
Mme Evelyne RICART
Mme Christiane ARAGNOU
M. Jean-Marc BOYA
Mme Marie-Henriette CABANNE
Mme Andrée DOUBRERE
M. Jean-Paul GERBET
M. Romain GIRAL
Mme Martine SIMON
Jean-François CAZAJOUS
M. Joël CAZEDEBAT
M. Thomas DA COSTA
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Serge DUCLOS
M. Francis LAFON PUYO
M. Joffrey LESAGE
Mme Catherine MARALDI
M. Philippe MASCLE
Mme Sylvie MAZUREK
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Yannick BOUBEE donne pouvoir à M.
Emmanuel ALONSO
M. Gérard CLAVE donne pouvoir à M.**

**Jacques GARROT
Mme Chantal PAULIEN donne pouvoir à
Mme Christine CONTE
M. Christian ZYTYNSKI donne pouvoir à
Mme Isabelle CHEDEVILLE
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES
M. Jean-Noel CASSOU donne pouvoir à M.
Serge BOURDETTE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à
Mme Lola TOULOUZE
M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à
M. Jean-Louis CRAMPE
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne
pouvoir à M. Fabrice SAYOUS
Mme Marion MARIN donne pouvoir à M.
David LARRAZABAL
Mme Myriam MENDES donne pouvoir à M.
Pierre LAGONELLE
Mme Marie PLANE donne pouvoir à Mme
Yvette LACAZE
Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir
à M. Jean-Christian PEDEBOY**

Absent(s) :

**M. Jean BURON
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Jean-Luc DOBIGNARD
M. Christian LABORDE
Mme Cécile PREVOST
M. Eric ABBADIE
M. Lucien BOUZET**

**M. Yves CARDEILHAC
M. Sébastien CYPRES
M. Henri FATTA
M. Frédéric LAVAL
M. Stéphane NOGUEZ
M. Alain TALBOT
M. Jean-Marie TAPIE**

Rapporteur : M. PIRON

**Objet : Adhésion de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées au
Syndicat Mixte Ouvert AGEDI**

Vu les dispositions des articles L. 5721-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
Vu les dispositions de l'article L. 5221-9 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral n° DFEAD-3B-98 N°3 en date du 22 Janvier 1998 portant création du syndicat mixte AGEDI,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

EXPOSE DES MOTIFS

La Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées s'est rapprochée du Syndicat Mixte AGEDI afin de demander son adhésion.

L'adhésion au syndicat mixte AGEDI a pour objet de permettre à la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées de bénéficier de produits et services informatiques adaptés, par la conclusion d'un contrat de mise à disposition de service.

Ainsi, en contrepartie de la mise à disposition de son service, pour la réalisation de missions déterminées par la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, celle-ci s'engage à rembourser à AGEDI les frais de fonctionnement du service.

Conformément aux Statuts et du Règlement Intérieur du Syndicat Mixte AGEDI, approuvés par délibération du Comité Syndical en date du 16 Décembre 2022, et notamment de son article 11 relatif à l'adhésion,

Conformément à la convention de mise à disposition de service, de ses conditions générales et de ses modalités d'application,

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'adhérer au Syndicat Mixte AGEDI selon l'objet mentionné à l'article 5 des Statuts,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président à signer :

- La convention pour la mise à disposition de services et les conditions Générales à venir,
- Les modalités d'application de la convention mise à disposition de services,
- Les futurs éventuels avenants sous réserve qu'ils ne remettent pas en cause les conditions essentielles de la mise à disposition.

Article 3 : de prévoir au budget annuel le montant de la contribution au Syndicat Mixte calculé selon les modalités prévues dans ses Statuts, outre les frais de fonctionnement dus en contrepartie de la mise à disposition de service.

Article 4 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1er Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : **19 DEC. 2023**

Publication le : **21 DEC. 2023**

Le Directeur Général des Services,


Jean-Luc Reviller

Le Président, le 15 DEC. 2023


Gérard TRÉMÈGE

Le Secrétaire de séance, le 19 DEC. 2023


Guillaume ROSSIC

Règlement Intérieur AGEDI

- Syndicat Mixte Ouvert -

Version au 16.12.2022

Article 1 : Portée du Règlement Intérieur

Le présent Règlement Intérieur, approuvé en Comité Syndical, constitue le complément des dispositions statutaires du Syndicat Mixte AGEDI.

Toute adhésion de collectivité (communes, départements, régions, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et Syndicats Mixtes) au Syndicat AGEDI emporte la pleine et entière approbation du présent Règlement Intérieur et des Statuts d'AGEDI.

Article 2 : La qualité d'adhérent

AGEDI ne se substitue pas à ses adhérents et n'a pas vocation à régler aux lieu et place de ses adhérents les affaires courantes de gestion quotidienne et de leurs champs de compétences habituels.

L'adhésion à AGEDI n'emporte pas de transferts de compétences.

Article 3 : Personnel d'AGEDI

AGEDI doit disposer de personnels en nombre et qualifications suffisantes pour répondre aux besoins des adhérents, mais compatibles avec ses capacités financières.

Les agents d'AGEDI sont tenus au secret professionnel sur toutes les informations connues et lors d'opérations de maintenance ou autres.

En approuvant ce Règlement Intérieur, les élus adhérents s'engagent et engagent les agents de leurs structures à s'adresser aux agents d'AGEDI avec respect.

Article 4 : Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

Article L2121-33 du C.G.C.T.

Le Comité Syndical procède à la désignation de ses membres ou des délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ses membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Article 5 : RGPD

Dans le cadre de l'exécution de prestations, les parties peuvent être amenées à se communiquer des données à caractère personnel. Elles s'engagent à traiter ces données conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère

personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD »), et de façon générale avec toute réglementation applicable au traitement des données à caractère personnel.

Tout terme du présent article s'entend tel que défini au Règlement RGPD.

Conformément à la réglementation sur les Données Personnelles, l'adhérent bénéficie d'un droit d'information, d'accès, de rectification, de suppression, de limitation du traitement et d'opposition au traitement de ses Données Personnelles. Il peut exercer ses droits et obtenir toute information relative auprès du Délégué à la Protection des Données Personnelles d'AGEDI par courriel adressé à rgpd@agedi.fr.

Toute demande sera traitée dans les meilleurs délais conformément à la loi.

En cas de difficulté en relation avec les Données Personnelles, la collectivité membre d'AGEDI dispose de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (plus d'informations sur le site Internet www.cnil.fr).

AGEDI s'engage à prendre en compte, s'agissant de ses services, outils ou produits, les principes de protection des Données dès la conception et de protection des Données Personnelles par défaut.

Le Comité Syndical

Article 6 : Périodicité des Comités Syndicaux

Article L.2121-7 du C.G.C.T et Article L2121-9 du C.G.C.T

Le Président convoque le Comité Syndical aussi souvent que les affaires l'exigent et au moins 1 fois par trimestre. Il fixe l'ordre du jour de la séance.

Le Président est tenu de convoquer le Comité Syndical dans un délai maximal de trente jours chaque fois qu'il en est requis par une demande écrite émanant du tiers des membres indiquant l'ordre du jour de la convocation. Lors du renouvellement général des conseils municipaux, la première réunion se tient à la suite de l'Assemblée Spéciale si le Comité a été élu au complet.

Article 7 : Convocation

Article L2121-10 C.G.C.T et Article L2121-12 du C.G.C.T

La convocation est adressée cinq jours francs au moins avant la tenue de la réunion du Comité Syndical. Elle précise la date, l'heure et le lieu de la séance ainsi que l'ordre du jour accompagné d'une note explicative de synthèse. Toute convocation est faite par le Président. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est adressée de manière dématérialisée ou, si les membres en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.

En cas d'urgence, le délai de convocation de cinq jours peut être abrégé par le Président sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Dans ce cas, le Président en rend compte dès l'ouverture de la séance au Comité Syndical, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Article 8 : Accès aux dossiers préparatoires et aux projets de contrats et marchés

Article L2121-13 du C.G.C.T et Article L2121-13-1 du C.G.C.T. et Article 2121-12 du C.G.C.T

Tout membre du Comité Syndical a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires du Syndicat qui font l'objet d'une délibération. Durant les deux jours précédant la séance, les membres peuvent consulter les dossiers préparatoires sur place, dans les locaux d'AGEDI et aux heures ouvrables. Les dossiers relatifs aux projets de contrats et démarches sont mis, sur demande, à la disposition des membres intéressés, au secrétariat du Syndicat deux jours avant la séance à laquelle ils doivent être débattus. Dans tous les cas, ces dossiers sont tenus en séance à la disposition des membres de l'assemblée.

Le Syndicat assure la diffusion de l'information auprès de ses membres élus par les moyens matériels qu'il juge appropriés. Afin de permettre l'échange d'informations sur les affaires relevant de ses compétences, le Syndicat peut, dans les conditions définies par son assemblée délibérante, mettre à la disposition de ses membres élus, à titre individuel, les moyens informatiques et de télécommunications nécessaires, y compris la dématérialisation des documents.

Article 9 : Lieux des séances

Le Comité Syndical se réunit au siège administratif du Syndicat ou dans un autre lieu déterminé par le Président. Conformément aux statuts, la visio-conférence est possible.

Article 10 : Déroulement des séances

Le Comité Syndical est présidé par le Président et, à défaut, par celui qui le remplace. Il ouvre et prononce la clôture des séances.

À l'ouverture de la séance, le Président procède à l'appel nominatif des membres. Il constate le quorum, proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint et cite les pouvoirs reçus pour compléter l'assemblée délibérante. Il soumet à approbation le procès-verbal de la séance précédente, qui peut faire l'objet de rectifications.

Il demande au Comité Syndical de nommer le secrétaire de séance. Le secrétaire assiste le Président pour la vérification du quorum, celle de la validité des pouvoirs, de la contestation des votes et du bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance.

Le Président expose chaque point inscrit à l'ordre du jour puis donne la parole aux membres du Comité. Il dirige les débats.

Il peut suspendre la séance à tout moment et fixe la durée de la suspension.

Tout membre associé est expressément invité par le Comité Syndical à participer aux travaux du Syndicat, sur proposition du Président. Les membres associés ne pourront prendre part aux délibérations du Comité Syndical, le cas échéant, qu'à titre consultatif.

Pour la clarté de leurs interventions, les membres s'expriment à tour de rôle après avoir été préalablement autorisés à prendre la parole par le Président.

Avant de s'exprimer, chaque membre doit activer son micro et se présenter en déclinant son nom et son prénom.

Pendant le déroulement de la séance et afin d'éviter tous les bruits de fond pouvant en perturber le bon déroulement, les membres du Comité Syndical sont invités à couper leur micro, sauf pendant le temps où ils s'expriment.

Le Président peut soumettre au Comité Syndical des « questions diverses », qui peuvent faire l'objet d'une délibération, si l'assemblée est d'accord.

Modalités d'identification des participants :

Les élus se connectent à la salle de visioconférence via les différents logiciels utilisés par le Syndicat Mixte. Le lien leur est transmis en amont de la séance. Ils s'identifient précisément par leurs noms et prénoms et sont alors admis. En plus de cette identification à la connexion, un appel nominal est réalisé en début de séance par le Président.

Article 11 : Accès aux séances et enregistrement

Article L2121-18 du C.G.C.T

Le public éventuel doit observer le silence durant toute la durée de la séance. Toutes marques d'approbation ou de désapprobation sont interdites.

Sur la demande de trois (3) membres ou du Président, le Comité Syndical peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos. Lorsqu'il est décidé que le Comité Syndical se réunit à huis clos, le public, ainsi que les représentants de la presse doivent se retirer.

Article 12 : Le Quorum

Après avoir déclaré la séance ouverte, le Président constate, en début de séance, qu'un tiers des membres du Comité syndical sont présents ou représentés pour délibérer valablement. Si, après une première convocation régulièrement faite, le quorum n'est pas atteint, le Comité Syndical est à nouveau convoqué à trois jours ouvrables au moins d'intervalle.

Il délibère alors valablement sans condition de quorum. Le quorum doit être vérifié et obtenu en début de chaque séance, mais également à chaque délibération.

Article 13 : Les pouvoirs

Article L2121-20 du C.G.C.T

En cas d'empêchement, un membre du Comité Syndical peut donner à un autre membre de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Le pouvoir est toujours révocable. Sauf en cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives.

Un membre ne peut recevoir que trois pouvoirs maximums.

Le vote par procuration est admis pour tous les modes de scrutin et notamment pour les élections. Les pouvoirs sont remis au Président au plus tard en début de séance ou doivent être parvenus par courrier simple, courrier électronique, ou avoir été remis en main propre au secrétariat du Syndicat avant le début de la séance du Comité Syndical. La présence des membres du Comité est vérifiée après appel nominatif, au début de la séance et consignée sur une feuille de présence. Pour la détermination du quorum et des votes, les procurations sont prises en considération. Lors d'un vote par procuration, est pris en compte le nombre de voix dont dispose le membre ayant reçu procuration.

Article 14 : Prise de parole et organisation des débats

Les affaires sont soumises à l'examen de l'assemblée en suivant l'ordre du jour. Tout membre qui souhaite prendre la parole doit la demander au Président. Elle est donnée dans l'ordre des demandes. Le Président peut demander à toute personne qualifiée, même étrangère à l'administration, de donner des renseignements sur un ou plusieurs points faisant l'objet d'une délibération.

Article 15 : Questions écrites

Chaque membre du Comité peut adresser au Président des questions écrites sur toute affaire ou tout problème concernant le Syndicat Mixte. Le Président communique au Comité le libellé de la question et lit sa réponse en séance. Les questions écrites doivent être adressées au Président au moins 48 heures avant la séance.

Article 16 : Questions orales

Article L2121-19 du C.G.C.T.

Les membres du Comité Syndical ont le droit d'exposer en séance du Comité des questions orales ayant trait aux affaires du Syndicat. L'examen de ces questions orales interviendra à la fin de l'ordre du jour de chaque séance. Un temps n'excédant pas 30 minutes leur sera réservé, ce temps pouvant être prolongé à l'initiative du Président si l'importance des questions l'exige. Si le nombre, l'importance ou la nature des questions le justifient, le Président peut décider de les traiter dans le cadre d'une séance du Comité Syndical, spécialement organisée à cet effet. Les questions orales portent sur des sujets d'intérêt général et ne peuvent comporter d'imputations personnelles.

Article 17 : Amendements

Les membres du Comité Syndical ont le droit de proposer des amendements sur toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour. Les amendements doivent être présentés par écrit au Président avant la séance. Le Président décide si ces amendements sont rejetés ou mis en délibération.

Article 18 : Délibérations et votes

Les délibérations du Comité Syndical sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du Président est prépondérante. Les pouvoirs sont valables en cas de vote à main levée.

Le Comité Syndical vote ses délibérations selon plusieurs modes :

- **À main levée** : Le vote à main levée est le mode de scrutin ordinaire ; il est constaté par le Président et le secrétaire de séance qui compte au besoin le nombre de votants pour et contre.
- **Au scrutin secret** : Soit lorsqu'un tiers des membres présent le demande ; Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, et pour l'élection du Président et des quatre (4) Vice-présidents. Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.
- **Au scrutin public par appel nominal** : Pour les membres participant au Comité Syndical en Visioconférence.

Le Comité Syndical peut toutefois décider, à la demande du tiers de ses membres présents ou représentés de ne pas procéder au scrutin secret pour élire le Président et les autres membres du Bureau.

Il est procédé au scrutin secret dans les formes suivantes :

- Chaque membre du Comité Syndical dispose d'un nombre de bulletins de vote correspondant au nombre de voix qu'il représente. Il est présenté à chaque membre de l'Assemblée une urne dans laquelle il dépose le bulletin dont il veut faire usage.
- Lorsque le Président s'est assuré que tous les membres présents ont pu voter, il prononce la clôture du scrutin. Le secrétaire procède au dépouillement, arrête le résultat et le remet au Président qui le proclame. Les bulletins blancs ou votes nuls ne sont pas comptabilisés dans le nombre de suffrages exprimés.

Article 19 : Publicité

Les procès-verbaux

Les séances publiques du Comité Syndical donnent lieu à l'établissement du procès-verbal de l'intégralité des débats sous forme synthétique par le secrétaire de séance.

Une fois établi, ce procès-verbal est tenu à la disposition des membres du Comité Syndical qui peuvent en prendre connaissance quand ils le souhaitent. Chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. Les membres du Comité Syndical ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant. Le procès-verbal fait mention de la procédure des séances et du contenu des délibérations ainsi que des différentes questions abordées lors de la séance. Les membres des organes délibérants des membres du

Syndicat peuvent prendre communication des procès-verbaux des délibérations du Comité Syndical. Dans un délai d'une semaine, le compte-rendu de la séance du Comité Syndical est affiché au siège et mis en ligne sur son site internet.

Les délibérations

Le dispositif des délibérations à caractère réglementaire est publié dans un recueil des actes administratifs et également, dans des conditions de nature à garantir leur authenticité, sous forme électronique. La version électronique est mise à la disposition du public de manière permanente et gratuite.

Informations relatives aux budgets

Le budget et les annexes sont mis à disposition du public dans les locaux du Syndicat, dans les quinze jours qui suivent leur adoption. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité (affichage, insertion dans un bulletin syndical, un journal local) laissé au choix du Président.

Article 20 : Débat d'Orientation Budgétaire

Le budget du Syndicat Mixte est proposé par le Président et voté par le Comité Syndical. Un débat a lieu en comité sur les orientations générales du budget, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci. Ce débat a lieu lors d'une séance ordinaire, après inscription à l'ordre du jour, ou lors d'une séance réservée à cet effet. Il ne donne pas lieu à un vote. Il est enregistré au compte-rendu de la séance.

Toute convocation est accompagnée d'un rapport précisant par nature les évolutions des recettes et des dépenses de fonctionnement, ainsi que les masses des recettes et des dépenses d'investissement. Le rapport est transmis par voie électronique aux membres qui auront autorisé cette télétransmission ou, à défaut, mis à disposition des membres au siège du Syndicat. Il est accompagné des annexes aux documents budgétaires prévus par les lois et règlements en vigueur.

Il ne peut intervenir le même jour que le vote du budget.

Article 21 : Compte Administratif

Dans les séances où le compte administratif est débattu, le Comité Syndical désigne un président de séance qui ne peut être le Président en exercice. Dans ce cas, le Président du Syndicat peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote. Il n'est pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Le Bureau

Article 22 : Périodicité des réunions

Le bureau se réunit une fois par mois, mais le Président peut réunir le Bureau chaque fois qu'il le juge utile. Les convocations sont adressées aux membres par voie dématérialisée, sauf mention contraire du membre, 5 jours francs avant la réunion. Les séances ont lieu au siège social d'AGEDI ou en tout autre lieu fixé par la convocation. Conformément aux statuts, la visio-conférence est possible.

Article 23 : Tenue des réunions

Le Président préside le Bureau. Les séances du Bureau se tiennent à huit clos. Lorsque le Bureau se réunit comme instance délibérative, celui-ci ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres en exercice assistent à la séance. Un membre du Bureau ne peut détenir qu'un seul pouvoir. Peuvent assister aux séances du Bureau, le Directeur Général des Services du Syndicat et éventuellement tout autre membre du personnel dont la présence est souhaitée par le Président. Ils ne prennent la parole que sur l'invitation expresse du Président et restent tenus à l'obligation de réserve telle qu'elle est définie dans le cadre du statut de la fonction publique. Le Président rend compte à chaque Comité Syndical des travaux du Bureau.

Les Commissions

Le Comité Syndical peut former en son sein, en tant que de besoin, des commissions spécialisées chargées d'étudier et de préparer ses décisions, telles que prévues par l'article L.2121-22 du CGCT.

La présidence de ces commissions est assurée par le Président du Syndicat Mixte ou par tout membre du Comité désigné à cette fonction par ce dernier. En règle générale, les commissions sont permanentes et fonctionnent pour la durée du mandat des membres au Comité Syndical. Toutefois, des commissions peuvent être constituées dans les mêmes conditions pour une durée limitée à l'étude d'un dossier particulier.

Les commissions permanentes et ponctuelles instruisent les affaires qui leur sont soumises et préparent les rapports relatifs aux projets de délibération intéressant leur secteur. Les commissions se réunissent à une périodicité variable, sur convocation du Président.

La convocation est adressée par courrier électronique ou courrier simple cinq jours francs avant la réunion de la commission.

Ce délai peut être ramené à un jour franc en cas d'urgence. L'ordre du jour des réunions des commissions est adressé à chacun des membres, le jour de la réunion.

Les séances des commissions ne sont pas publiques. Les commissions n'ont pas de pouvoir de décision et émettent leur avis à la majorité des membres présents.

Article 24 : La Commission d'Appels d'Offres

La commission d'Appel d'Offres est constituée par le Président, ou son représentant, et par cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus par le Comité syndical.

Les séances ont lieu au siège d'AGEDI ou en tout autre lieu fixé par la convocation.

Chaque établissement public doit définir lui-même les règles de fonctionnement de sa CAO.

Pour AGEDI, les règles applicables sont les suivantes :

-Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

-La convocation est adressée cinq jours francs au moins avant la tenue de la réunion.

-Le quorum de la commission est de quatre présents ayant voix délibérative (président + trois membres titulaires ou suppléants). Quand, après une première convocation régulièrement faite, la Commission d'Appel d'Offres ne s'est pas réunie en nombre suffisant, elle peut être convoquée une seconde fois, dans un délai maximum de huit jours sans compter le jour d'envoi de la convocation et le jour de la réunion, et peut délibérer valablement sur le même sujet sans condition de quorum.

-Peuvent être invités avec voix consultative à chaque réunion, le comptable public et le représentant de la DDETSPP.

-Les dossiers soumis à l'examen de la Commission d'Appel d'Offres sont présentés par les services du Syndicat Mixte, lesquels en assurent également le secrétariat administratif permanent.

-Ont voix délibératives le Président, les membres élus ou leurs suppléants. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

-Les avis et observations éventuels des membres ayant voix délibératives ou consultatives sont consignés, à leur demande, au procès-verbal de la séance.

Statuts AGEDI

- Syndicat Mixte Ouvert -

Version au 16.12.2022

Préambule

Les collectivités de petite et moyenne taille situées notamment en zones rurales ou à l'outre-mer sont souvent à l'écart des usages des nouvelles technologies et du numérique. Faute de ressources internes et de moyens, mais également d'appétence du marché privé, des territoires se sont réunis pour œuvrer contre cette fracture et prétendre à ces services.

Le Syndicat Mixte AGEDI réunit ainsi à la demande, des collectivités et des établissements publics de ces zones et répond parfaitement à ces enjeux suivant la devise : *"Des Elus au service des Elus !"*

Les services sont rendus aux adhérents du Syndicat Mixte Ouvert sur les principes de la mutualisation et de la péréquation.

Structure de mutualisation informatique.

De nombreuses collectivités n'ont ni la taille critique ni les moyens pour obtenir des garanties de réponses pérennes homogènes acceptables économiquement à la continuité du service public local dans tous les lieux de vie et pour se doter de ces compétences en interne.

Le Syndicat Mixte a pour objet la création et la gestion de « services informatiques et numériques » destinés à faciliter l'exercice par les collectivités membres de leurs compétences.

La nature des services mis à disposition est déterminée par les membres représentants qui en fixent par ailleurs les clés de répartition entre les adhérents afin de les financer en faisant jouer le principe de solidarité.

Les collectivités peuvent ainsi répondre aux multiples demandes issues de la réglementation ou des administrés tout en permettant à leurs agents, par des outils intuitifs et efficaces, d'optimiser leur travail et le fonctionnement de la structure.

Une attention particulière est portée sur l'accompagnement des utilisateurs dont le temps disponible est bien souvent réduit.

Article 1. Constitution

En application des dispositions des articles L 5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est formé un Établissement Public Administratif sous forme de Syndicat Mixte Ouvert qui prend la dénomination d'AGEDI.

Cet Établissement Public Administratif ne se livre pas à des activités commerciales, mais remplit une mission de service public. Ses actes relèvent du contrôle de légalité.

Ses emplois sont régis par les dispositions de la loi du 26 janvier 1984 (n°8453) et du décret du 6 septembre 1991 relatifs à la Fonction Publique Territoriale.

Article 2. Siège

Le siège du Syndicat Mixte est fixé à : 15, lieu-dit Les Marnières – 15000 AURILLAC.

Il peut être transféré sur simple décision du Comité Syndical à la majorité absolue des suffrages exprimés et arrêté préfectoral.

Article 3. Durée

Le Syndicat Mixte est constitué pour une durée illimitée.

Article 4. Composition

Peuvent être adhérents uniquement des communes, des départements, des régions, des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et des Syndicats Mixtes.

Article 5. Objet

Le Syndicat Mixte assure dans un but d'intérêt général, la mise en commun de moyens humains, techniques et financiers sur la base d'une mutualisation au profit de ses adhérents (L5111-1, L 5111-1-1 et 5721-9 du CGCT).

- Ses services ont vocation à entreprendre pour ses adhérents toutes études, recherches, démarches et réalisations permettant d'atteindre ces objectifs par :
 - o Une veille active technologique et métiers,
 - o Une assistance à maîtrise d'ouvrage,
 - o La réalisation de prestations de développement informatique, de formation et d'assistance,
 - o L'achat mutualisé de produits de gestion, d'information et de communication.

- En outre, le Syndicat Mixte met notamment à la disposition pour ses adhérents, les plateformes multi-services numériques pour :
 - o La télétransmission des actes au contrôle de légalité (protocole ACTES...),
 - o Les échanges dématérialisés entre les collectivités et les établissements publics (Hélios, PESV2, marchés publics...),
 - o La mise en œuvre de la signature électronique et du parapheur électronique,
 - o Une gestion électronique des documents et l'archivage numérique à valeur probante des outils de gestion,
 - o Un accompagnement à la protection des données (RGPD).

De par la typologie de ses adhérents, le Syndicat Mixte attache une grande importance à l'assistance aux utilisateurs des solutions déployées, les personnels étant souvent isolés et dévolus à de nombreuses fonctions.

Cet accompagnement se fait par plusieurs biais :

- L'information sur les services dispensés.
- Le conseil en amont.
- La formation.
- L'assistance aux utilisateurs.

La sécurité des systèmes, le RGPD avec la mutualisation du DPD (DPO) et la souveraineté des données bénéficient d'une vigilance appliquée, persuasive et concrète en direction des adhérents.

Le Syndicat Mixte assure des maintenances évolutives et technologiques tout en prenant en compte les nouveaux besoins des adhérents (évolutions réglementaires, nouveaux métiers...).

Le Syndicat Mixte s'interdit expressément de recourir à la publicité commerciale.

Article 7. Assemblée Spéciale et Comité Syndical

Le Syndicat Mixte AGEDI est administré par un Comité Syndical composé des représentants des membres adhérents.

Le Comité Syndical est l'assemblée délibérante du Syndicat Mixte, formé de 17 membres.

Chaque collectivité adhérente désigne son délégué à l'Assemblée Spéciale et en informe AGEDI.

Une même personne ne peut représenter plus d'une collectivité membre.

Chaque renouvellement général des assemblées délibérantes des membres adhérents donnera lieu au renouvellement des délégués concernés de l'Assemblée Spéciale.

Lors des élections municipales et du renouvellement des élus municipaux, au plus tard dans les 6 mois qui suivent, l'Assemblée Spéciale des membres adhérents désigne par un scrutin uninominal majoritaire à un tour, les 17 membres composant le Comité Syndical. Celui-ci élit son bureau (dans les conditions de l'article 8).

Les candidatures pour siéger au sein du Comité Syndical sont reçues par le Président qui les communique à l'Assemblée Spéciale des membres adhérents en les portant sur l'ordre du jour de la réunion de ladite assemblée.

Pour l'élection des membres du Comité Syndical, il sera recouru au vote par correspondance, au vote à l'urne ou par voie électronique.

Selon les dispositions de l'article L5721-2 du CGCT :

- Pour l'élection des délégués des collectivités, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres.
- Pour l'élection des délégués des EPCI et des Syndicats Mixtes, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Le mandat des représentants des membres adhérents au sein de l'Assemblée Spéciale et donc le cas échéant du Comité Syndical expire en même temps que le mandat au titre duquel ils ont été désignés pour siéger au Syndicat.

Le mandat d'un membre de l'Assemblée Spéciale et donc du Comité Syndical prend fin lorsque la collectivité dont il est élu se retire du Syndicat Mixte.

Le Comité Syndical se réunira au moins une fois par trimestre sur convocation du Président. Le quorum est atteint lorsqu'un tiers des membres sont présents ou représentés par pouvoirs.

En cas d'absence de quorum, le Président convoque immédiatement à nouveau le Comité Syndical pour une réunion qui doit se tenir dans un délai de 5 jours francs, sans modification de l'ordre du jour. Le Comité Syndical peut alors, après deuxième convocation, siéger sans condition de quorum.

En cas d'urgence, le délai de convocation peut être abrégé par le Président, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le Président en rend compte dès l'ouverture de la séance au Comité Syndical qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Article 8. Bureau

Le Comité Syndical élu par l'Assemblée Spéciale élit un Bureau composé de 5 membres : 1 Président et 4 Vice-Présidents.

Le Bureau se réunit à l'initiative du Président.

Le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du Comité Syndical (à l'exception des domaines visés à l'article L 5211-10 du CGCT). Lorsque le Bureau délibère sur des attributions déléguées par le Comité Syndical, les conditions de quorum prévues pour le Comité sont applicables. Il rend compte à la plus proche réunion du Comité Syndical des décisions prises dans ce cadre.

Lorsque le Président a retiré les délégations qu'il avait données à un Vice-Président, le Comité Syndical doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Un Vice-Président, privé de délégation par le Président et non maintenu dans ses fonctions par le Comité Syndical, redevient simple Conseiller Syndical.

Le Comité Syndical peut décider que le Vice-Président nouvellement élu occupera la même place que son prédécesseur dans l'ordre du tableau.

Seul un Vice-Président disposant de délégations au sens du CGCT peut percevoir une indemnité de fonction. Il perçoit aussi le remboursement des frais de déplacement liés aux fonctions exercées.

En cas de vacance de poste (Président ou Vice-Président), le Comité Syndical procède à l'élection d'un nouveau membre dans les mêmes conditions.

Article 9. Présidence

La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du Comité Syndical.

Pour toute élection du Président et des Vice-Présidents, les membres de l'assemblée délibérante sont convoqués dans les formes et délais prévus aux articles L2121-10 à L2121-12 du CGCT. La convocation contient mention spéciale de l'élection qui doit se tenir.

Avant cette séance, a eu lieu l'élection en Assemblée Spéciale des membres du Comité Syndical. Le Comité Syndical, sitôt élu, est réuni pour procéder à l'élection du Président et des Vice-Présidents.

Si, après les élections, des vacances se produisent, le Comité Syndical procède néanmoins à l'élection du Président et des Vice-Présidents à moins qu'il n'ait perdu le tiers de ses membres.

Le Président est l'exécutif du Syndicat Mixte. Il prépare et exécute les délibérations du Comité.

Il est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents.

Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au Directeur Général des Services.

Les délégations du Président subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées :

- Il signe les procès-verbaux des séances et les notifie aux membres du Comité et à l'agent comptable. Il publie la liste des membres du Comité et du Bureau.
- Il signe les marchés et conventions passés par le Syndicat Mixte.
- Il prend toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Il intente au nom du Syndicat Mixte, les actions en justice. Cette délégation de compétence s'étend aux dépôts de plaintes, avec ou sans constitution de partie civile, au nom du Syndicat ; elle intègre les compétences suivantes : ester en justice au nom du Syndicat devant l'ensemble des juridictions.
- Il fixe les rémunérations et règle les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- Il nomme le Directeur Général des Services et les agents du Syndicat Mixte.
- Il signe les conventions de mise à disposition de services avec les adhérents.
- Il arrête et modifie l'affectation des propriétés syndicales utilisées par les services syndicaux.
- Il procède, dans les limites des crédits inscrits au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- Il décide de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- Il passe des contrats d'assurance ainsi qu'accepte les indemnités de sinistre y afférentes.
- Il règle les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du Syndicat Mixte.
- Il crée, modifie, ou supprime les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat.
- Il accepte les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.
- Il décide l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.
- Il fait un rapport au plus proche Comité des décisions arrêtées en application de cette délégation.

Article 10. Organisation des Comités, des réunions de Bureau et des Commissions

- L'organisation des réunions pourra se faire :
 - En présentiel,
 - En visioconférence,
 - En présentiel et en visioconférence.

Modalités de scrutin du Comité Syndical :

À l'issue des débats, le Président procède au vote pour chacune des délibérations inscrites à l'ordre du jour. En cas d'adoption d'une demande de vote secret, le Président reporte ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure.

Le Président du Syndicat Mixte peut appeler devant le Comité Syndical toute personne dont l'audition est de nature à éclairer les débats.

Article 11. Adhésion et retrait

L'adhésion intervient après décision de l'organe délibérant du futur adhérent.
L'adhésion est actée par une décision du Président du Syndicat, qui en informe le Comité Syndical à l'occasion de sa plus prochaine séance et, annuellement, les autres adhérents et le Préfet.

La qualité de membre du Syndicat Mixte se perd par le retrait volontaire, le non-respect des statuts ou des engagements liés.

Les contributions et autres sommes dues doivent être préalablement soldées.

Le retrait peut alors s'opérer dans les mêmes conditions que l'adhésion.

À défaut d'accord entre le Comité Syndical et le candidat au retrait concerné, les conditions de retrait sont fixées par arrêté du représentant de l'Etat.

Tout membre qui cesse de faire partie du Syndicat Mixte, quelle qu'en soit la cause, ne peut réclamer aucune part des biens ou de l'actif de la structure.

Mises à disposition ponctuelle de services

Elles concernent tous les services non compris dans la contribution annuelle en matière de développement informatique, d'usage, d'accompagnement ou de prestations et donnent lieu à l'émission de titres de recettes pour le remboursement des frais tels que définis par le Comité Syndical.

Conventions et contrats

Des prestations pourront être réalisées à titre accessoire dans la limite autorisée, pour des non adhérents au Syndicat Mixte. Ces prestations seront définies par une convention ou un contrat approuvé par les organes délibérants respectifs.

Article 12. Pacte financier

Les principes de mutualisation, de péréquation et de « in house » président au pacte financier.

Les services mis à disposition par AGEDI donnent lieu à remboursement dans les conditions définies par le Comité Syndical.

Les montants des contributions annuelles sont liés à la mise à disposition des services logiciels.

Les clés de répartition sont définies par le Comité Syndical qui fixe en outre les bases de calcul tout en tenant compte des besoins de financement nécessaires à l'équilibre de son budget annuel.

Les contributions devront tenir compte du nombre de logiciels mis à disposition et de la taille de la collectivité concernée. Leurs montants sont arrêtés annuellement par le Comité Syndical.

Le mode de calcul des montants pour les mises à disposition ponctuelles de services qui n'entrent pas dans les contributions annuelles est fixé par le Comité Syndical.

Ces recettes sont donc destinées à rembourser les coûts générés pour assurer le service.

Article 13. Budgets - Recettes

Les recettes du Syndicat Mixte comprennent :

- Les contributions des membres,
- Les produits des services mis à disposition des adhérents n'entrant pas dans les contributions,
- Les services apportés par convention, de façon accessoire dans la limite autorisée, aux non adhérents,
- Les sommes reçues des administrations publiques,
- Les subventions,
- Les produits des emprunts,
- Les revenus de biens, meubles ou immeubles,
- Les produits des dons et legs,
- Toute autre ressource autorisée par la Loi et les règlements en vigueur présents et à venir.

Le mécanisme de calcul et le montant des contributions des membres sont votés annuellement par le Comité Syndical. La contribution des membres est obligatoire pendant la durée de leur adhésion et jusqu'à leur retrait effectif dans les conditions et conformément à l'article 11 des présents statuts. Toute année commencée est due dans son intégralité, en cas de retrait en cours d'année.

Le comptable public du Syndicat est désigné par la Direction des Finances Publiques.

Article 14. Modification des statuts

Toutes les modifications statutaires sont décidées à la majorité absolue des suffrages exprimés du Comité Syndical. Elles sont notifiées au Préfet puis par un envoi par courriel d'une copie de l'arrêté à chacun des adhérents.

Article 15. Règlement intérieur

Un règlement intérieur arrêté par le Comité Syndical précisera en tant que de besoin, les dispositions relatives au fonctionnement du Syndicat Mixte non prévues par les présents statuts ou par les lois et les règlements.

Article 16. Autres dispositions

Toute autre disposition non prévue par les statuts ou le règlement intérieur relèvera des dispositions des articles L 5721-1 et suivants du CGCT et, en l'absence de précisions, des articles L5711-1 et suivants du CGCT.

Conseil Communautaire du jeudi 14 décembre 2023

Délibération n° 10

PCAET - bilan 2023 et programme d'actions 2024

Date de la convocation : le 8 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Fabrice SAYOUS
M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
M. Erick BARROQUERE-THEIL
M. Philippe BAUBAY
M. Francis BORDENAVE
M. Roger-Vincent CALATAYUD
M. Pascal CLAVERIE
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
M. Ange MUR
M. François RODRIGUEZ
M. Guillaume ROSSIC
M. Paul SADER
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Lola TOULOUZE
Mme Maryse VERDOUX
M. Guy VERGES
M. Vincent ABADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX

Mme Marie-Christine ASSOURE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Gérard BOUE
M. Serge BOURDETTE
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
M. Christophe CAVAILLES
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
Daniel DARRE
M. Jean-François DRON
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Patrick GASCHET
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Bruno LARROUX
M. Claude LESGARDS
Mme Francine MATEOS
M. Hervé PALISSE
M. Laurent PENIN
M. Patrick PEY
M. Robert SUBERCAZES

Mme Régine TOSON

Mme Stéphanie MENUET

Excusés :

**M. Thierry LAVIT
Mme Evelyne RICART
Mme Christiane ARAGNOU
M. Jean-Marc BOYA
Mme Marie-Henriette CABANNE
Mme Andrée DOUBRERE
M. Jean-Paul GERBET
M. Romain GIRAL
Mme Martine SIMON
Mme Angélique BERNISSANT
Jean-François CAZAJOUS
M. Joël CAZEDEBAT
M. Thomas DA COSTA
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Serge DUCLOS
M. Francis LAFON PUYO
M. Joffrey LESAGE
Mme Catherine MARALDI
M. Philippe MASCLE
Mme Sylvie MAZUREK
M. Sylvain PERETTO
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Yannick BOUBEE donne pouvoir à M.
Emmanuel ALONSO**

**M. Gérard CLAVE donne pouvoir à M.
Jacques GARROT
Mme Chantal PAULIEN donne pouvoir à
Mme Christine CONTE
M. Christian ZYTYNSKI donne pouvoir à
Mme Isabelle CHEDEVILLE
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES
M. Jean-Noel CASSOU donne pouvoir à M.
Serge BOURDETTE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à
Mme Lola TOULOUZE
M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à
M. Jean-Louis CRAMPE
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne
pouvoir à M. Fabrice SAYOUS
Mme Marion MARIN donne pouvoir à M.
David LARRAZABAL
Mme Myriam MENDES donne pouvoir à M.
Pierre LAGONELLE
Mme Marie PLANE donne pouvoir à Mme
Yvette LACAZE
Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir
à M. Jean-Christian PEDEBOY**

Absent(s) :

**M. Jean BURON
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Jean-Luc DOBIGNARD
M. Christian LABORDE
Mme Cécile PREVOST
M. Eric ABBADIE
M. Lucien BOUZET**

**M. Yves CARDEILHAC
M. Sébastien CYPRES
M. Henri FATTA
M. Frédéric LAVAL
M. Stéphane NOGUEZ
M. Alain TALBOT
M. Jean-Marie TAPIE**

Rapporteur : M. PIRON

Objet : PCAET - bilan 2023 et programme d'actions 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté
d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,
des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-
Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de
ramassage scolaire des rives de l'Alaric,
Vu la délibération n°22 en date du 30 septembre 2020 relative à l'adoption du Plan Climat Air
Energie Territorial (PCAET) de la CATLP,

Vu la délibération n°26 en date du 15 décembre 2023 PCAET - bilan 2022, action haies 2022 et programme d'actions 2023

EXPOSE DES MOTIFS :

Le PCAET de la communauté d'agglomération, adopté le 30 septembre 2020, se compose de nombreux éléments de diagnostic qui ont permis de bâtir une stratégie adaptée au territoire avec des objectifs à atteindre à l'horizon 2030.

Un programme d'une cinquantaine d'actions divisées en 6 orientations stratégiques a été élaboré avec l'ensemble des parties prenantes du territoire. Les actions relèvent des champs d'intervention de la collectivité, de son exemplarité et de la mobilisation des acteurs territoriaux et des partenaires.

Ci-dessous sont présentées les opérations individualisées sur les budgets PCAET au sein du service environnement uniquement. Bien d'autres actions contributives au PCAET sont réalisées par les services de la CATLP dans leur ensemble notamment les travaux d'améliorations de la performance énergétique et d'installation d'énergies renouvelables sur notre patrimoine ou bien de mobilités douces.

Bilan des actions 2023 :

- **Bio Pour tous « 7^{ème} année » : 40 000 euros**

Son objectif est de lever les obstacles à l'accès à une alimentation saine et équilibrée pour les familles à petits budgets : un peu moins de 2000 personnes ont bénéficié de ce programme.

- 8.5 tonnes de légumes produits par « Villages Accueillants » livrés sur les sites du secours populaire à Tarbes, Lourdes et à l'antenne étudiante,
- 250 participants aux ateliers et visites de fermes,
- 2 877 euros de remise accordés aux bénéficiaires des paniers en Biocoop (2018 euros de collecte de dons et 859 euros de remise de caisse de Biocoop).

L'action Bio Pour Tous a permis l'émergence de l'action « Quartier Paysan ». Poussés par l'envie de multiplier les temps d'échanges et de rencontres entre les habitants des quartiers et les paysans qui les nourrissent, plusieurs acteurs agricoles des Hautes Pyrénées (ADEAR, Conf, AFOCG, Nature & Progrès et GAB65) ont construit avec plusieurs partenaires socio-culturels ce projet « Quartier Paysan » complémentaire de la Bio pour tous.

- **Défi Locavore « troisième saison » : 20 000 euros**

Afin de connaître les pratiques alimentaires de sa population et de valoriser les savoir-faire et les productions locales de son territoire, 50 foyers ont bénéficié de cette animation réalisée par le CPIE Pyrénées Bigorre avec le suivi des achats alimentaires, des visites de fermes, des ateliers de cuisine et des soirées thématiques. En se tournant vers l'achat de produits locaux, nous avons constaté :

- Une baisse de la consommation en grande surface au profit notamment des marchés et des plateformes de circuits courts,
- Les produits très locaux (max. 30km autour de Tarbes) ont principalement été achetés chez les producteurs, au marché et sur les plateformes de circuits courts,
- Ce sont principalement les légumes frais, les produits laitiers, la viande, les œufs et le pain qui ont une origine locale voir même très locale.

Il en ressort un réel engouement et attente de la population pour connaître, pour élaborer et se fournir en produit de notre territoire.

- Soirées Economie d'Energie : 20 000 euros

L'objectif est d'aller à la rencontre des habitants lors de 14 rendez-vous sur le territoire de la CATLP en proposant des animations ludiques, participatives et accessible à tous. Comme en 2022, « les soirées des Economies d'Energies » se composent d'une balade thermographique pour présenter les enjeux de la rénovation énergétique par la réalisation de travaux et de la présentation d'écogestes.

L'action se déroulera au cours des mois de janvier 2023 et de février 2024.

- Animation scolaire « vulnérabilité du territoire au changement climatique » : 29 335 euros

Au travers des déroulés pédagogiques proposés, l'enjeu principal est d'apporter une clef de compréhension de ce qu'est le réchauffement climatique, son impact sur le grand cycle de l'eau, le cycle de l'eau domestique et l'importance de la végétalisation afin de favoriser l'infiltration plutôt que le ruissellement.

L'action a été réalisée, au printemps 2023, par les Petits Débrouillards. 35 classes ont bénéficié de 3 animations, ce qui représente 740 enfants, âgés de 2 à 11 ans avec une majorité d'élèves de cycle 2.

Au total, c'est donc 105 séances de 3 heures, soit 315 heures d'animation qui ont été déployées pour ce projet sur les écoles suivantes : 3 classes de Maternelles Lannedarré, 6 classes Lappaca pour Lourdes, 2 classes maternelles Bouscarou à Odos, 1 classe à Momères, 8 classes à l'école Paul Guth à Ossun, 4 classes à l'école de Louey, 3 classes à l'école Jean Macé et 7 classes à l'école Jules Vernes pour Tarbes. L'impact positif auprès des plus jeunes, dès la maternelle, est relevé par l'ensemble des enseignants de ces classes. On constate ainsi les bienfaits d'une telle proposition pédagogique dès le cycle 1, avec une évolution en fonction des âges jusqu'au cycle 3.

- Animation scolaire « Cycle de l'eau » : 37 040 euros

Création et animation de séances de sensibilisation pour des enfants scolarisés en cycles 2 et 3 dans les groupes scolaires du territoire de la CATLP. L'action est animée par les Petits Débrouillards. Les cycles d'animation proposés s'articulent en 3 séances de 3 heures par classe, réparties sur 3 semaines consécutives. Chaque séance est organisée en demi-classe afin de favoriser les manipulations, l'expérimentation et les échanges de 35 classes. Ce sont près de 700 enfants qui seront sensibilisés. L'action a débuté le 06 novembre 2023 et se terminera le 31 janvier 2024.

- Prime Air Bois de la CATLP « troisième saison » : 150 000 euros

Fort du succès en 2021 et en 2022, la CATLP pérennise cette action volontariste en faveur de la préservation de la qualité de l'air. Cela se concrétise par une aide financière d'un montant de 500 euros destinée à l'achat d'un poêle ou d'un insert qu'ils soient aux bois buches ou aux granulés comme système de chauffage. Cette prime est éligible en remplacement d'un ancien appareil ou pour l'acquisition d'un premier appareil de chauffage au bois. 300 foyers ont été aidés pour un montant de travaux générés de 1 869 423 euros.

- Appel à projets « Fonds Renaturation » : 119 995 euros

Le capital naturel de la CATLP doit être préservé et même renforcé. C'est pour ces raisons que depuis 2020, la CATLP agit de manière volontariste en faveur de la biodiversité. Dans un souci d'une plus grande efficacité de politique publique, les élus de la CATLP ont décidé de regrouper au sein d'une même action « le fonds renaturation », les appels à projets « plantation de haies champêtres » et « fonds biodiversité » des années précédentes. 14 communes retenues de la CATLP en deux phases de candidature juin et septembre 2023

ont vu leurs projets retenus pour un montant total de travaux de 309 896 euros soutenus à hauteur de 119 995 euros par la CATLP.

- Schéma Directeur des Energies (SDE) : 105 720 euros

Débuté en 2022, le SDE a décliné territorialement les objectifs de développement d'énergie renouvelable (chaleur et électrique) sur le territoire de la CATLP. Il permettra également d'apporter des analyses multicritères pour la massification de la transition énergétique du secteur de l'habitat et du secteur des mobilités afin d'alimenter les démarches de planification en cours (SCOT, PLH et PDM). La SPL « Agence Régionale de l'Energie et du Climat Occitanie » (AREC Occitanie) a terminé sa mission en septembre 2023. Une lettre d'intention sur les objectifs de la CATLP sera étudiée en conseil communautaire le 14 décembre 2023.

- « Superchargeurs » pour véhicule électrique : 100 000 euros.

Le SDE a réalisé les travaux d'installation de 3 superchargeurs au parking de covoiturage à Séméac (en novembre 2022), au parking de Tarbes Expo Pyrénées Congrès (septembre 2023) et à la gare de Lourdes (juin 2023). Le niveau d'utilisation des bornes témoigne de la pertinence de ce genre d'installations pour les utilisateurs de véhicules électriques. Après un an de fonctionnement la borne de Séméac à Tarbes Est a délivré l'équivalent de 100 000km de charge.

- Etude de faisabilité pour un réseau de chaleur : 27 720 euros

La CATLP, en partenariat avec la Ville de Tarbes et le Conseil Départemental de Hautes Pyrénées, a étudié la faisabilité d'un réseau de chaleur renouvelable (géothermie sur nappe alluviale) alimentant trois bâtiments : piscine Tournesol de la CATLP, Collège Paul Eluard du Conseil Départemental et complexe sportif Tarbes Nord de la ville de Tarbes.

- PCAET / Evaluation à mi-parcours et mise à jour des indicateurs de suivi : 34 935 euros

Le PCAET, adopté en septembre 2020, doit être évalué à mi-parcours, comme le prévoit la loi. Réalisée par la SPL « Agence Régionale de l'Energie et du Climat Occitanie » (AREC Occitanie) ce bilan permet d'évaluer l'avancement du PCAET, de mettre à jour les indicateurs de suivi et de recalibrer certains éléments de la stratégie et du plan d'actions au regard des évolutions réglementaires et macro-économique depuis la réalisation des diagnostics en 2018 et 2019. Le document devrait être livré au cours du premier trimestre de l'année 2024.

- Bilan gaz à effet de serre réglementaire de l'EPCI « CATLP » : 21 165 euros.

La loi Energie-Climat de 2019 (LOI n° 2019-1147 du 8 novembre 2019) et le décret n° 2022-982 du 1er juillet 2022 viennent renforcer la réglementation et son articulation avec les autres réglementations en vigueur pour une mise en œuvre des bilans Gaz à Effet de Serre (GES) dans les collectivités. Les bilans d'émissions de GES ont pour objectif de réaliser un diagnostic des émissions de la structure concernée en vue d'identifier et de mobiliser les gisements de réduction de ces émissions. La mission a été confiée à l'AREC Occitanie et a pour objectif d'être terminée au cours du premier trimestre 2024. Le bilan GES alimentera le plan d'actions du PCAET.

- Qualité d'air : installation de capteurs automatiques de pollens : 36 120 euros

En 2023, la CATLP a demandé à la société Lify Air le déploiement de la solution technique numérique « Live Pollen » (application sur smartphone gratuite) par la pose de 5 capteurs sur notre territoire. Cet outil permet la mesure en continu et la discrimination des différents pollens présents dans l'atmosphère. Ces informations remontent gratuitement sur une

application sur smartphone et un site internet pour que la population allergique puisse prendre son traitement au moment le plus opportun. Il y a eu 12 600 connections à cette application depuis son lancement en mars 2023.

Programme d'actions 2024 :

- Bio pour Tous « 8^{ème} année » : 40 000 euros

Les actions 2023 restent inchangées. Elles portent sur trois catégories :

- Le portage des légumes bios au Secours Populaire par Villages Accueillants, en maintenant la plus grande diversité possible,
- Des animations comme les ateliers cuisine et les visites de ferme,
- La possibilité pour une trentaine de familles d'acheter des produits en Biocoops, rendus plus accessibles financièrement du fait d'une péréquation tarifaire.

- Animation scolaire « changement climatique » : 35 000 euros

Suite à la très grande appétence des écoles pour accueillir de telles animations sur le changement climatique, il est proposé de pérenniser le nombre de classes bénéficiaires pour atteindre les 700 élèves par an sensibilisés.

- Animation scolaire « Cycle de l'eau » : 35 000 euros

Suite aux succès de telles animations sur la connaissance et la préservation de la ressource en eau, il est proposé de pérenniser le nombre de classes bénéficiaires pour atteindre les 700 élèves par an sensibilisés.

- Défi Locavore « quatrième saison » : 25 000 euros

Afin de connaître les pratiques alimentaires de notre population et de valoriser les savoir-faire et les productions locales de notre territoire, il est proposé de lancer un nouveau défi Locavore, à l'automne 2024 afin de changer de saison et donc de produits locaux.

- Soirées Economie d'Energie : 20 000 euros

L'objectif est d'aller à la rencontre des habitants lors de 14 rendez-vous sur le territoire de la CATLP en proposant des animations ludiques, participatives et accessible à tous. « Les soirées des Economies d'Energies » se composent d'une balade thermographique pour présenter les enjeux de la rénovation énergétique par la réalisation de travaux et de la présentation d'écogestes et devraient se dérouler en début d'hiver 2024.

- Prime Air Bois de la CATLP « quatrième saison » : 100 000 euros

La CATLP pérennise cette action volontariste en faveur de la préservation de la qualité de l'air. En, 2024, nous devrions dépasser l'attribution de 1000 primes Air Bois. Cela se concrétise par une aide financière d'un montant de 500 euros destinée à l'achat d'un poêle ou d'un insert qu'ils soient aux bois buches ou aux granulés comme système de chauffage. 200 foyers pourront bénéficier de la prime en 2024.

- Etude de préfiguration Fonds Air Bois : 50 000 euros

Mise en place d'une étude de préfiguration « Fonds Air Bois ADEME » par la CATLP. Les collectivités lauréates de cet appel à projets pourront bénéficier de l'expertise de l'ADEME, du retour d'expériences d'un réseau de collectivités engagées dans un fonds air bois et d'un support financier pour l'un des deux types de projets éligibles. Par la mise en place d'un fonds, l'aide financière apportée par l'ADEME pourrait porter sur la prime air bois, au moins sur les poêles qui sont renouvelés.

- Fonds Renaturation de la CATLP : 120 000 euros

Comme en 2023, dans un souci d'une plus grande efficacité de politique publique, il est proposé de regrouper au sein d'une même action « le fonds renaturation », les appels à projets « plantation de haies champêtres » et « fonds biodiversité » des années antérieures à 2023. Cet appel à projets permet également de relayer les accompagnements financiers et techniques de structures telles que l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le CAUE, l'ADAC, la Maison de la nature et de l'environnement, etc...

- Qualité d'air : installation d'un capteur automatique de pollens supplémentaire : 7 000 euros

Ce capteur permettra de compléter le maillage du territoire il saurait être installé plutôt au sud de la CATLP.

Le service Environnement mène une réflexion sur la façon la plus optimale de préparer le territoire à une nécessaire adaptation face aux changements climatiques. Cela implique impérativement d'améliorer et de massifier la sensibilisation de publics variés (élus, agents, grand public, scolaires ...) sur différents thèmes (efficacité énergétique, énergies renouvelables, désimperméabilisation, vulnérabilité aux risques, alimentation locale, aménagement du territoire ...). Ces actions de sensibilisation seront portées en interne par la CALTP et /ou avec le soutien de prestataires et de partenaires.

La mise en place d'actions de sensibilisation thématiques auprès du plus large panel possible permettra d'améliorer la résilience des territoires face aux changements climatiques et énergétiques.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'adopter le programme d'actions 2024 du PCAET :

- Bio Pour Tous : 40 000 euros
- Défi Locavore : 25 000 euros
- Animation scolaire sur le changement climatique : 35 000 euros
- Animation scolaire sur l'eau : 35 000 euros
- Animation aux économies d'énergies dans le logement : 20 000 euros
- Prime Air Bois : 100 000 euros
- Etude de préfiguration Fonds Air Bois de l'ADEME : 50 000 euros
- Fonds Renaturation : 120 000 euros
- Qualité d'air, installation d'un analyseur automatique de pollens : 7 000 euros

Article 2: d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : **19 DEC. 2023**

Publication le : **21 DEC. 2023**

Le Directeur Général des Services,


Jean-Luc Reviller

Le Président, le 15 DEC. 2023


Gérard TRÉMÈGE

Le Secrétaire de séance, le 19 DEC. 2023


Guillaume ROSSIC

Conseil Communautaire du jeudi 14 décembre 2023

Délibération n° 11

Schéma Directeur des Energies (SDE) - lettre d'intention

Date de la convocation : le 8 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Fabrice SAYOUS
M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
M. Erick BARROQUERE-THEIL
M. Philippe BAUBAY
M. Francis BORDENAVE
M. Roger-Vincent CALATAYUD
M. Pascal CLAVERIE
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
M. Ange MUR
M. François RODRIGUEZ
M. Guillaume ROSSIC
M. Paul SADER
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Lola TOULOUZE
Mme Maryse VERDOUX
M. Guy VERGES
M. Vincent ABADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX

Mme Marie-Christine ASSOUIERE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Gérard BOUE
M. Serge BOURDETTE
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
M. Christophe CAVAILLES
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
Daniel DARRE
M. Jean-François DRON
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Patrick GASCHET
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Bruno LARROUX
M. Claude LESGARDS
Mme Francine MATEOS
M. Hervé PALISSE
M. Laurent PENIN
M. Patrick PEY
M. Robert SUBERCAZES

Mme Régine TOSON

Mme Stéphanie MENUET

Excusés :

**M. Thierry LAVIT
Mme Evelyne RICART
Mme Christiane ARAGNOU
M. Jean-Marc BOYA
Mme Marie-Henriette CABANNE
Mme Andrée DOUBRERE
M. Jean-Paul GERBET
M. Romain GIRAL
Mme Martine SIMON
Mme Angélique BERNISSANT
Jean-François CAZAJOUS
M. Joël CAZEDEBAT
M. Thomas DA COSTA
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Serge DUCLOS
M. Francis LAFON PUYO
M. Joffrey LESAGE
Mme Catherine MARALDI
M. Philippe MASCLE
Mme Sylvie MAZUREK
M. Sylvain PERETTO
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Yannick BOUBEE donne pouvoir à M.
Emmanuel ALONSO**

**M. Gérard CLAVE donne pouvoir à M.
Jacques GARROT
Mme Chantal PAULIEN donne pouvoir à
Mme Christine CONTE
M. Christian ZYTYNSKI donne pouvoir à
Mme Isabelle CHEDEVILLE
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES
M. Jean-Noel CASSOU donne pouvoir à M.
Serge BOURDETTE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à
Mme Lola TOULOUZE
M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à
M. Jean-Louis CRAMPE
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne
pouvoir à M. Fabrice SAYOUS
Mme Marion MARIN donne pouvoir à M.
David LARRAZABAL
Mme Myriam MENDES donne pouvoir à M.
Pierre LAGONELLE
Mme Marie PLANE donne pouvoir à Mme
Yvette LACAZE
Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir
à M. Jean-Christian PEDEBOY**

Absent(s) :

**M. Jean BURON
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Jean-Luc DOBIGNARD
M. Christian LABORDE
Mme Cécile PREVOST
M. Eric ABBADIE
M. Lucien BOUZET**

**M. Yves CARDEILHAC
M. Sébastien CYPRES
M. Henri FATTA
M. Frédéric LAVAL
M. Stéphane NOGUEZ
M. Alain TALBOT
M. Jean-Marie TAPIE**

Rapporteur : M. PIRON

Objet : Schéma Directeur des Energies (SDE) - lettre d'intention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté
d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,
des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-
Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de
ramassage scolaire des rives de l'Alaric,
Vu la délibération n°22 du Conseil Communautaire en date du 30 septembre 2020 relative à
l'adoption définitive du Plan Climat Air Energie Territorial et de son plan d'actions,

Vu la décision 2022 – N°10, en date du 01 février 2022 pour un contrat de prestation intégrée avec l'Agence Régionale de l'Energie et du Climat d'Occitanie pour la réalisation du schéma directeur des énergies de la CATLP.

EXPOSE DES MOTIFS :

Le Schéma Directeur des Energies (SDEn) est issu du programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), orientation stratégique numéro 6, visant à « Multiplier par 4 la production d'énergies renouvelables ». Débuté en 2022, le SDEn a décliné territorialement les objectifs de développement d'énergie renouvelable (chaleur et électrique) sur le territoire de la CATLP. Il apporte également des analyses multicritères pour la massification de la transition énergétique du secteur de l'habitat et du secteur des mobilités.

Ces orientations opérationnelles et stratégiques alimenteront les démarches de planification en cours (SCOT, PLH et PDM). La SPL « Agence Régionale de l'Energie et du Climat Occitanie » (AREC Occitanie) a terminé sa mission en septembre 2023.

1. Electricité renouvelable

Dans le SDEn, la CATLP a souhaité établir un état des lieux de la production d'électricité renouvelable sur son territoire, cartographier les principaux sites d'installations potentiels et établir une stratégie d'actions pour atteindre les objectifs du PCAET à l'horizon 2030 et 2050. La CATLP veut permettre la multiplication par 6 de la production d'électricité renouvelable sur son territoire d'ici à 2030. Pour ce faire, il est proposé les deux orientations suivantes :

- Pour avoir un effet de levier significatif, il faut équiper en priorité les sites identifiés d'une puissance supérieure à 250 kWc, parkings et toitures,
- Les sites de moyenne puissance entre 36 et 250kWc sont à traiter en prenant appui sur les partenaires du PCAET tels que : la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et le Syndicat Départemental d'Energie de notre département.

2. Chaleur renouvelable

Dans le SDEn, la CATLP a souhaité établir un état des lieux de la production de chaleur renouvelable sur son territoire et cartographier les principaux consommateurs de chaleur et de froid. Ces éléments ont permis de réfléchir à une stratégie d'actions pour atteindre les objectifs du PCAET qui sont de multiplier par 2,5 la production de chaleur renouvelable. La dynamique actuelle est insuffisante au regard des objectifs du PCAET.

Sur le secteur de l'agglomération tarbaise, la CATLP a un potentiel de géothermie sur nappe alluviale colossale qui est sous exploité à ce jour. C'est un avantage concurrentiel national significatif pour notre territoire. La biomasse reste un allié de choix pour les sites ayant besoin uniquement ou partiellement d'une grande quantité de chaleur à haute température. Pour répondre aux besoins de chaleur et de rafraîchissement, la géothermie et le bois énergie seront privilégiés au regard des avantages de ces deux sources d'énergies en hiver et en été en fonction des besoins des sites.

3. Habitat

La déclinaison opérationnelle proposée par le SDEn permet d'atteindre les objectifs ambitieux du PCAET en rénovant de manière performante 300 logements par an.

La CATLP a pour ambition de contribuer à l'amélioration du parc résidentiel existant en complétant les dispositifs d'aide national MaPrimeRenov' via un parcours accompagné avec le dispositif MonAccompagnateurRenov'.

Le dimensionnement technique et financier de cette aide est basé sur un programme d'aides pour la rénovation de 600 logements en 3 ans qui serait accessible aux propriétaires occupants (personnes physiques). Avec ce dispositif d'aide aux travaux, la CATLP apporte son aide aux habitants de son territoire souhaitant rénover globalement leur logement. Cette aide financière à destination des propriétaires occupant engagés dans le dispositif d'aide de « parcours accompagné » de MaPrimeRenov' pour les ménages « intermédiaires » et « supérieurs ». Cela représente une enveloppe globale de 1.5 millions d'euros sur les 3 ans.

4. Mobilité

L'état des lieux met en évidence une typologie et une évolution « standard » de la mobilité sur le territoire de la CATLP. Traiter la question des usages n'est pas suffisant afin de contribuer pleinement à la transition énergétique et écologique. Il est nécessaire de réinterroger les axes d'interventions mis en œuvre jusqu'à présent par le territoire. Cela conduit à une redéfinition de la stratégie territoriale globale pour avoir un effet majeur et de masse en faveur des pratiques des mobilités durables.

Dès lors, trois enjeux prioritaires ont été définis pour la mutation des mobilités sur notre territoire :

- Enclencher une transition modale,
- Favoriser la cohésion territoriale,
- Asseoir la prise en compte de l'environnement et de la santé

Au travers de ce triptyque, il s'agit d'encourager et de rendre possible une évolution des habitudes de déplacements : faire reculer l'usage individuel de la voiture, donner plus de place aux mobilités douces (marche à pied et vélo) et redéployer l'offre des transports en commun.

Le SDEn fait l'objet d'une lettre d'intention de la CATLP, jointe à la présente délibération.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'adopter la lettre d'intention du Schéma Directeurs des Energies (SDEn) jointe à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : 19 DEC. 2023

Publication le : 21 DEC. 2023

Le Directeur Général des Services,


Jean-Luc Reviller

Le Président, le 15 DEC. 2023


Gérard TRÉMÈGE

Le Secrétaire de séance, le 19 DEC. 2023


Guillaume ROSSIC

Schéma Des Energies (SDEn) LETTRE D'INTENTION

PRODUCTION D'ELECTRICITE D'ORIGINE RENOUELABLE

Dans le cadre du SDEn, la CATLP a souhaité établir un état des lieux de la production d'électricité renouvelable sur son territoire et établir une stratégie d'actions pour atteindre les objectifs du PCAET à l'horizon 2030 et 2050. La CATLP veut permettre la multiplication par 6 de la production d'électricité renouvelable sur son territoire d'ici à 2030.

Le PCAET est en bonne voie pour atteindre les objectifs fixés dans sa feuille de route à l'horizon 2030 avec 157 GWh attendus grâce aux projets en développement ou simplement identifiés.

La CATLP ambitionne de renforcer le développement de la filière photovoltaïque en élargissant les typologies de projets développés sur le territoire afin de pérenniser cette dynamique au-delà de 2030. Pour ce faire, il est proposé les deux orientations suivantes :

- Pour avoir un effet de levier significatif, il faut équiper en priorité les sites identifiés d'une puissance supérieure à 250 kWc, parkings et toitures,
- Les sites de moyenne puissance entre 36 et 250kWc sont à traiter en prenant appui sur les partenaires du PCAET tels que sont les Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat et le Syndicat Départemental d'Energie de notre département.

La CATLP suivra de près les projets en développement en répondant aux besoins des porteurs de projet pour faciliter la réalisation de ces installations.

Sur le foncier lui appartenant, la CATLP s'engage dès à présent à étudier la faisabilité d'installations photovoltaïques sur son patrimoine bâti ou foncier tout en favorisant, dans la mesure du possible, une valorisation locale de l'énergie produite (autoconsommation individuelle ou collectivité ou vente directe) :

- Etudier la faisabilité d'équiper les champs captant d'eau potable,
- Etudier l'implantation sur les zones de parking des Téléports,
- Implantation sur les toitures des Téléports 1.2.3 et 4 et le Télésite.

La CATLP doit se focaliser et être proactive sur le développement de l'électricité renouvelable d'origine photovoltaïque car c'est là que se trouve la plus grande marge de progrès pour son territoire.

Pour la méthanisation avec cogénération et l'hydroélectricité, la collectivité pourra faciliter les projets qui émergeront sur le territoire mais sans animer les projets afin de rester focalisée sur le développement de projets d'électricité photovoltaïque.

PRODUCTION DE CHALEUR ET DE FROID RENOUELABLE

Dans le SDE, la CATLP a souhaité établir un état des lieux de la production de chaleur renouvelable sur son territoire et cartographier les principaux consommateurs de chaleur et de froid. Ces éléments ont permis de réfléchir à une stratégie d'actions pour atteindre les objectifs du PCAET qui sont de multiplier par 3.

La dynamique actuelle est insuffisante au regard des objectifs du PCAET. Sur le secteur de l'agglomération tarbaise, la CATLP a un fantastique potentiel de géothermie sur nappe alluviale. C'est un avantage concurrentiel national significatif pour notre territoire. La biomasse reste un allié de choix pour les sites ayant besoin uniquement ou partiellement d'une grande quantité de chaleur à haute température (> 75 degrés Celsius). Pour répondre aux besoins de chaleur et de rafraîchissement, la géothermie et le bois énergie seront privilégiés au regard des avantages de ces deux sources d'énergies en hiver et en été en fonction des besoins des sites.

Afin d'atteindre les objectifs du PCAET, la CATLP souhaite renforcer de manière très significative le développement des filières chaleur et de froid renouvelables en équipant en priorité les gros consommateurs identifiés dans ce schéma en portant une attention particulière et prioritaires aux secteurs santé/social, équipements sportifs et établissements d'enseignement.

Pour atteindre « ces gros » consommateurs, une nécessaire mission chaleur renouvelable devra être déployée à l'échelle de la CATLP en raison de l'important travail d'animation et de partenariat à réaliser. En tant que coordinateur de la transition énergétique, la CATLP s'engage à piloter les acteurs du territoire pour contribuer de façon commune aux objectifs. Elle confiera un rôle clef à la CCI et à la CMA de par leurs compétences et les réseaux d'adhérents industriels, artisans, tertiaires

À compter de 2024, la CATLP s'engage à étudier la faisabilité de la valorisation de ces deux énergies thermiques sur tous ses équipements et zones d'activités économiques.

Deux zones sont aujourd'hui identifiées avec un fort potentiel pour un réseau de chaleur : les zones de l'aéroport et le secteur de l'Ormeau, la CATLP engagera des études de faisabilité en 2024 sur ces deux sites. Leurs mises en service contribueront de manière significative aux objectifs du PCAET 2030 en s'imposant comme des zones exemplaires et motrices du changement.

Par ailleurs, en 2024, suite à une étude de faisabilité menée en 2023, il est prévu de travailler sur la création d'un réseau de chaleur « Tarbes nord » qui concernerait le collège Paul Eluard du conseil départemental des Hautes Pyrénées, le complexe sportif avec le trinquet de la ville de Tarbes et la piscine Tournesol de la CATLP.

La CA TLP prend acte de la nécessité de mettre en œuvre des actions spécifiques et d'animation de territoire sur la chaleur et le froid renouvelable. Cela passe par une coordination interne des services de la CA TLP et une organisation en mode projet des opérations menées.

HABITAT

Le Gouvernement renforce les aides *MaPrimeRénov'* pour encourager les projets de rénovation énergétique des logements des particuliers ; 200 000 rénovations thermiques sont nécessaires dès 2024 pour tenir les objectifs climatiques d'ici à 2030.

La CATLP a pour ambition de contribuer à l'amélioration du parc résidentiel existant en complétant les dispositifs d'aide nationale *MaPrimeRénov'* via un parcours accompagné avec le dispositif *MonAccompagnateurRénov'*. La déclinaison opérationnelle proposée permet d'atteindre les objectifs ambitieux du PCAET en rénovant de manière performante 300 logements par an. Le dimensionnement technique et financier de cette aide est basé sur une période triennale (programme sur 3 ans) et est accessible aux propriétaires occupants (personnes physiques).

Avec ce dispositif d'aide aux travaux, la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées apporte son aide aux habitants de son territoire souhaitant rénover globalement leur logement. Cette aide financière sera à destination des propriétaires occupant engagés dans

le dispositif d'aide de « parcours accompagné » de *MaPrimeRenov'* classés « ménages « intermédiaires » et « supérieurs » ». Les ménages classés « très modestes et modestes » pourront bénéficier de taux d'aide supérieur à 80% et même jusqu'à 90% dans certains cas directement auprès de l'ANAH avec « *MaPrimeRenov'* »

L'ambition souhaitée est de pouvoir accompagner la rénovation de 600 logements en trois ans (100 logements la première année, 200 la deuxième année et 300 la troisième année) pour répondre aux objectifs du PCAET. Cela représente une enveloppe globale sur les 3 ans de 1.5 millions d'euros.

➤ **Cette aide socle est de 1500 €/logement individuel pour un budget « socle » de 900 000 euros attribués sur les trois ans.**

Pour être éligible à cette aide, le demandeur devra répondre aux conditions suivantes :

- Être le propriétaire occupant du logement individuel en tant que résidence principale situé sur les 86 communes de la CATLP ;
- S'engager dans des travaux de rénovation d'ampleur permettant une réduction de la consommation avec deux sauts de classes en atteignant minimum la classe D ;
- Être accompagné via « Mon Accompagnateur Rénov' » ;
- Faire réaliser ses travaux par des professionnels du bâtiment Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) ;
- Débuter les travaux dans les un an après validation de l'attribution de l'aide et les terminer dans les 3 ans.

Cette aide sera versée après achèvement des travaux sur présentation des factures.

➤ **Un bonus cumulable sera attribué pour les rénovations dites « exemplaires » :**

- 3000 € / logement pour une rénovation d'ampleur permettant un saut de trois classes énergétiques ou plus. Il est estimé à 30% le nombre d'opérations concernées par le saut de trois classes ; le budget « bonus » est estimé à 600 000 euros attribués sur les trois ans.

La CATLP peut contribuer significativement à soutenir l'accélération des rénovations énergétiques enclenchée par le niveau national à compter de 2024. La CATLP aura à définir comment cette aide sera mise en place et la gouvernance associée. Il faudra débloquer des moyens internes ou externes pour l'expertise des dossiers. Une attention particulière sera portée sur l'interaction de la CATLP avec le Guichet Rénov' Hautes Pyrénées et l'ADIL65 sur ce dispositif.

MOBILITE

L'état des lieux met en évidence une typologie et une évolution « standard » de la mobilité sur le territoire de la CATLP. Traiter la question des usages n'est pas suffisant afin de contribuer pleinement à la transition énergétique et écologique. Il est nécessaire de réinterroger les axes d'interventions au travers d'une redéfinition de la stratégie territoriale globale pour avoir un effet majeur sur les pratiques des mobilités.

Dès lors, trois enjeux prioritaires ont été définis pour la mutation des mobilités sur notre territoire :

1. Enclencher une transition modale,

2. Favoriser la cohésion territoriale,
3. Asseoir la prise en compte de l'environnement et de la santé

Au travers de ce triptyque, il s'agit d'encourager et de rendre possible une évolution des habitudes de déplacements : faire reculer l'usage individuel de la voiture, donner plus de place aux mobilités douces (marche à pied et vélo) et redéployer l'offre des transports en commun.

- Enclencher une transition modale :

Il s'agit d'encourager et de rendre possible une évolution des habitudes de déplacements : faire reculer l'usage individuel de la voiture, donner plus de place aux mobilités douces (marche à pied et vélo) et redéployer l'offre de transports en commun.

- Favoriser la cohésion territoriale :

Vision stratégique globale, repenser la question des mobilités sur le territoire Tarbes-Lourdes-Pyrénées, c'est voir bien au-delà des limites des villes-centres et de la seule question des transports: nous entendons offrir les solutions de déplacements choisies pour l'ensemble des habitants du territoire et notamment les plus vulnérables.

- Asseoir la prise en compte de l'environnement et de la santé :

Conformément aux préceptes du développement durable, qui considère les enjeux économiques, sociaux et environnementaux, le renouveau des mobilités sera attentif à la réduction de toutes les pollutions, atmosphérique et sonores, à la promotion de la transition énergétique, aux questions de sécurité et, plus globalement, à l'amélioration du cadre de vie sur le territoire de la CATLP.

Ces trois enjeux prioritaires se déclinent au travers de cinq pistes actions, cinq piliers qui guideront les actions à mettre en œuvre.

Les cinq piliers sur lesquels la CA TLP souhaite agir sont :

1. Le partage de l'espace par la mise en place d'infrastructures incitant au changement avec un nouveau modèle urbain. Cela passe par la mise en place de nouvelles formes urbaines et de nouvelles pratiques de l'espace.

Action opérationnelle :

- Création et animation d'un Plan des Mobilités,

2. Structurer une offre d'intermodalités en lien avec la trame urbaine et la pratique du territoire en s'appuyant sur la structuration des pôles relais.

Action opérationnelle :

- Interopérabilité entre les différentes Autorités Organisatrices de la Mobilité (convention de coopération et installation de systèmes logistiques de coordination) : Région et CATLP et travail en lien avec le délégataire Kéolis.

3. Accompagner les principaux employeurs et les entreprises notamment des zones d'activités pour un report modal de masse sur les déplacements domicile-travail.

Actions opérationnelles :

- Stratégie de mise en place de plans de déplacements interentreprises situées sur les Zones d'Activités Economique communautaires,
- Augmentation de la fréquentation des formes de mobilités alternatives sur sites (vélos à assistance électrique, autopartage ...).

4. La sensibilisation sur la base d'éléments chiffrés avec notamment le coût de l'inaction.

Actions opérationnelles :

- Gains obtenus par la création de nouvelles voies de déplacement (quantification économique en termes d'entretien et de dégradation),
- Mise en œuvre du schéma cyclable de l'agglomération et des liaisons structurantes (niveau 1, en nombre de kilomètres).

5. Traiter la question des usages afin de garantir une mobilité durable pour tous.

Ceci passe par la mise en place des possibilités de mobilités durables et partagés pour tous (vélo, voiture ...).

Actions opérationnelles :

- Quantification des infrastructures mises en place dédiées aux nouvelles pratiques de mobilité,
- Apport en termes d'environnement et de santé publique via le PCAET et la compétence « lutte contre la pollution de l'air ».

La CATLP peut agir sur ces piliers dès aujourd'hui avec une planification sur le long terme via la réalisation d'un Plan De Mobilités qui reprendra ces piliers comme des prérequis initiaux.

Conseil Communautaire du jeudi 14 décembre 2023

Délibération n° 12

Restitution de la déchèterie Tarbes Nord - convention tripartite SYMAT/Commune de Tarbes/CATLP

Date de la convocation : le 8 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Fabrice SAYOUS
M. Jean-Claude BEAUCOUESTE
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
M. Erick BARROUQUERE-THEIL
M. Philippe BAUBAY
M. Francis BORDENAVE
M. Roger-Vincent CALATAYUD
M. Pascal CLAVERIE
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
M. Ange MUR
M. François RODRIGUEZ
M. Guillaume ROSSIC
M. Paul SADER
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Lola TOULOUZE
Mme Maryse VERDOUX
M. Guy VERGES
M. Vincent ABADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Laurence ANCIEN

Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOURE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Gérard BOUE
M. Serge BOURDETTE
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
M. Christophe CAVAILLES
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
Daniel DARRE
M. Jean-François DRON
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Patrick GASCHET
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Bruno LARROUX
M. Claude LESGARDS
Mme Francine MATEOS
M. Hervé PALISSE
M. Laurent PENIN

**M. Patrick PEY
M. Robert SUBERCAZES**

**Mme Régine TOSON
Mme Stéphanie MENUET**

Excusés :

**M. Thierry LAVIT
Mme Evelyne RICART
Mme Christiane ARAGNOU
M. Jean-Marc BOYA
Mme Marie-Henriette CABANNE
Mme Andrée DOUBRERE
M. Jean-Paul GERBET
M. Romain GIRAL
Mme Martine SIMON
Mme Angélique BERNISSANT
Jean-François CAZAJOUS
M. Joël CAZEDEBAT
M. Thomas DA COSTA
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Serge DUCLOS
M. Francis LAFON PUYO
M. Joffrey LESAGE
Mme Catherine MARALDI
M. Philippe MASCLE
Mme Sylvie MAZUREK
M. Sylvain PERETTO
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Yannick BOUBEE donne pouvoir à M.
Emmanuel ALONSO**

**M. Gérard CLAVE donne pouvoir à M.
Jacques GARROT
Mme Chantal PAULIEN donne pouvoir à
Mme Christine CONTE
M. Christian ZYTYNSKI donne pouvoir à
Mme Isabelle CHEDEVILLE
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES
M. Jean-Noel CASSOU donne pouvoir à M.
Serge BOURDETTE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à
Mme Lola TOULOUZE
M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à
M. Jean-Louis CRAMPE
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne
pouvoir à M. Fabrice SAYOUS
Mme Marion MARIN donne pouvoir à M.
David LARRAZABAL
Mme Myriam MENDES donne pouvoir à M.
Pierre LAGONELLE
Mme Marie PLANE donne pouvoir à Mme
Yvette LACAZE
Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir
à M. Jean-Christian PEDEBOY**

Absent(s) :

**M. Jean BURON
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Jean-Luc DOBIGNARD
M. Christian LABORDE
Mme Cécile PREVOST
M. Eric ABBADIE
M. Lucien BOUZET**

**M. Yves CARDEILHAC
M. Sébastien CYPRES
M. Henri FATTA
M. Frédéric LAVAL
M. Stéphane NOGUEZ
M. Alain TALBOT
M. Jean-Marie TAPIE**

Rapporteur : M. PIRON

**Objet : Restitution de la déchèterie Tarbes Nord - convention tripartite
SYMAT/Commune de Tarbes/CATLP**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté
d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,
des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-
Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de
ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Tarbes en date du 14 juin 1999 concernant la prise de compétence « déchèteries » par l'ex Communauté d'Agglomération de l'Agglomération Tarbaise (CCAT) au 15 novembre 1999 et la convention de transfert avec la ville de Tarbes datée du 10 novembre 1999,
Vu la délibération du Conseil Communautaire de l'ex Grand Tarbes en date du 13 décembre 2002 concernant le transfert de la compétence « élimination des déchets ménagers et assimilés » au SYMAT à compter du 1^{er} janvier 2003,
Vu la délibération du conseil communautaire du 13 décembre 2002, actant le transfert de compétence « élimination des déchets ménagers » au SYMAT à compter du 1^{er} janvier 2003 et la convention de transfert du 8 décembre 2003,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017 et la convention de transfert des biens de la CATLP au SYMAT signée le 17 octobre 2017,
Vu la délibération n°DL23- - .. du comité syndical du2023 du SYMAT actant la rétrocession de la déchèterie Tarbes Nord.

EXPOSE DES MOTIFS :

La commune de Tarbes a construit la « déchèterie Tarbes nord » à Tarbes, située boulevard des Vosges; ce bien a été mis à disposition de l'ex Communauté d'Agglomération de l'Agglomération Tarbaise (CCAT) afin que l'EPCIFP assure la compétence « déchèteries » à compter du 15 novembre 1999. Ce transfert a été acté par une convention datée du 10 novembre 1999.

En janvier 2003 puis mars 2017, ce bien a été mis à disposition du SYMAT par l'ex CA Grand Tarbes puis par la CATLP. Ces transferts ont été actés par des conventions de transfert respectivement les 8 décembre 2003 et 17 octobre 2017.

Au printemps 2022, le SYMAT a choisi de fermer cette déchèterie Tarbes nord au public et a fait toutes les démarches administratives auprès de l'Etat pour cesser cette activité, autorisée dans le cadre des installations classées.

En application de l'article L 1321-3 du CGCT, lorsqu'un bien n'est plus affecté par l'EPCI au service public pour lequel il avait été initialement mis à disposition, le bien mis à disposition de l'établissement bénéficiaire du transfert des compétences est restitué à celui qui l'a mis à disposition, soit la CATLP, puis restitué et réintégré dans le patrimoine de son propriétaire initial, soit la commune de Tarbes, pour la valeur nette comptable avec les adjonctions effectuées par le SYMAT le cas échéant.

La convention de restitution de ce bien est donc tripartite : commune de Tarbes, CATLP et SYMAT. Le bien « déchèterie Tarbes nord » est défini dans l'annexe n°2 de la convention ville de Tarbes/CCAT du 10 novembre 1999 et dans l'article n°1 de l'annexe n°1 de la convention du 8 décembre 2003 (cf. convention tripartite jointe).

Il est proposé d'accepter la restitution de la déchèterie Tarbes Nord du SYMAT à la CATLP puis à la commune de Tarbes, propriétaire du bien selon la convention tripartite jointe.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'accepter la restitution de la déchèterie de Tarbes nord par le SYMAT selon la convention de restitution du bien annexée à la présente délibération qui modifie de ce fait les conventions de mise à disposition de biens de novembre 1999, décembre 2003 et octobre 2017.

Article 2: d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : **19 DEC. 2023**

Publication le : **21 DEC. 2023**

Le Directeur Général des Services,


Jean-Luc Reviller

Le Président, le 15 DEC. 2023


Gérard TRÉMÈGE

Le Secrétaire de séance, le 19 DEC. 2023


Guillaume ROSSIC



CONVENTION TRIPARTITE

VISANT A RESTITUER LA DECHETERIE TARBES NORD

Le SYMAT, par la délibération n°9 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP), en date du 31 janvier 2017 a bénéficié du transfert de la compétence « élimination des déchets ménagers et assimilés ».

Les biens nécessaires à l'exercice de cette compétence ont été transférés par convention signée en date du 17 octobre 2017 et antérieurement par une convention de mise à disposition entre l'ex-Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes et le SYMAT (8 décembre 2003) et entre la ville de Tarbes et l'ex Communauté de Communes de l'Agglomération Tarbaise (CCAT) (10 novembre 1999) ; ces trois conventions sont jointes en annexes.

Vu la fermeture en avril 2022 de la déchetterie de Tarbes nord et la fin de la mise en conformité du site, ce bien n'étant plus utilisé pour l'exercice des compétences transférées, il convient de le restituer à son propriétaire historique, la commune de Tarbes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article traitant de la désaffectation d'un bien par l'E.P.C. I (L.1321-3 du CGCT), en application de l'article L. 1321-3 du CGCT, lorsque le bien n'est plus affecté par l'EPCL au service public pour lequel il avait été initialement mis à disposition, le bien mis à disposition de l'établissement bénéficiaire du transfert des compétences est restitué et réintégré à son propriétaire initial soit dans le patrimoine de la commune de Tarbes pour la valeur nette comptable avec les adjonctions effectuées par le SYMAT le cas échéant.

Le SYMAT représenté par son Président, Monsieur Remi CARMOUZE dûment autorisé par la délibération n°DL23en date du 13 décembre 2023,

Et

La Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, représentée par son 1^{er} Vice-Président, Monsieur Patrick VIGNES dûment autorisé par la délibération en date du 2023

Et

La commune de Tarbes, représentée par son Maire, Monsieur Gérard TREMEGE dûment autorisé par la délibération en date du

Convient :

De restituer par la présente convention tripartite la déchetterie Tarbes nord, située boulevard des Vosges 65000 TARBES, à la commune de Tarbes.

Le bien est défini dans l'annexe n°2 de la convention ville de Tarbes/CCAT du 10 novembre 1999 et dans l'article n°1 de l'annexe n°1 de la convention du 8 décembre 2003 :

Convention 1999 :

« *Foncier :*

- **Déchetterie Tarbes nord** d'une superficie de 2 500 m² environ située boulevard des Vosges sur la commune de Bordères sur l'Echez, à prélever sur la parcelle cadastrée section F n° 272 (Cf plan joint),
- Déchetterie sud d'une superficie de 4 760 m² environ, située rue des Evadés de France ; le reste du terrain, environ 2500 m², et des aménagements ne sont pas mis à disposition ; la ville continuera à en faire usage pour ses propres services municipaux (Cf plan joint); l'ensemble du terrain est sur la commune de Laloubère en limite nord-est sur la parcelle cadastrée section AC n°8 lieu-dit "Le Moulin".

Descriptif des déchetteries :

Chaque déchetterie est constituée d'une enceinte close par un portail auprès duquel est disposé un panneau explicatif (horaires, déchets acceptés...) ; à l'intérieur se trouvent :

- Un local d'accueil (bureau et sanitaires),
- Un quai de déchargement avec en partie haute des trottoirs butte-roues sur lesquels sont installés des potelets indiquant la catégorie des déchets et en partie basse cinq emplacements pour des bennes,
- Un abri pour le gardien en partie haute du quai de déchargement,
- Des contenants : une armoire à Déchets Ménagers Spéciaux, deux Récup'Verre de 4 m³ et un parc grillagé pour les flaconnages plastiques de 30 m³,
- Des voies de circulation et des trottoirs,
- Une cuve de rétention pour les huiles usagées,
- Des plantations d'arbres et d'arbustes. »

Convention 2003 :

« Déchetteries :

Immobilier :

- Aureilhan et Bordères sur l'Echez (propriété du Grand Tarbes) : espace clos, quai, local de gardiennage ;
- **Tarbes nord** et Tarbes sud (propriété ville de Tarbes) : espace clos, quai, local de gardiennage, local d'accueil et de rangement sur le quai, « abri » pour Récup'Huiles au nord ;

Mobilier :

7 bennes de 10 m³, 16 bennes de 20 m³ ouvertes et 4 à couvercles hydrauliques, 7 bennes de 30 m³ ouvertes et 2 à couvercles hydraulique, 5 bennes bicompartimentées papiers (10 m³) et cartons (20 m³), 2 Récup'textiles, 13 Récup'verre, 4 armoires à D.M.S à double entrée, 2 armoires à DMS, 4 parcs grillages de 30 m³, 4 Récup'huiles de vidange, 2 conteneurs de frêt, tondeuse et petit matériel d'entretien des sites, fours à micro-ondes et frigos. »

Le bien restitué à la commune de Tarbes, déchetterie Tarbes nord, est un site clos, composé d'un local de gardiennage, d'un local d'accueil, de voies de circulation, d'un quai de déchargement avec emplacements pour les bennes, de plantations d'arbres et d'arbustes ainsi qu'un abri pour récupérer les huiles usagées (cf. en annexe la liste des biens restitués).

Les autres biens listés dans les conventions de mise à disposition de 1999 et 2003 ont été soit détruits (bennes bi-compartmentées, armoire DMS à double entrée, récup huiles de vidange, parcs grillagés) soit utilisés pour le service « déchetteries » du SYMAT sur d'autres sites (bennes, récup'textiles, récup'verre, armoire DMS) Ces derniers restent donc mis à disposition par la CATLP au SYMAT.

A Tarbes, le

Pour la Ville de Trabes

Le Maire
Gérard TREMEGE

A Bours, le

Pour le SYMAT

Le Président
Remi CARMOUZE

A Juillan, le

Pour la Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées

Le 1^{er} Vice-Président
Patrick VIGNES

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_12a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

ANNEXE PV RESTITUTION DES BIENS



Exercice : 2023 Budget: BUDGET PRINCIPAL SYMAT Nature : 21318 AUTRES BATIMENTS PUBLICS

Numero immobilisation	Numero inventaire	Designation du bien	Valeur d'acquisition au 01/01/2023	Date d'acquisition	Duree amortissement	Amortissements realises de l'exercice	Amortissements anterieurs	V.C.N. au 01/01/2023	V.C.N. au 31/12/2023
2012120	2012120	TRANSFERT CAGT DCHS NORD	17 320,77	01/01/2012	10	0,00	17 320,77	0,00	0,00
2015-TX DCHS5	2015-TX DCHS5	RAMPE ACCES DCHS TARBES NORD	528,00	10/09/2015	1	0,00	528,00	0,00	0,00
2016-TX DETN	2016-TX DETN	TRAVAUX DCHS TARBES NORD	18 302,40	10/10/2016	15	0,00	7 320,00	10 982,40	9 762,40
			36 151,17			0,00	25 168,77	10 982,40	9 762,40

Exercice : 2023 Budget: BUDGET PRINCIPAL SYMAT Nature : 21351 BATIMENTS PUBLICS

Numero immobilisation	Numero inventaire	Designation du bien	Valeur d'acquisition au 01/01/2023	Date d'acquisition	Duree amortissement	Amortissements realises de l'exercice	Amortissements anterieurs	V.C.N. au 01/01/2023	V.C.N. au 31/12/2023
2019-TXDETN	2019-TXDETN	TRAVAUX DCHS NORD	1 195,20	22/11/2019	15	0,00	237,00	958,20	879,20
			1 195,20			0,00	237,00	958,20	879,20

Exercice : 2023 Budget: BUDGET PRINCIPAL SYMAT Nature : 2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.

Numero immobilisation	Numero inventaire	Designation du bien	Valeur d'acquisition au 01/01/2023	Date d'acquisition	Duree amortissement	Amortissements realises de l'exercice	Amortissements anterieurs	V.C.N. au 01/01/2023	V.C.N. au 31/12/2023
200810	200810	TERRASSEMENT DALLE BETON DCHS NORD	2 480,92	20/03/2008	10	0,00	2 480,92	0,00	0,00
2018-RAMPE2	2018-RAMPE2	RAMPES ACCES DCHS	1 320,00	10/07/2018	10	0,00	528,00	792,00	660,00
			3 800,92			0,00	3 008,92	792,00	660,00

Exercice : 2023 Budget: BUDGET PRINCIPAL SYMAT Nature : 21758 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.

Numero immobilisation	Numero inventaire	Designation du bien	Valeur d'acquisition au 01/01/2023	Date d'acquisition	Duree amortissement	Amortissements realises de l'exercice	Amortissements anterieurs	V.C.N. au 01/01/2023	V.C.N. au 31/12/2023
200724	200724	REALISATION DALLE BETON. TERRASSEMENT.	3 039,04	20/07/2007	6	0,00	3 039,04	0,00	0,00
200727	200727	MOTORISATION PORTAIL DCHS NORD	2 468,30	28/12/2007	5	0,00	2 468,30	0,00	0,00
200805	200805	FOURNITURE CUMULUS DCHS NORD	544,41	07/04/2008	5	0,00	544,41	0,00	0,00
			6 051,75			0,00	6 051,75	0,00	0,00

Restitution déchèterie Tarbes nord à la commune de Tarbes - Annexe - décembre 2023

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_12a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

TRANSFERT DE LA COMPETENCE DECHETTERIES - CONVENTION VILLE DE TARBES - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AGGLOMERATION TARBAISE

La compétence "Déchetteries" fait partie des compétences transférées par la Ville de TARBES à la Communauté de Communes de l'Agglomération Tarbaise (C.C.A.T.).

La C.C.A.T. élargira cette compétence par la création de deux nouvelles déchetteries (Aureilhan et Bordères sur l'Echez).

Il convient désormais de fixer les conditions de ce transfert.

Les biens appartenant à la Ville de TARBES seront mis gratuitement à la disposition de la C.C.A.T. Ce transfert d'actif s'accompagnera parallèlement du transfert des emprunts affectés à ces biens.

Par ailleurs, la C.C.A.T. se substituera à la Ville de TARBES dans toutes les conventions et marchés concernant cette compétence à l'exclusion du marché d'exploitation des déchetteries qui prend fin en tant que tel.

Enfin deux agents de la Ville de TARBES exerceront les missions relatives à cette compétence au sein de la C.C.A.T. Cette dernière prendra en charge les salaires correspondants au temps de travail consacré par ces agents à la compétence "déchetteries" dans le cadre des dépenses financées par son budget principal.

Sur avis favorable de la Commission Cadre de Vie Environnement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention de transfert de la compétence "Déchetteries" de la Ville de TARBES à la C.C.A.T.

Ces propositions sont adoptées.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la préfecture le ... 7 ... 10.99

Publiée ou notifiée le ... 8 ... 10.99

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_12a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



SÉANCE DU 14 JUIN 1999

Etaient présents :

M. Raymond ERRACARRET, Maire.

M. Pierre FORGUES - M. Jean VIEU - M. Claude GAITS - M. Georges FADAT - Melle Arlette DUBALEN - M. Jean-Claude PALMADE - M. Daniel GERBAULT - M. Jean-Pierre LATAPIE - Mme Elisabeth CARRERE - M. Gilbert GARROT - Mme Gisèle PALAMARINGUE, Maires-Adjoints.

M. Michel AGUILLON - M. Francis CARPENTIER - Mme Chantal ROBIN-RODRIGO, Conseillers Municipaux Délégués.

M. PELLETIER - M. LAGET - M. CARRERE - M. DUBARRY - M. BORGELLA - Mme AGNOLY - M. BAQUE - M. MONTOYA - M. NOGUES - M. LATGER - Mme FISCHER - Mme PEYRAMAYOU - Mme ZYCH - Mme MONTAMAT - M. COLIN - M. BOUTELDJA - M. JOURNE - M. CASTERAN - M. DUVIN - M. CHA - M. DANGLADE - M. TREMEGE - Mme DOUBRERE - M. CALVO, Conseillers Municipaux.

Etait excusée :

- Mme JULIAN

Avaient donné pouvoir :

M. DUPRAT à M. le Maire

M. GAMET à M. CARRERE

Mme MARROUAT à M. JOURNE

M. CHA rejoint la séance après le vote du "Budget Annexe de l'Abattoir : Compte Administratif 1998".

M. BOUTELDJA est désigné en qualité de secrétaire de séance.



CONVENTION
de transfert de la compétence "déchetteries" de la
ville de Tarbes à la Communauté de Communes de
l'Agglomération Tarbaise (CCAT)

* * * * *

Depuis sa création, la Communauté de Communes de l'Agglomération Tarbaise (CCAT) a comme compétence optionnelle obligatoire la "protection et mise en valeur de l'Environnement et notamment le traitement des déchets (déchetteries)" comme l'indique l'article II de ses statuts en date du 28 Décembre 1995 .

Afin de l'assumer pleinement, la CCAT a fait construire deux nouvelles déchetteries (Aureilhan et Bordères sur l'Echez) et va gérer les quatre structures de l'agglomération; il convient désormais de fixer les conditions du transfert des deux déchetteries existantes à Tarbes.

ARTICLE 1 - BUDGET -

La ville de Tarbes exerçait la compétence "déchetteries" dans le cadre du budget annexe des ordures ménagères qui est équilibré en dépenses-recettes grâce aux ressources tirées de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et de la participation des communes conventionnées.

Désormais ces dépenses - recettes seront prises en charge par la CCAT dans le cadre de son budget général; la ville de Tarbes versera mensuellement à la CCAT sa participation , en francs par habitant, au prorata du nombre d'habitants connu lors du dernier recensement (Cf annexe n°1).

ARTICLE 2 - DEFINITION DES BIENS -

Les biens dont la liste est annexée à la présente convention (Cf annexe n°2) appartenant à la ville de Tarbes en pleine propriété sont mis à disposition de la CCAT. Les emprunts souscrits pour financer ces biens seront transférés à la CCAT qui en assumera désormais le remboursement auprès des organismes prêteurs (Cf annexe n°3).

ARTICLE 3 - CONVENTIONS et MARCHES -

La CCAT se substituera à la ville de Tarbes dans les conventions et marchés concernant la compétence "déchetteries" dont la liste est annexée à la présente convention (Cf annexe n°4). Des avenants seront passés avec les différents cocontractants pour constater cette substitution.

Le marché d'exploitation des déchetteries actuel entre la ville de Tarbes et la société Compost-Aquitaine prend fin lors du transfert de la compétence (article n° 6-1 du CCAP); un avenant sera passé pour constater cet arrêt.

ARTICLE 4 - REGLEMENT DE LA SITUATION FINANCIERE DE L'EXERCICE 1999 -

La ville de Tarbes continuera à assumer les dépenses-recettes de la compétence "déchetteries" jusqu'au 15 novembre 1999, date à laquelle la CCAT sera en mesure d'assumer cette compétence.

Un bilan des dépenses-recettes réalisées jusqu'à la prise en charge par la CCAT sera établi sous le contrôle de Monsieur le Receveur Municipal.

ARTICLE 5 - MOYENS EN PERSONNEL -

Deux agents exercent des missions dans le cadre de la compétence "déchetteries" à la ville de Tarbes. Il s'agit de:

◇ Mme S. SOROSTE, éco-conseillère,

◇ M. G. SCHOLLER, technicien territorial.

M. SCHOLLER sera mis à disposition de la CCAT mais restera géré par la ville de Tarbes. La CCAT prendra en charge le salaire correspondant au temps de travail (mi-temps) consacré par cet agent à la compétence "déchetteries" dans le cadre des dépenses financées par son budget principal à compter du 1er octobre 1999.

Mme SOROSTE aura son contrat de travail scindé en deux: un contrat à mi-temps auprès de la CCAT et un avenant à son contrat avec la ville de Tarbes fixant son temps de travail à un mi-temps; ceci prendra effet à compter du 1er décembre 1999.

ARTICLE 6 - PRISE D'EFFET -

Le transfert des déchetteries de Tarbes à la CCAT prendra effet à compter du 15 novembre 1999.

FAIT A TARBES, le 10 Novembre 1999

Le Maire de TARBES
R. ERRACARRET

Le Président de la CCAT
P.H. LACAZE

DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE

Transmis à la Préfecture le 10.11.1999

Publié ou notifié le 10.11.1999

CERTIFIE CONFORME

Par délégation
Le Maire,
Le Secrétaire Général.



Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_12a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Convention de transfert
annexe n°1 :
Fonctionnement des déchetteries;
reversement des recettes de la ville de
Tarbes à la CCAT

Depuis sa création, la Communauté de Communes de l'Agglomération Tarbaise (CCAT) a comme compétence optionnelle obligatoire la "protection et mise en valeur de l'Environnement et notamment le traitement des déchets (déchetteries)" comme l'indique l'article II de ses statuts en date du 28 Décembre 1995 . A compter du 15 Novembre 1999, elle va gérer quatre déchetteries:

- ◇ deux tarbaises qui vont lui être transférées,
- ◇ deux nouvelles qu'elle construit: l'une à Aureilhan et l'autre à Bordères sur l'Echez.

Les dépenses liées à l'exploitation de ces structures , en particulier les frais de personnel , d'entretien, de transports et de traitements des déchets, seront réglés par la CCAT.

La communauté n'ayant pas la compétence totale sur les déchets, ne peut prélever directement les recettes correspondantes auprès des habitants par le biais de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Pour ce faire, la ville de Tarbes doit recevoir directement ces recettes et les reverser mensuellement à la CCAT.

Ce reversement s'effectuera sur la base d'un coût réel, moyenne des coûts des quatre sites, ramené en francs par habitant et multiplié par la population connue au dernier recensement.

L'estimation pour l'exercice 1999 est de 3,98 F par habitant et par mois soit 6 F par habitant pour un mois et demi.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ces propositions et d'autoriser Monsieur le Maire à prélever les recettes auprès des habitants et à les reverser mensuellement à la CCAT.

Convention de transfert
annexe n° 1 :
Fonctionnement des déchetteries;
reversement des recettes de la ville de
Tarbes à la CCAT

Depuis sa création, la Communauté de Communes de l'Agglomération Tarbaise (CCAT) a comme compétence optionnelle obligatoire la "protection et mise en valeur de l'Environnement et notamment le traitement des déchets (déchettes)" comme l'indique l'article II de ses statuts en date du 28 Décembre 1995 . A compter du 15 Novembre 1999, elle va gérer quatre déchetteries:

- ◇ deux tarbaises qui vont lui être transférées,
- ◇ deux nouvelles qu'elle construit: l'une à Aureilhan et l'autre à Bordères sur l'Echez.

Les dépenses liées à l'exploitation de ces structures , en particulier les frais de personnel , d'entretien, de transports et de traitements des déchets, seront réglés par la CCAT.

La communauté n'ayant pas la compétence totale sur les déchets, ne peut prélever directement les recettes correspondantes auprès des habitants par le biais de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Pour ce faire, la ville de Tarbes doit recevoir directement ces recettes et les reverser mensuellement à la CCAT.

Ce reversement s'effectuera sur la base d'un coût réel, moyenne des coûts des quatre sites, ramené en francs par habitant et multiplié par la population connue au dernier recensement.

L'estimation pour l'exercice 1999 est de 3,98 F par habitant et par mois soit 6 F par habitant pour un mois et demi.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ces propositions et d'autoriser Monsieur le Maire à prélever les recettes auprès des habitants et à les reverser mensuellement à la CCAT.

Convention de transfert
annexe n°2 :

**Liste des biens propriété ville de Tarbes
mis à disposition de la CCAT**

◊ Foncier :

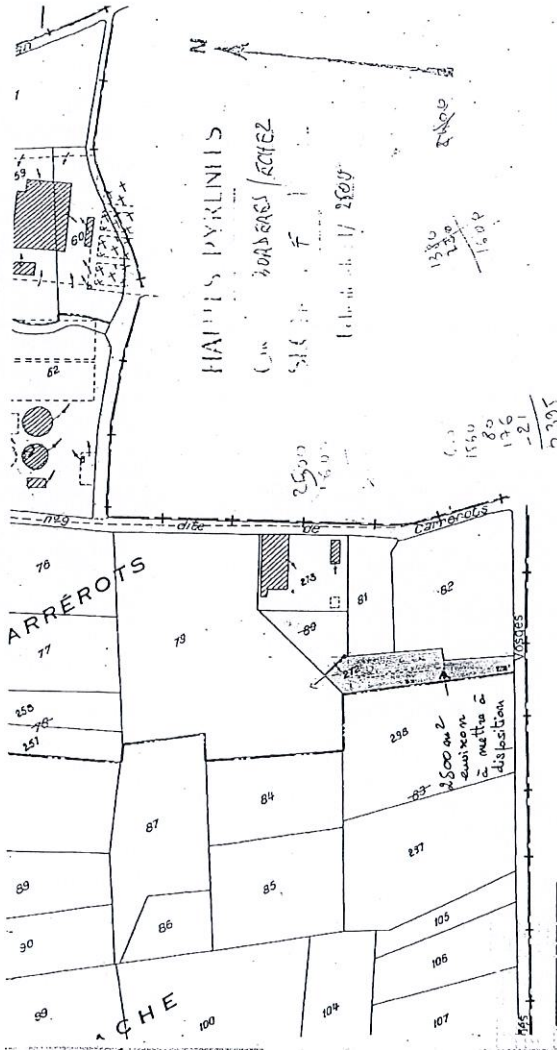
⇒ déchetterie nord d'une superficie de 2 500 m2 environ située boulevard des Vosges sur la commune de Bordères sur l'Echez, à prélever sur la parcelle cadastrée section F n° 272 (Cf plan joint),

⇒ déchetterie sud d'une superficie de 4 760 m2 environ, située rue des Evadés de France; le reste du terrain, environ 2500 m2, et des aménagements ne sont pas mis à disposition; la ville continuera à en faire usage pour ses propres services municipaux (Cf plan joint); l'ensemble du terrain est sur la commune de Laloubère en limite nord-est sur la parcelle cadastrée section AC n°8 lieu-dit "Le Moulin".

◊ Descriptif des déchetteries:

Chaque déchetterie est constituée d'une enceinte close par un portail auprès duquel est disposé un panneau explicatif (horaires, déchets acceptés ...); à l'intérieur se trouvent:

- ⇒ un local d'accueil (bureau et sanitaires),
- ⇒ un quai de déchargement avec en partie haute des trottoirs-butte-roues sur lesquels sont installés des potelets indiquant la catégorie des déchets et en partie basse cinq emplacements pour des bennes,
- ⇒ un abri pour le gardien en partie haute du quai de déchargement,
- ⇒ des contenants: une armoire à Déchets Ménagers Spéciaux, deux Récup'Verre de 4 m3 et un parc grillagé pour les flaconnages plastiques de 30 m3,
- ⇒ des voies de circulation et des trottoirs,
- ⇒ une cuve de rétention pour les huiles usagées,
- ⇒ des plantations d'arbres et d'arbustes.



Crepus et conservateur en
per M.
agent de conservation
de
S
TARRES

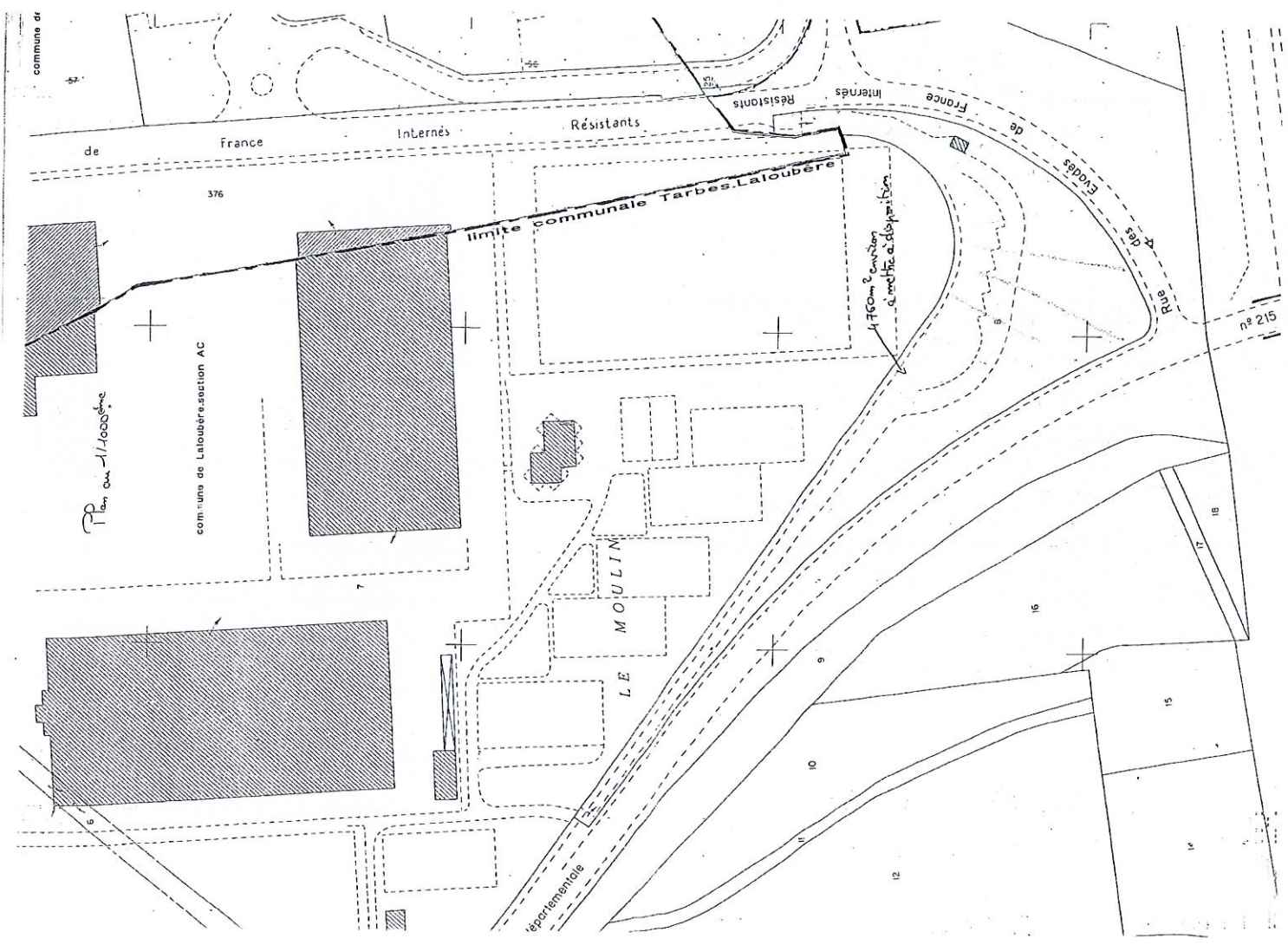
nature et date de l'acte ou du document utilisé :
application des portes (2) :

Date de l'application
provisoire sur le plan
munic de conservation :

DE

SOMMUNE

de la commune de la mention "proposé", de son et quelle des signatures (propriétaires ou, le cas échéant, leurs mandataires, maires, etc.).



Accusé de réception en préfecture
 065-200069300-20231214-CC231214_12a-CC
 Date de télétransmission : 19/12/2023
 Date de réception préfecture : 19/12/2023

Convention de transfert
annexe n°2 :
Liste des biens propriété ville de Tarbes
mis à disposition de la CCAT

Ø Foncier :

∞ déchetterie nord d'une superficie de 2 500 m2 environ située boulevard des Vosges sur la commune de Bordères sur l'Echez, à prélever sur la parcelle cadastrée section F n° 272 (Cf plan joint),

∞ déchetterie sud d'une superficie de 4 760 m2 environ, située rue des Evadés de France; le reste du terrain, environ 2500 m2, et des aménagements ne sont pas mis à disposition; la ville continuera à en faire usage pour ses propres services municipaux (Cf plan joint); l'ensemble du terrain est sur la commune de Laloubère en limite nord-est sur la parcelle cadastrée section AC n°8 lieu-dit "Le Moulin".

Ø Descriptif des déchetteries:

Chaque déchetterie est constituée d'une enceinte close par un portail auprès duquel est disposé un panneau explicatif (horaires, déchets acceptés ...); à l'intérieur se trouvent:

- ∞ un local d'accueil (bureau et sanitaires),
- ∞ un quai de déchargement avec en partie haute des trottoirs butte-roues sur lesquels sont installés des potelets indiquant la catégorie des déchets et en partie basse cinq emplacements pour des bennes,
- ∞ un abri pour le gardien en partie haute du quai de déchargement,
- ∞ des contenants: une armoire à Déchets Ménagers Spéciaux, deux Récup'Verre de 4 m3 et un parc grillagé pour les flaconnages plastiques de 30 m3,
- ∞ des voies de circulation et des trottoirs,
- ∞ une cuve de rétention pour les huiles usagées,
- ∞ des plantations d'arbres et d'arbustes.

Convention de transfert

annexe n°3 :

Actif-Passif

◇ Actif :

∞ Déchetterie nord:

∞ propriété ville de Tarbes sur une superficie de 2 500 m2 environ située boulevard des Vosges sur la commune de Bordères sur l'Echez;

∞ Valeur estimée par les Domaines : 350 000 F

∞ Déchetterie sud:

∞ propriété ville de Tarbes située rue des Evadés de France sur la commune de Laloubère pour une superficie de 7 261 m2 dont 4 760 m2 environ (déchetterie) seront mis à la disposition de la CCAT;

∞ Valeur estimée par les Domaines : 410 000 F

∞ Total actif transféré: 760 000 F

◇ Passif:

Il s'agit d'un emprunt contracté auprès du Crédit Local de France en 1992 pour une période de 15 ans; le capital restant dû au 1.1.2000 est de **1 145 376,26 F**.

Convention de transfert

annexe n°3 :

Actif-Passif

◇ Actif :

∞ Déchetterie nord:

∞ propriété ville de Tarbes sur une superficie de 2 500 m² environ située boulevard des Vosges sur la commune de Bordères sur l'Echez;

∞ Valeur estimée par les Domaines : 350 000 F

∞ Déchetterie sud:

∞ propriété ville de Tarbes située rue des Evadés de France sur la commune de Laloubère pour une superficie de 7 261 m² dont 4 760 m² environ (déchetterie) seront mis à la disposition de la CCAT;

∞ Valeur estimée par les Domaines : 410 000 F

∞ Total actif transféré: 760 000 F

◇ Passif:

Il s'agit d'un emprunt contracté auprès du Crédit Local de France en 1992 pour une période de 15 ans; le capital restant dû au 1.1.2000 est de **1 145 376,26 F**.

BOULE
14 10 99

Convention de transfert :
annexe n°4 :
**Conventions et marchés: liste des contrats
et avenants inhérents au transfert**

☞ **Marché d'exploitation des déchetteries :**

Marché débuté le 6 avril 1997 pour une durée de 5 ans avec la société Compost Aquitaine qui assure l'exploitation (gardiennage, transport et fourniture de bennes) des deux déchetteries; une des clauses résolutoires (article 6-1 du CCAP) étant la passation des déchetteries à la C.C.A.T., ce marché prend fin le 14 Novembre 1999 au soir.

☞ **Conventions de collecte et traitement :**

Plastiques :

Convention débutée en avril 1995 avec l'association d'insertion SAUVECO d'Agen et la société VALORPLAST qui assure le recyclage ; durée : 2 ans puis tacite reconduction annuelle.

Déchets Ménagers Spéciaux :

Convention débutée en avril 1998 avec la société SIAP de Bassens qui assure la collecte et le traitement des déchets ; durée : 3 ans révisable annuellement.

Verre :

Convention débutée en février 1990 avec la société V.G.A. d'Albi et la Ligue contre le Cancer ; durée : 3 ans puis tacite reconduction annuelle.

Huiles de friture :

Convention débutée en juillet 1998 avec la société Sud Récupération de Labastidette ; durée : 1 an puis tacite reconduction.

☞ **Conventions et marchés de traitement :**

Tout-venant :

Marché négocié débuté en octobre 1997 avec la société SOVAL de Bordeaux pour assurer le traitement en Centre d'Enfouissement Technique à Bénac ; durée : 5 ans.

Déchets verts :

Marché négocié débuté en mars 1993 avec la société R.O.M. de Bordères sur l'Echez pour assurer le compostage de ces déchets ; durée : 10 ans.

Métaux-batteries :

Convention débutée en avril 1997 avec la société Sud-Fer de Bordères sur l'Echez pour assurer le recyclage de ces déchets ; durée : 1 an puis tacite reconduction.

RECUE
11.10.00
PAC 05

Papiers-cartons :

Convention débutée en juillet 1996 avec la société Laborie de Juillan pour assurer le recyclage de ces déchets ; durée : 1 an puis tacite reconduction.

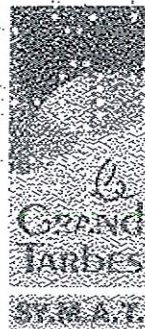
Gravats :

Convention débutée en avril 1998 avec la société SOCARL de Tarbes pour assurer le recyclage de ces déchets ; durée : 5 ans.

Conventions d'utilisation :

Conventions avec 8 communes de l'agglomération (Allier, Angos, Aureilhan, Barbazan-Débat, Bordères sur l'Echez, Laloubère, Momères et Odos) dont certaines sont membres de la CCAT.

Une convention avec l'OPAC permet à ce dernier d'utiliser les déchetteries, pour de petites quantités de déchets, et en contrepartie l'OPAC assure la collecte des encombrants dans ses cités.



Convention concernant le transfert de la compétence « Elimination des déchets ménagers » de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes au Syndicat Mixte de l'Agglomération Tarbaise (S.Y.M.A.T.)

Entre :

Le Grand Tarbes (Communauté d'Agglomération) représenté par
Monsieur Jean GLAVANY, Président, dûment habilité par délibération du Conseil
Communautaire du
13 décembre 2002

Et

Le S.Y.M.A.T. représenté par Monsieur Guy POEYDOMENGE, Président, dûment
habilité par délibération du comité syndical du 9 janvier 2003

Il a été convenu et arrêté ce qui suit, étant précisé à titre de préambule les points
suivants :

- Vu les articles L5211.18, L1321-1 à L1321.5 et L5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 1999 , portant élargissement des compétences de la Communauté de Communes de l'Agglomération Tarbaise ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 22 août 2002 portant élargissement des compétences de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes en matière d'élimination des déchets ménagers ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2002 portant adhésion du Grand Tarbes au SICTOM de la périphérie tarbaise et transformation de ce dernier en S.Y.M.A.T. ;
- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 13 décembre 2002 concernant le transfert de la compétence « Elimination des déchets ménagers » au S.Y.M.A.T.

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de fixer les rapports entre le Grand Tarbes et le S.Y.M.A.T. concernant le transfert de la compétence « élimination des déchets ménagers et assimilés » du Grand Tarbes.

ARTICLE 2 : Mise à disposition des biens

Le Grand Tarbes met à la disposition du S.Y.M.A.T. l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers nécessaires au bon fonctionnement de cette compétence.

La présente mise à disposition est effectuée à titre gratuit ; elle est constatée par un procès-verbal qui restera annexé à la présente convention (Annexe 1)

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_12a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

ARTICLE 3 : Désignation des biens mis à disposition

Le procès verbal mentionné à l'article 2 de la convention précise la consistance et la situation juridique des biens mis à disposition. Il constate, en outre, que les biens sont remis et acceptés en l'état.

ARTICLE 4 : Transfert du personnel

Le SY.M.A.T. prend en charge le personnel transféré affecté à cette compétence.

ARTICLE 5 : Dette

Le SY.M.A.T. remboursera à la société DEXIA le reliquat à courir, jusqu'en 2008, de l'emprunt n° 2403586901 (n° MON151133EUR), signé en 2000 par la ville de Tarbes, pour un montant de 102 649 euros et le reliquat à courir, jusqu'en 2008, de l'emprunt n° 24A3586901 (n° MON 151218EUR) pour un montant de 123 394,72 euros

ARTICLE 6 : Assurance

Le SY.M.A.T. devra assurer l'ensemble des biens mis à disposition dans le cadre de la présente convention. Plus généralement, le SY.M.A.T. devra souscrire pour ces biens l'ensemble des assurances liées habituellement à la qualité de propriétaire, ainsi que celle couvrant sa responsabilité civile. Les frais d'assurance sont estimés à 22 550 €.

Fait à Tarbes, le 21/12/23 (en deux exemplaires)

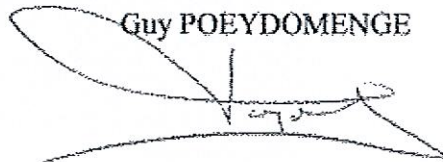
Pour le Grand Tarbes
Le Président,

Jean GLAVANY



Pour le SY.M.A.T.
Le Président,

Guy POEYDOMENGE



ANNEXE I

PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE BIENS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND TARBES AU SYNDICAT MIXTE DE L'AGGLOMERATION TARBAISE

(articles L5211-18 et L1321-1 à L1321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Entre les soussignés

Le Grand Tarbes (Communauté d'Agglomération) représenté par Monsieur GLAVANY, Président, dûment habilité par délibération du conseil communautaire en date du 13 décembre 2002

et

Le SY.M.A.T. représenté par Monsieur POEYDOMENGE, Président, dûment habilité par une délibération du comité syndical en date du 9 janvier 2003,

En application des articles L5211-18 et L1321-1 à L1321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent document constate la mise à disposition des biens immobiliers et mobiliers du Grand Tarbes affectés à la compétence « élimination des déchets ménagers et assimilés » au profit du SY.M.A.T. du fait du transfert de cette compétence dont a bénéficié le dit SY.M.A.T. lors de l'extension de ses statuts, le 23 décembre 2002.

I – Désignation des biens mobiliers remis

► Déchetteries :

Immobilier :

Aureilhan et Bordères sur l'Echez (propriété du Grand Tarbes) : espace clos, quai, local de gardiennage ;

Tarbes nord et Tarbes sud (propriété ville de Tarbes) : espace clos, quai, local de gardiennage, local d'accueil et de rangement sur le quai, « abri » pour Récup'Huiles au nord ;

Mobilier :

7 bennes de 10 m³, 16 bennes de 20 m³ ouvertes et 4 à couvercles hydrauliques, 7 bennes de 30 m³ ouvertes et 2 à couvercles hydraulique, 5 bennes bicompartimentées papiers (10 m³) et cartons (20 m³), 2 Récup'textiles, 13 Récup'verre, 4 armoires à D.M.S à double entrée, 2 armoires à DMS, 4 parcs grillagés de 30 m³, 4 Récup'huiles de vidange, 2 conteneurs de frêt, tondeuse et petit matériel d'entretien des sites, fours à micro-ondes et frigos ;

► **Contenants à ordures ménagères :**

Maintenance assurée par les prestataires de services (Plastic Omnium pour les communes de Bordères, Ibos, Laloubère, Soues, Tarbes et Citec pour la commune de Séméac) :

1130 bacs de 80 litres (Laloubère : 272, Séméac : 858)

11 343 bacs de 120 litres (Bordères : 1267, Ibos : 780, Laloubère : 145, Séméac : 493, Soues : 671, Tarbes : 7 987)

738 bacs de 140 litres (Bordères : 45, Ibos : 21, Laloubère : 148, Séméac : 414, Soues : 99, Tarbes : 11)

149 bacs de 180 litres (Bordères : 19, Ibos : 8, Laloubère : 40, Séméac : 7, Soues : 50, Tarbes : 25)

3669 bacs de 240 litres (Bordères : 229, Ibos : 179, Laloubère : 19, Séméac : 467, Soues : 168, Tarbes : 2607)

1426 bacs de 330 litres (Bordères : 17, Ibos : 50, Laloubère : 5, Séméac : 0, Soues : 21, Tarbes : 1333)

1121 bacs de 500 litres (Bordères : 31, Ibos : 68, Laloubère : 7, Soues : 26, Tarbes : 989)

170 bacs de 660 litres (Bordères : 4, Ibos : 4, Laloubère : 1, Séméac : 44, Soues : 14, Tarbes : 103)

237 bacs de 750 litres (Bordères : 11, Ibos : 7, Laloubère : 8, Soues : 24, Tarbes : 187)

18 bacs de 1000 litres (Tarbes : 18)

Maintenance assurée par la commune d'Odos :

708 bacs de 120 litres, 411 bacs de 140 litres, 104 bacs de 180 litres, 51 bacs de 240 litres, 19 bacs de 330 litres, 1 bac de 500 litres, 11 bacs de 660 litres et 1 bac de 750 litres

► **Contenants de collecte sélective :**

Colonnes de collecte du verre sur les 9 communes membres du Grand Tarbes :

141 récup' verre (Aureilhan : 9, Bordères : 6, Bours : 2, Ibos : 4, Laloubère : 3, Odos : 4, Séméac : 6, Soues : 3, Tarbes : 104)

Caissettes et bacs de collecte des papiers et des emballages sur la commune de Tarbes :

6577 caissettes de 35 litres pour les papiers

6742 caissettes de 50 litres pour les emballages

226 bacs de 120 litres (162 pour les papiers, 64 pour les emballages)

2745 bacs de 240 litres (1538 pour les papiers, 1207 pour les emballages)

2012 bacs de 340 litres (490 pour les papiers, 1522 pour les emballages)

► **Véhicules :**

2 camions polybennes de 26 tonnes

2 voitures : Saxo (Citroën) et Partner (Renault)

2 vélos

► **Mobilier et informatique :**

Bureaux, chaises des bureaux du siège, du local « chauffeurs » et des déchetteries...

Matériel informatique actuellement en place dans les locaux du Grand Tarbes.

► **Matériel de communication :**

panneaux d'exposition, stand de collecte sélective, vitrines du recyclage.

II – Nature des contrats, obligations, concessions et autorisations déversées

- Marché de collecte des ordures ménagères avec la société Onyx Midi-Pyrénées pour la commune de Tarbes (clos au 05.04.03), avec une sous-traitance avec l'association Récup'Actions 65 pour la collecte des papiers-cartons sur les communes d'Aureilhan, de Bordères sur l'Echez, d'Ibos, d'Odos et de Séméac (du 1.01.03 au 5.04.03)
- Convention de collecte des cartons des commerçants en centre ville de la ville de Tarbes avec l'association Peyriguère (un an renouvelable tacitement, close au 31.08.03),
- Convention de collecte des flaconnages plastiques sur la ville de Tarbes et les déchetteries avec la société SEML du Confluent (close au 24.04.03),
- Marché de location-maintenance des bacs d'ordures ménagères avec la société Plastic Omnium pour les communes de Bordères sur l'Echez, Ibos, Laloubère, Soues et Tarbes avec une sous-traitance avec la société Citec pour la ville de Séméac (clos au 19.10.03),
- Marché de maintenance des bacs de collecte sélective sur la ville de Tarbes avec la société Contenur (clos au 14.05.05)
- Convention de maintenance des caissettes de collecte sélective sur la ville de Tarbes avec la société Contenur (close au 19.10.03),
- Convention de collecte et traitement du verre avec les sociétés Briane et VOA (close au 31.06.03),
- Contrat monomatériaux pour la collecte du verre avec la société Adelphe (signature d'un contrat global par le S.Y.M.A.T.),
- Contrat multimatériaux (hors verre) avec la société Eco-Emballages (signature d'un contrat global par le S.Y.M.A.T.),
- Marché de traitement des déchets verts par compostage avec la société ROM (clos au 16.06.05),
- Marché de traitement en C.E.T. de classe 2 avec la société SOVAL (clos au 16.10.03 renouvelable deux fois un an),
- Marché de collecte et traitement des DMS des déchetteries avec la société SURCA (clos au 31.12.06),
- Marché de tri des emballages et des papiers collectés en porte à porte sur Tarbes (clos au 07.07.03),
- Adhésions au SMEP pour Tarbes (annuel), à l'ARPE (annuel) et au réseau INTER DECHETS d'IDEAL (annuel),
- Abonnements à LAMY Déchets et Environnement Magazine
- Droit d'auteur sur la mascotte « ours » de collecte sélective et « Emile » des déchetteries.

Fait à Tarbes, en deux exemplaires, le 31/12/23

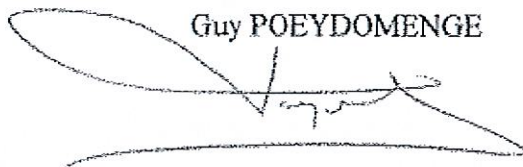
Pour le Grand Tarbes
Le Président,

Jean GLAVANY



Pour le S.Y.M.A.T.
Le Président,

Guy POEYDOMENGE





CONVENTION DE TRANSFERT

entre

Monsieur le Président du Grand Tarbes représenté par Monsieur Jean GLAVANY

et

Tout le personnel des déchetteries transféré au Syndicat Mixte

1. Protocole d'accord

Prise en compte du protocole d'accord signé le 01 février 2002 et modifié le 24 décembre 2002 entre le Grand Tarbes, représenté par Monsieur Jean GLAVANY, Président du Grand Tarbes, et les représentants du personnel des déchetteries.

2. Déchetteries

Le technicien, l'agent de maîtrise, les conducteurs spécialisés, les agents de salubrité et les emplois jeunes des déchetteries effectueront leurs services uniquement sur les quatre déchetteries de la couronne tarbaise, à savoir les déchetteries de Tarbes, rue des Evadés de Franco et avenue des Vosges, d'Aureilhan, avenue des Sports, et de Bordères sur l'Echez, avenue de Gayan.

3. Maintien des horaires été-hiver sur les déchetteries

Horaires d'été : 9h-12h et 14h-18h

Horaires d'hiver : 9h-12h et 13h-17h

4. Horaires des chauffeurs

Horaires d'été et du 3^{ème} chauffeur : inchangés

Horaires d'hiver : 1^{er} chauffeur : 8h-12h et 13h-16h

2^{ème} chauffeur : 9 h-13h et 14h-17h

5. Maintien intégral du régime indemnitaire pour le technicien, l'agent de maîtrise, les conducteurs spécialisés et les agents de salubrité plus maintien des acquis obtenus au Grand Tarbes

à savoir :

• Pour le technicien : maintien du régime indemnitaire et des avantages actuels (régime ville de Tarbes) ; il assure environ une astreinte le week-end par mois ; ces heures sont récupérées ou rémunérées si possible par décision de l'assemblée délibérante.

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_12a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023



• Pour l'agent de maîtrise :

- ⇒ Bonification indiciaire (15 points)
- ⇒ Heures supplémentaires de 14 heures (I.H.T.S.)
- ⇒ Enveloppe indemnitaire filière technique
- ⇒ Prime de service et de rendement filière technique de 4 %
- ⇒ Indemnité de participation aux travaux de 13 %
- ⇒ Indemnité d'astreinte (maximum une par mois)

De plus, l'agent de maîtrise conservera au sein du Syndicat Mixte les mêmes missions qu'il assure aujourd'hui au sein du Grand Tarbes, à savoir :

Sous l'autorité de l'ingénieur responsable du service Environnement :

- a un rôle d'interface entre le personnel des déchetteries et les supérieurs hiérarchiques,
- supervise le fonctionnement des quatre déchetteries,
- encadre les gardiens (plannings, suivi des horaires...),
- contrôle le tri des déchets, les évacuations, les horaires d'ouverture... vérifie la tenue à jour des carnets de bord,
- participe aux entretiens des différents équipements et des espaces verts,
- assure environ une astreinte le week-end par mois.

• Pour les conducteurs spécialisés et les agents de salubrité :

- ⇒ Heures supplémentaires de 14 heures (I.H.T.S.)
- ⇒ Enveloppe indemnitaire filière technique
- ⇒ Complément des préfectures filière technique

• Pour les emplois-jeunes :

- ⇒ Maintien des 14 heures supplémentaires

Pour l'ensemble du personnel :

- ⇒ Les 8 jours exceptionnels du Président, les 29 jours de congés annuels et les 2 jours de congés hors saison.

6. Comité d'Oeuvres Sociales (C.O.S.)

Adhésion par mutualisation au C.O.S. du Grand Tarbes si celui-ci est créé un jour ou si les agents du Grand Tarbes peuvent mutualiser avec le C.O.S. de la ville de Tarbes.

Fait à Tarbes en deux exemplaires, le 24 décembre 2002

M. Jean GLAVANY
Président

Suzanne DURANT

Les représentants du
personnel des déchetteries de Tarbes

Edouard C... Olivier ESCOT SEP



VASCO PEREZ
JITTE

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_12a-GC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023



PROTOCOLE D'ACCORD

entre

Monsieur le Président du Grand Tarbes représenté par Monsieur Jean GLAVANY

et

Les représentants du personnel des déchetteries, Messieurs CANTARERO, ESCOT-SEP, LUSSAN, ROMERO et VASCO

Préambule :

La collectivité s'engage à atteindre les objectifs ci-dessous sous réserve de nécessité de service exigée par la continuité du service public.

1. En ce qui concerne le travail du dimanche les conducteurs spécialisés et les agents de salubrité des déchetteries effectueront leurs services de travail un dimanche sur quatre.
2. Doublement des postes de travail pour les gardiens des déchetteries du lundi au dimanche inclus, lors des congés annuels, arrêts maladie, accidents de travail et décharges syndicales.
3. Remplacement systématique des chauffeurs lors des congés annuels, arrêts de maladie, accidents de travail et décharges syndicales.
4. Le Grand Tarbes s'engage, en ce qui concerne les emplois-jeunes des déchetteries à les pérenniser au terme de leurs contrats dans la Fonction Publique Territoriale dans la fonction d'agent de salubrité.
5. Le contrôle de la radioactivité se fait une fois le matin et une fois l'après-midi par l'agent de maîtrise ou l'agent d'astreinte, du lundi au dimanche inclus.
6. Au niveau de la sécurité des conducteurs spécialisés, mise en place immédiate de « couvercles » pour les bennes à métaux (installation sur la première en cours) et de volets pour les autres bennes (déchets verts et tout-venant) ; la manipulation de ces derniers se fera sans que les agents aient à monter sur les bennes pour éviter tout risque d'accident.

Fait à Tarbes en deux exemplaires, le 24 décembre 2002

M. Jean GLAVANY
Président

Les représentants du
personnel des déchetteries de Tarbes

Edouard Cantarero ESCOT-SEP Vasco



Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_12a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Vu avec H. Recifé
S. SEFROTE



Remarques par rapport au protocole faxé le 17.12 :

- *Le protocole envoyé ne précise pas les choses mentionnées ci-dessous en gras et italique alors qu'elles ont été actées lors des réunions ;*
- *Il précise maintenant les 4 déchetteries du Grand Tarbes (arti cle4) ;*
- *la non manipulation de l'amiante a été rajoutée en article 5.*

PROTOCOLE D'ACCORD

entre

Monsieur le Président du Grand Tarbes représenté par Monsieur Jean GLAVANY

et

Les représentants du personnel des déchetteries, Messieurs CANTARERO, ESCOT-SEP, LUSSAN, ROMERO et VASCO

1. En ce qui concerne le travail du dimanche les conducteurs spécialisés et les agents de salubrité des déchetteries effectueront leurs services de travail un dimanche sur quatre.
2. *Le doublement des postes de travail pour les gardiens des déchetteries du lundi au dimanche inclus, lors des congés annuels, arrêts maladie, accidents de travail et décharges syndicales, est un objectif vers lequel le Grand Tarbes s'engage.*
3. *Principe de remplacement des chauffeurs lors des congés annuels, arrêts de maladie, accidents de travail et décharges syndicales sauf nécessité de service.*
4. Le Grand Tarbes s'engage, en ce qui concerne les emplois-jeunes des déchetteries à les pérenniser au terme de leurs contrats dans la Fonction Publique Territoriale dans la fonction d'agent de salubrité.
5. Le contrôle de la radioactivité se fait une fois le matin et une fois l'après-midi par l'agent de maîtrise ou l'agent d'astreinte, du lundi au dimanche inclus, *sous réserve de contraintes de service.*
6. Au niveau de la sécurité des conducteurs spécialisés, mise en place immédiate de « couvercles » pour les bennes à métaux (installation sur la première en cours) et de volets pour les autres bennes (déchets verts et tout-venant) ; la manipulation de ces derniers se fera sans que les agents aient à monter sur les bennes pour éviter tout risque d'accident.



**Transfert de la compétence « Elimination des déchets ménagers »
Convention
Entre la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées
Et le Syndicat Mixte de l'Agglomération Tarbaise**

ENTRE :

La Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées

Représenté par Monsieur Gérard TREMEGE, Président, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017,

Ci-après dénommée la CA TLP

ET

Le Syndicat Mixte de l'Agglomération Tarbaise

Représenté par Monsieur Marc GARROCCO, Président, dûment habilité par délibération du Comité Syndical du 27 septembre 2017.

Ci-après dénommé le SY.M.A.T

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de transfert de la compétence « élimination des déchets ménagers et assimilés » de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées au SYMAT.

ARTICLE 2 : Mise à disposition des biens

La Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées met à la disposition du SY.M.A.T. l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers nécessaire au bon fonctionnement de cette compétence.

La présente mise à disposition est effectuée à titre gratuit ; elle est constatée par un procès-verbal qui restera annexé à la présente convention (Annexe 1, procès-verbal de mise à disposition et annexe 2, liste de l'actif).

ARTICLE 3 : Désignation des biens mis à disposition

Le procès-verbal mentionné à l'article 2 de la convention précise la consistance et la situation juridique des biens mis à disposition. Il constate, en outre, que les biens sont remis et acceptés en l'état.

ARTICLE 4 : Transfert du personnel

Le SY.M.A.T. prend en charge le personnel transféré affecté à cette compétence (liste ci-jointe). Le personnel s'est prononcé sur ce transfert et les CAP compétentes ont été saisies. Un avis favorable a été apporté.

Agents transférés et salariés par le SYMAT

ALLONNEAU Claire
ALOS Sandrine
ALLOUARD Jordan
BOUTEBTOUB Rachid
CABANNE Patrick
CROUZAT Jérôme
DIF Alain
DUPONT Katia
FALCONNET Guy
MARQUI Lydie
POUEYTO Hervé
THOUET Thierry
CAPBER Stéphanie
CRABOS Muriel
LANCETTE Olivia

Agents travaillant pour le SYMAT mis à disposition par TLP

CARLADOUS Gabriel
CHEVALLIER Guillaume
PETEILH Christophe
GIANNINI Anaïs
DOERR Thomas
LUBIN Guillaume

ARTICLE 5 : Dette

Considérant la nature des emprunts, le S.Y.M.A.T. prend à sa charge toutes les obligations du contrat envers le Crédit Agricole suivant :

- Emprunt EG 4259-146394 d'un montant de 180 000€ sur 5 ans contracté en 2015 concernant le financement d'équipements. Capital restant dû au 05/01/2017 110 573.20€.

Considérant la nature des emprunts, le S.Y.M.A.T. prend à sa charge toutes les obligations des contrats envers la Caisse d'Epargne suivants :

- Emprunt n° 7010278 d'un montant de 42 980 € sur 15 ans contracté en 2007 concernant le financement de points de regroupements de bacs. Capital restant dû au 20/12/2016 19 846.77 €.
- Emprunt n° 7010464 d'un montant de 160 339 € sur 15 ans contracté en 2008 concernant le financement de travaux en déchèterie. Capital restant dû au 20/01/2016 84 979.37 €.
- Emprunt n° 76233140 d'un montant de 82 404 € sur 20 ans contracté en 2010 concernant le financement de travaux en déchèterie. Capital restant dû au 15/01/2017 57 682.80 €.

ARTICLE 6 : Assurance

Le SY.M.A.T devra assurer l'ensemble des biens mis à disposition dans le cadre de la présente convention. Plus généralement, le SY.M.A.T devra souscrire pour ces biens l'ensemble des obligations liées habituellement à la qualité de propriétaire, ainsi que celle couvrant sa responsabilité civile.

Fait à Bours, le 29 septembre 2017

Fait à Tarbes, le 17 OCT. 2017

**Pour la Communauté d'Agglomération
Tarbes Lourdes Pyrénées**

Le président,

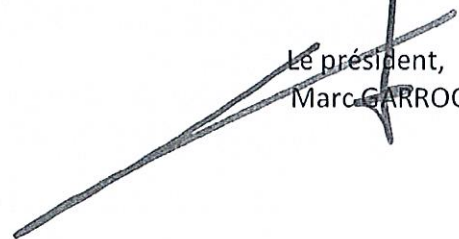
Gérard TREMEGE



Pour le SY.M.A.T

Le président,

Marc GARROCCQ



ANNEXE 1

Procès-Verbal de mise à disposition de biens de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées au Syndicat Mixte de l'Agglomération Tarbaise

(Articles L5211-18 et L1321-1 à L1321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)

En application des articles L521 1-18 et L1321-1 à L1321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent document constate la mise à disposition des biens immobiliers et mobiliers de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées CA TLP) affectés à la compétence « élimination des déchets ménagers et assimilés » au profit du SY.M.A.T. du fait du transfert de cette compétence dont a bénéficié le dit SY.M.A.T. par délibération n°9 en date du 31 janvier 2017 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées.

I - Désignation des biens immobiliers et mobiliers remis

➤ Déchèteries

- Lourdes (propriété de la Ville de Lourdes) située Chemin de Saint Pauly 65100 LOURDES : site comportant 7 emplacements à quai pour 7 bennes, pour un total de 8 bennes pour les usagers et des bennes tampons, deux colonnes aériennes d'apport volontaire (papier), une colonne de collecte des huiles de vidange usagées, des contenants divers pour les différents flux, trois conteneurs maritimes (dont un en location), un local pour les gardiens, une loge à verre, et tout le matériel présent sur le site.
 - Horgues (propriété de la Ville de Horgues) située Allée des chênes 65310 HORGUES : site comportant un quai mobile de 6 bennes, un abri semi-fermé pour les pneus et les DDS, une armoire DDS de 5 m³, un abri gardien composé de deux algeco, une aire de dépôt des déchets verts.
 - Layrisse (propriété de la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées) située route de Visker 65380 LAYRISSE : site de 1 790 m² muni d'un quai comportant 6 emplacements pour des bennes de 25 m³, trois colonnes d'apport volontaire (verre, papiers, textiles) une armoire à DDS, un conteneur maritime de 20 m³, un arbi gardien de 20 m².
 - Juillan (propriété de la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées) située ZI nord Chemin d'Ossun 65290 JUILLAN : site de 2490 m², muni d'un quai de 8 emplacements pour des bennes de 25 m³, 5 colonnes d'apport volontaire (verre, papiers, textiles), une armoire à DDS, un conteneur maritime de 20 m³, un abri gardien de 30 m².
- Terrain nu acheté en 2015 (propriété de la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées) parcelle cadastrale AN222 et AN225 lieudit Saint Pauly à Lourdes
 - Contenants à ordures ménagères (voir documents joints état de l'actif)
 - Contenants de collecte sélective (voir documents joints état de l'actif)
 - Bennes de déchèteries (voir documents joints état de l'actif)
 - Conteneurs maritimes (voir documents joints état de l'actif)

- Véhicules
 - Renault Twingo AK-084-QN (ancienne communauté des communes du Pays de Lourdes)
 - Camion Isuzu AA-766-SP BOM 7.5 tonnes (collecte ancienne communauté des communes du Pays de Lourdes)
 - Camion Renault 3210-SB-65 BOM 9.5 tonnes (collecte ancienne communauté des communes Batsurguère)
- Mobilier et informatique (voir documents joints état de l'actif)
- Matériel de communication (voir documents joints état de l'actif)

II – Nature des contrats, obligations, concessions et autorisations diverses

Liste des marchés	Prestataire	Date de clôture
<ul style="list-style-type: none"> • Marché de collecte et transport des déchets déposés dans la déchèterie de Horgues et location des contenants appropriés 6 lots tout venant, gravats, métaux, cartons, papiers et bois avec société Véolia propreté pour les communes de Arcizac Adour, Bernac-debat, Bernac-dessus, Horgues, Momères, Saint Martin, Vieille-Adour 	<ul style="list-style-type: none"> • VEOLIA 	<ul style="list-style-type: none"> • 31/12/2018
<ul style="list-style-type: none"> • Collecte et traitement des DMS pour les communes de Arcizac Adour, Bernac-debat, Bernac-dessus, Horgues, Momères, Saint Martin, Vieille-Adour 	<ul style="list-style-type: none"> • PSI 	<ul style="list-style-type: none"> • 30/06/2017
<ul style="list-style-type: none"> • Collecte en porte à porte des ordures ménagères, des emballages ménagers et des papiers, journaux et magazines et collecte du verre en apport volontaire pour les communes de Arcizac Adour, Bernac-debat, Bernac-dessus, Horgues, Momères, Saint Martin, Vieille-Adour 	<ul style="list-style-type: none"> • Véolia propreté 	<ul style="list-style-type: none"> • contrat clos au 31/12/2017),
<ul style="list-style-type: none"> • Contrat de prestation de poussée des déchets verts pour les communes de Arcizac Adour, Bernac-debat, Bernac-dessus, Horgues, Momères, Saint Martin, Vieille-Adour. 	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Condou 	<ul style="list-style-type: none"> •
<ul style="list-style-type: none"> • Collecte des huiles minérales en déchèterie de Horgues 	<ul style="list-style-type: none"> • SEVIA, 	<ul style="list-style-type: none"> • Re conduite tacite
<ul style="list-style-type: none"> • Marché de transport des déchets de cartons et de bois déposés dans les déchèteries de Juillan et du Marquisat, our les communes de Averan, Azereix, Barry, Benac, Garderes, Hibarette, Juillan, Lamarque, Pontacq, Lanne, Layrisse, Loucrup, Louey, Luquet, Orincles, Ossun, Seron, Visker. 	<ul style="list-style-type: none"> lot 1 cartons, lot 2 bois avec la société Suez 	<ul style="list-style-type: none"> • 31/12/2020
<ul style="list-style-type: none"> • Marché de transport de l'ensemble des déchets et traitement des DDS déposés dans les déchèteries de Juillan et du Marquisat pour les communes de Averan, Azereix, Barry, Benac, Garderes, Hibarette, Juillan, Lamarque, Pontacq, Lanne, Layrisse, Loucrup, Louey, Luquet, Orincles, Ossun, 	<ul style="list-style-type: none"> lot 3 lot 4 lot 6 : Véolia, lot 1 lot 2 lot 8 Ovalie recyclage 	<ul style="list-style-type: none"> • 31/12/2020

Seron, Visker.		
<ul style="list-style-type: none"> • Marché de collecte des ordures ménagères, des emballages ménagers et des papiers en porte à porte pour certaines communes du canton d'Ossun pour les communes de Averan, Azereix, Barry, Benac, Garderes, Hibarette, Juillan, Lamarque, Pontacq, Lanne, Layrisse, Loucrup, Louey, Luquet, Orincles, Ossun, Seron, Visker. 	<ul style="list-style-type: none"> • VEOLIA 	<ul style="list-style-type: none"> • 31/12/2017
<ul style="list-style-type: none"> • Marché de collecte du verre en apport volontaire pour les communes de Averan, Azereix, Barry, Benac, Garderes, Hibarette, Juillan, Lamarque, Pontacq, Lanne, Layrisse, Loucrup, Louey, Luquet, Orincles, Ossun, Seron, Visker. 	<ul style="list-style-type: none"> • PAPREC 	<ul style="list-style-type: none"> • 31/12/2018
<ul style="list-style-type: none"> • Marché de collecte et traitement des papiers issus des bâtiments de la zone téléport à Juillan, 	<ul style="list-style-type: none"> • Récup'action 	<ul style="list-style-type: none"> • 31/12/2017
<ul style="list-style-type: none"> • Marché de fourniture de conteneurs enterrés sur la commune de Lourdes 	<ul style="list-style-type: none"> • Plastic omnium 	<ul style="list-style-type: none"> • 4/10/2017 Redonductible 3 fois
<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture de composteurs individuels de Jardin en plastique et en bois et des bio-seaux pour les communes de Adé, Les Angles, Arcizac ez Angles, Artigues, Barlest, Bartres, Bourreac, Escoubes, Pouts, Jarret, Julos, Lezignan, Loubajac, Lourdes, Pareac, Peyrouse, Poueyferre, St Pé de Bigorre, Sere Lanso, 	<ul style="list-style-type: none"> • lot 1 Quadria lot 2 Emeraude 	<ul style="list-style-type: none"> • 3/09/2017
<ul style="list-style-type: none"> • Marché de collecte des huiles végétales chez les professionnels et sur la déchetterie de Lourdes 	<ul style="list-style-type: none"> • Oleo Recycling, 	<ul style="list-style-type: none"> • 20/06/2019
<ul style="list-style-type: none"> • Marché de fourniture de conteneurs pour la collecte des déchets ménagers et pièces détachées , pour les communes de Adé, Les Angles, Arcizac ez Angles, Artigues, Barlest, Bartres, Bourreac, Escoubes, Pouts, Jarret, Julos, Lezignan, Loubajac, Lourdes, Pareac, Peyrouse, Poueyferre, St Pé de Bigorre, Sere Lanso, 	<ul style="list-style-type: none"> • CITEC 	<ul style="list-style-type: none"> • 1/01/2018
<ul style="list-style-type: none"> • Contrat achat de caches conteneurs pour les communes de Adé, Les Angles Arcizac Ez Angles, Artigues, Barlest, Bartres, Bourreac, Escoubes, Pouts Jarret Julos, Lezignan, Loubajac, Lourdes, Pareac, Peyrouse, Poueyferre, st Pé de Bigorre, Sere Lanso, 	<ul style="list-style-type: none"> • ECOLLECT 	<ul style="list-style-type: none"> • 30/06/2017
<ul style="list-style-type: none"> • Marché de location d'une benne à ordures ménagères 14 m³ sans chauffeur 	<ul style="list-style-type: none"> • AB location 	<ul style="list-style-type: none"> • 30/06/2017
<ul style="list-style-type: none"> • Marché de location et maintenance longue durée d'un engin élévateur télescopique pour la déchetterie de Lourdes, 	<ul style="list-style-type: none"> • SAS Flexiloc 	<ul style="list-style-type: none"> • 24/04/2017
<ul style="list-style-type: none"> • Marché de collecte des déchets ménagers et assimilés pour les communes de Adé, Les Angles, Arcizac ez Angles, Artigues, Barlest, Bartres, Bourreac, Escoubes, Pouts, Jarret, Julos, 	<ul style="list-style-type: none"> • lot 1 Véolia propreté, • Lot 2 Véolia propreté, 	<ul style="list-style-type: none"> • 31/06/2019

Lezignan, Loubajac, Lourdes, Pareac, Peyrouse, Poueyferre, St Pé de Bigorre, Sere Lanso, Arrayou lahitte Arroquets ez angles, Berberust, Lias, Cheust, Gazost, Ger, Germ sur l'Oussouet, Geu, Gez ez angles, Ourdis cotdoussan, Ourdon, Ouste, Saint Creac, ,	<ul style="list-style-type: none"> lot 3 Véolia propriété 	
<ul style="list-style-type: none"> Marché de transport du verre de la loge de la déchèterie de Lourdes à la verrerie d'Albi 	<ul style="list-style-type: none"> Séosse, 	<ul style="list-style-type: none"> 31/12/2017
<ul style="list-style-type: none"> Contrat mission SPS pour la mise en place de conteneurs enterrés sur la ville de Lourdes, 	<ul style="list-style-type: none"> ELYSET 	<ul style="list-style-type: none"> 2/11/2017
<ul style="list-style-type: none"> Collecte des déchets ménagers spéciaux en déchèterie de Lourdes et transport jusqu'au centre de traitement par la société 	<ul style="list-style-type: none"> PSI 	<ul style="list-style-type: none"> 31/12/2017
<ul style="list-style-type: none"> Contrat de reprise des papiers avec Ecofolio pour les déchèteries de Juillan, Layrisse, Horgues et Lourdes et pour les communes adhérentes aux anciennes collectivités 	<ul style="list-style-type: none"> ECOFOLIO 	<ul style="list-style-type: none">
<ul style="list-style-type: none"> Contrat de reprise des textiles avec ecoTLC pour les déchèteries de Horgues, Juillan, Layrisse et Lourdes, et pour les communes adhérentes aux anciennes collectivités 	<ul style="list-style-type: none"> ECOTLC 	<ul style="list-style-type: none">
<ul style="list-style-type: none"> Contrat de reprise des DDS avec pour la déchèterie de Horgues, Juillan, Layrisse, Lourdes, 	<ul style="list-style-type: none"> ECODDS 	<ul style="list-style-type: none">
<ul style="list-style-type: none"> Contrat de reprise des D3E et des lampes et ampoules pour les déchèteries de Horgues, Juillan, Layrisse et Lourdes. 	<ul style="list-style-type: none"> OCAD3E 	<ul style="list-style-type: none">
<ul style="list-style-type: none"> Contrat de reprise des cartons pour la déchèterie de Lourdes, 	<ul style="list-style-type: none"> SUEZ 	<ul style="list-style-type: none">
<ul style="list-style-type: none"> Contrat de reprise du mobilier avec pour la déchèterie de Lourdes, 	<ul style="list-style-type: none"> ECO MOBILIER 	<ul style="list-style-type: none">
<ul style="list-style-type: none"> Contrat de reprise des huiles alimentaires pour la déchèterie de Lourdes, 	<ul style="list-style-type: none"> Oleo recycling 	<ul style="list-style-type: none">

Accusé de réception en préfecture
065-256500869-20170927-CV2017-0927-01-
CC
Date de télétransmission : 25/10/2017
Date de réception préfecture : 25/10/2017



ANNEXE 2

Tableaux de l'actif
Budget principal de CA TLP et Budget annexe ex CC de Batsurguère
(cf. tableurs Excel)

TRANSFERT SYMAT ACTIF ANTERIEUR A 2017

		A TRANSFERER	SORTIS AVANT TRANSFERT	TOTAL	CONTRÔLE	
B U D G E T P R I N C I P A L	CBAE		- €	- €	- €	- €
	CGAA	2138	6 986.56 €	- €	6 986.56 €	
		2188	177 312.65 €	12 441.40 €	189 754.05 €	
		TOTAL	184 299.21 €	12 441.40 €	196 740.61 €	196 740.61 €
	CCCO	2031	12 782.25 €	- €	12 782.25 €	
		2183	450 703.01 €	78 969.85 €	529 672.86 €	
		2183	1 676.40 €	- €	1 676.40 €	
		2138	224 593.11 €	333 667.19 €	558 260.30 €	
		2111	5 645.74 €	- €	5 645.74 €	
		TOTAL	695 400.51 €	412 637.04 €	1 108 037.55 €	1 108 037.55 €
	CCPL	2111	33 512.21 €	- €	33 512.21 €	
		2113	51 671.81 €	- €	51 671.81 €	
		202	- €	19 435.00 €	19 435.00 €	Traitement
		2135	28 463.91 €	- €	28 463.91 €	
		2152	432.00 €	- €	432.00 €	
		21713	20 920.00 €	- €	20 920.00 €	Traitement
		21715	407 951.98 €	- €	407 951.98 €	
		21718	157 705.54 €	- €	157 705.54 €	
		21731	318 594.97 €	- €	318 594.97 €	Traitement
		21788	56 288.02 €	52 349.63 €	108 637.65 €	Traitement
		2182	115 481.29 €	- €	115 481.29 €	
		2183	3 313.40 €	- €	3 313.40 €	
		2184	3 611.92 €	12 120.27 €	15 732.19 €	
	2188	389 636.87 €	364 288.66 €	753 925.53 €		
	2315	89 951.47 €	- €	89 951.47 €		
	2138	20 737.50 €	- €	20 737.50 €		
	TOTAL	1 698 272.89 €	448 193.56 €	2 146 466.45 €	2 146 466.45 €	
CCM	205	- €	275.78 €	275.78 €		
	2184	12 776.87 €	1 989.19 €	14 766.06 €		
	2188	40 378.40 €	27 083.27 €	67 461.67 €		
	TOTAL	53 155.27 €	29 348.24 €	82 503.51 €	82 503.51 €	
TOTAL		2 631 127.88 €	902 620.24 €	3 533 748.12 €		

B A O M	CCB	2111	4 496.52 €	- €	4 496.52 €	
		2121	48 159.77 €		48 159.77 €	
		2135	10 024.80 €		10 024.80 €	
		2182	27 268.80 €		27 268.80 €	
		2184	4 321.15 €	9 314.14 €	13 635.29 €	
	TOTAL	94 271.04 €	9 314.14 €	103 585.18 €	- €	

GLOBAL		2 725 398.92 €	911 934.38 €	3 637 333.30 €	
--------	--	----------------	--------------	----------------	--

	VALEUR BRUT	AMT
BP	2 631 127.88 €	667 836.65 €
BA	94 271.04 €	41 432.98 €
TOTAL	2 725 398.92 €	709 269.63 €

TRANSFERT SYMAT ACTIF 2017

		2017	A TRANSFERER	A SORTIR	TOTAL
B P	CATLP	2188	19 987.80 €	- €	
		2315	88 823.47 €	- €	
		TOTAL	108 811.27 €		

Accusé de réception en préfecture
065-256500869-20170927-CV2017-0927-01-
CC
Date de télétransmission : 25/10/2017
Date de réception préfecture : 25/10/2017

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_12a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Accusé de réception en préfecture
065-256500869-20170927-CV2017-0927-01-
CC
Date de télétransmission : 25/10/2017
Date de réception préfecture : 25/10/2017



LISTE DES BIENS TRANSFERES AU SYMAT
BUDGET ANNEXE ORDURE MENAGERE COMMUNAUTE DES COMMUNES DE BATSURGUERE



COMPTE	N° INVENTAIRE AVANT TRANSFERT	DÉSIGNATION DU BIEN	CATÉGORIE INVENTAIRE	DATE ACQUISITION	DURÉE AMORTISSEMENT	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ANTÉRIEURS	AMORTISSEMENTS 2016	VALEUR NETTE
2111	TERR1	DECHARGE A OSSEN	NON AMORTISSABLE	31/12/85	0	4 496.52	.00	.00	4 496.52
2111		terrains nus				4 496.52	.00	.00	4 496.52
2121	AMEN1	AMENAGT DECHARGE DE BESCUNS	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 10 AN(S)	31/12/89	10	48 159.77	4 815.00	4 815.00	38 529.77
2121		terrains nus				48 159.77	4 815.00	4 815.00	38 529.77
2135	CONTAINER OMEX	contener omex	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 5 AN(S)	10/07/14	5	10 024.80	1 002.00	1 002.00	8 020.80
2135		instal.gales.agencct.amégts.const				10 024.80	1 002.00	1 002.00	8 020.80
2182	MATT1	CAMION OM	CATEGORIE CREEE SUITE MIGRATION	31/12/05	5	27 268.80	27 268.80	.00	.00
2182		mat.de.transport				27 268.80	27 268.80	.00	.00
2184	MOBI:7	10 CONTAINERS	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 5 AN(S)	11/10/07	5	2 275.99	1 257.18	455.00	563.81
2184	MOBI:8	CONTENEURS GRIS JAUNES	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 5 AN(S)	04/09/12	5	2 045.16	409.00	409.00	1 227.16
2184		meublier				4 321.15	1 666.18	864.00	1 790.97
TOTAL ACTIF A TRANSFERER						94 271.04	34 751.98	6 681.00	52 838.06

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_12a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Accusé de réception en préfecture
065-256500869-20170927-CV2017-0927-01-
CC
Date de télétransmission : 25/10/2017
Date de réception préfecture : 25/10/2017

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_12a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

LISTE DES BIENS TRANSFERES AU SYMAT
BUDGET PRINCIPAL CATLP

Accusé de réception en préfecture
065-256500869-20170927-CV2017-0927-01-
CC
Date de télétransmission : 25/10/2017
Date de réception préfecture : 25/10/2017

COMPTE	N° INVENTAIRE AVANT TRANSFERT	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DURÉE AMORTISSEMENT AVANT TRANSFERT	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ANTÉRIEURS	AMORTISSEMENTS 2016	VALEUR NETTE
2031	ETUDES 1	Etude mise en place tarification incitative déchets menagers - 1er décompte	04/06/2013	10	12 782.25	2 556.00	1 278.00	8 948.25
Total 2031					12 782.25	2 556.00	1 278.00	8 948.25
2111	T01	TERRAIN DECHETTERIE LAYRISSSE	31/12/2000	0	4 837.20	0.00	0.00	4 837.20
2111	T02	TERRAIN DECHETTERIE JULLIAN	31/12/2002	0	808.54	0.00	0.00	808.54
2111	CCPL-2007-34-14	ACHAT TERRAIN CAZANAVETTE	21/12/07	0	6 980.00	0.00	0.00	6 980.00
2111	2015-34-39	ACQ TERRAIN EXT DECHETTERIE	08/06/15	0	26 532.21	0.00	0.00	26 532.21
Total 2111					39 157.95	0.00	0.00	39 157.95
2113	CCPL-2010-21-1	POINT DE REGROUPEMENT	31/12/09	0	37 765.01	0.00	0.00	37 765.01
2113	2016-21-2	POTEAU HAUT AV PLATINE GRIS URB	17/08/16	0	13 906.80	0.00	0.00	13 906.80
Total 2113					51 671.81	0.00	0.00	51 671.81
2135	2013-7-1	CONTENEURS ENTERRES	31/12/15	3	2 839.35	0.00	0.00	2 839.35
2135	CCPL-2009-21-20-2135	AMGT PLATES FORMES	18/03/09	0	6 514.47	0.00	0.00	6 514.47
2135	CCPL-2009-21-22-2135	5 AMGTs PLATES FORMES	13/05/09	0	4 657.08	0.00	0.00	4 657.08
2135	CCPL-2009-21-23-2135	MUR DE SOUTÈNEMENT JULOS	18/03/09	0	1 164.00	0.00	0.00	1 164.00
2135	CCPL-2010-21-23-2135	AMGT PT REGROUP PAREAC/BARLES	15/02/10	0	3 893.81	0.00	0.00	3 893.81
2135	CCPL-2009-21-19-2135	AMGT TRI SELECTIF PAREA	10/02/09	0	572.74	0.00	0.00	572.74
2135	CCPL-2011-7-2	CHANTIER COLONNES A VERRES	05/07/11	3	1 118.40	0.00	0.00	1 118.40
2135	CCPL-2011-7-4	TRAVAUX COLONNE A VERRE PL CA	02/09/11	3	1 187.27	0.00	0.00	1 187.27
2135	CCPL-2012-7-2	TRAVAUX COLONNES A VERRE ENTER	05/06/12	3	2 035.66	0.00	0.00	2 035.66
2135	CCPL-2012-7-4	GENIE CIVIL COLONNES VERRES EN	10/12/12	3	4 481.13	0.00	0.00	4 481.13
Total 2135					28 463.91	0.00	0.00	28 463.91
2138	21738/2138/10	LOCAL DECHETTERIE HORGUES	31/12/2011	0	6 986.56	0.00	0.00	6 986.56
2138	203	Sanitaires dechetterie LAYRISSSE suite à vandalism	21/05/2015	8	750.00	0.00	75.00	675.00
2138	48	DECHETTERIE LAYRISSSE	31/12/2001	25	223 843.11	98 491.00	8 953.00	116 399.11
2138	CCBA-PTPROPRETEARCIZAC	INTEGRATION PT PROPRETE	31/12/08	0	3 630.19	0.00	0.00	3 630.19
2138	CCBA-PTPROPRETELESANGLES	INTEGRATION PT PROPRETE	31/12/08	0	8 069.17	0.00	0.00	8 069.17
2138	CCBA-PTPROPRETELEZIGNAN	INTEGRATION PROPRETE	31/12/08	0	4 303.18	0.00	0.00	4 303.18
2138	CCBA-PTPROPRETESERELANSO	INTEGRATION PT PROPRETE	31/12/08	0	4 734.96	0.00	0.00	4 734.96
Total 2138					252 317.17	98 491.00	9 028.00	144 798.17
2152	9.00048E+13	MISSION SPS CONTENEURS ENTERRES	27/12/16		432.00	0.00	0.00	432.00
Total 2152					432.00	0.00	0.00	432.00
21713	CCPL-2003-7-10	CENTRE DECHETS ULTIMES	02/09/03		20 920.00	0.00	0.00	20 920.00
Total 21713					20 920.00	0.00	0.00	20 920.00

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_12a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Accusé de réception en préfecture
065-256500869-20170927-CV2017-0927-01-CC
Date de télétransmission : 25/10/2017
Date de réception préfecture : 25/10/2017

COMPTE	N° INVENTAIRE AVANT TRANSFERT	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DURÉE AMORTISSEMENT AVANT TRANSFERT	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ANTÉRIEURS	AMORTISSEMENTS 2016	VALEUR NETTE
2182	CCPL-2009-14-9	BON ISUZU AA7665P	01/09/09	5	106 913.35	106 913.35	0.00	0.00
2182	CCPL-2011-14-1	RETROVISEUR GRAND ANGLE ISUZU	15/12/11	5	332.44	265.96	66.48	0.00
2182	CCPL-2010-10-100	VEHICULE TWINGO AK084QN	25/02/10	5	8 235.50	8 235.50	0.00	0.00
Total 2182					115 481.29	115 414.81	66.48	0.00
2183	1478	ORDINATEUR HP + 5 ens. informatiques	30/01/2012	5	848.40	507.00	169.00	172.40
2183	195	Matériel informatique (logiciels, micros, moniteurs)	27/07/2015	5	828.00	0.00	165.00	663.00
2183	CCPL-2009-34-25	PORTABLE TOSHIBA	15/12/09	5	899.00	899.00	0.00	0.00
2183	CCPL-2012-10-3	PORTABLE / SERVICE ENVIRONNEME	09/02/12	5	967.56	580.53	193.51	193.52
2183	2015-10-188	ORDI PORTABLE GIANNINI ENVIRON	10/09/15	5	1 446.84	0.00	289.37	1 157.47
Total 2183					4 989.80	1 986.53	816.88	2 186.39
2184	SIRTOM IMDI22-2009	3 COLONNES VERRE	01/01/16	5	3 611.92	0.00	0.00	3 611.92
2184	IMDI-2011-02	20 BACS JAUNES TRI SELECTIF	01/01/16		1 363.44	0.00	0.00	1 363.44
2184	IMD-2010-01	BACS OM	01/01/16		1 060.85	0.00	0.00	1 060.85
2184	IMD-2010-02	BACS TRI SELECTIF	01/01/16		1 005.84	0.00	0.00	1 005.84
2184	2184-IMDI24-2012	10 BACS BLEUS	01/01/16		514.28	0.00	0.00	514.28
2184	IMD-2010-03	COLONNES A VERRE	01/01/16		4 186.00	0.00	0.00	4 186.00
2184	2184-IMDI125-2012	COLONNE A VERRE ST CREAC	01/01/16		1 423.24	0.00	0.00	1 423.24
2184	248/12/2184-BAC/3	COLONNE A VERRE GEU	01/01/16		1 423.24	0.00	0.00	1 423.24
2184	248/13/2184-BAC/4	BACS JAUNES - COLONNES A VERRE	01/01/16		1 799.98	0.00	0.00	1 799.98
Total 2184					16 388.79	0.00	0.00	16 388.79
2188	2015-1divers	ABRI DECHETTERIE	30/04/2015	20	2 170.80	108.00	0.00	2 062.80
2188	2188/1/2011	COLONNE VERRE	31/12/2011	10	5 379.25	537.00	537.00	4 305.25
2188	2188/2/2009	CONTAINERS OM	31/12/2009	20	159 521.18	7 976.00	7 976.00	143 569.18
2188	2188/2/2012	CONTENEUR DE STOCKAGE	31/12/2012	10	4 765.20	476.00	476.00	3 813.20
2188	2188/2/2015	CONTAINERS	24/07/2015	10	3 687.00	0.00	36.00	3 651.00
2188	2188/6/2013	50 CITYBAC	29/11/2013	10	1 789.22	0.00	17.00	1 772.22
2188	53-A	640 CONT 120L+436 140L+4 360L+4 COLONNES VERRE	31/12/2002	5	34 801.69	34 801.69	0.00	0.00
2188	54	COLONNE VERRE 3 M3	31/12/2002	5	1 066.83	1 066.83	0.00	0.00
2188	55	BENNES DECHETTERIE LAYRISSE	13/05/2002	5	33 131.01	33 131.01	0.00	0.00
2188	58	2 CONTENEURS VERRE	11/12/2003	5	1 755.85	1 755.85	0.00	0.00
2188	63	ACHAT DE CONTENEURS VERRE	11/12/2003	5	2 926.37	2 926.37	0.00	0.00
2188	60	RACHAT DU MATERIEL DE COLLECTE	11/12/2003	5	7 701.52	7 701.52	0.00	0.00
2188	66	3 COLONNES VERRE 4 M3	30/09/2004	5	3 372.72	3 372.72	0.00	0.00
2188	69	2 COLONNES VERRE 4 M3	30/09/2004	5	2 344.16	2 344.16	0.00	0.00
2188	81	ARMOIRE DASRI D TOX 13,5 M3	05/12/2005	5	10 291.58	10 291.58	0.00	0.00
2188	82	CONTENEUR COLONNE 4 M3	31/12/2005	5	1 041.01	1 041.01	0.00	0.00
2188	87	COLONNE VERRE 4M3	25/08/2006	5	1 267.76	1 267.76	0.00	0.00
2188	88	COLONNE VERRE 4M3+3X360+3X770	27/04/2006	5	1 960.00	1 960.00	0.00	0.00
2188	93	2 CONTENEURS VERRE	25/08/2006	5	2 535.52	2 535.52	0.00	0.00
2188	94	1 COLONNE VERRE 4M3	25/08/2006	5	1 265.37	1 265.37	0.00	0.00

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_12a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Accusé de réception en préfecture
065-256500869-20170927-CV2017-0927-01-
CC
Date de télétransmission : 25/10/2017
Date de réception préfecture : 25/10/2017

COMPTE	N° INVENTAIRE AVANT TRANSFERT	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DURÉE AMORTISSEMENT AVANT TRANSFERT	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ANTERIEURS	AMORTISSEMENTS 2016	VALEUR NETTE
2188	96	4 COLONNES A VERRE	01/12/2006	5	4 831.84	4 831.84	0.00	0.00
2188	95	2 BENNES 25 M3	09/11/2006	5	8 252.40	8 252.40	0.00	0.00
2188	106	3 COLONNES PAPIER + 4 VERRE	18/01/2008	5	7 773.40	7 773.40	0.00	0.00
2188	107	1 COLONNE A PAPIER 4 M3	15/02/2008	5	1 110.49	1 110.49	0.00	0.00
2188	113	BENNE GRAVATS 10 M3	24/10/2008	5	3 946.80	3 946.80	0.00	0.00
2188	131	BENNE AMOVIBLE 25 M3	13/10/2009	5	4 365.40	4 365.40	0.00	0.00
2188	150	containers	25/06/2012	5	6 147.44	3 687.00	1 229.00	1 231.44
2188	159	containers Citybac 2012	13/09/2012	5	18 360.99	11 016.00	3 672.00	3 672.99
2188	161	colonnes à verre	08/10/2012	5	2 774.72	1 665.00	555.00	554.72
2188	165	PANNEAUX SIGNALIQUES DECHETTERIES	25/04/2013	5	1 825.80	730.00	365.00	730.80
2188	167	CONTENEURS CITYBAC 2013	19/06/2013	5	7 617.11	3 046.02	1 523.00	3 048.09
2188	192	conteneurs OM tri selectif cde 23/5/14	03/07/2014	5	30 249.12	6 050.00	6 050.00	18 149.12
2188	170	COMMANDE 8 marché bacs (fourniture 2 420 bacs jaunes)	23/05/2014	5	211 742.32	42 580.00	42 348.00	126 814.32
2188	194	PORTES DECHETTERIES LAYRISSÉ	16/03/2015	5	2 044.88	0.00	409.00	1 635.88
2188	198	Bacs gris fonce/containers OM Commande 2	15/04/2015	5	10 757.52	0.00	2 152.00	8 605.52
2188	199	Achat conteneurs	26/11/2015	5	2 014.68	0.00	403.00	1 611.68
2188	207	Fax BROTHER T106 déchetterie JULLIAN	04/07/2016	5	84.35	0.00	0.00	84.35
2188	205	COLONNE A VERRE 2016	19/04/2016	5	1 290.00	0.00	0.00	1 290.00
2188	206	CONTENEURS 2016	10/05/2016	5	12 534.36	0.00	0.00	12 534.36
2188	CCPL-2004-11-4	BENNE	27/04/04	1	3 177.77	3 177.77	0.00	0.00
2188	CCPL-2007-34-11	CONTENER MARINE DECHETTERIE	06/12/07	10	3 564.08	2 851.28	356.41	356.39
2188	CCPL-2007-34-12	futs déchetterie	12/11/07	10	137.54	110.00	13.75	13.79
2188	CCPL-2007-34-3	maisonnette chalet bois	22/11/07	10	15 189.20	12 151.36	1 518.92	1 518.92
2188	CCPL-2007-34-5	PANNEAUX SIGNALISATION DECHETT	15/09/07	10	256.72	205.36	25.67	25.69
2188	CCPL-2007-34-6	SIGNALIQUÉ DECHETTERIE	25/10/07	10	1 686.37	1 349.12	168.64	168.61
2188	CCPL-2008-34-16	CONTENEUR CARTOUCHES USAGEES	20/02/08	10	1 115.87	781.11	111.59	223.17
2188	CCPL-2009-34-19	ACHAT BENNE SPECIALE CARTON	29/04/09	10	4 746.92	2 848.14	474.69	1 424.09
2188	CCPL-2009-34-21	ACHAT BENNE SPECIALE FERRAILLE	29/04/09	10	4 361.81	2 617.08	436.18	1 308.55
2188	CCPL-2009-34-22	ACHAT BENNES RENFORCEES STANDA	29/04/09	10	5 307.85	3 184.74	530.79	1 592.32
2188	CCPL-2009-34-23	ACHAT BENNES RENFORCEES STANDA	29/04/09	10	7 132.94	4 279.74	713.29	2 139.91
2188	CCPL-2009-34-17	ACOMPTÉ BENNES	04/02/09	10	11 976.74	7 186.02	1 197.67	3 593.05
2188	CCPL-2009-34-20	ACHAT BENNES ALLEGES STANDARD	29/04/09	10	6 396.21	3 837.72	639.62	1 918.87
2188	CCPL-2010-34-27	ACOMPTÉ N 2 ACHAT CONTENEURS O	22/01/10	10	950.82	475.40	95.08	380.34
2188	CCPL-2010-34-28	ACHAT CONTENEURS	08/02/10	10	15 129.40	7 564.70	1 512.94	6 051.76
2188	CCPL-2010-34-29	ACHAT CONTENEURS	08/02/10	10	6 808.23	3 404.10	680.82	2 723.31
2188	CCPL-2010-34-32	ACOMPTÉ N 5: ACHAT CONTENEURS	25/05/10	10	38 318.64	19 159.30	3 831.86	15 327.48
2188	CCPL-2010-34-33	RACHAT CONTENEURS BARTRES	04/08/10	10	2 764.82	962.50	192.50	1 609.82
2188	CCPL-2011-34-34	ACOMPTÉ N 6 ACHAT CONTENEURS	14/06/11	10	13 528.16	5 411.28	1 352.82	6 764.06
2188	CCPL-2011-34-36	ACOMPTÉ N 7: ACHAT CONTENEURS	16/06/11	10	3 565.47	1 426.20	356.55	1 782.72
2188	CCPL-2011-34-37	ACHAT CONTENEURS	04/07/11	10	687.70	275.08	68.77	343.85
2188	CCPL-2011-34-38	ACHAT CONTENEURS	04/07/11	10	10 315.50	4 126.20	1 031.55	5 157.75
2188	CCPL-2011-7-1	COLONNES A VERRE ENTERREES	05/07/11	10	14 977.39	5 990.96	1 497.74	7 488.69
2188	CCPL-2012-7-1	COLONNES A VERRE ENTERREES	11/04/12	3	15 648.26	4 694.49	1 564.83	9 388.94
2188	CCPL-2012-7-5	COLONNES A VERRE ENTERREES	30/10/12	3	26 933.92	8 080.17	2 693.39	16 160.36

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_12a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Accusé de réception en préfecture
065-256500869-20170927-CV2017-0927-01-
CC
Date de télétransmission : 25/10/2017
Date de réception préfecture : 25/10/2017

COMPTE	N° INVENTAIRE AVANT TRANSFERT	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DURÉE AMORTISSEMENT AVANT TRANSFERT	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ANTÉRIEURS	AMORTISSEMENTS 2016	VALEUR NETTE
2188	CCPL-2013-34-1	BARRIERE LANNEDARRE SORTIE	20/02/13	10	4 921.54	984.30	492.15	3 445.09
2188	CCPL-2013-34-2	BARRIERE LANNEDARRE ENTREE	20/02/13	10	4 455.10	891.02	445.51	3 118.57
2188	CCPL-2013-34-3	vitrine affichage	11/06/13	10	625.51	250.20	125.10	250.21
2188	CCPL-2013-34-4	SOUFFLEUR	29/07/13	5	680.00	272.00	136.00	272.00
2188	CCPL-2013-34-5	ralentisseur d'echetterie	04/06/13	5	419.80	167.92	83.96	167.92
2188	CCPL-2013-34-6	tirants et butee portail entrÉ	02/12/13	5	621.92	124.38	62.19	435.35
2188	CCPL-2013-34-7	porte benne avec fermeture	02/12/13	5	1 100.32	220.06	110.03	770.23
2188	CCPL-2013-34-8	traceur chantier	04/06/13	5	246.52	98.60	49.30	98.62
2188	CCPL-2013-7-2	COLONNES A VERRE ENTERREES	10/12/13	3	23 142.60	4 628.52	2 314.26	16 199.82
2188	CCPL-2013-7-3	BACS COLLECTE OM	10/12/13	3	9 257.04	1 851.40	925.70	6 479.94
2188	CCPL-2013-7-4	CONTENEURS 100PC	10/04/13	10	9 777.30	1 955.46	977.73	6 844.11
2188	2014-11-1	BACS ROULANTS 340 L ET 770 L	01/08/14	10	2 878.32	287.83	287.83	2 302.66
2188	2014-11-2	BACS ROULANTS 770 LITRES	14/08/14	10	6 594.00	659.40	659.40	5 275.20
2188	2014-11-3	COUVERCLES BACS 120 L VERT	03/09/14	10	301.20	30.12	30.12	240.96
2188	2014-11-4	BACS ROULANTS 340 L JAUNE	09/09/14	10	2 580.00	258.00	258.00	2 064.00
2188	2014-11-5	COUVERCLES BAC 770 L VERT	09/09/14	10	796.80	79.68	79.68	637.44
2188	2014-11-6	CONTENEURS CITYBAC 770 LITRES	13/11/14	10	2 639.76	263.98	263.98	2 111.80
2188	2014-23-05	bacs roulants jaunes et bacs roulants verts	19/09/14	10	2 580.00	258.00	258.00	2 064.00
2188	2014-11-7	COLONNES VERRE DECHETTERIE	24/11/14	10	3 830.40	383.04	383.04	3 064.32
2188	2015-11-17	BACS 240 L COUVERCLES VERTS	09/09/15	10	1 725.00	0.00	172.50	1 552.50
2188	2015-11-18	BACS 180 L COUVERCLES JAUNES	09/09/15	10	1 530.00	0.00	153.00	1 377.00
2188	2015-11-19	BACS 120 L COUVERCLES VERTS	29/09/15	10	1 176.00	0.00	117.60	1 058.40
2188	2015-11-20	BACS 120 L COUVERCLES JAUNES	29/09/15	10	470.40	0.00	47.04	423.36
2188	2015-11-21	BACS 770 L COUVERCLES VERTS	29/09/15	10	14 726.40	0.00	1 472.64	13 253.76
2188	2015-11-22	BACS 240 L COUVERCLES JAUNES	29/09/15	10	345.00	0.00	34.50	310.50
2188	2015-11-23	BACS 180 L COUVERCLES VERTS	29/09/15	10	1 224.00	0.00	122.40	1 101.60
2188	2015-11-24	BACS 340 L COUVERCLES JAUNES	29/09/15	10	2 247.00	0.00	224.70	2 022.30
2188	2015-11-26	BAC 340 L COUVERCLES VERTS OM	15/10/15	10	674.10	0.00	67.41	606.69
2188	2015-11-27	COLONNE A VERRE ENTERREE	25/11/15	10	3 511.20	0.00	351.12	3 160.08
2188	2015-11-8	RACHAT CONTENEUR DECHETTERIE	29/04/15	10	3 120.00	0.00	312.00	2 808.00
2188	2015-34-40	BARRIERES DECHETTERIE	11/08/15	10	2 731.20	0.00	273.12	2 458.08
2188	2015-34-41	NETTOYEUR ROTABUSE DECHETTERIE	19/11/15	5	2 760.00	0.00	552.00	2 208.00
2188	2016-11-29	BAC 340 L COUVERCLE VERT	21/07/16		898.80	0.00	0.00	898.80
2188	2016-11-30	BAC 340 L COUVERCLE VERT	21/07/16		898.80	0.00	0.00	898.80
2188	2016-11-31	BAC 340 L COUVERCLE VERT	21/07/16		2 496.00	0.00	0.00	2 496.00
2188	2016-11-32	BAC 340 L COUVERCLE VERT	21/07/16		6 240.00	0.00	0.00	6 240.00
2188	2016-11-33	BAC 240 L COUVERCLE VERT	21/12/16		8 736.00	0.00	0.00	8 736.00
2188	2016-11-34	BAC 240 L COUVERCLE VERT	21/12/16		345.00	0.00	0.00	345.00
2188	2016-11-35	BAC 240 L COUVERCLE VERT	21/12/16		6 240.00	0.00	0.00	6 240.00
2188	CCPL-2008-21-13	POINTS REGROUPEMENT PAREAC	13/05/08	3	4 944.80	494.48	494.48	3 955.84
2188	9.00045E+13	TOTEMS TYPE PORTE SAC DOUBLE OM	01/04/16		4 764.67	0.00	0.00	4 764.67
2188	CCPL-2006-7-12-1	COLONNE A HUILE	21/11/06	10	2 004.24	1 803.78	200.46	0.00
2188	IMD120	COLONNE A VERRE	01/01/16		1 124.24		0.00	1 124.24

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_12a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Accusé de réception en préfecture
065-256500869-20170927-CV2017-0927-01-CC
Date de télétransmission : 25/10/2017
Date de réception préfecture : 25/10/2017

COMPTE	N° INVENTAIRE AVANT TRANSFERT	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DURÉE AMORTISSEMENT AVANT TRANSFERT	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ANTÉRIEURS	AMORTISSEMENTS 2016	VALEUR NETTE
2188	IMDIO13	CONTENEURS CITYBULLE4000 N.W.T	01/01/16		3 363.05		0.00	3 363.05
2188	IMDI12	CONT CITYBACO180 GRIS FO BLEU	01/01/16		5 731.52		0.00	5 731.52
2188	IMDI17	6 BACS 1000 L	01/01/16		1 435.20		0.00	1 435.20
2188	IMDI19	10BACS 240L 15 BACS 1100L	01/01/16		3 378.70		0.00	3 378.70
2188	IMD14	CONTENEUR CITYFIRST 4000	01/01/16		735.41		0.00	735.41
2188	IMD18	CONTENEURS CITYBULLE 3000	01/01/16		3 792.44		0.00	3 792.44
2188	IMD19	CONTENEUR CITYBULLE 4000	01/01/16		1 177.84		0.00	1 177.84
2188	MAT6	CONTAINERS OM	28/07/14		19 640.00		0.00	19 640.00
2188	2017015	BACS	07/02/17	8	12 469.80	0.00	0.00	12 469.80
2188	2017216	2017-CCCO COLONNES	03/02/2017	8	4 122.00	0.00	0.00	4 122.00
2188	2017217	2017-CCCO CONTENEUR MARITIME	03/02/2017	8	3 396.00	0.00	0.00	3 396.00
Total 2188					1 058 030.93	335 724.73	102 474.22	619 831.98
2315	2016-11-36	MISSION CSPS DECHETTERIE	26/12/16		792.00	0.00	0.00	792.00
2315	2016-11-36	1ER VRSEMENT FIN DE PHASE DE CONCEP	13/12/16		336.00	0.00	0.00	336.00
2315	2017012	SIGNALÉTIQUE DECHETTERIE	01/01/17		6 863.47	.00	.00	6 863.47
2315	2017011	INSTALLATION DISPOSITIF ANTI CHUTE	01/01/17		81 960.00	.00	.00	81 960.00
Total 2315					89 951.47	.00	.00	89 951.47
21715	CCPL-2003-7-12	DECHETTERIE ST PAULY	02/09/03	3	390 847.15	0.00	0.00	390 847.15
21715	2007-34	DECHETTERIE	12/08/16	0	17 104.83	0.00	0.00	17 104.83
* Total 21715					407 951.98	0.00	0.00	407 951.98
21718	CCPL-2003-2-1	AIRE COMPOSTAGE DECHETS VERTS	02/09/03	3	53 409.74	0.00	0.00	53 409.74
21718	CCPL-2003-7-11	DECHARGE CET POUYEFERRE	02/09/03	3	104 295.80	0.00	0.00	104 295.80
Total 21718					157 705.54	0.00	0.00	157 705.54
21731	CCPL-2003-7-8	STATION TRAITEMENTS DECHETS OR	02/09/03	3	307 409.97	0.00	0.00	307 409.97
21731	CCPL-2003-7-13	PONT A BASCULE	02/09/03	3	11 185.00	0.00	0.00	11 185.00
Total 21731					318 594.97	0.00	0.00	318 594.97
21788	CCPL-2003-7-6	1 COLONNE A VERRE	30/08/03	3	1 194.33	0.00	0.00	1 194.33
21788	CCPL-2003-7-1	16 COLONES A VERRE	30/08/03	3	19 109.21	0.00	0.00	19 109.21
21788	CCPL-2003-5-1	2 CONTENEURS A VERRE	02/09/03	3	1 247.55	0.00	0.00	1 247.55
21788	CCPL-2003-3-1	COLONNE VERRE CITEC	02/09/03	3	623.78	0.00	0.00	623.78
21788	CCPL-2003-1-2	COLLECTEUR VERRE 1994	02/09/03	3	723.22	0.00	0.00	723.22
21788	CCPL-2003-7-9	7 COLONNES PAPIER JOURNAUX 4 M3	02/09/03	3	7 082.71	0.00	0.00	7 082.71
21788	CCPL-2003-7-2	13 COLONNES A JOURNAUX	30/08/03	3	13 153.61	0.00	0.00	13 153.61
21788	CCPL-2003-7-5	13 COLONNES PAPIER JOURNAUX	30/08/03	3	13 153.61	0.00	0.00	13 153.61
Total 21788					56 288.02	0.00	0.00	56 288.02
Total général					2 631 127.88	554 173.07	113 663.58	1 963 291.23

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_12a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Accusé de réception en préfecture
065-256500869-20170927-CV2017-0927-01-
CC
Date de télétransmission : 25/10/2017
Date de réception préfecture : 25/10/2017

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_12a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

LISTE DES BIENS TRANSFERES AU SYMAT ACTIF 2017
BUDGET PRINCIPAL

Accusé de réception en préfecture
065-256500869-20170927-CV2017-0927-01-
CC
Date de télétransmission : 25/10/2017
Date de réception préfecture : 25/10/2017

COMPTE	N° INVENTAIRE	Libellé	Montant TTC
2188	2017216	FAC. COLONNE VERRE	4 122.00
2188	2017217	FAC. 17000092 DU 10/01/2017 CCCO CONTENEUR MARITIME	3 396.00
2188	2017015	FAC. 42637260 DU 15/12/2016 MARCHE 2015030 FOURNITURE DE CONTENEURS COLLECTE DÉCHETS	12 469.80
2188			19 987.80
2315	2017012	FAC. D0294 DU 28/11/2016 MARCHE 2016-018 - LOT 018 SIGNALÉTIQUE DECHETTERIE - POLE SUD	6 863.47
2315	2017011	FAC. 16-313 DU 19/12/2016 MARCHE 2016-033 INSTALLATION DISPOSITIFS ANTI CHUTE - DECHETTERIE - POLE SUD	81 960.00
2315			88 823.47
Total général			108 811.27

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_12a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Accusé de réception en préfecture
065-256500869-20170927-CV2017-0927-01-
CC
Date de télétransmission : 25/10/2017
Date de réception préfecture : 25/10/2017

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_12a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Conseil Communautaire du jeudi 14 décembre 2023

Délibération n° 13

Ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2024

Date de la convocation : le 8 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Fabrice SAYOUS
M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNÈRE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
M. Erick BARROQUERE-THEIL
M. Philippe BAUBAY
M. Francis BORDENAVE
M. Roger-Vincent CALATAYUD
M. Pascal CLAVERIE
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
M. Ange MUR
M. François RODRIGUEZ
M. Guillaume ROSSIC
M. Paul SADER
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Lola TOULOUZE
Mme Maryse VERDOUX
M. Guy VERGES
M. Vincent ABADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX

Mme Marie-Christine ASSOURE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Gérard BOUE
M. Serge BOURDETTE
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
M. Christophe CAVAILLES
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
Daniel DARRE
M. Jean-François DRON
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Patrick GASCHET
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Bruno LARROUX
M. Claude LESGARDS
Mme Francine MATEOS
M. Hervé PALISSE
M. Laurent PENIN
M. Patrick PEY
M. Robert SUBERCAZES

Mme Régine TOSON

Mme Stéphanie MENUET

Excusés :

**M. Thierry LAVIT
Mme Evelyne RICART
Mme Christiane ARAGNOU
M. Jean-Marc BOYA
Mme Marie-Henriette CABANNE
Mme Andrée DOUBRERE
M. Jean-Paul GERBET
M. Romain GIRAL
Mme Martine SIMON
Mme Angélique BERNISSANT
Jean-François CAZAJOUS
M. Joël CAZEDEBAT
M. Thomas DA COSTA
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Serge DUCLOS
M. Francis LAFON PUYO
M. Joffrey LESAGE
Mme Catherine MARALDI
M. Philippe MASCLE
Mme Sylvie MAZUREK
M. Sylvain PERETTO
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Yannick BOUBEE donne pouvoir à M.
Emmanuel ALONSO**

**M. Gérard CLAVE donne pouvoir à M.
Jacques GARROT
Mme Chantal PAULIEN donne pouvoir à
Mme Christine CONTE
M. Christian ZYTYNSKI donne pouvoir à
Mme Isabelle CHEDEVILLE
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES
M. Jean-Noel CASSOU donne pouvoir à M.
Serge BOURDETTE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à
Mme Lola TOULOUZE
M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à
M. Jean-Louis CRAMPE
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne
pouvoir à M. Fabrice SAYOUS
Mme Marion MARIN donne pouvoir à M.
David LARRAZABAL
Mme Myriam MENDES donne pouvoir à M.
Pierre LAGONELLE
Mme Marie PLANE donne pouvoir à Mme
Yvette LACAZE
Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir
à M. Jean-Christian PEDEBOY**

Absent(s) :

**M. Jean BURON
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Jean-Luc DOBIGNARD
M. Christian LABORDE
Mme Cécile PREVOST
M. Eric ABBADIE
M. Lucien BOUZET**

**M. Yves CARDEILHAC
M. Sébastien CYPRES
M. Henri FATTA
M. Frédéric LAVAL
M. Stéphane NOGUEZ
M. Alain TALBOT
M. Jean-Marie TAPIE**

Rapporteur : M. CLAVERIE

Objet : Ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu le Code du Travail et en particulier l'article L.3132-26,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté
d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,
des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-
Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de
ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

EXPOSE DES MOTIFS :

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a modifié le code du travail, notamment quant aux règles d'ouverture des commerces le dimanche.

Parmi les dispositions nouvelles introduites par la loi, le sous-paragraphe 3 du code du travail "Dérogations accordées par le Maire" est modifié. Les 2 premiers alinéas de l'article L 3132-26 du même code disposent en effet que, dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire prise après avis du Conseil municipal.

Le nombre de ces dimanches ne peut excéder 12 par an.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

A défaut de délibération dans un délai de 2 mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées doit donc être sollicitée, pour avis, par les communes situées sur son territoire où les maires souhaitent accorder entre 6 à 12 dimanches travaillés.

La présente délibération vise à rendre l'avis de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, pour l'année 2024, sur les projets d'arrêtés municipaux portés par les communes présentes sur son territoire, pour les communes souhaitant accorder entre 6 et 12 dimanches d'ouverture dominicale annuelle pour les commerces de détail de leur territoire.

Concernant les dérogations accordées par les maires au repos dominical dans les commerces de détail, il s'agit donc pour la Communauté d'agglomération de veiller à ce que ces dispositions permettent de répondre à l'enjeu d'attractivité accrue du territoire, dans le respect des équilibres commerciaux entre bassins de vie et enjeux d'animation locale.

Au regard des objectifs stratégiques ci-dessus, la Communauté d'agglomération recommande des dates d'ouverture dominicale définies en cohérence :

- avec les événements de portée communautaire, générateurs d'attractivité vis-à-vis des habitants et de la clientèle touristique,
- avec des événements locaux générateurs d'animation locale.

Il est précisé que le choix des dates d'ouvertures dominicales des commerces de détail est laissé à la discrétion des maires des communes pour l'année 2024.

Il est donc proposé d'émettre un avis favorable pour l'autorisation de 7 dimanches pour les communes demandeuses, de 12 pour la commune de Tarbes dont 5 seront exclusivement réservés aux concessions automobiles et 12 pour la commune de Lourdes au regard notamment de sa situation de ville touristique.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Bureau Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser pour l'année 2024 l'ouverture dominicale de 7 (sept) jours sur l'ensemble des communes de la Communauté d'agglomération hors les communes de Tarbes et Lourdes autorisées à 12 jours.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

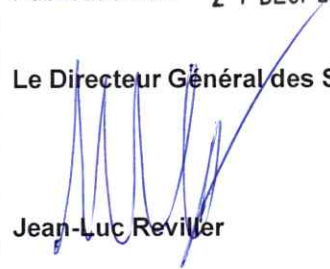
à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : 19 DEC. 2023

Publication le : 21 DEC. 2023

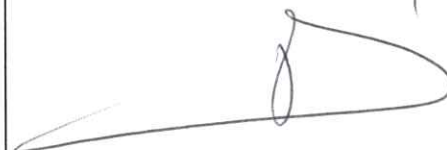
Le Directeur Général des Services,


Jean-Luc Reviller

Le Président, le 15 DEC. 2023


Gérard TRÉMÈGE

Le Secrétaire de séance, le 19 DEC. 2023


Guillaume ROSSIC

Conseil Communautaire du jeudi 14 décembre 2023

Délibération n° 14

Zone d'activités économiques : approbation d'un avenant à la convention de mise à disposition partielle de service suite au transfert des zones d'activités économiques

Date de la convocation : le 8 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Fabrice SAYOUS
M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
M. Erick BARROQUERE-THEIL
M. Philippe BAUBAY
M. Francis BORDENAVE
M. Roger-Vincent CALATAYUD
M. Pascal CLAVERIE
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
M. Ange MUR
M. François RODRIGUEZ
M. Guillaume ROSSIC
M. Paul SADER
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Lola TOULOUZE
Mme Maryse VERDOUX
M. Guy VERGES
M. Vincent ABADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE

Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOURE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Gérard BOUE
M. Serge BOURDETTE
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
M. Christophe CAVAILLES
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
M. Jean-François DRON
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Patrick GASCHET
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Ginette Hourné-RAOUBET
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Bruno LARROUX
M. Claude LESGARDS
Mme Francine MATEOS
M. Hervé PALISSE

**M. Laurent PENIN
M. Patrick PEY
M. Robert SUBERCAZES**

**Mme Régine TOSON
Mme Stéphanie MENUET**

Excusés :

**M. Thierry LAVIT
Mme Evelyne RICART
Mme Christiane ARAGNOU
M. Jean-Marc BOYA
Mme Marie-Henriette CABANNE
Mme Andrée DOUBRERE
M. Jean-Paul GERBET
M. Romain GIRAL
Mme Martine SIMON
Mme Angélique BERNISSANT
Jean-François CAZAJOUS
M. Joël CAZEDEBAT
M. Thomas DA COSTA
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Serge DUCLOS
M. Francis LAFON PUYO
M. Joffrey LESAGE
Mme Catherine MARALDI
M. Philippe MASCLE
Mme Sylvie MAZUREK
M. Sylvain PERETTO
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Yannick BOUBEE donne pouvoir à M.
Emmanuel ALONSO**

**M. Gérard CLAVE donne pouvoir à M.
Jacques GARROT
Mme Chantal PAULIEN donne pouvoir à
Mme Christine CONTE
M. Christian ZYTYNSKI donne pouvoir à
Mme Isabelle CHEDEVILLE
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES
M. Jean-Noel CASSOU donne pouvoir à M.
Serge BOURDETTE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à
Mme Lola TOULOUZE
M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à
M. Jean-Louis CRAMPE
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne
pouvoir à M. Fabrice SAYOUS
Mme Marion MARIN donne pouvoir à M.
David LARRAZABAL
Mme Myriam MENDES donne pouvoir à M.
Pierre LAGONELLE
Mme Marie PLANE donne pouvoir à Mme
Yvette LACAZE
Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir
à M. Jean-Christian PEDEBOY**

Absent(s) :

**M. Jean BURON
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Jean-Luc DOBIGNARD
M. Christian LABORDE
Mme Cécile PREVOST
M. Eric ABBADIE
M. Lucien BOUZET**

**M. Yves CARDEILHAC
M. Sébastien CYPRES
M. Henri FATTA
M. Frédéric LAVAL
M. Stéphane NOGUEZ
M. Alain TALBOT
M. Jean-Marie TAPIE**

Rapporteur : M. CLAVERIE

Objet : Zone d'activités économiques : approbation d'un avenant à la convention de mise à disposition partielle de service suite au transfert des zones d'activités économiques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,

des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montagu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

Vu la délibération 15 du 22 novembre 2019 approuvant la convention de mise à disposition des services entre la CATLP et la commune de Tarbes,

EXPOSE DES MOTIFS :

Par délibération en date du 22 novembre 2019, la CATLP a passé une convention de mise à disposition de services avec la ville de Tarbes pour assurer l'entretien des ZAE situées sur le territoire de la commune de Tarbes.

Il est proposé l'avenant 1 à la convention initiale afin de redéfinir les missions entre les soussignés.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant 1 à la convention de mise à disposition des services entre la CATLP et la commune de Tarbes tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : **19 DEC. 2023**

Publication le : **21 DEC. 2023**

Le Directeur Général des Services,


Jean-Luc Reviller

Le Président, le **15 DEC. 2023**


Gérard TRÉMÈGE

Le Secrétaire de séance, le **19 DEC. 2023**


Guillaume ROSSIC

**AVENANT N°1
A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE
DE SERVICE SUITE AU TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (ZAE)
AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES-LOURDES-PYRENEES
ENTRE LES SOUSSIGNES**

La Ville de Tarbes représentée par M Gérard TREMEGE, Maire, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du ci-après dénommée la Commune,

D'une part

ET

La Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées représentée par son Président ou son représentant dûment habilité par une délibération du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2023 ci-après dénommée la CATLP,

D'autre part

PREAMBULE :

L'avenant 1 concernant la modification de l'article 1.2 de la convention comme suit.

La CA TLP reprend la gestion des espaces verts qui comprend l'ensemble du patrimoine existant arboré, les espaces plantés d'arbustes ou autres, les espaces verts de pelouse, et ce pour les opérations de création, d'aménagement ou d'entretien, dans les périmètres des zones d'activités conformément à l'annexe ci-jointe à compter du 1^{er} janvier 2024.

La CA TLP reprend le nettoyage des voiries des ZAE conformément à l'annexe ci-joint à compter du 1^{er} janvier 2024.

La Ville de Tarbes conservera à sa charge l'entretien et signalisation de la voirie ainsi que la viabilité hivernale conformément à la convention initiale du 1^{er} janvier 2020 et à l'annexe ci-jointe.

Les autres articles de la convention initiale restent inchangés.

Pour la Ville de Tarbes,
Le Maire,

Pour la CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées,
Le 1^{er} Vice-Président

Gérard TRÉMÈGE

Patrick VIGNES

Prestations à la compétence des services de la Communauté d'Agglomération TARBES LOURDES PYRENEES

Nom de La ZAE	Entretien voirie	Entretien espaces verts
Centre Gros Kennedy	Pris en charge par la CA TLP	Pris en charge par la CA TLP
Euro Campus Pyrénées (Bastillac)	Pris en charge par la CA TLP	Pris en charge par la CA TLP
Quartier de l'Arsenal	Pris en charge par la CA TLP	Pris en charge par la CA TLP
Zone commerciale de Cognac	Pris en charge par la CA TLP	Pris en charge par la CA TLP
Zone commerciale de Garouillère	Pris en charge par la CA TLP	Pris en charge par la CA TLP

Prestations à la compétence des services de la Mairie de TARBES

Nom de La ZAE	Sécurisation et remise en état des voiries de circulation y compris les voies piétonnes, cyclables et toitures	Signalisation routière comprenant l'entretien de la signalisation horizontale et verticale réglementaire	Viabilité hivernale (assurer l'entretien et la sécurisation des voies de circulation - pouvoir de police du Maire)	Collecte des déchets liés à des dépôts sauvages	Eaux Pluviales Urbaines
Centre Gros Kennedy	Missions assurées par les services de la Mairie de TARBES	Missions assurées par les services de la Mairie de TARBES	Missions assurées par les services de la Mairie de TARBES	Missions assurées par les services de la Mairie de TARBES	Missions assurées par les services de la Mairie de TARBES
Euro Campus Pyrénées (Bastillac)	Missions assurées par les services de la Mairie de TARBES	Missions assurées par les services de la Mairie de TARBES	Missions assurées par les services de la Mairie de TARBES	Missions assurées par les services de la Mairie de TARBES	Missions assurées par les services de la Mairie de TARBES
Quartier de l'Arsenal	Missions assurées par les services de la Mairie de TARBES	Missions assurées par les services de la Mairie de TARBES	Missions assurées par les services de la Mairie de TARBES	Missions assurées par les services de la Mairie de TARBES	Missions assurées par les services de la Mairie de TARBES
Zone commerciale de Cognac	Missions assurées par les services de la Mairie de TARBES	Missions assurées par les services de la Mairie de TARBES	Missions assurées par les services de la Mairie de TARBES	Missions assurées par les services de la Mairie de TARBES	Missions assurées par les services de la Mairie de TARBES
Zone commerciale de Garouillère	Missions assurées par les services de la Mairie de TARBES	Missions assurées par les services de la Mairie de TARBES	Missions assurées par les services de la Mairie de TARBES	Missions assurées par les services de la Mairie de TARBES	Missions assurées par les services de la Mairie de TARBES

Conseil Communautaire du jeudi 14 décembre 2023

Délibération n° 15

Contrat de Plan Etat-Région Occitanie 2021-2027 : approbation de la convention d'application du volet enseignement supérieur, recherche, innovation pour le département des Hautes Pyrénées

Date de la convocation : le 8 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Fabrice SAYOUS
M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNÈRE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
M. Erick BARROUQUÈRE-THEIL
M. Philippe BAUBAY
M. Francis BORDENAVE
M. Roger-Vincent CALATAYUD
M. Pascal CLAVERIE
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
M. Ange MUR
M. François RODRIGUEZ
M. Guillaume ROSSIC
M. Paul SADER
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Lola TOULOUZE
Mme Maryse VERDOUX
M. Guy VERGES
M. Vincent ABADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE

Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOURE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Gérard BOUE
M. Serge BOURDETTE
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
M. Christophe CAVAILLES
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
M. Jean-François DRON
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Patrick GASCHET
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Ginette HURNÉ-RAOUBET
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Bruno LARROUX
M. Claude LESGARDS
Mme Francine MATEOS
M. Hervé PALISSE

M. Laurent PENIN
M. Patrick PEY
M. Robert SUBERCAZES

Mme Régine TOSON
Mme Stéphanie MENUET

Excusés :

M. Thierry LAVIT
Mme Evelyne RICART
Mme Christiane ARAGNOU
M. Jean-Marc BOYA
Mme Marie-Henriette CABANNE
Mme Andrée DOUBRERE
M. Jean-Paul GERBET
M. Romain GIRAL
Mme Martine SIMON
Mme Angélique BERNISSANT
Jean-François CAZAJOUS
M. Joël CAZEDEBAT
M. Thomas DA COSTA
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Serge DUCLOS
M. Francis LAFON PUYO
M. Joffrey LESAGE
Mme Catherine MARALDI
M. Philippe MASCLE
Mme Sylvie MAZUREK
M. Sylvain PERETTO
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Yannick BOUBEE donne pouvoir à M.
Emmanuel ALONSO

M. Gérard CLAVE donne pouvoir à M.
Jacques GARROT
Mme Chantal PAULIEN donne pouvoir à
Mme Christine CONTE
M. Christian ZYTYNSKI donne pouvoir à
Mme Isabelle CHEDEVILLE
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES
M. Jean-Noel CASSOU donne pouvoir à M.
Serge BOURDETTE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à
Mme Lola TOULOUZE
M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à
M. Jean-Louis CRAMPE
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne
pouvoir à M. Fabrice SAYOUS
Mme Marion MARIN donne pouvoir à M.
David LARRAZABAL
Mme Myriam MENDES donne pouvoir à M.
Pierre LAGONELLE
Mme Marie PLANE donne pouvoir à Mme
Yvette LACAZE
Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir
à M. Jean-Christian PEDEBOY

Absent(s) :

M. Jean BURON
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Jean-Luc DOBIGNARD
M. Christian LABORDE
Mme Cécile PREVOST
M. Eric ABBADIE
M. Lucien BOUZET

M. Yves CARDEILHAC
M. Sébastien CYPRES
M. Henri FATTA
M. Frédéric LAVAL
M. Stéphane NOGUEZ
M. Alain TALBOT
M. Jean-Marie TAPIE

Rapporteur : M. CRASPAY

Objet : Contrat de Plan Etat-Région Occitanie 2021-2027 : approbation de la convention d'application du volet enseignement supérieur, recherche, innovation pour le département des Hautes Pyrénées

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,

des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

Vu le Contrat de Plan Etat- Région approuvé par délibération n°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 30 juin 2022, signé le 1^{er} décembre 2022 par l'Etat et la Région et notamment son volet enseignement supérieur, recherche, innovation.

EXPOSE DES MOTIFS :

Le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) Occitanie 2021-2027 a été signé le 1^{er} décembre 2022, à Albi, en présence de la Première Ministre.

Le CPER constitue un cadre contractuel au service du développement régional de l'Occitanie. L'État et la Région s'y engagent sur la programmation et le financement pluriannuel de projets pour relever les défis écologiques, climatiques, économiques et sociaux des prochaines décennies et pour l'avenir des territoires.

Le CPER Occitanie 2021-2027 est construit sur deux piliers :

- 1) Construire un nouveau modèle de développement de l'Occitanie alliant excellence et soutenabilité
 - 2) Œuvrer pour le rééquilibrage et les solidarités dans les territoires de l'Occitanie
- Il comporte en outre un volet transversal métropolitain.

En 2021, une concertation locale et thématique a permis de proposer des plans de financements pour les projets contractualisés. Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées s'est engagée à maintenir son soutien au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur son territoire, dans le cadre des actions 1.2 (relative à l'excellence universitaire, de recherche et d'innovation) et 15.2 (relative à l'accès à l'enseignement supérieur).

La convention d'application du volet enseignement supérieur, recherche, innovation du CPER 2021-2027 pour le département des Hautes Pyrénées vient formaliser le cadre général des engagements mutuels de l'Etat, de la Région, du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées, et de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, au titre des actions 1.2 et 15.2 du CPER 2021-2027, pour les opérations retenues sur le département des Hautes-Pyrénées. Son annexe précise la liste des opérations retenues et les financements correspondants.

Le montant total de la contribution de la CA TLP inscrite dans la maquette financière est de 1, 146 M€.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la convention d'application du volet enseignement supérieur, recherche, innovation du CPER 2021-2027 pour le département des Hautes Pyrénées jointe à la présente délibération (annexe 1).

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à signer la convention d'application du volet enseignement supérieur, recherche, innovation du CPER 2021-2027 pour le département des Hautes Pyrénées et de prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : **19 DEC. 2023**

Publication le : **21 DEC. 2023**

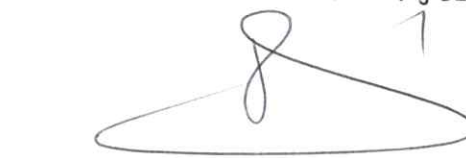
Le Directeur Général des Services,


Jean-Luc Reviller

Le Président, le 15 DEC. 2023


Gérard TRÉMÈGE

Le Secrétaire de séance, le 19 DEC. 2023


Guillaume ROSSIC



CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION 2021-2027

CONVENTION D'APPLICATION DU VOLET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE, INNOVATION :

POUR LE DÉPARTEMENT DES HAUTES PYRÉNÉES

Entre :

- l'État, représenté par Pierre-André DURAND, Préfet de la Région Occitanie, assisté par Sophie BÉJEAN, Rectrice de la Région académique Occitanie,
- La Région Occitanie, représentée par sa Présidente, Carole DELGA,
- Le Conseil Départemental des Hautes Pyrénées, représenté par son Président, Michel PÉLIEU,
- La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, représentée par son Président, Gérard TREMEGE,

Vu le Contrat de plan État-Région (CPER) approuvé par délibération n°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 30 juin 2022, signé le 1^{er} décembre 2022 par l'État et la Région et notamment son volet enseignement supérieur, recherche, innovation,

Vu la délibération n°..... de la Commission permanente du Conseil régional du approuvant la convention d'application relative aux opérations d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (ESRI) du CPER pour le département des Hautes-Pyrénées,

Vu la délibération ... approuvant la convention d'application du volet ESRI du CPER pour le Département des Hautes Pyrénées,

Vu la délibération ... approuvant la convention d'application du volet ESRI du CPER pour la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées,

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule :

L'État, la Région, le Conseil Départemental des Hautes Pyrénées, la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, conviennent de soutenir l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation venant contribuer aux deux piliers du CPER.

PILIER I – CONSTRUIRE UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DE L'OCCITANIE ALLIANT EXCELLENCE ET SOUTENABILITÉ

Le premier pilier du CPER vise à promouvoir un nouveau modèle de développement pour l'Occitanie, de rupture, sobre et vertueux, orienté vers la transition écologique, en s'appuyant et en développant notre excellence mondialement reconnue (économie, recherche, patrimoine, tourisme, agriculture et agroécologie...).

Action 1.2 Faire rayonner l'Occitanie en capitalisant sur ses atouts d'excellence universitaire, de recherche et d'innovation

PILIER N°2 / ŒUVRER POUR LE RÉÉQUILIBRAGE ET LES SOLIDARITÉS DANS LES TERRITOIRES DE L'OCCITANIE

Le second pilier vise à œuvrer pour le rééquilibrage territorial et les solidarités dans les territoires, en organisant la possibilité pour tous – habitants, acteurs socio-économiques de participer activement à ce nouveau modèle de développement, en profitant des capacités et des qualités de chacun.

Action 15.2 Un accès à l'enseignement supérieur à conforter de manière volontariste sur tout le territoire

Action 15.3 Logement social étudiant

ARTICLE 1 – L’OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser le cadre général des engagements mutuels de l’État, de la Région, du Conseil départemental des Hautes Pyrénées, de la Communauté d’agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, au titre des actions 1.2 et 15.2 du Contrat de Plan 2021-2027, pour les opérations retenues sur le département des Hautes Pyrénées.

La liste de ces opérations et les financements correspondants figurent en annexe de la présente convention.

ARTICLE 2 - LES MODALITÉS DE FINANCEMENT

2.1. Le volet enseignement supérieur, recherche et innovation du CPER

Au titre du volet enseignement supérieur, recherche, innovation du Contrat de Plan 2021-2027, l’État, la Région, le Conseil départemental des Hautes Pyrénées, la Communauté d’agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, contractualisent dans le cadre de la présente convention un programme d’investissement pour le département des Hautes Pyrénées de 12,780 M€ et mobilisent respectivement les montants suivants :

Action 1.2 Faire rayonner l’Occitanie en capitalisant sur ses atouts d’excellence universitaire, de recherche et d’innovation

- État : 1,396 M€
- Région : 0,600 M€
- Département des Hautes Pyrénées : 0,352 M€
- Communauté d’Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées : 0,132 M€

Action 15.2 Un accès à l’enseignement supérieur à conforter de manière volontariste sur tout le territoire

- État : 3,708 M€
- Région : 3,550 M€
- Département des Hautes Pyrénées : 2,028 M€
- Communauté d’Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées : 1,014 M€

Le financement des opérations s’effectuera conformément à l’annexe financière N° 1 jointe à la présente convention.

2.2. Les conditions propres aux engagements financiers

Les engagements pluriannuels pris par l’État dans la présente convention d’application sont subordonnés à l’ouverture des moyens financiers votés par les lois de finances et prévus annuellement dans chaque BOP.

Les engagements pris par la Région et les autres collectivités sont subordonnés au vote du budget de chaque collectivité et à l’inscription des crédits correspondants au titre de la mise en œuvre des actions 1.2 et 15.2 du CPER 2021-2027.

ARTICLE 3 – LA MAÎTRISE D’OUVRAGE POUR LES OPÉRATIONS D’ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L’article L211-7 du Code de l’Éducation indique que l’État peut confier aux collectivités territoriales ou à leurs groupements la maîtrise d’ouvrage de constructions ou

d'extensions d'établissements d'enseignement supérieur relevant des divers ministres ayant la tutelle de tels établissements.

A cette fin, l'État conclut une convention avec la collectivité territoriale ou le groupement intéressé ; cette convention précise notamment le lieu d'implantation projet, le programme technique de construction et les engagements financiers des parties.

Ces engagements ne peuvent porter que sur les dépenses d'investissements et tiennent compte, le cas échéant, des apports immobiliers des collectivités territoriales.

Les collectivités territoriales ou leurs groupements bénéficient du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée au titre des dépenses exposées en application du premier alinéa du présent article, à condition que les constructions soient remises en pleine propriété et à titre gratuit à l'État.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L1111.10 disposant que toute collectivité territoriale ou tout groupement de collectivités territoriales, maître d'ouvrage d'une opération d'investissement, assure une participation minimale au financement de ce projet et de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 qui porte ce taux à 20 % pour les compétences énumérées à l'article L.1111-9 II, III et IV. Par ailleurs, l'apport des collectivités territoriales ou de leurs groupements doit être au minimum égal aux deux tiers du coût toutes taxes comprises de l'opération à réaliser.

ARTICLE 4 – COMITÉ RÉGIONAL DE SUIVI DU VOLET ESRI

4.1 La composition

Un comité de suivi du volet enseignement supérieur, recherche et innovation, co-présidé par l'État et la Région, est installé au niveau régional. Il est compétent pour la mise en œuvre de la présente convention. Sa composition figure en annexe 2.

En tant que de besoin, le comité peut auditionner des experts extérieurs ou des personnalités qualifiées.

4.2 Le fonctionnement

Sur convocation de l'État et de la Région, le comité se réunit aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par an.

Des réunions dématérialisées peuvent être organisées.

Le secrétariat du comité est assuré par les services techniques de l'État et de la Région compétents pour le volet enseignement supérieur, recherche, innovation du Contrat de Plan.

4.3 Les attributions

Le comité régional de suivi a pour missions :

- D'examiner le bilan annuel d'exécution des opérations sur l'année au 31 décembre de chaque année,
- De présenter la liste des opérations programmées pour l'année N+1. La programmation de crédits est ensuite soumise aux procédures décisionnelles propres à chaque instance signataire de la présente convention,
- D'examiner d'éventuelles modifications des opérations inscrites au CPER :

- Changement de maîtrise d'ouvrage pour les opérations déjà programmées
- Modification complète ou abandon du projet, qui nécessitera la signature d'un avenant au CPER,
- De s'assurer de la cohérence des opérations conduites dans les différentes « actions » ESRI du CPER et de leurs financements, en particulier des cofinancements européens,
- En fin de période, d'entériner le bilan final du CPER pour les opérations d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

4.4. Suivi de chaque opération

Par ailleurs, les partenaires co-financeurs seront représentés au sein de l'instance de pilotage qui sera mise en place pour le suivi de chaque opération financée.

ARTICLE 5 – ANIMATION TERRITORIALE

Les services de l'État et de la Région réuniront en tant que de besoin les services des collectivités co-financeurs et, le cas échéant, les services des opérateurs de l'État impliqués.

Cet espace d'échange aura vocation à partager des informations techniques sur l'état des réalisations en cours et des programmations à venir, sur les projets relevant du périmètre départemental. Il permettra également de préparer les bilans qui seront présentés devant le comité régional de suivi du volet ESRI.

ARTICLE 6 – LES MODALITÉS DE PUBLICITÉ ET D'INFORMATION

Toute communication par le maître d'ouvrage, l'établissement bénéficiaire ou les co-financeurs fera référence au Contrat de Plan.

Les logotypes de l'État, de la Région et des autres partenaires cofinanceurs (pour les projets auxquels ils participent) conformes à leur charte graphique et de dimensions égales doivent figurer sur tous les documents, matériels ou réalisations financés par le Contrat de Plan État-Région 2021/2027.

Le logo national doit être appliqué sur tous les documents, matériels ou réalisations des projets bénéficiant d'un co-financement de l'État (ou de ses Établissements Publics) et de la Région dans le cadre du Contrat de Plan.

Par ailleurs, les porteurs de projets veilleront à respecter les obligations de communication imposées par les autres sources de financement potentiels : plan de relance, FEDER, etc.

ARTICLE 7 – DURÉE ET AVENANTS

La présente convention est conclue pour la durée du Contrat de plan État-Région 2021-2027. Des avenants à la présente convention peuvent être proposés par l'une ou l'autre des parties, notamment dans le cadre d'une révision du Contrat de plan.

ARTICLE 8 –LITIGES

Les litiges portant sur les conditions d'application de la présente convention peuvent être portés en premier ressort par l'une des parties devant le tribunal Administratif de Toulouse.

Fait en 5 exemplaires,
A.....,

**Le Préfet de la Région
Occitanie**

**La Présidente de la Région
Occitanie**

Pierre-André DURAND

Carole DELGA

**La Rectrice de la Région
Académique Occitanie**

**Le Président du
Conseil Départemental des Hautes
Pyrénées**

Sophie BÉJEAN

Michel PÉLIEU

**Le Président de la Communauté
d'agglomération Tarbes-Lourdes-
Pyrénées**

Gérard TREMEGE

ANNEXE 1 - Maquette financière des opérations

Action 1.2 Faire rayonner l'Occitanie en capitalisant sur ses atouts d'excellence universitaire, de recherche et d'innovation

Établissement porteur	Libellé de l'opération	Localisation	Coût total prévisionnel	État (k€)	RÉGION (k€)	BLOC LOCAL		
						Département des Hautes Pyrénées	Communauté d'agglo Tarbes Lourdes Pyrénées	Total bloc local (k€)
ENIT	Ecosyspro	Tarbes	1200	400	404	264	132	396
UT3	Observ'oc-65	Bagnères	480	196	196	88	0	88
UT3	Observ'oc Pic du midi	Bégnères	800	800	0	0	0	0
TOTAL			2480	1396	600	352	132	484

Action 15.2 Un accès à l'enseignement supérieur à conforter de manière volontariste sur tout le territoire

Établissement porteur	Libellé de l'opération	Localisation	Coût total prévisionnel	ÉTAT (k€)	RÉGION (k€)	BLOC LOCAL		
						Département des Hautes Pyrénées	Communauté d'agglo Tarbes Lourdes Pyrénées	Total bloc local (k€)
UT3	Créer des pôles attractifs pour l'IUT	Tarbes	3000	1050	1050	600	300	900
ENIT	Pôle de pédagogie innovante et d'attractivité	Tarbes	4000	1400	1400	800	400	1200
ENIT	Rénovation énergétique, numérique et acoustique du patrimoine ancien	Tarbes	3300	1258	1100	628	314	942
TOTAL			10 300	3708	3550	2028	1014	3042

ANNEXE 3

Composition du comité de pilotage régional de suivi du volet ESRI du CPER 21-27

Région

Préfecture de région

Rectorat de la région académique

CROUS Mpl + CROUS tlse

Conseil départemental de l'Ariège

Conseil départemental de l'Aude

Conseil départemental de l'Aveyron

Conseil départemental du Gard

Conseil départemental de la Haute-Garonne

Conseil départemental du Gers

Conseil département de l'Hérault

Conseil départemental des Hautes-Pyrénées

Conseil départemental des Pyrénées Orientales

Conseil départemental du Tarn

Conseil départemental de Tarn-et-Garonne

Montpellier Méditerranée Métropole

Toulouse Métropole

Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole

Communauté d'agglomération Carcassonne

Communauté d'agglomération du Grand Narbonne

Communauté d'agglomération du Grand Rodez

Communauté d'agglomération Nîmes Métropole

Communauté d'agglomération Alès

Communauté d'agglomération SICOVAL sud est toulousain

Communauté d'agglomération du Grand Auch

Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée

Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées

Communauté d'agglomération de Castres Mazamet

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Communauté d'agglomération du Grand Montauban

Syndicat mixte Sup'Albi-Tarn

Syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie dans le sud du Tarn

Ville de Nîmes

Ville de Béziers

Ville de Banyuls sur Mer

Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées

Université Toulouse 1 capitole

Université Toulouse 2 Jean Jaurès

Université Toulouse 3 Paul Sabatier

Université de Montpellier

Université de Montpellier 3

Université de Perpignan

Université de Nîmes

Sorbonne Université

Toulouse-INP
INSA institut national des sciences appliquées
ISAE-Supaéro
Institut National Universitaire Jean-François Champollion
ENAC École Nationale d'Aviation Civile
ENVT École Nationale Vétérinaire de Toulouse
ENSA -Toulouse École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse
EMAC École des Mines d'Albi Carmaux
ENIT École Nationale d'Ingénieurs de Tarbes
ENSAM École Nationale Supérieure Architecture de Montpellier
ENSCM École Nationale Supérieure Chimie de Montpellier
Montpellier Sup Agro
CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique
CNES : Centre National d'Études Spatiales
CIRAD : Centre de coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement
INSERM : Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
INRAE : Institut National de Recherche Agronomique
IRD : Institut pour le Développement
IMT Albi : Institut Mines-Télécom site d'Albi
IMT Alès : Institut Mines-Télécom site d'Alès
ONERA : Office National d'Études et de Recherche Aérospatiales

Conseil Communautaire du jeudi 14 décembre 2023

Délibération n° 16

**Convention opérationnelle avec l'Etablissement public foncier
d'Occitanie sur la commune de Juillan « Centre-ville et multisite » -
avenant n°1**

Date de la convocation : le 8 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Fabrice SAYOUS
M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
M. Erick BARROQUERE-THEIL
M. Philippe BAUBAY
M. Francis BORDENAVE
M. Roger-Vincent CALATAYUD
M. Pascal CLAVERIE
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
M. Ange MUR
M. François RODRIGUEZ
M. Guillaume ROSSIC
M. Paul SADER
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Lola TOULOUZE
Mme Maryse VERDOUX
M. Guy VERGES
M. Vincent ABADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE

Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOURE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Gérard BOUE
M. Serge BOURDETTE
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
M. Christophe CAVAILLES
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
M. Jean-François DRON
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Patrick GASCHET
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Bruno LARROUX
M. Claude LESGARDS
Mme Francine MATEOS
M. Hervé PALISSE

**M. Laurent PENIN
M. Patrick PEY
M. Robert SUBERCAZES**

**Mme Régine TOSON
Mme Stéphanie MENUET**

Excusés :

**M. Thierry LAVIT
Mme Evelyne RICART
Mme Christiane ARAGNOU
M. Jean-Marc BOYA
Mme Marie-Henriette CABANNE
Mme Andrée DOUBRERE
M. Jean-Paul GERBET
M. Romain GIRAL
Mme Martine SIMON
Mme Angélique BERNISSANT
Jean-François CAZAJOUS
M. Joël CAZEDEBAT
M. Thomas DA COSTA
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Serge DUCLOS
M. Francis LAFON PUYO
M. Joffrey LESAGE
Mme Catherine MARALDI
M. Philippe MASCLE
Mme Sylvie MAZUREK
M. Sylvain PERETTO
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Yannick BOUBEE donne pouvoir à M.
Emmanuel ALONSO**

**M. Gérard CLAVE donne pouvoir à M.
Jacques GARROT
Mme Chantal PAULIEN donne pouvoir à
Mme Christine CONTE
M. Christian ZYTYNSKI donne pouvoir à
Mme Isabelle CHEDEVILLE
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES
M. Jean-Noel CASSOU donne pouvoir à M.
Serge BOURDETTE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à
Mme Lola TOULOUZE
M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à
M. Jean-Louis CRAMPE
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne
pouvoir à M. Fabrice SAYOUS
Mme Marion MARIN donne pouvoir à M.
David LARRAZABAL
Mme Myriam MENDES donne pouvoir à M.
Pierre LAGONELLE
Mme Marie PLANE donne pouvoir à Mme
Yvette LACAZE
Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir
à M. Jean-Christian PEDEBOY**

Absent(s) :

**M. Jean BURON
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Jean-Luc DOBIGNARD
M. Christian LABORDE
Mme Cécile PREVOST
M. Eric ABBADIE
M. Lucien BOUZET**

**M. Yves CARDEILHAC
M. Sébastien CYPRES
M. Henri FATTA
M. Frédéric LAVAL
M. Stéphane NOGUEZ
M. Alain TALBOT
M. Jean-Marie TAPIE**

Rapporteur : M. LARRAZABAL

**Objet : Convention opérationnelle avec l'Etablissement public foncier d'Occitanie sur
la commune de Juillan « Centre-ville et multisite » - avenant n°1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu les articles L.321-1 et suivants du code de l'urbanisme,
Vu le décret n°2008-670 du 2 juillet portant création de l'Etablissement public foncier modifié
par décret n°2017-836 du 5 mai 2017,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

Vu le protocole de partenariat conclu le 21 septembre 2018, entre la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et l'Etablissement Public Foncier Occitanie, Vu la délibération n°17 en date du 26 janvier 2023 par laquelle le conseil communautaire a validé la convention opérationnelle sur la commune Juillan « Centre-ville et multisite ».

EXPOSE DES MOTIFS :

La Communauté d'Agglomération, la ville de Juillan et l'EPF Occitanie ont convenu de la mise en place d'une convention opérationnelle, signée le 30 mars 2023, pour une mission d'acquisitions foncières sur les secteurs Centre ancien, Lagnet II, délaissé SNCF, OAP Crampans en vue de réaliser une ou plusieurs opérations d'aménagement à dominante de logements, ou de simples opérations de logements, comprenant au moins 30% de logements à vocation sociale.

Deux nouvelles emprises foncières ont récemment été identifiées sur la commune de Juillan comme devant permettre la production de logements sociaux et nécessitant un portage foncier par l'EPF. Ces emprises sont situées en dehors du périmètre actuel de la convention, il convient donc de l'agrandir afin d'y intégrer les secteurs suivants :

- Le secteur « Puntous » : Emprise foncière d'environ 2.5 Ha destinée à la réalisation d'une quarantaine de pavillons en locatif social.
- La parcelle AC8 : Emprise d'une surface d'environ 5370 m², limitrophe à une assiette foncière en cours d'acquisition par l'EPF auprès de la SNCF. Son acquisition permettra de réaliser davantage de logements et de lever un certain nombre de contraintes inhérentes à la parcelle acquise auprès de la SNCF.

En raison de l'augmentation du périmètre de la convention et des nouvelles acquisitions projetées, il est nécessaire d'ajuster l'engagement financier disponible à hauteur de 1 700 000 € en lieu et place des 1 200 000 € fixés dans la convention initiale.

Il est donc proposé d'élargir le périmètre d'intervention de la convention opérationnelle sur la commune Juillan « Centre-ville et multisite », d'ajuster l'engagement financier disponible dans la convention initiale et de modifier, par avenant, ladite convention.

L'exposé du rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter le projet d'avenant n°1 à la convention opérationnelle sur la commune Juillan « Centre-ville et multisite » joint en annexe à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-Président à signer ledit avenant et à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération et la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention.

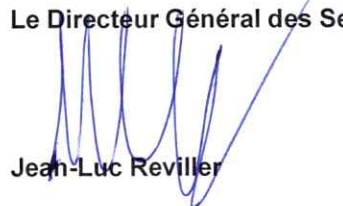
à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : **19 DEC. 2023**

Publication le : **21 DEC. 2023**

Le Directeur Général des Services,



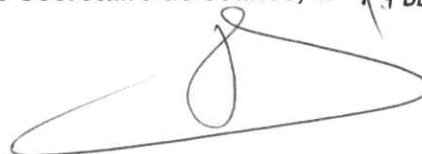
Jean-Luc Reviller

Le Président, le 15 DEC. 2023



Gérard TRÉMÈGE

Le Secrétaire de séance, le 19 DEC. 2023



Guillaume ROSSIC



**AVENANT N° 1
A LA CONVENTION OPERATIONNELLE**

« CENTRE-VILLE ET MULTI-SITE »

N° 0882 HP 2023

Approuvé par le préfet de région le.....

- Identification des parties :

Entre

La commune de Juillan représentée par M. Fabrice Sayous, maire, dûment habilité à signer le présent avenant à la convention par une délibération du conseil municipal du XXXXX.

Dénommée ci-après « la commune »,

La communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, représentée par M. Gérard Trémège, président, dûment habilité(e) à signer le présent avenant à la convention par une délibération du conseil communautaire en date du XXXXXXX

Dénommée ci-après « l'EPCI »

D'une part,

Et

L'établissement public foncier d'Occitanie, établissement d'État à caractère industriel et commercial dont le siège est domicilié au 1025 rue Henri Becquerel – Parc du Millénaire Bat. 19 - à Montpellier, inscrit au RCS de Montpellier n° 509 167 680, représenté par sa directrice générale, madame Sophie Lafenêtre, et agissant en vertu de la délibération du Bureau n° XXXX en date du XXXX, approuvée le XXXX par le préfet de la région Occitanie,

Dénommé ci-après "EPF d'Occitanie",

D'autre part,

Rappel :

- **Objet de la convention :**
La commune et l'EPCI à l'EPF qui l'accepte une mission d'acquisitions foncières sur les secteurs Centre ancien, Lagnet II, délaissé Sncf, OAP Crampans en vue de réaliser une ou plusieurs opérations d'aménagement à dominante de logements, ou de simples opérations de logements, comprenant au moins 30% de logements à vocation sociale.
- **Date de signature :** 30 mars 2023
- **Date d'approbation par le préfet de région :** 3 avril 2023
- **Durée :** 8 ans
- **Engagement financier :** 1 200 000 €

PREAMBULE

Par convention référencée ci-dessus, la commune et la communauté d'agglomération ont confié à l'EPF une mission d'acquisition foncière sur le périmètre « centre-ville et multisites ». Afin de réaliser sa mission, l'EPF a prévu un engagement financier prévisionnel de 1.2 M€.

Deux nouvelles emprises foncières ont récemment été identifiées sur la commune de Juillan comme devant permettre la production de logements sociaux et nécessitant un portage foncier par l'EPF. Ces emprises sont situées en dehors du périmètre actuel de la convention, il convient donc de l'agrandir afin d'y intégrer les secteurs suivants :

- Le secteur « Puntous » : Emprise foncière d'environ 2.5 Ha destinée à la réalisation d'une quarantaine de pavillons en locatif social.
- La parcelle AC8 : Emprise d'une surface d'environ 5370 m², limitrophe à une assiette foncière en cours d'acquisition par l'EPF auprès de la SNCF. Son acquisition permettra de réaliser davantage de logements et de lever un certain nombre de contraintes inhérentes à la parcelle acquise auprès de la SCNF.

De plus, en raison de l'augmentation du périmètre de la convention et des nouvelles acquisitions projetées, il est nécessaire d'ajuster l'engagement financier disponible à hauteur de 1 700 000 € en lieu et place des 1 200 000 € fixés dans la convention initiale.

Compte tenu de ce qui précède, il est nécessaire de :

- modifier le périmètre d'intervention
- ajuster l'engagement financier disponible dans la convention initiale ;

Pour ces motifs, les articles de la convention désignée ci-dessus sont modifiés suivant les conditions fixées aux articles suivants :

ARTICLE 1

Le paragraphe 1 de l'article 3.2 « ENGAGEMENT FINANCIER » initialement rédigé comme suit :

« Le montant prévisionnel de l'engagement financier de l'EPF au titre de la présente convention est fixé à 1 200 000 €. »

est supprimé et remplacé par ;

« Le montant prévisionnel de l'engagement financier de l'EPF au titre de la présente convention est fixé à 1 700 000 €. »

ARTICLE 2

L'annexe 1 « périmètre d'intervention » est remplacée par l'annexe 1 du présent avenant

Par ailleurs, le paragraphe 1 de l'article 2 « PERIMETRES D'INTERVENTION » initialement rédigé comme suit :

« Dans le cadre de la présente convention opérationnelle, l'EPF est habilité à intervenir sur les secteurs Centre ancien, Lagnet II, délaissé Sncf, OAP Crampons sis sur la commune dont les périmètres figurent en annexe 1 de la présente convention. »

est supprimé et remplacé par ;

« Dans le cadre de la présente convention opérationnelle, l'EPF est habilité à intervenir sur les secteurs Centre ancien, Lagnet II, délaissé Sncf, OAP Crampons, Parcelle AC8 et OAP Puntous sis sur la commune dont les périmètres figurent en annexe 1 de la présente convention. »

ARTICLE 3

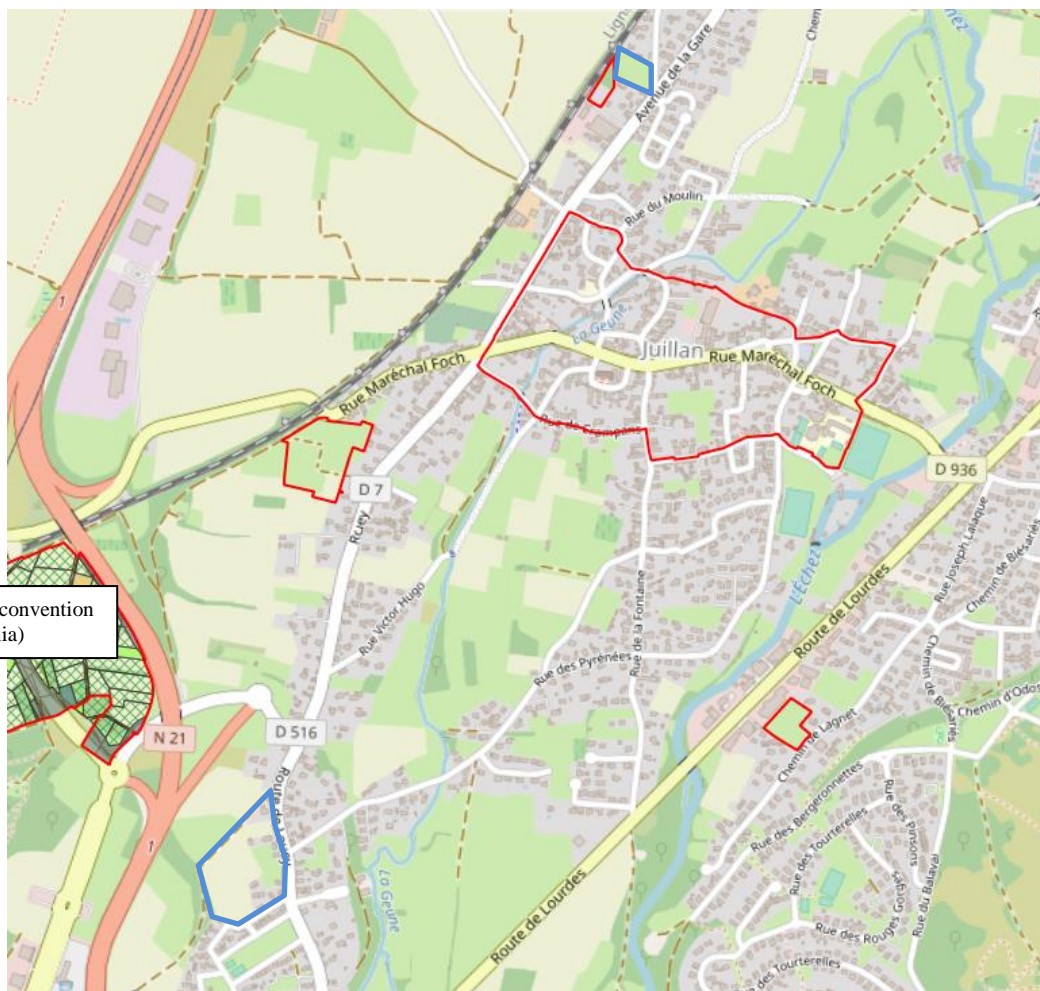
Toutes les autres dispositions de la convention demeurent inchangées et applicables dès lors qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à
Le
En trois exemplaires originaux

L'établissement public foncier d'Occitanie La directrice générale Sophie Lafenêtre	La commune de Juillan Le maire Fabrice Sayous	La communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées Le président Gérard Trémège
--	---	---

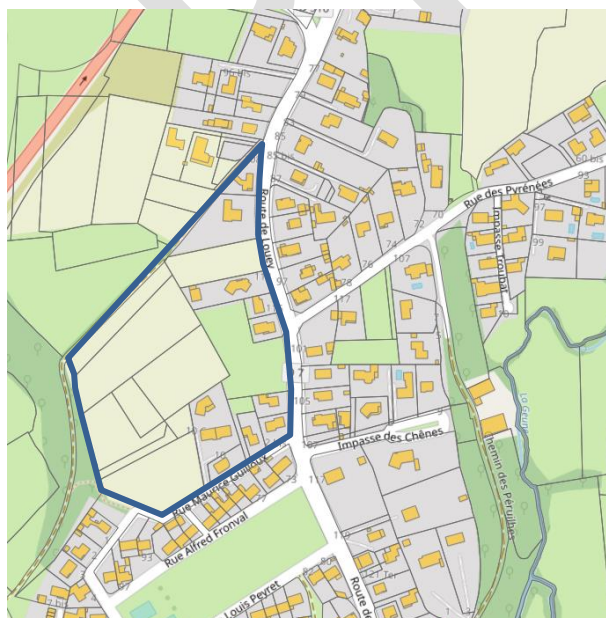
ANNEXE 1

PERIMETRE D'INTERVENTION modifié



Autre convention
(Pyrénia)

Les Puntous :



La gare // AC 8



Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_16a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Conseil Communautaire du jeudi 14 décembre 2023

Délibération n° 17

**Convention opérationnelle avec l'Etablissement public foncier
d'Occitanie sur la commune d'Odos
« La Hont, Las Traversières et chemin de Juillan » - avenant n°1**

Date de la convocation : le 8 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Fabrice SAYOUS
M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
M. Erick BARROQUERE-THEIL
M. Philippe BAUBAY
M. Francis BORDENAVE
M. Roger-Vincent CALATAYUD
M. Pascal CLAVERIE
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
M. Ange MUR
M. François RODRIGUEZ
M. Guillaume ROSSIC
M. Paul SADER
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Lola TOULOUZE
Mme Maryse VERDOUX
M. Guy VERGES
M. Vincent ABADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE

Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOURE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Gérard BOUE
M. Serge BOURDETTE
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
M. Christophe CAVAILLES
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
M. Jean-François DRON
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Patrick GASCHET
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Bruno LARROUX
M. Claude LESGARDS
Mme Francine MATEOS
M. Hervé PALISSE

**M. Laurent PENIN
M. Patrick PEY
M. Robert SUBERCAZES**

**Mme Régine TOSON
Mme Stéphanie MENUET**

Excusés :

**M. Thierry LAVIT
Mme Evelyne RICART
Mme Christiane ARAGNOU
M. Jean-Marc BOYA
Mme Marie-Henriette CABANNE
Mme Andrée DOUBRERE
M. Jean-Paul GERBET
M. Romain GIRAL
Mme Martine SIMON
Mme Angélique BERNISSANT
Jean-François CAZAJOUS
M. Joël CAZEDEBAT
M. Thomas DA COSTA
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Serge DUCLOS
M. Francis LAFON PUYO
M. Joffrey LESAGE
Mme Catherine MARALDI
M. Philippe MASCLE
Mme Sylvie MAZUREK
M. Sylvain PERETTO
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Yannick BOUBEE donne pouvoir à M.
Emmanuel ALONSO**

**M. Gérard CLAVE donne pouvoir à M.
Jacques GARROT
Mme Chantal PAULIEN donne pouvoir à
Mme Christine CONTE
M. Christian ZYTYNSKI donne pouvoir à
Mme Isabelle CHEDEVILLE
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES
M. Jean-Noel CASSOU donne pouvoir à M.
Serge BOURDETTE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à
Mme Lola TOULOUZE
M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à
M. Jean-Louis CRAMPE
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne
pouvoir à M. Fabrice SAYOUS
Mme Marion MARIN donne pouvoir à M.
David LARRAZABAL
Mme Myriam MENDES donne pouvoir à M.
Pierre LAGONELLE
Mme Marie PLANE donne pouvoir à Mme
Yvette LACAZE
Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir
à M. Jean-Christian PEDEBOY**

Absent(s) :

**M. Jean BURON
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Jean-Luc DOBIGNARD
M. Christian LABORDE
Mme Cécile PREVOST
M. Eric ABBADIE
M. Lucien BOUZET**

**M. Yves CARDEILHAC
M. Sébastien CYPRES
M. Henri FATTA
M. Frédéric LAVAL
M. Stéphane NOGUEZ
M. Alain TALBOT
M. Jean-Marie TAPIE**

Rapporteur : M. LARRAZABAL

Objet : Convention opérationnelle avec l'Établissement public foncier d'Occitanie sur la commune d'Odos « La Hont, Las Traversières et chemin de Juillan » - avenant n°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu les articles L.321-1 et suivants du code de l'urbanisme,
Vu le décret n°2008-670 du 2 juillet portant création de l'Établissement public foncier modifié par décret n°2017-836 du 5 mai 2017,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

Vu le protocole de partenariat conclu le 21 septembre 2018, entre la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et l'Etablissement Public Foncier Occitanie,

Vu la délibération n°18 en date du 24 mars 2021 par laquelle le conseil communautaire a validé la convention opérationnelle sur la commune d'Odos « La Hont, Las Traversières et chemin de Juillan ».

EXPOSÉ DES MOTIFS :

La Communauté d'agglomération, la ville d'Odos et l'EPF Occitanie ont convenu de la mise en place d'une convention opérationnelle, signée le 7 mai 2021, en vue de créer des terrains familiaux sur les parcelles classées en STECAL du PLU de la commune d'Odos, afin d'accueillir des familles issues de la communauté des gens du voyage.

La commune et la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées ont confié à l'EPF une mission d'acquisition foncière sur le périmètre « La Hont, Las Traversières et chemin de Juillan ».

La collectivité a identifié deux nouvelles parcelles, AC 270 et AC 271, dans le secteur « Chemin de Juillan » et souhaiterait les intégrer au projet de transformation de l'aire d'accueil des gens du voyage. Le périmètre initial de la convention pour le secteur « Chemin de Juillan » ne comprend pas ces deux parcelles (hors STECAL) et un avenant est donc nécessaire afin de les intégrer.

Il est donc proposé d'élargir le périmètre d'intervention de la convention opérationnelle sur la commune d'Odos « La Hont, Las Traversières et chemin de Juillan » et d'intégrer les parcelles, AC 270 et AC 271, se trouvant à proximité immédiate de l'actuelle aire d'accueil des gens du voyage, et de modifier, par avenant, l'annexe 1 de ladite convention.

L'exposé du rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter le projet d'avenant n°1 à la convention opérationnelle sur la commune d'Odos «La Hont, Las Traversières et chemin de Juillan » joint en annexe à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-Président à signer ledit avenant et à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération et la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention.

à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : 19 DEC. 2023

Publication le : 21 DEC. 2023


Le Directeur Général des Services,


Jean-Luc Reviller

Le Président, le 15 DEC. 2023


Gérard TRÉMÈGE

Le Secrétaire de séance, le 19 DEC. 2023


Guillaume ROSSIC



MAIRIE D'ODOS

**AVENANT N° 1
A LA CONVENTION OPERATIONNELLE**

**Commune d'Odos
« La Hont, Las Traversières et chemin de Juillan »
Opération d'aménagement – Axe 1**

N° 0652HP2021

Approuvé par le préfet de région le.....

- Identification des parties

Entre

La commune de Odos, représentée par Madame Isabelle Loubradou, maire, dûment habilitée à signer le présent avenant à la convention par une délibération du conseil municipal en date du ...

Dénommée ci-après « la commune »,

La communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, représentée par Monsieur Gérard Trémège, Président, dûment habilité à signer le présent avenant à la convention par une délibération du conseil communautaire en date du ...

Dénommée ci-après « l'EPCI »

D'une part,

Et

L'établissement public foncier d'Occitanie, établissement d'État à caractère industriel et commercial dont le siège est domicilié au 1025 rue Henri Becquerel – Parc du Millénaire Bat. 19 - à Montpellier, inscrit au RCS de Montpellier n° 509 167 680, représenté par sa directrice générale, madame Sophie Lafenêtre, et agissant en vertu de la délibération du Bureau n° XXXX en date du XXXX, approuvée le XXXX par le préfet de la région Occitanie,

Dénommé ci-après "EPF d'Occitanie",

D'autre part,

Rappel :

- Objet de la convention : La commune d'Odos et la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées confient à l'EPF qui l'accepte une mission d'acquisitions foncières sur les secteurs « La Hont, Las Traversières et chemin de Juillan » en vue de créer des terrains familiaux sur les parcelles classées en STECAL du PLU de la commune d'Odos, afin d'accueillir des familles issues de la communauté des gens du voyage.
- Date de signature : le 7 mai 2021
- Date d'approbation par le préfet de région : le 10 mai 2021
- Durée : La présente convention est conclue pour une durée de huit ans à compter de son approbation par le préfet de Région.
- Engagement financier : Le montant prévisionnel de l'engagement financier de l'EPF au titre de la présente convention est fixé à CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000,00 €).

PREAMBULE

Par convention référencée ci-dessus, la commune et la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées ont confié à l'EPF une mission d'acquisition foncière sur le périmètre « La Hont, Las Traversières et chemin de Juillan ». Afin de réaliser sa mission, l'EPF a prévu un engagement financier prévisionnel de 150 000,00 €.

La collectivité a identifié deux nouvelles parcelles, E270 et E271, dans le secteur « Chemin de Juillan » et souhaiterait les intégrer au projet de transformation de l'aire d'accueil des gens du voyages. Le périmètre initial de la convention pour le secteur « Chemin de Juillan » ne comprend pas ces deux parcelles et un avenant est donc nécessaire afin de les intégrer.

Compte tenu de ce qui précède, il est nécessaire de :

- Modifier le périmètre d'intervention ;

Pour ces motifs, les articles ainsi que l'annexe 1 de la convention désignée ci-dessus sont modifiés suivant les conditions fixées aux articles suivants :

ARTICLE 1

L'annexe 1 « périmètres d'intervention » est remplacée par l'annexe 1 du présent avenant

Par ailleurs, le second alinéa de l'article 2 « Périmètre(s) d'intervention » demeure inchangé et présenté comme suit :

De manière ponctuelle et exceptionnelle, l'EPF pourra intervenir à la demande de l'EPCI, afin d'acquérir toutes parcelles limitrophes à ce périmètre, si ces acquisitions présentent un intérêt économique ou technique pour l'opération poursuivie.

ARTICLE 2

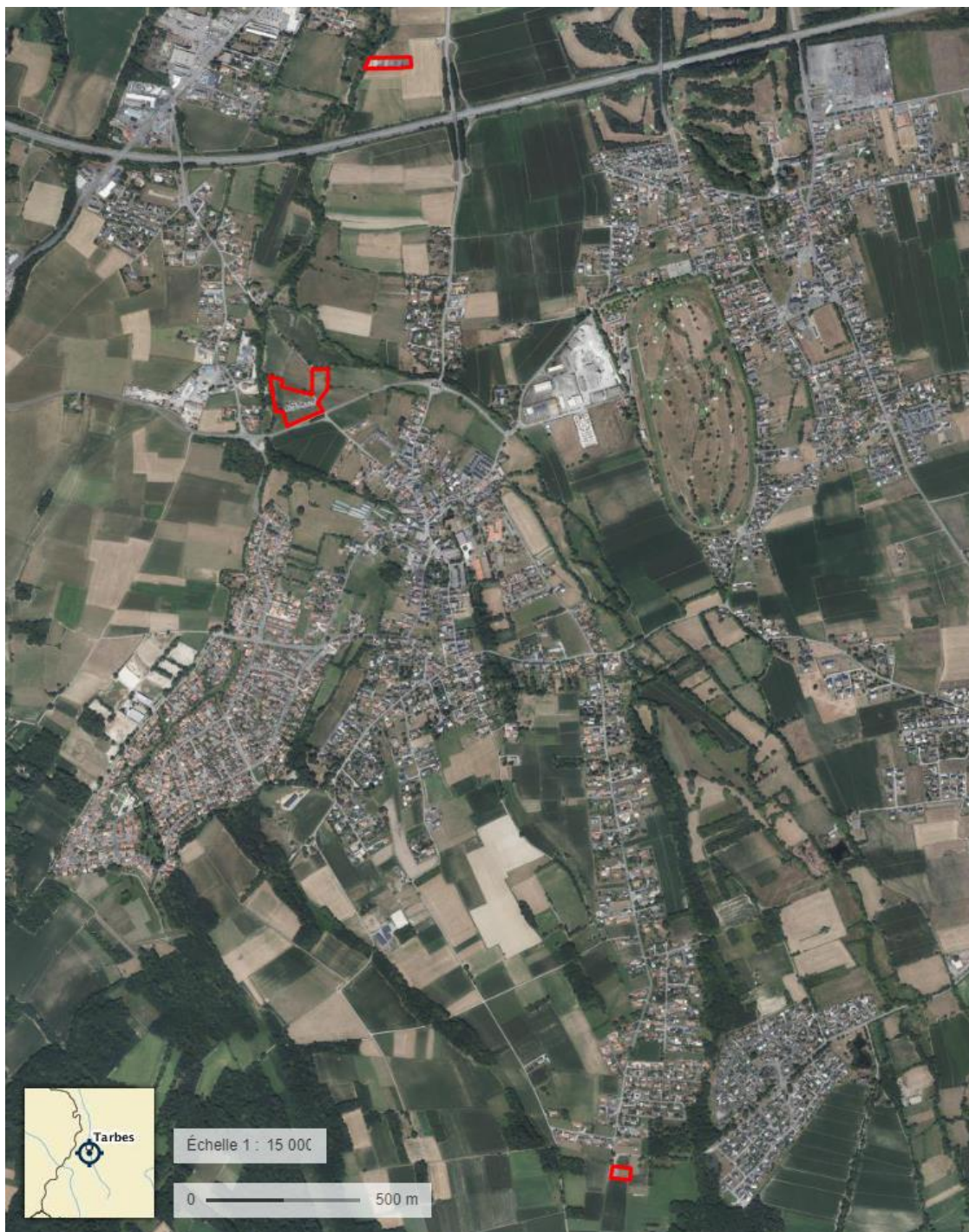
Toutes les autres dispositions de la convention demeurent inchangées et applicables dès lors qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à
Le
En trois exemplaires originaux

L'établissement public foncier d'Occitanie	La commune de Odos	La communauté de communes de Tarbes-Lourdes-Pyrénées
La directrice générale	Le maire	Le président
Sophie Lafenêtre	Isabelle Loubradou	Gérard Trémège

ANNEXE 1

PERIMETRE D'INTERVENTION modifié





Conseil Communautaire du jeudi 14 décembre 2023

Délibération n° 18

Contrat Territorial Occitanie 2018-2021 : attribution d'un fonds de concours à la commune de Juillan pour l'équipement du centre de santé municipal

Date de la convocation : le 8 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Fabrice SAYOUS
M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
M. Erick BARROUQUERE-THEIL
M. Philippe BAUBAY
M. Francis BORDENAVE
M. Roger-Vincent CALATAYUD
M. Pascal CLAVERIE
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
M. Ange MUR
M. François RODRIGUEZ
M. Guillaume ROSSIC
M. Paul SADER
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Lola TOULOUZE
Mme Maryse VERDOUX
M. Guy VERGES
M. Vincent ABADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE

Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOURE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Gérard BOUE
M. Serge BOURDETTE
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
M. Christophe CAVAILLES
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
M. Jean-François DRON
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Patrick GASCHET
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Bruno LARROUX
M. Claude LESGARDS
Mme Francine MATEOS
M. Hervé PALISSE

**M. Laurent PENIN
M. Patrick PEY
M. Robert SUBERCAZES**

**Mme Régine TOSON
Mme Stéphanie MENUET**

Excusés :

**M. Thierry LAVIT
Mme Evelyne RICART
Mme Christiane ARAGNOU
M. Jean-Marc BOYA
Mme Marie-Henriette CABANNE
Mme Andrée DOUBRERE
M. Jean-Paul GERBET
M. Romain GIRAL
Mme Martine SIMON
Mme Angélique BERNISSANT
Jean-François CAZAJOUS
M. Joël CAZEDEBAT
M. Thomas DA COSTA
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Serge DUCLOS
M. Francis LAFON PUYO
M. Joffrey LESAGE
Mme Catherine MARALDI
M. Philippe MASCLE
Mme Sylvie MAZUREK
M. Sylvain PERETTO
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Yannick BOUBEE donne pouvoir à M.
Emmanuel ALONSO**

**M. Gérard CLAVE donne pouvoir à M.
Jacques GARROT
Mme Chantal PAULIEN donne pouvoir à
Mme Christine CONTE
M. Christian ZYTYNSKI donne pouvoir à
Mme Isabelle CHEDEVILLE
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES
M. Jean-Noel CASSOU donne pouvoir à M.
Serge BOURDETTE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à
Mme Lola TOULOUZE
M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à
M. Jean-Louis CRAMPE
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne
pouvoir à M. Fabrice SAYOUS
Mme Marion MARIN donne pouvoir à M.
David LARRAZABAL
Mme Myriam MENDES donne pouvoir à M.
Pierre LAGONELLE
Mme Marie PLANE donne pouvoir à Mme
Yvette LACAZE
Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir
à M. Jean-Christian PEDEBOY**

Absent(s) :

**M. Jean BURON
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Jean-Luc DOBIGNARD
M. Christian LABORDE
Mme Cécile PREVOST
M. Eric ABBADIE
M. Lucien BOUZET**

**M. Yves CARDEILHAC
M. Sébastien CYPRES
M. Henri FATTA
M. Frédéric LAVAL
M. Stéphane NOGUEZ
M. Alain TALBOT
M. Jean-Marie TAPIE**

Rapporteur : M. MUR

Objet : Contrat Territorial Occitanie 2018-2021 : attribution d'un fonds de concours à la commune de Juillan pour l'équipement du centre de santé municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-

Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

Vu la délibération n°2-2 du conseil communautaire du 28 juin 2017 approuvant la création d'un fonds d'aide aux communes, d'un fonds de concours Contrat Régional Unique et d'un fonds de concours accessibilité, réseau de bus dans le cadre de l'ADAPT,

Vu la délibération n°3 du conseil communautaire du 28 novembre 2018 approuvant le Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée 2018-2021,

Vu l'inscription du projet d'équipement du centre de santé municipal de la commune de Juillan dans le cadre de la programmation du Contrat Territorial Occitanie 2018-2021 de la CA TLP.

EXPOSE DES MOTIFS :

La commune de Juillan a sollicité, par courrier en date du 22 février 2021, l'attribution d'un fonds de concours intercommunal, au titre du Contrat Territorial Occitanie 2018-2021, pour son projet d'équipement du centre de santé municipal.

Le projet vise à équiper les locaux du centre de santé municipal dont la création a été décidée par délibération du conseil municipal en date du 24 novembre 2020.

Dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie, sur la période 2018-2021, les conditions d'éligibilité du dispositif d'intervention de la Région Occitanie de soutien aux projets de maisons et centres de santé pluri-professionnels, prévoient que la participation de la Région est conditionnée à l'apport d'un fonds de concours de l'EPCI d'un montant au moins équivalent à celui de la Région pour les projets dont la maîtrise d'ouvrage est une commune.

Le plan de financement est le suivant :

Région Occitanie	4 300 € (<i>acquis CP octobre 2021</i>)
CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées	4 300 €
Commune de Juillan	5 663 €
Total	14 263 € HT

Il s'agit de régulariser la contribution de la CA TLP au titre du Contrat Territorial Occitanie 2018-2021.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer un fonds de concours de 4 300 € à la commune de Juillan pour l'équipement du centre de santé municipal.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : **19 DEC. 2023**

Publication le : **21 DEC. 2023**

Le Directeur Général des Services,


Jean-Luc Reviller

Le Président, le 15 DEC. 2023


Gérard TRÉMÈGE

Le Secrétaire de séance, le 19 DEC. 2023


Guillaume ROSSIC

Conseil Communautaire du jeudi 14 décembre 2023

Délibération n° 19

Contrat Territorial Occitanie 2018-2021 : attribution d'un fonds de concours à la Ville de Tarbes pour la construction de locaux pour l'école de rugby

Date de la convocation : le 8 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Fabrice SAYOUS
M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNÈRE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
M. Erick BARROUQUÈRE-THEIL
M. Philippe BAUBAY
M. Francis BORDENAVE
M. Roger-Vincent CALATAYUD
M. Pascal CLAVERIE
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
M. Ange MUR
M. François RODRIGUEZ
M. Guillaume ROSSIC
M. Paul SADER
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Lola TOULOUZE
Mme Maryse VERDOUX
M. Guy VERGES
M. Vincent ABADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE

Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOURE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Gérard BOUE
M. Serge BOURDETTE
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
M. Christophe CAVAILLES
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
M. Jean-François DRON
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Patrick GASCHET
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Bruno LARROUX
M. Claude LESGARDS
Mme Francine MATEOS
M. Hervé PALISSE

M. Laurent PENIN
M. Patrick PEY
M. Robert SUBERCAZES

Mme Régine TOSON
Mme Stéphanie MENUET

Excusés :

M. Thierry LAVIT
Mme Evelyne RICART
Mme Christiane ARAGNOU
M. Jean-Marc BOYA
Mme Marie-Henriette CABANNE
Mme Andrée DOUBRERE
M. Jean-Paul GERBET
M. Romain GIRAL
Mme Martine SIMON
Mme Angélique BERNISSANT
Jean-François CAZAJOUS
M. Joël CAZEDEBAT
M. Thomas DA COSTA
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Serge DUCLOS
M. Francis LAFON PUYO
M. Joffrey LESAGE
Mme Catherine MARALDI
M. Philippe MASCLE
Mme Sylvie MAZUREK
M. Sylvain PERETTO
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Yannick BOUBEE donne pouvoir à M.
Emmanuel ALONSO

M. Gérard CLAVE donne pouvoir à M.
Jacques GARROT
Mme Chantal PAULIEN donne pouvoir à
Mme Christine CONTE
M. Christian ZYTYNSKI donne pouvoir à
Mme Isabelle CHEDEVILLE
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES
M. Jean-Noel CASSOU donne pouvoir à M.
Serge BOURDETTE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à
Mme Lola TOULOUZE
M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à
M. Jean-Louis CRAMPE
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne
pouvoir à M. Fabrice SAYOUS
Mme Marion MARIN donne pouvoir à M.
David LARRAZABAL
Mme Myriam MENDES donne pouvoir à M.
Pierre LAGONELLE
Mme Marie PLANE donne pouvoir à Mme
Yvette LACAZE
Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir
à M. Jean-Christian PEDEBOY

Absent(s) :

M. Jean BURON
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Jean-Luc DOBIGNARD
M. Christian LABORDE
Mme Cécile PREVOST
M. Eric ABBADIE
M. Lucien BOUZET

M. Yves CARDEILHAC
M. Sébastien CYPRES
M. Henri FATTA
M. Frédéric LAVAL
M. Stéphane NOGUEZ
M. Alain TALBOT
M. Jean-Marie TAPIE

Rapporteur : M. MUR

Objet : Contrat Territorial Occitanie 2018-2021 : attribution d'un fonds de concours à la Ville de Tarbes pour la construction de locaux pour l'école de rugby

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-

Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

Vu la délibération n°2-2 du conseil communautaire du 28 juin 2017 approuvant la création d'un fonds d'aide aux communes, d'un fonds de concours Contrat Régional Unique et d'un fonds de concours accessibilité, réseau de bus dans le cadre de l'ADAPT,

Vu la délibération n°3 du conseil communautaire du 28 novembre 2018 approuvant le Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée 2018-2021,

Vu l'inscription du projet de construction de locaux pour l'école de rugby de la Ville de Tarbes dans le cadre de la programmation du Contrat Territorial Occitanie 2018-2021 de la CA TLP.

EXPOSE DES MOTIFS :

La Ville de Tarbes a sollicité l'attribution d'un fonds de concours intercommunal, au titre du Contrat Territorial Occitanie 2018-2021, pour son projet de construction de locaux pour l'école de rugby, située à la plaine de jeux Comescaisse.

Le projet vise à améliorer l'accueil des jeunes en construisant un nouveau bâtiment de type modulaire d'environ 250 m².

Dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie, sur la période 2018-2021, les conditions d'éligibilité du dispositif d'intervention de la Région Occitanie en faveur des équipements sportifs d'intérêt territorial, prévoient que la participation de la Région est conditionnée à l'apport d'un fonds de concours de l'EPCI d'un montant au moins équivalent à celui de la Région pour les projets dont la maîtrise d'ouvrage est une commune.

Le plan de financement est le suivant :

Etat	94 451 €
Région Occitanie	35 000 € (<i>acquis CP décembre 2021</i>)
Département	120 000€
CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées	35 000 €
Ville de Tarbes	344 803 €
Total	629 254 € HT

Il s'agit de régulariser la contribution de la CA TLP au titre du Contrat Territorial Occitanie 2018-2021.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer un fonds de concours de 35 000 € à la Ville de Tarbes pour la construction de locaux pour l'école de rugby.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : **19 DEC. 2023**

Publication le : **21 DEC. 2023**

Le Directeur Général des Services,


Jean-Luc Réviller

Le Président, le 15 DEC. 2023


Gérard TRÉMÈGE

Le Secrétaire de séance, le 19 DEC. 2023


Guillaume ROSSIC

Conseil Communautaire du jeudi 14 décembre 2023

Délibération n° 20

Contrat Territorial Occitanie 2018-2021 : attribution d'un fonds de concours à la commune de Juillan pour la rénovation du terrain de football synthétique

Date de la convocation : le 8 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Fabrice SAYOUS
M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
M. Erick BARROQUERE-THEIL
M. Philippe BAUBAY
M. Francis BORDENAVE
M. Roger-Vincent CALATAYUD
M. Pascal CLAVERIE
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
M. Ange MUR
M. François RODRIGUEZ
M. Guillaume ROSSIC
M. Paul SADER
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Lola TOULOUZE
Mme Maryse VERDOUX
M. Guy VERGES
M. Vincent ABADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE

Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOURE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Gérard BOUE
M. Serge BOURDETTE
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
M. Christophe CAVAILLES
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
M. Jean-François DRON
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Patrick GASCHET
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Ginette HURNÉ-RAOUBET
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Bruno LARROUX
M. Claude LESGARDS
Mme Francine MATEOS
M. Hervé PALISSE

M. Laurent PENIN
M. Patrick PEY
M. Robert SUBERCAZES

Mme Régine TOSON
Mme Stéphanie MENUET

Excusés :

M. Thierry LAVIT
Mme Evelyne RICART
Mme Christiane ARAGNOU
M. Jean-Marc BOYA
Mme Marie-Henriette CABANNE
Mme Andrée DOUBRERE
M. Jean-Paul GERBET
M. Romain GIRAL
Mme Martine SIMON
Mme Angélique BERNISSANT
Jean-François CAZAJOUS
M. Joël CAZEDEBAT
M. Thomas DA COSTA
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Serge DUCLOS
M. Francis LAFON PUYO
M. Joffrey LESAGE
Mme Catherine MARALDI
M. Philippe MASCLE
Mme Sylvie MAZUREK
M. Sylvain PERETTO
Mme Virginie SIANI WEMBOU
M. Yannick BOUBEE donne pouvoir à M.
Emmanuel ALONSO

M. Gérard CLAVE donne pouvoir à M.
Jacques GARROT
Mme Chantal PAULIEN donne pouvoir à
Mme Christine CONTE
M. Christian ZYTYNSKI donne pouvoir à
Mme Isabelle CHEDEVILLE
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES
M. Jean-Noel CASSOU donne pouvoir à M.
Serge BOURDETTE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à
Mme Lola TOULOUZE
M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à
M. Jean-Louis CRAMPE
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne
pouvoir à M. Fabrice SAYOUS
Mme Marion MARIN donne pouvoir à M.
David LARRAZABAL
Mme Myriam MENDES donne pouvoir à M.
Pierre LAGONELLE
Mme Marie PLANE donne pouvoir à Mme
Yvette LACAZE
Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir
à M. Jean-Christian PEDEBOY

Absent(s) :

M. Jean BURON
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Jean-Luc DOBIGNARD
M. Christian LABORDE
Mme Cécile PREVOST
M. Eric ABBADIE
M. Lucien BOUZET

M. Yves CARDEILHAC
M. Sébastien CYPRES
M. Henri FATTA
M. Frédéric LAVAL
M. Stéphane NOGUEZ
M. Alain TALBOT
M. Jean-Marie TAPIE

Rapporteur : M. MUR

Objet : Contrat Territorial Occitanie 2018-2021 : attribution d'un fonds de concours à la commune de Juillan pour la rénovation du terrain de football synthétique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-

Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

Vu la délibération n°2-2 du conseil communautaire du 28 juin 2017 approuvant la création d'un fonds d'aide aux communes, d'un fonds de concours Contrat Régional Unique et d'un fonds de concours accessibilité, réseau de bus dans le cadre de l'ADAPT,

Vu la délibération n°3 du conseil communautaire du 28 novembre 2018 approuvant le Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée 2018-2021,

Vu l'inscription du projet de rénovation du terrain de football synthétique de la commune de Juillan dans le cadre de la programmation du Contrat Territorial Occitanie 2018-2021 de la CA TLP.

EXPOSE DES MOTIFS :

La commune de Juillan a sollicité l'attribution d'un fonds de concours intercommunal, au titre du Contrat Territorial Occitanie 2018-2021, pour son projet de rénovation du terrain de football synthétique.

Le projet vise à procéder à la remise en état complète du gazon synthétique afin d'offrir un espace de jeux aux normes de la Fédération Française de Football.

Dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie, sur la période 2018-2021, les conditions d'éligibilité du dispositif d'intervention de la Région Occitanie en faveur des équipements sportifs d'intérêt territorial, prévoient que la participation de la Région est conditionnée à l'apport d'un fonds de concours de l'EPCI d'un montant au moins équivalent à celui de la Région pour les projets dont la maîtrise d'ouvrage est une commune.

Le plan de financement est le suivant :

Etat	91 886 €
Région Occitanie	50 000 € (<i>proposé CP décembre 2023</i>)
Département	65 000€
CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées	50 000 €
Commune de Juillan	180 039 €
Total	436 925 € HT

Il s'agit de régulariser la contribution de la CA TLP au titre du Contrat Territorial Occitanie 2018-2021.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer un fonds de concours de 50 000 € à la commune de Juillan pour la rénovation du terrain de football synthétique.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : **19 DEC. 2023**

Publication le : **21 DEC. 2023**


Le Directeur Général des Services,


Jean-Luc Reviller

Le Président, le 15 DEC. 2023


Gérard TRÉMÈGE

Le Secrétaire de séance, le 19 DEC. 2023


Guillaume ROSSIC

Conseil Communautaire du jeudi 14 décembre 2023

Délibération n° 21

**Approbation du règlement d'attribution du Fonds de Concours
Intercommunal de la Communauté d'Agglomération Tarbes-
Lourdes-Pyrénées dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie
2022/2028**

Date de la convocation : le 8 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Fabrice SAYOUS
M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNÈRE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
M. Erick BARROQUERE-THEIL
M. Philippe BAUBAY
M. Francis BORDENAVE
M. Roger-Vincent CALATAYUD
M. Pascal CLAVERIE
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
M. Ange MUR
M. François RODRIGUEZ
M. Guillaume ROSSIC
M. Paul SADER
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Lola TOULOUZE
Mme Maryse VERDOUX
M. Guy VERGES
M. Vincent ABADIE

Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOURE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Gérard BOUE
M. Serge BOURDETTE
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
M. Christophe CAVAILLES
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Patrick GASCHET
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Ginette HURNÉ-RAOUBET
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Bruno LARROUX
M. Claude LESGARDS
Mme Francine MATEOS

**M. Hervé PALISSE
M. Laurent PENIN
M. Patrick PEY**

**M. Robert SUBERCAZES
Mme Régine TOSON
Mme Stéphanie MENUET**

Excusés :

**M. Thierry LAVIT
Mme Evelyne RICART
Mme Christiane ARAGNOU
M. Jean-Marc BOYA
Mme Marie-Henriette CABANNE
Mme Andrée DOUBRERE
M. Jean-Paul GERBET
M. Romain GIRAL
Mme Martine SIMON
Mme Angélique BERNISSANT
Jean-François CAZAJOUS
M. Joël CAZEDEBAT
M. Thomas DA COSTA
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Jean-François DRON
M. Serge DUCLOS
M. Francis LAFON PUYO
M. Joffrey LESAGE
Mme Catherine MARALDI
M. Philippe MASCLE
Mme Sylvie MAZUREK
M. Sylvain PERETTO
Mme Virginie SIANI WEMBOU**

**M. Yannick BOUBEE donne pouvoir à M.
Emmanuel ALONSO
M. Gérard CLAVE donne pouvoir à M.
Jacques GARROT
Mme Chantal PAULIEN donne pouvoir à
Mme Christine CONTE
M. Christian ZYTYNSKI donne pouvoir à
Mme Isabelle CHEDEVILLE
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES
M. Jean-Noel CASSOU donne pouvoir à M.
Serge BOURDETTE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à
Mme Lola TOULOUZE
M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à
M. Jean-Louis CRAMPE
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne
pouvoir à M. Fabrice SAYOUS
Mme Marion MARIN donne pouvoir à M.
David LARRAZABAL
Mme Myriam MENDES donne pouvoir à M.
Pierre LAGONELLE
Mme Marie PLANE donne pouvoir à Mme
Yvette LACAZE
Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir
à M. Jean-Christian PEDEBOY**

Absent(s) :

**M. Jean BURON
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Jean-Luc DOBIGNARD
M. Christian LABORDE
Mme Cécile PREVOST
M. Eric ABBADIE
M. Lucien BOUZET**

**M. Yves CARDEILHAC
M. Sébastien CYPRES
M. Henri FATTA
M. Frédéric LAVAL
M. Stéphane NOGUEZ
M. Alain TALBOT
M. Jean-Marie TAPIE**

Rapporteur : M. MUR

Objet : Approbation du règlement d'attribution du Fonds de Concours Intercommunal de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie 2022/2028

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,

des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

Vu les délibérations de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 25 mars 2021 (2021/AP-MARS/14) et du 16 décembre 2021 (2021/AP-DEC/07) approuvant les orientations et les principes des nouvelles politiques contractuelles territoriales Occitanie 2022-2028,

Vu la délibération n°20 du conseil communautaire du 12 juillet 2023 approuvant le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

EXPOSE DES MOTIFS :

La CA TLP est signataire d'un Contrat Territorial Occitanie (CTO) dans le cadre duquel des financements régionaux sont attribués à ses communes membres.

Sur certains dispositifs relatifs aux projets structurants territoriaux, le cofinancement régional est conditionné, entre autres, à l'attribution d'un Fonds de Concours Intercommunal (FCI).

Afin de faciliter la réalisation, par les communes, de projets présentant un caractère structurant et un intérêt territorial, grâce à une intervention coordonnée et complémentaire de la Région Occitanie et de la Communauté d'Agglomération, il est proposé d'encadrer l'attribution de Fonds de Concours de la CATLP dans le cadre du CTO (FCI CTO) via l'adoption d'un règlement d'intervention.

L'attribution d'un FCI CTO par la CA TLP concernera exclusivement les projets déposés auprès de la Région, et éligibles au titre des dispositifs régionaux en vigueur suivants :

- dispositif de soutien aux équipements structurants bourgs-centres Occitanie
- soutien aux projets de maisons et centres de sante pluri-professionnels
- soutien à la construction et à la rénovation d'équipements sportifs d'intérêt territorial
- politique régionale en faveur de la culture et du patrimoine dispositif d'aide aux équipements culturels et patrimoniaux structurants
- dispositif en faveur de l'accueil de la petite enfance
- dispositif en faveur de la transition alimentaire dans la restauration collective

Le règlement d'attribution précise, pour chaque dispositif, les taux d'intervention et les montants maximum qui pourront être octroyés.

La convention financière d'attribution précisera les obligations du bénéficiaire et les modalités de versement.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le règlement d'attribution du Fonds de Concours Intercommunal de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie 2022/2028 (FCI CTO) joint à la présente délibération (annexe 1).

Article 2 : d'approuver le modèle de convention financière d'attribution d'un Fonds de Concours Intercommunal dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie 2022/2028 joint à la présente délibération (annexe 2).

Article 3 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : **19 DEC. 2023**

Publication le : **21 DEC. 2023**

Le Directeur Général des Services,




Jean-Luc Reviller

Le Président, le 15 DEC. 2023



Gérard TRÉMÈGE

Le Secrétaire de séance, le 19 DEC. 2023



Guillaume ROSSIC

PROJET
RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS INTERCOMMUNAL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES-LOURDES-PYRENEES
DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2022 / 2028
(FCI CTO)

CONTEXTE :

La CA TLP est signataire d'un Contrat Territorial Occitanie dans le cadre duquel des financements régionaux sont attribués à ses communes membres.

Sur certains dispositifs relatifs aux projets structurants territoriaux, le cofinancement régional est conditionné, entre autres, à l'attribution d'un Fonds de Concours Intercommunal (FCI).

LOGIQUE D'INTERVENTION

Le Fonds de Concours de la CATLP dans le cadre du CTO (FCI CTO) vise à faciliter la réalisation, par les communes, de projets présentant un caractère structurant et un intérêt territorial, grâce à une intervention coordonnée et complémentaire de la Région Occitanie et de la Communauté d'Agglomération.

BENEFICIAIRES ELIGIBLES

Potentiellement toutes les communes membres de la CA TLP

ELIGIBILITE DES OPERATIONS

L'attribution d'un FCI CTO par la CA TLP concernera exclusivement les projets **déposés** auprès de la Région, et **éligibles** au titre des dispositifs régionaux en vigueur suivants :

- DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX EQUIPEMENTS STRUCTURANTS BOURGS-CENTRES OCCITANIE
- SOUTIEN AUX PROJETS DE MAISONS ET CENTRES DE SANTE PLURI-PROFESSIONNELS
- SOUTIEN A LA CONSTRUCTION ET A LA RENOVATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTERET TERRITORIAL
- POLITIQUE REGIONALE EN FAVEUR DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE DISPOSITIF D'AIDE AUX EQUIPEMENTS CULTURELS ET PATRIMONIAUX STRUCTURANTS
- DISPOSITIF EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE
- DISPOSITIF EN FAVEUR DE LA TRANSITION ALIMENTAIRE DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE

Un projet ne pourra bénéficier d'une subvention au titre du FCI CTO que s'il est déclaré éligible, sur l'un de ces dispositifs, au terme de l'instruction réalisée par la Région, et qu'il bénéficiera donc d'une subvention régionale.

Une seule subvention FCI CTO pourra être sollicitée par dossier Région correspondant.

ASSIETTE SUBVENTIONNABLE

L'assiette éligible subventionnable retenue dans le cadre du FCI CTO sera l'assiette subventionnable retenue par la Région dans le cadre de l'instruction du dossier de demande de subvention régionale correspondant.

TAUX D'INTERVENTION ET MONTANTS MAXIMUMS DU FCI

Le taux d'intervention de la CA TLP au titre du FCI CTO sera aligné au taux d'intervention de la Région appliqué sur le dossier concerné (taux applicable à l'assiette subventionnable retenue).

Pour déterminer le montant du FCI CTO attribué, ce taux sera appliqué dans la limite du montant maximum FCI CTO défini, pour chaque dispositif, dans le présent règlement (*cf détail dans le tableau ci-dessous*).

DISPOSITIF régional concerné	Taux d'intervention régional maxi	Montant maximum de la participation régionale	Montant maximum du FCI CTO
DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX EQUIPEMENTS STRUCTURANTS BOURGS-CENTRES (BC) OCCITANIE	25% / 30%	400 000€	200 000 € (*)
SOUTIEN AUX PROJETS DE MAISONS ET CENTRES DE SANTE PLURI-PROFESSIONNELS - <u>MSP</u>	MSP: 20% (+5% si Massif, BC ou QPV)	Création : 88 000€ Extension : 48 000€	Création : 88 000€ Extension : 48 000€
SOUTIEN AUX PROJETS DE MAISONS ET CENTRES DE SANTE PLURI-PROFESSIONNELS - <u>CDS</u>	CDS: 25% (+5% si Massif, BC ou QPV)	Création : 162 500€ Extension : 87 500€	Création : 162 500€ Extension : 87 500€
SOUTIEN A LA CONSTRUCTION ET A LA RENOVATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS <u>D'INTERET TERRITORIAL</u>	max : 25% Taux modulé en fonction de l'exemplarité (environnement et inclusivité)	Non spécifié	100 000 €
POLITIQUE REGIONALE EN FAVEUR DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE DISPOSITIF D'AIDE AUX EQUIPEMENTS CULTURELS ET PATRIMONIAUX STRUCTURANTS	25% (+5 à 10% si Massif, BC ou QPV)	Non précisé	100 000 €
DISPOSITIF EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE	15% (20% si Pacte pour l'embauche)	Création : 100 000€ Extension : 22 500€	Création : 100 000€ Extension : 22 500€
DISPOSITIF EN FAVEUR DE LA TRANSITION ALIMENTAIRE DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE - <u>IMMOBILIER</u>	25% (+5% si Massif ou BC)	200 000€	150 000€
DISPOSITIF EN FAVEUR DE LA TRANSITION ALIMENTAIRE DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE - <u>EQUIPEMENTS</u>	25% (+5% si Massif ou BC)	70 000€	50 000€

(*)

(*) Pour les projets particulièrement structurants et exemplaires, le plafond de la participation de la CATLP pourra être porté à 400 000€ sans toutefois dépasser 13% du coût total éligible de l'opération. (*taux applicable à l'assiette éligible HT retenue*)

DIALOGUE TERRITORIAL

Le taux d'intervention de la CA TLP sera stabilisé, pour chaque dossier, dans le cadre du dialogue territorial qui aura lieu avec la Région dans le cadre des instances du Contrat Territorial Occitanie (comités techniques et comités de pilotage).

MODALITES DE PRIORISATION DES PROJETS

La priorisation des dossiers s'effectuera en dialogue avec la Région.

Il s'agira d'optimiser le soutien des dossiers identifiés comme prioritaires par la Région et la CATLP.

REGLE DE NON CUMUL DE FONDS DE CONCOURS CA TLP

Le FCI CTO ne pourra pas être couplé avec une autre subvention communautaire sur un même projet.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier de demande de soutien au titre du FCI CTO sera identique au dossier Région correspondant. La commune devra transmettre à la CA TLP la copie du dossier déposé auprès de la Région, accompagné d'un courrier de demande adressé au Président de la CA TLP.

MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers de demande de FCI CTO seront déposés au fil de l'eau.

La date de début d'éligibilité des dépenses sera celle de l'accusé de réception du dossier par la Région.

COMPLETUDE DES DOSSIERS

Les éléments de complétude du dossier de demande de FCI CTO sont identiques aux éléments de complétude du dossier régional correspondant.

Le dossier de demande de FCI CTO est considéré comme complet lorsque le dossier de demande de subvention régionale l'est.

MODALITÉS D'ATTRIBUTION

L'attribution du FCI CTO se fera sur avis du groupe de travail ad hoc, pour décision du Conseil communautaire.

VERSEMENT DES SUBVENTIONS ET REGLES D'UTILISATION

La subvention donne lieu au versement :

- d'un acompte de 20% sur production d'un justificatif de démarrage de l'opération ;
- d'un acompte de 40 % sur justification de la réalisation de 50 % des dépenses éligibles ;
- du versement du solde ajusté en fonction des dépenses éligibles justifiées.

MODELE
**CONVENTION FINANCIERE D'ATTRIBUTION
D'UN FONDS DE CONCOURS INTERCOMMUNAL
DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE
2022 / 2028**

Vu la délibération n°xx du Conseil Communautaire du xx approuvant le Règlement d'attribution du Fonds de Concours Intercommunal de la CA TLP dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie 2022/2028 (FCI CTO),
Vu la délibération n°20 du Conseil Communautaire du 12 juillet 2023 approuvant le Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée 2022-2028 de la CA TLP,
Vu la délibération n°xx du Conseil Communautaire du xx attribuant un fonds de concours CTO à la commune de *[nom de la Commune]* pour le projet de *[intitulé du projet]*,
Vu le dossier présenté par la commune de *[nom de la Commune]* au titre de la programmation *[année]* du Contrat Territorial Occitanie Pyrénées-Méditerranée 2022-2028.

ENTRE La Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, représentée par Monsieur Gérard TRÉMÈGE, Président, d'une part,
ET
La commune de *[nom de la Commune]*, ci-après dénommé « le bénéficiaire », *[adresse de la Commune]*, représentée par *[nom du représentant légal]*, *[qualité du représentant légal]*, d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

La commune de *[nom de la Commune]* porte un projet de *[intitulé du projet et description]*.

La Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées apporte son soutien au financement de ce projet dans les conditions prévues dans la présente convention par l'octroi d'une subvention d'investissement, dans le cadre du Fonds de Concours CTO.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage :

- à utiliser la subvention conformément à l'objet pour lequel elle a été attribuée ;
- à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet ;
- à faciliter le contrôle par les services de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées de la réalisation des actions :
 - par l'accès à ses documents administratifs et comptables
 - dans le cadre de visites réalisées par les agents de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées ou les prestataires désignés par lui ;
- à informer la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées de toute initiative de communication publique ayant trait à l'opération mentionnée (inauguration, pose "première pierre", visite chantier, etc.) ;

- à faire état du concours de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées;
- à faire connaître le soutien de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées lors des actions de relations avec la presse (dossiers et communiqués de presse, conférences de presse, etc.), en étroite concertation avec la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées;
- à apposer, sur tout document informatif relatif à l'opération subventionnée, le logo de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées ;
- à procéder à la pose d'un panneau signalétique mentionnant le concours de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

ARTICLE 3 : MODALITES DE CALCUL DE LA SUBVENTION

La subvention attribuée pour la réalisation du projet s'élève à *[montant de la subvention]* €. Il s'agit d'une subvention proportionnelle. Ce montant peut être réajusté dans l'hypothèse où le programme n'est pas entièrement réalisé.

- Montant du projet : *[coût total]* € H.T. (cf. Annexe 1)
- Assiette subventionnable : *[montant précisé dans la délibération]* € H.T.
- Montant subvention : *[montant précisé dans la délibération]* €
- Taux : *[taux précisé dans la délibération]*%

Ce montant sera plafonné au montant de la subvention régionale effectivement attribuée.

ARTICLE 4 : MODALITES DE VERSEMENT

La subvention donne lieu au versement :

- d'un acompte de 20% sur production d'un justificatif de démarrage de l'opération ;
- d'un acompte de 40 % sur justification de la réalisation de 50 % des dépenses éligibles ;
- du versement du solde ajusté en fonction des dépenses éligibles justifiées.

L'acompte et le solde seront versés suite à justification des dépenses et sur production des pièces à produire précisées à l'article 5 de la présente convention. Le montant définitif de la subvention est réajusté au versement du solde proportionnellement à l'ensemble des dépenses justifiées **et au regard de la subvention régionale effectivement versée.**

ARTICLE 5 : PIECES JUSTIFICATIVES A PRODUIRE

Les paiements de l'avance, de l'acompte et du solde interviennent sur demande de paiement signée par le bénéficiaire ou son représentant, ainsi que des pièces justificatives suivantes accompagnées d'un Relevé d'Identité Bancaire complet.

Avance

- attestation de commencement des travaux

Acompte

- justification des dépenses réalisées pour l'exécution du programme (factures) accompagnées d'un état récapitulatif des dépenses établi par le bénéficiaire qui atteste, sur cet état, du paiement effectif de celles-ci et leur lien avec le programme subventionné, signé par le maître d'ouvrage et visé par le comptable public

Solde

- attestation de fin de travaux

- justification des dépenses réalisées pour l'exécution du programme (factures) accompagnées d'un état récapitulatif signé par le maître d'ouvrage et visé par le comptable public, signé par le maître d'ouvrage et visé par le comptable public
- bilan financier de l'opération subventionnée (en dépenses et en recettes), signé par le maître d'ouvrage

ARTICLE 6 : CONTROLES

La Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées se réserve, en dehors de la vérification opérée au moment du versement de la subvention, le droit de procéder à toute autre forme de contrôle et de se faire remettre tout document nécessaire à la réalisation d'un audit financier portant sur des opérations ayant reçu un concours financier de la collectivité.

La subvention peut faire l'objet d'un contrôle sur pièces et/ou sur place dans un délai de trois ans suivant le paiement du solde. A cette occasion, le bénéficiaire devra fournir toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

La Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées se réserve également le droit de contrôler la conformité de l'utilisation de la subvention au regard de l'objet pour lequel elle a été attribuée.

ARTICLE 7 : NON VERSEMENT, REVERSEMENT ET SUSPENSION

En cas de non respect des engagements du bénéficiaire et des clauses de la présente convention relatives au contrôle, la subvention ou le solde de celle-ci n'a pas à être versé

Dans les mêmes cas, la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées se réserve le droit de demander le reversement des sommes indûment mandatées, soit dans son intégralité, soit à due proportion des sommes versées.

Dans tous les cas, la demande de reversement par la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées intervient après une mise en demeure informant le bénéficiaire du risque de mise en œuvre d'une procédure de non versement ou de reversement et l'invitant à apporter tous les éléments en sa possession justifiant du bon emploi des fonds publics alloués.

Cette mise en demeure est faite en lettre recommandée avec accusé de réception, le bénéficiaire disposant d'un délai de 2 mois courant à compter de la réception de cette mise en demeure.

En outre et dans tous les cas, la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées se réserve le droit de suspendre le paiement dans le cadre d'un contrôle sur pièces et/ou sur place.

ARTICLE 8 : CADUCITE

La subvention deviendra caduque de plein droit :

- si la première demande de paiement par le bénéficiaire n'intervient pas dans un délai de 12 mois à compter de la date de signature de la présente convention.
- si la réalisation complète du programme n'est pas justifiée dans le délai de 24 mois à compter de la date signature de la présente convention.
- si le bénéficiaire a fait connaître par courrier sa décision de ne pas réaliser l'action subventionnée.

Une prorogation peut être éventuellement accordée à la demande du bénéficiaire par la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, en cas de nécessité justifiée par lui avant l'expiration du délai initial, liée à la complexité du programme ou à des circonstances particulières ne résultant pas de son fait et à condition que le programme ne soit pas dénaturé.

ARTICLE 9 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend fin à l'issue des délais de contrôle tels que définis ci-dessus.

ARTICLE 10 : DENONCIATION

La Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et la commune de *[nom de la Commune]* pourront dénoncer la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve de respecter un préavis d'un mois.

Pour tout litige pouvant survenir dans l'interprétation ou l'application des clauses de la présente convention, les parties s'engagent à régler leur différend à l'amiable, avant tout recours à la juridiction compétente.

Fait en deux exemplaires.

À Juillan, le

Le Maire de *[nom de la Commune]*

Le Président de la Communauté d'Agglomération
Tarbes-Lourdes-Pyrénées

[Nom du représentant légal]

Gérard TRÉMÈGE

ANNEXE 1
A LA CONVENTION FINANCIERE

[INTITULE DU PROJET]
[NOM DE LA COMMUNE]

BUDGET

DEPENSES

Poste de dépense	Montant
Total :	xx € H.T.

RECETTES

Financier	Montant
Etat	
Région Occitanie	
Département des Hautes-Pyrénées	
CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées	
Autre financeur	
Commune de [nom de la Commune]	
Total :	xx €

Conseil Communautaire du jeudi 14 décembre 2023

Délibération n° 22

Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 : attribution d'un fonds de concours à la commune de Juillan pour l'extension du centre de santé municipal

Date de la convocation : le 8 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Fabrice SAYOUS
M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
M. Erick BARROUQUERE-THEIL
M. Philippe BAUBAY
M. Francis BORDENAVE
M. Roger-Vincent CALATAYUD
M. Pascal CLAVERIE
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
M. Ange MUR
M. François RODRIGUEZ
M. Guillaume ROSSIC
M. Paul SADER
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Lola TOULOUZE
Mme Maryse VERDOUX
M. Guy VERGES
M. Vincent ABADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE

Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOURE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Gérard BOUE
M. Serge BOURDETTE
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
M. Christophe CAVAILLES
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Patrick GASCHET
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Bruno LARROUX
M. Claude LESGARDS
Mme Francine MATEOS
M. Hervé PALISSE
M. Laurent PENIN

**M. Patrick PEY
M. Robert SUBERCAZES**

**Mme Régine TOSON
Mme Stéphanie MENUET**

Excusés :

**M. Thierry LAVIT
Mme Evelyne RICART
Mme Christiane ARAGNOU
M. Jean-Marc BOYA
Mme Marie-Henriette CABANNE
Mme Andrée DOUBRERE
M. Jean-Paul GERBET
M. Romain GIRAL
Mme Martine SIMON
Mme Angélique BERNISSANT
Jean-François CAZAJOUS
M. Joël CAZEDEBAT
M. Thomas DA COSTA
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Jean-François DRON
M. Serge DUCLOS
M. Francis LAFON PUYO
M. Joffrey LESAGE
Mme Catherine MARALDI
M. Philippe MASCLE
Mme Sylvie MAZUREK
M. Sylvain PERETTO
Mme Virginie SIANI WEMBOU**

**M. Yannick BOUBEE donne pouvoir à M.
Emmanuel ALONSO
M. Gérard CLAVE donne pouvoir à M.
Jacques GARROT
Mme Chantal PAULIEN donne pouvoir à
Mme Christine CONTE
M. Christian ZYTYNSKI donne pouvoir à
Mme Isabelle CHEDEVILLE
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES
M. Jean-Noel CASSOU donne pouvoir à M.
Serge BOURDETTE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à
Mme Lola TOULOUZE
M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à
M. Jean-Louis CRAMPE
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne
pouvoir à M. Fabrice SAYOUS
Mme Marion MARIN donne pouvoir à M.
David LARRAZABAL
Mme Myriam MENDES donne pouvoir à M.
Pierre LAGONELLE
Mme Marie PLANE donne pouvoir à Mme
Yvette LACAZE
Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir
à M. Jean-Christian PEDEBOY**

Absent(s) :

**M. Jean BURON
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Jean-Luc DOBIGNARD
M. Christian LABORDE
Mme Cécile PREVOST
M. Eric ABBADIE
M. Lucien BOUZET**

**M. Yves CARDEILHAC
M. Sébastien CYPRES
M. Henri FATTA
M. Frédéric LAVAL
M. Stéphane NOGUEZ
M. Alain TALBOT
M. Jean-Marie TAPIE**

Rapporteur : M. MUR

Objet : Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 : attribution d'un fonds de concours à la commune de Juillan pour l'extension du centre de santé municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-

Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

Vu la délibération n°20 du conseil communautaire du 12 juillet 2023 approuvant le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées,

Vu la délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2023 approuvant règlement d'attribution du Fonds de Concours Intercommunal de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie 2022/2028,

Vu l'inscription du projet d'extension du centre de santé municipal de la commune de Juillan dans le cadre de la programmation du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 de la CA TLP.

Vu l'instruction du financeur régional du dossier de demande de subvention de la commune de Juillan relatif au projet d'extension du centre de santé municipal.

EXPOSE DES MOTIFS :

La commune de Juillan a sollicité l'attribution d'un fonds de concours intercommunal, au titre du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028, pour son projet d'extension du centre de santé municipal.

Le projet vise à permettre l'accueil d'un nouveau médecin et la création d'un bureau de direction au sein du centre de santé municipal.

Ce projet a fait l'objet d'une instruction par les services de la Région permettant son inscription au programme opérationnel 2022-2023 du Contrat Territorial Occitanie de la CA TLP.

L'instruction du dossier par les services de la Région conclut que :

- Le projet est éligible au dispositif régional de SOUTIEN AUX PROJETS DE MAISONS ET CENTRES DE SANTE PLURI-PROFESSIONNELS
- L'assiette éligible retenue par la Région est de : 229 818 €
- Taux d'aide appliqué : 25%

Au vu du règlement d'attribution, le projet peut bénéficier d'un Fonds de Concours Intercommunal de la CA TLP dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie 2022/2028.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Région Occitanie	57 454 € (<i>acquis CP avril 2023</i>)
Département	20 000 €
CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées	57 454 €
Commune de Juillan	94 910 €
Total	229 818 € HT

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer un fonds de concours de 57 454 € à la commune de Juillan pour l'extension du centre de santé municipal, dans le cadre du CTO 2022-2028.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : **19 DEC. 2023**

Publication le : **21 DEC. 2023**

Le Directeur Général des Services,


Jean-Luc Reviller

Le Président, le 15 DEC. 2023


Gérard TRÉMÈGE

Le Secrétaire de séance, le 19 DEC. 2023


Guillaume ROSSIC

Conseil Communautaire du jeudi 14 décembre 2023

Délibération n° 23

Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 : attribution d'un fonds de concours à la commune d'Aureilhan pour la construction d'une salle multi-activités

Date de la convocation : le 8 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Fabrice SAYOUS
M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNÈRE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
M. Erick BARROQUERE-THEIL
M. Philippe BAUBAY
M. Francis BORDENAVE
M. Roger-Vincent CALATAYUD
M. Pascal CLAVERIE
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
M. Ange MUR
M. François RODRIGUEZ
M. Guillaume ROSSIC
M. Paul SADER
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Lola TOULOUZE
Mme Maryse VERDOUX
M. Guy VERGES
M. Vincent ABADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE

Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOURE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Gérard BOUE
M. Serge BOURDETTE
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
M. Christophe CAVAILLES
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Patrick GASCHET
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Bruno LARROUX
M. Claude LESGARDS
Mme Francine MATEOS
M. Hervé PALISSE
M. Laurent PENIN

**M. Patrick PEY
M. Robert SUBERCAZES**

**Mme Régine TOSON
Mme Stéphanie MENUET**

Excusés :

**M. Thierry LAVIT
Mme Evelyne RICART
Mme Christiane ARAGNOU
M. Jean-Marc BOYA
Mme Marie-Henriette CABANNE
Mme Andrée DOUBRERE
M. Jean-Paul GERBET
M. Romain GIRAL
Mme Martine SIMON
Mme Angélique BERNISSANT
Jean-François CAZAJOUS
M. Joël CAZEDEBAT
M. Thomas DA COSTA
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Jean-François DRON
M. Serge DUCLOS
M. Francis LAFON PUYO
M. Joffrey LESAGE
Mme Catherine MARALDI
M. Philippe MASCLE
Mme Sylvie MAZUREK
M. Sylvain PERETTO
Mme Virginie SIANI WEMBOU**

**M. Yannick BOUBEE donne pouvoir à M.
Emmanuel ALONSO
M. Gérard CLAVE donne pouvoir à M.
Jacques GARROT
Mme Chantal PAULIEN donne pouvoir à
Mme Christine CONTE
M. Christian ZYTYNSKI donne pouvoir à
Mme Isabelle CHEDEVILLE
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES
M. Jean-Noël CASSOU donne pouvoir à M.
Serge BOURDETTE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à
Mme Lola TOULOUZE
M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à
M. Jean-Louis CRAMPE
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne
pouvoir à M. Fabrice SAYOUS
Mme Marion MARIN donne pouvoir à M.
David LARRAZABAL
Mme Myriam MENDES donne pouvoir à M.
Pierre LAGONELLE
Mme Marie PLANE donne pouvoir à Mme
Yvette LACAZE
Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir
à M. Jean-Christian PEDEBOY**

Absent(s) :

**M. Jean BURON
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Jean-Luc DOBIGNARD
M. Christian LABORDE
Mme Cécile PREVOST
M. Eric ABBADIE
M. Lucien BOUZET**

**M. Yves CARDEILHAC
M. Sébastien CYPRES
M. Henri FATTA
M. Frédéric LAVAL
M. Stéphane NOGUEZ
M. Alain TALBOT
M. Jean-Marie TAPIE**

Rapporteur : M. MUR

Objet : Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 : attribution d'un fonds de concours à la commune d'Aureilhan pour la construction d'une salle multi-activités

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-

Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

Vu la délibération n°20 du conseil communautaire du 12 juillet 2023 approuvant le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées,

Vu le Contrat Bourg-Centre de la commune d'Aureilhan approuvé le 06/09/2019 et son avenant pour la période 2022-2028 validé en Comité de Pilotage le 07/11/23,

Vu la délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2023 approuvant règlement d'attribution du Fonds de Concours Intercommunal de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie 2022/2028,

Vu l'inscription du projet de construction d'une salle multi-activités de la commune d'Aureilhan dans le cadre de la programmation du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 de la CA TLP.

Vu l'instruction du financeur régional du dossier de demande de subvention de la commune d'Aureilhan relatif au projet de construction d'une salle multi-activités.

EXPOSE DES MOTIFS :

La commune d'Aureilhan a sollicité l'attribution d'un fonds de concours intercommunal, au titre du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028, pour son projet de construction d'une salle multi-activités.

Le projet vise à répondre au besoin des associations de la commune tout en s'inscrivant dans la thématique de la reconquête des friches urbaines.

Ce projet a fait l'objet d'une instruction par les services de la Région permettant son inscription au programme opérationnel 2022-2023 du Contrat Territorial Occitanie de la CA TLP.

L'instruction du dossier par les services de la Région conclut que :

- Le projet est éligible au dispositif régional de SOUTIEN AUX EQUIPEMENTS STRUCTURANTS BOURGS-CENTRES OCCITANIE
- L'assiette éligible retenue par la Région est de : 482 251 €
- Taux d'aide appliqué : 15%

Au vu du règlement d'attribution, le projet peut bénéficier d'un Fonds de Concours Intercommunal de la CA TLP dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie 2022/2028.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Etat	170 000€
Région Occitanie	74 700 € (<i>proposé CP décembre 2023</i>)
Département	90 000 €
CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées	74 700 €
Commune d'Aureilhan	175 499 €
Total	584 899 € HT

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer un fonds de concours de 74 700 € à la commune d'Aureilhan pour la construction d'une salle multi-activités, dans le cadre du CTO 2022-2028.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

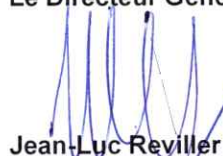
à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : **19 DEC. 2023**

Publication le : **21 DEC. 2023**

Le Directeur Général des Services,




Jean-Luc Reviller

Le Président, le 15 DEC. 2023



Gérard TRÉMÈGE

Le Secrétaire de séance, le 19 DEC. 2023



Guillaume ROSSIC

Conseil Communautaire du jeudi 14 décembre 2023

Délibération n° 24

Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 : attribution d'un fonds de concours à la commune de Séméac pour la réhabilitation du centre Léo Lagrange

Date de la convocation : le 8 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Fabrice SAYOUS
M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
M. Erick BARROUQUERE-THEIL
M. Philippe BAUBAY
M. Francis BORDENAVE
M. Roger-Vincent CALATAYUD
M. Pascal CLAVERIE
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
M. Ange MUR
M. François RODRIGUEZ
M. Guillaume ROSSIC
M. Paul SADER
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Lola TOULOUZE
Mme Maryse VERDOUX
M. Guy VERGES
M. Vincent ABADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE

Mme Laurence ANCIEN
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOURE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Gérard BOUE
M. Serge BOURDETTE
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
M. Christophe CAVAILLES
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Patrick GASCHET
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Bruno LARROUX
M. Claude LESGARDS
Mme Francine MATEOS
M. Hervé PALISSE
M. Laurent PENIN

**M. Patrick PEY
M. Robert SUBERCAZES**

**Mme Régine TOSON
Mme Stéphanie MENUET**

Excusés :

**M. Thierry LAVIT
Mme Evelyne RICART
Mme Christiane ARAGNOU
M. Jean-Marc BOYA
Mme Marie-Henriette CABANNE
Mme Andrée DOUBRERE
M. Jean-Paul GERBET
M. Romain GIRAL
Mme Martine SIMON
Mme Angélique BERNISSANT
Jean-François CAZAJOUS
M. Joël CAZEDEBAT
M. Thomas DA COSTA
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Jean-François DRON
M. Serge DUCLOS
M. Francis LAFON PUYO
M. Joffrey LESAGE
Mme Catherine MARALDI
M. Philippe MASCLE
Mme Sylvie MAZUREK
M. Sylvain PERETTO
Mme Virginie SIANI WEMBOU**

**M. Yannick BOUBEE donne pouvoir à M.
Emmanuel ALONSO
M. Gérard CLAVE donne pouvoir à M.
Jacques GARROT
Mme Chantal PAULIEN donne pouvoir à
Mme Christine CONTE
M. Christian ZYTYNSKI donne pouvoir à
Mme Isabelle CHEDEVILLE
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir
à M. Hervé CHARLES
M. Jean-Noel CASSOU donne pouvoir à M.
Serge BOURDETTE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à
Mme Lola TOULOUZE
M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à
M. Jean-Louis CRAMPE
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne
pouvoir à M. Fabrice SAYOUS
Mme Marion MARIN donne pouvoir à M.
David LARRAZABAL
Mme Myriam MENDES donne pouvoir à M.
Pierre LAGONELLE
Mme Marie PLANE donne pouvoir à Mme
Yvette LACAZE
Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir
à M. Jean-Christian PEDEBOY**

Absent(s) :

**M. Jean BURON
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Jean-Luc DOBIGNARD
M. Christian LABORDE
Mme Cécile PREVOST
M. Eric ABBADIE
M. Lucien BOUZET**

**M. Yves CARDEILHAC
M. Sébastien CYPRES
M. Henri FATTA
M. Frédéric LAVAL
M. Stéphane NOGUEZ
M. Alain TALBOT
M. Jean-Marie TAPIE**

Rapporteur : M. MUR

Objet : Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 : attribution d'un fonds de concours à la commune de Séméac pour la réhabilitation du centre Léo Lagrange

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-

Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

Vu la délibération n°20 du conseil communautaire du 12 juillet 2023 approuvant le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées,

Vu le Contrat Bourg-Centre de la commune de Séméac validé en Comité de Pilotage le 30/05/23,

Vu la délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2023 approuvant règlement d'attribution du Fonds de Concours Intercommunal de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie 2022/2028,

Vu l'inscription du projet de réhabilitation du centre Léo Lagrange de la commune de Séméac dans le cadre de la programmation du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 de la CA TLP.

Vu l'instruction du financeur régional du dossier de demande de subvention de la commune de Séméac relatif au projet de réhabilitation du centre Léo Lagrange.

EXPOSE DES MOTIFS :

La commune de Séméac a sollicité l'attribution d'un fonds de concours intercommunal, au titre du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028, pour son projet de réhabilitation du centre Léo Lagrange.

Le projet vise à rénover cet équipement structurant, lieu d'animation, de manifestations sportives, culturelles et festives.

Cet équipement, implanté en centre-ville de Séméac, est un centre mutualisé, utilisé par les associations et les structures de Séméac et plus largement reconnu sur l'agglomération Tarbaise par les acteurs locaux. Il est en lien avec le Centre d'Activités Culturelles (CAC), les écoles, l'accueil de Loisirs, ainsi qu'avec les partenaires extérieurs tels que Le PARVIS Scène Nationale Tarbes Midi Pyrénées, le conservatoire Henri DUPARC et La GESPE pour l'évènementiel culturel. Le centre Léo Lagrange reçoit des manifestations importantes, de rayonnement supracommunal, certaines manifestations étant de dimension départementale voire régionale. Il accueille chaque année plus de 20 000 visiteurs.

Ce projet a fait l'objet d'une instruction par les services de la Région permettant son inscription au programme opérationnel 2022-2023 du Contrat Territorial Occitanie de la CA TLP.

L'instruction du dossier par les services de la Région conclut que :

- Le projet est éligible au dispositif régional de SOUTIEN AUX EQUIPEMENTS STRUCTURANTS BOURGS-CENTRES OCCITANIE
- L'assiette éligible retenue par la Région est de : 2 661 670 €
- Taux d'aide appliqué : 15%

Au vu du règlement d'attribution, le projet peut bénéficier d'un Fonds de Concours Intercommunal de la CA TLP dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie 2022/2028.

Au vu du caractère structurant avéré de l'équipement, il est proposé d'appliquer la disposition dérogatoire du règlement permettant de porter le plafond de la participation de la CATLP à 400 000€ sans toutefois dépasser 13% du coût total éligible de l'opération.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Etat	297 000 €
Région Occitanie	400 000 €
Département	250 000 €
CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées	346 017 € (<i>participation plafonnée à 13% de l'assiette éligible</i>)
Commune de Séméac	2 111 983 €
Total	3 405 000 € HT

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer un fonds de concours de 346 017 € à la commune de Séméac pour la réhabilitation du centre Léo Lagrange, dans le cadre du CTO 2022-2028.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

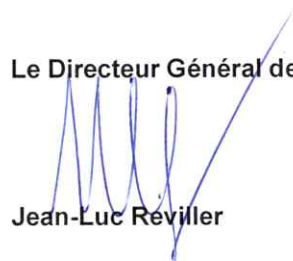
à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : **19 DEC. 2023**

Publication le : **21 DEC. 2023**

Le Directeur Général des Services,




Jean-Luc Reviller

Le Président, le **15 DEC. 2023**



Gérard TRÉMÈGE

Le Secrétaire de séance, le **19 DEC. 2023**



Guillaume ROSSIC

Conseil Communautaire du jeudi 14 décembre 2023

Délibération n° 25

**Contrat Bourg-Centre Occitanie de la commune d'Aureilhan pour la
période 2022-2028 : approbation de l'avenant**

Date de la convocation : le 8 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Fabrice SAYOUS
M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
M. Erick BARROUQUERE-THEIL
M. Philippe BAUBAY
M. Francis BORDENAVE
M. Roger-Vincent CALATAYUD
M. Pascal CLAVERIE
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
M. Ange MUR
M. François RODRIGUEZ
M. Guillaume ROSSIC
M. Paul SADER
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Lola TOULOUZE
Mme Maryse VERDOUX
M. Guy VERGES
M. Vincent ABADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Laurence ANCIEN

Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOUIERE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Gérard BOUE
M. Serge BOURDETTE
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
M. Christophe CAVAILLES
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Patrick GASCHET
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Bruno LARROUX
M. Claude LESGARDS
Mme Francine MATEOS
M. Hervé PALISSE
M. Laurent PENIN
M. Patrick PEY
M. Robert SUBERCAZES

Mme Régine TOSON

Mme Stéphanie MENUET

Excusés :

**M. Thierry LAVIT
Mme Evelyne RICART
Mme Christiane ARAGNOU
M. Jean-Marc BOYA
Mme Marie-Henriette CABANNE
Mme Andrée DOUBRERE
M. Jean-Paul GERBET
M. Romain GIRAL
Mme Martine SIMON
Mme Angélique BERNISSANT
Jean-François CAZAJOUS
M. Joël CAZEDEBAT
M. Thomas DA COSTA
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Jean-François DRON
M. Serge DUCLOS
M. Francis LAFON PUYO
M. Joffrey LESAGE
Mme Catherine MARALDI
M. Philippe MASCLE
Mme Sylvie MAZUREK
M. Sylvain PERETTO
Mme Virginie SIANI WEMBOU**

**M. Yannick BOUBEE donne pouvoir à M. Emmanuel ALONSO
M. Gérard CLAVE donne pouvoir à M. Jacques GARROT
Mme Chantal PAULIEN donne pouvoir à Mme Christine CONTE
M. Christian ZYTYNSKI donne pouvoir à Mme Isabelle CHEDEVILLE
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES
M. Jean-Noel CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à Mme Lola TOULOUZE
M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS
Mme Marion MARIN donne pouvoir à M. David LARRAZABAL
Mme Myriam MENDES donne pouvoir à M. Pierre LAGONELLE
Mme Marie PLANE donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE
Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Jean-Christian PEDEBOY**

Absent(s) :

**M. Jean BURON
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Jean-Luc DOBIGNARD
M. Christian LABORDE
Mme Cécile PREVOST
M. Eric ABBADIE
M. Lucien BOUZET**

**M. Yves CARDEILHAC
M. Sébastien CYPRES
M. Henri FATTA
M. Frédéric LAVAL
M. Stéphane NOGUEZ
M. Alain TALBOT
M. Jean-Marie TAPIE**

Rapporteur : M. MUR

Objet : Contrat Bourg-Centre Occitanie de la commune d'Aureilhan pour la période 2022-2028 : approbation de l'avenant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaignu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

Vu les délibérations de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 25 mars 2021 (2021/AP-MARS/14) et du 16 décembre 2021 (2021/AP-DEC/07) approuvant les orientations et les principes des nouvelles politiques contractuelles territoriales Occitanie 2022-2028,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 12 juillet 2023 approuvant le Contrat Territorial Occitanie de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées pour la période 2022-2028,
Vu le contrat Bourg Centre de la Commune d'Aureilhan, signé le 6 septembre 2019,
Vu l'avis du Comité de Pilotage du 07/11/2023.

EXPOSE DES MOTIFS :

La Région s'est engagée à mettre en œuvre, pour la période 2022-2028, une génération de politiques contractuelles ambitieuse en poursuivant les 3 orientations politiques prioritaires qu'elle a fixées avec Occitanie 2040 et le Pacte Vert Occitanie :

- Favoriser l'adaptation et la résilience du territoire au changement climatique
- Réussir ensemble le rééquilibrage territorial
- Promouvoir un nouveau modèle de développement.

Cette politique contractuelle se traduit par la signature des «Contrats Territoriaux Occitanie». Dans ce cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

La commune d'Aureilhan, déjà bénéficiaire d'un contrat Bourg Centre sur la période 2018-2021, souhaite renouveler cette contractualisation, par voie d'avenant, pour la période 2022-2028.

Cet avenant aura pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération:

- en prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- en actualisant les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- en mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2026.

La stratégie et le projet de développement et de valorisation définis dans cet avenant reposent sur les axes suivants :

- Axe stratégique 1 : Développer une offre de services et de logements adaptée
- Axe stratégique 2 : Requalifier le cadre de vie et promouvoir les mobilités douces
- Axe stratégique 3 : Renforcer le tissu commercial local et l'accès aux Services et équipements
- Axe stratégique 4 : Consolider l'offre de loisirs pour renforcer le lien social
- Axe stratégique 5 : Confirmer la prise en compte des enjeux écologiques et énergétiques

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant au Contrat Bourg Centre de la commune d'Aureilhan pour la période 2022-2028 joint à la présente délibération (annexe 1).

Article 2 : d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-président, à signer cet avenant.

Article 3 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : 19 DEC. 2023

Publication le : 21 DEC. 2023

Le Directeur Général des Services,




Jean-Luc Reyiller

Le Président, le 15 DEC. 2023



Gérard TRÉMÈGE

Le Secrétaire de séance, le 19 DEC. 2023



Guillaume ROSSIC

BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune d'AUREILHAN

Communauté d'Agglomération TARBES LOURDES PYRENEES

Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028



Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_25a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, représenté par Michel PÉLIEU, son Président,

La Communauté d'Agglomération TARBES LOURDES PYRÉNÉES, représentée par Gérard TREMEGE, son Président,

La Commune d'AUREILHAN, représentée par Emmanuel ALONSO, son Maire

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu l'avis favorable du Comité de Pilotage en date du 12/02/2019 validant le Contrat Bourg Centre initial de la Commune d'Aureilhan

Vu le contrat Bourg Centre de la Commune d'AUREILHAN, signé le 06/09/2019

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XX/XX/XX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie de XXX (Communauté d'Agglomération/PETR/PNR) pour la période 2022-2028

Vu la délibération de la Commune d'AUREILHAN en date du XX/XX/XX,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de TARBES LOURDES PYRÉNÉES en date du XX/XX/XX,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées en date du XX/XX/XX,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XX/XX/XX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé le 06/09/2019 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département des Hautes-Pyrénées, la Communauté d'Agglomération de TARBES LOURDES PYRENEES, la Commune d'AUREILHAN en y associant les services de l'Etat, le CAUE, les Chambres consulaires, l'EPF Occitanie.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune d'AUREILHAN, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- Le développement de l'offre d'habitat
- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le maillage des infrastructures de mobilité
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel / architectural /culturel.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie de la Communauté d'Agglomération TARBES LOURDES PYRENEES dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes (le présent avenant n'est pas concerné), les différents contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau Contrat), que d'approche programmatique (Programme Pluriannuel du Contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Article 2 : Contexte et enjeux

Le contexte et les enjeux du contrat initial 2018/2021 sont maintenus et confortés.

Le recensement effectué en 2022 démontre l'attractivité de la Commune qui comptabilise 8100 habitants. Le nombre de logements sociaux augmente et atteint le chiffre de 659 au 1^{er} janvier 2022.

Le réseau de services publics de proximité s'est densifié avec la création d'un Centre de santé municipal, d'un Espace France Services et d'un Poste de Police Municipale. Cette dynamique se poursuit avec le projet municipal.

Une réflexion sur les enjeux écologiques et énergétiques a été amorcée dès 2013 et a été traduite opérationnellement dans le premier Plan Local d'Urbanisme grenellisé du Département ainsi que dans la première Zone Agricole Protégée d'Occitanie initiée par les Communes d'Aureilhan et d'Orleix.

Cette réflexion s'est poursuivie par l'élaboration d'un plan de référence pour l'aménagement d'un nouveau quartier Saint Martin et plus récemment lors d'une étude de requalification du centre-ville de la Commune, réalisée en 2022, et dont la déclinaison opérationnelle est en cours. Cette étude prend en compte l'ensemble des contraintes qui caractérisent les espaces et équipements centraux et l'ensemble de la Commune dans son contexte urbain de l'agglomération tarbaise. Cette restructuration nécessaire des espaces publics et des abords des équipements publics est abordée de manière qualitative en les végétalisant de façon adaptée par exemple et en remaniant les mobilités.

Face aux nombreux risques auxquels sont désormais confrontées les Collectivités (changement climatique, crises sanitaires et économiques), la Commune d'Aureilhan considère qu'il est nécessaire de s'inscrire dans une démarche de résilience territoriale.

Cette résilience se définit comme la capacité d'Aureilhan à absorber les perturbations en se réorganisant ou en modifiant sa structure tout en conservant ses fonctions essentielles, sa cohésion, son identité et sa capacité de gouvernance. Une prise de conscience collective s'est opérée ces dernières années. Désormais, l'aménagement urbain se fonde sur la nature en ville, la désimperméabilisation des sols, le déploiement des mobilités actives et décarbonées et l'intégration de la transition écologique dans toutes les réflexions (espaces de qualité, renaturation des milieux, gestion de l'eau, restauration des trames bleues et vertes...).

Cette stratégie de résilience qui se veut fédératrice est à pérenniser. Elle fait ainsi l'objet d'une nouvelle action au sein d'un nouvel axe intitulé « confirmer la prise en compte des enjeux écologiques et énergétiques » dans le présent avenant et répond pleinement aux enjeux et objectifs du Pacte Vert Occitanie.

⇒ **Diagnostic et identification des modifications des enjeux intervenus depuis la signature du Bourg-Centre 1^{ère} génération.**

Les enjeux identifiés lors du contrat Bourg-Centre 1^{re} génération sont maintenus, à savoir :

- Rééquilibrer la relation ville et habitant pour favoriser le lien social et développer des offres de services et de logements adaptées ;
- Renforcer l'installation en centre bourg des équipements répondant aux besoins de la population ;
- Renforcer le dynamisme économique local ;
- Valoriser les atouts par un rééquilibrage est-ouest de l'habitat et des mobilités.

La Municipalité a engagé une stratégie de reconquête du Centre-Bourg qu'elle entend poursuivre pour ancrer et développer son attractivité.

Dans le cadre de ce premier avenant, il est proposé un nouvel enjeu afin de construire Aureilhan de demain, une ville flexible et transformable, intitulé : « Aménagement, cadre de vie et mobilité ».

Atouts :	Faiblesses :
<ul style="list-style-type: none">- Réflexion globale commencée (étude du centre-ville de 2022) et à poursuivre- Position géographique stratégique de la Commune (proche de l'agglomération tarbaise et à proximité de la nature)- Réseau de services publics dense	<ul style="list-style-type: none">- Espaces publics peu qualifiés mais en voie de l'être- Fracture de la RN 21- Tâche urbaine étalée

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_25a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

<ul style="list-style-type: none"> - Quartiers identifiés avec des espaces publics dédiés - Un patrimoine architectural, identité de la Commune (Tuilerie Oustau) 	
Opportunités :	Menaces :
<ul style="list-style-type: none"> - Réaménagement des espaces publics en cours - Modification du PLU à venir (ouverture à l'urbanisation) - Adaptation du territoire au changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> - Perte d'attractivité de la Commune - Disparition du patrimoine communal (Tuilerie Oustau) - Une commune peu adaptée aux enjeux climatiques et qui résistera difficilement aux aléas qui l'affecteront

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

La stratégie de développement validée en 2019 était articulée autour de 4 axes :

- Développer une offre de services et de logements adaptée ;
- Requalifier le cadre de vie et promouvoir les mobilités douces ;
- Renforcer le tissu commercial local ;
- Consolider l'offre de loisirs pour renforcer le lien social.

Au sein de ces 4 axes, de nombreux projets ont vu le jour dans un objectif de reconquête du centre bourg (cf annexe 2).

Ces opérations ont permis à la Commune de retrouver une centralité et de conforter la situation stratégique d'Aureilhan pour un maillage territorial renforcé : 3^{ème} ville du département, Aureilhan développe une offre de services adaptée, travaille à renforcer le tissu commercial local et consolide son offre de loisirs.

Le contrat initial Bourg-Centre a permis de concrétiser des projets pour le renouvellement de l'identité d'Aureilhan. Cette logique se poursuit avec de nouveaux projets insérés dans le présent avenant.

Mais la Commune veut aller au-delà et œuvrer pour un bourg-centre plus résilient.

Aureilhan a engagé des actions concrètes vers une transition écologique et énergétique (extinction de l'éclairage public, photovoltaïque en toiture, renouvellement de matériel moins énergivore, sobriété énergétique dans l'utilisation des équipements etc...) et tend vers un aménagement résilient, concept qui guide depuis de nombreuses années les projets municipaux.

Il est donc proposé dans le cadre du présent avenant, et au regard du nouvel enjeu « Aménagement, cadre de vie et mobilité » d'ajouter un 5^{ème} axe intitulé « Confirmer la prise en compte des enjeux écologiques et énergétiques ». Cet axe sera décliné en 3 actions qui permettront d'esquisser la Commune de demain :

- Renforcer les performances énergétiques des bâtiments ;
- Optimiser le fonctionnement du restaurant scolaire ;
- S'inscrire dans une démarche tournée vers un aménagement urbain résilient.

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Le nouvel axe stratégique 5 est décliné comme suit :

Axe stratégique 5 : Confirmer la prise en compte des enjeux écologiques et énergétiques	
<i>Action 5.1 : Renforcer la performance énergétique des bâtiments</i>	Projets envisagés : 5.1.1 Rénovation énergétique des bâtiments communaux 5.1.2 Mise en place de dispositifs d'énergies renouvelables type panneaux photovoltaïques 5.1.3 Etude sur l'amélioration des performances thermiques des écoles et déminéralisation des cours de récréation
<i>Action 5.2 : Optimiser le fonctionnement du restaurant scolaire</i>	Projet envisagé : 5.2.1 Amélioration de la production et du fonctionnement global du restaurant scolaire
<i>Action 5.3 : S'inscrire dans une démarche tournée vers un aménagement urbain résilient</i>	Projet envisagé : 5.3.1 Penser le territoire communal dans sa globalité pour un aménagement résilient face aux enjeux climatiques et économiques.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2026** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2026 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un **programme pluriannuel de projet et d'investissement** (P.P.P.I.) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

- **du territoire communautaire de la Communauté d'Agglomération TARBES LOURDES PYRENEES (CA TLP)**

La CA TLP, sur la base de son projet de territoire, a redéfini sa stratégie de développement dans le cadre de son Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La stratégie et le projet de développement et de valorisation de la Commune d'Aureilhan élaborés dans le cadre de son contrat bourg-centre pour la période 2022-2028 s'intègrent dans la stratégie de développement du CTO et de la CA TLP, qui se décline en objectifs stratégiques et mesures opérationnelles :

Objectifs stratégiques	Mesures opérationnelles
1- Favoriser l'attractivité économique vers un développement moins carboné	1.1- Aider les entreprises à se développer et aménager les zones d'activités économiques communautaires
	1.2- Accompagner les projets et attirer de nouvelles activités
	1.3- Animer l'écosystème économique
	1.4- Soutenir le développement touristique du territoire
2- Améliorer le cadre de vie des habitants	2.1- Planification : mettre en place une politique volontariste
	2.2- Habitat : développer une politique de l'habitat volontariste et accessible et créer les conditions pour les centres villes habités
	2.3- Services et équipements : développer une offre de qualité, accessible pour tous

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_25a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

	2.4- Œuvrer pour la cohésion sociale et territoriale
3- Faire face aux changements climatiques : transition énergétique et mobilités	3.1- Proposer une offre de déplacement en développant le maillage du territoire, en favorisant les mobilités douces et les modes de transports alternatifs
	3.2- Favoriser l'amélioration énergétique des bâtiments
	3.3- Préserver les ressources naturelles et développer la production des énergies renouvelables
	3.4- Mettre en œuvre les outils de la transition écologique
4- Favoriser les complémentarités des territoires interdépendants	

- **du territoire de projet PETR Plaines et Vallées de Bigorre**

La CA TLP est membre du PETR Plaines et Vallées de Bigorre créé au 1^{er} janvier 2023. La stratégie du GAL Plaines et Vallées de Bigorre, dans le cadre du programme LEADER 2023-2027 porté à cette échelle, reprend les enjeux de développement identifiés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération :

STRATEGIE DU TERRITOIRE DU PETR :

- DYNAMISER les ressources pour un territoire ATTRACTIF
- PRESERVER les espaces et les hommes pour un territoire DURABLE
- EQUIPER les services pour un territoire COHESIF

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU GAL :

- Soutenir les dynamiques entrepreneuriales pour favoriser l'équilibre territorial des ressources
- Protéger et faire émerger les spécificités agricoles, pastorales et naturelles des espaces pour favoriser une vie durable sur le territoire
- Renforcer le maillage territorial des services et équipements pour un territoire en lien vivant.

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- **du territoire communautaire de la CA TLP**

La CA TLP ne dispose pas de critères d'intervention spécifiques prévoyant des financements dans le cadre des Contrats Bourg Centre Occitanie. La CA TLP pourra étudier chaque projet en lien avec ses règlements d'intervention en vigueur.

- **du territoire de projet PETR Plaines et Vallées de Bigorre**

Le PETR Plaines et Vallées de Bigorre pourra proposer un accompagnement en termes d'ingénierie, en lien avec le programme LEADER 2023-2027.

- **du CAUE**

Contributions du CAUE à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation

- Aide à la définition des enjeux du projet urbain, dégager les potentialités du bourg et de ses espaces pour améliorer son attractivité et son cadre de vie.
- Apporter des éléments d'évaluation qualitative, en s'appuyant sur les identités patrimoniales, architecturales et paysagère.
- Proposer une lecture élargie, en élaborant en partenariat avec la collectivité et les partenaires une analyse urbaine, architecturale et paysagère de l'ensemble des lieux.

- **de l'EPF**

L'EPF se propose d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre opérationnelle de son projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan **pluriannuel d'intervention.**

L'EPF accompagnera la collectivité d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens (fonds de compensation de la surcharge foncière, cofinancement d'études pré-opérationnelles, diagnostic bâtementaire, travaux de sécurisation ou démolition des biens...)

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département des Hautes-Pyrénées et modalités d'intervention et contributions du Département des Hautes-Pyrénées

Le Conseil Départemental mobilisera, en faveur de la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation du bourg-centre de la Commune d'Aureilhan et de son avenant, ses crédits sectoriels ou ses crédits spécifiquement dédiés aux politiques territoriales. Dans ce cadre, les projets relevant du présent avenant seront examinés dans le respect de ses dispositifs d'intervention en vigueur, des dates de dépôt des dossiers correspondants et dans la limite des engagements inscrits à son budget annuel.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,

2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées

- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

;

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_25a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01^{er} janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr
ou par téléphone au 05 61 11 03 11.

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr et stephanie.balsan@laregion.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la Communauté d'Agglomération TARBES LOURDES PYRENEES.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune Bourg-Centre : AUREILHAN
- la Communauté d'Agglomération TARBES LOURDES PYRENEES
- la Région Occitanie
- le Département des Hautes-Pyrénées
- autres signataires.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune d'AUREILHAN (services de l'Etat, Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la Communauté d'Agglomération TARBES LOURDES PYRENEES.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du **Projet de développement et de valorisation**,

- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à XXXXXXXXXXXX le XXXXXX



<p>Le Maire de la Commune d'AUREILHAN</p> <p style="text-align: center;">Signature</p>	<p>Le Président de la Communauté d'Agglomération TARBES LOURDES PYRENEES</p> <p style="text-align: center;">Signature</p>	<p>La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée</p> <p style="text-align: center;">Signature</p>
<p>Le Président du Département des Hautes-Pyrénées</p> <p style="text-align: center;">Signature</p>	<p>La Directrice Générale de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie</p> <p style="text-align: center;">Signature</p>	<p>Le Président du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement</p> <p style="text-align: center;">Signature</p>


Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS


L'attention est attirée sur le fait que l'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.


Ainsi, il convient de prendre en considération les éléments suivants :


- Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention à déposer formellement auprès de la Région et le cas échéant, auprès des autres financeurs sollicités.
- Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :
 - o Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
 - o Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial correspondant ;
 - o Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

Les fiches actions détaillées ci-dessous comprennent les fiches actions du contrat initial dont les projets ont été différés ainsi que les nouveaux projets dont ceux qui vont au-delà du programme pluriannuel d'actions 2022-2024 (annexe 2).

Axe 1	Fiche action 1.1.
Développer une offre de services et de logement adaptée	Agir dans le domaine de la santé pour combler les déficits et offrir des services complémentaires
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Les médecins libéraux installés sur Aureilhan sont progressivement partis à la retraite, sans trouver de successeurs. La création d'un Centre de Santé municipal a été une solution portée par la Collectivité, pour pallier la désertification médicale. Il a ouvert en janvier 2020 et comprend désormais 5 médecins salariés à plein temps, une Directrice et 3 secrétaires médicales. Cette dynamique doit se poursuivre par le développement de l'offre de soins complémentaires en matière de santé au service de la population.</p>	
Objectifs stratégiques	
Disposer d'un socle minimal de services pour assurer la fonction de centralité.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.1.2. : Développement de l'offre de services en matière de santé (maison Pומרol)</p> <p>Descriptif : Aménagement d'un bâti existant, dont la Commune est propriétaire, pour créer un pôle médical pluridisciplinaire en centre bourg, en complément du Centre de Santé Municipal.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Améliorer la santé et le bien-être des habitants.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune</p> <p>Coût estimatif : 450 000 € HT de travaux</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2023 <input checked="" type="checkbox"/> 2024 étude pré-opérationnelle <input checked="" type="checkbox"/> 2025 : étude pré-opérationnelle <input checked="" type="checkbox"/> 2026 : démarrage travaux <input type="checkbox"/> 2027-2028 <p>Partenaires potentiellement concernés : ARS, AFORM, professionnels de santé, Etat, Département, Communauté d'Agglomération</p>	

Axe 1	Fiche action 1.2.
Développer une offre de services et de logement adaptée	Favoriser le lien social et l'accès à la culture
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Le tissu aureilhanais est riche d'une cinquantaine d'associations qui font bouger la Commune. En raison du vieillissement d'équipements utilisés par la population, il s'agit de renforcer en centre-bourg des équipements répondant aux besoins de la population pour éviter notamment l'affaiblissement du tissu associatif.	
Objectifs stratégiques	
Consolider le lien social permettant aux habitants de s'épanouir dans leur ville et de devenir de véritables acteurs de la Cité.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.2.3. : Construction d'une salle multi-activité dénommée « Salle des Berges de l'Adour »</p> <p>Descriptif : La Commune a acquis par voie de préemption une parcelle et un hangar qui a été démoli. Cette construction comprend 2 salles indépendantes, en mesure de n'en faire qu'une, qui seront mises à disposition des Aureilhanais et des associations.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Améliorer la santé et le bien-être des habitants / Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune</p> <p>Coût : 584 899 € HT de travaux</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 2022 <input checked="" type="checkbox"/> 2023 : travaux et inauguration <input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027-2028 <p>Partenaires potentiellement concernés : Etat, Région, Département, Communauté d'Agglomération</p>	

Axe 1	Fiche action 1.4.
Développer une offre de services et de logement adaptée	Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments communaux
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Le parc de logements communaux est vieillissant et nécessite pour rester attractif une rénovation notamment énergétique. Cette opération vient compléter l'effort de la Commune engagée depuis plusieurs années en faveur de l'amélioration énergétique.	
Objectifs stratégiques	
Il s'agit d'offrir un parc de logements de qualité pour maintenir et accueillir de nouvelles populations en centre bourg.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.4.1. : Rénovation énergétique de l'ensemble des logements communaux</p> <p>Descriptif : La Commune est propriétaire de 12 logements en centre bourg qui nécessitent une rénovation énergétique permettant un meilleur confort des locataires et une baisse de leurs charges par une diminution des consommations de fluides.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Améliorer la santé et le bien-être des habitants / Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables / S'adapter à l'urgence climatique.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune</p> <p>Coût estimatif : 1 400 M€ HT de travaux</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2023 <input checked="" type="checkbox"/> 2024 : études <input checked="" type="checkbox"/> 2025 : travaux <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027-2028 <p>Partenaires potentiellement concernés : Etat, Région, Département, Communauté d'Agglomération</p>	

Axe 2	Fiche action 2.1.
Requalifier le cadre de vie et promouvoir des mobilités douces	Requalification des espaces publics
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
La requalification autour de l'axe Est-Ouest est à conforter par une requalification du cadre de vie.	
Objectifs stratégiques	
Favoriser le lien social et l'attractivité du centre-bourg en créant des espaces publics à partager.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.1.1. : Réaménagement des espaces publics devant l'Eglise, le cimetière, les salles communales et le Centre Technique Municipal.</p> <p>Descriptif : Un bureau d'études a été missionné et a remis en décembre 2022 un programme pour l'aménagement de la place de l'Eglise. C'est une réflexion qui repense notamment les mobilités dans le centre-ville et qui tend à valoriser des équipements publics. La déclinaison de ce programme va se faire en 2 temps ; la 1^{re} phase de maîtrise d'œuvre de l'opération « cœur historique d'Aureilhan » est en cours de finalisation pour des travaux prévus en 2024 et 2025 pour la 2nde phase. Dans le même temps, la Collectivité va déployer une signalétique adaptée afin d'indiquer des espaces publics et donner des informations comme par exemple le temps d'accès aux stationnements.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durable</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune</p> <p>Coût estimatif : 1 300 M€ HT de travaux</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> 2022 : études <input checked="" type="checkbox"/> 2023 : études <input checked="" type="checkbox"/> 2024 : travaux <input checked="" type="checkbox"/> 2025 : travaux <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027-2028 <p>Partenaires potentiellement concernés : Etat, Région, Département, Communauté d'Agglomération, Agence de l'eau ...</p>	

Projet 2.1.4. : Aménagements d'espaces verts entre la Cité Roussel et la rue du 8 Mai

Descriptif : Travaux d'aménagement afin de mieux identifier ces espaces verts, de leur permettre de retrouver leur vocation initiale ; relier le quartier à l'axe est-ouest (acquisition à l'amiable d'une bande de terrain)

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durable

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 40 409 € HT de travaux.

Calendrier prévisionnel :

- 2022 : études
- 2023 : travaux
- 2024 : travaux
- 2025
- 2026
- 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Etat, Région, Département, Communauté d'Agglomération



Projet 2.1.5. : Mise en œuvre du Schéma Directeur des mobilités actives (déclinaison du projet 2.2.2) – secteur Centre-Ville

Descriptif : Dans le cadre de la poursuite de l'intégration des modes de déplacements actifs, la Commune envisage des aménagements visant à créer des conditions favorables à la pratique quotidienne des modes actifs grâce à des aménagements adéquats (sur la base d'une étude liée à la requalification des espaces publics).

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durable

Maître d'ouvrage : Commune

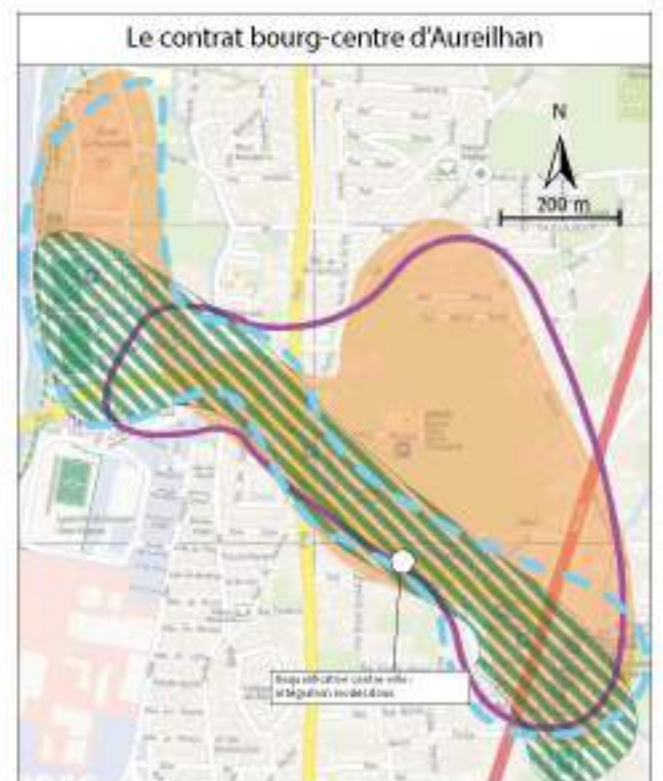
Coût estimatif : 2 248 M€ HT (suivant le périmètre pris en compte)

Calendrier prévisionnel :

- 2022
- 2023
- 2024 :
- 2025
- 2026
- 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Etat, Région, Département, Communauté d'Agglomération, ADEME



Projet 2.1.6. : Embellissement des espaces verts et requalification du Parc de l'ECLA

Descriptif : Etude d'embellissement des espaces verts en 2023 dans l'objectif de valoriser du patrimoine (espaces publics, accroître leur attractivité et intégrer des pratiques respectueuses de l'environnement).

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durable / Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 45 660 €


Calendrier prévisionnel :

- 2022
- 2023
- 2024 :
- 2025
- 2026
- 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Etat, Département, Communauté d'Agglomération, Agence Régionale de la Biodiversité et association Arbres et Paysages 65.



Axe 2	Fiche action 2.2.
Requalifier le cadre de vie et promouvoir des mobilités douces	Requalification des voies publiques afin de permettre de meilleurs échanges Est-Ouest
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Valoriser les atouts par un rééquilibrage Est-Ouest des mobilités	
Objectifs stratégiques	
Améliorer la circulation des voies existantes pour permettre de relier le centre bourg d'Est en Ouest	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.2.1. : Aménagements rue Jules Guesde (élargissement notamment piétonnier)</p> <p>Descriptif : Il s'agit de procéder à des acquisitions foncières sur deux secteurs différents de la rue afin d'effectuer des travaux d'élargissement qui permettront de sécuriser et de favoriser les circulations piétonnières et cyclistes.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durable</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune</p> <p>Coût estimatif : en cours d'estimation</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> 2022 : études <input checked="" type="checkbox"/> 2023 : études <input checked="" type="checkbox"/> 2024 : travaux <input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027-2028 <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Etat, Région, Département, Communauté d'Agglomération</p>	

Projet 2.2.2. : Définition d'un Schéma Directeur des mobilités actives

Descriptif : Définition de ce schéma sur la base d'une étude existante, concernant principalement les voies du centre bourg (axe Est-Ouest) permettant de phaser des travaux d'aménagements qui favoriseront un partage de la circulation entre véhicules, cyclistes et piétons. Travail partenarial à engager avec les services régionaux en charge du plan vélo.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durable

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : en cours d'estimation


Calendrier prévisionnel :

- 2022
- 2023
- 2024
- 2025
- 2026
- 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Etat, Département, Communauté d'Agglomération, ADEME



Axe 2	Fiche action 2.3.
Requalifier le cadre de vie et promouvoir des mobilités douces	Mise en place d'équipements de mobilité mode doux
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Une accessibilité en mode doux à améliorer en centre bourg car actuellement très limitée.	
Objectifs stratégiques	
Permettre aux habitants de se réapproprier le centre bourg notamment par des circulations piétonnières et cyclistes sécurisées permettant d'accéder aux services et activités de loisirs.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.3.1. : Mise en œuvre du Schéma Directeur des mobilités actives (déclinaison du projet 2.2.2) – secteur rue du 8 Mai</p> <p>Descriptif : Création d'une voie mode doux pour piétons et cyclistes</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durable</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune</p> <p>Coût estimatif : 91 500 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022</p> <p><input type="checkbox"/> 2023</p> <p><input type="checkbox"/> 2024</p> <p><input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Etat, Région, Département, Communauté d'Agglomération, ADEME</p>	

Projet 2.3.2. : Amélioration des accès au Caminadour, cheminement pédestre en rive droite de l'Adour

Descriptif : Travaux d'aménagements pour faciliter des accès existants et éventuellement d'acquisitions foncières permettant de créer de nouveaux accès.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 98 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- 2022
- 2023
- 2024
- 2025
- 2026
- 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Etat, Département, Communauté d'Agglomération



Projet 2.3.3. : Mise en œuvre du Schéma Directeur des mobilités actives (déclinaison du projet 2.2.2) – maillage rues Jules Guesde / Frédéric Mistral

Descriptif : Acquisitions foncières et création d'une voie mode doux sur cette emprise permettant d'améliorer l'accès au centre bourg et le maillage du réseau des mobilités douces ; traitement d'inter-quartiers.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : : en cours d'estimation


Calendrier prévisionnel :

- 2022
- 2023 :
- 2024 : phase pré-opérationnelle
- 2025 : travaux
- 2026
- 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Etat, Région, Département, Communauté d'Agglomération, ADEME



Axe 3	Fiche action 3.1.
Renforcer le tissu commercial local et l'accès aux Services et équipements	Interventions immobilières en Centre Bourg
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Face à une diminution importante du nombre de commerces de proximité en centre bourg, il convient de redynamiser le tissu économique local et de conforter la place des Services publics proposés à la population.	
Objectifs stratégiques	
Intervenir sur l'immobilier pour créer une nouvelle dynamique	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.1.1. : Aménagement d'un emplacement stratégique acquis par la Commune en bordure de la RN 21 et jouxtant le parking de la résidence Blanche Odin, à proximité de commerces existants et du Centre de Santé</p> <p>Descriptif : Valorisation de cette parcelle stratégique par la réalisation de travaux d'aménagement pour une meilleure visibilité des commerces existants et une amélioration de leur accès.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durable / Préserver et développer des emplois de qualité.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune</p> <p>Coût estimatif : en cours d'estimation</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022</p> <p><input type="checkbox"/> 2023</p> <p><input type="checkbox"/> 2024</p> <p><input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Etat, Département, Communauté d'Agglomération</p>	

Projet 3.1.4. : Aménagement d'un ensemble commercial acquis par la Commune (Le Central) en partie utilisé par l'Espace France Services

Descriptif : Développement de Services autour de la Mairie grâce à l'acquisition de cette ancienne brasserie, dans une dynamique de renforcement du centre-ville. Volonté d'y installer des commerces de proximité notamment une nouvelle brasserie. Ce projet sera une des déclinaisons de l'étude contenue dans le projet 3.2.4.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durable / Préserver et développer des emplois de qualité.

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : en cours d'estimation

Calendrier prévisionnel :

- 2022
- 2023
- 2024
- 2025
- 2026
- 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Etat, Région, Département, Communauté d'Agglomération



Projet 3.1.5. : Sécurisation du poste de police municipale

Descriptif : Ouverture du poste de police en 2022 suite au renforcement de l'équipe ; afin de sécuriser l'action des agents, la Commune s'est engagée dans un processus d'armement et a équipé le poste de police de système de sécurité.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durable / Préserver et développer des emplois de qualité

Maître d'ouvrage : Commune

Coût : 6 557 € HT

Calendrier prévisionnel :

- 2022
- 2023
- 2024
- 2025
- 2026
- 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Etat, Région, Département, Communauté d'Agglomération



Projet 3.1.6. : Sauvegarder la Tuilerie Oustau

Descriptif : Signature d'une convention avec l'Établissement Public Foncier (EPF) Occitanie et la Communauté d'Agglomération TLP pour accompagner la mutation de ce site privé (étude de programmation et de faisabilité en cours). Eventuelle prise en charge d'aménagements publics au sein de ce site.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durable / Préserver et développer des emplois de qualité

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : en cours d'estimation


Calendrier prévisionnel :


- 2022 : études
- 2023 : études
- 2024 : études
- 2025
- 2026
- 2027-2028


Partenaires potentiellement concernés :

Etat, Département, Communauté d'Agglomération, EPF



Axe 3	Fiche action 3.2.
Renforcer le tissu commercial local et l'accès aux Services et équipements	Mise en place d'une ingénierie commerciale
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Face à une diminution importante du nombre de commerces de proximité en centre bourg, il convient de redynamiser le tissu économique local et de conforter la place des Services publics proposés à la population.	
Objectifs stratégiques	
Suite aux interventions immobilières, il convient de mettre en place des stratégies permettant l'implantation de nouveaux commerces mais aussi répondant à la problématique d'accès aux soins et de lien social.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.2.4. : Etude sur le périmètre du centre-ville axée sur des problématiques d'accès aux soins, de commerces de proximité et de lien social.</p> <p>Descriptif : La Collectivité a la volonté d'offrir un centre-ville accessible à tous, dédié aux commerces et services de proximité. Le travail sur le développement de nouveaux services permettant d'assurer une centralité forte a débuté. Cependant, la Commune doit affiner son besoin et souhaite engager une étude globale pour renforcer son dynamisme, son attractivité et la qualité de vie de ses habitants.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Améliorer la santé et le bien-être des habitants / Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durable / Préserver et développer des emplois de qualité.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune</p> <p>Coût estimatif : 15 000 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022</p> <p><input type="checkbox"/> 2023</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024</p> <p><input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Etat, Région, Département, Communauté d'Agglomération</p>	

Axe 3	Fiche action 3.3.
Renforcer le tissu commercial local et l'accès aux Services et équipements	Amélioration des accès
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Des activités économiques existent mais doivent être soutenues pour pouvoir évoluer favorablement.	
Objectifs stratégiques	
Favoriser les accès aux commerces et à la zone artisanale afin de développer les activités existantes.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.3.1. : Requalification de la rue de l'Industrie</p> <p>Descriptif : Il s'agit de réaménager la rue de l'Industrie qui traverse la zone artisanale afin de dynamiser le secteur, sécuriser la circulation, faciliter les accès et le stationnement</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Améliorer la santé et le bien-être des habitants / Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durable / Préserver et développer des emplois de qualité.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune</p> <p>Coût estimatif : 900 000 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022</p> <p><input type="checkbox"/> 2023</p> <p><input type="checkbox"/> 2024</p> <p><input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Etat, Département, Communauté d'Agglomération</p>	

Axe 4	Fiche action 4.1.
Consolider l'offre de loisirs pour renforcer le lien social	Création et modernisation d'équipements sportifs
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Renforcer les équipements sportifs en centre bourg répondant aux besoins de la population par la création d'équipements sportifs et de services à la population.	
Objectifs stratégiques	
Consolider le lien social en permettant aux habitants de s'épanouir dans leur ville.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 4.1.4. : Création d'un skate-park</p> <p>Descriptif : A la faveur d'un budget participatif dont la première édition a eu lieu en 2020, un projet de skate-park a vu le jour à proximité immédiate de l'Espace Multisports d'Aureilhan (EMSA). Cela permet de renforcer le pôle de loisirs de ce secteur.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durable / Améliorer la santé et le bien-être des habitants</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune</p> <p>Coût : 109 000 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023</p> <p><input type="checkbox"/> 2024</p> <p><input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Etat, Région, Département, Communauté d'Agglomération</p>	

Projet 4.1.5. : Modernisation des équipements sportifs

Descriptif : La Commune poursuit son action engagée vers les associations sportives et envisage des modernisations / réhabilitations d'équipements existants (par exemple club-house du terrain de rugby ou couverture des cours de tennis). La modernisation du parcours sportif/santé du bois d'Aureilhan a été retenue et va être réalisée à l'issue du budget participatif 2022-2023.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durable / Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 117 000 € HT


Calendrier prévisionnel :

- 2022
- 2023 : Etudes
- 2024 : Travaux
- 2025
- 2026
- 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Etat, Département, Communauté d'Agglomération



Axe 4	Fiche action 4.2.
Consolider l'offre de loisirs pour renforcer le lien social	Requalification du Parc des Sports
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Renforcer les équipements sportifs en centre bourg répondant aux besoins de la population par la création d'équipements sportifs et de services à la population.	
Objectifs stratégiques	
Consolider le lien social en permettant aux habitants de s'épanouir dans leur ville.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 4.2.3. : Aménagement de l'accès au Parc des Sports</p> <p>Descriptif : Il s'agit de déplacer la clôture existante le long du terrain de rugby pour créer du stationnement réglementaire et faciliter ainsi l'accessibilité du Parc des Sports.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durable</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune</p> <p>Coût estimatif : 68 470 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 : Etudes <input checked="" type="checkbox"/> 2026 : Travaux <input type="checkbox"/> 2027-2028 <p>Partenaires potentiellement concernés : Etat, Département, Communauté d'Agglomération</p>	

Projet 4.2.4. : Augmentation de la capacité d'accueil avec création de stationnements sur un terrain jouxtant le Parc des Sports situé rue de l'Industrie

Descriptif : Il s'agit d'aménager un terrain acquis par la Commune à proximité immédiate du Parc des Sports et de l'espace « Liberté » pour créer des stationnements

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durable

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 500 250 € HT


Calendrier prévisionnel :

- 2022
- 2023
- 2024
- 2025 : Etudes
- 2026 : Travaux
- 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Etat, Département, Communauté d'Agglomération



Axe 5	Fiche action 5.1.
Confirmer la prise en compte des enjeux écologiques et énergétiques	Renforcer la performance énergétique des bâtiments publics
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
La réglementation impose la diminution des consommations d'énergie afin de réduire les émissions nationales de gaz à effet de serre. La rénovation du parc bâti des collectivités publiques doit accélérer cette transition écologique.	
Objectifs stratégiques	
Réduire durablement les consommations énergétiques.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 5.1.1. : Rénovation énergétique des bâtiments communaux</p> <p>Descriptif : Après la réalisation d'un diagnostic, élaboration d'un plan d'actions ciblant les bâtiments prioritaires et réalisation des travaux dans le cadre d'un PPI.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : S'adapter à l'urgence climatique.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune</p> <p>Coût estimatif : en cours d'estimation</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 : études <input checked="" type="checkbox"/> 2026 : études <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 : travaux <p>Partenaires potentiellement concernés : Etat, Région, Département, Communauté d'Agglomération, SDE</p>	

Projet 5.1.2. : Mise en place de dispositifs d'énergies renouvelables de type panneaux photovoltaïques

Descriptif : Permettre aux bâtiments publics de se adapter à la transition écologique

Référentiel territorial du Pacte Vert : S'adapter à l'urgence climatique

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : en cours d'estimation

Calendrier prévisionnel :

- 2022
- 2023 : étude de faisabilité
- 2024
- 2025
- 2026
- 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Etat, Département, Communauté d'Agglomération, SDE, Agence Régionale Energie Climat



Projet 5.1.3. : Etude sur l'amélioration des performances thermiques des écoles et déminéralisation des cours de récréation

Descriptif : Orienter les écoles aureilhanaises vers une transition écologique adaptée à moyen terme.

Référentiel territorial du Pacte Vert : S'adapter à l'urgence climatique

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : en cours d'estimation


Calendrier prévisionnel :


- 2022
- 2023 : étude de faisabilité
- 2024
- 2025
- 2026
- 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Etat, Département, Communauté d'Agglomération, SDE, CAUE



Axe 5	Fiche action 5.2.
Confirmer la prise en compte des enjeux écologiques et énergétiques	Optimiser le fonctionnement du restaurant scolaire
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
La réalisation d'un audit a révélé que les capacités maximales de production et d'accueil du restaurant scolaire ont été atteintes.	
Objectifs stratégiques	
Réaménagement de la zone de production et agrandissement de l'espace de restauration du restaurant scolaire	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 5.2.1. : Amélioration de la production et du fonctionnement global du restaurant scolaire</p> <p>Descriptif : Marché de maîtrise d'œuvre lancé en 2023 pour prendre en compte les préconisations d'un audit et permettre un fonctionnement optimal du restaurant scolaire (en termes de capacité d'accueil et de capacité de production).</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune</p> <p>Coût estimatif : 380 000 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022</p> <p><input type="checkbox"/> 2023</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024</p> <p><input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Etat, Région, Département, Communauté d'Agglomération</p>	

Axe 5	Fiche action 5.3.
Confirmer la prise en compte des enjeux écologiques et énergétiques	S'inscrire dans une démarche tournée vers un aménagement urbain résilient
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Faciliter les conditions d'accès et de mobilité du centre-bourg, gagner en attractivité et en vitalité en contribuant à réduire les impacts négatifs sur l'environnement et en construisant la ville de demain.	
Objectifs stratégiques	
S'adapter au changement climatique par une renaturation du milieu urbain et un développement du territoire empreint de sobriété foncière.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 5.3.1. : Etude d'adaptation aux enjeux climatiques et urbains des équipements publics du centre-ville afin de guider l'aménagement et le développement de la Ville d'Aureilhan de demain</p> <p>Descriptif : Réalisation d'une étude pour guider l'aménagement et le développement de la Cité de demain à long terme.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : S'adapter à l'urgence climatique, utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune</p> <p>Coût estimatif : en cours d'estimation</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2023 <input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027-2028 <p>Partenaires potentiellement concernés : Etat, Département, Communauté d'Agglomération</p>	

Annexe 2 : PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2022-2024

L'attention est attirée sur le fait que l'inscription d'un projet au sein du PPA n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.

Ainsi, il convient de prendre en considération les éléments suivants :

- Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention à déposer formellement auprès de la Région et le cas échéant, auprès des autres financeurs sollicités.
- Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :
 - o Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
 - o Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial correspondant ;
 - o Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

- Code signets à utiliser entre 2018 et 2021 : ☺ « en cours », ☑ « achevées », ✖ « supprimées »
- Code signets à utiliser entre 2022 et 2028 : ⌚ phase « études » ; ➡ phase « réalisation »

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS	Avenant-Contrat 2nde génération					Objectif territorial du Pacte Vert
	2022	2023	2024	2025	2026	
AXE STRATEGIQUE 1		Développer une offre de services et de logements adaptée				
ACTION 1.1 Agir dans le domaine de la santé pour combler les déficits et offrir des services complémentaires	<i>Projet 1.1.2 Développement de l'offre de service en matière de Santé - Maison Poumerol</i>		⌚	⌚	➡	Améliorer la santé et le bien-être des habitants
ACTION 1.2 Favoriser le lien social et l'accès à la culture	<i>Projet 1.2.3 Construction d'une salle multi-activités</i>	⌚	➡			Améliorer la santé et le bien-être des habitants / Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
ACTION 1.4 Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments communaux	<i>Projet 1.4.1 Rénovation énergétique de l'ensemble des logements communaux</i>			⌚	➡	Améliorer la santé et le bien-être des habitants / Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables / S'adapter à l'urgence climatique.

AXE STRATEGIQUE 2		Requalifier le cadre de vie et promouvoir les mobilités douces					
ACTION 2.1 Requalification des espaces publics	<i>Projet 2.1.1 Réaménagement des espaces publics devant l'Eglise, le cimetière, les salles communales et le Centre Technique Municipal</i>	⊕	⊕	⊖	⊖	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables / Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions	
	<i>Projet 2.1.4 Aménagements d'espaces verts entre la Cité Roussel et la rue du 8 Mai</i>		⊕	⊖		Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables	
	<i>Projet 2.1.5 Mise en œuvre du Schéma Directeur des Mobilités Actives (projet 2.2.2.) - secteur centre ville</i>					⊕	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
	<i>Projet 2.1.6 Embellissement des espaces verts et requalification du Parc de l'ECLA</i>			⊕	⊕		Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables / Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
ACTION 2.2 Requalification des voies publiques afin de permettre de meilleurs échanges est/ouest	<i>Projet 2.2.1 Aménagements rue Jules Guesde</i>	⊕					Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
	<i>Projet 2.2.2 Définition d'un Schéma Directeur des Mobilités Actives</i>				⊕		Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

ACTION 2.3 Mise en place d'équipements de mobilité mode doux	<i>Projet 2.3.1 Mise en œuvre du Schéma Directeur des Mobilités Actives (projet 2.2.2.) - secteur rue du 8 Mai</i>					⊕	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
	<i>Projet 2.3.3 Mise en œuvre du Schéma Directeur des Mobilités Actives (projet 2.2.2.) - maillage rues Jules Guesde / Frédéric Mistral</i>			⊕	⊕		
AXE STRATEGIQUE 3		Renforcer le tissu commercial local et l'accès aux Services et équipements					
ACTION 3.1 Interventions immobilières en Centre Bourg	<i>Projet 3.1.1 Aménagement d'un emplacement stratégique acquis par la Commune en bordure de la RN 21 à proximité des commerces existants et de la Maison de Santé</i>					⊕	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables / préserver et développer des emplois de qualité
	<i>Projet 3.1.4 Aménagement d'un ensemble commercial acquis par la Commune (Le Central) en partie utilisé par l'Espace France Services</i>			⊕			Préserver et développer des emplois de qualité et agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
	<i>Projet 3.1.5 Sécurisation du poste de Police Municipale</i>	⊕					Préserver et développer des emplois de qualité et agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

	<i>Projet 3.1.6 Sauvegarder la Tuilerie Oustau</i>	⊕	⊕	⊕			Préserver et développer des emplois de qualité et agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
ACTION 3.2 Mise en place d'une ingénierie commerciale	<i>Projet 3.2.4 Etude sur le périmètre du centre-ville axée sur des problématiques d'accès aux soins, de commerces de proximité et de lien social</i>			⊕			Améliorer la santé et le bien-être des habitants / Préserver et développer des emplois de qualité / Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
AXE STRATEGIQUE 4		Consolider l'offre de loisirs pour renforcer le lien social					
ACTION 4.1 Création et modernisation d'équipements sportifs	<i>Projet 4.1.4 Création du skate-park</i>		➡				Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables / Améliorer la santé et le bien-être des habitants
	<i>Projet 4.1.5. Modernisation des équipements sportifs</i>		⊕	➡			Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables / Améliorer la santé et le bien-être des habitants
ACTION 4.2 Requalification du Parc des Sports	<i>Projet 4.2.3 Aménagement de l'accès au parc des Sports</i>				⊕	➡	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

	<i>Projet 4.2.4 Augmentation de la capacité d'accueil avec création d'un stationnement sur un terrain jouxtant le parc des Sports situé rue de l'Industrie</i>				⊕	⊖	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
AXE STRATEGIQUE 5		Confirmer la prise en compte des enjeux écologiques et énergétiques					
ACTION 5.1 Renforcer la performance énergétique des bâtiments publics	<i>Projet 5.1.1 Rénovation énergétique des bâtiments communaux</i>				⊕	⊖	S'adapter à l'urgence climatique
	<i>Projet 5.1.2 Mise en place de dispositifs d'énergies renouvelables type panneaux photovoltaïques</i>		⊕				S'adapter à l'urgence climatique
	<i>Projet 5.1.3 Etude sur l'amélioration des performances thermiques des écoles et déminéralisation des cours de récréation</i>		⊕				S'adapter à l'urgence climatique
ACTION 5.2 Optimiser le fonctionnement du restaurant scolaire	<i>Projet 5.2.1 Amélioration de la production et du fonctionnement global du restaurant scolaire</i>		⊕	⊖			Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
ACTION 5.3 S'inscrire dans une démarche tournée vers un aménagement urbain résilient	<i>Projet 5.3.1 Etude d'adaptation aux enjeux climatiques et urbains des équipements publics du centre-ville afin de guider l'aménagement et le développement de la Ville d'Aureilhan de demain</i>				⊕		S'adapter à l'urgence climatique, utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

Conseil Communautaire du jeudi 14 décembre 2023

Délibération n° 26

**Contrat Bourg-Centre Occitanie de la commune de Juillan pour la
période 2022-2028 : approbation de l'avenant**

Date de la convocation : le 8 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Fabrice SAYOUS
M. Jean-Claude BEAUCOUESTE
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNÈRE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
M. Erick BARROUQUERE-THEIL
M. Philippe BAUBAY
M. Francis BORDENAVE
M. Roger-Vincent CALATAYUD
M. Pascal CLAVERIE
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
M. Ange MUR
M. François RODRIGUEZ
M. Guillaume ROSSIC
M. Paul SADER
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Lola TOULOUZE
Mme Maryse VERDOUX
M. Guy VERGES
M. Vincent ABADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Laurence ANCIEN

Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOUIERE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Gérard BOUE
M. Serge BOURDETTE
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
M. Christophe CAVAILLES
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Patrick GASCHET
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Bruno LARROUX
M. Claude LESGARDS
Mme Francine MATEOS
M. Hervé PALISSE
M. Laurent PENIN
M. Patrick PEY
M. Robert SUBERCAZES

Mme Régine TOSON

Mme Stéphanie MENUET

Excusés :

**M. Thierry LAVIT
Mme Evelyne RICART
Mme Christiane ARAGNOU
M. Jean-Marc BOYA
Mme Marie-Henriette CABANNE
Mme Andrée DOUBRERE
M. Jean-Paul GERBET
M. Romain GIRAL
Mme Martine SIMON
Mme Angélique BERNISSANT
Jean-François CAZAJOUS
M. Joël CAZEDEBAT
M. Thomas DA COSTA
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Jean-François DRON
M. Serge DUCLOS
M. Francis LAFON PUYO
M. Joffrey LESAGE
Mme Catherine MARALDI
M. Philippe MASCLE
Mme Sylvie MAZUREK
M. Sylvain PERETTO
Mme Virginie SIANI WEMBOU**

**M. Yannick BOUBEE donne pouvoir à M. Emmanuel ALONSO
M. Gérard CLAVE donne pouvoir à M. Jacques GARROT
Mme Chantal PAULIEN donne pouvoir à Mme Christine CONTE
M. Christian ZYTYNSKI donne pouvoir à Mme Isabelle CHEDEVILLE
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES
M. Jean-Noel CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à Mme Lola TOULOUZE
M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS
Mme Marion MARIN donne pouvoir à M. David LARRAZABAL
Mme Myriam MENDES donne pouvoir à M. Pierre LAGONELLE
Mme Marie PLANE donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE
Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Jean-Christian PEDEBOY**

Absent(s) :

**M. Jean BURON
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Jean-Luc DOBIGNARD
M. Christian LABORDE
Mme Cécile PREVOST
M. Eric ABBADIE
M. Lucien BOUZET**

**M. Yves CARDEILHAC
M. Sébastien CYPRES
M. Henri FATTA
M. Frédéric LAVAL
M. Stéphane NOGUEZ
M. Alain TALBOT
M. Jean-Marie TAPIE**

Rapporteur : M. MUR

Objet : Contrat Bourg-Centre Occitanie de la commune de Juillan pour la période 2022-2028 : approbation de l'avenant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

Vu les délibérations de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 25 mars 2021 (2021/AP-MARS/14) et du 16 décembre 2021 (2021/AP-DEC/07) approuvant les orientations et les principes des nouvelles politiques contractuelles territoriales Occitanie 2022-2028,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 12 juillet 2023 approuvant le Contrat Territorial Occitanie de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées pour la période 2022-2028,
Vu le contrat Bourg Centre de la Commune de Juillan, approuvé le 13 décembre 2019,
Vu l'avis du Comité de Pilotage du 07/11/2023.

EXPOSE DES MOTIFS :

La Région s'est engagée à mettre en œuvre, pour la période 2022-2028, une génération de politiques contractuelles ambitieuse en poursuivant les 3 orientations politiques prioritaires qu'elle a fixées avec Occitanie 2040 et le Pacte Vert Occitanie :

- Favoriser l'adaptation et la résilience du territoire au changement climatique
- Réussir ensemble le rééquilibrage territorial
- Promouvoir un nouveau modèle de développement.

Cette politique contractuelle se traduit par la signature des «Contrats Territoriaux Occitanie». Dans ce cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

La commune de Juillan, déjà bénéficiaire d'un contrat Bourg Centre sur la période 2018-2021, souhaite renouveler cette contractualisation, par voie d'avenant, pour la période 2022-2028.

Cet avenant aura pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération:

- en prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- en actualisant les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- en mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2026.

La stratégie et le projet de développement et de valorisation définis dans cet avenant reposent sur les axes suivants :

- Axe stratégique 1 : Renforcement et développement de l'équipement commercial et de services, développement de l'offre de logement
- Axe stratégique 2 : Création d'interactions entre les différents quartiers de la commune pour créer du lien social et développer les modes de déplacement doux
- Axe stratégique 3 : Requalification de l'espace public et des bâtiments publics en vue de la transition environnementale et écologique

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant au Contrat Bourg Centre de la commune de Juillan pour la période 2022-2028 joint à la présente délibération (annexe 1).

Article 2 : d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-président, à signer cet avenant.

Article 3 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

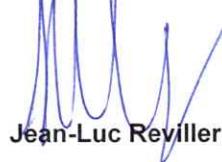
à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : 19 DEC. 2023

Publication le : 21 DEC. 2023

Le Directeur Général des Services,



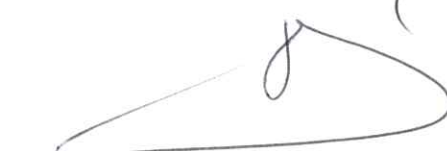
Jean-Luc Reviller

Le Président, le 15 DEC. 2023



Gérard TRÉMÈGE

Le Secrétaire de séance, le 19 DEC. 2023



Guillaume ROSSIC

BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de JUILLAN

Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées

Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028



Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_26a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, représenté par Michel PELIEU son Président,

La Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, représentée par Gérard TREMEGE son Président,

La Commune de JUILLAN, représentée par Fabrice SAYOUS, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu le contrat Bourg Centre de la Commune de Juillan, approuvé le 13 décembre 2019,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XX/XX/XX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées pour la période 2022-2028,

Vu la délibération de la Commune de Juillan en date du XX/XX/XX,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées en date du XX/XX/XX,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental de/du XXX en date du XX/XX/XX,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XX/XX/XX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

① A noter que *chacun des partenaires signataire devra délibérer sur le projet d'avenant définitif.*
Ces délibérations devront être prises (en Conseil Municipal, Conseil Communautaire, Conseil syndical des
PETR/PAYS/PNR...) :

APRES la date du COPIL de validation du contrat par l'ensemble des partenaires signataires,

ET

AVANT la date de la Commission Permanente du Conseil Régional (date communiquée en fonction du calendrier
d'élaboration de chaque contrat)

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1^{ère} génération, approuvé le 13 décembre 2019 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du ~~31 décembre 2028,~~

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_26a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département des Hautes-Pyrénées, la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, la Commune de Juillan, en y associant les services de l'Etat, le CAUE, et les Chambres consulaires.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Juillan, ainsi que la qualité du cadre du vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- Le développement de l'offre d'habitat
- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le maillage des infrastructures de mobilité
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel / architectural /culturel.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, dont il est un sous-ensemble.

Article 2 : Contexte et enjeux

Les résultats de la mise en œuvre de la 1ère génération de contrat bourg centre sont très positifs à Juillan. Le bourg a fait l'objet d'un renouveau, via d'importants projets d'investissements, réalisés en 3 phases, sur 3 secteurs. Ces opérations ont porté sur :

- les circulations, laissant la place aux mobilités douces ;
- les commerces de proximité, avec la création d'un bâtiment commercial (accueillant boulangerie, bureau de tabac, poste, pizzeria) en cœur de bourg
- la création de Halles et d'un marché de plein vent ;
- la création d'un tiers lieu labellisé France Services.

⇒ ***Présentation de la Commune et de son territoire : Diagnostic et identification des modifications des enjeux intervenus depuis la signature du Bourg-Centre 1ère génération.***

Atouts :	Faiblesses :
Importants travaux d'investissements réalisés (circulations ; commerces ; services)	Difficulté d'une liaison entre le centre bourg et Bellevue
Opportunités :	Menaces :
Mutualisation d'équipements structurants	Réchauffement climatiques et enjeux environnementaux accrus

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

La stratégie et le projet de développement et de valorisation de la commune de Juillan pour la période 2022-2028 s'inscrit dans la continuité de celle établi dans le contrat bourg centre 2018-2021.

Les enjeux principaux pour la ville de Juillan restent :

- Renforcer la centralité de Juillan au cœur de l'Agglomération
- Favoriser l'attractivité de la commune en requalifiant largement les espaces publics du centre bourg, en développant les liaisons entre quartiers et en favorisant les déplacements doux
- Restructurer l'offre commerciale et favoriser l'attractivité du commerce de centre bourg
- Enrayer le vieillissement prévisible de la population en favorisant le renouvellement de la population via l'augmentation de l'offre en logements locatifs
- Développer l'offre de services et d'équipements, pour l'adapter à la croissance démographique et au potentiel accroissement de la fréquentation touristique sur la commune

L'objectif du Projet de Développement et de valorisation de la commune est donc de renforcer la centralité de Juillan en créant un pôle d'animation économique, social et touristique dans l'espace public aménagé.

La principale évolution de la stratégie est l'intensification des efforts sur le volet environnemental et énergétique.

Ainsi, seront accentués les investissements notamment pour la rénovation énergétique des bâtiments publics ; le développement des énergies renouvelables (photovoltaïque notamment) ; et le développement des mobilités douces.

Cette dimension sera pleinement intégrée à l'axe stratégique 3, qui se trouve renommé :
« Requalification de l'espace public et des bâtiments publics en vue de la transition environnementale et écologique »

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2026** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2026 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Le programme pluriannuel du contrat Bourg Centre 2022 – 2024 porte mention du suivi de la réalisation des actions du précédent Contrat Bourg Centre sur la période 2018-2021 :

- *Code signets à utiliser entre 2018 et 2021 : ☺ « en cours », ☑ « achevées », ☒ « supprimées »*

Pour la période 2022-2024 :

- *Code signets à utiliser : ☺ phase « études » ; ☑ phase « réalisation »*
- *Indiquer les nouvelles actions en gras.*

Le tableau du Programme Opérationnel Pluriannuel comprend également l'identification par le maître d'ouvrage de l'objectif territorial du référentiel du Pacte Vert en indiquant l'une des références numérotées de 1 à 6 (cf liste Article 7)

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un **programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I.)** qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

- **du territoire communautaire de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées**

La Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, sur la base de son projet de territoire, a redéfini sa stratégie de développement dans le cadre de son Contrat Territorial Occitanie 2022-2028.

La stratégie et le projet de développement et de valorisation de la commune de Juillan élaborés dans le cadre de son contrat bourg-centre pour la période 2022-2028 s'intègrent dans la stratégie de développement du CTO de la CA TLP, qui se décline en objectifs stratégiques et mesures opérationnelles :

Objectifs stratégiques	Mesures opérationnelles
1- Favoriser l'attractivité économique vers un développement moins carboné	1.1 - Aider les entreprises à se développer et aménager les zones d'activités économiques communautaires
	1.2 - Accompagner les projets et attirer de nouvelles activités
	1.3 - Animer l'écosystème économique
	1.4 - Soutenir le développement touristique du territoire
2- Améliorer le cadre de vie des habitants	2.1- Planification : mettre en place une politique volontariste
	2.2- Habitat : développer une politique de l'habitat volontariste et accessible et créer les conditions pour des centres villes habités
	2.3 -Services et équipements : développer une offre de qualité, accessible pour tous
	2.4 : Œuvrer pour la cohésion sociale et territoriale
3- Faire face aux changements climatiques : transition énergétique et mobilités	3.1 - Proposer une offre de déplacement en développant le maillage du territoire, en favorisant les mobilités douces et les modes de transports alternatifs
	3.2- Favoriser l'amélioration énergétique des bâtiments

	3.3- Préserver les ressources naturelles et développer la production des énergies renouvelables
	3.4- Mettre en œuvre les outils de la transition écologique
4- Favoriser les complémentarités des territoires interdépendants	

- **du territoire de projet PETR Plaines et Vallées de Bigorre**

La CA TLP est membre du PETR Plaines et Vallées de Bigorre créé au 1er janvier 2023. La stratégie du GAL Plaines et Vallées de Bigorre, dans le cadre du programme LEADER 2023-2027 porté à cette échelle, reprend les enjeux de développement identifiés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération :

STRATEGIE DU TERRITOIRE DU PETR :

- DYNAMISER les ressources pour un territoire ATTRACTIF
- PRESERVER les espaces et les hommes pour un territoire DURABLE
- EQUIPER les services pour un territoire COHESIF

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU GAL :

- Soutenir les dynamiques entrepreneuriales pour favoriser l'équilibre territorial des ressources
- Protéger et faire émerger les spécificités agricoles, pastorales et naturelles des espaces pour favoriser une vie durable sur le territoire
- Renforcer le maillage territorial des services et équipements pour un territoire en lien vivant

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- **du territoire communautaire de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées**

La CA TLP ne dispose pas de critères d'intervention spécifiques prévoyant des financements dans le cadre des Contrats Bourg Centre Occitanie. La CA TLP pourra étudier chaque projet en lien avec ses règlements d'intervention en vigueur.

- **du territoire de projet PETR Plaines et Vallées de Bigorre**

Le PETR Plaines et Vallées de Bigorre pourra proposer un accompagnement en termes d'ingénierie, en lien avec le programme LEADER 2023-2027.

- **du CAUE**

Contributions du CAUE à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation

- Aide à la définition des enjeux du projet urbain, dégager les potentialités du bourg et de ses espaces pour améliorer son attractivité et son cadre de vie.
- Apporter des éléments d'évaluation qualitative, en s'appuyant sur les identités patrimoniales, architecturales et paysagère.
- Proposer une lecture élargie, en élaborant en partenariat avec la collectivité et les partenaires une analyse urbaine, architecturale et paysagère de

- de l'EPF

L'EPF se propose d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre opérationnelle de son projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.

L'EPF accompagnera la collectivité d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens (fonds de compensation de la surcharge foncière, cofinancement d'études pré-opérationnelles, diagnostic bâtementaire, travaux de sécurisation ou démolition des biens...)

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département des hautes-Pyrénées et modalités d'intervention et contributions du Département des Hautes-Pyrénées

Le Conseil Départemental mobilisera, en faveur de la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation du bourg-centre de Juillan et de son avenant, ses crédits sectoriels ou ses crédits spécifiquement dédiés aux politiques territoriales. Dans ce cadre, les projets relevant de la présente convention seront examinés dans le respect de ses dispositifs d'intervention en vigueur, des dates de dépôt des dossiers correspondants et dans la limite des engagements inscrits à son budget annuel.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmes Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées

- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des

- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr
ou par téléphone au 05 61 11 03 11.

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr et stephanie.balsan@laregion.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la Communauté de Communes d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune Bourg-Centre : Juillan
- l'EPCI concerné : la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées
- la Région Occitanie,
- le Département des Hautes-Pyrénées
- l'EPF
- le CAUE

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Juillan : services de l'Etat (Préfecture, DDT) ; CAUE ; Chambres consulaires.

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_26a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à le



Le Maire de la Commune de Juillan

Fabrice SAYOUS

**Le Président de la Communauté
d'Agglomération Tarbes-Lourdes-
Pyrénées**

Gérard TREMEGE

**La Présidente du Conseil Régional
d'Occitanie Pyrénées Méditerranée**

Carole DELGA

**Le Président du Département des
Hautes-Pyrénées**

Michel PELIEU

Le Président du CAUE

**Le-a Directeur-trice de
l'Etablissement Public Foncier
Local XXXXXX**

Signature

Signature

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_26a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS

L'attention est attirée sur le fait que l'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.

Ainsi, il convient de prendre en considération les éléments suivants :

- Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention à déposer formellement auprès de la Région et le cas échéant, auprès des autres financeurs sollicités.
- Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :
 - o Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
 - o Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial correspondant ;
 - o Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

Axe 1

Fiche action 1.2

RENFORCEMENT, DEVELOPPEMENT DE L'EQUIPEMENT COMMERCIAL ET DE SERVICES, DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE LOGEMENTS

GARANTIR L'ACCES AUX SERVICES DE BASE

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La population de Juillan connaît une croissance constante depuis plus de 10 ans. Cette évolution démographique implique l'apparition de nouveaux besoins en termes de services de base, de vie sociale et de développement économique. La commune est donc confrontée à un enjeu de maintien de son attractivité notamment envers les familles et les jeunes actifs.

Il s'agit également d'anticiper les nouveaux besoins émanant notamment des séniors et liés à la dématérialisation croissante des services publics (formalités administratives...). Il y a donc inévitablement un enjeu d'inclusion numérique auquel la commune devra répondre via la mise en place d'un équipement adapté.

Objectifs stratégiques

Cette fiche action visera à favoriser le maintien de la population sur la commune en permettant :

- Le développement de l'activité économique sur la commune
- Le développement d'activités attractives pour les familles

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.2.3 : Extension du pôle santé

Descriptif :

La commune a créé un centre de Santé, fonctionnel depuis 2021.

Il s'agit de créer, via une extension du bâtiment, un cabinet médical supplémentaire, une salle de réunion pour les différents professionnels de santé, et un bureau pour la Direction du Centre de Santé.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Commune de Juillan

Coût estimatif : 203 500€ HT

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |



Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : ARS, CPAM, Région, professionnels de santé, médecins

Partenariat financier : Etat, Région, Département, CA TLP

Projet 1.2.4 : Création d'une gendarmerie

Descriptif :

Dans le cadre du programme de l'Etat pour la création de brigades de gendarmerie supplémentaires, la Commune de Juillan s'est positionnée. Ce projet est soumis à la décision qui sera prise par l'Etat quant à l'implantation.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Juillan

Coût estimatif : _

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Etat

Partenariat financier : Etat

Projet 1.31 : Développement de l'offre de logement

Maître d'ouvrage : Commune de Juillan

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Descriptif :

La commune a identifié un certain nombre de biens bâtis ou non bâtis qu'elle souhaiterait soumettre à l'acquisition par le biais de l'EPF afin de satisfaire l'offre de logements sociaux ainsi que l'offre de logements locatifs sur 4 secteurs ciblés : le centre-ancien, les OAP Lagnet II et Crampas et un délaissé SNCF.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : EPF

Partenariat financier : EPF

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION**Axe 2****Fiche action 2.1**

CREATION D'INTERACTIONS ENTRE LES
DIFFERENTS QUARTIERS DE LA COMMUNE POUR
CREER DU LIEN SOCIAL ET DEVELOPPER LES
MODES DE DEPLACEMENT DOUX

CREER DES LIAISONS DOUCES ENTRE
QUARTIERS

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La commune de Juillan est morcelée en trois quartiers :

- Le centre bourg
- Le quartier Morane
- Le quartier Bellevue

Cette structuration limite les possibilités de déplacements doux et les échanges entre ces quartiers.

Objectifs stratégiques

Cette fiche action visera permettre la création d'interactions entre ces quartiers en développant les liaisons douces entre ces trois secteurs, en vue de :

- favoriser les modes actifs de déplacements
- favoriser la mixité sociale
- redynamiser le centre du village

Ces liaisons douces seront implantées selon le plan d'aménagement défini dans l'étude urbaine et paysagère réalisée en 2015.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.1.1: Création de liaisons douces (cheminements piétonniers et voies cyclables) pour relier les quartiers Bellevue et Morane

Descriptif : Ce projet concerne le développement de liaisons douces entre les différents quartiers via la création de continuités piétonnes et cyclables.

L'ensemble de ces cheminements seront accessibles aux PMR. Ils concerneront les axes suivants : Route de Louey ; Quartier Bellevue ; quartier Morane ; Route de la gare

Concernant les voies cyclables, il s'agit de créer un ensemble d'itinéraires en centre bourg et reliant les trois quartiers de Juillan. Ces voies cyclables seront aménagées sur des voies existantes sur lesquelles la priorité sera donnée aux cyclistes, en cohérence avec le schéma des itinéraires cyclables qui sera élaboré à l'échelle de la CA TLP.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Juillan

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel :

X2022 2025

X2023 2026

X 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CA TLP, CAUE, CD65

Partenariat financier : Etat, Département, CA TLP, ADEME

Projet 2.1.2: Aménagements liaisons douces et parc vélo (secteur Mairie)

Descriptif : Dans le cadre de l'aménagement du secteur de la mairie, la commune va créer un parc vélo pour le personnel municipal. En outre, il pourra être envisagé de créer un parc vélo supplémentaire ouvert au public, pour faciliter la multimodalité (connexion avec les transports en commun).

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Juillan

Coût estimatif : 25 000€ HT

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CA TLP, CD65

Partenariat financier : CA TLP, CD65

Projet 2.1.3: Etude liaison douce avec le quartier Bellevue

Descriptif : Il s'agira d'étudier les possibilités de liaison douce pour traverser la route de Lourdes et relier le quartier Bellevue au centre bourg.

Les options à étudier seraient la création d'un passage protégé, d'une passerelle ou d'un passage souterrain.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Juillan

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel :


- | | |
|-------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Département

Partenariat financier : Département, Etat, Région

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Axe 2	Fiche action 2.2
CREATION D'INTERACTIONS ENTRE LES DIFFERENTS QUARTIERS DE LA COMMUNE POUR CREER DU LIEN SOCIAL ET DEVELOPPER LES MODES DE DEPLACEMENT DOUX	AMENAGER L'ESPACE AFIN DE FAVORISER LE LIEN SOCIAL
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
L'aménagement de la commune de Juillan, de par sa structuration morcelée et l'historique de l'évolution de chacun de ses quartiers, ne favorise pas les échanges et la mixité sociale. Une carence d'espaces favorisant la rencontre peut être identifiée.	
Objectifs stratégiques	
La commune de Juillan se doit d'offrir un cadre de vie de qualité à ses habitants. C'est un atout fondamental pour le développement local. Ainsi, la valorisation des espaces publics est une nécessité vitale pour l'attractivité de notre commune. Il s'agit de favoriser les rencontres, l'échange, la convivialité, mêlant toutes catégories sociales et intergénérationnelles.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 2.2.3: Rénovation du terrain de football synthétique	
Descriptif : Il s'agit de restructurer le terrain de football synthétique, devenu impropre à l'utilisation pour des raisons de sécurité et d'hygiène (matériaux utilisés cancérigènes).	
Référentiel territorial du Pacte Vert : Améliorer la santé et le bien-être des habitants	
Maître d'ouvrage : Commune de Juillan	
Coût estimatif : 432 125 € HT	
Calendrier prévisionnel :	
<input checked="" type="checkbox"/> 2022	<input type="checkbox"/> 2025
<input type="checkbox"/> 2023	<input type="checkbox"/> 2026
<input type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028
	
Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : FFF Partenariat financier : Etat, Région, Département, FFF, Région	

Projet 2.2.4 : Reconstruction des tribunes du stade de rugby (en lien avec l'aménagement de salles de classes dans l'école voisine) avec installation d'une toiture photovoltaïque

Descriptif : Etant donnée la proximité des deux équipements, il s'agit d'envisager un projet commun qui permettra :

- La reconstruction des tribunes du stade et étude de pose de panneaux photovoltaïques en toiture.
- L'aménagement de salles de classe supplémentaires (école primaire) pour anticiper l'évolution de la population et les besoins scolaires sur Juillan

Référentiel territorial du Pacte Vert : Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Commune de Juillan

Coût estimatif : 600 000€ HT

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |



Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : FFR (Fédération Française Rugby), Education Nationale

Partenariat financier : FFR, Etat (ANS ; Education Nationale)

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Axe 3

Fiche action 3.3

REQUALIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC ET DES BATIMENTS PUBLICS EN VUE DE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ECOLOGIQUE

METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La commune de Juillan est située en zone périurbaine, au cœur de l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées. Elle sera concernée par la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique et culturelle intercommunale, qui inclura notamment la mise en valeur du patrimoine architectural du XXème siècle.

Par ailleurs, la CA TLP porte une démarche de création d'un Parcours d'Architecture pour valoriser le patrimoine bâti du XXème siècle.

Objectifs stratégiques

Il s'agira de favoriser la mise en valeur du patrimoine existant sur la commune de Juillan dans le cadre d'une démarche « architecture contemporaine remarquable » et du Parcours d'Architecture de la CA TLP.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 3.3.1 : Démarche de labellisation "architecture contemporaine remarquable" concernant le bâtiment de l'ancienne mairie créé par l'architecte Edmond LAY en vue de sa valorisation

Descriptif : Le bâtiment de l'ancienne mairie de Juillan a été construit par l'architecte Edmond Lay. Le projet visera à mettre en valeur ce bâtiment dans le cadre de la labellisation architecture contemporaine remarquable". Ce bâtiment a fait l'objet d'une réhabilitation intérieure afin d'accueillir un tiers lieu labellisé « *Maison France Service* ». Il n'a été aucunement modifié dans son aspect extérieur.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Juillan

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |



Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : DRAC, CAUE, CA TLP, CD65 (Directions Archives et Patrimoine et Culture), Région (Service Patrimoine)

Partenariat financier :

Projet 3.3.2 : Rénovation extérieure de l'église et du clocher

Descriptif : Il s'agit d'effectuer la réfection extérieure du clocher, et la rénovation des façades extérieures de l'église avec des peintures adaptées.

Le projet vise également à mettre en valeur la toiture grâce à un système d'éclairage LED.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Commune de Juillan

Coût estimatif : 60 000 HT

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |



Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Etat, Département

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Axe 3

Fiche action 3.4

REQUALIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC ET DES BATIMENTS PUBLICS EN VUE DE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ECOLOGIQUE

AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Les enjeux liés au changement climatique, ainsi que le contexte économique imposent de redoubler d'efforts pour limiter les consommations énergétiques.

Objectifs stratégiques

Il s'agira de rénover les bâtiments communaux pour améliorer leur efficacité énergétique, limiter les consommations, et améliorer le confort des usagers.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 3.4.1 : Rénovation énergétique de bâtiments de l'espace Jouanolou

Descriptif :

Il s'agit de réaliser une amélioration de la performance énergétique de bâtiment de l'espace Jouanolou en réalisant des travaux de rénovation énergétique.

En outre, une étude est réalisée pour envisager l'utilisation d'énergies renouvelables : photovoltaïque pour la production électrique et géothermie pour le chauffage.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

Maître d'ouvrage : Commune de Juillan

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel :

2022 **X** 2025
 2023 **X** 2026
X 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : SDE, ADAC, CA TLP

Partenariat financier : Etat, Région, Département, ANS, Fédération Française de Basket

Projet 3.4.2 : Rénovation énergétique de l'école maternelle (isolation toiture par l'extérieur)

Descriptif : Il s'agit de :

- de rénover la toiture de l'école maternelle
- d'isoler l'école maternelle et l'école élémentaire
- d'installer des panneaux photovoltaïques sur les deux toitures pour une consommation directe
- de changer l'ensemble de l'éclairage des bâtiments (relamping LED)
- d'installer un système de chauffage par pompe à chaleur

Référentiel territorial du Pacte Vert : Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

Maître d'ouvrage : Commune de Juillan

Coût estimatif : 359 000€ HT

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : SDE

Partenariat financier : Etat, Région, CA TLP

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Axe 3	Fiche action 3.5
REQUALIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC ET DES BATIMENTS PUBLICS EN VUE DE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ECOLOGIQUE	FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Les enjeux liés au changement climatique, ainsi que le contexte économique imposent de redoubler d'efforts pour limiter les consommations énergétiques et favoriser les énergies renouvelables.	
Objectifs stratégiques	
Il s'agira de mettre en œuvre des solutions favorisant la production d'énergies renouvelables sur la commune.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 3.5.1: Installation d'ombrières et de panneaux photovoltaïques sur toitures (services techniques , groupe scolaire)	
<p>Descriptif : Il s'agit d'installer des panneaux photovoltaïques pour permettre la production d'énergie et une consommation directe, pour les services techniques municipaux et le restaurant scolaire. De plus, l'installation d'ombrières pourrait s'inscrire dans le cadre de la renaturation de la cour du groupe scolaire.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Juillan</p> <p>Coût estimatif : 44 000€ HT (école maternelle) 15 600€ HT (école primaire)</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026 <input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : SDE Partenariat financier : Etat (Fonds Vert, DETR), CA TLP, Agence de l'Eau, l'AREC</p>	
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	

Annexe 2 : PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2022-2026

L'attention est attirée sur le fait que l'inscription d'un projet au sein du PPA n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.

Ainsi, il convient de prendre en considération les éléments suivants :

- Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention à déposer formellement auprès de la Région et le cas échéant, auprès des autres financeurs sollicités.
- Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :
 - o Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
 - o Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial correspondant ;
 - o Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Contrat 1ère génération				Avenant - Contrat 2 ^{nde} génération						Objectif territorial du Pacte Vert	
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026			
AXE STRATEGIQUE 1 : Renforcement et développement de l'équipement commercial et de services, développement de l'offre de logement													
ACTION 1.1 Renforcer l'attractivité commerciale du centre bourg	Projet 1.1.1: Création d'un bâtiment à vocation commerciale		Achevé e										
	Projet 1.1.2 : Mise en place d'un marché de plein vent			Achevé e									
ACTION 1.2 Garantir l'accès aux services de base	Projet 1.2.1 : Création d'un service "tiers-lieu"				Achevé e								
	Projet 1.2.2 : Aménagement d'un espace associatif mutualisé maison Bidau				Achevé e								
	Projet 1.2.3: Extension du pôle santé						Achevé e						Améliorer la santé et le bien-être des habitants
AXE STRATEGIQUE 2 : Création d'interactions entre les différents quartiers de la commune pour créer du lien social et développer les modes de déplacement doux													
ACTION 2.1 Créer des liaisons douces entre quartiers	Projet 2.1.1: création de liaisons douces (cheminements piétonniers et voies cyclables) pour relier les quartiers Bellevue et Morane						En cours						Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
	Projet 2.1.2: aménagements liaisons douces et parc vélo (secteur Mairie)												Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
ACTION 2.2 Aménager l'espace afin de favoriser le lien social	Projet 2.2.1: création de zones de rencontre - Juncassa	Achevé e											
	Projet 2.2.2 : création d'une halle				Achevé e								
	Projet 2.2.3: Rénovation du terrain de football synthétique					Achevé e							Améliorer la santé et le bien-être des habitants

AXE STRATEGIQUE 3 : Requalification de l'espace public et des bâtiments publics en vue de la transition environnementale et écologique															
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024							
ACTION 3.1: Sécuriser et rendre accessibles les circulations en centre bourg	Projet 3.1.1: travaux de requalification du centre bourg - Tranche 1		Achevé e												
	Projet 3.1.2: travaux de requalification du centre bourg - Tranche 2			Achevé e											
	Projet 3.1.2: travaux de requalification du centre bourg - Tranche 3				Achevé e										
ACTION 3.2: Améliorer la signalétique du centre bourg	Projet 3.2.1 : Mise en place d'une signalétique directionnelle et d'information					Achevé e									
ACTION 3.3: Mettre en valeur le patrimoine	Projet 3.3.1 : Démarche de labellisation "architecture contemporaine remarquable" concernant le bâtiment de l'ancienne mairie créé par l'architecte Edmond LAY en vue de sa valorisation														Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
	Projet 3.3.2: rénovation extérieure de l'église et du clocher														Améliorer la santé et le bien-être des habitants
ACTION 3.4: Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments communaux	Projet 3.4.1 : Rénovation énergétique des salles d'activités de l'espace Jouanolou														Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
	Projet 3.4.2 : Rénovation énergétique de l'école maternelle (isolation toiture par l'extérieur)														Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

Conseil Communautaire du jeudi 14 décembre 2023

Délibération n° 27

**Contrat Bourg-Centre Occitanie de la commune d'Odos pour la
période 2022-2028 : approbation du contrat cadre**

Date de la convocation : le 8 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TRÉMÈGE
M. Patrick VIGNES
M. Fabrice SAYOUS
M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Jérôme CRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Emmanuel ALONSO
M. Erick BARROUQUERE-THEIL
M. Philippe BAUBAY
M. Francis BORDENAVE
M. Roger-Vincent CALATAYUD
M. Pascal CLAVERIE
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
M. Philippe ERNANDEZ
M. Jacques GARROT
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
Mme Isabelle LOUBRADOU
M. Alain LUQUET
M. Ange MUR
M. François RODRIGUEZ
M. Guillaume ROSSIC
M. Paul SADER
Mme Nicole SARRAMEA
Mme Lola TOULOUZE
Mme Maryse VERDOUX
M. Guy VERGES
M. Vincent ABADIE
Mme Christine ABBADIE-CHELLE
Mme Laurence ANCIEN

Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Christine ASSOUERE
M. Jean-Philippe BAKLOUTI
Mme Caroline BAPT
Mme Marie-Paule BARON
M. Gérard BOUE
M. Serge BOURDETTE
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Rebecca CALEY
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Claude CAUSSADE
M. Christophe CAVAILLES
M. Hervé CHARLES
Mme Isabelle CHEDEVILLE
M. Serge CIEUTAT
Mme Christelle COATRINE
Mme Christine CONTE
M. Jean-Marc DUCLOS
M. Joseph FOURCADE
M. Patrick GASCHET
M. Gilbert GRAVELEINE
Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET
Mme Nathalie HUMBERT
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Agnès LABARTHE
Mme Evelyne LABORDE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Bruno LARROUX
M. Claude LESGARDS
Mme Francine MATEOS
M. Hervé PALISSE
M. Laurent PENIN
M. Patrick PEY
M. Robert SUBERCAZES

Mme Régine TOSON

Mme Stéphanie MENUET

Excusés :

**M. Thierry LAVIT
Mme Evelyne RICART
Mme Christiane ARAGNOU
M. Jean-Marc BOYA
Mme Marie-Henriette CABANNE
Mme Andrée DOUBRERE
M. Jean-Paul GERBET
M. Romain GIRAL
Mme Martine SIMON
Mme Angélique BERNISSANT
Jean-François CAZAJOUS
M. Joël CAZEDEBAT
M. Thomas DA COSTA
Daniel DARRE
M. Pierre DARRE
M. Mohamed DILMI
M. Jean-François DRON
M. Serge DUCLOS
M. Francis LAFON PUYO
M. Joffrey LESAGE
Mme Catherine MARALDI
M. Philippe MASCLE
Mme Sylvie MAZUREK
M. Sylvain PERETTO
Mme Virginie SIANI WEMBOU**

**M. Yannick BOUBEE donne pouvoir à M. Emmanuel ALONSO
M. Gérard CLAVE donne pouvoir à M. Jacques GARROT
Mme Chantal PAULIEN donne pouvoir à Mme Christine CONTE
M. Christian ZYTYNSKI donne pouvoir à Mme Isabelle CHEDEVILLE
Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Hervé CHARLES
M. Jean-Noel CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE
Mme Véronique DUTREY donne pouvoir à Mme Lola TOULOUZE
M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS
Mme Marion MARIN donne pouvoir à M. David LARRAZABAL
Mme Myriam MENDES donne pouvoir à M. Pierre LAGONELLE
Mme Marie PLANE donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE
Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Jean-Christian PEDEBOY**

Absent(s) :

**M. Jean BURON
M. Louis CASTERAN
M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Jean-Luc DOBIGNARD
M. Christian LABORDE
Mme Cécile PREVOST
M. Eric ABBADIE
M. Lucien BOUZET**

**M. Yves CARDEILHAC
M. Sébastien CYPRES
M. Henri FATTA
M. Frédéric LAVAL
M. Stéphane NOGUEZ
M. Alain TALBOT
M. Jean-Marie TAPIE**

Rapporteur : M. MUR

Objet : Contrat Bourg-Centre Occitanie de la commune d'Odos pour la période 2022-2028 : approbation du contrat cadre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

Vu les délibérations de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 25 mars 2021 (2021/AP-MARS/14) et du 16 décembre 2021 (2021/AP-DEC/07) approuvant les orientations et les principes des nouvelles politiques contractuelles territoriales Occitanie 2022-2028,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 12 juillet 2023 approuvant le Contrat Territorial Occitanie de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées pour la période 2022-2028,
Vu l'avis du Comité de Pilotage du 07/11/2023.

EXPOSE DES MOTIFS :

La Région s'est engagée à mettre en œuvre, pour la période 2022-2028, une génération de politiques contractuelles ambitieuse en poursuivant les 3 orientations politiques prioritaires qu'elle a fixées avec Occitanie 2040 et le Pacte Vert Occitanie :

- Favoriser l'adaptation et la résilience du territoire au changement climatique
- Réussir ensemble le rééquilibrage territorial
- Promouvoir un nouveau modèle de développement.

Cette politique contractuelle se traduit par la signature des «Contrats Territoriaux Occitanie». Dans ce cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

La commune d'Odos, éligible à cette politique Bourg Centre régionale, souhaite contractualiser dans ce cadre pour la période 2022-2028.

Le Contrat cadre Bourg Centre Occitanie aura pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département, la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et la Commune d'Odos, en y associant les services de l'Etat, le CAUE, l'EPF et les chambres consulaires.

La stratégie et le projet de développement et de valorisation définis dans ce contrat reposent sur les axes suivants :

- Axe stratégique 1 : Odos, une commune au service de ses habitants
- Axe stratégique 2 : Odos, une commune engagée dans la transition énergétique

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le Contrat Bourg Centre de la commune d'Odos pour la période 2022-2028 joint à la présente délibération (annexe 1).

Article 2 : d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-président, à signer ce contrat cadre.

Article 3 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : **19 DEC. 2023**

Publication le : **21 DEC. 2023**

Le Directeur Général des Services,



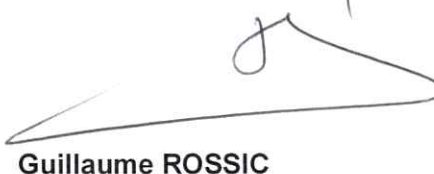
Jean-Luc Reviller

Le Président, le 15 DEC. 2023



Gérard TRÉMÈGE

Le Secrétaire de séance, le 19 DEC. 2023



Guillaume ROSSIC

BOURGS-CENTRES OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de ODOS

Contrat 2ème génération

2022 / 2028



VILLE D'ODOS

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_27a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental de XXXX, représenté par son / sa Président-e

La Communauté de Communes / d'Agglomération de XXXXXXXX, représentée par XXXXX son / sa Président-e

La commune de Odos, représentée par Isabelle LOUBRADOU, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie et des pour la période 2021-2022 / 2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie de XXXXXXX (Communauté d'Agglomération/PETR/PNR) pour la période 2022-2028

Vu la / les délibération-s de la / des Commune-s de XXXXXXX,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de XXXX / d'Agglomération de XXXXXXXX en date du XXXXX,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental de/du XXXXX en date du XXXX,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée de la / les Commune-s de XXXX

Il est convenu ce qui suit :

① A noter que chacun des partenaires signataire devra délibérer sur le projet d'avenant définitif.
*Ces délibérations devront être prises (en Conseil Municipal, Conseil Communautaire, Conseil syndical des
PETR/PAYS/PNR...)* :

APRES la date du COPIL de validation du contrat par l'ensemble des partenaires signataires,

ET

**AVANT la date de la Commission Permanente du Conseil Régional (date communiquée en fonction du calendrier
d'élaboration de chaque contrat)**

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie et approfondie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet :

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département des Hautes-Pyrénées, la Communauté d'Agglomération de Tarbes Lourdes Pyrénées et la commune de Odos, en y associant les services de l'Etat (DDT) et le CAUE.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune d'Odos, ainsi que la qualité du cadre du vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- Le développement de l'offre d'habitat
- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le maillage des infrastructures de mobilité
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel / architectural / culturel.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat. Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, tous les contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau contrat) que d'approche programmatique (Programme pluriannuel Du contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Article 2 : Contexte et enjeux :

Présentation de la commune



La commune d'ODOS, péri-urbaine et membre de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées compte 3389 habitants au 1er janvier 2022.

Depuis 1962, Odos a gagné 443 habitants, soit en moyenne une augmentation de 43 habitants par an (+2.4%). La commune s'est fortement développée dans le milieu des années 1960 et la fin des années 1980 avec la création du quartier du Bouscarou, secteur résidentiel de près de 1 000 habitants. Entre 2013 et 2019, la commune a connu une stabilisation avec une progression moyenne de +0.3%

Au niveau socio-démographique, la commune est partagée en 4 espaces :

- Les quartiers au nord de l'autoroute, zones pavillonnaires et commerciales limitrophes de la ville de Tarbes, dont les habitants se sentent parfois plus naturellement rattachés. Les enjeux de ce secteur sont d'en maintenir l'attractivité, d'améliorer l'entretien des zones commerciales et de permettre à ses habitants de connaître et d'accéder aux activités et services odosséens. La route de Lourdes est la principale artère commerciale d'Odos. Depuis Juillan elle est un axe d'entrée de la CATLP. C'est un axe essentiellement dédié à la circulation routière avec des aménagements permettant aux véhicules d'accéder aux commerces de part et d'autre de la voie, ainsi qu'aux habitations en second rideau.
- Le centre-bourg historique qui regroupe les principaux équipements publics : bâtiments sportifs et associatifs, groupe scolaire, mairie, CCAS, agence postale communale. L'enjeu sur ce secteur est de le rendre plus dynamique et accessible, avec une meilleure visibilité des équipements publics. Le centre-bourg est également marqué par une forte identité patrimoniale autour du château Marguerite de Navarre.
- Le quartier du Bouscarou, au sud-ouest, aménagé dans les années 1970, compte désormais près de 1000 habitants, soit une grande partie de la population odosséenne. Ce quartier le plus dense de la commune est constitué d'un habitat pavillonnaire très attractif pour les jeunes ménages ou familles avec enfants en bas âge avec des équipements de proximité (maison de la petite enfance, parc du Galopio). Une école maternelle a été maintenue dans ce quartier familial pour accueillir les plus petits.
- La zone du Pic du Midi au sud-Est, succession de maisons individuelles le long de la pénétrante depuis le sud avec un enjeu fort en termes de sécurisation des déplacements.

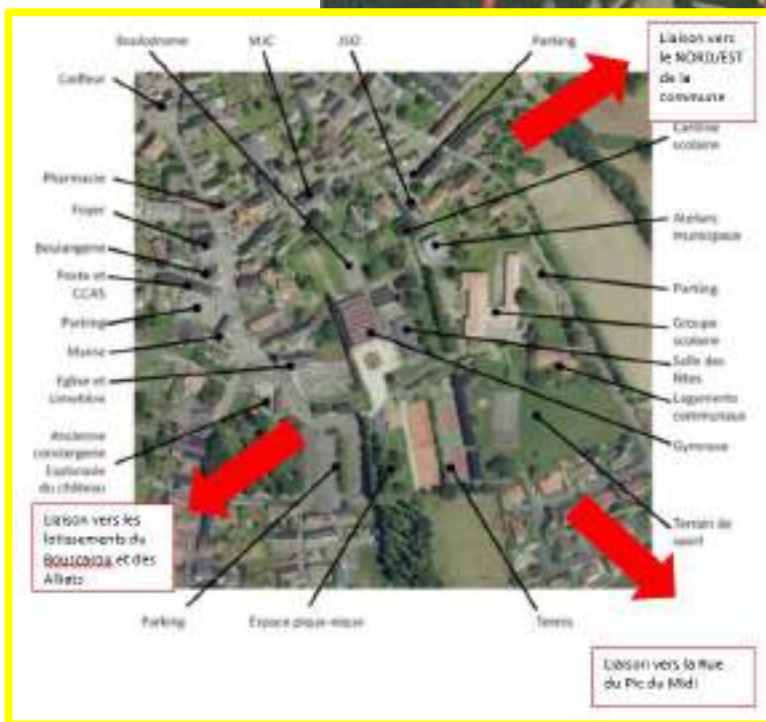
Présentation des principales caractéristiques du bourg-centre dans les domaines suivants :

- **Le cadre de vie** : à proximité immédiate de Tarbes, dans un cadre privilégié avec vue sur les Pyrénées et espaces verts préservés, le centre-bourg d'Odos s'organise autour du château, de l'église et des principaux équipements publics (mairie, agence postale communale, CCAS...). Le bâti a été préservé grâce notamment à la présence d'une zone protégée (ABF).

Quartiers nord et route de Lourdes

Quartier du Bouscarou

Rue du Pic du midi



Centre-bourg

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_27a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

L'activité économique est surtout présente en bordure de la route nationale 117, dite « route de Lourdes ». Le départ de la pharmacie du centre-bourg pour rejoindre le pôle de santé sur la route de Laloubère début 2018 a participé à la baisse de la fréquentation du centre-bourg où subsistent une boulangerie, un coiffeur et une exploitation agricole avec vente directe. Cette dernière activité a connu un grand succès lors du confinement 2020 avec une fréquentation qui reste élevée, ce qui témoigne d'un intérêt pour les activités locales et de proximité.

Pour que son centre-bourg retrouve dynamisme et attractivité, la commune a postulé et a été lauréate à l'appel à projet 1000 cafés, avec un projet de café multiservices dans le local de l'ancienne pharmacie. Le projet a malheureusement été abandonné par le groupe SOS mais d'autres pistes sont à l'étude. Les élus encouragent également la présence de foodtruck de qualité sur l'espace public, ainsi que des manifestations publiques.

- **L'offre de services à la population :**

Depuis 2014, les élus s'attachent à maintenir et développer une activité dans ce bourg-centre qui regroupe dans un périmètre réduit des équipements essentiels à sa population : établissement scolaire, équipements sportifs et culturels, mairie, CCAS Ainsi la commune a créé une agence postale communale en 2021 en remplacement du bureau de poste dont les horaires étaient de moins en moins adaptés aux besoins. La mutualisation de l'accueil avec celui de la mairie permet d'apporter un service plus en adéquation avec les habitudes des administrés. La prochaine étape est de réhabiliter la mairie et les espaces publics afin de les rendre plus visibles et accessibles pour des services aux habitants adaptés.

Les élus sont également conscients du vieillissement progressif de la population et du défi du maintien des seniors à domicile. Le CCAS d'Odos porte un service d'aide à domicile auprès de 50 bénéficiaires, mène des projets autour de la mobilité, un dispositif de sorties et vacances seniors et propose des ateliers autour de thématiques diverses telles que l'alimentation ou le sommeil. Le CCAS gère enfin un relai petite enfance intercommunal situé dans le quartier du Bouscarou, afin de compléter l'offre de service sur la commune pour l'ensemble de sa population, de la petite enfance aux personnes âgées.

- **L'habitat :**

Depuis la fin des années 60, le nombre des logements a quintuplé à Odos. Cette forte hausse correspond à une progression du nombre de logements jusqu'en 1990 qui s'atténue jusqu'en 2008 pour reprendre de la vigueur ensuite avec une hausse du nombre et de la proportion des résidences principales. Entre 2013 et 2018, le nombre de logement à Odos progresse de 3%, contre 7 à 8% dans certaines communes voisines. 93% des 1500 logements de la commune sont des résidences principales qui sont en quasi-totalité des maisons. Le taux de vacance est plutôt faible (90 logements en 2018, soit 6% des logements recensés). D'après les données issues du Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS), Odos compte 62 logements sociaux en 2020 (soit 4.1%). Ces données ne tiennent compte que des logements des bailleurs et non de l'intégralité des logements à loyer modéré.

Le PLU ayant été approuvé en 2019, la commune a connu une pause dans les projets de plus grande ampleur. Un lotissement de 21 lots à proximité du centre-bourg est en cours de finalisation, ce qui rend d'autant plus cohérent le besoin de réhabilitation et dynamisation du centre-bourg. D'autres opérations à proximité sont prévues au PLU, dont l'une en cours d'étude par un promoteur (28 logements intermédiaires).

- **La mobilité :**

L'environnement à la fois urbain sur le nord de la commune et rural au sud, constitue un atout pour développer des cheminements alternatifs à la voiture. Les mobilités actives peuvent être encouragées pour les déplacements professionnels quotidiens vers l'école, pour la

consommation (commerces de proximité sur l'Avenue de Lourdes et bassin de vie de Tarbes) ou encore pour profiter du cadre de vie rural (promenades en forêt, campagne...).

Dès 2008, la commune a engagé une démarche de liaison douce par l'instauration de bandes cyclables sur la Route Départementale n° 92 reliant la commune d'ODOS à la ville de TARBES et souhaite poursuivre ce développement des mobilités sur l'ensemble de son territoire. La commune a travaillé sur certaines artères du centre bourg en instaurant des zones « 30km/h » et des zones partagées « 20km/h ». Ce travail doit être poursuivi et renforcé. En parallèle, depuis 2021, la commune finance un projet MOBY de mobilité scolaire avec l'association Ecocène et les établissements scolaires.

Par ailleurs, une étude d'aménagement urbain développant les mobilités actives a été menée en 2022 afin de donner des pistes d'aménagement de 3 secteurs :

- La rue du Pic du midi, entrée sud de la commune et accès au groupe scolaire. Voie linéaire, très roulante sur laquelle des emplacements ont été réservés par la commune lors de l'élaboration du PLU
- Le quartier du Bouscarou, quartier familial dans lequel le partage des espaces publics est difficile avec l'augmentation du nombre de véhicule par foyer et la multitude d'impasses.
- La route de Lourdes qui pourrait être transformée en boulevard urbain par une requalification paysagère laissant la place aux aménagements végétalisés et aux voies de mobilités cyclables ou piétonnes.

- **Les activités culturelles et de loisirs :**

La commune d'Odos compte plus de 30 associations sportives et culturelles, dont certaines avec un rayonnement supracommunal : GRS, volley, judo, tennis (courts en terre battue). La commune compte une des 3 Maisons des Jeunes et de la Culture du département des Hautes-Pyrénées. La MJC organise notamment les accueils de loisirs sans hébergement pour les 3-11 ans, les mercredi et vacances scolaires, ainsi qu'une action jeunesse auprès des 16 ans. Ces accueils et animations ne sont pas réservés aux enfants de la commune. En 2022, la section enfance a accueilli 189 enfants dont 117 d'Odos. 64 adolescents ont été accueillis à l'action jeunesse, dont 26 d'Odos. Les autres venaient essentiellement des communes voisines : Tarbes, Laloubère, St Martin, Louey, Juillan, Ossun, Horgues...

La richesse associative repose notamment sur la disponibilité de plusieurs bâtiments et équipements adaptés, et leur accessibilité à la population odosséenne et des communes voisines.

- **La transition écologique et énergétique :**

Les élus odosséens ont développé sur le mandat 2014-2020 un programme intitulé « Odos en transition » autour de la gestion des déchets, de la sensibilisation à l'environnement, à la gestion de l'eau et des écosystèmes. Au préalable, le PLU adopté en 2019 avait déjà mis en avant la question de la transition énergétique avec notamment des emplacements réservés pour mener des projets de mobilités douces.

Soucieux du rôle moteur de la commune, les élus ont souhaité lancer un projet de réseau de chaleur bois avec le SDE65 (réalisation 2023/2024), créer un poulailler collectif avec des matériaux composites en partenariat avec le SYMAT (2^{ème} poulailler prévu en 2022) et réfléchir à l'extinction nocturne de l'éclairage public (2022)...

Souhaitant aller encore plus loin sur le mandat 2020-2026, l'équipe municipale a amorcé une réflexion sur la neutralité carbone en fixant un objectif à horizon 2050, qui supposera de faire appel à des ressources d'ingénierie externalisées.

Les principaux atouts à valoriser, les potentialités à développer :

Le cœur de bourg de la commune regroupe de nombreux services à la population, dans un espace restreint.

La présence d'un établissement scolaire, des principaux services publics et de nombreuses activités sportives, sociales et culturelles dans un petit périmètre, participe à l'attractivité du cœur de village. Ainsi les habitants d'Odos peuvent fréquenter le complexe sportif (judo, GRS, volley ...) ou la salle polyvalente (crossfit, locations festives, fêtes locales), les installations extérieures (boulodromes, terrains de tennis en terre battue) à quelques centaines de mètres de la mairie.

Le départ de la pharmacie en périphérie a contribué à rendre ce centre-bourg moins visible pour les nouveaux odosséens ou les habitants des quartiers plus éloignés. Aussi les élus s'attachent-ils à mettre en valeur les activités économiques maintenues (boulangerie, coiffeur, vente directe de fruits et légumes) et développer de nouvelles animations (présence de foodtruck qualitatifs, organisation d'évènements dans l'espace public, candidature et soutien à la création d'un café multiservices...). La fréquentation en hausse de l'agence postale communale dont l'accueil est mutualisé avec celui de la mairie montre l'intérêt de maintenir des services publics de proximité.

La nécessaire réhabilitation de la mairie, du CCAS et des espaces publics participera également à redonner visibilité et dynamisme au centre-bourg en visant les objectifs suivants :

- Rendre accessible et plus accueillant les services publics de première intention
- Améliorer les conditions de travail des agents
- Accueillir les administrés dans de bonnes conditions d'écoute et de confidentialité
- Développer les actions de réappropriation de l'espace public par les habitants
- Aménager et valoriser une friche patrimoniale en plein centre-bourg (ancienne conciergerie du château) et mettre en avant le patrimoine historique de la commune (château, moulin ...)

Ce projet d'ensemble permettra de libérer un espace en plein centre-ville disponible pour un aménagement commercial, de service ou touristique.

La communication autour de ces projets a permis de redonner de la visibilité au centre-bourg.. Elle pourrait encore être améliorée par l'aménagement de liaisons inter-quartier plus évidentes et sécurisées, à parcourir à pied ou à vélo.

Les élus travaillent à un projet plus ambitieux de transition écologique. La commune d'Odos, entre milieu rural et milieu urbain se prête parfaitement à une expérimentation sur ces sujets. Plusieurs projets sont en cours ou achevés : travail sur la gestion des déchets au sein des services, gestion différenciée des espaces verts, lutte anti-moustique écologique, poulaillers collectifs, réseau de chaleur bois, réflexion sur la relocalisation des repas scolaires, aménagement urbain et mobilités actives ... Ces démarches font l'objet de communication et d'information auprès de la population pour leur conférer un objectif pédagogique et d'exemplarité. C'est dans cette optique que l'équipe municipale souhaite mener une action globale « Odos ville neutre carbone en 2050 », avec l'accompagnement d'un AMO spécialisé dans ce domaine. .

Les principales faiblesses ou frein constatés :

Comme la plupart des centres historiques, l'étroitesse des rues rend difficile leur aménagement pour des cheminements piétons, vélos et PMR. Une réflexion d'ensemble est nécessaire pour amener les usagers à utiliser les mobilités actives en centre-bourg. Une démarche MOBY de mobilités en milieu scolaire a été lancées en 2021 avec le groupe scolaire du bourg mais peine à mobiliser les acteurs autour de cette thématique.

La commune d'Odos compte moins de 50 agents avec peu d'ingénierie disponible et peu de ressources en capacité de mettre en œuvre des projets ambitieux sur les parties mobilités et aménagements urbains. Une assistance à maîtrise d'ouvrage sur ces sujets techniques et transversaux est nécessaire.

Sur le plan financier, la commune dispose d'une capacité d'autofinancement limitée, de façon conjoncturelle, liée notamment au manque de recettes propres.

L'objectif de l'équipe municipale est de mener un réel projet d'aménagement urbain, permettant l'appropriation de leur espace et du cœur de ville par les odosséens de tous les quartiers, et positionnant la commune dans une démarche d'expérimentation pour la transition énergétique des petites villes. La réalisation de ce programme ambitieux suppose des partenariats solides avec des soutiens financiers adaptés.

Tableau synthétique AFOM

Atouts :	Faiblesses :
<p>Equipements publics</p> <p>_Regroupement dans un périmètre restreint en centre-bourg de nombreux services à la population (mairie, CCAS, groupe scolaire, agence postale, salles de sport, locaux associatifs, terrains de tennis)</p> <p>_Nombreux équipements culturels et sportifs avec un rayonnement supra-communal (gymnase, dojo, salle polyvalente, terrain en terre battue).</p> <p>Patrimoine</p> <p>_Identité patrimoniale autour du château Marguerite de Navarre</p> <p>Economie</p> <p>_Un secteur commercial (la route de Lourdes)</p> <p>_Présence d'activité agricole en centre-ville avec vente directe</p> <p>Vie sociale et citoyenne</p> <p>_Richesse associative</p> <p>_CCAS très actif avec un service d'aide à domicile</p> <p>_Relai Petit Enfance intercommunal</p> <p>_présence d'une MJC portant notamment les accueils de loisirs</p> <p>_ Existence d'un pôle de santé en périphérie</p> <p>Mobilité</p> <p>_Existence d'aménagement cyclable entre l'entrée Odos et Tarbes (RD92)</p> <p>_Création de zones de rencontre en centre-bourg pour pacifier les déplacements, selon les réflexions menées par une commission extra-communale.</p>	<p>Liées à l'architecture routière et au patrimoine :</p> <p>_Des rues étroites difficilement aménagés pour les circulations piétonnes ou cyclistes sécurisées</p> <p>_Le bâtiment Mairie n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite (salle du conseil et des mariages)</p> <p>_Bâtiments vétustes ne permettant pas un confort acceptable de travail et d'accueil du public</p> <p>_Difficultés d'appropriation des espaces publics par les habitants des quartiers les plus éloignés du centre-ville, et notamment quartiers nords.</p> <p>_Equipements nombreux générant des dépenses importantes d'entretien et d'investissement, pour notamment réduire les consommations énergétiques</p> <p>_La route de Lourdes souffre d'un déficit d'aménagement des voies de circulation</p> <p>De par sa taille qui contraste avec la richesse et la diversité des services, la commune rencontre des difficultés structurelles :</p> <p>_ manque de ressources propres pour financer les investissements (CAF structurellement limitée)</p> <p>_Manque d'ingénierie en interne (recours à des AMO ou expertises)</p> <p>_ Parc immobilier majoritairement composé de résidences principales, essentiellement des maisons de surface supérieure à 100m², moins adaptées aux évolutions démographiques et</p>

_Existence de liaisons inter quartier	sociales (vieillessement, familles monoparentales , installation des jeunes adultes...)
Opportunités :	Menaces :
<p>_Proximité immédiate de Tarbes et des espaces ruraux avec cônes de vue sur les Pyrénées. Sentiment de « ville à la campagne »</p> <p>Economie</p> <p>_Reprise des activités en centre-ville sous l'impulsion des élus (animations régulières, présence de foodtruck)</p> <p>_ Contacts pris avec les entrepreneurs de la route de Lourdes pour penser ensemble leur développement</p> <p>Mobilités</p> <p>_Démarche moby lancée en 2021 (mobilité scolaire)</p> <p>_Etude sur les mobilités actives lancée finalisée en 2023</p> <p>_Réseau de transports collectifs de la CATL avec arrêt en centre-bourg et arrêt sur la route de Lourdes</p> <p>Services publics</p> <p>_Le projet de réhabilitation de la mairie et des espaces publics 2023-2025 permettra de rendre les services publics accessibles, de réhabiliter le patrimoine de centre-ville, de redonner de la visibilité au patrimoine historique, d'améliorer les conditions de travail des agents et d'accueil du public.</p> <p>Transition énergétique et écologique</p> <p>_Partenariats SDE65 (réseau de chaleur), SYMAT (poulailler collectif)</p>	<p>_Départ des commerces de centre-bourg, notamment boulangerie</p> <p>_Départ à la retraite de médecins au pôle de santé</p> <p>_De nombreux équipements sportifs et culturels dont l'entretien devient très onéreux (toitures) et peu optimisés énergétiquement (dépenses et investissements importants)</p> <p>_ Un enjeu pluvial fort avec des risques accrus d'inondations au vu des évolutions climatiques.</p> <p>_ Une part accrue de personnes âgées et retraitées dans la population odosséenne</p>

Les enjeux prioritaires identifiés par l'équipe municipale sont les suivants :

- Rendre accessibles, visibles et attractifs les équipements publics du centre-bourg
- Valoriser le patrimoine, créer des espaces culturels de rencontre, d'échange et de vivre-ensemble
- Entretien des équipements publics (scolaires, associatifs, institutionnels) pour maintenir l'attractivité et le dynamisme des activités et continuer à attirer de jeunes ménages
- Développer les mobilités actives de façon à améliorer les liaisons des quartiers vers le centre-bourg, lieu de l'activité citoyenne et associative
- Soutenir et faire connaître la qualité de vie et le dynamisme de la commune : activités économiques, associatives, sociales, de santé
- S'adapter aux évolutions démographiques et climatologiques

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation :

Les enjeux identifiés par les élus amènent à élaborer une stratégie de développement autour de 2 axes forts :

1- Odos, une commune au service de ses habitants :

Comment maintenir l'attractivité et le dynamisme de cette commune plurielle, pour continuer à attirer de jeunes ménages, soutenir l'activité économique et associative ?

Cela passe par la réhabilitation des bâtiments pour apporter confort et accessibilité à tous les usagers, par une communication toujours plus active, par le soutien aux activités associatives et économiques, par la lutte contre les risques.

2- Odos, une commune engagée dans la transition énergétique, écologiques et environnementales

Comment amener la population à faire évoluer ses modes de déplacements et ses sources d'énergies ? Comment diminuer la consommation énergétique de la commune ?

Cela passe par des aménagements urbains par quartiers, la rénovation des bâtiments publics et la mise en place de démarches novatrices, à valeur d'exemple pour développer les thématiques de neutralité carbone, énergies renouvelables ...

Le projet de développement

AXE 1 : Odos, une commune au service de ses habitants

Cité mi-rurale, mi-urbaine grâce à sa situation privilégiée et la distribution de ses différents espaces urbains, les élus souhaitent faire d'Odos une commune où les services publics, l'offre de santé et les acteurs économiques ont toute leur place. Tout en développant son attractivité et sa visibilité en entrée de Tarbes, il s'agit de conserver un esprit de « cité », avec des lieux aménagés pour les rencontres ou des aménagements facilitant les déplacements.

La réhabilitation de la mairie et des espaces publics

Le projet «FAIRE MAIRIE» présenté par l'architecte consiste à interroger la capacité de l'ancienne conciergerie du château d'Odos à incarner une nouvelle destination institutionnelle et en permettre un affichage symbolique clair et lisible, sur l'espace public. *« Si la démarche à engager, doit répondre à une nécessaire « mise en conformité règlementaire », il parait essentiel de dépasser la simple approche fonctionnelle. Le choix de l'ancienne conciergerie pour abriter les représentants de la commune et donc incarner une fonction majeure de la démocratie locale, interroge l'inscription de la nouvelle Mairie dans le paysage du centre bourg. La requalification d'un commun du château d'Odos, en Mairie, engage la commune dans une démarche qui nécessairement appelle à penser la complémentarité, espace public, édifice et donc à envisager les adaptations aussi bien architecturales qu'urbaines de l'aménagement existant. »*

La création d'espaces culturels en centre-bourg

D'autres éléments patrimoniaux ou bâtiments municipaux mériteraient d'être réhabilités et mis en valeur. C'est le cas de l'ancien moulin qui pourrait être transformé en salle d'exposition (étude CAUE). De même une réflexion sur les bâtiments occupés par la MJC pourrait être menée de façon à créer un pôle jeunesse et culture attractif en centre-ville. Enfin, la bibliothèque

hébergée dans les locaux du CCAS manque de visibilité et d'attractivité et pourrait devenir un élément central de ce pôle culturel.

Le soutien à l'attractivité économique

Il existe trois espaces à enjeu économique sur le territoire communal :

- la route de Lourdes qui relie Tarbes à Juillan et présente un premier rideau d'entreprises commerciales sur toute sa longueur
- le centre-bourg autour de la boulangerie et du coiffeur
- la zone commerciale et industrielle autour du Pôle de Santé d'Odos, de l'entreprise SBCT et de l'ex-entreprise Malet.

Il s'agit de mettre en valeur la route de Lourdes en tant que boulevard urbain et de favoriser son accès aux mobilités actives ainsi que ses liaisons avec les autres quartiers. L'objectif est d'accompagner les entreprises dans leur recherche de visibilité commerciale, tout en les amenant à respecter la réglementation en termes d'enseignes publicitaires. Un aménagement de cette voie est entièrement à repenser.

En centre-bourg, comme nombre de communes, le risque de fuite des activités économiques est présent. Pourtant les animations mises en place par l'équipe municipale en 2022 (regroupement de foodtruck une fois par mois) ont rencontré un réel succès. De même la fréquentation de la vente directe du maraîcher situé en centre-bourg reste importante. Cela montre l'intérêt pour les habitants de maintenir des activités économiques en centre-ville, à condition qu'elles permettent aux usagers de retrouver du lien. Il est donc important de soutenir, développer ou porter des actions de ce type en centre-ville : café multiservices, création de locaux commerciaux sous la halle, création d'animations musicales et culturelles ...

Lutter contre les risques

La commune d'Odos est historiquement vulnérable par rapport au risque inondations. Un barrage écrêteur de crue a été aménagé sur le ruisseau « le Galopio », un PPRI a été élaboré et le PLU intègre cette problématique avec la définition d'emplacements réservés destinés à la réalisation d'ouvrages de sécurisation ou de limitation des impacts. Le Plan Communal de Sauvegarde intègre cette dimension de façon importante.

La commune a également financé une étude sur un quartier particulièrement impacté afin d'identifier des solutions. Un vaste programme de travaux doit désormais être mis en œuvre, associé à la poursuite d'actions d'acculturation au risque et à la prévention.

Anticiper les évolutions démographiques

Une analyse des besoins sociaux a été réalisée en 2021-2022

Cette analyse permet d'identifier des enjeux sociaux liés au vieillissement de la population, à la diminution du nombre de ménage avec enfants et l'augmentation des familles monoparentales : déséquilibre entre générations, isolement des personnes âgées, enfants de familles monoparentales (notamment des adolescents), situation des femmes (monoparentalité puis isolement).

Le vieillissement de la population doit être pris en compte. En effet, 36% de la population est formée des tranches d'âge les plus élevées, avec 23% d'habitants âgés de 60 à 74 ans (750 personnes) et 13% de seniors de 75 ans ou plus (410 personnes). La grande majorité des habitants est propriétaire et vit dans des maisons individuelles d'une surface supérieure à 100m². Le maintien à domicile est un objectif à travailler. Le CCAS avec son service d'aide à domicile et le développement d'animations à

destination des seniors (alimentation, sommeil, mobilité, gym, sorties) se saisit de ces questions avec l'appui financier de la commune.

L'accompagnement des opérations immobilières développant l'offre locative, permettant la première accession à la propriété ou le maintien à domicile est un axe de travail des élus. La commune prévoit également de rénover ses deux logements communaux, de façon à créer une offre plus adaptée aux besoins. Par ailleurs, la création d'espaces locatifs en centre-bourg est une piste de réflexion pour faire suite du déplacement des services municipaux en 2026.

AXE 2 : Odos, une commune engagée dans la transition énergétique, écologique et environnementale

Dans la poursuite du programme « Odos en transition » développé sur le mandat 2014-2020, les élus odosséens se sont engagés dans deux démarches à visée environnementales : « Odos, territoire zéro déchet » et « Communes neutre carbone en 2050 ». Des réflexions ont été engagées pour la mise en œuvre d'un réseau de chaleur bois, la commune a étudié la faisabilité de la géothermie et est partenaire d'un projet de communauté d'énergie. La question de l'approvisionnement des denrées alimentaires pour la restauration scolaire et périscolaire en fait partie.

Réfléchir les mobilités

De par sa proximité avec la ville de Tarbes au nord et d'espaces ruraux au sud, de la concentration de ses activités en un même lieu, ainsi que des distances faibles entre quartiers, la commune d'Odos est un territoire parfaitement adapté au développement des mobilités actives. Des problématiques de stationnement, de vitesse de circulation et de partage des espaces se posent dans les quartiers les plus denses. Les accès aux établissements scolaires sont également sources de conflits d'usages et de partages des espaces publics avec des risques pour la sécurité des enfants. Manquant d'ingénierie en interne et conscients qu'il faut mener la réflexion de façon globale, les élus ont souhaité s'adjoindre les services d'un bureau d'étude pour mener une étude et un projet d'aménagement urbain faisant la part belle aux mobilités actives. Cette étude a été restituée au printemps 2023.

Rénover les bâtiments publics pour limiter les consommations énergétiques

Etant propriétaire de nombreux locaux et équipements publics, sportifs et culturels, la commune est confrontée à la nécessité de mener des travaux d'ampleur pour rénover ces bâtiments non optimisés en matière de consommation énergétique. Un programme pluriannuel d'investissement priorisé doit permettre à la collectivité de mettre progressivement à niveau ses différents équipements, en privilégiant autant que possible les énergies renouvelables, voire des dispositifs innovants, afin de service d'exemple.

Piloter une réflexion sur l'atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050

Au travers de la démarche « Communes neutre carbone en 2050 » la commune d'Odos souhaite s'associer avec une commune rurale – Aspin-en-Lavedan - et une commune urbaine plus importante – Aureilhan - pour modéliser des actions au niveau des citoyens, de la collectivité et des socio-professionnels et en mesurer leurs effets. Cette démarche a pour objectif d'anticiper les effets de l'évolution du climat et de s'en prémunir. Tous les domaines de la vie quotidienne sont concernés : la

mobilité, l'habitat, les déchets, l'urbanisme, l'alimentation, les activités agricoles et les activités industrielles.

La réflexion portée par les élus et partagée avec les services de la CATLP a également pour ambition de servir d'exemple (ou d'outil) au niveau du territoire intercommunal pour accompagner les collectivités, quelle que soit leur taille, à réfléchir à leur impact carbone et à décarboner leurs activités. Cette réflexion novatrice ne peut se faire qu'avec l'accompagnement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, susceptible d'animer des réflexions collaboratives et participatives.

Impulser ou soutenir le développement des énergies renouvelables

En lien avec le PCAET de la CATLP, la commune d'Odos souhaite contribuer au développement des énergies renouvelables sur son territoire soit :

- . En tant que Maître d'ouvrage sur des projets tels que le réseau de chaleur bois
- . En tant que facilitateur pour la mise en œuvre de projets portés par des acteurs privés pouvant intéresser des acteurs économiques publics et privés ou des citoyens odosséens. C'est le cas de la communauté d'énergie pour la diminution de leur dépense énergétique.

La relocalisation de la restauration scolaire et périscolaire

Toujours en lien avec le PCAET de la CATLP, la commune d'Odos souhaite contribuer aux diminutions des émissions de gaz à effet de serre. Cette réflexion sera un des axes centraux de la démarche « Communes neutre carbone en 2050 ». La question autour de la relocalisation de la restauration scolaire et périscolaire en fait partie. Plusieurs pistes ont été étudiées courant 2023 par les élus. La création d'une cuisine centrale avec portage privé pourrait être accompagnée.

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg-Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2026** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2026 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie de la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I.) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Article 5 : les partenaires

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

- **du territoire communautaire de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées**

La Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, sur la base de son projet de territoire, a redéfini sa stratégie de développement dans le cadre de son Contrat Territorial Occitanie 2022-2028.

La stratégie et le projet de développement et de valorisation de la commune d'Odos élaborés dans le cadre de son contrat bourg-centre pour la période 2022-2028 s'intègrent dans la stratégie de développement du CTO de la CA TLP, qui se décline en objectifs stratégiques et mesures opérationnelles :

Objectifs stratégiques	Mesures opérationnelles
1- Favoriser l'attractivité économique vers un développement moins carboné	1.1 - Aider les entreprises à se développer et aménager les zones d'activités économiques communautaires
	1.2 - Accompagner les projets et attirer de nouvelles activités
	1.3 - Animer l'écosystème économique
	1.4 - Soutenir le développement touristique du territoire
2- Améliorer le cadre de vie des habitants	2.1- Planification : mettre en place une politique volontariste
	2.2- Habitat : développer une politique de l'habitat volontariste et accessible et créer les conditions pour des centres villes habités
	2.3 -Services et équipements : développer une offre de qualité, accessible pour tous
	2.4 : Œuvrer pour la cohésion sociale et territoriale
3- Faire face aux changements climatiques : transition énergétique et mobilités	3.1 - Proposer une offre de déplacement en développant le maillage du territoire, en favorisant les mobilités douces et les modes de transports alternatifs
	3.2- Favoriser l'amélioration énergétique des bâtiments
	3.3- Préserver les ressources naturelles et développer la production des énergies renouvelables

	3.4- Mettre en œuvre les outils de la transition écologique
4- Favoriser les complémentarités des territoires interdépendants	

- **du territoire de projet PETR Plaines et Vallées de Bigorre**

La CA TLP est membre du PETR Plaines et Vallées de Bigorre créé au 1er janvier 2023. La stratégie du GAL Plaines et Vallées de Bigorre, dans le cadre du programme LEADER 2023-2027 porté à cette échelle, reprend les enjeux de développement identifiés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération :

STRATEGIE DU TERRITOIRE DU PETR :

- DYNAMISER les ressources pour un territoire ATTRACTIF
- PRESERVER les espaces et les hommes pour un territoire DURABLE
- EQUIPER les services pour un territoire COHESIF

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU GAL :

- Soutenir les dynamiques entrepreneuriales pour favoriser l'équilibre territorial des ressources
- Protéger et faire émerger les spécificités agricoles, pastorales et naturelles des espaces pour favoriser une vie durable sur le territoire
- Renforcer le maillage territorial des services et équipements pour un territoire en lien vivant

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- **du territoire communautaire de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées**

La CA TLP ne dispose pas de critères d'intervention spécifiques prévoyant des financements dans le cadre des Contrats Bourg Centre Occitanie. Cependant, CA TLP est porteuse du CTO 2022-2028 et peut intervenir dans ce cadre, la stratégie de développement territoriale de la CATLP s'appuyant notamment sur le maillage du territoire par les bourg-centres. Le soutien à chaque projet pourra donc être étudié en lien avec ses règlements d'intervention en vigueur.

- **du territoire de projet PETR Plaines et Vallées de Bigorre**

Le PETR Plaines et Vallées de Bigorre pourra proposer un accompagnement en termes d'ingénierie, en lien avec le programme LEADER 2023-2027.

- **Contribution du CAUE à la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation**

- o Aide à la définition des enjeux du projet urbain, dégager les potentialités du bourg et de ses espaces pour améliorer son attractivité et son cadre de vie.
- o Apporter des éléments d'évaluation qualitative, en s'appuyant sur les identités patrimoniales, architecturales et paysagère.
- o Proposer une lecture élargie, en élaborant en partenariat avec la collectivité et les partenaires une analyse urbaine, architecturale et paysagère de l'ensemble des lieux.

- **Contribution de l'EPF**

Accusé de réception en préfecture 065-200069300-20231214-CC231214_27a-CC Date de télétransmission : 19/12/2023 Date de réception préfecture : 19/12/2023

L'EPF se propose d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre opérationnelle de son projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.

L'EPF accompagnera la collectivité d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens (fonds de compensation de la surcharge foncière, cofinancement d'études pré-opérationnelles, diagnostic bâtementaire, travaux de sécurisation ou démolition des biens...)

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département des Hautes Pyrénées et Modalités d'intervention et contributions du Département

Le Conseil Départemental mobilisera, en faveur de la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation du bourg-centre d'Odos, ses crédits sectoriels ou ses crédits spécifiquement dédiés aux politiques territoriales.

Dans ce cadre, les projets relevant de la présente convention seront examinés dans le respect de ses dispositifs d'intervention en vigueur, des dates de dépôt des dossiers correspondants et dans la limite des engagements inscrits à son budget annuel.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- la qualification du cadre de vie (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- le renforcement de l'offre d'habitat (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- les mobilités du quotidien (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- le développement économique et la qualification de l'offre touristique, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- l'offre de services à la population (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,

2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées

- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier. Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers.

Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est doté de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités (élus et agents), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20231214-CC231214_27a-CC
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01^{er} janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité uniques et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr ou par téléphone au 05 61 11 03 11

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie).

Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets. Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr ou stephanie.balsan@laregion.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune de Odos et la Communauté de d'Agglomération de Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la commune d'Odos
- La CATLP
- la Région,
- le Département (le cas échéant)

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Odos (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la communes de Odos.

Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS

L'attention est attirée sur le fait que l'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.

Ainsi, il convient de prendre en considération les éléments suivants :

- Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention à déposer formellement auprès de la Région et le cas échéant, auprès des autres financeurs sollicités.
- Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :
 - o Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
 - o Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial correspondant ;
 - o Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

Axe 1	Fiche action 1.1.
Odos, une commune au service de ses habitants	Réhabiliter la mairie et les espaces publics
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Le centre-bourg accueille de nombreux services publics, commerciaux, des équipements associatifs, l'église et l'ancien cimetière, ainsi que le château juché sur une motte castrale dans lequel a séjourné Marguerite de Navarre. La commune est restée propriétaire des communs du château (conciergerie) et de l'esplanade attenante qui offre une jolie perspective sur la commune. la conciergerie est un bâtiment à caractère patrimonial désaffecté en plein centre du bourg. Il pourrait abriter l'accueil mutualisé mairie/APC les services généraux de la mairie, qui bénéficieront ainsi de conditions de travail améliorée et surtout permettre d'aménager une salle des mariages et des conseils municipaux accessibles aux PMR.</p> <p>Le bâtiment mairie actuel est vétuste et étroit pour abriter les services de façon confortable. La salle du conseil municipal et des mariages n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Les espaces publics entre l'église et la mairie ont été réhabilités il y a 20 ans avec l'édification d'un mur monumental auquel est adossé le monument aux morts, qui casse la lisibilité de l'espace et notamment la vue sur le château.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Réhabiliter et mettre en valeur le patrimoine architectural et historique du centre-bourg, en supprimant une friche en centre-bourg - Créer un espace public ouvert, convivial et donnant accès aux services communaux - Améliorer l'accessibilité des services publics aux personnes en situation de handicap - Améliorer la qualité d'accueil des usagers et les conditions de travail des agents communaux - Créer un réel espace pour les célébrations de mariages et cérémonies officielles - Redonner de la clarté, de l'espace et de la lisibilité aux espaces publics, tout en les revégétalisant. - Rénovation énergétique - Rendre plus visibles les services et activités du CCAS 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 1.1.1. : Réhabilitation de l'ancienne conciergerie du château en mairie

Descriptif : La réhabilitation consiste à créer 3 niveaux, desservis par ascenseur. Au rez-de-chaussée, l'accueil mutualisé, en R+1 ou rez-d'esplanade une salle de cérémonie, au R+2 les bureaux du maire et des services généraux. La toiture sera refaite et une extension créée afin d'abriter l'ascenseur.

Référentiel territorial du Pacte Vert : agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : mairie d'Odos

Coût estimatif (phase projet): 1 141 668.38€HT (travaux et honoraires MOE) + études

Calendrier prévisionnel :

2022 : démarrage de la phase pré-opérationnelle

2023 : lancement des marchés

2024 : travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : ADAC pour l'AMO, CAUE, ABF

Partenariat financier : Etat, Région, Département, CATLP



Projet 1.1.2. : Rénovation du bâtiment mairie en mairie annexe

Descriptif : la mairie-annexe accueillera les services techniques, urbanisme et police municipale ainsi que le CCAS afin de lui redonner de la visibilité. Les 2 niveaux seront rénovés pour diminuer la consommation énergétique et restructurés.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
- S'adapter à l'urgence climatique,

Maître d'ouvrage : Mairie d'Odos

Coût estimatif : 342 279.83€HT + études

Calendrier prévisionnel :

2022 : études pré-opérationnelles

2023 : marchés de travaux

2025 : travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : ADAC pour l'AMO, CAUE, ABF

Partenariat financier : Etat, Région, Département



Projet 1.1.3. : Réhabiliter les espaces publics en centre-bourg

Descriptif : réfection, re végétalisation et désimperméabilisation des espaces publics entre les deux mairies. Le mur du monument aux morts montre des infiltrations et nuit à la cohérence de l'ensemble. Il sera remonté et remplacé par un dispositif de soutènement plus léger. Des importantes études de structure ont été nécessaires

Référentiel territorial du Pacte Vert : S'adapter à l'urgence climatique

Maître d'ouvrage : Mairie d'Odos

Coût estimatif : 786 482.83€HT + études préalables.

Calendrier prévisionnel :

2022 : études pré-opérationnelles

2023/2024 : travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : ADAC pour l'AMO, CAUE, ABF

Partenariat financier : Etat, Région, Département , CATLP



Axe 1	Fiche action 1.2.
Odos, une commune au service de ses habitants	Création d'espaces culturels en centre-bourg
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La redynamisation du centre-bourg passe par la création d'espaces culturels permettant aux habitants de se retrouver, se rencontrer, échanger. Avec sa variété d'équipements et d'activités dans un périmètre réduit, le centre-bourg d'Odos se prête à la création de ces espaces. Des éléments patrimoniaux présents en centre-bourg pourraient être mis en valeur par le développement de nouveaux usages. Ainsi le moulin, qui présente encore 4 meules en bon état, se situe aujourd'hui sur une boucle qui rassemble un ensemble de services de la ville et points d'intérêts (étude d'opportunité du CAUE).</p> <p>La commune a par ailleurs la chance d'accueillir une des 3 MJC du département, qu'elle soutient fortement car elle contribue à l'attractivité et au dynamisme de la commune. La MJC d'Odos gère les accueils collectifs de mineurs les mercredis (dans ses locaux) et pendant les vacances (locaux scolaires). Elle organise également des clubs tout au long de l'année dans ses locaux, ainsi que des actions en direction des jeunes. Un partenariat est en cours de construction pour travailler sur des projets avec les 18-25 ans autour de la citoyenneté et de la participation à la vie de la cité. Le partage des équipements scolaires est souvent source de difficultés, notamment pour la programmation des travaux et de l'entretien des bâtiments. L'aménagement d'espaces dédiés à l'action culturelle et en direction de la jeunesse permettrait de donner une visibilité supplémentaire à l'action de la MJC et au soutien conséquent de la commune dans ces domaines.</p> <p>Enfin la bibliothèque intercommunale « Marguerite de Navarre », gérée par une équipe de bénévoles et hébergée dans les locaux du CCAS gagnerait à occuper un espace dédié et mieux identifié. Cela lui permettrait d'investir pleinement son rôle de développement de la lecture publique et création de lien social.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Créer des espaces de rencontre en centre-bourg pour lui redonner visibilité et identité. - Mettre en valeur des éléments patrimoniaux remarquables - Développer et soutenir les actions culturelles, familiales et intergénérationnelles 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 1.2.1. : Réhabiliter l'ancien moulin en salle d'exposition

Descriptif : *Les espaces intérieurs du moulin pourraient être aménagés de façon à en faire une salle d'exposition valorisant les éléments remarquables de ce bâtiment.*

Référentiel territorial du Pacte Vert : *agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,*

Maître d'ouvrage : Commune d'Odos

Coût estimatif : *non connu.*

Calendrier prévisionnel :

2022 : étude d'opportunité CAUE

2026 : recherche MOE et études de faisabilité

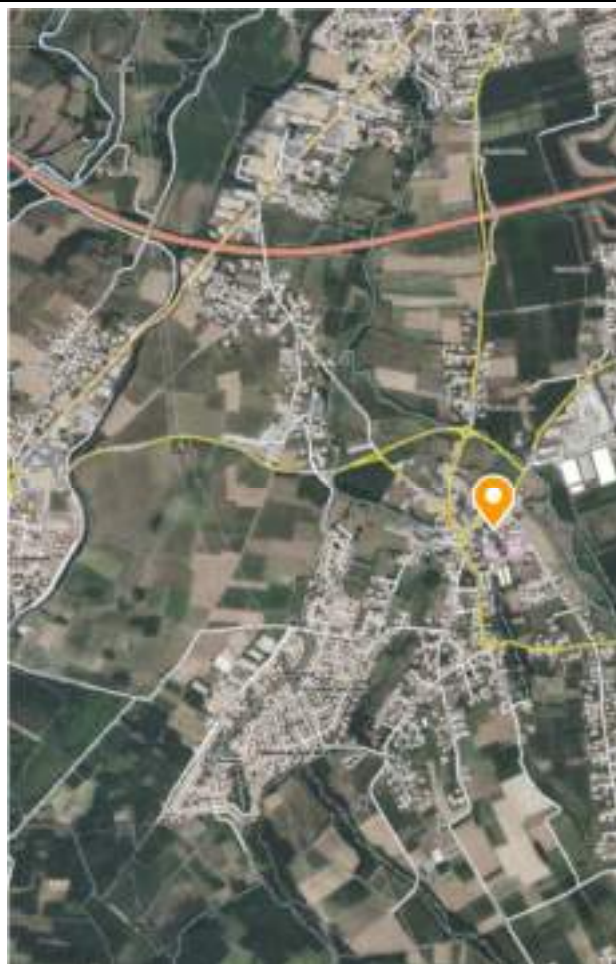
2027-2028 : travaux

<input checked="" type="checkbox"/> 2022	<input type="checkbox"/> 2025
<input type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026
<input type="checkbox"/> 2024	<input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE

Partenariat financier : DRAC, CD65



Projet 1.2.2. : créer un espace culturel et jeunesse avec la MJC

Descriptif : *réhabilitation des bâtiments communaux occupés par la MJC, bâtiments anciens, mal isolés et qui pourraient être davantage mis en valeur. Ce local dispose d'espaces verts et est situé à proximité immédiate des autres équipements publics et associatifs du centre-bourg.*

Référentiel territorial du Pacte Vert : *agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,*

Maître d'ouvrage : commune d'Odos

Coût estimatif : *non connu*

Calendrier prévisionnel :

2026 : *étude pré-opérationnelle*

2027/2028 : *travaux*

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : FRMJC, CAF

Partenariat financier : CAF, Etat, Région, CD65

Intégrer les enjeux d'adaptation au changement climatique (végétalisation, brise-soleil, désimperméabilisation ...)



Projet 1.2.3. : aménager des locaux pour la bibliothèque intercommunale

Descriptif : *projet à mener en transversalité avec le projet précédent. Il s'agit d'identifier et d'aménager des locaux dédiés pour accueillir la bibliothèque intercommunale et lui donner davantage de visibilité : locaux MJC ou locaux libérés place Marguerite de Navarre (ex CCAS).*

Référentiel territorial du Pacte Vert : agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : Commune d'Odos

Coût estimatif : *non connu*

Calendrier prévisionnel :

2026 : étude pré-opérationnelle

2027/2028 : travaux

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CATLP

Partenariat financier : CATLP, Etat, Région (études et travaux), CD65

Intégrer aux aménagements les enjeux d'adaptation au changement climatique (végétalisation, brise-soleil, désimperméabilisation ...)



Axe 1	Fiche action 1.3.
Odos, une commune au service de ses habitants	Soutenir l'attractivité économique
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Odos comporte diverses zones économiques et commerciales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une zone commerciale route de Lourdes • Une zone industrielle rue de Bigorre (à proximité du pôle médical) • Une zone commerciale en centre bourg. <p>Même si la compétence économique est de la responsabilité de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, la commune d'Odos contribue à l'attractivité et au développement économique et commercial de son territoire.</p> <p>Comment ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • En faisant régulièrement le point sur les locaux disponibles sur les 2 zones commerciales et industrielles de la route de Lourdes et de la rue de Bigorre • En recherchant des projets susceptibles d'occuper ces locaux disponibles et en mettant en relation des professionnels recherchant des locaux avec les propriétaires • En organisant des réunions d'échange avec les professionnels de ces 2 zones pour identifier leurs besoins et si possible y répondre, leur présenter les projets municipaux ayant un lien fort avec leur activité (Ex : projet d'aménagement urbain de la route de Lourdes) • En réfléchissant à des projets commerciaux ou autres sur des bâtiments communaux du centre bourg 	
Objectifs stratégiques	
<p>L'ensemble des actions décrites ci-après poursuivent les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le lien avec les entreprises de la commune • Favoriser l'installation de nouvelles entreprises • Mettre en valeur la route de Lourdes (axe d'entrée de ville vers Tarbes) • Accroître l'attractivité économique de notre territoire • Proposer de nouveaux services à la population <p>Dynamiser le centre bourg</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 1.3.1. : Mettre en valeur l'avenue de Lourdes (RD921A)

Descriptif : il s'agit pour la commune de valoriser son unique axe commercial, porte d'entrée sud vers l'agglomération tarbaise. Une étude de faisabilité a été réalisée par le bureau d'étude Ascode avec pour commande l'aménagement de cette route en « boulevard urbain » permettant aux entreprises présentes de demeurer visibles et attractives, tout en créant des circulations actives.

Référentiel territorial du Pacte Vert : améliorer la santé et le bien-être des habitants, préserver et développer des emplois de qualité, agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : commune d'Odos

Coût estimatif : 3 000 000€ si requalification totale

Calendrier prévisionnel : Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.

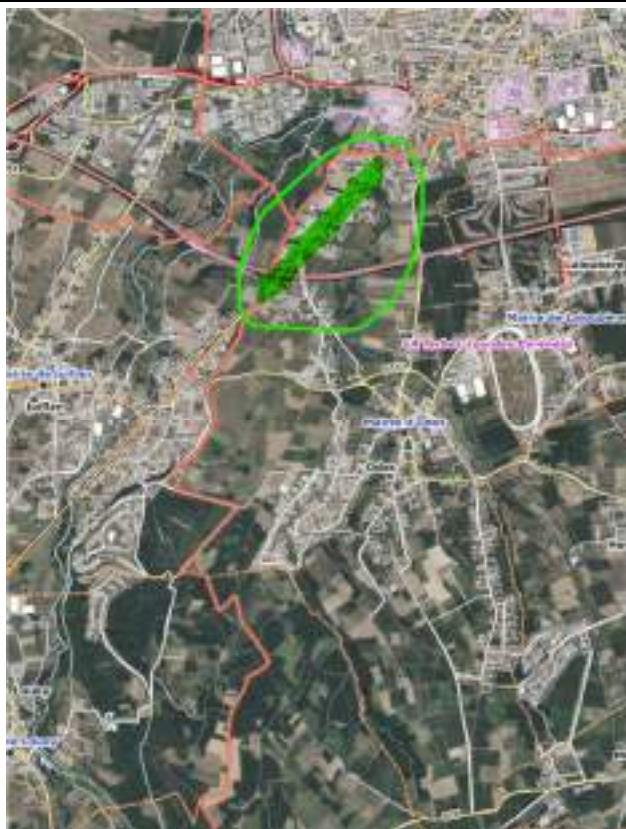
- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CD65, CEREMA, DDT, CATLP

Partenariat financier : CD65, CATLP, Etat

Intégrer aux aménagements les enjeux d'adaptation au changement climatique (végétalisation, désimperméabilisation ...)



Projet 1.3.2. : aménagement de locaux communaux en centre-bourg (CCAS, accueil de la mairie, agence postale communale)

Descriptif : A la suite du projet de réhabilitation de la mairie et des espaces publics (fiche action 1.1), les locaux actuels accueillant le CCAS, l'accueil de la mairie et l'agence postale communale vont se libérer. Une réflexion sera menée pour savoir quels types d'aménagements pourront être réalisés dans ces locaux. L'objectif étant de ne pas concurrencer le café multiservice à l'ancienne pharmacie et d'apporter de la diversité commerciale au centre bourg.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

1. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
2. Préserver et développer des emplois de qualité,

Maître d'ouvrage : Mairie

Coût estimatif : non connu à ce jour.

Calendrier prévisionnel : Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.

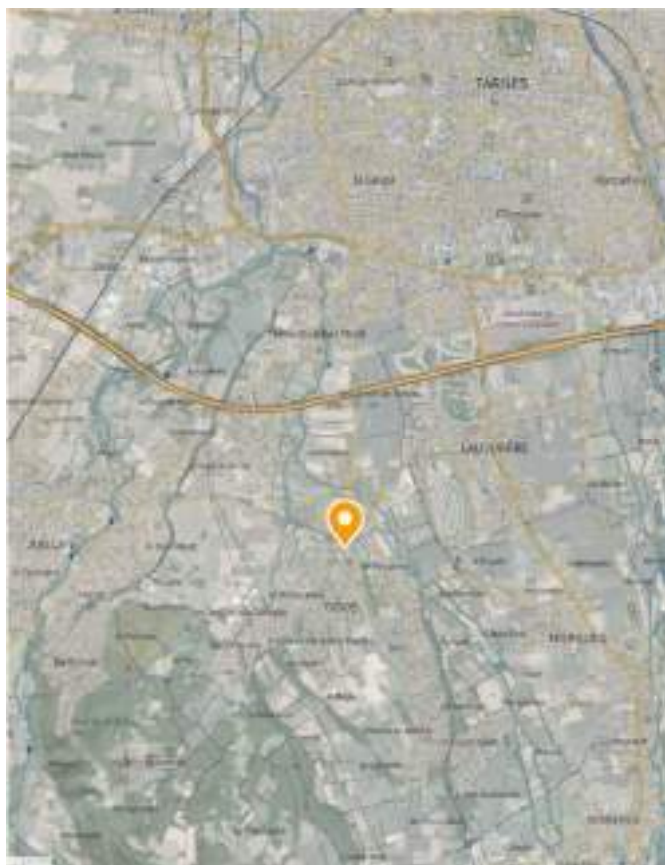
- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : ADAC et CAUE

Partenariat financier : Etat – ANAH – Région (étude globale actions 1.3.2, 1.3.3 et 1.4.4 et travaux) – CATLP – CD 65 – CCI

Intégrer aux aménagements les enjeux d'adaptation au changement climatique (végétalisation, désimperméabilisation ...)



Projet 1.3.3. : accompagnement de la création d'un café multiservices

Descriptif : Réhabiliter l'ancienne pharmacie en café multiservices et en lieu de vie et d'échange intergénérationnel.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

1. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
2. Préserver et développer des emplois de qualité,

Maître d'ouvrage : Investisseur immobilier local

Coût estimatif : *Non connu.*

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Bureau d'étude et artisans

Partenariat financier : Etat – Région (étude globale actions 1.3.2, 1.3.3 et 1.4.4 et travaux) – CATLP – CD 65 - CCI



Projet 1.3.4. : Réhabilitation et régénération de la zone artisanale et industrielle autour du pôle de santé, de l'entreprise SBCT et des divers bâtiments de l'ex-entreprise Malet

Descriptif : Faire de cette zone commerciale et industrielle un écosystème composé d'entreprises oeuvrant pour la transition énergétique, écologique et environnementale.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

1. **Préserver et développer des emplois de qualité**
2. **Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables**

Maître d'ouvrage : Propriétaires privés

Coût estimatif : *non connu*

Calendrier prévisionnel : *Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.*

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :


Partenariat technique : CATLP

Partenariat financier : Etat – ANAH – CATLP –

Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées – CAUE – ADAC – CCI

Intégrer aux aménagements les enjeux d'adaptation au changement climatique (végétalisation, désimperméabilisation ...)



Axe 1	Fiche action 1.4.
Odos, une commune au service de ses habitants	Anticiper les évolutions démographiques
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Une analyse des besoins sociaux a été réalisée en 2021-2022 par le CCAS afin de définir une action sociale pluriannuelle.</p> <p>Le vieillissement de la population doit être pris en compte : actions auprès des seniors pour maintenir leur dynamisme, les relations sociales et favoriser le maintien à domicile dans la mesure du possible. Le CCAS d'Odos finance un service d'aide à domicile, ce service pourrait être développé et valorisé en impulsant de nouvelles dynamiques par le biais de projets novateurs.</p> <p>L'analyse du parc immobilier montre une prépondérance de l'habitat principal, résidentiel, de grande surface, peu compatible avec les évolutions des structures familiales et sociétales, l'installation sur la commune des jeunes adultes ou le maintien à domicile des plus âgés.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Améliorer la visibilité et l'action du CCAS pour en faire une entité porteuse d'une réelle politique sociale pour les habitants les plus fragiles ou isolés.</p> <p>Anticiper les besoins de la population pour mettre en place des services sociaux adaptés</p> <p>Accompagner le développement d'une offre de logements locatifs, intermédiaires, favorisant les transitions sociales, familiales et démographiques, la primo-accession à la propriété ou le maintien à domicile. Améliorer et développer le patrimoine locatif de la commune.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.4.1. : Mise en place d'animations par le CCAS à destination des seniors de la commune</p> <p>Descriptif : création et animation d'ateliers permettant aux seniors de la commune de maintenir de l'activité et du lien :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers du bien vieillir (activité, nutrition, sommeil ...) avec intervention de professionnels - Projet « de banc en banc » - Seniors en vacances <p><i>Référentiel territorial du Pacte Vert : améliorer la santé et le bien-être des habitants.</i></p> <p>Maître d'ouvrage : CCAS</p> <p>Coût estimatif :</p>	

Il s'agit essentiellement de dépenses de communication et d'intervention de professionnels extérieurs pour des contenus spécifiques.
Prestations ateliers : 8000€
Seniors en vacances 15 000€ (2 voyages)
Communication : 15 000€

Calendrier prévisionnel : *action à récurrence annuelle*

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : UNCCAS, MSA, CARSAT, CD65

Partenariat financier : **CFPPA (Conférence des Financeurs pour la Prévention et la Perte d'Autonomie), CD65, CARSAT**

Projet 1.4.2. : Création d'outils de communication pour améliorer l'accès au droit

Descriptif : développer une information facilement accessible par les seniors notamment sur l'ensemble des aides qui les concerne (rénovation habitat par exemple)

Référentiel territorial du Pacte Vert : s'adapter à l'urgence climatique, améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Maître d'ouvrage : CCAS

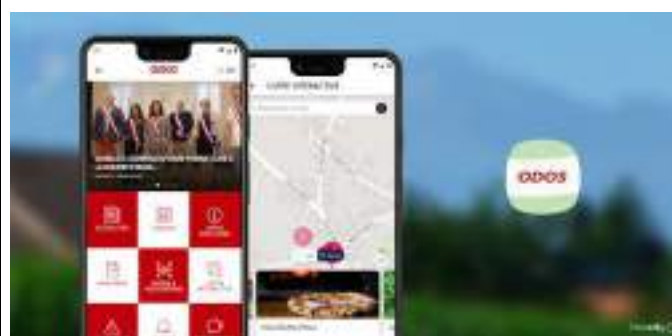
Coût estimatif :

Création d'outils et de supports de communication.
20 000€

Calendrier prévisionnel : *action à récurrence annuelle*

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : ANAH, conseil départemental, UNCCAS
Partenariat financier :



Projet 1.4.3. : Rénover les logements communaux

Descriptif : réhabiliter les deux logements communaux pour un meilleur confort énergétique et l'accueil de personnes en situation de handicap ou en transition familiale.

Référentiel territorial du Pacte Vert : s'adapter à l'urgence climatique, améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Maître d'ouvrage : commune

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel : *action à récurrence annuelle*

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés : CAUE, ADAC, ANAH

Partenariat financier : département, CATLP, région, ANAH , CD65

Intégrer aux aménagements les enjeux d'adaptation au changement climatique (végétalisation, désimperméabilisation ...)



Projet 1.4.4. : aménagement de locaux communaux en centre-bourg (CCAS, accueil de la mairie, agence postale communale) (en lien avec le projet 1.3.2)

Descriptif : A la suite du projet de réhabilitation de la mairie et des espaces publics (fiche action 1.1), les locaux actuels accueillant le CCAS, l'accueil de la mairie et l'agence postale communale vont se libérer. Une réflexion sera menée pour savoir quels types d'aménagements pourront être réalisés dans ces locaux. L'objectif étant de ne pas concurrencer le café multiservice à l'ancienne pharmacie et d'apporter de la diversité commerciale au centre bourg.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
3. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Maître d'ouvrage : Mairie

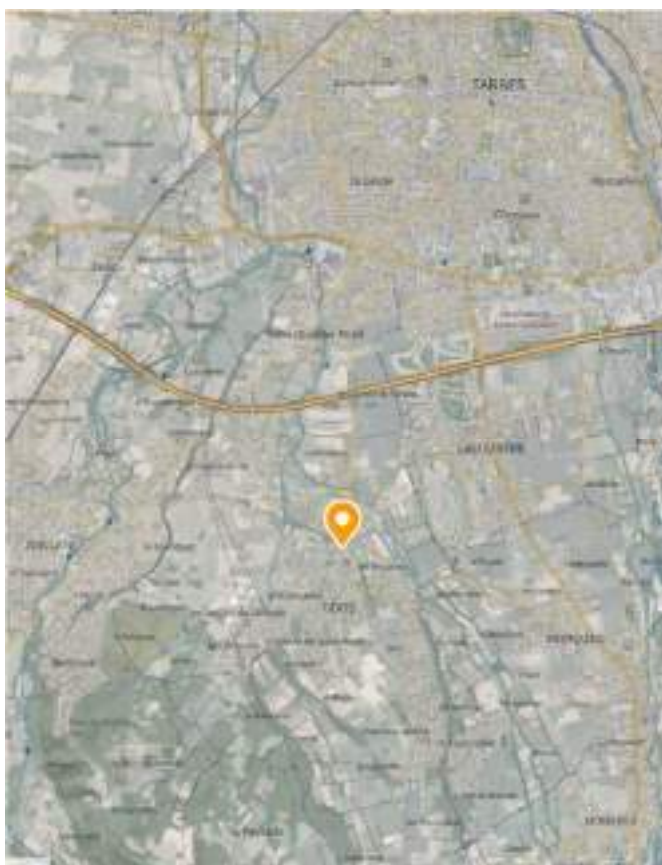
Coût estimatif : non connu à ce jour.

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : ADAC et CAUE
Partenariat financier : Etat – ANAH – Région (étude globale actions 1.3.2, 1.3.3 et 1.4.4 et travaux) – CATLP – CD 65

Intégrer aux aménagements les enjeux d'adaptation au changement climatique (végétalisation, désimperméabilisation ...)



Axe 1	Fiche action 1.5.
Odos, une commune au service de ses habitants	Lutter contre les risques
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La commune d'Odos est traversée par plusieurs cours d'eau et canaux. Sa topographie et la composition des sols génèrent des risques d'inondations par ruissellement et débordement lors des évènements pluvieux longs et intenses. Au sud du territoire communal, un bassin écrêteur de crue a été créé, permettant de résoudre les problématiques d'inondations du quartier du Bouscarou, quartier construit sur une zone marécageuse.</p> <p>La commune a annexé un schéma de gestion des eaux pluviales à son PLU, de façon à intégrer cette problématique dans la planification. Un bureau d'étude en hydrogéologie avait été associé à ce travail.</p> <p>Un plan Communal de Sauvegarde a été formalisé de façon à prévenir et réagir pour protéger les populations en cas d'évènements climatiques.</p> <p>Au centre et au nord de la commune, subsistent deux zones qui subissent encore des inondations. Ce secteur « des Alliats » est une zone de bâti résidentiel, en partie inondable et en pied de pente avec un risque de submersion par remontée de nappe. Les anciens exutoires agricoles ont été supprimés lors de la construction des différents lotissements. Celui la Renaissance qui fait la jonction avec la commune de Laloubère fait également l'objet d'épisodes d'inondations liées à des ruissellement provenant notamment de la commune voisine et des espaces artisanaux du secteur. La commune a financé une étude sur ce quartier pour établir un plan pluriannuel d'investissement.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Résoudre les problèmes récurrents et fréquents de gestion des eaux pluviales <input type="checkbox"/> Prévenir les risques pour les populations <input type="checkbox"/> Maintenir l'attractivité de la commune et une dynamique immobilière pour le renouvellement des populations et l'arrivée de nouvelles familles <input type="checkbox"/> Maintenir l'attractivité de la zone artisanale et du pôle de santé 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 1.5.1. : aménagement pluvial rue de Bigorre

Descriptif : Créer des aménagements de gestion des eaux pluviales permettant de limiter les risques d'inondation avérés des habitations du quartier Renaissance.

Référentiel territorial du Pacte Vert : S'adapter à l'urgence climatique, améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Commune d'Odos

Coût estimatif : 230 650€HT d'après l'avant-projet (dont 15% études et imprévus)

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | x 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | X 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : HEA - CATLP

Partenariat financier : Agence de l'eau



Projet 1.5.2 : secteur des Alliats

Descriptif : L'aménagement d'un réseau pluvial (fossés) permettra de délester le fossé existant et d'améliorer l'évacuation des eaux pluviales des rues Lapassade et Saint-Roch. Pour cela, des emplacements réservés ont été prévus dans le Plan Local d'Urbanisme. Des cheminements doux sont également prévus pour rejoindre le centre

Référentiel territorial du Pacte Vert : S'adapter à l'urgence climatique, améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Commune d'Odos

Coût estimatif :

Acquisition de 2 000m² : 2025

Travaux d'aménagement : 35 000€.

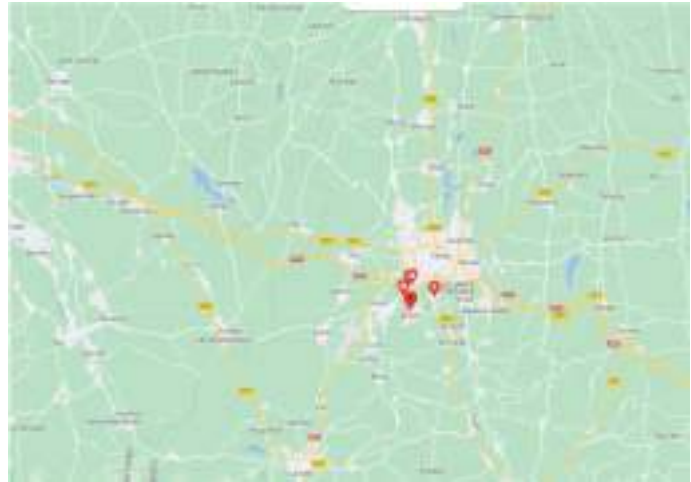
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : HEA - CATLP

Partenariat financier : Agence de l'eau



Plan de projet global d'aménagement du secteur.



Axe 2	Fiche action 2.1.
Odos, une commune engagée dans la transition énergétique	Mobilités et déplacements
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Dans le cadre de son programme « Odos en transition », la commune a engagé globalement des démarches volontaristes en faveur de la transition énergétique. La question des mobilités douces est très présente dans les actions municipales. L'environnement et la situation de la commune, porte d'entrée de Tarbes et rurale au sud sont des atouts pour développer ce type de liaisons pour des déplacements de consommation, professionnels ou de loisirs.</p> <p>Cette thématique a notamment été traduite dans les documents d'urbanisme approuvés en 2019 par le biais d'OAP et d'emplacements réservés destinés à des aménagements cyclables ou piétons.</p> <p>La commune est totalement intégrée dans le Plan de Déplacement urbain porté par la CATL, partenaire majeur de cette thématique.</p> <p>4 enjeux sont particulièrement mis en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des cheminements inter-quartier et des quartiers vers les équipements publics pour résorber les discontinuités et renforcer le rôle du cœur de bourg - L'aménagement urbain et paysager de la voie d'entrée sud de la commune pour résoudre des problématiques de sécurité des déplacements et d'accès aux établissements scolaires - Résoudre les problématiques de partage d'espace dans les quartiers urbanisés - Aménager la deuxième entrée sud, pénétrante commerciale depuis Juillan au sud vers Tarbes, en véritable boulevard urbain permettant de valoriser les commerces pour maintenir le dynamisme commercial du secteur, tout en sécurisant les déplacements. 	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Favoriser les mobilités actives dans les déplacements locaux, notamment vers les établissements scolaires et équipements publics <input type="checkbox"/> Créer une dynamique en faveur de la transition énergétique et de la mobilité <input type="checkbox"/> Affirmer la place du bourg comme centre de la vie sociale en permettant un accès facilité et sécurisé <input type="checkbox"/> Favoriser les liaisons du centre vers les différents quartiers et la ville de Tarbes pour développer les mobilités actives dans les trajets du quotidien. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 2.1.1. : étude d'aménagement urbain favorisant les mobilités actives

Descriptif : dépourvue de compétences internes en ingénierie urbaine, la commune a souhaité faire appel à un bureau d'étude susceptible de proposer un plan d'action pluriannuel.

Référentiel territorial du Pacte Vert : agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : Commune d'Odos

Coût estimatif : 24 510€TTC (réalisé en 2022-2023)

Calendrier prévisionnel :

X 2022 2025

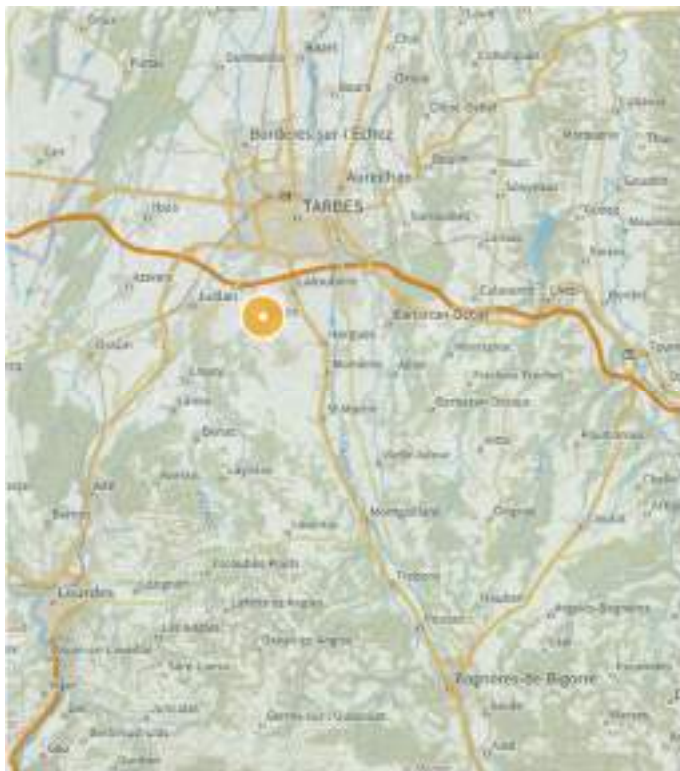
X 2023 2026

2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CATLP, DDT

Partenariat financier : CD65



Projet 2.1.2. : aménagement de la rue du pic du Midi

Descriptif : Aménagement paysager de cette voie au schéma urbain de type « habitat-rue » assurant la transition rural-urbain du sud vers le nord.

Les objectifs sont de :

- Sécuriser la liaison piétonne et cyclable vers le centre et le groupe scolaire
- Sécuriser les usages de promenade dans le sens nord > sud (vue sur les Pyrénées)

Cette liaison s'inscrit dans une logique de liaisons intercommunales.

Référentiel territorial du Pacte Vert : agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : commune d'Odos

Coût estimatif : 717 000€HT

Calendrier prévisionnel :

2024 : acquisitions foncières

2025 : étude pré-opérationnelle et recrutement maître d'oeuvre

2026 : démarrage des travaux

2022 x 2025

2023 X 2026

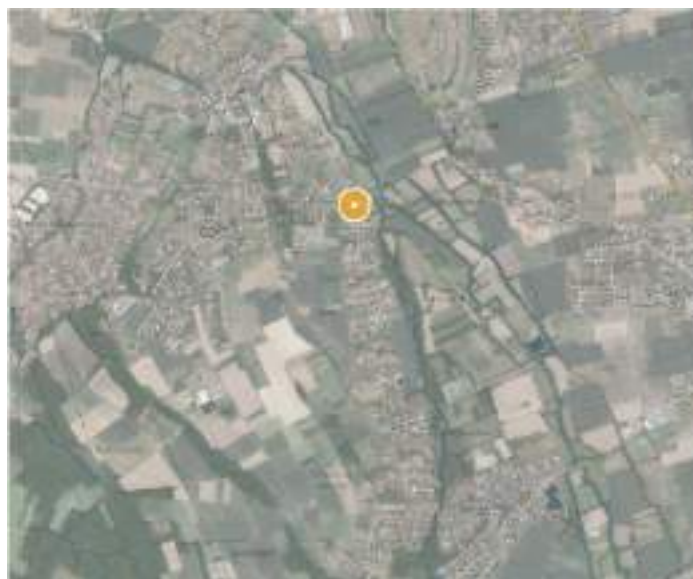
X 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CATLP, DDT

Partenariat financier : Etat, CD65

Intégrer aux aménagements les enjeux d'adaptation au changement climatique (végétalisation, désimperméabilisation ...)



Projet 2.1.3. : aménagement de la liaison bourg-Renaissance

Descriptif : renforcement du partage de l'espace en confortant les modes actifs pour sécuriser notamment l'accès au pôle de santé. Gestion de la continuité cyclable et des traverses.

Référentiel territorial du Pacte Vert : agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : Commune d'Odos

Coût estimatif : 355 000€

Calendrier prévisionnel :

2025 : étude pré-opérationnelle et recrutement maître d'oeuvre

2027: démarrage des travaux

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CATLP, DDT

Partenariat financier : Etat, CD65



Projet 2.1.4. : Aménagement de l'axe Alliats-Bouscarou

Descriptif : *renforcement du partage des espaces dans ce quartier résidentiel très peuplé, présentant de nombreuses impasses et liaisons internes.*

Référentiel territorial du Pacte Vert : *agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.*

Maître d'ouvrage : Commune d'Odos

Coût estimatif : 420 000€HT

Calendrier prévisionnel :

2025 : étude pré-opérationnelle et recrutement maître d'oeuvre

2028 : démarrage des travaux

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CATLP, DDT

Partenariat financier : Etat, CD65



Axe 2	Fiche action 2.2.
Odos, une commune engagée dans la transition énergétique	La rénovation énergétique des bâtiments communaux
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La commune d'Odos est propriétaire de nombreux bâtiments construits dans la 2^{ème} moitié du 20^{ème} siècle : deux groupes scolaires, un complexe sportif, une salle polyvalente, des locaux associatifs (pétanque, tennis, foot...) et festifs (foyer rural), ainsi que des bâtiments plus anciens hébergeant les services administratifs (CCAS, la poste, mairie...). Cette richesse patrimoniale participe au dynamisme, à l'attractivité et à la qualité d'accueil des usagers mais est source de dépenses d'entretien importantes.</p> <p>Face aux augmentations tarifaires de l'énergie et dans le cadre de sa démarche en transition, la commune souhaite mener un programme pluriannuel de rénovation énergétique de ses bâtiments. Afin de constituer un état des lieux de démarrage, des audits ont été réalisés par le SDE.</p> <p>LISTE DES BATIMENTS LES PLUS ENERGIVORE EN ELECTRICITE :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. COMPLEXE SPORTIF : Sur l'année civile 2021 : 57 MWh soit 12 k€ et estimée à 21 k€ pour l'année 2022 ; La tendance à fin 2023 pour une consommation équivalente serait de 42 k€. 2. STADE MUNICIPAL : Sur l'année civile 2021 : 37 MWh soit 8 k€ et estimée à 14.5 k€ pour l'année 2022 ; La tendance à fin 2023 pour une consommation équivalente serait de 29 k€. 3. GROUPE SCOLAIRE : Sur l'année civile 2021 : 25 MWh soit 4.5 k€ et estimée à 7.5 k€ pour l'année 2022 ; La tendance à fin 2023 pour une consommation équivalente serait de 15 k€. 4. RESTAURANT SCOLAIRE : Sur l'année civile 2021 : 12,5 MWh soit 2.5 k€ et estimée à 4.5 k€ pour l'année 2022 ; La tendance à fin 2023 pour une consommation équivalente serait de 9 k€. 5. ECOLE BOUSCAROU : Sur l'année civile 2021 : 11 MWh soit 2 k€ et estimée à 3.5 k€ pour l'année 2022 ; La tendance à fin 2023 pour une consommation équivalente serait de 7 k€. 	
Objectifs stratégiques	
<input type="checkbox"/> Réduire les consommations énergétiques des bâtiments communaux <input type="checkbox"/> Améliorer le confort des usagers pour maintenir le dynamisme et l'attractivité des services en centre-bourg <input type="checkbox"/> Ancrer la commune dans une démarche de transition énergétique, écologique et environnementale	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 2.2.1. : rénovation énergétique du groupe scolaire du bourg

Descriptif : *programme pluriannuel d'intervention sur le bâti: toitures, isolations, réfection des menuiseries, avant toute intervention sur les équipements de chauffages ou de climatisation.*

Référentiel territorial du Pacte Vert : *contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive, s'adapter à l'urgence climatique*

Maître d'ouvrage : Commune d'Odos

Coût estimatif : 500 000€ pour le programme complet

Calendrier prévisionnel :

Réfection toiture et isolation des combles : 2022

Réfection menuiseries : 2023

PPI à construire sur 2024-2026

X 2022 X 2025

X 2023 X 2026

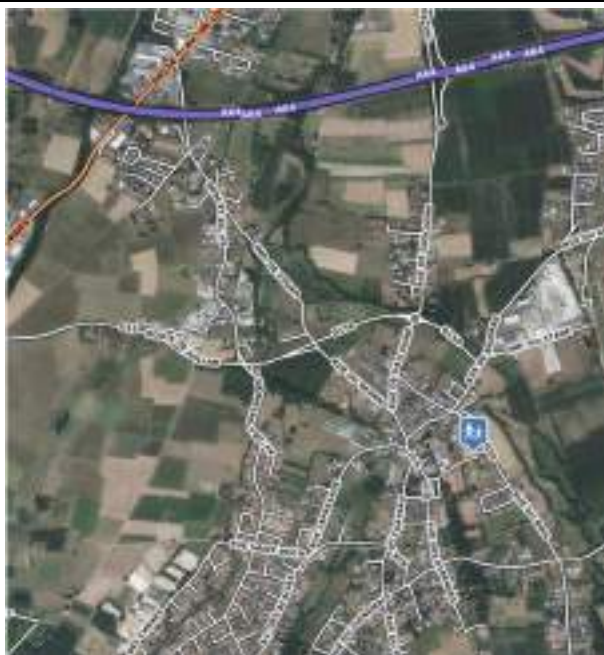
X 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : SDE

Partenariat financier : Région, CD65, Etat

Intégrer aux aménagements les enjeux d'adaptation au changement climatique (végétalisation, pare-soleil, désimperméabilisation ...)



Projet 2.2.2. : rénovation énergétique et acoustique de la cantine

Descriptif : faux-plafond avec isolation thermique pour réduire le volume de chauffe et l'inconfort acoustique, intégration de luminaires LED associés à une gestion automatique de l'éclairage en fonction de l'apport lumineux extérieur. Remplacement des émetteurs de chauffage par des radiateurs acier type « chaleur douce » munis de robinets à tête thermostatique.

Référentiel territorial du Pacte Vert : contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive, s'adapter à l'urgence climatique

Maître d'ouvrage : commune d'Odos

Coût estimatif : 15 000€HT

Calendrier prévisionnel : non défini

- | | |
|-------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : SDE

Partenariat financier : **Région (selon temporalité des demandes de soutien), CD65, Etat**



Vue aérienne du restaurant scolaire d'Odos



Intérieur du restaurant

Traitements sous composants avec filtration à 7.40m

1.5.3 Répartition des dépenses thermiques



Projet 2.2.3. : aménagement et rénovation énergétique de l'école du Bouscarou

Descriptif : Interventions sur le bâti portant sur l'isolation, le remplacement des menuiseries et la création de faux-plafonds avant le changement des équipements de production de chaleur et de froid.

Référentiel territorial du Pacte Vert : contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive, s'adapter à l'urgence climatique,

Maître d'ouvrage : Commune d'Odos

Coût estimatif : 400 000€

Calendrier prévisionnel : non défini

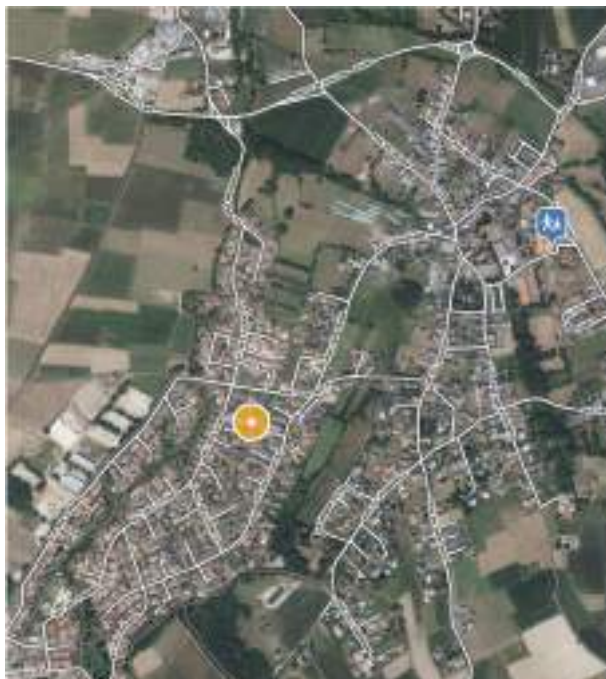
- 2022 2025
- 2023 2026
- 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : SDE



Partenariat financier : Région, CD65, Etat

Intégrer aux aménagements les enjeux d'adaptation au changement climatique (végétalisation, pare-soleil, désimperméabilisation ...)



Axe 2	Fiche action 2.3.
Odos, une commune engagée dans la transition énergétique	Commune neutre carbone en 2050
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Dans le cadre de sa démarches « Odos en transition », la commune d'Odos souhaite travailler sur sa neutralité carbone à l'horizon 2050. Cette réflexion s'inscrit dans la démarche PCAET de la CATLP qui vise 4 objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La sobriété énergétique et la production d'énergies renouvelables - La limitation de l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre - L'adaptation des activités humaines au nouveau contexte énergétique et climatique - La réduction de la vulnérabilité du territoire aux aléas climatiques : inondations, sécheresses <p>Démunie de compétences en ingénierie sur ces sujets, la commune pourrait faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour établir un plan d'actions.</p> <p>Afin de rendre la démarche plus pertinente, les élus se sont rapprochés de deux autres communes de la CATLP.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Faire preuve d'exemplarité dans la recherche de la neutralité carbone <input type="checkbox"/> Mettre en place une démarche partagée avec les citoyens pour que chacun puisse s'engager dans une démarche de transition énergétique, écologique et environnementale 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

<p>Projet 2.3.1. : assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'établissement d'un plan d'action</p> <p>Descriptif : accompagner les collectivités dans une approche globale et participative de leur démarche de transition vers la neutralité carbone. Modéliser des actions au niveau des citoyens, de la collectivité et des socio-professionnels et en mesurer leurs effets. Elaborer un plan d'action.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive, s'adapter à l'urgence climatique,</p> <p>Maître d'ouvrage : commune d'Odos</p> <p>Coût estimatif : 65 000€HT</p> <p>Calendrier prévisionnel : non défini.</p> <p><input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CATLP Partenariat financier : Etat, CATLP, Région</p>	
<p>Projet 2.3.2. : animation du plan d'actions</p> <p>Descriptif : le plan d'action défini précédemment est décliné sur 3 années avec évaluation du bilan carbone en fin d'années.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive, s'adapter à l'urgence climatique</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune d'Odos</p> <p>Coût estimatif : 90 000€HT sur 3 ans</p> <p>Calendrier prévisionnel : non défini</p> <p><input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CATLP Partenariat financier : Etat, CATLP</p>	

Axe 2	Fiche action 2.4.						
Odos, une commune engagée dans la transition énergétique	Le développement des énergies renouvelables						
PRESENTATION DE L'ACTION							
Contexte							
<p>Dans le cadre de ses programmes « Odos en transition » et « Odos, commune neutre carbone en 2050 », la commune cherche à promouvoir les alternatives aux énergies fossiles. Cela consiste à étudier, pour ses bâtiments communaux, les perspectives de recours aux énergies renouvelables, de façon à diminuer les coûts énergétiques mais également utiliser les sites municipaux pour supports d'informations et de pédagogie sur ce thème. A ce titre, un partenariat a été mis en place avec le SDE65 et les communes forestières d'Occitanie pour créer un réseau de chaleur bois et desservir ainsi plusieurs bâtiments communaux.</p> <p>Les élus sont également attentifs aux démarches privées qui pourraient émerger sur ces sujets, de façon à apporter soutien et communication.</p>							
Objectifs stratégiques							
<ul style="list-style-type: none"> - Développer les énergies renouvelables pour le chauffage des bâtiments communaux - Diminuer les factures énergétiques et la dépendance aux énergies fossiles - Mettre en place ou soutenir des équipements à valeur d'exemple pour la promotion des énergies renouvelables 							
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES							
<p>Projet 2.4.1. : création d'un réseau de chaleur bois</p> <p>Descriptif : construction d'une chaufferie bois et d'un réseau permettant d'alimenter en énergie le groupe scolaire, le restaurant scolaire, le complexe sportif et la salle polyvalente, les logements communaux. La ressource en plaquette bois sera produite localement.</p> <p><i>Référentiel territorial du Pacte Vert : contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive, utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,</i></p> <p>Maître d'ouvrage : SDE65</p> <p>Coût estimatif : 900 000€HT</p> <p>Calendrier prévisionnel : <i>Marchés de travaux automne 2023</i> <i>Mise en chauffe automne 2024</i></p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2022</td> <td><input type="checkbox"/> 2025</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2023</td> <td><input type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2024</td> <td><input type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table>	<input type="checkbox"/> 2022	<input type="checkbox"/> 2025	<input checked="" type="checkbox"/> 2023	<input type="checkbox"/> 2026	<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028	 
<input type="checkbox"/> 2022	<input type="checkbox"/> 2025						
<input checked="" type="checkbox"/> 2023	<input type="checkbox"/> 2026						
<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028						
Accusé de réception en préfecture 065-200069300-20231214-CC231214_27a-CC Date de télétransmission : 19/12/2023 Date de réception préfecture : 19/12/2023							

<p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : SDE, communes forestières d'Occitanie Partenariat financier : voir SDE, Région</p>	
<p>Projet 2.4.2. : communauté d'énergie</p> <p>Descriptif : Un projet précurseur de production citoyenne d'énergie renouvelable appelé « BIG ENERGIE » se prépare à Bagnères-de-Bigorre.</p> <p>Avec la volonté de répondre à l'urgence climatique au quotidien et d'apporter une réponse à la précarité énergétique, la Ville de Bagnères, la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre et le Syndicat Départemental de l'Energie 65, ont en effet initié un projet de coopérative d'énergie citoyenne.</p> <p>Le principe est d'échanger de l'énergie entre les participants (collectivité, entreprises, particuliers). Un citoyen pourra par exemple investir dans une installation photovoltaïque sur sa résidence. La coopérative lui permettra d'être accompagnée dans son projet et de partager son surplus d'énergie. Les entreprises du territoire pourront également investir et autoconsommer ou choisir de mettre leurs toitures à la disposition de la coopérative pour des installations en financement participatif.</p> <p>Ce type de projet impliquant une municipalité, un EPCI, le syndicat d'énergie local, des entreprises et des citoyens est un bel exemple de coopération sur ces questions énergétiques. C'est pourquoi nous souhaitons mettre en œuvre ce type de projet au sein de la commune d'Odos.</p> <p><i>Référentiel territorial du Pacte Vert : contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Société coopérative</p> <p>Coût estimatif :</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2024 x 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Partenariat financier :</p>	

Axe 2	Fiche action 2.5.
Odos, une commune engagée dans la transition énergétique	La relocalisation de la restauration scolaire et périscolaire
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La commune d'Odos possède 2 écoles, le groupe scolaire du bourg pour les enfants à partir de la grande section et l'école du Bouscarou pour les plus petits. Ces deux écoles servent des repas sur place, le restaurant scolaire du bourg étant un bâtiment dédié et équipé pour le stockage, le réchauffage voire la cuisine. Cet équipement est également utilisé par la MJC pour les accueils collectifs de mineurs les mercredis et pendant les vacances scolaires.</p> <p>Pour ses 250 élèves, la commune d'Odos fait appel à un prestataire de restauration collective en liaison froide. Depuis 2018, c'est la société « Culinaire des Pays de l'Adour » qui est titulaire de cette prestation. Malgré plusieurs relances de marché, aucune autre société n'a fait connaître son intérêt pour l'approvisionnement de la commune. Ce partenariat interroge l'impact carbone de la livraison des repas, et la qualité gustative des produits proposés aux enfants.</p> <p>Dans le cadre de sa démarche vers la neutralité carbone, la commune s'interroge sur la relocalisation de la production de repas pour les écoles. Cela permettrait également de proposer aux élèves odosséens des produits de qualité, produits localement et d'initier des actions pédagogiques autour de l'alimentation et/ou du gaspillage. En reprenant cette production en régie, la commune pourrait enfin créer des partenariats avec des producteurs locaux, y compris de la commune. Une étude de faisabilité a été réalisée en 2022 pour étudier le réaménagement du restaurant scolaire existant. Si des possibilités existent, les coûts d'investissement sont trop importants pour que ce projet puisse être réalisé. Les élus ont donc décidé d'étudier d'autres pistes : livraison par un collège, par une école voisine... Des contacts ont également été créés avec un porteur de projet privé qui réfléchit à un projet de création d'une unité de fabrication de produits destinés à la restauration collective. Une dernière option pourrait être liée au projet de regroupement des deux écoles sur un même site, ce que les services de l'éducation nationale appellent de leurs vœux.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la qualité des repas servis dans les écoles avec des proportions plus importantes de produits locaux - Limiter les coûts de transport et l'impact carbone de la livraison - Limiter le gaspillage alimentaire en proposant des produits fabriqués sur place et des animations autour de la préparation des repas 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 2.5.1. : Réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une cuisine sur le site existant.

Descriptif : la première piste pour relocaliser la production des repas est d'étudier la faisabilité d'une transformation du bâtiment existant. La commune ne disposant pas des ressources suffisantes en ingénierie, elle a fait appel à un bureau d'étude.

Référentiel territorial du Pacte Vert : contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive, améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : commune d'Odos

Coût estimatif : 6 000€

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique :

Partenariat financier : **CD65**

CONCLUSION : PROJET SUR SITE NON PERTINENT AU VU DE LA CAPACITE BUDGETAIRE DE LA COMMUNE



Vue aérienne du restaurant scolaire d'Odos



Salles de restaurant



Salles avec supports avec hélices à 2,40m

Projet 2.5.2. : création d'une cuisine centrale (portage privé)

Descriptif : projet privé de création d'une unité de productions de repas pour la restauration dans une zone artisanale à valoriser au nord du bourg.

Référentiel territorial du Pacte Vert : contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive, améliorer la santé et le bien-être des habitants

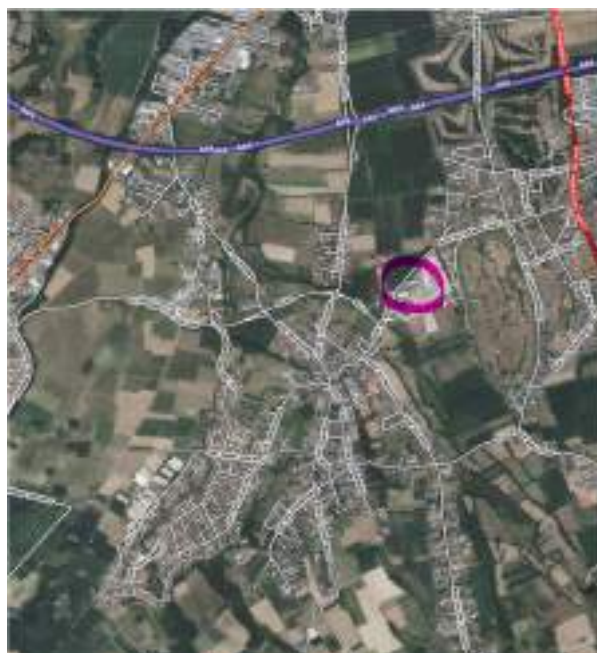
Maître d'ouvrage : privé

Coût estimatif : non communiqué

Calendrier prévisionnel : non défini

- | | |
|-------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CMA
Partenariat financier :



Projet 2.5.3. : regroupement des écoles sur un même site avec création d'une cuisine.

Descriptif : extension et réaménagement du groupe scolaire pour accueillir les enfants des deux écoles et créer une cantine adaptée proposant la cuisine sur place.

Référentiel territorial du Pacte Vert : contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive, améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Commune d'Odos

Coût estimatif : non évalué

Calendrier prévisionnel :

Des études pré-opérationnelles pourraient être menées courant 2025-2026 pour une réalisation sur le mandat suivant.

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CD65
Partenariat financier : Etat, CD65, région



Annexe 2 : PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2022-2024

L'attention est attirée sur le fait que l'inscription d'un projet au sein du PPA n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.

Ainsi, il convient de prendre en considération les éléments suivants :

- Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention à déposer formellement auprès de la Région et le cas échéant, auprès des autres financeurs sollicités.
- Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :
 - o Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
 - o Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial correspondant ;
 - o Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Contrat 2nde génération					Objectif territorial du Pacte Vert
		2022	2023	2024	2025	2026	
AXE STRATEGIQUE 1 : ODOS, une commune au service de ses habitants							
ACTION 1.1 Réhabiliter la mairie et les espaces publics	<i>Projet 1.1.1 - mairie</i>						6
	<i>Projet 1.1.2 - mairie annexe</i>						6
	<i>Projet 1.1.3 - espaces publics</i>						6
ACTION 1.2 Création d'espaces cultures en centre-bourg	<i>Projet 1.2.1 - réhabilitation du moulin</i>						6
	<i>Projet 1.2.2 - espace culturel et jeunesse</i>						6
	<i>Projet 1.2.3 - bibliothèque</i>						6
ACTION 1.3 Soutenir l'attractivité économique	<i>Projet 1.3.1 - mise en valeur av de lourdes</i>						5,6
	<i>Projet 1.3.2 - locaux communaux en centre-bourg</i>						5,6
	<i>Projet 1.3.3 - café multiservices</i>						4,5,6
	<i>Projet 1.3.4 - zone artisanale et industrielle</i>						5,6
ACTION 1.4 Anticiper les évolutions démographiques	<i>Projet 1.4.1 - animations à destination des seniors</i>						2,4
	<i>Projet 1.4.2 - accès aux droits</i>						2,4
	<i>Projet 1.4.3 - rénovation logements communaux</i>						2,4
	<i>Projet 1.4.4 - locaux communaux</i>						4

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIONS		Contrat 2nde génération					Objectif territorial du Pacte Vert
		2022	2023	2024	2025	2026	
AXE STRATEGIQUE 2 : Odos, une commune engagée dans la transition énergétique							
ACTION 2.1 Mobilités et déplacements	<i>Projet 2.1.1 - étude d'aménagement urbain</i>						6
	<i>Projet 2.1.2 - rue du pic du midi</i>						6
	<i>Projet 2.1.3 - liaison bourg-Renaissance</i>						6
	<i>Projet 2.1.4 - l'Alliats-Bouscarou</i>						6
ACTION 2.2 Rénovation énergétique des bâtiments communaux	<i>Projet 2.2.1 - groupe scolaire du bourg</i>						1,2,4
	<i>Projet 2.2.2 - cantine</i>						1,2,4
	<i>Projet 2.2.3 - école du Bouscarou</i>						1,2,4
ACTION 2.3 Commune neutre carbone	<i>Projet 2.3.1 - AMO pour établissement d'un plan carbone</i>						1
ACTION 2.4 Favoriser le développement des énergies renouvelables	<i>Projet 2.4.1 - réseau de chaleur bois</i>						1
ACTION 2.5 relocaliser la restauration scolaire	<i>Projet 2.5.1 - étude de faisabilité</i>						1,4
	<i>Projet 2.5.3 - regroupement écoles</i>						1,4